



**ECOLE DOCTORALE ECONOMIE ORGANISATIONS SOCIETE (EOS)**

**ENTRAIDE FAMILIALE ET FECONDITE EN  
CONTEXTE DE PAUVRETE : LE CAS DU  
CAMEROUN**

**Thèse en vue de l'obtention du grade de docteur en démographie de l'Université de  
Paris-Ouest Nanterre la Défense**

Présentée et soutenue par :

**Jean-Bosco FIONG à BITEGNI**

Sous la direction du

**Pr Maria Eugenia COSIO ZAVALA**

**Avril 2015**

**Jury :**

**Cathérine BONVALET, membre du jury, Directrice de recherche à l'INED**

**Anne-Emmanuelle CALVES, Professeur à l'Université de Montréal, rapporteur**

**Maria Eugenia COSIO ZAVALA, Professeur émérite à l'Université de Paris Ouest-  
Nanterre La Défense, Directrice de la thèse**

**Véronique PETIT, Professeur à l'Université René Descartes, rapporteur**

**A ma famille, mes parents et connaissances**

## Remerciements

Au terme de ces trois années durant lesquelles s'est déroulée cette thèse de doctorat, et faisant une rétrospective de ces nombreuses années passées en France, je souhaite exprimer ma reconnaissance à toutes les personnes qui, à titre divers, ont permis l'aboutissement de ce travail.

En premier lieu, je voudrais exprimer ma très profonde gratitude au Pr émérite Maria Eugenia COSIO ZAVALA, elle qui m'a ouvert les portes de l'enseignement supérieur français dans le cadre du Magistère de démographie de l'université de Paris-Ouest Nanterre la Défense. Elle encore sans qui ce travail n'aurait pas vu le jour, car elle a accepté de diriger cette thèse de doctorat. Tout au long de mes années d'études en France, elle n'a ménagé aucun effort pour forger et parfaire en moi les qualités de chercheur en démographie qu'elle a commencé à me transmettre depuis l'encadrement de mon mémoire de Master I. Encore mille fois merci, très chère professeure, à jamais, je garderai en mémoire ta gentillesse, ta chaleur et ton humanité.

En second lieu, je remercie mes enseignants de Nanterre et la directrice et les chercheurs du CERPOS, notamment Carole BRUGEILLES, Céline CLEMENT, Pascal SEBILLE, Olivia EKERT-JAFFE, Catherine BONVALET, qui ont contribué d'une manière efficace à travers leurs enseignements et leurs conseils, à faire de moi un démographe.

Je remercie la direction de l'école doctorale Economie Organisation et Société pour leur soutien financier, qui m'a permis de réaliser mon enquête de terrain.

Merci à tous mes collègues doctorants du CERPOS, qui se sont toujours gardés à maintenir une ambiance bon enfant au laboratoire.

Je remercie le directeur général de l'INED pour m'avoir permis d'effectuer mon stage du magistère dans cet important institut de recherche en démographie. Ce stage a davantage ouvert mon esprit sur le rôle et les compétences du démographe, et m'a aussi communiqué le goût de la recherche en démographie.

Je remercie ma hiérarchie de l'Institut National de la Statistique du Cameroun, notamment le directeur général Mr Joseph TEDOU et le directeur général adjoint Mr Guy Benjamin SHE

ETOUNDI, non seulement de m'avoir accordé l'opportunité de me perfectionner, mais aussi d'avoir mis partiellement à ma disposition la base de données d'ECAM3, matière première de ce travail.

Merci aux enquêté(e)s, aux interprètes qui ont bien voulu contribuer à la réalisation de ce travail.

De nombreuses autres personnes m'ont encouragé, je tiens à les en remercier. Merci au couple NUNO PEDRO, au couple MBENGUE, pour leur soutien et leur encadrement.

Si ma famille vient en dernière position, ce n'est certainement pas pour négliger sa contribution, bien au contraire à mes parents et mes nombreux frères et sœurs. Un grand merci particulier à Evelyne Hadassa, Jeanne Gémima, John Faith Favour, et enfin à Marishka pour tout leur soutien, leur compréhension.

## Sommaire

Remerciements.....	3
Sommaire.....	5
Liste des tableaux.....	9
Listes des graphiques et schémas.....	15
Introduction générale.....	17
Chapitre 1 : cadre contextuel de la recherche.....	27
I-    contexte de l'étude.....	27
I.1- contexte sociodémographique.....	27
I-2 contexte socio-économique.....	30
I-3 contexte de l'entraide familiale depuis 1960 jusqu'en 2007.....	35
II- état de la recherche sur le lien pauvreté-fécondité.....	35
II.1 état de la dynamique familiale.....	39
II.2 transition de la fécondité.....	40
1- approche micro-économique de la fécondité.....	41
2- approche culturaliste.....	41
3- approche institutionnaliste.....	42
II.3 pauvreté- fécondité.....	42
Chapitre 2 : cadre conceptuel de l'étude.....	47
I-    la pauvreté.....	47
I.1 – définition.....	47
I.2 méthode d'approche de la pauvreté.....	49
I-3 mesure de la pauvreté.....	53
I-4 évolution de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2007.....	56
II- état de la recherche sur le lien pauvreté-fécondité.....	59
II.1 principaux indicateurs de la fécondité utilisés dans la littérature.....	60
II.2 quels indicateurs de la fécondité choisir.....	63
II.3 méthode mère-progéniture ou « les propres enfants ».....	65
III- l'entraide familiale (transferts financiers et hébergement).....	67
a) enjeux sociaux des solidarités.....	67
b) origine et causes de l'actuel intérêt sur les solidarités.....	67
III.1 différents types de solidarités.....	69
III.2 définition de l'entraide familiale.....	69
III. 3 solidarités familiales ou entraide familiale, quelle appellation choisir ? .....	70
III.4 les motivations de l'entraide familiale.....	71

III.4 a- l'altruisme et les différents modèles altruistes.....	72
III.4 b- l'échange et les modèles d'échanges.....	73
IV- l'hébergement ou la cohabitation ou encore l'aide résidentielle.....	75
Chapitre 3 : évolution de la structure familiale au Cameroun : tend-t-on vers la nucléarisation de la famille ?.....	79
I-1 définition de la famille.....	80
I.2 évolution de la définition du ménage.....	81
I-3 ménage et famille : lien indissociable ?.....	83
I-4 synthèse des études sur les structures familiales en Afrique subsaharienne .....	84
II- Analyse de la configuration des ménages en 2007 au Cameroun.....	85
II.1- structure par âge de la population enquêtée.....	90
II.2- présentation de la typologie des ménages.....	95
II.3 évolution de la structure des ménages camerounais en 1987 et 2007.....	105
II.4 les ménages dirigés par les femmes seraient-ils à tort considérés comme bénéficiant le plus d'aide de leurs proches que ceux dirigés par les hommes ?.....	107
II.5 les besoins mensuels des ménages nucléaires sont-ils mieux couverts par les revenus mensuels de l'ensemble de leurs membres que ne le sont ceux des ménages étendus ?.....	108
II.6 le fait d'être propriétaire du logement que le ménage occupe favorise-t-il l'accueil des personnes étrangères au noyau familial principal ?.....	109
Chapitre 4 : le soutien financier en famille.....	113
I.1 origine de l'intérêt accordé au soutien financier.....	113
I.2 rôle et intérêt accordé aux transferts monétaires au Cameroun.....	114
II. situation du soutien financier familial au Cameroun en 2007.....	115
II.1.b l'aide ou le soutien mobilisable selon les personnes pouvant aider.....	119
II.2 situation du soutien financier effectif au Cameroun en 2007.....	120
II.2.1 le soutien financier est-il un phénomène majeur dans la population Camerounaise ?.....	122
II.3 le soutien financier et les liens de parenté.....	124
II.4 les postes de dépenses auxquels sont consacrés les transferts financiers.....	128
II.5 fréquence des transferts.....	132
II.6 le lieu d'origine ou de destination du transfert a-t-il une influence sur le soutien financier ?.....	135
Chapitre 5 : l'entraide familiale à travers la cohabitation.....	145

<b>I- revue de la littérature sur l'entraide familiale en générale et sur la cohabitation en particulier.....</b>	<b>146</b>
<b>I.1 revue sur l'entraide familiale en Occident.....</b>	<b>146</b>
<b>I.2 revue de la bibliographie sur la cohabitation en Occident.....</b>	<b>149</b>
<b>I.3 entraide familiale et cohabitation en Afrique subsaharienne.....</b>	<b>151</b>
<b>II. définitions et principales causes de la cohabitation.....</b>	<b>156</b>
<b>II.1 définition.....</b>	<b>156</b>
<b>II.2 principales causes de la cohabitation.....</b>	<b>159</b>
<b>III. situation de la cohabitation et du confiage d'enfants au Cameroun en 2007.....</b>	<b>161</b>
<b>III.1 situation de la cohabitation.....</b>	<b>161</b>
<b>III.1.a intensité et taux de cohabitation en 2007 au Cameroun.....</b>	<b>162</b>
<b>III.1-b structures familiales et aide résidentielle.....</b>	<b>165</b>
<b>III.1 c profil sociodémographique des personnes accueillies.....</b>	<b>168</b>
<b>III.1.d profil socio-économique des personnes accueillies.....</b>	<b>176</b>
<b>III.1.e hébergement et réciprocité.....</b>	<b>180</b>
<b>IV. confiage d'enfants.....</b>	<b>183</b>
<b>IV.1 description du fosterage ou confiage d'enfants au Cameroun en 2007.....</b>	<b>186</b>
<b>IV.2 comparaison des caractéristiques des enfants confiés et non confiés.....</b>	<b>188</b>
<b>Chapitre 6 : estimation, étude de la fécondité et de son impact sur l'entraide familiale au Cameroun.....</b>	<b>195</b>
<b>I- synthèse de la bibliographie sur la transition de la fécondité.....</b>	<b>196</b>
<b>I.1 les théories sur la dynamique de la famille.....</b>	<b>197</b>
<b>I.2 modèles et théories de la transition démographique.....</b>	<b>198</b>
<b>I.3 transition de la fécondité dans les pays en développement.....</b>	<b>202</b>
<b>II. situation de la transition de la fécondité au Cameroun.....</b>	<b>209</b>
<b>II.1 évolution de la fécondité au Cameroun.....</b>	<b>209</b>
<b>II.2 estimation de la fécondité en 2007 au Cameroun par la méthode des « propres enfants ».....</b>	<b>213</b>
<b>II.2-a principe de la méthode et présentation des variables utilisées.....</b>	<b>213</b>
<b>II.3 analyse de l'évolution de la fécondité au Cameroun.....</b>	<b>219</b>
<b>II.3.1 situation du Cameroun par rapport aux études sur la fécondité.....</b>	<b>219</b>
<b>II.3.2 évolution de la fécondité du moment au Cameroun.....</b>	<b>220</b>
<b>II.3.3 analyse approfondie de l'évolution de la fécondité au Cameroun.....</b>	<b>221</b>
<b>II.3.4 influence de la contraception dans la baisse de la fécondité au Cameroun....</b>	<b>225</b>
<b>III. définition et fonctionnement de la santé reproductive au Cameroun.....</b>	<b>230</b>

<b>IV. les effets de la présence d'enfants dans les ménages.....</b>	<b>231</b>
<b>IV.1 présence des enfants résidants et entraide familiale.....</b>	<b>246</b>
<b>IV.1.a impact de la présence des enfants résidants sur l'aide mobilisable.....</b>	<b>246</b>
<b>IV.2 impact de la présence des enfants résident sur l'aide résidentielle.....</b>	<b>249</b>
<b>Chapitre 7 : le système d'entraide familiale camerounais s'est-il déjà affaibli ?</b>	
<b>Réponse à partir de l'analyse des entretiens.....</b>	<b>255</b>
<b>I. présentation des entretiens .....</b>	<b>255</b>
<b>II. l'entraide familiale au sein de la famille camerounaise.....</b>	<b>258</b>
<b>II.1 principe de réciprocité, ou don/ contre-don.....</b>	<b>260</b>
<b>II.2 situation du système d'entraide familiale au Cameroun.....</b>	<b>265</b>
<b>III. le système d'entraide familiale s'est-il déjà affaibli au Cameroun ?.....</b>	<b>267</b>
<b>III.1 on aide plus financièrement qu'on ne reçoit.....</b>	<b>267</b>
<b>III.2 le soutien financier de plus en plus préféré à l'hébergement.....</b>	<b>269</b>
<b>IV. le désir de l'enfant est-il toujours élevé dans la société Camerounaise ?.....</b>	<b>271</b>
<b>IV.1 le désir d'enfant des hommes est-il plus élevé que celui des femmes ?.....</b>	<b>272</b>
<b>IV.2 raisons de la préférence pour une descendance nombreuse au Cameroun.....</b>	<b>277</b>
<b>IV.3 le désir d'enfant de nos jours au Cameroun, selon les raisons justifiant la préférence pour une descendance nombreuse.....</b>	<b>282</b>
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>285</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>293</b>
<b>Retranscription des entretiens.....</b>	<b>313</b>
<b>Grille d'entretien.....</b>	<b>399</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>403</b>



## Listes des tableaux

<b>Tableau 1 : évolution de la population du Cameroun de 1976 à 2010.....</b>	<b>28</b>
<b>Tableau 2 : Incidence et structure de la pauvreté entre 2001 et 2007 au Cameroun....</b>	<b>57</b>
<b>Tableau 3 : Indice de MYERS pour la population totale en 2007.....</b>	<b>91</b>
<b>Tableau 4 : répartition de la population résidante selon le lien de parenté avec le CM.</b>	<b>94</b>
<b>Tableau 5 : évolution de la taille moyenne des ménages entre 1976 et 2007.....</b>	<b>94</b>
<b>Tableau 6 : typologie des ménages.....</b>	<b>98</b>
<b>Tableau 7 : répartition des ménages selon le type de ménage et le sexe du CM, en 2007.....</b>	<b>99</b>
<b>Tableau 8 : répartition des ménages en 2007 selon le type de ménage, le statut matrimonial et le sexe du CM (en %)......</b>	<b>102</b>
<b>Tableau 9 : évolution du type de ménage entre 1987 et 2007.....</b>	<b>105</b>
<b>Tableau 10 : répartition des ménages selon le type de ménage, le sexe du CM et la possibilité pour le ménage d'être aidé par la famille élargie du CM (en %)......</b>	<b>107</b>
<b>Tableau 11 : répartition des ménages selon le type de ménage, le sexe du CM et la capacité des revenus mensuels de tous les membres du ménages, à couvrir toutes les dépenses mensuelles du ménages (en %)......</b>	<b>108</b>
<b>Tableau 12 : répartition des ménages selon le type de ménage, le sexe du CM et le statut d'occupation du logement du ménage (en %)......</b>	<b>111</b>
<b>Tableau 13-a : répartition des ménages selon les personnes pouvant leur venir en aide en cas de difficultés, selon certaines caractéristiques, et la satisfaction des ménages de leurs relations .....</b>	<b>117</b>
<b>Tableau 13-b : répartition des ménages selon les personnes pouvant leur venir en aide en cas de difficultés, selon certaines caractéristiques, et la satisfaction des ménages de leurs relations .....</b>	<b>119</b>
<b>Tableau 14 : répartition des ménages selon le fait d'avoir effectué ou reçu au moins un transferts au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête.....</b>	<b>123</b>
<b>Tableau 15 : répartition des ménages ayant pris part aux transferts monétaires selon les ménages ou les associations ayant effectués les transferts (en %)......</b>	<b>124</b>
<b>Tableau 16 : répartition des transferts effectués et reçus selon le lien de parenté du bénéficiaire et de l'émetteur.....</b>	<b>125</b>
<b>Tableau 17 : répartition des transferts financiers effectués et reçus selon la principale raison de ce dernier.....</b>	<b>128</b>

<b>Tableau 18 : répartition des transferts effectués selon la principale raison et le lien de parenté du bénéficiaire par rapport au CM .....</b>	<b>130</b>
<b>Tableau 19 : répartition des transferts reçus selon la principale raison et le lien de parenté de l'aidant par rapport au CM .....</b>	<b>131</b>
<b>Tableau 20 : répartition des transferts effectués selon le lien de parenté du bénéficiaire et la fréquence du transfert.....</b>	<b>132</b>
<b>Tableau 21 : répartition des transferts effectués régulièrement et irrégulièrement selon le lien de parenté du bénéficiaire.....</b>	<b>133</b>
<b>Tableau 22 : répartition des transferts reçus selon le lien de parenté de l'aidant et la fréquence du transfert.....</b>	<b>134</b>
<b>Tableau 23 : répartition des transferts reçus régulièrement et irrégulièrement selon le lien de parenté de l'aidant.....</b>	<b>135</b>
<b>Tableau 24 : distribution des transferts effectués selon le lien de parenté avec le bénéficiaire et selon la destination.....</b>	<b>136</b>
<b>Tableau 25 : répartition des transferts reçus selon le lien de parenté et le lieu de provenance.....</b>	<b>137</b>
<b>Tableau 26 : répartition des transferts effectués selon la principale raison et selon la destination.....</b>	<b>138</b>
<b>Tableau 27 : répartition des transferts reçus selon la principale raison et le lieu de provenance.....</b>	<b>139</b>
<b>Tableau 28 : répartition des transferts effectués selon le montant et certaines caractéristiques.....</b>	<b>141</b>
<b>Tableau 29 : répartition des transferts reçus selon le montant et certaines caractéristiques.....</b>	<b>142</b>
<b>Tableau 30 : répartition des ménages selon le fait d'avoir accueilli ou pas des personnes étrangères au noyau familial principal du CM.....</b>	<b>162</b>
<b>Tableau 31 : répartition des ménages urbains selon le fait d'avoir accueilli des personnes étrangères au noyau familial principal du CM.....</b>	<b>164</b>
<b>Tableau 32 : répartition des ménages ruraux selon le fait d'avoir accueilli des personnes étrangères au noyau familial principal du CM.....</b>	<b>164</b>
<b>Tableau 33 : répartition des ménages selon le nombre de cohabitants étrangers au noyau familial par ménage.....</b>	<b>165</b>
<b>Tableau 34 : répartition des personnes accueillies selon le type de ménage, le sexe du CM et le milieu de résidence.....</b>	<b>166</b>

<b>Tableau 35 : répartition des cohabitants étrangers au noyau familial principal du CM selon certaines caractéristiques sociodémographiques.....</b>	<b>168</b>
<b>Tableau 36 : répartition des hébergés selon l'âge et le lien de parenté avec le CM.....</b>	<b>172</b>
<b>Tableau 37-a : répartition des personnes accueillies selon certaines caractéristiques socio-économiques (volet éducation).....</b>	<b>177</b>
<b>Tableau 37-b : répartition des personnes accueillies selon certaines caractéristiques socio-économiques (volet activité).....</b>	<b>179</b>
<b>Tableau 38 : répartition des hébergés étrangers au noyau familial principal du CM selon certaines tâches accomplies dans le ménage au cours des 7 derniers jours précédents l'enquête et le sexe du CM.....</b>	<b>182</b>
<b>Tableau 39 : répartition des enfants de 0 à 14 ans selon certaines caractéristiques.....</b>	<b>186</b>
<b>Tableau 40 : taux standardisés du niveau d'instruction des enfants hébergés au Cameroun en 2007 selon qu'ils sont confiés ou pas (en %)......</b>	<b>191</b>
<b>Tableau 41 : répartition des naissances estimées selon l'âge de la mère.....</b>	<b>216</b>
<b>Tableau 42 : estimations des effectifs des mères selon l'âge en 2007 au Cameroun.....</b>	<b>217</b>
<b>Tableau 43 : taux de fécondité par groupe d'âges pour 1000 femmes en 2007 au Cameroun.....</b>	<b>217</b>
<b>Tableau 44 : taux de fécondité par âge par période de cinq ans ayant précédé les enquêtes EDS-MICS (2011) et ECAM3 (2007).....</b>	<b>219</b>
<b>Tableau 45 : taux de fécondité par âge et Indice Synthétique de Fécondité selon différentes sources.....</b>	<b>223</b>
<b>Tableau 46 : taux de fécondité selon l'âge de la femme.....</b>	<b>224</b>
<b>Tableau 47 : Indice Synthétique de Fécondité et nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans selon certaines caractéristiques en 2004 et 2011.....</b>	<b>225</b>
<b>Tableau 48 : répartition des ménages camerounais de taille supérieure ou égale à deux, selon l'âge et le sexe du CM, le nombre d'enfants résidants au moment de l'enquête en 2007.....</b>	<b>235</b>
<b>Tableau 49 : répartition des ménages camerounais de taille supérieure ou égale à deux, qui estiment que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte et que cela est indispensable, selon l'âge et le sexe du CM, et le nombre d'enfants résidants dans le ménage.....</b>	<b>240</b>
<b>Tableau 50 : répartition des ménages camerounais de taille supérieure ou égale à deux qui estiment que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte, mais que cela n'est pas indispensable, selon l'âge et le sexe du CM, et le nombre d'enfants résidants dans le ménage.....</b>	<b>241</b>

<b>Tableau 51 : répartition des ménages camerounais de taille supérieure ou égale à deux qui estiment que ne pas avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte, selon l'âge et le sexe du CM, et le nombre d'enfants résidants dans le ménage.....</b>	<b>243</b>
<b>Tableau 52 : récapitulatif des proportions des ménages n'ayant pas d'enfants résidants dans le ménage selon certaines caractéristiques.....</b>	<b>244</b>
<b>Tableau 53 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux ayant déclaré que le ménage recevrait de l'aide provenant de la famille élargie en cas de difficultés, selon le nombre d'enfants résidants dans le ménage, l'âge et le sexe du CM.....</b>	<b>247</b>
<b>Tableau 54 : répartition des ménages hébergeant des personnes étrangères au noyau familial principal selon l'âge et le sexe du CM, et le nombre d'enfants résidants dans le ménage.....</b>	<b>250</b>
<b>Tableau 55 : répartition des ménages ayant hébergé des étrangers au noyau familial principal selon l'âge du CM, le milieu de résidence et le nombre d'enfants résidants dans le ménage au moment de l'enquête en 2007.....</b>	<b>252</b>
<b>Tableau 56 : caractéristiques des enquêtés.....</b>	<b>256</b>

**En ANNEXE**

<b>Tableau 57 : répartition des personnes accueillies selon l'âge et le sexe du CM.....</b>	<b>293</b>
<b>Tableau 58 : répartition des enfants transférés et non transférés selon certaines caractéristiques.....</b>	<b>293</b>
<b>Tableau 59 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale selon le milieu de résidence et le nombre d'enfants résidants dans le ménage.....</b>	<b>294</b>
<b>Tableau 60 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux, selon le nombre d'enfants résidants et selon la taille du ménage.....</b>	<b>294</b>
<b>Tableau 61 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.....</b>	<b>295</b>
<b>Tableau 62 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des célibataires, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence.....</b>	<b>296</b>
<b>Tableau 63 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des mariés monogames, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence .....</b>	<b>297</b>

<b>Tableau 64 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des mariés polygames, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.....</b>	<b>298</b>
<b>Tableau 65 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des veufs/veuves, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.....</b>	<b>299</b>
<b>Tableau 66 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des divorcé(e)s/séparé(e)s, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.....</b>	<b>300</b>
<b>Tableau 67 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des personnes en union libre, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.....</b>	<b>301</b>
<b>Tableau 68 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des célibataires, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM et l'estimation qu'avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>302</b>
<b>Tableau 69 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des célibataires, selon le nombre d'enfants y résidant, l'âge du CM et l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>303</b>
<b>Tableau 70 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des marié(e)s monogames, selon le nombre d'enfants y résidant, l'âge du CM et l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>303</b>
<b>Tableau 71 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des marié(e)s monogame, selon le nombre d'enfants y résidant, l'âge du CM et l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>304</b>
<b>Tableau 72 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des marié(e)s polygames, selon le nombre d'enfants y résidant, l'âge du CM et l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>305</b>
<b>Tableau 73 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des marié(e)s, selon le nombre d'enfants y résidant, l'âge du CM et l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>306</b>

<b>Tableau 74 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des veufs/veuves, selon le nombre d'enfants y résidant, l'âge du CM et l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>306</b>
<b>Tableau 75 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des veufs/veuves, selon le nombre d'enfants y résidant, l'âge du CM et l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>307</b>
<b>Tableau 76 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des divorcé(e)s/séparé(e)s, selon le nombre d'enfants y résidant, l'âge du CM et l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>308</b>
<b>Tableau 77 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des divorcé(e)s/séparé(e)s, selon le nombre d'enfants y résidant, l'âge du CM et l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>309</b>
<b>Tableau 78 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des personnes en union libre, selon le nombre d'enfants y résidant, l'âge du CM et l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>310</b>
<b>Tableau 79 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des personnes en union libre, selon le nombre d'enfants y résidant, l'âge du CM et l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.....</b>	<b>311</b>
<b>Tableau 80 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux ayant déclaré que le ménage ne recevrait pas d'aide provenant de la famille élargie en cas de difficultés, selon le nombre d'enfants résidant, l'âge et le sexe du CM.....</b>	<b>312</b>
<b>Tableau 81 : répartition des enfants de 0-14 ans selon l'âge des mères et l'âge de l'enfant.....</b>	<b>313</b>

## Liste des graphiques et schémas

<b>Graphique 1 : pyramide de la population enquêtée en 2007.....</b>	<b>92</b>
<b>Graphique 2 : évolution du rapport de masculinité par groupe d'âge en 2007 au Cameroun.....</b>	<b>93</b>
<b>Graphique 3 : répartition des aides offertes et reçues selon la fréquence.....</b>	<b>140</b>
<b>Graphique 4 : évolution de la cohabitation selon le sexe du CM et l'âge des hébergés..</b>	<b>175</b>
<b>Graphique 5 : évolution de la proportion des enfants confiés et non confiés selon leurs âges et leurs sexes.....</b>	<b>187</b>
<b>Graphique 6 : répartition des ménages selon le nombre d'enfants confiés ou transférés et le nombre d'enfants étrangers au noyau familial principal du CM mais non confiés ou non transférés.....</b>	<b>188</b>
<b>Graphique 7 : répartition des enfants hébergés confiés et non confiés selon la situation de vie des parents biologiques.....</b>	<b>189</b>
<b>Graphique 8 : proportion des enfants hébergés transférés et non transférés au Cameroun en 2007.....</b>	<b>190</b>
<b>Graphique 9 : évolution de l'ISF au Cameroun entre 1978 et 2011.....</b>	<b>220</b>
<b>Graphique 10 : évolution des taux de fécondité par groupe d'âges selon les années et les enquêtes.....</b>	<b>222</b>
<b>Graphique 11 : Indice Synthétique de Fécondité désirée et Indice Synthétique de Fécondité selon certaines caractéristiques au Cameroun en 2011.....</b>	<b>229</b>
<b>Graphique 12 : répartition de l'ensemble des ménages enquêtés selon l'estimation qu'avoir trop d'enfants fait partie ou pas des conditions minimum pour avoir une vie correcte. ....</b>	<b>239</b>
<b>SCHEMAS</b>	
<b>Schéma 1 : la configuration des transferts monétaires dans la famille.....</b>	<b>127</b>
<b>Schéma 2 : configuration de la cohabitation ou de l'aide résidentielle dans la famille..</b>	<b>174</b>





## INTRODUCTION GENERALE

Cette thèse s'interroge principalement sur le lien entre l'entraide familiale et la fécondité en contexte de pauvreté. Parmi les objectifs secondaires poursuivis par cette recherche, l'on pourrait par exemple observer si la famille élargie persiste, ou alors si on assiste à une nucléarisation de la famille au Cameroun. L'Afrique subsaharienne est la région du monde qui connaît la plus rapide croissance de sa population, à cause d'un début tardif de la transition de la fécondité. Cependant, malgré cette forte croissance démographique, la baisse de la fécondité est amorcée en Afrique subsaharienne comme en témoigne cette déclaration de LOCOH (2002) figurant dans le Bulletin démographique des Nations unies (2002) : « Désormais, chaque nouvelle enquête vient confirmer que l'Afrique subsaharienne s'engage dans une nouvelle phase de la transition démographique mais nombre de pays ne donnent encore que les premiers signes de ce tournant » (p. 177). JOSEPH et GARENNE (2001), situent le début de la transition de la fécondité dans cette région vers la fin des années 1960 et dans les années 1970 en zones urbaines, et dix ans plus tard en zones rurales. La précocité de la chute de la fécondité en milieu urbain par rapport au milieu rural est confirmée par cette citation du Bulletin démographique des Nations unies (2002) : « En Afrique, à l'exception de quelques pays situés surtout dans le sud du continent, la baisse de la fécondité est pour l'essentiel un phénomène urbain, car la nature des familles, les occupations exercées par les adultes et le rôle des enfants et ce que l'on attend d'eux sont très différents en milieux urbains et en milieux ruraux » (Bulletin démographiques des Nations unies, 2002, p. 89)

Il est admis l'existence de plusieurs modèles de transitions de la fécondité, lesquels découlent de la pluralité des facteurs et circonstances pouvant expliquer la baisse de la fécondité. En Occident, d'après CASTERLINE (2001), un lien étroit était fait entre la chute de la fécondité et les grandes mutations économiques et sociales du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles, telles que l'industrialisation et l'urbanisation. C'est ainsi que pour expliquer la baisse de la fécondité, les auteurs comme THOMPSON (1929), DAVIS (1945), NOTESTEIN (1945 et 1953) ont souligné que l'impact de ces grandes mutations a été d'accroître le coût de l'éducation des enfants, et de réduire les avantages que ces derniers représentaient pour les générations âgées. Alors que DAVIS (1963) a aussi évoqué l'importance de la chute de la mortalité, ARIES (1962 et 1980) a plutôt évoqué l'évolution de la conception de la famille.

En Afrique subsaharienne, pour justifier les niveaux élevés de fécondité observés dans cette région, des chercheurs tels que CALDWELL (1976), LESTHAEGHE (1989), BECKER

(1981), WILLIS (1986) ont proposé plusieurs explications. Les travaux de BECKER (1981) fondés sur un raisonnement microéconomique et ceux de WILLIS (1986) ont conclu que la forte fécondité en Afrique subsaharienne provenait d'un choix raisonné. Selon ces auteurs, les parents africains réaliseraient une sorte d'étude coût/bénéfice des enfants, et ils sont certains du bénéfice net qu'ils tirent d'une fécondité élevée, puisque la fécondité semble répondre aux taux de rendement des enfants. Il importe de noter que ce résultat de BECKER (1981) et WILLIS (1986) avait déjà été trouvé par CALDWELL en 1976, puisqu'il avait constaté que les parents étaient les principaux bénéficiaires des transferts intergénérationnels, et c'est cela qui justifierait la forte fécondité en Afrique subsaharienne d'après lui. Par conséquent, la chute de la fécondité dans cette région passerait nécessairement par une inversion du flux de richesses intergénérationnelles, c'est-à-dire que tant que le solde net du flux de richesses entre les aînés et les cadets profitera aux aînés, la fécondité demeurera à des niveaux élevés. S'étant aussi intéressé à l'entraide familiale dans la société africaine, LESTHAEGHE (1989) a remarqué que celle-ci joue pleinement le rôle de redistribution des charges au sein de la famille élargie. Le fait que le coût des enfants soit redistribué au sein de la famille étendue allège considérablement le poids de la charge sur les géniteurs, et ces derniers, ne ressentant pas le poids pesant des coûts des enfants pourront désirer une descendance nombreuse. Pour cet auteur, pour que la fécondité chute en Afrique subsaharienne, il faut au préalable un affaiblissement du système d'entraide familiale.

Étant donné le contexte africain qui est fortement marqué non seulement par la pauvreté, mais aussi par une quasi-absence des solidarités publiques, une autre hypothèse fréquemment évoquée pour justifier le fort désir pour des descendes nombreuses en Afrique subsaharienne est la considération de l'enfant comme « assurance ou une sécurité dans la vieillesse ».

D'autres auteurs tels que BOSERUP (1985), COSIO-ZAVALA (1998) et VIMARD (1997) ont par contre remis en cause de l'hypothèse classique de la transition de la fécondité, en mettant en relief l'influence de la crise économique pour la première, et de la pauvreté pour la seconde sur la baisse de la fécondité. La crise économique a eu un impact sur les économies africaines depuis le début de la décennie 80, augmentant ainsi le risque de paupérisation des populations africaines.

La taille élevée des ménages, et par conséquent du lignage familial, fait de l'entraide familiale le fondement des relations sociales. Cette entraide familiale qui se manifeste par des échanges

entre les membres du ménage et/ou du lignage proche ne s'avère pas uniquement comme une simple stratégie pour faire face aux difficultés, aux épreuves que peuvent subir les membres d'une famille, mais aussi comme un moyen de transmission des richesses et des valeurs culturelles d'une génération à une autre. Grâce à elle, les membres d'une famille peuvent bénéficier de la sécurité, de l'éducation, des moyens de survie et d'autres biens contribuant à leur insertion et à leur épanouissement (RAZAFINDRATSIMA, 2007). Le manque de marge de manœuvre des États africains, conséquence des mesures du PAS (programme d'ajustement structurel) imposées par la Banque Mondiale et le FMI dans les années 1980 afin d'assainir les dépenses publiques, limite les aides de l'État-providence. Ainsi, en l'absence de tout système de sécurité sociale, face à la poussée de la pauvreté, aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, à l'allongement et aux coûts élevés de la scolarité que connaissent les pays africains, l'entraide familiale est donc fortement mise à contribution.

Nous tenons à préciser qu'il nous a semblé convenable d'adopter la recommandation faite par BONVALET et OGG (2006), à savoir d'utiliser le concept « d'entraide familiale » en lieu et place de « solidarité familiale » car la première expression, d'après ces auteurs, cadre plus avec les pratiques et les échanges entre les membres d'une famille. Tandis que la seconde expression décrit à la fois les pratiques et les valeurs, réunissant ainsi dans un seul concept, un principe politique, une description des pratiques et son explication.

Plusieurs auteurs ont discuté avec scepticisme les hypothèses avancées par les auteurs comme LESTHAEGHE (1989) : comment est-ce que le système d'entraide familiale pourrait s'affaiblir en Afrique subsaharienne, dans un contexte socio-économique qui y est très favorable, et qui ne propose pas de mesures alternatives ? Dans ce sens, LOCOH (1992) écrit justement: « à l'évidence, la crise qui mine les économies africaines accentue les inégalités d'accès aux revenus et aux services mis en place par la collectivité. Dans les régions et les couches sociales défavorisées, les réflexes traditionnels en cas de catastrophe économique, pourraient bien jouer. Il est possible que les familles se réfugient dans la notion de « l'enfant, sécurité des vieux jours » si elles voient les autres sécurités économiques remises en question » (LOCOH, 1992a, p. 4).

Dans le même ordre d'idées, ELA (1996) s'interroge : « Compte tenu de l'état des économies africaines et des réformes engagées par le FMI et la Banque Mondiale dans le cadre de l'ajustement structurel, comment convaincre les familles africaines que l'enfant ne représente plus un capital social précieux ? ». Cependant, par des études empiriques, LOCOH (2002) et

TALNAN (2002) confirment la baisse de la fécondité plus ou moins avancée dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne.

Notre recherche pouvant s'inscrire dans la problématique pauvreté-fécondité, TABUTIN et SCHOUMAKER (1999) soulignaient déjà en 1999 que l'Afrique subsaharienne, qui est la région du monde la plus pauvre et la dernière poche de résistance à la transition de la fécondité d'après une expression de SANDRON et GASTINEAU (2002), était la région la moins étudiée (TABUTIN 2007). Puisque parmi le faible nombre d'études consacrées à la problématique pauvreté-fécondité répertoriée à cette date (39 en 1999), seules six études portaient sur l'Afrique subsaharienne.

**Cette thèse entend donc mettre en relief l'impact sur la fécondité des changements des comportements des ménages vis-à-vis de l'entraide familiale. Nous tenterons d'identifier les facteurs de la baisse de la fécondité observée au Cameroun, et de discuter l'idée selon laquelle un affaiblissement du système de l'entraide familiale serait un déterminant de la fécondité. Entre autres, nous chercherons aussi à relever les transformations subies par les ménages camerounais (configuration et composition), dues à l'impact de la pauvreté sur leurs organisations.**

Plusieurs raisons justifient le choix de notre hypothèse de recherche :

- Premièrement, il convient de signaler que, mis à part quelques travaux isolés et circonscrits à quelques zones rurales et urbaines de la région de l'ouest-Cameroun (ELOUNDOU-ENYEGUE, 1992 ; NGUEYAP, 2006), le plus souvent à partir d'entretiens qualitatifs, le fonctionnement de l'entraide familiale et de l'entourage social en contexte de pauvreté a été peu étudié, et surtout peu quantifié au Cameroun.
- Deuxièmement, d'après NGOY KISHIMBA (2002), certaines études menées au Cameroun auraient montré qu'au lendemain de la crise économique camerounaise, le système de solidarité familiale de certaines catégories de ménages a fini par se fragiliser voire céder après avoir résisté aux effets de la crise économique.
- Enfin, nous ne saurions manquer d'évoquer le fait que dans notre cursus académique, nous avons respectivement mené une recherche sur l'évolution de la fécondité au Cameroun (Master 1), et une autre sur la relation entre les transferts financiers entre ménages et la fécondité en France, dans le cadre d'un stage académique à l'INED (Master 2).

Nonobstant le fait que les questions de recherche des travaux menés en Master 2 et celles de la recherche doctorale que nous envisageons de mener ici ne soient pas identiques, les résultats de cette première recherche portant sur la société française avec l'enquête ERFI-GGS sont parlants. Il en ressort que les enfants sont les principaux bénéficiaires des transferts financiers, viennent ensuite les petits-enfants et les autres (autres parents, et autres connaissances) ; tandis que les principaux aidants sont principalement les pères-mères, ensuite les grands-parents, puis les autres connaissances (FIONG, 2011). Ceci révèle qu'en France, les transferts financiers ont bien majoritairement un sens descendant. Alors qu'à en croire RAZAFINDRATSIMA (2007), les transferts financiers dans les pays en développement ont plutôt un sens ascendant, résultat qu'il a trouvé à Antananarivo, confirmé plus tôt respectivement en Malaisie par LILIARD ET WILLIS (1997), au Vietnam par COX (2002) et en Indonésie par PARK (2003).

Comme autres résultats importants soulignés dans le mémoire de M2, nous avons constaté que:

- le revenu du ménage influe très fortement et d'une manière significative sur la probabilité d'aider un autre ménage.
- Plus l'on compte d'enfants eus ou adoptés en vie, moins l'on tend à les aider financièrement, preuve que le nombre d'enfants influe sur la probabilité de les aider.
- La non-cohabitation des enfants augmente très significativement la probabilité d'accorder un don ou d'aider un enfant qui se trouve dans un autre ménage.
- Le niveau d'instruction n'influe pas sur la probabilité d'accorder une aide à un enfant non cohabitant, mais en revanche, il influe très significativement sur la probabilité qu'un enfant non cohabitant reçoive une aide de ses pères-mères. Plus on est diplômé, plus on a de chances de recevoir de ses parents (pères et mères) une aide financière. L'étude ayant porté sur les couples en première union, il en est ressorti que lorsque les conjoints se partagent les tâches dans le ménage, ils sont plus enclins à aider et à recevoir de l'aide d'autres ménages (FIONG, 2011).

En considérant le contexte de l'Afrique subsaharienne où, les revenus sont relativement bas, où les enfants décohabitent difficilement du domicile de leurs parents (pères/mères), où les niveaux d'instruction sont encore très bas, et enfin où le partage des tâches ménagères entre conjoints est encore très mal perçu, est-il possible d'envisager que le système d'entraide familiale se soit déjà affaibli ? Est-ce que la remise en cause, faite par ELOUNDOU-

ENYEGUE (1992), de l'idée assez répandue selon laquelle l'entraide familiale semble naturelle et quasiment obligatoire au sein de la famille africaine est toujours d'actualité ? Cet auteur a d'ailleurs affirmé que : « ...*la solidarité n'est ni une caractéristique, ni un fait général de la famille africaine. Si les spécificités de la famille africaine sont souvent mises en avant, l'universalité de certains rôles qu'elle joue ne devrait pas être occultée* » (ELOUNDOU-ENYEGUE, 1992 ; p.10).

L'entraide familiale sera abordée dans cette recherche au travers des transferts monétaires ou du soutien financier et de l'hébergement des membres du ménage n'appartenant pas au noyau familial. Bien conscient que l'entraide familiale ne se limite pas à ces deux types d'aides, plusieurs raisons ont orienté notre choix. Nous citerons, entre autres, le fait que des recherches menées dans des sociétés développées (WOLFF en 1992, BONVALET et OGG en 2006) sur l'entraide familiale ont montré que les personnes âgées bénéficient majoritairement de l'aide en nature (services), alors que les jeunes bénéficient majoritairement des aides monétaires. Ce sera en d'autres termes l'occasion de vérifier si les bénéficiaires du soutien financier familial sont différents au Cameroun. De plus, il nous semble plus aisé de comptabiliser ces deux types d'aide que les services en nature, étant donné notre source de données (ECAM 3)<sup>1</sup>.

Avec l'essor des migrations internes et internationales, les échanges ou aides susceptibles d'être faits à distance, où que l'on se trouve, sont encore les transferts monétaires. Concernant l'hébergement, c'est un type d'aide qui englobe en elle seule plusieurs autres aides, et peut donc valablement, en l'absence ou en présence de transferts financiers, servir d'indicateur de l'entraide familiale. Enfin, ce choix s'est imposé à nous, car dans l'enquête à partir de laquelle est menée notre recherche, à savoir la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM3), ce sont les seuls types d'aides pour lesquelles le lien de parenté entre l'aidant et le bénéficiaire est précisé. Notre choix s'est porté sur ECAM3 pour plusieurs raisons. Premièrement, au Cameroun, après le recensement général de la population, cette étude (ECAM) réalisée tous les cinq ans est non seulement la plus importante en termes de données collectées et de taille de l'échantillon, mais aussi elle est la plus riche à la fois en données sociodémographiques et socio-économiques sur les ménages. ECAM3 étant une enquête budget-consommation, cette troisième édition est la toute première à avoir collecté des données sur les transferts financiers entre ménages à l'échelle nationale.

---

<sup>1</sup> : Troisième enquête camerounaise auprès des ménages, qui est l'enquête budget-consommation, réalisée en 2007 par l'INS.

Etant nous-même membre du personnel de l'Institut national de la Statistique du Cameroun, nous avons participé à la conception et à la réalisation de cette enquête en 2007. Ce statut nous a facilité l'accès aux données, puisque la hiérarchie de cet institut a mis à notre disposition une partie de la base de données de cette étude.

Notons que les études menées sur la relation pauvreté-fécondité en Afrique subsaharienne reposent en grande majorité sur les enquêtes EDS, dont l'une des limites est qu'elles ne permettent de mesurer le niveau de vie qu'au travers d'un indicateur composite des biens possédés (TABUTIN 2007). Or, d'après cet auteur, il aurait été démontré que la relation entre le niveau de vie et la descendance finale peut sensiblement varier en fonction de l'indicateur du niveau de vie choisi. D'où l'une de ses recommandations aux démographes et chercheurs, qui est d'utiliser d'autres sources de données plus adéquates que les enquêtes EDS, à l'exemple des enquêtes budget-consommation. Ces dernières seraient mieux indiquées pour l'étude du lien pauvreté-fécondité (TABUTIN, 2007). Nous pensons qu'elles s'avèrent aussi être mieux adaptées pour l'étude de l'entraide familiale, du moins, en ce qui concerne les transferts monétaires. Nous utiliserons donc les données de la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 3), réalisée en 2007 au Cameroun, car elle est la première dans ce pays qui ait collecté des informations sur les transferts financiers entre ménages.

Les enquêtes budget-consommation sont une source très riche, permettant l'estimation du niveau de vie des individus ou des ménages, à travers les revenus des ménages, qui sont à leur tour estimés par les dépenses et la consommation finale de ces derniers. On peut aussi observer les stratégies de survie mises en place par les ménages ou individus, l'organisation et la composition du système familial (résidence dans le ménage selon le lien de parenté), etc. Une limite de cette source, par rapport aux EDS, pour l'étude de la relation entraide familiale-fécondité, est que la fécondité ne peut pas être calculée à travers des indicateurs classiques tels que l'ISF ou la descendance finale. Mais dans cette recherche, la fécondité sera mesurée avec la méthode des « propres enfants ».

ECAM3 ayant pour principal but de mesurer l'incidence de la pauvreté au sein de la population camerounaise, l'étude du lien direct entre l'entraide familiale et la fécondité uniquement à partir de cette enquête était limitée et difficilement réalisable. Il nous a donc semblé pertinent et nécessaire d'associer aux données quantitatives d'ECAM3, une étude qualitative traitant directement du lien entre l'entraide familiale et la fécondité (taille de la

descendance au moment de l'enquête). C'est ainsi que nous avons réalisé au printemps 2013 des entretiens dans plusieurs régions du pays, auprès des CM ou de leurs conjoints. Ces entretiens tentaient de retracer les parcours résidentiels et les vies génésiques des interviewés. Plus concrètement, nous voulions savoir à travers ces entretiens si les personnes, qui au moment de l'enquête hébergeaient des personnes apparentées ou non, le faisaient parce qu'elles avaient aussi bénéficié ou pas de ce type d'aide à un moment de leur vie. Il était aussi question de vérifier la concordance des résultats obtenus à partir d'une part des entretiens, et d'autre part des données quantitatives. Par exemple, est-ce que les typologies des deux prestataires du soutien financier et de la cohabitation obtenues du quantitatif sont identiques à celles obtenues du qualitatif ? Les questions portant sur l'échantillonnage de l'étude qualitative seront détaillées au chapitre 7, qui est uniquement consacré aux entretiens.

Afin d'atteindre l'objectif de notre recherche, nous explorerons les questions suivantes :

- 1) La préférence pour une descendance nombreuse est-elle encore fréquemment observée au Cameroun ?
- 2) Est-ce que la fécondité est contrôlée au Cameroun ?
- 3) Y a-t-il une prédominance de la famille élargie au sein de la société camerounaise ?
- 4) Le système d'entraide familiale camerounais s'est déjà affaibli ou alors son affaiblissement est-il amorcé ?

En outre, cette thèse se propose d'atteindre l'objectif secondaire suivant :

- Contribuer à présenter l'évolution des transformations structurelles de la famille au Cameroun, à partir des données quantitatives et qualitatives. Nous prendrons comme l'exemple les travaux des auteurs de la socio-démographie de la famille tels que ceux de BONVALET qui utilise les deux approches (quantitative et qualitative) pour contrôler la convergence de leurs résultats respectifs.

Nous tenons à préciser que nous n'avons malheureusement pas pu, faute de données adéquates, atteindre tous les objectifs que nous nous sommes fixés au départ de notre recherche, mais nous avons tenté de nous en approcher. Nous avons pu analyser en profondeur la situation en 2007 avec l'enquête ECAM3. Mais pour les tendances au cours du temps, les données utilisées (ECAM3 et les entretiens réalisés) étaient non seulement insuffisantes, mais surtout nécessitaient des études précédentes ayant traité la même problématique en vue des éventuelles comparaisons. En d'autres termes, il ne nous est pas possible d'affirmer par exemple que l'entraide familiale a diminué, ou a augmenté, ou enfin a



stagné au Cameroun, et par conséquent, l'on ne sait pas si l'inversion du flux des richesses intergénérationnelles est déjà amorcée ou pas. Il en est de même pour la valeur de l'enfant au sein de la société camerounaise, car nous ne sommes pas en mesure de donner son estimation, ni en 2007 ni à d'autres dates faute de sources détaillées. Notons que faute donc de données adéquates, nous n'avons d'autre choix que d'utiliser la descendance atteinte au moment de l'enquête pour approcher le désir d'enfant. Notamment ce point est mieux développé et mieux traité par les EDS que l'ECAM3, qui présente en revanche un avantage indéniable pour l'analyse des ménages, et plus précisément des deux composantes de l'entraide familiale étudiées, les transferts monétaires et l'hébergement.

Notre thèse comporte sept chapitres qui répondent chacun à des questions distinctes. Le premier chapitre s'intitule « cadre conceptuel de la recherche ». Le Cameroun étant notre terrain d'étude, il nous a semblé pertinent de présenter les contextes sociodémographiques et socio-économiques de ce pays puisqu'ils sont étroitement liés respectivement à l'évolution de la fécondité et à celle de l'entraide familiale. Nous avons donc ainsi présenté l'état des recherches sur la problématique pauvreté-fécondité, puis les théories de la transition de la fécondité selon les diverses approches. Au deuxième chapitre consacré au cadre conceptuel de la recherche, après définition des concepts tels que pauvreté, fécondité et entraide familiale, ont été tour à tour présentés non seulement les indicateurs servant à mesurer chacun de ces phénomènes, mais aussi les données à analyser. Le chapitre trois qui traite de l'évolution de la structure familiale au Cameroun, permettra de savoir si l'on tend vers la nucléarisation de la famille. Après avoir défini les « familles » et « ménages » afin d'identifier les structures familiales, nous avons ensuite évoqué les évolutions respectives de ces définitions dans le temps. Ce chapitre permettra de présenter la structure et la composition des ménages camerounais. Le quatrième chapitre qui traite du soutien financier, l'une des deux formes d'entraide familiale étudiées dans notre recherche, présente respectivement la situation de cette composante, en ressortant les profils des deux prestataires, et les caractéristiques des transferts financiers. L'on a ainsi une idée assez précise de l'orientation du sens des transferts, et des principaux bénéficiaires. Le cinquième chapitre de notre thèse porte sur la cohabitation ou l'hébergement. Ce chapitre nous permettra par exemple d'avoir le profil des personnes hébergées et des hôtes. L'on pourra aussi identifier les déterminants de la cohabitation et ceux du confiage des enfants. Après une revue de la littérature sur ce phénomène (cohabitation), nous avons donc présenté la situation en 2007 au Cameroun, en dégagant ses principales caractéristiques. En dernière partie de ce chapitre est traité le phénomène du confiage des enfants. Le sixième chapitre traite de l'estimation de la fécondité et de son impact sur les deux

composantes de l'entraide familiale étudiées. Ce chapitre donne l'occasion de confronter les estimations de la fécondité obtenues à partir des méthodes directes et celles obtenues des méthodes indirectes. Après un rappel détaillé des différentes théories de la transition de la fécondité, nous avons ensuite présenté l'évolution de ce phénomène au Cameroun sur environ trente ans. Puis, il s'en est tour à tour suivi la présentation de la méthode « mère-progéniture », et l'estimation de la fécondité. Ce vaste chapitre s'achève sur l'influence de la présence d'enfants ou non sur respectivement le soutien financier et la cohabitation. Le septième et dernier chapitre de cette thèse sera constitué de l'analyse des entretiens qualitatifs, qui permettra de savoir si le système d'entraide familiale camerounais s'est déjà affaibli. Ce chapitre dégage les profils des deux prestataires et les caractéristiques des composantes de l'entraide familiale étudiées, ce qui permet la comparabilité des résultats quantitatifs et qualitatifs.

# **CHAPITRE 1 : CADRE CONTEXTUEL DE LA RECHERCHE**

## **INTRODUCTION**

Le présent chapitre entend proposer le contexte de notre recherche. Des études en démographie portant sur le lien pauvreté-fécondité, montrent que l'entraide familiale, la dynamique familiale et la transition de la fécondité sont étroitement liées. Ainsi, afin de bien analyser la fécondité, il nous paraît nécessaire d'évoquer la dynamique familiale et la transition de fécondité dans le cadre théorique de notre problématique. Dans la même logique, il est tout à fait pertinent de savoir comment des auteurs appréhendent les concepts de pauvreté et d'entraide familiale (transferts monétaires, et hébergement des collatéraux) dans les recherches étudiant le lien pauvreté-fécondité.

Pour mener à bien cette tâche, en explorant la littérature sur le lien pauvreté-fécondité en général et au Cameroun en particulier, dans un premier temps, nous présenterons le contexte de l'étude, en détaillant les situations sociodémographiques, socio-économiques et de l'entraide familiale au Cameroun. Ensuite, outre le point sur les différentes approches du lien pauvreté-fécondité, nous ferons un résumé de la dynamique familiale et de la transition de fécondité.

## **I. CONTEXTE DE L'ETUDE**

D'après le rapport du troisième recensement de la population (3<sup>ème</sup> RGPH, 2005), la population du Cameroun s'est accrue de 2,6 % sur la période 2005-2010, passant alors de 17 463 836 à 19 406 100 habitants. Situé en Afrique centrale juste au-dessus de l'équateur, le Cameroun a une superficie de 475 650 km<sup>2</sup>, dont 466 050 km<sup>2</sup> de surface continentale et 9 600 km<sup>2</sup> de surface maritime, soit une densité de population de 37,5 habitants/km<sup>2</sup>. Les deux langues officielles sont le français et l'anglais, marquant ainsi son statut d'ex-colonie française et britannique. Sa situation géographique lui a permis de compter sur son territoire un peu plus de 200 ethnies que l'on retrouve dans plusieurs autres pays d'Afrique subsaharienne.

### **I.1 CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUE**

Comme le montre le tableau 1, le taux annuel moyen de croissance de la population du Cameroun a été de 2,9 % entre 1976 et 1987, puis de 2,8 % entre 1987 et 2005. Bien que son taux annuel moyen continue sa légère flexion observée depuis 1987, la croissance de la population camerounaise est toujours importante. Elle cadre bien avec l'évolution démographique des pays en développement, car toutes choses égales par ailleurs, les projections estiment un doublement de la population dans 27 ans, soit en 2037.

**Tableau 1 : Evolution de la population du Cameroun de 1976 à 2010**

Années	SEXE		Total	Rapport de masculinité (en %)	Accroissement annuel moyen (en %)
	Masculin	Féminin			
<b>1976</b>	3 754 991	3 908 255	7 663 246	96,1	2,9
<b>1987</b>	5 173 372	5 320 283	10 493 655	97,2	2,8
<b>2005</b>	8 632 036	8 831 800	17 463 836	97,7	2,6
<b>2010</b>	9 599 224	9 806 876	19 406 100	97,9	-

Source : rapport du 3<sup>ème</sup> RGPH

Notons aussi que le rapport de masculinité, qui est le rapport de l'effectif des hommes sur celui des femmes multiplié par 100, est de 97,9 %, et a toujours été en faveur des femmes, bien qu'il tende à s'équilibrer au fil des années. Selon la structure par âge, la population camerounaise en 2010 reste caractérisée par son extrême jeunesse, où les âges médian et moyen de la population sont de 17,7 ans et 22,1 ans. Cette jeunesse de la population est d'autant plus marquée par les proportions assez élevées des moins de 15 ans et des moins de 25 ans, qui sont respectivement de 43,6 % et 64,2 % de la population totale. Les plus de 60 ans quant à eux représentent 5,0 %, dont 3,4 % de plus de 65 ans. Ce qui donne un rapport de dépendance (rapport de l'effectif de la population âgée de moins de 20 ans et celle de plus de 65 ans, sur celui de la population active âgée de 20 à 64 ans, multiplié par 100) de 94,6 % dans la population camerounaise.

Du fait de la croissance démographique et de la stabilité des superficies territoriales, la densité de population au Cameroun a connu une nette augmentation entre 1976 et 2010, en allant de 16,4 à 41,6 habitants/km<sup>2</sup> passant par 22,5 en 1987 et 37,5 habitants/km<sup>2</sup> en 2005. Notons que malgré cette forte hausse de la densité de population, la population est inégalement répartie sur le territoire national. Cette croissance de la densité de population se traduit par une urbanisation galopante et très anarchique. En 2005, le taux d'urbanisation était estimé à 48,8

%, et à 52,5 % en 2010. Les deux principales métropoles que sont Yaoundé et Douala mieux dotées d'infrastructures (scolaires et sanitaires), constituent les principaux pôles d'attraction des populations rurales, accentuant ainsi le phénomène d'exode rural.

La chute continue du taux de croissance moyen annuel de la population camerounaise, tel qu'indiqué dans le tableau n°1, s'explique d'une part par l'augmentation relative de la mortalité générale, et d'autre part par la migration et la légère baisse de la fécondité. S'agissant de la mortalité, l'on note une mortalité maternelle élevée, passant de 430 décès à 669 décès pour 100 000 naissances sur la période 1989-2004 (EDS). La mortalité infantile n'est pas en reste, elle aussi connaît une augmentation, allant de 64,3 pour 1000 à 74,1 pour 1000 en 1991 et 2004. La pandémie du VIH/SIDA contribue également à accroître la mortalité au Cameroun, étant donné son incidence de 5 % en 2004. En dépit des hausses spécifiques de la mortalité maternelle et infantile, le taux brut de mortalité continue à chuter, atteignant les valeurs de 13,8 et de 12,6 pour 1000 en 1991 et 2004. La natalité quant à elle, est en baisse, puisque le taux brut de natalité est passé de 44,2 à 40,6 pour 1000 entre 1991 et 2004. Le fait que le solde migratoire soit favorable à l'émigration semble aller de pair avec la chute du taux de croissance moyen de la population.

Au Cameroun, les phénomènes démographiques en général, et la fécondité en particulier, sont actuellement mieux connus, grâce aux importantes opérations de collectes de données démographiques réalisées dans ce pays. Ayant bénéficié du soutien et de l'aide des Nations-Unies, et d'autres bailleurs de fonds, le Cameroun compte trois recensements de la population réalisés en 1976, 1987 et 2005, et cinq enquêtes sur la fécondité parmi lesquelles l'Enquête Nationale de Fécondité réalisée en 1978, et surtout les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDSC) de 1991, 1998, 2004 et 2011. L'indice synthétique de fécondité a faiblement chuté de 6,4 (en 1978) à 5,1 enfants par femme (en 2011), en passant par 5 enfants par femme en 2004, soit une réduction de 1,4 enfant en vingt six ans. Ainsi, la constante chute de la fécondité confirme l'amorce du processus de transition de la fécondité au Cameroun.

D'après JOSEPH et GARENNE (2002) le début de la baisse de la fécondité au Cameroun est estimé en milieu urbain en 1985 contre 1993 en milieu rural. En effet de 1960 année de son accession à l'indépendance à la fin de la décennie 1970, la population en tant que facteur de développement et atout politique était valorisée et promue au Cameroun dans l'optique d'une part de consolider sa souveraineté, et d'autre part pour des besoins de développement économique. L'idée traditionnelle, selon laquelle un peuple fort nombreux est souverain,

puissant, irrésistible, a longtemps hanté les dirigeants des pays africains nouvellement indépendants. La natalité était même considérée comme un problème, car il fallait donc l'encourager, afin de pouvoir aux besoins du développement économique, qui nécessite le travail.

La prise de conscience du gouvernement camerounais sur les conséquences d'un accroissement effréné de sa population intervint après la Conférence mondiale de la population de Bucarest en 1974 et le premier recensement de la population réalisé en 1976. C'est en 1980 que le gouvernement camerounais changea de position vis-à-vis de la natalité, et fit ainsi une rupture avec deux décennies qualifiées de natalistes (1960-1980), puisqu'il opta pour la maîtrise de la fécondité. Ainsi cette nouvelle position du gouvernement du Cameroun sera confirmée et officialisée lors de la Conférence internationale sur la Population de Mexico en août 1984. Le programme de planning familial devint alors le nouveau cheval de bataille du gouvernement camerounais, en vue de contrôler la fécondité dès 1986.

Le Cameroun a donc fait des progrès en ce qui est du contrôle des naissances, car l'évolution de la fécondité entre 1978 et 2004 révèle la chute continue de celle-ci, commencée peu après 1986 après deux décennies natalistes, où l'on a enregistré une forte augmentation des naissances avec l'encouragement du gouvernement (l'ISF est respectivement passé de 6,8 à 5 enfants en moyenne par femme entre 1978 et 2004). Une chute qui est plus prononcée dans les deux plus grandes métropoles du pays, corroborant ainsi l'idée selon laquelle l'urbanisation serait un facteur accélérateur de la transition de la fécondité (YANA, 2002). La fécondité du Cameroun demeure précoce et forte en zone rurale, tardive et faible en milieu urbain, surtout dans les deux principales villes que sont Yaoundé et Douala. Car en 2004, alors que 37 % d'adolescents en milieu rural avaient déjà commencé leur vie féconde, cette proportion n'est que de 27 % dans les autres villes, et de 15 % à Yaoundé/Douala (EDS III, 2004).

## **I. 2 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE**

Depuis son indépendance en 1960 jusqu'en 2007, l'évolution de l'économie du Cameroun peut se résumer comme celle de la majorité des pays d'Afrique subsaharienne en quatre principales phases :

- Une période de forte croissance économique, qui s'est étalée sur deux décennies en ce qui est du cas du Cameroun notamment de 1965 à 1984 ;

- Une période de crise économique, étalée sur une décennie notamment de 1985 à 1994 ;
- Une période d'espoir ou de reprise de la croissance économique, de 1995 à l'an 2000 ;
- Une période de stagnation, de 2001 à 2007.

### **Deux décennies de forte croissance économique (1965-1984)**

Au lendemain de son accession à l'indépendance en 1960, l'économie du Cameroun comme celle de bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne, a connu des années de gloire, de prospérité. Ayant hérité d'une économie plus ou moins diversifiée, planifiée et développée, notamment dans l'industrie, l'agriculture des produits de rentes et l'exploitation des ressources minières, le Cameroun avait d'énormes potentialités et atouts économiques à faire valoir. Enregistrant un faible taux d'endettement extérieur (moins de 15 % du PIB), un taux de croissance économique annuel de 4 %, et un taux d'accroissement annuel de la population de 2,9 %, le Cameroun était prospère et en bonne santé économique durant vingt années (NOUETAGNI, 2004). Ce pays, comme la majorité des pays exportateurs de pétrole, a aussi profité de l'envolée des prix de l'or noir vers la fin des années 1970, suite au choc pétrolier de 1973. Ainsi, l'on a noté une augmentation des recettes pétrolières entre 1977 et 1985 ayant entraîné selon CHAUVIN (2012) un accroissement de près de 10 % du PIB par an (CHAUVIN, 2012).

Cette période glorieuse connaîtra un coup d'arrêt en 1986. Parmi les raisons qui en sont à l'origine, il nous semble important de relever l'inexpérience et le manque de qualification des tous premiers cadres et dirigeants de l'administration camerounaise originaires du terroir, laquelle expliquerait des décisions inefficaces, des choix pas objectifs et non optimaux, voire contradictoires, pris par le gouvernement camerounais (NOUETAGNI, 2004).

S'agissant d'un exemple de décision peu efficace, nous avons souligné qu'au lendemain de l'indépendance, le gouvernement camerounais a longtemps promu et encouragé la natalité. Il a rapidement été dépassé par l'accroissement effréné de la population. Si nous reconnaissons que le gouvernement camerounais n'avait pas totalement tort de valoriser la natalité en évoquant l'argument selon lequel la population était nécessaire voire indispensable au développement économique, il avait en revanche ignoré le fait que cette population devrait

d'abord être prise en charge (soignée et éduquée) avant d'être en mesure de produire des richesses économiques.

En sus des décisions et des choix peu efficaces adoptés, l'on peut aussi citer comme étant à l'origine du coup d'arrêt de l'économie camerounaise la baisse du prix du pétrole et des cours des principaux produits de rentes, qui ont entraîné le déséquilibre de la balance commerciale. L'économie camerounaise, reposant à cette époque majoritairement sur l'agriculture de rente, s'effondra et s'enlisa dans une crise économique, en précarisant la population.

### **Une décennie de crise économique (1985-1994)**

L'année 1985 peut être considérée dans l'économie camerounaise comme l'année du revirement de situation, marquant ainsi la rupture entre les deux décennies précédentes qualifiées de prospères, et la décennie suivante, qualifiée de temps difficiles et durs. A la suite du déséquilibre de la balance commerciale qui devient déficitaire, les recettes d'exportation ont reculé de près de 8 % du PIB, conduisant ainsi le pays à enregistrer pour la première fois un recul de sa croissance économique de 4,5 % (NOUETAGNI, 2004). Dans l'optique d'atténuer ou d'endiguer les effets de la crise économique vécus par la population avec brutalité, quelques débuts de solutions seront imposés au gouvernement camerounais, parmi lesquels celui de s'endetter davantage. D'où l'augmentation de sa dette extérieure, passant ainsi du tiers du PIB en 1984/1985 à 75 % de celui-ci en 1992/1993 (HERRERA, 1994, cité par NOUETAGNI, 2004).

L'on a alors enregistré dans l'économie camerounaise une avalanche de mauvaises nouvelles, comme l'abandon de l'agriculture des produits de rente au profit des produits vivriers, suite à la chute des cours mondiaux des premiers. La surévaluation du franc CFA avant 1993 a davantage accentué la perte de la compétitivité des entreprises locales déjà en mauvaise position face à la concurrence internationale, d'où la chute non seulement de la production du secteur privé moderne (secteur informel non compris) de 14 % entre 1985 et 1994, mais aussi de la main d'œuvre de 10 % et enfin des salaires sur la même période (NOUETAGNI, 2004). Les mauvaises nouvelles se suivront, puisque ce sera au tour de l'État de diminuer ses effectifs de personnel en gelant les recrutements dans la fonction publique, mais aussi d'alléger sa masse salariale au travers de deux baisses successives des salaires des fonctionnaires, en janvier et novembre 1993.



Le coup de grâce de ces mauvaises nouvelles a été la dévaluation du franc CFA, intervenue en janvier 1994 d'un commun accord avec tous les autres pays d'Afrique subsaharienne partageant cette monnaie.

Comme l'on pouvait s'y attendre, le marché du travail n'a pas échappé aux effets désastreux de la crise économique. La conjugaison du gel des recrutements dans la fonction publique, principal employeur dans le pays, de la diminution des effectifs dans tous les secteurs formels, et de la baisse des salaires a augmenté le taux de chômage de dix points, passant ainsi de 15 % à 25 % entre 1987 et 1993. Les moins de 30 ans étant majoritairement présents dans la population, ils seront les plus touchés. Impulsés par leur dynamisme et leur esprit créatif, ils ont augmenté les rangs de travailleurs du secteur informel, qui enregistrera un accroissement important, puisqu'il représentait en 1993 57 % de la population active, contre 28 % et 14 % respectivement pour le secteur public et le secteur privé formel (ECAM3, 2007).

La part des salariés parmi les actifs occupés ayant diminué, passant de 63 % en 1987 à 50 % en 1993 dans les secteurs public et privé formel réunis, comptant majoritairement des hommes, ceux-ci ont donc été les plus touchés par la crise économique. Les Camerounais n'ont donc eu d'autre choix que de s'employer en masse dans le secteur informel, au point que trois emplois créés sur quatre dans l'économie camerounaise relèvent du secteur informel, qui enregistre les rendements et les revenus les plus faibles et emploie majoritairement des femmes (66 % contre 50 % des hommes). Ainsi, l'on peut aisément comprendre que les revenus des femmes, qui jadis étaient considérés comme « revenus d'appoint », soient devenus importants dans la gestion quotidienne des ménages, afin d'amortir les effets de la crise économique, en attendant une éventuelle reprise de la croissance économique qui augurerait de lendemains meilleurs (ADJAMAGBO, 2011).

### **Période d'espoir ou de reprise de la croissance économique (1995-2000)**

Un an après la dévaluation du franc CFA en janvier 1994, le Cameroun a renoué avec la croissance économique, mettant ainsi un terme à une décennie marquée par une violente crise économique. La pauvreté a reculé de 13 points entre 1996 et 2001, puisque la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est passée de 53,3 % à 40,2 % (Banque Mondiale, 2004).

Avec un taux annuel de croissance économique atteignant un niveau satisfaisant de près de 5 % entre 1995 et 2000, le Cameroun s'était donc résolument engagé à faire oublier la pire décennie de son histoire économique (1985-1994). Cependant la réduction de la pauvreté d'une manière continue sur le long terme demeure un défi de très grande envergure, que même les pays développés peinent à relever.

### **Période de stagnation ou d'essoufflement (2001-2007)**

Ayant renoué avec la croissance durant le quinquennat précédent, où le taux annuel de croissance du PIB avoisinait les 5 % et le taux annuel moyen d'inflation passait de 9 % en 1995 à 1,2 % en 2000, le Cameroun n'a pas réussi à maintenir ce rythme de croissance. Mais les gains engrangés ont permis au gouvernement de mener des politiques économiques et sociales afin de lutter efficacement et durablement contre la pauvreté (ECAM3, 2007). A l'aube du millénaire, l'économie camerounaise reste encore fragile, nonobstant l'amélioration de certaines situations socio-économiques. Ainsi, les populations n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de vie d'avant la crise économique et l'économie éprouve toujours d'énormes difficultés à créer des emplois durables et décents, car les rares emplois créés le sont majoritairement dans les secteurs à faible productivité et à faibles revenus. La tendance observée en 2001, selon laquelle le secteur informel et le secteur agricole employaient respectivement 25 % et 59 % de la population active, perdure (ECAM3, 2007).

Le Cameroun s'est engagé en 2000, à l'instar de plusieurs autres pays en développement, dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Les progrès réalisés par ce pays et appréciés par les bailleurs de fonds lui ont valu à juste titre d'accéder à l'état de pays pauvre très endetté en 2006, lui permettant ainsi de bénéficier d'une remise substantielle de sa dette extérieure. Le principal objectif des OMD étant de réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015, ce qui revient au Cameroun à ramener le taux de pauvreté du pays de 40,2 % en 2001 à 37,1 % en 2007 et à 25,5 % en 2015 (ECAM3, 2007). L'atteinte de cet objectif nécessite un taux annuel de croissance du PIB dans l'économie camerounaise d'au moins 7 %, d'après les projections des économistes (ECAM3, 2007). Ce taux n'ayant été que de 3 % en moyenne entre 2001 et 2007, nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper que le Cameroun n'atteindra pas cet objectif à l'échéance de 2015 ; conclusion d'ailleurs confirmée par la Banque Mondiale en 2010, pour la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, au vu des niveaux atteints à mi-parcours dans la lutte contre la pauvreté (BAD, 2013).

D'après certains économistes, la croissance économique réalisée entre 2001 et 2007 est majoritairement à créditer au compte du secteur tertiaire (des services), et notamment des télécommunications qui enregistrent un taux de croissance annuel de plus de 25 % (CHAUVIN, 2012). Ce secteur (tertiaire ou des services) contribue à la croissance économique du pays plus que les secteurs primaires et secondaires réunis. Le chômage n'a pas véritablement diminué d'une manière visible. Nonobstant la timide reprise des recrutements dans la fonction publique, et le dynamisme de certains secteurs d'activité, l'économie camerounaise n'a pas suffisamment généré d'emplois nouveaux.

### **I. 3 CONTEXTE DE L'ENTRAIDE FAMILIALE DEPUIS 1960 JUSQU'EN 2007**

ATTIAS-DONFUT a montré que les solidarités publiques et les solidarités privées ne sont pas substituables mais complémentaires, et que la réduction ou l'absence totale de l'une des deux solidarités est très préjudiciable à l'ensemble du système des solidarités dans une société donnée (THIBAUT, 2010). En d'autres termes, cela voudrait dire que les solidarités privées ou familiales seraient plus efficaces lorsque les solidarités publiques existent et fonctionnent bien. Les solidarités publiques étant des aides ou des services plus ou moins formels provenant principalement de l'État, sont inscrites dans diverses politiques :

- Les politiques familiales (les crèches, les allocations familiales, les campagnes de vaccinations ...);
- Les politiques de santé (l'assurance-maladie, ...) et
- Les politiques sociales (l'assurance-chômage, les régimes des pensions de retraite,...).

Si en Afrique subsaharienne, face aux politiques familiales, les membres d'une population semblent tous égaux, les politiques de protection sociale à travers les régimes de pensions de retraite et les politiques de santé (l'assurance-maladie) sont plutôt sélectives, car seulement une infime frange de la population y a droit (les travailleurs du secteur formel). Donc la majeure partie de la population est obligée de se retourner vers l'entraide familiale pour s'assurer des risques de maladie ou des éventuels accidents de la vie. En ce qui concerne les solidarités familiales, qui sont des aides ou des services non formels, provenant soit du réseau familial, soit du voisinage, soit des collègues de travail, elles s'expriment généralement à travers des transferts financiers, ou bien des services tels que l'hébergement, la garde d'enfants, le soutien scolaire, etc.

D'après VIMARD (1993), les principaux changements économiques, démographiques et sociaux sont effectivement intervenus en Afrique subsaharienne après les indépendances,

quoique certains signes apparaissent déjà à la veille de celles-ci (VIMARD, 1993). En supposant que les transformations observées en Afrique de l'Ouest l'ont aussi été en Afrique centrale, nous pensons que la société camerounaise, comme toute autre société d'Afrique subsaharienne fraîchement indépendante, était encore fortement « traditionnelle » pendant les premières années ayant suivi l'indépendance. L'urbanisation étant quasiment inexistante, la principale activité économique était l'agriculture, encore peu développée, le pays était encore enclavé et organisé de manière traditionnelle. D'après l'anthropologue LEVI-STRAUSS, la société « traditionnelle » en général et particulièrement en Afrique subsaharienne est essentiellement fondée sur le lignage, sur le groupe social, où la famille élargie organise tout, y compris les unions au travers desquelles la fonction de reproduction est assurée. VIMARD (1993) dit : « *Dans la société « traditionnelle », le mariage est, avant tout, un échange de femmes entre groupes sociaux (LEVI-STRAUSS, 1968) et le contrôle matrimonial, opéré par les anciens des différents lignages, assure la stabilité de la reproduction sociale, autrement dit de l'organisation de la reproduction et de la reproduction démographique qui lui correspondent* » (VIMARD, 1993 p. 92).

La famille élargie, principale structure familiale présente dans la société « traditionnelle » est donc caractérisée par une très forte cohésion de ses membres, impulsée d'une part par l'entraide ou la solidarité familiale et d'autre part par un fort contrôle des anciens sur les jeunes (LOCOH, 1993). Donc, si cela ne dépendait que de l'avis des anciennes générations, elles feraient tout pour éviter la modernisation d'une telle société, afin de continuer à bénéficier de ses avantages.

Des études sociodémographiques, à l'instar de celle de RAZAFINDRATSIMA (2005), ont montré que l'entraide familiale, matérialisée par les transferts des biens et services entre membres du même lignage, profitait le plus aux anciennes générations, qui justement avaient intérêt à promouvoir une forte fécondité. L'Afrique subsaharienne étant considérablement marquée par un manque de données statistiques, le Cameroun ne dérogera pas à la règle. Donc, des études et statistiques sur l'entraide familiale dans la société camerounaise avant 1976, année de la réalisation du tout premier recensement de la population, sont quasiment inexistantes. Mais les travaux des auteurs comme CALDWELL (1976), BECKER (1981), WILLIS (1981) et LOCOH (1993) semblent révéler que l'entraide familiale, valeur centrale dans une société « traditionnelle » comme celle du Cameroun au cours des premières années postindépendance, était fortement pratiquée. Ce qui a amené LESTHAEGHE (1989) à

déclarer qu'il faudrait obligatoirement un affaiblissement du système d'entraide familiale en Afrique subsaharienne pour voir chuter la fécondité.

D'après NOUETAGNI (2004), une étude réalisée en 1978 par VAGLIANI et *al*, à partir des données du recensement de la population, a montré que les ménages étendus (familles élargies) étaient plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural (44 % contre 33 %). À KUEPIE (2002) de bien préciser que le fait que les ménages étendus soient majoritairement observés en milieu urbain ne signifie pas forcément que la pratique de l'entraide familiale (y compris l'hébergement des membres de la famille) y est plus forte qu'en milieu rural. Mais que si ce type de ménages est majoritairement présent en milieu urbain camerounais, c'est parce que ce milieu est favorable à ce phénomène, car c'est là qu'il est plus probable de rencontrer soit des individus en quête d'un premier emploi, soit des élèves ou étudiants ayant prioritairement besoin d'être hébergés. Du fait de la rareté ou de l'inexistence au Cameroun de logements collectifs à bas coûts tels que les internats pour élèves et étudiants ou des foyers pour jeunes travailleurs, l'hébergement ne peut être assuré que par les membres de la famille.

Le développement économique, prôné et valorisé par le gouvernement, engendrant selon VIMARD (1993) plusieurs changements tels que le développement de l'agriculture commerciale, la monétarisation des rapports de production et des échanges de biens et services, la mobilité intense des populations, la croissance démographique et l'urbanisation rapides, la diffusion de la scolarisation, l'occidentalisation de la culture, a bouleversé les mentalités et le fonctionnement de la société camerounaise.

A l'aube des années 1980, bien que les problèmes liés à l'accroissement effréné de la population semblent déjà inquiéter le gouvernement camerounais, la pratique de l'entraide familiale ne rencontrait pas encore de difficultés majeures pouvant sérieusement l'éprouver, le pays étant encore dans sa période de prospérité économique. Même en 1987, deux ans après que le pays soit officiellement entré en récession économique, la pratique de l'entraide familiale était toujours importante en milieu urbain, comme le montre une étude de WAKAM (1997), faite à partir des données du second recensement de la population, réalisé onze ans après le premier, c'est-à-dire en 1987. D'après cet auteur, la proportion des ménages étendus en 1987 reste toujours élevée, atteignant même 51 % dans les villes secondaires et 61 % à Yaoundé, la capitale politique du pays.

Cela laisse à penser que les effets de la crise économique n'ont pas aussitôt affecté l'entraide familiale au Cameroun. Il se pourrait donc que l'affaiblissement de l'entraide familiale au sein de la société camerounaise ait pu effectivement se ressentir avec acuité pendant le second quinquennat de la période de crise économique, c'est-à-dire entre 1990 et 1994. L'étude menée par AKAM EVINA et NGOY KISHIMBA à partir des données de l'enquête sociodémographique sur la crise économique à Edéa, réalisée en 1994 par la 18<sup>ème</sup> promotion de l'Institut de Formation et de Recherches démographiques (IFORD) semble le confirmer. Puisque d'après ces deux auteurs, l'entraide familiale aurait régressé suite aux effets de la crise économique, à en croire la perception des répondants. Car près de deux enquêtés sur trois (65 %) ont estimé que l'entraide familiale avait diminué, alors que respectivement 17 % et 18 % des enquêtés l'ont trouvée renforcée et inchangée. Parmi les 7 % des répondants ayant dit être prêts à continuer à pratiquer l'entraide familiale, 69 % le feraient au travers de l'hébergement, 60 % par des transferts financiers et enfin 14 % par un emploi.

L'observation de l'évolution de la taille des ménages à l'échelle nationale, dans une certaine mesure, peut aussi informer en partie sur l'évolution de l'entraide familiale, notamment sur l'hébergement (confiage). Nous évoquerons le fait que, selon la première enquête camerounaise auprès des ménages de 1996 (nouvelle appellation de l'enquête budget-consommation au Cameroun), la taille des ménages à l'échelle nationale aurait diminué entre 1984 et 1996, allant alors de 6 membres en 1984 (EBC-84), à 5,6 membres en 1996. Le même rapport précise que sur la même période, le milieu rural a justement vu sa taille de ménage augmenter, passant alors de 5,6 membres en 1984 à 6,3 en 1996.

Cette hausse de la taille des ménages en milieu rural peut s'interpréter de trois manières. Soit, elle est due à la fécondité, qui reste à des niveaux élevés dans ce milieu, soit elle est due au retour au village en masse des personnes ayant émigré pour raisons professionnelles ou scolaires, comme l'a constaté GUBRY (1996), et qu'il a qualifié de stratégie face à la crise, ou alors conjointement des deux. Selon la même source, la pratique de l'entraide familiale se serait affaiblie en milieu rural, puisqu'un peu plus d'un ménage sur deux (54 %) aurait réduit son secours financier aux proches.

En milieu urbain, et surtout dans les deux principales métropoles que sont Yaoundé et Douala, pouvant être considéré comme l'épicentre de la crise économique, c'est plutôt le phénomène inverse qui s'est produit. La même étude (ECAM1, 1996) révèle donc que la taille des ménages a diminué sur la même période, passant de 6,0 à 5,5 membres à Yaoundé, et de 6,0 à

5,4 membres à Douala. La nucléarisation de la famille s'est accentuée, car comme l'on a pu le constater à Yaoundé, la proportion des ménages nucléaires (y compris les ménages individuels) s'est accrue de près de dix points, passant de 39,8 % en 1984 à 49,3 % en 1996. La nucléarisation de la famille étant un signe annonciateur de la fragilité ou de l'affaiblissement de l'entraide familiale, cela est confirmé dans l'ensemble de la zone urbaine, où sept ménages sur dix (70 %) disent avoir réduit leurs secours aux proches (EVINA et NGOY KISHIMBA, 1998).

Le pays ayant retrouvé dès le quinquennat suivant le chemin de la croissance économique, où il a été constaté un recul de la pauvreté de 13 points entre 1996 et 2001 et de 0,3 points entre 2001 et 2007 (ECAM3, 2007), les retombées de cette croissance ont atténué dans un premier temps la virulence des effets de la crise économique. Par la suite les populations s'étant d'une part adaptées aux difficultés imposées par la crise économique grâce aux stratégies qu'elles ont développé face à celle-ci, et d'autre part ayant vu leurs conditions de vie améliorées par le regain de la croissance retrouvée, nous allons observer, grâce à l'ECAM3, la situation récente de l'entraide familiale au Cameroun. Nous allons la mesurer plus loin. Ayant présenté le contexte de l'étude, nous pouvons à présent passer à la description des transitions de la famille et de la fécondité.

## **II.1 Etat de la dynamique familiale**

Essentiellement fondées sur la théorie de la modernisation véhiculée par le courant structuro-fonctionnaliste de l'évolution de la famille, les théories sur la transition familiale sont nées des travaux de PARSONS (1955). D'après cet auteur, la famille élargie traditionnelle se transformera en famille nucléaire moderne via l'industrialisation et l'urbanisation, à cause de la distension des réseaux familiaux dont la conséquence sera la segmentation de la famille en unités de couples (VIMARD, 1993). L'observation d'une évolution des structures familiales, dans certaines régions du monde, ne permet pas de généraliser et de corroborer la théorie de la modernisation ; ceci d'autant plus que peu de temps après PARSONS, GOODE (1963) ayant observé une inertie des formes familiales dans les pays en développement, différentes alors de celles du modèle occidental, nuança cette théorie, en contestant l'universalisation de la nucléarisation.

D'autres auteurs tels que VIMARD (1996) et MARIE (1994), s'appuyant sur leurs travaux en Afrique sub-saharienne, lui emboîteront le pas et iront même plus loin, au point d'infirmier totalement cette théorie. Selon VIMARD (1996), l'hypothèse du repli conjugal révèle le

passage de la famille élémentaire élargie à la famille conjugale, pas du tout assimilable à la famille nucléaire. Depuis les années 1980, l'organisation familiale en milieu urbain africain avait montré, d'après VIMARD (1996), une autonomie croissante des familles dites « élémentaires élargies » à l'intérieur du même réseau de parenté.

La famille élémentaire élargie telle que décrite par VIMARD (1996) est une famille conjugale associée à d'autres individus, voire à d'autres familles conjugales apparentées. Elle est donc à mi-chemin entre la famille conjugale de type occidental symbole de la nucléarisation, et la famille élargie de type traditionnel. L'autonomie de la famille élémentaire est caractérisée par une dispersion dans la vie résidentielle, une gestion indépendante de la reproduction, de l'investissement, etc. Notons que la montée en puissance de l'autonomie de ces familles élémentaires n'a pas complètement rompu le cordon ombilical avec la lignée ou le réseau de parenté, car bien que poursuivant des intérêts personnels, ces familles perpétuaient toujours la solidarité avec le reste de la lignée.

MARIE (1994) pense que, quand bien même le système familial élargi serait durement confronté aux épreuves le contraignant inéluctablement vers l'individualisation, des principes ou des actes de solidarité ne pourraient indéfiniment pas être délaissés, quitte à ce que ces derniers aient subi des changements. En d'autres termes, une famille peut momentanément vivre en vase clos, sans échanger avec le reste de la lignée, suite à des contraintes majeures, mais elle renouera avec l'entraide, une fois qu'elle se sera adaptée aux nouvelles conditions. Cet auteur a alors reconnu que, bien que la crise économique et la pauvreté aient affaibli le système familial élargi remettant ainsi en cause les principes de la solidarité ou de l'entraide, la famille conjugale, après une adaptation aux rudes conditions imposées par la crise et la pauvreté, est susceptible de retrouver les chemins d'une solidarité élargie, selon des formes nouvelles de « *réciprocité, de conditionnalité et de contractualité* » (MARIE, 1996). Il s'agit donc d'une transformation cyclique orientée par l'individualisation et par le solidarisme communautaire, résultant de l'ordre économique et de l'ordre culturel.

## **II.2 Transition de la fécondité**

Comme dans d'autres sciences, les théories des transitions de la fécondité qui sont des modèles explicatifs des principaux déterminants associés à la baisse de la fécondité, ont connu beaucoup d'évolutions. C'est grâce aux travaux de DAVIS (1945) et surtout ceux de NOTESTEIN (1945) que le plus ancien des modèles classique appelé transition démographique a pris une ampleur considérable, après avoir été évoqué par LANDRY



(1909) sous le terme de révolution démographique; la modernisation et le développement économique étaient identifiés comme les principaux facteurs à l'origine de la baisse de la fécondité par ce modèle. La première révision, en 1958 par COALE et HOOVER, intégra aussi la culture, la communication et les politiques de population pour les pays en développement. REPETTO et COALE proposèrent une nouvelle version en 1982, qui mettait en relief outre le niveau de croissance économique, mais aussi la redistribution des richesses entre les couches sociales.

Plusieurs courants ont vu le jour, après des critiques des modèles cités précédemment.

### **a) Approche micro-économique de la fécondité**

Fondée sur la théorie micro-économique de la demande, les auteurs tels que LEIBENSTEIN (1957), EASTERLIN (1975) et BECKER (1980) sont les premiers à proposer une explication de la transition de fécondité à partir des décisions des parents. Le ménage et les enfants étant considérés dans cette approche comme une unité de production et comme des biens de consommation durables, la fécondité est donc le résultat du choix économique rationnel opéré par les parents, qui doivent estimer les coûts et les bénéfices de la naissance d'un enfant. Comme critiques formulées à l'endroit de cette approche, nous citons l'individualisation de la baisse de la fécondité qui est conçue typiquement selon la société européenne, l'ignorance de la culture, de l'environnement politique et institutionnel. Cette approche est donc limitée, non généralisable, car peu adaptée aux sociétés en développement.

### **b) Approches culturalistes**

Cette approche s'est développée au cours des années 1970, mettant en relief l'influence du contexte socioculturel et institutionnel pour expliquer les déterminants de la fécondité. Comme auteurs appartenant à cette approche, l'on cite CALDWELL (1976) dont les travaux, demeurant toujours dans l'ordre du déterminisme économique, soulignent le rôle important du développement, considéré comme déclencheur de la modernisation. Pour expliquer la transition de fécondité en Afrique subsaharienne, CALDWELL s'appuie sur la rationalité économique des parents, la valeur des enfants et sur le fonctionnement des structures familiales. Pour cet auteur, le fait pour des parents d'avoir ou non beaucoup d'enfants se réalise à l'échelle micro, par des changements de mentalités d'une part et d'autre part par la diffusion des valeurs en provenance de l'occident. A l'échelle macro, la transition de la fécondité induit une inversion de l'orientation des flux intergénérationnels des richesses.

### **c) Approches institutionnelles**

Les auteurs tels que McNICOLL (1985), CASTERLINE (1985), PICHE (1992) et GREENHALGH (1995) évoquent quant à eux l'influence des changements institutionnels (contextes politiques, socio-économiques, culturels) dans les comportements démographiques. D'après eux, les évolutions institutionnelles modifient les choix reproductifs qui à leur tour modifient aussi les comportements de fécondité.

### **d) Approches diffusionnistes**

Suite à la critique de COALE (1973), KNODEL et VAN DE WALLE (1979) puis CLELAND (1985) développèrent des approches réfutant la nécessité du développement économique pour faire chuter la fécondité et mettant en évidence de nouveaux facteurs de diffusion des comportements : la maîtrise de la fécondité peut s'étendre au sein de la population par le contact individuel et grâce à l'interaction sociale. Le constat fait selon lequel, lorsque la transition de fécondité intervenait dans un pays, elle se propageait aussi dans les pays environnants ayant les mêmes cultures, malgré les différences des niveaux de développement économique, a contribué à conforter cette thèse.

Il en ressort donc que les facteurs suivants peuvent entraîner la transition de la fécondité :

- La modernisation de l'économie ;
- La transformation culturelle ;
- La redistribution des richesses ;
- La diffusion des nouveaux idéaux de fécondité.

## **II.3 Pauvreté -fécondité**

Dans l'optique d'étudier le lien pauvreté-fécondité, la pauvreté est considérée par certains auteurs comme un corollaire de la crise économique qui a considérablement détérioré les conditions de vie des populations dans la quasi-totalité des pays en développement. C'est pour cela qu'une grande partie des analyses portant sur ce lien accorde un rôle important aux effets de la crise économique sur la fécondité, créant ainsi un nouveau modèle de transition de la fécondité appelé « transition de crise » ou « Led-transition crisis » (LESTHAEGHE, 1989). Ce nouveau modèle de transition de la fécondité s'appuie sur la conjugaison d'un accroissement de la pratique contraceptive et d'une réduction de la taille des ménages due à

l'anticipation des contraintes d'une forte fécondité par les couples. Comme critique à ce modèle, du fait du maintien d'une forte fécondité et d'une forme familiale élargie dans des pays enregistrant une croissance économique élevée, les analyses sont essentiellement soit des remises en cause de la théorie classique de la transition de la fécondité, soit des objections à l'encontre de la théorie de la modernisation.

C'est ainsi que BOSERUP (1985) a observé une baisse de la fécondité en période de crise économique au GHANA en 1985, d'où sa pensée selon laquelle les difficultés accrues rencontrées en période de crise devraient inéluctablement entraîner une révision à la baisse de la descendance. Cette analyse n'est pas partagée par tous, car LOCOH (1994) et ses collègues l'ont nuancée en relevant que la crise économique des années 80 n'a déclenché aucune véritable transition de la fécondité, malgré la baisse observée. Dans le même sens, VIMARD (1996) déclare : « *Il apparaît notamment que si la transition de la fécondité intervient ou s'accélère en période de difficultés, ce sont les mutations antérieures en matière d'instruction, de santé et de rapports sociaux qui permettent cette évolution où la crise ne joue qu'un rôle de déclencheur ou accélérateur d'une évolution des mentalités dont les fondements sont plus anciens* » (VIMARD, 1996, p. 94).

COSIO-ZAVALA (1995) a observé pour une même période trois modèles d'évolution de la fécondité en relation avec le niveau de développement en Amérique latine :

- Une transition de modernisation dans les classes aisées ;
- Une transition de pauvreté, ou malthusianisme de pauvreté dans les classes défavorisées, mais avec une large diffusion de moyens contraceptifs et de nouveaux idéaux issus des classes aisées, relayées par les programmes de planification familiale mis en place par les gouvernements;
- Une absence de transition de la fécondité dans les classes extrêmement défavorisées, n'ayant pas accès à une offre adéquate de moyens contraceptifs.

Bien qu'ayant quelque part adhéré à l'hypothèse de transition de crise en interprétant la révision du comportement reproducteur comme une stratégie visant à réduire les risques de paupérisation ou d'appauvrissement, COSIO-ZAVALA (1999) souligne aussi l'importance du contexte politique dans le processus de transition de la fécondité.

Dans la littérature étudiant le lien pauvreté-fécondité, les travaux de ROUYER (1989) mettent l'accent sur le rôle du politique dans le processus de transition de la fécondité dans les pays à bas revenus. Malgré un contexte économique défavorable, marqué par des retards économiques accentués par la pauvreté, cet auteur note donc la prééminence du politique sur

l'économique comme facteur déterminant du changement démographique. ROUYER pense que la maîtrise de la fécondité dans les pays pauvres ne devrait pas uniquement dépendre des seules conditions socio-économiques des populations, mais surtout d'une intervention de l'État à travers les politiques publiques, laquelle devrait comporter l'établissement de cadres législatifs permettant d'assurer conjointement la diffusion des programmes de planification familiale, l'amélioration des conditions de vie des catégories les plus pauvres, l'affirmation d'un modèle familial avec peu d'enfants. Pour étayer sa thèse, ROUYER cite l'exemple des régimes non démocratiques comme la Chine, et démocratiques comme au Sri Lanka et dans l'État du Kerala en Inde, où cette politique a été une réussite. Dans le contexte de l'Afrique subsaharienne, TALNAN cite l'exemple du Kenya.

La diversification des activités économiques des membres du ménage est aussi une stratégie développée pour faire face à la crise et à la pauvreté. Cela a été montré par VIGNIKIN (1998) dans ses travaux sur le Togo (les ménages éwé, au sud du Togo) où, les ménages agricoles affectent dans d'autres secteurs, principalement par le biais de l'exode rural les membres du ménage non utilisés dans les exploitations agricoles.

Bien que soutenant l'hypothèse d'une transition de la fécondité induite par la crise économique, LESTHAEGHE (1989) montre le rôle des structures sociales intermédiaires qui dans certaines sociétés, peuvent amortir voire annihiler les effets de la crise économique sur la fécondité. Car de la capacité du groupe familial à prendre en charge l'accroissement du coût des enfants à travers la pratique de l'entraide familiale (confiage des enfants, transferts d'argent, etc...), dépend l'impact de la crise sur la fécondité. Dans ce cas, l'espoir de voir chuter la fécondité passe inéluctablement par un affaiblissement du système d'entraide familiale.

En somme, nous retenons que l'approche micro-économique et l'approche culturaliste de la fécondité présentent de fortes similitudes, puisque pour elles, non seulement la fécondité est considérée au niveau micro (ménage), mais surtout, résulterait du choix économique rationnel des parents. Les approches institutionnelles et diffusionnistes quant à elles, abordant plutôt la fécondité au niveau macro, relèvent les impacts des changements institutionnels observés dans le pays considéré, et dans les environs (pays voisins). L'approche de la transition de la fécondité que nous adopterons dans cette recherche, tiendra compte, selon les différents niveaux d'analyse, de ces différentes approches de la fécondité (micro-économique, culturaliste, institutionnelle et diffusionniste).

## CONCLUSION

Le présent chapitre ayant pour but de présenter le cadre contextuel de la recherche, nous avons décrit les contextes démographique et économique du Cameroun. S'agissant du contexte démographique, nous retenons qu'en dépit de l'amorce de la transition de fécondité, les niveaux de fécondité demeurent encore élevés dans ce pays, et la population camerounaise est majoritairement jeune. Quant au contexte économique, il a révélé que l'évolution de l'économie camerounaise peut se résumer en quatre principales phases. La première s'étalant sur une période d'environ deux décennies (1965-1984), est la plus prospère qu'ait connu ce pays, caractérisée par une forte croissance menée par les produits pétroliers. La seconde phase, qui a duré près d'une décennie (1985-1994), a été caractérisée par la crise économique qui a frappé de plein fouet ce pays comme bon nombre de la région. La troisième phase qui a commencé en 1995, a été marquée par la sortie de la récession, grâce à la croissance économique retrouvée, et enfin la dernière phase (2001-2007) est caractérisée de stagnation de la croissance économique. La crise économique ayant entraîné un changement de comportement des individus, n'a pas épargné les phénomènes tels que l'entraide familiale, la fécondité, qui seront définis dans le chapitre deux suivant.



## **Chapitre 2 : CADRE CONCEPTUEL DE L'ETUDE**

### **Introduction**

Dans ce chapitre, il est question de comment les différents concepts clés de notre problématique, à savoir la pauvreté, la fécondité et l'entraide familiale sont abordés dans la littérature, et comment ils le seront dans notre recherche. Après examen de la littérature sur la relation pauvreté-fécondité, il en ressort que la définition et la manière de mesurer chacun de ces phénomènes sont liées. Ainsi, pour chacun des trois concepts, nous verrons les différentes définitions, les différentes approches et les différents indicateurs servant à les mesurer. Comme nous l'avons souligné précédemment, ces trois concepts sont au cœur des problématiques démographiques et économiques. Ils seront abordés suivant l'ordre ci après : la pauvreté, la fécondité et enfin l'entraide familiale. Concernant la pauvreté, nous en présenterons une évolution au Cameroun entre 2001 et 2007.

### **I La pauvreté**

La pauvreté dans les pays en développement, et particulièrement en Afrique subsaharienne, est devenue une priorité des gouvernements, des bailleurs de fonds et des chercheurs, d'autant plus qu'elle est souvent considérée comme un frein au développement, car favorisant un accroissement rapide de la population. Occupant une place périphérique au début du PAS (programme d'ajustement structurel), la lutte contre la pauvreté a progressivement pris place au cœur des programmes d'ajustement mis en place par la Banque mondiale, devenant même le centre des politiques proposées par le PNUD (LARIVIERE et *al* ; 1998).

Définir et mesurer la pauvreté demeurent un exercice délicat et difficile, à cause du caractère multidimensionnel de ce concept. Outre sa définition et ses dimensions, la lutte contre la pauvreté nécessite une bonne identification des méthodes de mesure de ce phénomène, afin de permettre la comparaison des différents niveaux de pauvreté. Incluant à la fois des aspects absolus, mais aussi des aspects relatifs, car dépendant de la situation et des valeurs propres à une société donnée, la pauvreté paraît donc complexe et difficile à cerner (LARIVIERE et *al* ; 1998).

#### **I.1 Définition de la pauvreté**

Le concept de pauvreté ne fait pas l'objet d'une définition unique malgré l'abondante littérature et de nombreux débats théoriques et méthodologiques concernant aussi bien les pays du Sud que ceux du Nord (SCHOUMAKER, TABUTIN, 1999). Pour ces auteurs, la pauvreté est non seulement un état, mais aussi un processus relevant du champ culturel, de l'économique, du social et du politique ; d'où sa complexité. Citant la Banque mondiale, ils définissent la pauvreté lorsque le niveau de vie est en dessous d'une certaine limite, « le seuil de pauvreté ». Deux éléments s'avèrent donc importants pour identifier les pauvres selon eux; à savoir *la mesure du niveau de vie et la définition d'un niveau de vie minimum* (SCHOUMAKER, TABUTIN 1999, p. 79).

Le niveau de vie, mesuré selon les conditions réelles d'existence d'un ménage, est donc le même pour tous les individus d'un même ménage, puisque selon l'INSEE<sup>2</sup>, il est égal au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). En d'autres termes, pourrait être considéré comme pauvre un individu vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

D'après RAVALLION (1992), un ménage est pauvre lorsqu'il ne parvient pas à atteindre « un niveau de bien-être matériel défini comme étant le minimum nécessaire par les normes sociales » (RAVALLION, 1992). Dans la même logique, LARIVIERE et ses collègues (1995) définissent plutôt la pauvreté comme étant un état de privation de bien-être, jugé inadéquat pour vivre décemment. Si ces auteurs reconnaissent qu'il n'existe pas une seule approche de la pauvreté et du bien-être, ils soulignent surtout la complémentarité des différentes approches de ces deux concepts ; d'autant plus qu'ils jugent qu'il est normal que les débats sur la définition et la mesure de la pauvreté soient apparentés à ceux sur le bien-être (LARIVIERE et al, 1995). La notion de bien-être fait référence à des biens matériels possédés par un individu/ménage, mais aussi de leur liberté de choix et d'action, de leur niveau de santé physique et de leur sécurité. D'après LARIVIERE et al., il importe de définir et de mesurer le bien-être pour identifier les pauvres.

Pour LACHAUD (1998), si la définition du bien-être en soi apparaît assez aisée, sa mesure en revanche constituerait un problème épineux. Il déclare d'ailleurs: « *la détermination d'un indicateur de bien-être est une première difficulté. En effet, ce dernier a fondamentalement un aspect multidimensionnel puisqu'il est fonction, non seulement de l'accès à des biens et*

---

<sup>2</sup> : [www.insée.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/niveau-de-vie.htm](http://www.insée.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/niveau-de-vie.htm)



*services tangibles, privés ou publics mais également de l'accès à des droits politiques et sociaux, par exemple la participation à la société* » (LACHAUD, 1998, p. 15).

Reprenant les termes utilisés par SEN (1976), LARIVIERE et *al* (1995) énoncent que les concepts de pauvreté et de bien-être peuvent chacun être appréhendés selon deux approches, celle des « welfaristes » et celle des « non-welfaristes ». S'agissant de la pauvreté, les « welfaristes » abordent la pauvreté d'une manière relative, la rapprochant ainsi du concept de l'inégalité, dans la mesure où elle s'intéresse aux différences relatives entre personnes d'une même société. Les « non-welfaristes » abordent plutôt la pauvreté d'une manière absolue, identifiant ainsi un certain nombre de besoins de base (« basic needs ») à satisfaire absolument pour ne pas être pauvre : se nourrir, se vêtir, se loger, etc.

Se basant sur la théorie néo-classique du choix du consommateur, le bien-être est défini par les « welfaristes » comme étant le niveau d'utilité atteint par un individu. Ici, l'importance est accordée à la perception d'un individu quant à ce qui lui procure une satisfaction, une utilité, c'est-à-dire le bien-être. L'approche du bien-être considérée est une approche purement économiste ou monétaire, c'est-à-dire centrée sur le niveau de vie, où le bien-être est évalué à partir de la consommation réelle de biens et de services matériels. Les « non-welfaristes » quant à eux ignorent les perceptions individuelles du bien-être, mais se basent plutôt sur ce qu'ils estiment être souhaitable du point de vue social pour l'individu. Ils privilégient donc une vision sociale plus large en insistant sur les droits et les opportunités qu'ont les personnes à accéder aux ressources et aux consommations potentielles. Cette approche est parfois qualifiée « d'approche des capacités », ou d'approche non monétaire (LACHAUD, 2007).

## **I.2 Méthodes d'approches de la pauvreté**

Comme sa définition, approcher la pauvreté n'est pas une tâche aisée à réaliser ; d'où la pluralité de méthodes. Ayant souligné plus haut que les pauvres pouvaient être identifiés à travers soit le niveau de vie, soit le bien-être, l'approche de la pauvreté est donc généralement faite de deux manières. S'agissant du niveau de vie, celui-ci peut être abordé de manière « objective » ou « subjective », suivant une option monétaire ou non monétaire. D'où la justification de l'existence d'une pléthore d'indicateurs du niveau de vie ou du bien-être, répondant à des options très divergentes. De même, plusieurs approches de fixation du seuil de pauvreté ayant été proposées, seules deux d'entre elles sont couramment discutées et utilisées : à savoir l'approche « absolue » et l'approche « relative » (LACHAUD, 1998).

## **L'approche monétaire ou non monétaire du niveau de vie**

L'analyse de la pauvreté a connu une évolution considérable depuis les premières études réalisées dans les villes anglaises au 18<sup>e</sup> siècle. Étant initialement restreinte à une simple expression d'un minimum physiologique convertible en ration calorique journalière, l'approche monétaire du niveau de vie s'est vue agrandie en intégrant d'autres types de besoins. Ainsi, tous les éléments pouvant faire l'objet d'une valorisation monétaire tels que se nourrir, se soigner, se vêtir, s'éduquer, se divertir, se loger, etc., sont intégrés dans son expression la plus étendue. Cette approche a l'avantage d'apporter des solutions aux difficultés d'agrégation. L'approche non monétaire, quant à elle, est basée sur des critères ne pouvant pas être valorisés du point de vue monétaire (exemple la vulnérabilité, la satisfaction que procure un bien, ou l'importance du réseau relationnel d'un individu). Cette approche est généralement construite par des indicateurs synthétiques, à partir des scores cumulatifs combinant et/ou additionnant différents critères (NOUETAGNI, 2004).

D'après la définition du niveau de vie que nous avons donnée ci-dessus, le revenu peut en être un indicateur. Mais dans des économies moins développées et moins planifiées comme en Afrique subsaharienne, dans la gestion quotidienne, un ménage peut avoir plus d'une activité génératrice de revenus, notamment des plantations ou des commerces, contribuant à subvenir aux besoins de ses membres. Et dès lors le revenu disponible, même quand il existe, ne semble pas être le plus approprié pour évaluer les conditions de vie des ménages. Ainsi, il lui est préféré la consommation du ménage qui se réfère aux dépenses totales qui regroupent :

- Les dépenses monétaires ;
- Les dépenses alimentaires ou non ;
- Les dépenses liées à la production du ménage ;
- La valeur imputée aux services liés au logement ;
- La valeur imputée aux salaires en nature ;
- Les transferts nets.

Les dépenses totales de consommation des ménages sont donc l'indicateur généralement utilisé dans les études sur les conditions de vie des ménages de la Banque mondiale, à l'instar des enquêtes budget-consommation, pour déterminer le niveau de vie des ménages. Ainsi, bien que nécessitant des ajustements et des corrections, les dépenses de consommation apparaissent donc comme une bonne approximation du niveau de vie des ménages, puisque le revenu n'est qu'une approximation de la consommation (LACHAUD, 1998).

## **Le seuil de pauvreté**

Il convient d'abord de noter que tout comme la détermination d'un indicateur du niveau de vie, fixer un seuil de pauvreté n'est également pas aisé. Le seuil de pauvreté ou « ligne de pauvreté », d'après une expression de LACHAUD, est une valeur monétaire minimum qu'un individu ou un ménage devrait atteindre pour ne pas être qualifié de pauvre.

### **Seuil de pauvreté absolue**

En général, un seuil de pauvreté absolue est déterminé en fonction d'un niveau de consommation considéré comme minimum pour subvenir aux besoins jugés essentiels pour la survie. Il se réfère donc à une limite ne dépendant pas de la distribution du niveau de vie dans la population (TABUTIN, SCHOUMAKER 1999).

L'un des avantages de ce type de seuil de pauvreté, selon RAVALLION (1996), serait qu'il classe dans la même catégorie deux individus ayant le même niveau de vie, et ceci indépendamment du moment ou du lieu considéré (RAVALLION, 1996, p. 34). Précisons que cette ligne de pauvreté, malgré certaines critiques, semble être adaptée et plus utilisée dans les pays en développement, d'après LACHAUD, pour évaluer les conditions de vie, puisqu'elle ne varie pas selon le niveau de vie.

Il importe de noter qu'en fonction des objectifs recherchés et surtout des données disponibles, le seuil de pauvreté absolue peut être approché de plusieurs manières, notamment par la méthode de l'*énergie nutritive*, et par la méthode du *coût des besoins de base*. Considérée comme une approche pragmatique, et mise sur pied compte tenu de l'imperfection de l'information sur les prix, la méthode de l'énergie nutritive consiste d'abord à arrêter la valeur énergétique en calories nécessaires à un individu, ensuite à déterminer le niveau de dépense ou de revenu nécessaire pour atteindre cette valeur énergétique par un individu dans la population. Et, dans cette approche, le seuil de pauvreté absolue selon LACHAUD peut être déterminé, soit à l'aide d'un graphique, soit par estimation entre les besoins énergétiques et les dépenses de consommation ou le revenu. Cet auteur dit d'ailleurs: « *En d'autres termes, la ligne de pauvreté est définie comme le niveau de la dépense totale, alimentaire et non alimentaire, pour laquelle une personne peut être considérée suffisamment nourrie dans la société prise en considération* » (LACHAUD, 1998, p. 23). Cette approche présente l'avantage de se passer de toute information sur les prix.

La méthode du coût des besoins de base, apparemment mieux adaptée dans le contexte des pays en développement, consiste d'abord en la détermination d'un panier de biens de consommation, qualifié de suffisant pour la satisfaction des besoins de consommation de base, et puis en l'estimation du coût de ce panier pour chacun des sous-groupes à comparer. Les besoins nutritionnels sont un point important de cette méthode, puisque c'est au travers d'eux que sont déterminés les besoins alimentaires de base, qui sont en pratique estimés pour un individu entre 2100 et 2400 calories par jour.

### **Seuil de pauvreté relative**

Contrairement au seuil de pauvreté absolue, le seuil de pauvreté relative consiste à fixer une limite de pauvreté équivalente à une proportion donnée, soit de la consommation ou du revenu moyen de la population, soit de la distribution des ménages selon l'indicateur de bien-être choisi (LACHAUD, 1998). D'après SCHOUMAKER et TABUTIN (1999), ce type de seuil dépend de la distribution du niveau de vie dans la population et c'est aussi cette approche qui est couramment utilisée dans les études sur la relation entre le niveau de vie et la fécondité (TABUTIN, SCHOUMAKER 1999).

### **L'approche objective ou subjective du niveau de vie**

Les différentes approches de la pauvreté évoquées ci-dessus, à savoir monétaire ou non monétaire, au seuil absolu ou relatif, sont dites « objectives ». Dans ce type de mesure de la pauvreté, les valeurs, les aspirations et les points de vue de la population sont recueillis et analysés d'après un mode de vie jugé de « normal » dans une société donnée (RAZAFINDRAKOTO, ROUBAUD, 2001). S'agissant de la mesure du bien-être, les « welfaristes » se servent d'indicateurs qualifiés de « neutres », c'est-à-dire ne privilégiant pas un type de bien par rapport à un autre, car seule la satisfaction ou l'utilité procurée à l'individu importe. Comme nous l'avons souligné plus haut, cette manière d'appréhender le bien-être est centrée sur le niveau de vie, approche couramment utilisée par les économistes. Les « non welfaristes », quant à eux, mesurent le bien-être à partir d'indicateurs sélectifs portant sur certains biens jugés utiles socialement. Ils privilégieront particulièrement une alimentation adéquate d'après les normes de consommation nutritionnelle. Le seuil est ici exprimé comme le minimum calorique indispensable à la survie (LARIVIERE et *al*, 1995).

A l'inverse, les approches « subjectives » ne sont quasiment pas examinées d'après LACHAUD (1998), étant fondées en grande partie sur de la subjectivité, car le seuil de pauvreté relève d'un jugement de valeur sur le niveau de vie minimum socialement acceptable dans une société donnée. Consistant à évaluer le niveau de vie ou le bien-être d'un groupe d'individus à partir de la perception que chaque individu se fait soi-même du bien-être, l'approche subjective de la pauvreté s'avère intéressante et très importante, puisqu'elle a, d'après NOUETAGNI (2004), le mérite de saisir les aspects du bien-être insaisissables objectivement.

Cet auteur dit : « *de quelle manière les mesures objectives pourraient-elles saisir : une promesse d'embauche, une promesse de don, une possible rentrée de ressources due à un héritage dans un futur proche, une perte d'emploi programmée, etc., et qui peuvent influencer le comportement du bénéficiaire ?* ». Il poursuit en disant : « *...comment pourraient-elles saisir une vulnérabilité liée à l'accumulation d'arriérés de loyers ou de tout autre frais ?* » (NOUETAGNI, 2004, p.76). Malgré le grand avantage de pouvoir saisir le bien-être relevant des anticipations ou des coûts d'opportunité insaisissables par l'approche objective, l'approche subjective de la pauvreté a été très peu mise en valeur, selon RAVALLION (1992).

Le rappel théorique ci-dessus révèle l'avantage indéniable de l'approche objective de la pauvreté sur l'approche subjective. Car bien que ne se préoccupant strictement que de la satisfaction ou de l'utilité tirée d'un bien matériel ou d'un service pouvant être évalué monétairement, la prise en compte des utilités est indéniable pour la mesure de la pauvreté, dès lors que les personnes savent généralement ce qui est bon pour elles (LARIVIERE et al, 1995). L'un des autres avantages de l'approche objective de la pauvreté est qu'elle facilite les difficultés d'opérationnalisation, notamment celle de la mesure et de l'agrégation des droits et des capacités, auxquelles l'approche subjective n'a pas encore trouvé de solution. Après avoir évoqué les différentes approches de la pauvreté et détaillé les méthodes de fixation du seuil de pauvreté, nous allons nous intéresser aux différents modes de mesure de la pauvreté et leurs indicateurs.

### **I.3 Mesure de la pauvreté**

Avant de nous pencher sur les différents indicateurs de la pauvreté ou sur la question de savoir quel indicateur décrit le mieux ce phénomène, il nous semble important de faire un bref

rappel sur ce qu'est une mesure de la pauvreté, un indicateur de la pauvreté et un indice de la pauvreté.

Même s'il y avait unanimité sur la définition accordée au vocable « pauvreté », cela ne serait pas suffisant pour arriver à identifier les pauvres dans une société, car il ne semble pas certain que ce que nous voulions mesurer à travers le concept de pauvreté le soit effectivement. La non observation directe du bien-être, de la satisfaction des besoins et des capacités d'un individu oblige les chercheurs et les praticiens à recourir à des estimateurs permettant d'inférer approximativement la réalité à laquelle se réfère le concept de pauvreté (ASSELIN, DAUPHIN, 2000).

La mesure de la pauvreté n'est ni un indicateur, ni un indice de la pauvreté. Un indicateur de la pauvreté peut être considéré comme étant une variable proxy mesurant, aussi près que possible, une dimension particulièrement spécifiée dans l'espace de la pauvreté. Or, la mesure et l'indice de la pauvreté sont en général plus approfondis que l'indicateur, car ils donnent un sens précis au niveau critique ou seuil de la pauvreté. Il convient de préciser que le recours à des proxys comme indicateurs de pauvreté tient au fait qu'il est difficile d'observer directement une dimension pure de la pauvreté, soit trop onéreux quand cela est possible.

Une fois que le seuil de pauvreté a été fixé, le problème d'agrégation est aussitôt dissipé, puisqu'il devient alors possible d'additionner le nombre d'individus ou de ménages dont le revenu ou les dépenses de consommation sont inférieurs au seuil fixé. Dès lors, les indices de pauvreté conjointement développés en 1984 par FOSTER, GREER et THORBECKE (FGT) sont les plus utilisés, selon LACHAUD (1998), présentant de manière non exclusive la propriété de pouvoir agréger ou désagréger une population donnée en sous-groupes et *vice versa*.

D'après LACHAUD (1998), trois mesures de la pauvreté sont généralement proposées en pratique dans des études sur les conditions de vie des populations, à savoir : *l'incidence de la pauvreté*, *la profondeur de la pauvreté* et enfin *l'inégalité ou la sévérité de la pauvreté*. Généralement notée ( $P_0$ ), *l'incidence de la pauvreté* donne la proportion des pauvres dans la population étudiée. C'est le rapport entre le nombre de ménages ou d'individus pauvres sur le nombre total de ménages ou d'individus de la population. En d'autres termes, cette mesure donne la part de la population pour qui la consommation (dépenses de consommation) ou le

revenu sont en deçà du seuil de pauvreté fixé. Elle ne renseigne pas suffisamment sur la gravité et l'évolution de la pauvreté.

*La profondeur de la pauvreté* notée ( $P_1$ ) mesure l'écart proportionnel moyen de revenu ou de consommation par rapport au seuil de pauvreté fixé, encore appelé degré de pauvreté. Cet indice semble présenter plus d'avantages que l'incidence de la pauvreté, puisqu'il comble la principale lacune de cette dernière. Cet indice équivaut à la moyenne des écarts de revenus des pauvres exprimée comme une fraction, un pourcentage du seuil de pauvreté fixé. Cet indice a aussi le mérite de permettre d'obtenir l'écart entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen des pauvres, et de mesurer par rapport à certains objectifs bien ciblés, le montant de revenu ou de consommation à accorder aux pauvres afin d'éradiquer complètement la pauvreté. Mais, en revanche, il ne permet pas de disposer de la sévérité de la pauvreté, c'est-à-dire de la distribution des revenus entre les pauvres.

*La sévérité ou l'inégalité de la pauvreté* ( $P_2$ ) est un indice qui indique, par exemple, si les pauvres se sont appauvris davantage par rapport aux autres, et donc qui permet d'obtenir la meilleure répartition des revenus des pauvres. Cet indice prend donc en compte l'inégalité pouvant exister entre les pauvres, ce qui semble faire de lui le plus complet des trois (LACHAUD, 1998).

### **Quel indicateur de la pauvreté choisir ?**

Le choix des indicateurs en Sciences sociales s'avère être l'une des clés essentielles d'une recherche dans un domaine, car c'est eux qui permettent de mesurer les phénomènes. Et tout indicateur est tributaire des données servant à son élaboration, et implicitement lié à la source et au type des données. Raison pour laquelle dans une étude synthétique de la littérature sur la relation entre la pauvreté et la fécondité, SCHOUMAKER et TABUTIN (1999) ont noté une pluralité d'indicateurs de pauvreté et de fécondité, en fonction des sources de données utilisées pour réaliser ces différentes recherches (SCHOUMAKER et TABUTIN, 1999).

S'agissant de la pauvreté, sur un total de trente-neuf (39) recherches exploitées, la pauvreté a été mesurée par :

- Revenu du ménage ou du chef (12) ;
- Revenu par personne (5) ;
- Dépenses par tête (3) ;

- Groupe économique, classe sociale (5) ;
- Un indicateur composite (11) ;
- Différents indicateurs de niveau de vie (2) ;
- Non précisé (1).

Le listing des indicateurs de la pauvreté ci-dessus révèle que la pauvreté a majoritairement été mesurée soit par le revenu du ménage ou de son chef, soit par un indicateur composite. Le revenu du ménage ou de son chef, servant généralement à déterminer le niveau de vie d'un ménage, n'est qu'une approximation de la consommation, qui s'avère être le meilleur indicateur du niveau de vie du ménage.

L'efficacité sur le long terme des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté doivent intégrer les perceptions des populations quant aux manifestations et aux différentes dimensions de la pauvreté, susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie (LARIVIERE et al, 1998). Les recherches sur ce phénomène multidimensionnel privilégient de plus en plus la mesure simultanée de plusieurs de ses dimensions. C'est ce qui justifie probablement l'utilisation, dans la majorité des recherches récentes sur la pauvreté, d'un indicateur composite. Quel est de l'évolution de la pauvreté au sein de la société camerounaise ?

#### **I.4 Evolution de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2007.**

D'après les deux dernières enquêtes sur le niveau de vie au sein de la société camerounaise, la pauvreté a quasiment stagné entre 2001 et 2007, comme l'illustre le tableau 2 ci-dessous. Car la proportion de ménages vivant sous le seuil de pauvreté est passée de 40,2 % en 2001 à 39,9 % en 2007. Notons que le seuil de pauvreté annuel par équivalent-adulte (rapport ECAM3) était de 232 547 FCFA en 2001 contre 269 443 FCFA en 2007. C'est-à-dire qu'un camerounais pauvre vivait dans un ménage dont la dépense annuelle par équivalent-adulte était inférieure à 232 547 FCFA en 2001, et à 269 443 FCFA en 2007. En d'autres termes, un camerounais adulte pauvre vivait dans un ménage ayant moins de 22 454 FCFA par mois, ou 738 FCFA par jour en 2007, alors que ces valeurs étaient respectivement de 19 379 FCFA et de 637 FCFA en 2001. Il est à souligner que tant en 2001 qu'en 2007, l'incidence de la pauvreté (soit la proportion des pauvres dans la population étudiée) augmente avec la taille du ménage, c'est donc dire que plus un ménage a de membres, plus il est probable qu'il soit pauvre. Ainsi, plus d'un ménage sur deux comptant au moins huit membres est pauvre en 2001 (52,6 %) comme en 2007 (57,6 %). La structure de la pauvreté (en % de la population totale) conforte le résultat selon lequel l'incidence de la pauvreté augmente avec la taille du



ménage, puisqu'elle révèle que moins d'un pauvre sur dix est membre d'un ménage d'au plus trois personnes pour les deux années pour chacune des deux années.

**Tableau 2: Incidence et structure de la pauvreté en 2001 et 2007 au Cameroun**

Caractéristiques	2007			2001	
	Incidence de la pauvreté (%)	Structure de la pauvreté (%)	Structure de la population (%)	Incidence de la pauvreté (%)	Structure de la pauvreté (%)
<b>Sexe du CM</b>					
Masculin	41,6	82,5	79,1	40,9	83,2
Féminin	33,4	17,5	20,9	36,8	16,8
<b>Taille du ménage</b>					
1 personne	7,1	0,7	4,0	5,8	0,4
2 – 3 personnes	17,8	6,9	15,4	18,2	5,9
4 – 5 personnes	33,2	21,5	25,8	32,9	17,7
6 – 7 personnes	44,2	27,0	24,4	42,1	23,9
8 personnes ou plus	57,6	43,9	30,4	52,6	52,1
<b>Type de ménage</b>					
Ménage unipersonnel	7,1	0,7	4,0		
Monoparental strict (nucléaire)	36,0	6,8	7,5		
Monoparental élargi	33,6	8,8	10,5		
Nucléaire strict (parental nucléaire)	41,2	31,8	30,8		
Nucléaire élargi (parental élargi)	40,1	23,1	23,0		
Autre élargi	47,4	28,9	24,3		
<b>Groupe socio-économique du CM</b>					
Public	10,0	2,1	8,4		
Privé formel	9,6	1,5	6,4		
Informel agricole	59,6	76,4	51,1		
Informel non agricole	23,0	15,7	27,3		
Chômeur	11,9	0,5	1,8		
Retraité	13,5	0,4	1,0		
Inactif	34,2	3,4	4,0		
<b>Niveau d'instruction du CM</b>					
Non scolarisé	64,0	48,7	30,4	56,3	44,5
Primaire	42,3	36,5	34,4	45,6	39,6
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	24,2	10,9	17,9	27,5	11,8
Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	11,9	3,4	11,3	12,8	3,2
Supérieur	4,2	0,6	6,0	6,2	0,9
<b>Age du CM</b>					
Moins de 30 ans	28,1	10,2	14,4	31,1	9,7
30 -39 ans	34,8	22,9	26,3	33,3	19,6
40 – 49 ans	42,5	27,3	25,6	40,5	26,6
50 – 59 ans	45,4	20,2	17,8	45,2	20,6
60 ans ou plus	48,6	19,4	15,9	49,2	23,4
<b>Ensemble</b>	<b>39,9</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>40,2</b>	<b>100,0</b>

Source : rapports ECAM3 (p.20) et ECAM2 (p.36) (calculs produits par l'INS)

Si le profil de la pauvreté au Cameroun n'a pas été expliqué en 2001 par les variables « groupe socio-économique du chef de ménage » et « le type de ménage », il semble se dégager en 2007 des résultats concernant l'incidence de la pauvreté entre les ménages nucléaires et les ménages étendus. Si l'on considère chaque groupe (monoparental ou parental), l'on observe que les ménages nucléaires sont plus pauvres que les ménages étendus, puisqu'on a 36 % de ménages monoparentaux nucléaires pauvres, contre 33,6 % chez les monoparentaux étendus ou élargis, et 41,2 % de ménages parentaux nucléaires pauvres, contre 40,7 % de ménages étendus ou élargis. Dans chaque type de ménage, les ménages nucléaires paraissent plus pauvres que les ménages étendus, d'autant plus que les ménages élargis et les ménages nucléaires ont la même représentativité au sein de la population, comme on le verra au chapitre 3. La répartition des pauvres, par ailleurs, montre 31,8 % de pauvres dans les ménages parentaux nucléaires, contre 23,1 % dans les ménages parentaux étendus parmi l'ensemble des pauvres, alors que l'on en compte 30,8 % et 23,0 % respectivement dans l'ensemble de la population. La cohabitation ou l'hébergement limitent un peu les effets de la pauvreté, et ce serait une stratégie adoptée par certains ménages face à la pauvreté (LOCOH, DIAGNE et LESSAULT).

Concernant le groupe socio-économique du CM, le tableau 2 indique qu'on compte moins de ménages pauvres lorsque le CM exerce dans le secteur formel que lorsqu'il exerce dans l'informel. Dans le secteur formel, les ménages dont le CM exerce dans le privé paraissent un peu moins pauvres (9,6 %) que ceux dont le CM exercent dans le public (10,0 %). Dans le secteur informel, concentrant les trois quarts des ménages pauvres (76,4 %), l'incidence de la pauvreté des ménages dont le CM exerce dans la branche agricole (59,6 %) est plus importante que celle des ménages dont le CM exerce dans la branche non-agricole (23,0 %), laquelle ne concentre que 27,3 % de ménages pauvres. L'incidence de la pauvreté croît selon que le CM soit un chômeur (11,9 %), un retraité (13,5 %) et enfin un inactif (34,2 %).

Les chiffres figurant au tableau 2 révèlent que l'incidence de la pauvreté décroît avec le niveau d'instruction du chef de ménage, mais augmente avec l'âge de ce dernier. Ce croît du taux de pauvreté avec l'âge du CM est révélateur du poids des responsabilités et charges familiales du CM, qui augmentent avec l'âge de celui-ci. En dépit du fait que l'incidence de la pauvreté des ménages dont le CM est âgé de 60 ans ou plus soit la plus élevée, il se dégage qu'au Cameroun, les pauvres sont majoritairement membres des ménages dont le CM a entre 40 et 49 ans (26,6 % en 2001 et 27,3 % en 2007). Nous allons à présent passer à la fécondité.

## II. état de la recherche sur le lien pauvreté-fécondité

La pauvreté est un phénomène social très complexe à analyser, par son caractère dynamique et multidimensionnel. À *fortiori* la relation pauvreté-fécondité, quelle que soit la société considérée, héritant alors de la complexité et de la dynamique susmentionnées, est difficile à analyser.

Des quatre grands phénomènes démographiques (fécondité, nuptialité, mortalité et migration), la fécondité est considérée comme un frein au développement social, économique et politique. D'où le grand intérêt que lui portent la communauté scientifique et les grands organismes mondiaux, à travers maintes recherches et programmes (SCHOUMAKER et TABUTIN, 1999). Au centre des grandes problématiques économiques et démographiques, la recherche portant sur la relation entre la fécondité et la pauvreté est en plein essor depuis plusieurs décennies.

Ainsi, la revue de la littérature traitant de la relation « pauvreté-fécondité » nous a conduit à corroborer ce qu'ont précédemment constaté SCHOUMAKER et TABUTIN (1999), à savoir une discordance des différentes analyses et surtout une absence de résultats clairs, pouvant permettre d'universaliser cette relation. Notons que les analyses des études portant sur la relation « pauvreté-fécondité » sont faites suivant trois approches :

- L'approche micro, lorsqu'est mis en relation le statut social de la femme avec son comportement reproducteur ;
- L'approche macro, lorsqu'est faite une comparaison de la situation démographique de plusieurs pays, selon le niveau de développement socio-économique ;
- L'approche temporelle, lorsqu'est analysée l'évolution de la fécondité en comparant plusieurs périodes de temps.

D'après SCHOUMAKER et TABUTIN (1999), les limites des analyses de la fécondité et de la pauvreté, faites uniquement soit au niveau individuel, régional ou temporel n'étant plus à démontrer, élargir le champ d'analyse de chacun de ces phénomènes au niveau du ménage, voire de la famille, est donc nécessaire. Cela est justifié par le fait que le ménage est de plus en plus appréhendé comme une unité décisionnelle dans les domaines économique et démographique, selon SANDRON et GASTINEAU (2002). Pour ces deux auteurs (SANDRON et GASTINEAU, 2002), s'intéresser aux comportements de fécondité à l'intérieur des ménages suppose de les considérer comme une composante stratégique adoptée

par les ménages ou les familles, en vue d'endiguer les effets de la pauvreté ; l'autre composante étant selon nous l'entraide familiale.

L'une des principales difficultés que rencontre cette recherche est le manque de données simultanément sur la pauvreté et sur la fécondité, car lorsqu'elles existent, ce n'est souvent qu'un des deux aspects qui est le plus développé. Ce qui a conduit SCHOUMAKER et TABUTIN (1999) à constater que cette relation (pauvreté-fécondité) peut être étudiée à partir de sources de données variées, et avec une diversité d'indicateurs, d'où une divergence des analyses constatée par ces deux auteurs (SCHOUMAKER et TABUTIN, 2007).

La recherche démographique, ayant longtemps privilégié le niveau macrosocial, s'est réorientée depuis environ quatre décennies vers l'analyse des données individuelles, au vu de la disponibilité des divers outils statistiques (TABUTIN, 2001). Et cela est d'autant plus vrai pour la recherche sur la fécondité, comme en témoignent les travaux de SCHOUMAKER et TABUTIN (1999), qui révèlent que la fécondité n'a été mesurée par un indicateur individuel que dans une recherche sur les trente-neuf recherches étudiées (SCHOUMAKER et TABUTIN 1999). Notre recherche étant au niveau du ménage, cela exige de mesurer la fécondité, à ce niveau.

## **II.1 Principaux indicateurs de fécondité utilisés dans la littérature**

La revue de la littérature portant sur la relation pauvreté-fécondité a révélé, d'après SCHOUMAKER et TABUTIN, que, selon la source et le niveau d'analyse, la fécondité peut être mesurée par les indicateurs suivants :

- L'indice synthétique de fécondité (ISF) ;
- Le taux global de fécondité (TGF) ;
- La parité par groupe d'âges ;
- La parité moyenne standardisée ;
- La parité moyenne des 15-49 ans ou des 20- 49 ans ;
- L'indicateur individuel de fécondité (IIF).

Que représente chacun de ces indicateurs ?

**L'indice synthétique de fécondité (ISF) :** c'est le nombre moyen d'enfants qu'aurait eu une femme au terme de sa vie féconde, si elle avait à chaque âge la fécondité observée à cet âge durant une période considérée (cinq dernières années ou les douze derniers mois). C'est un

indice standardisé, qui mesure la fécondité du moment. Il est une moyenne non pondérée des taux de fécondité par âge, et il est utilisé en analyse transversale de la fécondité.

**Le taux global de fécondité (TGF) :** Naissances/ Femmes (15- 49 ans)

C'est un taux annuel. Il permet de mieux approcher la fécondité dans une population que le taux brut de natalité, en mettant au dénominateur les femmes en âge de reproduction.

**La parité par groupe d'âge :** c'est le rapport du nombre total d'enfants nés vivants parmi les femmes d'un groupe d'âge donné, sur le nombre total de femmes du même groupe d'âges.

**La parité moyenne :** Considéré par SCHOUMAKER et TABUTIN comme le plus simple et le moins satisfaisant des indicateurs de la fécondité, cet indice est obtenu en rapportant le nombre d'enfants nés-vivants des femmes âgées de 15 à 49 ans au nombre total de ces femmes et il n'est pas standardisé en fonction de l'âge.

**La parité moyenne standardisée :** C'est la moyenne pondérée des parités des différents groupes d'âges.

**Indicateur individuel de fécondité standardisé (NOUMBISSI et SANDERSON) (1998):**

Étant à l'image du DRAT proposé par BOULIER et ROSENZWEIG, cet indice rapporte, pour l'ensemble des femmes, leur parité à la parité moyenne de leur groupe d'âge dans la population. Selon TABUTIN et SCHOUMAKER, cet indice semble donner plus de poids aux jeunes âges que la parité standardisée.

**Le DRAT (duration ratio)**

Proposé en 1978 par BOULIER et ROSENZWEIG, afin d'une part d'améliorer l'explication, et d'autre part d'éviter la difficulté que requiert le contrôle de l'âge et de la durée du mariage, cet indice standardisé s'obtient en rapportant une fécondité observée à une fécondité théorique. En d'autres termes, cet indice rapporte le nombre d'enfants nés-vivants par femme en union au nombre d'enfants qu'aurait eus cette femme dans un schéma de fécondité naturelle avec son âge et sa durée d'union.

En général, les DRAT sont, d'après SCHOUMAKER et TABUTIN, conçus pour permettre des comparaisons entre femmes ou groupes de femmes ayant des durées d'exposition différentes au risque de fécondité. Les hypothèses sous-jacentes à leur construction stipulant

que la fécondité théorique ne dépend que de l'âge, et que la fécondité théorique et la fécondité observée ont un calendrier identique, ces indices contrôlent les effets de l'âge et de la durée de l'union sur la fécondité.

**Indicateurs individuels de fécondité :** conçus pour permettre de comparer directement les fécondités individuelles de femmes (ou d'hommes), ils décrivent trois types de fécondité : la fécondité réalisée, la fécondité future et la fécondité idéale (NOUETAGNI, 2004).

### **Fécondité réalisée**

*La parité déclarée:* Cet indice est le plus classique et le plus immédiat, car il résume la vie génésique d'une femme (ou d'un homme). Il représente le nombre cumulé d'enfants nés-vivants du début de la vie génésique jusqu'au moment de l'enquête, déclarés par une femme (généralement une femme mariée). En plus de sa simplicité, cet indice présente l'avantage de ne pas requérir d'information sur la localisation de l'évènement dans le temps (pas de date ni de période de référence), il est aussi sujet aux risques d'omission et de confusion, lesquels risques sont d'autant plus élevés que l'enquêtée est avancée en âge ou a une descendance élevée (TABUTIN, 2001).

*La parité ajustée :* Cet indice diffère du précédent sur le fait qu'il est standardisé. En effet, il est obtenu en rapportant la parité déclarée par une femme à la période d'exposition au risque de fécondité (années de mariage pour les femmes mariées). Cet indicateur présente des limites, non pas seulement du fait qu'on ne puisse pas l'obtenir pour des femmes non mariées, et aussi parce qu'il est conseillé de ne pas le calculer pour des femmes de moins de vingt ans (TABUTIN, 2001).

Mais en revanche, il a le mérite, si sa construction le permet (car il requiert une très bonne information sur la date de mariage de la femme), de mesurer les comportements de reproduction récents, puisqu'il se réfère à des périodes récentes. Donc, il devrait être privilégié lorsque sa construction le permet bien entendu, dans les recherches portant sur la relation entre la pauvreté et la fécondité puisque dans la plupart du temps, les variables utilisées le plus souvent pour mesurer la pauvreté (niveau d'instruction, caractéristiques du logement, niveau de vie) concernent en général la période de l'enquête. Mais TABUTIN (2001) suggère de prendre une période d'exposition au risque de fécondité de moins de cinq ans.

L'idéal serait de considérer la parité ou la parité ajustée sur les douze derniers mois précédents l'enquête, d'après cet auteur. Mais à cause, d'une part, d'un nombre assez faible d'évènements sur cette période dans les enquêtes rétrospectives, et d'autre part d'un risque élevé d'erreurs de sondage, il serait mieux d'étendre la période de référence. D'où sa suggestion de considérer une période de cinq ans car selon lui, l'on aurait ainsi trouvé un juste milieu entre le vœu d'étudier les changements actuels et le besoin de minimiser les erreurs de sondage ou de déclaration (TABUTIN, 2001).

### **Fécondité future**

#### *Le désir d'un enfant supplémentaire dans le futur*

Dans les études sur la fécondité, à l'instar des enquêtes démographiques et de santé (EDS) et des enquêtes mondiales sur la fécondité (EMF), les femmes se trouvant à différentes étapes de leurs vies fécondes sont interviewées sur leur désir d'avoir un enfant supplémentaire ou pas. Une question comprend souvent une période de temps pendant lequel une naissance supplémentaire n'est pas souhaitée. C'est un indicateur qui renseigne sur les tendances futures de la fécondité, et sur les besoins non satisfaits de contraception.

### **Fécondité idéale**

#### *Le nombre idéal d'enfants*

Comme le désir d'un enfant supplémentaire, le nombre idéal d'enfants est une variable qu'on ne retrouve que dans des études sur la fécondité. Le fait que sa formulation et/ou sa perception chez les enquêtés soient sujettes à des malentendus rend cette variable très délicate, sans toutefois empêcher son exploitation, car elle contribue à expliquer le rôle de la contraception sur la fécondité. Il importe néanmoins de noter que la pertinence de cette variable à refléter la réalité (fécondité future) est souvent remise en question, notamment en Afrique subsaharienne.

### **La descendance finale**

C'est le nombre total de naissances vivantes d'une femme durant toute sa vie génésique, donc jusqu'à l'âge de 50 ans. Cet indicateur est adapté à l'analyse longitudinale de la fécondité.

## **II.2 Quels indicateurs de fécondité choisir**

Comme l'ont constaté SCHOUMAKER et TABUTIN (1999), le choix des indicateurs est l'une des clés de voûte de la mesure d'une relation, puisqu'ils peuvent sérieusement influencer

sur son intensité et/ou son interprétation. À leur tour, ces indicateurs sont tributaires de la source, du type et de la qualité des données utilisées. Il est reconnu que le système statistique dans les pays d'Afrique subsaharienne souffre d'imperfections, qui ne facilitent pas les progrès de la recherche dans cette région du monde. Car rares sont les opérations de collectes des données qui y sont faites à cause de leurs coûts élevés, et lorsqu'elles existent, les données sont spécifiques, elles ne sont pas suffisamment riches dans plusieurs domaines, pouvant permettre d'approfondir la recherche.

C'est le cas de la relation entre la pauvreté et la fécondité, car les données généralement utilisées à cette fin sont soit riches en variables démographiques et pauvres en variables économiques et *vice versa*. D'après les deux auteurs, les enquêtes par sondage s'avèrent meilleures pour étudier cette relation à l'échelle micro, du fait de la rareté des recensements due à leur lourdeur et à leurs coûts plus onéreux que ceux des enquêtes par sondages. Mais comme nous l'avons mentionné ci-dessus en citant TABUTIN, l'étude de la fécondité au niveau micro requiert de nouveaux indicateurs, de nouvelles méthodes d'estimation de la fécondité adaptées aux sources de données en présence.

Notre recherche s'appuyant sur la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 3, 2007), dont le principal objectif est l'évaluation des conditions de vie des ménages, les données de cette étude sont riches en variables économiques et pauvres en variables démographiques (fécondité). D'où la nécessité d'utiliser une méthode d'estimation de la fécondité adaptée à ce type de données comme *la méthode mère-progéniture* ou *méthode des propres enfants*.

### ***La méthode mère-progéniture ou méthode des propres enfants***

Dans le but d'améliorer la collecte, l'analyse et la compréhension des données sur les tendances et politiques démographiques, et les études sur la mortalité, la fécondité etc., la Division de la Population du Département des affaires économiques et sociales internationales des Nations Unies a publié une série de manuels techniques. Contenant des exposés sur les méthodes d'analyses, ainsi que des estimations et projections démographiques nécessaires aux politiques économiques et sociales, ces manuels ont été conçus d'une part afin de pallier le manque de données démographiques appropriées dans les pays en développement, et d'autre part afin de permettre aux démographes et statisticiens d'exploiter d'une manière optimale des



renseignements fiables des données fournies par un recensement ou une enquête démographique (manuels Nations-Unies, 1984).

Reprise par la Division de la Population des Nations Unies, l'estimation de la fécondité par la méthode mère-progéniture est l'une des deux méthodes d'estimation de la fécondité basée sur une projection rétrospective, qui consiste à faire en sorte que, dans une population fermée, la frange de cette population actuellement âgée de  $x$  ans soit considérée comme « survivante » ou encore « projetée rétrospectivement » jusqu'à l'âge  $x-t$ . C'est-à-dire qu'on rajeunit cette frange de la population en la faisant reculer de  $t$  années dans le passé par le biais d'une table de mortalité appropriée. Ainsi donc, l'estimation du nombre de naissances intervenues au cours des 15 ou 20 années ayant précédé le dénombrement d'une population à la date  $t_0$  devrait être faite dès lors qu'on connaît la composition par année d'âge de cette population à la date  $t_0$ .

## **II.1 Méthode mère-progéniture ou propres enfants**

### **a- Principe de base de la méthode**

La méthode mère-progéniture permet, à partir des données relatives aux enfants dénombrés et classés par année de leur âge et par année d'âge de la mère, d'estimer les taux de fécondité par âge pendant les dix ou quinze ans ayant précédé un recensement ou une enquête. L'application de la méthode mère-progéniture à partir des données d'un recensement ou d'une enquête consiste donc à faire la projection rétrospective des enfants dénombrés, jusqu'à leurs dates de naissances respectives. L'unique information indispensable requise par cette méthode est le lien de parenté, sans lequel il ne serait pas possible de lier les enfants à leurs mères et *vice versa*. Donc, c'est une méthode assez simple et très pratique, car de nos jours, la plupart des collectes de données statistiques saisissent les informations sur le lien de parenté, généralement entre le chef du ménage (CM) et les autres membres du ménage.

Hormis cette simplicité, la méthode mère-progéniture présente d'autres avantages tels que l'estimation de la fécondité à partir des données des recensements ou des enquêtes. Cette méthode ne s'appuie sur aucune hypothèse relative aux tendances de la fécondité, et n'est pas non plus très dépendante de l'évolution récente du niveau de mortalité. Elle permet aussi d'estimer les tendances et les niveaux de fécondité à tout moment. Sur le plan pratique, cette méthode estime avec une bonne fiabilité le niveau général de la fécondité, particulièrement lorsque les estimations prises en comptes sont celles faites sur les données relatives aux

enfants dénombrés âgés au moins de trois ans. L'on obtient aussi grâce à elle une approximation des tendances de la fécondité.

Conçue initialement pour faire des études comparatives en matière de fécondité entre sous-groupes dans une population donnée, cette méthode demeure un outil très recommandé pour ce type d'analyse ; quoiqu'elle exige une assez grande vigilance, afin d'éviter d'éventuelles erreurs. Son utilisation dans l'optique de comparabilité ne devrait pas occulter que la prise en compte de plusieurs estimations différentes de la mortalité pour chacun des sous-groupes est importante. Et si la population n'est pas fermée, il faut davantage être prudent, dans la manière de projeter rétrospectivement la population. Pour finir enfin avec les avantages de cette méthode, retenons qu'elle donne séparément des estimations de la fécondité totale, pouvant servir d'estimateurs de contrôle de qualité et de plausibilité des estimations obtenues par une autre méthode.

#### **b- Données requises**

Pour son application, cette méthode requiert les données ci-après :

- L'effectif total des enfants (les personnes âgées de moins de 15 ans) dénombrés lors de l'opération de collecte des données et dont les mères ont été identifiées ; puis classés par année de leur âge et par année d'âge de la mère.
- L'effectif total des enfants (les personnes âgées de moins de 15 ans) dénombrés lors de l'opération de collecte des données et dont les mères n'ont pas été identifiées ; puis classés par année de leur âge.
- L'effectif des femmes (qu'elles soient mères ou non) dont l'âge est compris entre  $\eta$  et  $\lambda + \mu$ , où  $\eta$  et  $\lambda$  représentent les limites inférieures et supérieures de la limite de procréation, alors  $\mu$  est le nombre de groupes d'âge utilisé pour la classification des enfants. Puis ensuite, on classe ces femmes par année d'âge.
- Les estimations de la survie des enfants pour la période d'une quinzaine d'années précédant la date du dénombrement. Concrètement, il faut connaître les probabilités de survie de la naissance au groupe d'âge  $x$  à  $x+1$ , notées  ${}_1L_x$ , pour  $x = 1, 2, \dots, 15$ .
- Des estimations de la mortalité féminine adulte, pour la période d'une quinzaine d'années précédant le dénombrement. Il faut connaître les probabilités de survie de l'âge  $\eta$  à l'âge exact  $x$ , pour  $\eta = x + 1, x + 2, \dots, \lambda + \mu$ .

Il importe de souligner qu'il existe des techniques de calcul rapides et faciles des probabilités de survie des enfants et des estimations de la mortalité des femmes, à partir d'autres

informations collectées sur ces personnes. Nous les développerons dans le chapitre sur la méthodologie. Il convient aussi de préciser que ce sera par le biais de la méthode mère-progéniture que nous tenterons d'estimer la fécondité dans notre recherche, à partir de l'ECAM3 de 2007.

### **III. L'entraide familiale (transferts financiers et hébergement)**

#### **a) Enjeux sociaux des solidarités**

Il est unanimement reconnu que les enjeux sociaux des solidarités ne sont plus à démontrer. Mais il reste encore beaucoup à faire dans la recherche sur les solidarités, malgré le grand nombre d'études réalisées à cet effet. La solidarité ne se pratiquant pas « naturellement », les familles ne sont donc pas toutes solidaires, et pas au même degré. Il importe de bien évaluer la situation réelle au niveau de la famille (besoins et disponibilité des ressources), afin d'éviter que les solidarités contribuent plutôt à accentuer les inégalités sociales (l'immobilisme social) au lieu de les réduire. Comme autre enjeu des solidarités, on citera la vulnérabilité des femmes en cas de démission de l'État (absence des solidarités publiques), ou de réduction de ses aides ; puisque les femmes seraient plus impliquées dans la pratique de l'entraide familiale que les hommes (VAN PEVENAGE, 2010). Les difficultés rencontrées par la famille seraient à l'origine de l'actuel intérêt que semblent susciter les enjeux des solidarités auprès des pouvoirs publics et du monde de la recherche.

#### **b) Origine et causes de l'actuel intérêt sur les solidarités**

La réfutation de la thèse de la crise de la famille, ayant incité à étudier les solidarités pour en comprendre les dynamiques et en appréhender autant l'ampleur que les limites, a suscité en Occident un débat sur le rééquilibrage entre les solidarités familiales et les solidarités publiques. Plusieurs chercheurs se sont intéressés à cette question, à l'instar d'ATTIAS-DONFUT (2005) qui est parvenue à la conclusion selon laquelle les solidarités familiales et les solidarités publiques de l'État-providence ne sont pas substituables mais complémentaires. Car le retrait ou l'absence totale de l'un de ces deux types de solidarités ne serait pas compensé par l'autre, mais pourrait plutôt avoir un effet nul voire négatif sur ce dernier (THIBAUT, 2010). Par exemple, l'attribution d'un poids excessif de charges et de responsabilités sur la famille seule pourrait anéantir son potentiel de solidarité, c'est-à-dire épuiser les aidants qui finiront par se décourager.

D'après PAUGAM et ZOYEM (1997), depuis les années 1960 et 1970, plusieurs études sociologiques dans des pays développés avaient révélé le maintien de l'entraide familiale, contribuant ainsi à freiner la thèse qui annonçait irrémédiablement la fin très proche du modèle de la famille étendue au profit de celui de la famille nucléaire. La nuance apportée par ces études était que les relations et les formes d'entraide entre les familles avaient seulement évolué, en s'accommodant aux structures familiales en présence, en acceptant toutefois et en respectant l'autonomie de la famille conjugale par rapport au reste de la famille. ATTIAS-DONFUT dit d'ailleurs dans ce sens : « *Les échanges se conjuguent avec l'autonomie croissante des générations, non sans une certaine contradiction entre le réseau d'obligations que représentent les solidarités familiales et les normes d'indépendance que cultive la famille moderne* » (ATTIAS-DONFUT, 2000, p. 655).

Loin donc d'avoir disparu, l'entraide familiale perdurait entre les membres d'une famille ; mais seul avait changé le cadre dans lequel elle était exprimée, car il était plus souple qu'il ne l'avait été dans celui de la famille traditionnelle. La pratique des solidarités, d'après ATTIAS-DONFUT se passe dans un environnement assez tendu et parfois conflictuel, lesquels conflits sont d'autant plus grands que la pratique de l'entraide repose sur un nombre infime de personnes, notamment les femmes (ATTIAS-DONFUT, 2000). Tout apparaît donc comme si, malgré les mutations et les problèmes auxquels elle peut faire face, la famille trouve toujours le moyen d'aider, de venir en cas de besoin au secours d'un ou de plusieurs de ses membres en difficulté. Ce constat semble être partagé par RAZAFINDRATSIMA, lorsqu'il dit : « *La famille, institution fondamentale de toute société, met en œuvre divers mécanismes d'entraide entre ses membres* » (RAZAFINDRATSIMA, 2007, p. 93).

Au Cameroun, la famille est souvent la principale voire l'unique institution qui assure les individus contre les risques de la vie. L'on fait alors ici face, d'une part à l'impuissance de l'État et aux récurrentes difficultés rencontrées par celui-ci, son volet d'État-providence ayant disparu, alors qu'il permettait d'assumer et de porter toutes les responsabilités durant la période de prospérité économique et de « générosité sociale ». Et d'autre part, à l'augmentation de la pauvreté, dont les conséquences sont la dégradation des conditions de vie des ménages, les difficultés liées à l'emploi des jeunes, l'allongement et la hausse des coûts de la scolarité, etc. (FIONG, 2011). Confrontée à cette impasse, la famille est constamment mise à contribution dans ce pays, où l'on note la quasi absence des solidarités publiques. Ce qui accorde ainsi à l'entraide familiale une place importante dans les sociétés

d'Afrique subsaharienne. Avant de nous centrer sur l'entraide familiale, il serait intéressant de connaître les différents types de solidarités existantes.

### **III.1 Différents types de solidarités**

En général, la notion de « solidarité » implique plusieurs personnes ou groupes d'individus. Ce concept représente l'ensemble des dispositifs assurant la redistribution de biens et de services à l'échelle de la famille ou de la société toute entière, et suppose la conscience d'une appartenance commune, qui crée des devoirs de réciprocité entre les différents individus ou groupes impliqués. Comme critères distinctifs des solidarités, la provenance est le critère le plus valorisé et étudié par les chercheurs, et permet de distinguer les solidarités privées ou familiales des solidarités publiques. Les premières étant pratiquées dans le cadre familial, ou l'environnement proche (collègues de travail ou voisinage) d'un individu, sont composées des aides (dons, échanges) ou des services informels (non organisés officiellement). Les secondes, par contre, sont constituées des aides ou des services formels pouvant provenir de l'État à travers diverses politiques (assurance maladie, régime de vieillesse, etc.) ou des fondations privées ou encore des milieux de travail (crèches) (VAN PEVENAGE, 2010).

### **III. 2 Définition de l'entraide familiale**

Avant tout, notons qu'il n'est du tout pas aisé de définir « l'entraide familiale » encore appelée « les solidarités familiales », non seulement à cause de la polysémie de cette expression, puisqu'elle semble englober les notions telles que l'aide, le soutien, l'entraide, les échanges, les dons ou encore la sociabilité. Mais la difficulté de définir ce concept réside aussi dans le fait qu'il évoque implicitement la parentèle ou la famille élargie, sans oublier le réseau relationnel et le voisinage (VAN PEVENAGE, 2010). L'expression de « solidarités familiales », d'après THIBAUT, a été empruntée au mouvement social et politique, puis introduit dans les sciences sociales par DURKHEIM en 1893 dans son ouvrage intitulé *De la division du travail social* (THIBAUT, 2010). Le mot solidarité dérive étymologiquement de l'adjectif « solidaire », défini par le dictionnaire petit Robert selon RAZAFINDRATSIMA comme étant originellement un qualificatif juridique, signifiant « commun à plusieurs personnes, de manière que chacun réponde de tout » (RAZAFINDRATSIMA, 2006). Comme autre explication de l'adjectif « solidaire », le dictionnaire petit Robert retient « *la relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts, qui entraîne, pour les unes l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance* » (Ibid., p. 24).

Dans le même sillage, DANDURAND et OUELLETTE (1992) retiennent la définition suivante : « *au sens large, la solidarité familiale réfère à cette cohésion grâce à laquelle les membres d'un groupe social (ici, la famille élargie ou le réseau familial) ont à cœur les intérêts des uns et des autres. La solidarité est donc un état des relations entre personnes qui, ayant conscience d'une communauté d'intérêts, la traduisent concrètement dans différentes conduites de communication (sociabilité) ou d'échanges (soutiens)* » (cités par VAN PEVENAGE, 2010, p. 8). « La solidarité » est donc sous tendue par des notions telles que « association », « cohésion », « mutualité » etc. En général, lorsqu'on parle des « solidarités », d'une part l'on décrit ainsi en même temps les pratiques et les valeurs, et d'autre part, l'on dénonce la poussée de l'individualisme évoquée par PARSONS (1955). Incarnant ou englobant un principe politique, une description des pratiques et une explication, à l'instar des autres mots de nature, la polysémie de cette terminologie cause assez d'ambiguïté et de confusion, non seulement dans le débat politique, mais aussi dans divers travaux en sciences sociales (THIBAUT, 2010).

### **III.3 Solidarités familiales ou entraide familiale, quelle appellation choisir ?**

Certains auteurs préféreront l'expression « d'entraide familiale » à celle de « solidarités familiales » dans des études portant sur les solidarités intergénérationnelles. Ce débat sur la préférence entre les deux termes serait partiellement né du fait que la quasi-totalité des branches des sciences humaines (l'anthropologie, la sociologie, l'ethnologie, la démographie, l'économie) étudient les solidarités intergénérationnelles. Or comme les principes théoriques fondamentaux, l'objet d'étude et les outils de recherches sont différents d'une discipline à une autre, elles n'ont pas toutes la même approche de ce concept. Cette question méritait d'être étudiée, nonobstant le fait, qu'à notre connaissance, aucune étude n'a montré l'influence significative sur les analyses de l'utilisation de l'une ou de l'autre appellation. Cela a donc suscité l'intérêt de certains chercheurs, en l'occurrence BONVALET et OGG qui recommandent l'utilisation de l'expression d'entraide familiale au seul niveau des pratiques (BONVALET et OGG, 2004).

Il importe de signaler que c'est le concept « d'entraide familiale » qui sera employé tout au long de notre recherche, pour désigner les « solidarités familiales », puisqu'il s'agit de mesurer les pratiques inter-ménages. Ainsi, pour THIBAUT (2010), l'entraide familiale désigne l'ensemble des pratiques entraînant une redistribution des ressources au sein de la

famille. En d'autres termes, c'est bien la dimension statistique, donc mesurable, de l'entraide familiale qui est mise en relief, dans la mesure où sont exclus les transferts entre les conjoints ou avec les enfants mineurs. D'une manière plus pragmatique, l'entraide familiale est l'ensemble des transferts ou des échanges entre les membres d'une famille, d'un réseau relationnel ou d'un voisinage (THIBAUT, 2010). Plusieurs aspects spécifiques de l'entraide familiale tels que le « *groupe social* » impliqué dans la relation, *les motivations* et *les caractéristiques (nature, volume, valeur monétaire, fréquence)* pouvant être des objets d'études, notre recherche traitera des *caractéristiques*, puisque c'est cet aspect qui peut avoir un impact sur les variables économiques, notamment le niveau de vie individuel (réduction ou augmentation de la pauvreté). Mais auparavant, il est intéressant de connaître les motivations de l'entraide familiale.

### III. 4 Les motivations de l'entraide familiale

L'entraide familiale, observée à travers les transferts entre ménages, est ordinairement présentée dans des études comme étant essentiellement composée de services rendus (aides en nature) et de transferts financiers (HERPIN, DECHAUX, 2004). Notons que le fait que l'entraide familiale soit étudiée par différentes branches des sciences humaines induit des différences d'analyses de divers aspects de celle-ci, notamment des motivations. En sociologie, par le biais des méthodes qualitatives, la solidarité familiale est étudiée au sens de DURKHEIM et non « les solidarités familiales », mettant ainsi en relief le lien de nature morale entre des personnes (THIBAUT, 2010). Par conséquent, comme motivations de l'entraide familiale, les études sociologiques citent *le principe de gratuité* et *la logique de réciprocité* (VAN PEVENAGE, 2010). S'agissant du *principe de la gratuité*, étant pratiquée au sein du réseau familial, l'entraide familiale se réfère à la cohésion des membres de la famille, qui ont à cœur les intérêts des uns et des autres. Il serait plutôt rare, d'après VAN PEVENAGE (2010), que les services rendus aux différents membres de la famille soient monnayés, cela n'excluant pas bien sûr le fait que certains services soient payés afin de dissiper une éventuelle culpabilité de dette.

En ce qui concerne *la logique de réciprocité*, l'entraide familiale reposerait sur le principe du « don/contre-don ». C'est à l'ethnologue MAUSS (1923-1924) que nous devons la conceptualisation des formes archaïques des échanges et du don dans la sphère familiale. RAZAFINDRATSIMA dit de MAUSS : « *ce dernier a montré que dans les sociétés primitives amérindiennes et polynésiennes, le don constitue d'abord un acte destiné à*

*renforcer la cohésion sociale, maintenue grâce à l'obligation de donner, de recevoir et de rendre* » (RAZAFINDRATSIMA, 2005, p.159). VAN PEVENAGE dit aussi : « *Pour MAUSS, la solidarité repose sur un principe de réciprocité étranger à l'échange marchand fondé sur la triple obligation de donner-recevoir-rendre. Et ce vaste système du don/contre-don remplirait une fonction morale de perpétuation des relations sociales.* » (VAN PEVENAGE, 2010, p. 9). La réciprocité, qui est sous-jacente à la majorité des pratiques d'entraide, est d'après RAZAFINDRATSIMA fondamentale, puisqu'elle garantit un certain équilibre dans les rapports sociaux (RAZAFINDRATSIMA, 2005).

L'économie est l'une des sciences ayant profondément traité l'aspect des motivations de l'entraide familiale. Les économistes distinguent deux motifs de l'entraide familiale, à savoir : l'altruisme et les échanges. Il convient de noter que chacun de ces deux motifs est à la base d'une famille de modèles de l'entraide familiale.

#### **III.4.a L'altruisme et les différents modèles altruistes**

Introduit en économie par BECKER (1974, 1991) et puis BARRO (1974), le concept d'altruisme est ciblé comme un motif de l'entraide familiale, et de ce fait, il est à la base de plusieurs modèles. Selon le dictionnaire le petit Larousse, « l'altruisme est la tendance à s'intéresser aux autres, à se montrer généreux et désintéressé ». Pour BECKER, contrairement à un pur égoïste, le « donneur » est altruiste, c'est-à-dire que son bien-être dépend de sa satisfaction, mais aussi de celle d'autrui (BECKER, 1991 ; COX, 1987). À l'inverse des modèles économiques néo-classiques, la modélisation de l'altruisme requiert la prise en compte de la satisfaction des autres, dans la fonction d'utilité du consommateur (RAZAFINDRATSIMA, 2005).

##### ***L'altruisme à sens unique***

Ce modèle décrit le comportement de deux personnages, à savoir un parent altruiste et un enfant non altruiste. La formulation mathématique de ce modèle est fondée sur la fonction d'utilité du parent. Ce modèle montre que la probabilité qu'il y ait transfert du parent vers l'enfant croît avec le revenu du parent et décroît avec celui de l'enfant (RAZAFINDRATSIMA, 2005).

##### ***Altruisme mutuel***



Inspiré du modèle précédent, dans ce modèle les deux partenaires sont altruistes, peut-être pas au même degré. L'altruisme de chacun, selon l'importance accordée à la satisfaction de l'autre, est représenté par un coefficient compris entre 0 et 1. Trois cas sont alors possibles, soit :- il y a transfert du parent vers l'enfant ;

- Il n'y a pas de transfert ;
- Il y a transfert de l'enfant vers le parent.

Étant peu probable que les deux partenaires aient exactement le même degré d'altruisme, la réciprocité de l'altruisme ne garantit pas une absence totale de conflits entre les deux (RAZAFINDRATSIMA, 2005).

### **III.4.b L'échange et les modèles d'échanges**

L'échange est le second motif de l'entraide familiale, où les différents partenaires concernés recherchent l'un et l'autre un intérêt ou un gain réciproque du transfert. Tout comme l'altruisme, ce concept est à la base de plusieurs modèles sur les transferts.

#### **Les transferts comme contreparties de services rendus par l'enfant**

Introduit par COX (1987), ce modèle est analogue à celui sur l'altruisme, considérant deux partenaires, le parent qui bénéficie des services non marchands (affection, soins) de l'enfant, et qui en retour effectue des transferts financiers vers ce dernier. Ici aussi, le parent est altruiste, à la seule différence que son bien-être dépend maintenant non seulement de celui de l'enfant, mais aussi de la quantité des biens et services qu'il bénéficie de ce dernier.

Il ressort de ce modèle que :

- la probabilité qu'il y ait transfert est une fonction croissante du revenu du parent et décroissante du revenu de l'enfant (comme dans le modèle altruiste) ;
- le montant du transfert augmente avec le revenu du parent ;
- l'offre de service de l'enfant croît avec le revenu du parent et décroît avec celui de l'enfant (RAZAFINDRATSIMA, 2005).

#### ***Les transferts stratégiques***

BERNHEIM, SCHLEIFER et SUMMERS (1985) ont introduit un modèle stipulant que l'héritage serait la contrepartie des soins et services que les enfants accordent aux parents. Ces

auteurs relèvent ici le rôle important que peuvent jouer les transferts, celui de « stratégie ». Car ceux-ci pouvant être à l'origine d'une compétition entre individus, certaines personnes pourraient développer des stratégies conséquentes. Par exemple, certains adultes d'une même fratrie peuvent effectuer des transferts vers leurs parents âgés dans l'espoir de recevoir un héritage préférentiel (FIONG, 2011). Ce modèle diffère du précédent par le fait que l'échange n'est pas simultané, mais différé. Cités par RAZAFINDRATSIMA, BERNHEIM *et al* (1985) auraient trouvé une relation positive entre la richesse des parents (l'héritage potentiel) et les soins et services reçus des enfants ; relation confirmée plus tard avec quelques ajustements par VICTORIO et ARNOTT (1993).

### *Les transferts comme prêts au sein de la famille*

Dans ce modèle, il est question que les parents effectuent des transferts vers les enfants, qui les leur rembourseront plus tard. Les transferts sont considérés ici comme des prêts que l'enfant contracte. De tels transferts peuvent être bénéfiques pour les enfants, par exemple en cas de besoin de liquidités.

### *Les transferts comme assurance*

STARK et LUCAS (1985) trouvent que les transferts peuvent servir à mutualiser les risques au sein d'une famille. Le système d'entraide familiale comble ainsi l'absence de système de crédit ou d'assurance. EKERT-JAFFE (1997) pense que si la famille présente certains avantages à recourir à ce type de transferts, cependant, sa taille et les risques pouvant la fragiliser limitent assez significativement sa capacité à pourvoir de l'assurance.

### *L'échange temporel : les transferts, assurance pour les vieux jours*

Ces modèles concernent plus de deux générations, et les transferts effectués par les parents sont considérés comme étant des investissements en vue de leur retraite, de leurs vieux jours.

#### **❖ Le modèle de mutualité familiale**

Ce modèle, fondé sur l'utilité du cycle de vie, se réfère à trois périodes, à savoir : l'enfance, l'âge actif et l'âge de la retraite. Il stipule qu'un individu, à l'enfance, reçoit des transferts de ses parents, qu'il remboursera lorsqu'il sera actif, et qu'à cet âge actif, il effectuera à son tour

des transferts à ses enfants, qui lui seront remboursés à sa retraite. Afin de permettre la perpétuation ou le bon fonctionnement de la chaîne de solidarité ainsi créée, ce modèle repose sur la règle : *si l'on n'a pas soi-même remboursé à ses parents, l'on ne sera pas remboursé par ses propres enfants dans sa vieillesse*. Il se pose alors un choix, un arbitrage entre investir sur les enfants (quantité) et investir sur le marché. Les valeurs du taux d'intérêt familial et du taux d'intérêt du marché orientant le choix d'investissement, les individus préféreront investir sur le marché au lieu d'avoir des enfants pour assurer leurs vieux jours, lorsque le taux d'intérêt du marché sera supérieur au taux d'intérêt familial, et *vice versa*. La prise en compte des services non marchands que peuvent apporter les enfants peut peser plus que la valeur du taux d'intérêt familial sur le choix d'investissement. Ce modèle pourrait fortement influencer sur les comportements familiaux, notamment la fécondité, laquelle pourrait baisser en cas de création d'un système de pension par exemple (RAZAFINDRATSIMA, 2005).

#### ❖ L'effet de démonstration

Introduite par COX et STARK (1998), l'effet de démonstration est une variante du principe de « réciprocité indirecte » de MASSON (2002). Pour MASSON, le fait pour un individu de soutenir ses parents ou la génération précédente fait office d'un contrat tacite, garantissant ainsi le soutien futur de ses enfants ou des générations suivantes. Donc, que ce soit MASSON ou COX et STARK, trois générations sont concernées par les transferts. Dans le modèle de l'effet de démonstration, la génération intermédiaire effectue des transferts à la génération précédente (ascendants) au vu et au su de la génération qui lui succède (descendants), afin que ces derniers les imitent et les soutiennent plus tard dans leurs vieux jours. L'autre forme d'entraide familiale qui sera étudiée dans cette thèse sera l'hébergement. Comment est-elle observée ?

#### IV. L'hébergement ou la cohabitation ou encore l'aide résidentielle

L'hébergement est une forme d'entraide familiale, qui consiste à loger gratuitement un individu étranger au noyau familial, et parfois à subvenir en plus à d'autres besoins. Les villes du monde connaissent de fréquents problèmes résidentiels, et *à fortiori* celles des pays africains où, à cause de la faiblesse des revenus, une importante frange de la population est incapable de se loger décemment à partir de ses propres ressources (BAYA, LALIBERTE, 2007). Ainsi, pour diverses raisons et à des âges différents, plusieurs membres d'une famille

se verront être pour certains hébergés (âgés plus de 15 ans), et pour d'autres confiés (âgés de moins de 15 ans) en Afrique subsaharienne. Nous pensons que la raison pour laquelle cet aspect de l'entraide familiale n'est pas assez traité est due au fait que la majorité des études et des recherches sur l'entraide familiale sont faites dans des pays développés, où ce phénomène serait marginal (PAUGAM et ZOYEM, 1997). Le concept d'hébergement n'a de sens que s'il est considéré par rapport au noyau familial. Nous allons le définir ci-dessous.

### **i) Définition du noyau familial**

Pour BAYA et LALIBERTE (2007), l'entraide familiale se manifeste aussi à travers l'accueil de migrants, d'enfants confiés, de personnes en difficultés économiques, bref, de personnes nécessitant de l'aide. Par conséquent, on observe des familles élargies, où cohabitent ensemble, sous le même toit, un noyau familial (complet ou non), avec des personnes apparentées ou non au chef du ménage ou à son conjoint. Nous entendons ici par noyau familial une famille nucléaire ou conjugale, constituée soit des deux soit de l'un des conjoints et de leur(s) enfant(s) biologique(s) ou adopté(s) officiellement. Qui est donc hébergé ?

### **ii) Définition de l'hébergement et du confiage**

#### ***L'hébergement***

En se référant à la définition du noyau familial donnée ci-dessus, peut être considéré comme hébergé tout individu âgé de plus de 15 ans, « logé à titre gratuit » par un noyau familial quelles qu'en soient les raisons. En d'autres termes, d'après KUEPIE *et al*, les hébergés sont les individus extérieurs au noyau familial, mais qui cohabitent avec le noyau familial (KUEPIE, *et al*, 1998). L'hébergement est un phénomène fréquemment observé en Afrique, comme le confirment ces propos de LOCOH : « *De même en Afrique de l'Ouest, malgré ou à cause des difficultés économiques, on continue à observer des ménages de type élargi avec une cohabitation assez fréquente de plusieurs générations* » (LOCOH, 2003). Ce phénomène peut être considéré comme l'opposé de la nucléarisation. Comme nous l'avons signalé, il peut arriver que l'individu hébergé bénéficie aussi gratuitement en *sus* de l'hébergement, de plusieurs autres services tels que l'alimentation, le transport, l'habillement, etc.

#### ***Le confiage***

Le confiage des enfants est une variante de l'hébergement ; puisque d'après PILON, c'est une pratique consistant à faire circuler les enfants entre des familles. Si cet auteur reconnaît l'observation de ce phénomène dans d'autres régions du monde, et surtout à des âges très jeunes, il note cependant sa forte intensité en Afrique subsaharienne, où sa prévalence serait très élevée (PILON et VIGNIKIN, 1996). Cette pratique, pouvant être définie comme étant « la délégation des rôles parentaux à d'autres personnes que les parents biologiques », est non seulement une expression de l'entraide familiale, mais peut aussi être un échange entre différentes résidences au sein d'une famille élargie (VANDEERMERSCH, 2000). Cette pratique demeure fréquente, d'après cette déclaration de LOCOH (2003) sur le confiage d'enfants : « Actuellement, même si, en ville, certains ménages commencent à essayer de se soustraire à l'accueil d'apparentés, cette pratique est encore très courante et résiste globalement aux changements, même là où la fécondité a baissé. Au Cameroun par exemple, elle se situe aux alentours de 22 % en 1998 comme en 1991 » (LOCOH, 2003, p. 174). Donc, sera considéré comme confié, un individu âgé de moins de 15 ans, vivant dans un ménage où ne résident pas ses deux parents biologiques ou adoptifs officiellement. Il importe de souligner que cette définition n'est pas universelle, car dans une étude au Gabon, des enfants qui vivaient dans le même ménage que leur père sans leur mère étaient considérés comme des enfants confiés (MOUVAGHA-SOW, 2002).

## CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous nous sommes assignés non seulement de définir les concepts de pauvreté, de fécondité et d'entraide familiale, mais aussi de présenter les différents modes de mesure et les indicateurs en découlant. Il en ressort que le concept de pauvreté ne semble pas aisé à définir, ni même à mesurer, à cause de son caractère multidimensionnel. C'est pour cette raison que plusieurs indicateurs sont souvent utilisés pour caractériser ce phénomène. Si le concept de fécondité paraît plus aisé à définir et à mesurer, le choix de l'indicateur à utiliser dépend des données disponibles. L'entraide familiale semble assez aisée à définir, mais son observation statistique est en revanche complexe. Cependant, certaines formes ou variantes de ce phénomène, telles que le soutien financier et la cohabitation, peuvent être observées statistiquement. L'observation statistique de la cohabitation passe inexorablement par l'étude de la structure des ménages, qui sera faite au chapitre trois.



### **Chapitre 3 : EVOLUTION DE LA STRUCTURE FAMILIALE AU CAMEROUN : TEND-T-ON VERS LA NUCLEARISATION DE LA FAMILLE ?**

#### **Introduction**

S'il est reconnu que la recherche sur les dynamiques familiales a connu plusieurs mutations, force est de constater que les théories développées par PARSONS (1955) et GOODE (1963), prédisant l'universelle nucléarisation de la famille, demeurent très prégnantes dans les esprits. Bien qu'il y ait une différence très nette entre la structure familiale et celle du ménage LOCOH (1997), la structure familiale sera étudiée à travers la structure des ménages, étant donné que la statistique des ménages est le principal fournisseur d'informations, de renseignements et de connaissances sur les structures familiales en Afrique sub-saharienne. Le présent chapitre entend étudier l'évolution des structures familiales qui seraient fortement influencées conjointement par l'entraide familiale et par la fécondité LESTHAEGHE (1989), selon lequel seul un affaiblissement du système d'entraide familiale ferait baisser la fécondité en Afrique subsaharienne. La structure familiale semble alors jouer un rôle très important dans la compréhension des phénomènes sociodémographiques ou socioéconomiques. Depuis quelques décennies, des chercheurs tels que PILON, LOCOH, VIGNIKIN, VIMARD, TICHIT etc., en ont fait leur préoccupation, d'où la poussée de travaux portant sur les structures familiales en Afrique subsaharienne.

TICHIT a développé des travaux sur le Cameroun, objet de notre recherche. Comme nous l'avons souligné précédemment, la configuration ou la structure familiale est étroitement liée à la fois à l'entraide familiale et à la fécondité, qui sont les phénomènes clés de notre recherche. Dans ce chapitre nous allons essayer d'examiner si la famille élargie, dite « la famille africaine », cède le pas à la famille nucléaire. Il sera aussi question des caractéristiques qui prédisposent certaines familles à l'entraide familiale, que nous étudions à travers l'aide financière et l'aide résidentielle.

Les principales variables aidant à élaborer une typologie des configurations familiales seront la taille du ménage et le lien de parenté avec le chef du ménage (CM). Dans un premier temps, après avoir rappelé les définitions des concepts de ménage et de famille, nous présenterons une revue bibliographique sur la structure familiale en Afrique subsaharienne. La seconde partie de ce chapitre consistera essentiellement à faire la description statistique des structures familiales au Cameroun en 2007 avec l'enquête ECAM3, avec la typologie des structures familiales, les différentes caractéristiques de chaque type de structure familiale, et

l'évolution de la structure familiale camerounaise sur les vingt années précédant l'ECAM3 (1987-2007). L'utilisation des données d'ECAM3 dans notre recherche se justifie à plus d'un titre. D'une part, dans l'optique d'étudier l'évolution de la structure familiale sur la période 1987-2007, nous devons comparer nos chiffres avec ceux d'une étude de WAKAM (1996) portant sur la structure familiale au Cameroun, ayant utilisé les données du deuxième recensement général de la population réalisé dans ce pays en 1987. Et d'autre part, après ce recensement, l'enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM) est, par la diversité des thématiques abordées, l'une des études les plus riches en termes de données sociodémographiques collectées à l'échelle nationale. Sa troisième édition, réalisée en 2007, a d'ailleurs pour la toute première fois, collecté des données sur les transferts financiers entre ménages. Est-ce que l'on tend vers la nucléarisation de la famille camerounaise, laquelle est observée à travers celle des ménages, selon les sources statistiques ? C'est dans cette partie que nous tenterons d'y répondre. Enfin, dans cette deuxième partie, il sera question de mettre en relation l'entraide familiale et la structure familiale. En d'autres termes, afin d'essayer d'apporter une réponse à la question de savoir quel type de famille est enclin à recourir le plus à l'aide résidentielle de ses proches, nous croiserons plusieurs variables socio-économiques avec les différents types de familles. Avant tout, qu'est-ce que la famille ?

### **I.1 Définition de la famille**

Le concept de famille ne semble pas aisé à définir, d'une part, à cause de son caractère interdisciplinaire, et d'autre part, à cause de sa typologie plurielle. S'agissant du caractère interdisciplinaire, selon que l'on soit démographe, statisticien, sociologue, ethnologue ou juriste, le concept de famille, et la définition qui en est donnée, diffèrent substantiellement d'une science à une autre. D'après BONVALET et OGG (2006), les démographes animés par la prégnance de la fécondité, ne s'intéresseront premièrement qu'à la famille biologique ou nucléaire, puis par la suite à la famille de fait, sous l'effet simultané de la poussée de la cohabitation hors mariage et de celle de la fécondité illégitime. Les statisticiens, quant à eux, identifieront la famille à travers le ménage, et par conséquent n'étudieront que la famille nucléaire et la famille monoparentale, puisque pour eux, parenté et co-résidence sont indissociables. C'est ainsi que la famille nucléaire, ou famille élémentaire ou encore famille biologique, dominait alors le modèle familial. Mais grâce à ses travaux de 1977 à Cambridge, LASLETT a éclairci les notions de groupes domestiques, de ménages et de familles comme en témoignent ses propos: « *le mot famille (family) ne désigne pas le groupe familial. C'est le mot ménage (household) qui désigne l'appartenance à un lieu d'habitation, la parenté et la*



*communauté de vie* » (cité par le Dictionnaire de démographie et des sciences de la population, 2011, p. 274). Malgré cette mise au clair qui semble traduire une nette distinction entre les concepts de ménage et de famille, LASLETT a quand même établi une sorte d'équivalence entre le ménage simple et la famille nucléaire. À l'inverse des statisticiens, les sociologues et les ethnologues élargiront le champ d'action de la famille pour étudier la famille étendue. Pour les juristes, la famille s'articule autour du lien du sang (lignée directe, lignée collatérale mesurée par le degré de parenté) et les liens de droit (BONVALET et OGG, 2006, pp. 25-26 ; CLEMENT, 2002).

S'agissant de la typologie des structures familiales, d'après PILON (2004), malgré l'essor de la démographie des ménages et de la famille, et des typologies des ménages et de la famille très détaillées, l'on n'est toujours pas encore parvenu à une homogénéité des définitions ou des typologies, à l'échelle européenne ou mondiale. D'où la complexité des comparaisons. Pour les Nations unies, la famille doit être considérée dans les recensements comme étant un groupe de personnes « *liées à l'intérieur d'un ménage privé ou institutionnel, en tant que mari et femme ou parents et enfants célibataires, de sang ou d'adoption* » (cité par KEILMAN, 2004). Cet auteur précise que « *l'expression couple marié devrait inclure autant que possible tous les couples vivant en union libre* ». S'il est donc établi que la famille est difficile à cerner, cependant, la définition des Nations unies semble corroborer une étroite et forte relation entre la famille et le ménage. Afin d'en savoir un peu plus sur le degré et la nature du lien entre ces deux éléments, nous sommes amenés à tenter de répondre à la question de savoir qu'est-ce que le ménage ?

## **I.2 Évolution de la définition du ménage**

Il convient de noter qu'à l'échelle internationale, à cause d'une confrontation de deux concepts tous pertinents, qui sont: le ménage-habitation et le ménage-foyer ou ménage-budget, la définition du ménage connaît de fortes variations selon qu'on passe d'une société à une autre. Précisant la non-universalité de la définition qu'il donne de cette entité, le Dictionnaire de démographie et des sciences de la population définit le ménage comme étant, « *l'ensemble des occupants d'un logement, unis ou non par les liens de parenté, dont le logement est la résidence principale* » (Dictionnaire de démographie et des sciences de la population, 2011, p. 273). Notons que cette définition du ménage repose sur le concept de ménage-habitation, et c'est elle qui est appliquée dans certains pays européens à l'instar du Danemark, de la France (cas du recensement de la population uniquement), de l'Islande, de la Norvège et de la Suède (Dictionnaire de démographie et des sciences de la population, 2011,

p. 273). C'est encore ce concept qui est privilégié par les démographes et les sociologues, comme l'atteste cette autre définition proposée par BONVALET et al (1999): « *Le ménage, défini comme le groupe d'individus habitant sous le même toit, a été la catégorie statistique clé qui a permis, depuis plusieurs décennies, aux démographes et aux sociologues de relier les domaines de la famille et de l'habitat* » (BONVALET et al, 1999, p. 239). D'après ce concept, l'habitation est la principale caractéristique d'identification du ménage. Ainsi, un logement ne peut contenir qu'un et un seul ménage.

À l'inverse, dans la plupart des pays européens, c'est plutôt le concept de ménage-foyer ou ménage-budget qui est utilisé, où la principale caractéristique d'identification du ménage repose essentiellement sur la mise en commun des ressources et des dépenses (Dictionnaire de démographie et des sciences de la population, 2011). Si pour le premier concept, le cas où deux ménages occuperaient simultanément un logement, dont un appartement par une famille et une pièce du logement par un locataire, sans qu'il y ait partage entre les deux, cette situation serait comptabilisée comme un seul ménage or, elle serait plutôt comptabilisée comme deux ménages pour le second concept. Notons que, bien que renvoyant à la même idée, l'expression de ménage-budget est préférée en Angleterre, à celle de ménage-foyer. Les deux concepts à savoir ménage-habitation et ménage-foyer étant donc pertinents comme nous l'avons mentionné précédemment, la majorité des études les associe généralement pour définir le ménage. C'est le cas des enquêtes réalisées en France par l'INSEE depuis 2005, qui, après alliance, ont abouti à cette définition du ménage : « *l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget commun* » (Dictionnaire de démographie et des sciences de la population, 2011, p. 274).

La définition du ménage en Afrique subsaharienne se distingue de façon très nette de celle de l'Occident comme en témoignent ces propos de SALA-DIAKANDA : « *En Afrique [le ménage] est défini généralement comme un ensemble constitué par un groupe de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (le chef de ménage), vivent dans le même logement, prennent souvent leurs repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes* » (cité par LOCOH, 1997, p. 20). De prime abord, la comparaison entre la définition occidentale du ménage et celle d'Afrique subsaharienne révèle que l'identification de cette entité comporte plus de caractéristiques en Afrique qu'en Occident. Il en découle donc que la typologie des structures familiales ne saurait être identique dans les deux contextes. Tout comme en Occident, où la définition du

ménage ne fait pas l'unanimité, LOCOH (1997) souligne également que tous les pays africains n'ont pas la même définition du concept de ménage.

### **I.3 Ménage et famille : lien indissociable ?**

BONVALET et OGG (2006) écrivent que les recensements et les enquêtes-ménages ont une image réduite de la famille, puisque ces opérations assimilent généralement la famille au ménage, alors que ces deux entités sont distinctes. D'après ces auteurs, la véritable lacune des données collectées par les opérations statistiques est qu'elles font du logement un critère crucial pour définir la famille. Ce qui augmenterait le risque de confusion avec le concept de ménage-habitation employé, comme nous l'avons mentionné précédemment, pour définir le ménage. TICHIT (2008) a d'ailleurs démontré comment la statistique lisse les contours de la famille, et en donne une description simplifiée et réduite. Le biais imputable à la statistique n'est donc plus à prouver, car un bon nombre de chercheurs spécialistes des structures ou configurations familiales tels que VILLAC (1984), LOCOH (1997), PILON (2004), etc., reconnaissent la distance entre le concept statistique du ménage censé décrire la famille, et la réalité familiale et sociale, comme l'illustre ces propos de THERY : « *La famille transcende les murs de la maison pour se définir par le lien* » (cité par BONVALET et OGG, 2006, p. 26). Malgré la simplification et la réduction de la famille d'un point de vue statistique, celles-ci demeurent néanmoins indispensables pour la collecte des données et des auteurs comme BONVALET et OGG (2006), LOCOH (1997), TICHIT (2008), reconnaissent le très net avantage que présentent les données démographiques des recensements de la population, ou des enquêtes statistiques, pour étudier les structures ou configurations familiales dans une société. TICHIT (2008) reconnaît que l'approche quantitative fait face à l'hétérogénéité et à la complexité des différents modèles familiaux. L'on peut au moins reconnaître à la collecte statistique le mérite de faciliter l'élaboration de la typologie des ménages, et par conséquent de la famille, même si on ne peut pas affirmer l'universalité des typologies familiales (PILON, 2004). Pour cet auteur, le fait que les recherches portant sur la famille se réfèrent majoritairement à la société occidentale, soit à la famille nucléaire, constitue déjà un problème et c'est la raison pour laquelle un bon nombre d'analyses et de recherches sur les configurations familiales paraissent inadaptées en Afrique subsaharienne. LOCOH et VIMARD, de par leurs riches expériences de l'Afrique subsaharienne, traduites par une production abondante de travaux sur cette région, semblent lui donner raison (LOCOH, 1997). En guise de conclusion sur cet aspect, pour PILON (2004), les critères utilisés pour définir ou caractériser une famille dépendent des phénomènes ou des logiques que l'on veut

illustrer ou étudier, puisque ces critères peuvent être d'ordre démographique, économique, social, culturel, etc. Nous allons à présent passer à la synthèse des études sur les structures familiales.

#### **I.4 Synthèse des études sur les structures familiales en Afrique subsaharienne**

Il est admis que l'institution du mariage a longtemps été considérée comme étant le point de départ de la formation de la famille ou de son évolution. Ainsi, la modélisation des structures familiales était directement déterminée, d'après LOCOH (1997), par l'ordre d'occurrence des événements que sont le mariage, la naissance et le décès. Ces faits marquants de la vie des humains constituent les principaux objets de recherche de la démographie. Le fait que l'ordre d'arrivée des événements cités ci-dessus retrace le cycle de la vie humaine entraînera la description de la constitution familiale par l'approche dite des cycles de vie familiaux, développée dans l'ouvrage de BONGAARTS et *al.* (1987). La famille nucléaire européenne étant sous-jacente à cette approche, seuls les liens biologiques directs permettent d'identifier les familles et par conséquent de définir les structures familiales. La prégnance du modèle familial occidental dans la recherche sur les structures familiales aura pour conséquence de considérer certains types de familles (famille étendue en Afrique, famille monoparentale en Amérique latine), comme *anormales, encore traditionnelles*, appelées à disparaître au profit de la famille nucléaire d'après LOCOH (1997, p.13).

En plus de l'approche des cycles de vie familiaux précédemment mentionnée, d'autres essais théoriques pour expliquer les dynamiques et les caractéristiques des familles africaines ont vu le jour. Parmi ceux-ci, LOCOH (1997) cite l'approche mettant en relation la structure familiale, la fécondité et la migration, développée en 1986 par GREGORY et PICHE. En liant étroitement les tâches de production et de reproduction, ces auteurs ont mis sur pied une approche qui selon eux expliquerait le mieux le maintien d'une fécondité élevée sur une longue période (LOCOH, 1997). D'après ces auteurs, historiquement, les familles africaines avaient beaucoup d'enfants, d'une part pour subvenir à leurs propres besoins nutritionnels pour leur survie, et d'autre part par anticipation sur la probable migration (esclavage) de certains enfants vers des pays capitalistes. Dans le même sillage, SAINT-PIERRE et *al.* (1987) ont réussi à lier la migration à la structure familiale et à la composition du ménage, lien selon lequel les migrations dépendraient des structures des ménages et du nombre d'adultes présents dans ces ménages. C'est dire que la probabilité pour qu'un ménage comptant un nombre important d'adultes observe la migration est plus élevée que celle d'un ménage comptant

moins d'adultes. C'est le résultat auquel est parvenu VIGNIKIN en 1991, lorsqu'en étudiant les économies agricoles ouest africaines, il a constaté que la mobilité des jeunes et des adultes était une stratégie de survie, développée par les familles, pour rechercher l'équilibre entre la population à charge et les ressources disponibles. Ces différents cas, notamment les deux derniers, montrent que mise à part l'approche des cycles de vie familiaux, les structures familiales peuvent être déterminées par d'autres approches, par exemple de type économique.

Selon LOCOH (1997), aborder la structure familiale à travers des modèles démographiques de la famille peut être l'unique moyen pouvant permettre de comprendre certaines relations ou mécanismes observés dans la dynamique d'une population. Notamment, ces modèles peuvent permettre de montrer le décalage pouvant exister entre la famille réellement observée et la famille biologique. Mais faute de modèles adéquats, les modèles familiaux appliqués en Afrique manquent souvent de données statistiques appropriées. D'après LOCOH (1997), les travaux de BURCH (1987), dans une optique de comparaison internationale ont confirmé que les ménages africains étaient différents des autres. Elle (LOCOH) écrit donc que, aidés par les économistes et les sociologues, les démographes doivent accorder plus d'importance à la composition, à la dynamique et aux stratégies développées par les familles, afin de mieux expliquer les dynamiques démographiques. Car pour elle, en Afrique plus qu'ailleurs, c'est dans les structures familiales que sont conçus les comportements et les contrôles démographiques, ainsi que les systèmes de production et de reproduction. SANDRON et GASTINEAU (2002) semblent corroborer que le ménage en Afrique est le lieu de conception des stratégies de production, de reproduction, voire de survie face aux différentes difficultés de la vie. LOCOH (1997) souligne que le fait que les structures familiales prennent de plus en plus d'importance dans les travaux des démographes a fait émerger de nouveaux thèmes, comme par exemple le concept de femme chef de ménage, la polygamie aménagée (les unions sans corésidence), les enfants confiés, et la dépendance des hommes.

## **II. Analyse de la configuration des ménages en 2007 au Cameroun**

Nous comparerons les données de 2007, tirées de l'enquête ECAM3, à celles de l'étude de WAKAM (1997) intitulée « Différenciation socio-économique et structures familiales au Cameroun ». L'auteur précise qu'elle fait partie d'un vaste plan de recherche sur les structures familiales en Afrique subsaharienne réalisé par l'IFORD<sup>3</sup> avec le concours financier de la

---

<sup>3</sup> : Institut de formation et de recherche en démographie.

Coopération française et de l'Agence francophone pour l'enseignement et la recherche (AUPELF-UREF). Cette recherche a porté sur les sociétés sénégalaise, ivoirienne et camerounaise. L'étude faite par WAKAM sur le Cameroun s'appuie sur les données de l'échantillon au dixième du second recensement camerounais de la population réalisé en 1987.

Il est reconnu que le lien de parenté est la clé de voûte de l'étude de la dynamique des structures familiales. À la suite des Nations unies (1980), LOCOH (1988) et PILON (1995) soulignent la nécessité impérieuse de connaître la nature du lien de parenté entre les différents membres du ménage, et non plus uniquement celle entre chaque membre du ménage et le chef de ménage (CM), du fait de la complexité des structures familiales africaines.

Il importe de signaler que jusqu'à présent, d'après les outils de collecte de données des différentes opérations statistiques réalisées au Cameroun, le système statistique camerounais n'a pas encore adopté cette recommandation des Nations unies concernant le lien de parenté entre tous les membres du ménage. Le Cameroun ne serait apparemment pas le seul pays d'Afrique subsaharienne à la traîne concernant cette recommandation, puisque, entre autres, le Gabon, le Tchad et le Niger sont dans la même situation. Ce retard affiché par rapport à l'adoption de cette recommandation des Nations unies par bon nombre de pays africains, cacherait-il des difficultés d'application de celle-ci ? Plusieurs travaux notamment ceux de TICHIT (2008) sur le Cameroun et de DE VREYER et *al* (2008) sur le Sénégal, permettent de répondre en partie à cette question. Ayant utilisé pour le premier les données des EDS du Cameroun, et pour le second les données de « l'enquête Pauvreté et structures familiales du Sénégal », ces auteurs ont montré, non sans difficultés, comment on pouvait collecter ou analyser les données sur les divers liens de parenté entre l'ensemble des membres d'un ménage.

Dans sa recherche intitulée « Appréhender la composition familiale des ménages dans les Enquêtes Démographiques et de Santé », TICHIT (2008) a pu reconstituer la composition familiale des ménages. Les EDS présentent, selon cet auteur, des atouts majeurs afin de procurer une information standardisée, régulièrement actualisée et comparable dans le temps et l'espace, et enfin l'accessibilité des données téléchargeables librement sur internet. Face aux limites que présentent les outils de collecte de cette opération, notamment le questionnaire principal du « ménage », elle montre comment elle exploite les autres questionnaires de cette enquête, notamment celui des enfants de moins de 15 ans, et celui des

femmes éligibles (âgées de 15 à 49 ans), pour recouper le lien de parenté entre tous les membres du ménage. Une fois établi le lien entre les membres, elle procède ensuite à la reconstitution de la composition des ménages, pour enfin en dégager la typologie familiale. Notons que la reconstitution de la composition familiale est sous-tendue dans cette recherche par le but d'identifier les différents noyaux (familiaux et/ou secondaires) composant le ménage. Il faut relever la qualité très appréciable de ce travail, car cet auteur a élaboré la typologie détaillée des ménages, au point d'identifier les familles recomposées, ce qui n'est pas aisé avec les données disponibles.

Dans une étude sur le Sénégal intitulée « Pauvreté et structure familiale, pourquoi une nouvelle enquête ? », DE VREYER et al (2008) sont partis du constat selon lequel, bien que les ménages aient montré de profonds changements sociologiques, démographiques, et économiques, les outils de collecte de données sur les ménages n'ont pas connu de véritables modifications, restant ainsi « calqués », d'après une expression de ces auteurs, sur ceux utilisés dans les pays développés. Soulignons que ces auteurs sont des économistes, et ils sont parvenus aux mêmes conclusions que les démographes et sociologues sur la vision réductrice et erronée de la famille donnée par les outils de collecte statistiques auprès des ménages en Afrique subsaharienne. Le fait que chacune de ces disciplines parvienne aux mêmes conclusions, est une preuve supplémentaire de la complémentarité de la sociologie, de la démographie et de l'économie.

Dans l'optique d'étudier finement le lien entre la pauvreté et les structures familiales au Sénégal, face à l'obligation de contourner le problème de l'inadéquation de l'outil classique de collecte de données avec la réalité de la société africaine actuelle, ces auteurs ont innové dans un outil d'enquête auprès des ménages. Ils ont collecté l'information sur le lien de parenté entre tous les membres du ménage, en privilégiant le lien de sang entre ceux-ci, et ils ont regroupé les membres du ménage en « noyaux ». Leur approche paraît la même que celle de TICHIT, à savoir l'identification des différents noyaux composant le ménage, mais le procédé est différent. Par exemple, pour eux, dans un ménage communément dit nucléaire (un couple et leurs enfants), ils identifient deux noyaux ; le père seul (supposé être le CM) forme le premier noyau, son conjoint et leurs enfants forment le second noyau, alors que TICHIT n'identifierait qu'un noyau.

En cas de polygamie avec co-résidence de tous les membres, le CM seul formera le premier noyau, chacune de ses conjointes et ses enfants formeront un noyau entièrement à part.

Soulignons que la démarche de TICHIT éprouve des difficultés en cas de ménages polygames, surtout avec résidences séparées, dans le cas où les enfants d'une autre résidence, donc *à priori* d'un ménage, intègrent un autre ménage en suivant par exemple leurs frères consanguins. Mais cette lacune qu'affiche cette approche serait imputable, d'après TICHIT (2008), à l'outil de collecte de données statistiques. Pour DE VREYER et *al*, les enfants nés d'une union antérieure (l'un des géniteurs n'est pas présent dans le ménage), suite à un divorce, une séparation ou un décès, sont distingués de ceux de l'union en cours, et sont membres du noyau du géniteur présent dans le ménage. Le plus souvent, ces enfants sont membres du noyau du CM, qui est dans la majorité des cas leur père.

En résumé, avec les deux approches adoptées par ces chercheurs, de l'ancienne variable « lien de parenté avec le CM », DE VREYER et ses collègues en ont généré trois, chacune traduite par une question. En d'autres termes, dans l'outil de collecte de données conçu pour leur étude, au lieu de l'unique question « quel est le lien de parenté de *ego* avec le CM ? », deux autres questions étaient aussi posées, afin de déterminer le lien de sang avec les chefs des autres noyaux identifiés dans le ménage. TICHIT aussi a eu besoin de plusieurs informations recueillies dans les questionnaires des EDS, portant notamment sur les enfants de moins de 15 ans et les femmes éligibles (âgées de 15 à 49 ans) pour reconstituer la composition des ménages. Alors que ceux travaillant sur le Sénégal sont eux même à l'initiative de l'outil de collecte, TICHIT par contre utilise des données conçues par d'autres et facilement accessibles. Malgré cette différence de position par rapport aux données exploitées, ces deux auteurs identifient chacun les différents noyaux composant les ménages, qui sont à leur tour à l'origine de leur construction de typologies familiales. En conclusion, l'application de la recommandation des Nations Unies de 1980 sur le lien de parenté s'avère très utile dans ces deux exemples.

Mais pourquoi donc le manque d'application ou le retard de celle-ci, alors qu'elle est possible ? Nous pensons qu'il y a lieu de nuancer la réponse à cette question. Car si plusieurs pays font partie des pays d'Afrique subsaharienne, ils n'ont pas tous les mêmes contextes socio-économiques et culturels. Or au-delà de cette diversité, les raisons financières ne sont pas négligeables dans le manque d'application de la recommandation des Nations Unies ou le retard de mise en œuvre de celle-ci, pour la quasi-totalité de ces pays. Il est reconnu que les opérations de collecte de données statistiques à l'échelle nationale coûtent extrêmement cher, ce qui justifie d'ailleurs le fait qu'on en dénombre très peu en Afrique subsaharienne. Quand bien même les Etats reconnaissent l'importance des études nécessitant la collecte de données



statistiques à l'échelle nationale, ils ne semblent pas en faire une priorité, peut-être par manque de moyens. D'où le recours constant aux subventions des institutions internationales comme la Banque mondiale, et d'autres partenaires au développement comme l'Union européenne, l'USAID, FNUAP, pour réaliser des études d'envergure nationale à l'instar des EDS ou enquêtes budget-consommation. Mais malheureusement, même ces bailleurs de fonds semblent, selon TICHIT (2008), plus favorables aux enquêtes par sondage qu'aux recensements qui sont plus onéreux.

D'après l'exemple des deux travaux cités précédemment, à savoir ceux de DE VREYER et *al* (2008) et ceux de TICHIT de la même année, si nous reconnaissons que la collecte du lien de parenté entre les différents membres du ménage est certes pratiquement possible, il ne faudrait cependant pas occulter la charge de travail supplémentaire qu'elle induit pour les agents enquêteurs et l'équipe de traitement informatique. Pour les agents enquêteurs, au lieu d'une question, ces derniers doivent en poser au moins trois, mettant ainsi à contribution une formation non négligeable, pour cerner le lien de sang entre les différents membres, afin de constituer les noyaux composant le ménage. Il est donc indéniable que le bon renseignement de cette variable requiert non seulement un niveau de formation avancé, mais aussi plus de temps pour l'administration du questionnaire d'enquête ainsi que pour le traitement informatique. Ces deux paramètres ont forcément une incidence sur la rémunération à accorder à ces différents personnels, du moins si l'on veut un travail sérieux et de qualité. Et par conséquent, cela accroîtrait à coup sûr le budget de l'étude avec ce nouveau mode de collecte du lien de parenté, par rapport à celui utilisant le mode de collecte classique.

Comme facteur contextuel pouvant justifier l'apparent manque d'intérêt des Etats des pays d'Afrique subsaharienne, par rapport à l'adoption de la préconisation des Nations Unies concernant le mode de collecte de la variable « lien de parenté » des membres des ménages, nous citerons également le niveau d'instruction de la population dans ces pays. Comme nous l'avons dit, la bonne collecte du lien de parenté entre les différents membres requiert un certain niveau d'instruction des agents enquêteurs. Mais le faible niveau d'instruction, observé dans la plupart de ces pays, limite le nombre des potentiels bons candidats au poste d'enquêteurs, qui est un maillon essentiel dans le processus de collecte de données. D'où l'obligation pour les responsables des opérations de collecte de données de baisser le niveau d'instruction requis pour une collecte de qualité, afin de trouver du personnel de collecte. Ainsi, il n'est pas rare d'observer que le niveau d'instruction demandé aux candidats, pour le poste d'agent enquêteur dans les opérations de collecte de données statistiques, soit par

exemple le niveau de troisième (BEPC). Et il est clair que ce faible niveau d'instruction des agents enquêteurs influe sur la qualité des données collectées, qui elle-même a une incidence non négligeable sur les éventuelles analyses découlant de celles-ci.

Pour finir sur les raisons plausibles qui sous-tendraient le retard ou la non application de cette recommandation des Nations unies, nous ne saurions nous empêcher d'évoquer l'influence de la non application de cette recommandation dans les pays du Nord. Comme l'ont si bien relevé plusieurs auteurs, à l'instar de PILON (2004) et DE VREYER et ses collègues (2008), les outils de collectes de données statistiques en Afrique subsaharienne demeurent « calqués » sur les modèles des pays occidentaux. Malgré le fait que plusieurs chercheurs travaillant sur la famille en Europe, à l'instar de BONVALET et OGG (2006), reconnaissent le décalage entre les outils de l'observation statistique de la famille et la réalité de celle-ci, cette lacune semble être aussi négligée en Occident. Et comment s'attendre à ce que cette recommandation soit appliquée au Sud, alors que le Nord, plus riche et mieux doté ne l'applique pas ?

## **II.1 Structure par âge de la population enquêtée**

Notre recherche s'appuie sur la troisième enquête camerounaise des ménages (ECAM3), qui est une enquête budget-consommation, sur un échantillon de 11 391 ménages répartis sur tout le territoire national, sélectionnés à travers un sondage à deux degrés. La population totale enquêtée par cette opération ayant été de 51 836 individus, nous ouvrons la seconde partie de ce chapitre par la structure par âge et certaines caractéristiques de cette population. Afin de l'illustrer, une pyramide des âges est nécessaire. Mais avant, il convient de contrôler la fiabilité des âges déclarés par les enquêtés. Pour cela, nous utiliserons l'indice de qualité de MYERS, qui permet de détecter l'attraction et la répulsion aussi bien aux âges se terminant par les chiffres non ronds que par 0 ou 5. Variant entre 0 et 180, plus la valeur de cet indice est proche de 0, plus les âges observés empiriquement sont fiables ; il y a donc absence d'attraction et de répulsion. Inversement, plus sa valeur est proche de 180, plus il y a attraction et répulsion.

### **II.1.a Calcul de l'indice de MYERS au sein la population totale enquêtée**

Les calculs donnent un indice de MYERS égal à 0,01, ce qui confirme que les âges observés empiriquement ont été correctement déclarés dans l'ensemble, malgré une attraction aux âges terminés par 0 et 5.

**Tableau 3 : Indice de MYERS pour la population totale**

Ages se terminant par	Effectifs des 10 ans ou plus (S <sub>u</sub> )	Coefficients a <sub>i</sub>	Effectifs des 20 ans ou plus (S <sub>u'</sub> )	Coefficients b <sub>i</sub>	T <sub>U</sub> = a <sub>i</sub> *S <sub>u</sub> + b <sub>i</sub> *S <sub>u'</sub>	T <sub>U</sub> / T*100-10
<b>0</b>	5912	1	4437	9	45 845	+4,92
<b>1</b>	3100	2	1953	8	21 824	-2,90
<b>2</b>	4242	3	2869	7	32 809	+0,68
<b>3</b>	3401	4	2145	6	26 474	-1,38
<b>4</b>	3488	5	1879	5	25 335	-1,75
<b>5</b>	4565	6	3235	4	40 330	+3,13
<b>6</b>	2952	7	1726	3	25 842	-1,59
<b>7</b>	3459	8	2152	2	31 976	+0,41
<b>8</b>	3388	9	1963	1	32 455	+0,56
<b>9</b>	2436	0	1394	0	24 360	-2,07
<b>Indice de MYERS</b>						<b>+ 0,01</b>

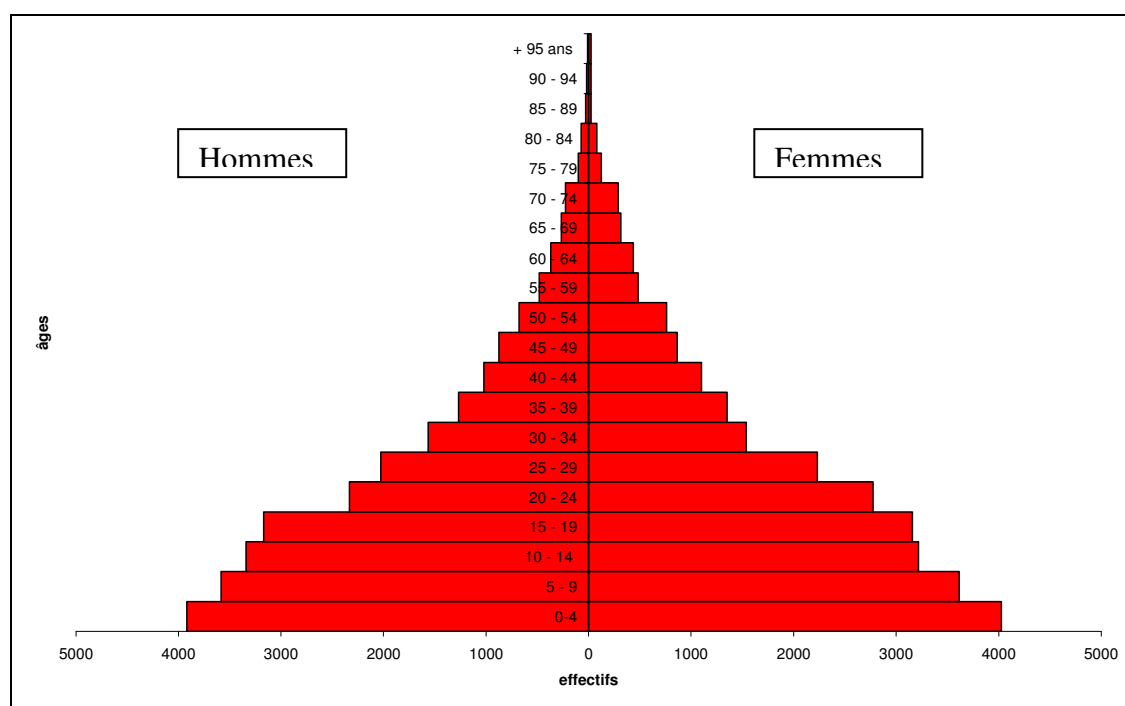
Source : ECAM 3, (T= Σ T<sub>U</sub>)

### II.1.b La pyramide des âges de la population camerounaise en 2007

Comme on peut l'observer sur le graphique 1 ci-dessus, cette pyramide des âges, à forme pyramidale ou en parasol, est typique d'une population jeune et croissante de celle d'un pays en développement. Sa base large et son sommet effilé représentent une forte natalité et une forte mortalité. La population est donc majoritairement jeune et croît rapidement. Malgré la faible présence des plus de 65 ans, la forte présence des moins de vingt ans dans cette population augmente le poids de la dépendance démographique sur la population active [population (0-14 ans et 65 ans ou plus) / population (15-64 ans)]. Notons que la quasi-absence des hommes âgés de plus de 85 ans, et une faible proportion des femmes à cet âge, révèlent que l'espérance de vie à la naissance est encore très faible, traduisant encore ainsi les niveaux élevés de mortalité dans la société camerounaise. Certes, il est reconnu qu'en général l'espérance de vie à la naissance des femmes est supérieure à celle des hommes quelle que soit la population considérée ; mais au vu de la pyramide des âges de la population de 2007 au

Cameroun, il semblerait que l'effectif des femmes soit supérieur à celui des hommes indifféremment de l'âge. Si cela était avéré, l'on pourrait se demander s'il n'y a pas une surmortalité masculine ou une migration différentielle selon le sexe. Le rapport de masculinité nous aidera à confirmer ou à infirmer cet apparent sureffectif des femmes à tous les âges au Cameroun.

**Graphique 1 : Pyramide des âges de la population enquêtée en 2007**



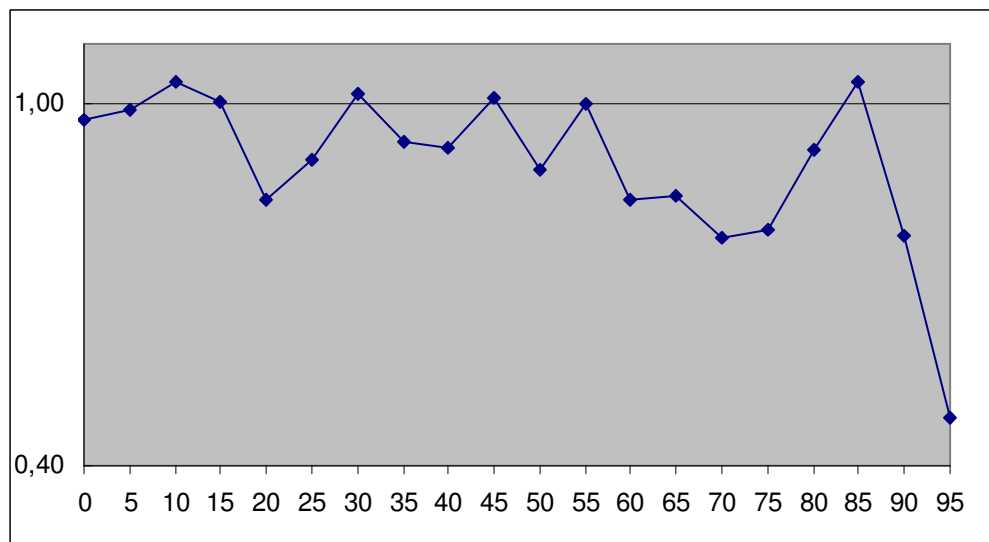
Source : Ecam3

### II.1.a Le rapport de masculinité dans la population camerounaise en 2007

Alors qu'il naît généralement plus de garçons que de filles dans une population, le graphique 2 ci-dessus montre qu'en 2007, au Cameroun, il y avait plus de filles âgées de moins de cinq ans que de garçons, alors qu'elles étaient moins nombreuses que ces derniers à la naissance, si le constat rappelé ci-dessus était vérifié. Ayant premièrement été contredite par les EDS I (1991) et II (1998), la surmortalité infantile masculine (des moins de 5 ans) observée par l'EDS III (2004) est confirmée en 2007. D'après l'EDS III (2004), on comptait 154 garçons sur 1000 naissances qui n'atteignaient pas leur cinquième anniversaire, contre 141 filles sur 1000 naissances. Après une légère remontée entre 5 et 15 ans, comparativement à celui des filles, l'effectif des garçons enregistre une nouvelle baisse non négligeable durant les quinze années suivantes, en atteignant un minimum autour de 20 ans. Passée la trentaine, l'effectif des hommes côtoie celui des femmes jusqu'à peu près 55 ans, âge à partir duquel il connaît à

nouveau une chute durable sur les vingt années suivantes, avant de remonter à nouveau à hauteur de celui des femmes.

**Graphique 2 : rapport de masculinité par groupe d'âges en 2007 au Cameroun**



Source : ECAM3

Pour résumer, mise à part la surmortalité masculine avant le cinquième anniversaire, on note deux grandes périodes au cours desquelles l'effectif des hommes est plus faible que celui des femmes, respectivement entre 15 et 30 ans, ensuite entre 55 et à peu près 80 ans. La mortalité différentielle entre les sexes et l'émigration masculine pourraient expliquer la tendance baissière de l'effectif des hommes au Cameroun en 2007.

### **II.1.d Composition et taille des ménages camerounais en 2007.**

Il ressort du tableau 4 que huit membres des ménages sur dix (80,5 %) sont membres du noyau familial principal du CM, dont 22,2 % de CM, 13,1 % de conjoints et 45,2 % d'enfants (fils 23,1 % et filles 22,1 %). Ces chiffres montrent que les ménages camerounais sont à plus de 80 % centrés autour du CM. Nous ne disposons que des données portant sur certaines variables pertinentes pour notre recherche, mais ces dernières ne permettent malheureusement pas d'identifier les noyaux familiaux secondaires greffés au noyau principal, comme l'ont si bien fait TICHIT et ROBETTE (2008) à partir des EDS. Nous nous contenterons, faute de mieux, d'identifier l'ensemble des membres étrangers au noyau familial principal composés des collatéraux au CM ou au(x) conjoint(s), et les membres non apparentés au moins à l'un des deux.

**Tableau 4 : répartition de la population résidente selon le lien de parenté avec le CM**

lien de parenté avec le CM	effectifs	%	% cumulés
<b>Noyau familial principal</b>	<b>41209</b>	<b>80,5</b>	
<b>chef de ménage</b>	11388	22,2	22,2
<b>conjoint du chef de ménage</b>	6684	13,1	35,3
<b>fils du chef ou de son conjoint</b>	11820	23,1	58,4
<b>fille du chef ou de son conjoint</b>	11317	22,1	80,5
<b>père du chef ou de son conjoint</b>	36	0,1	80,6
<b>mère du chef ou de son conjoint</b>	393	0,8	81,3
<b>autre parent masculin du chef ou de son conjoint</b>	4481	8,8	90,1
<b>autre parent féminin du chef ou de son conjoint</b>	4316	8,4	98,5
<b>sans lien de parenté avec le chef ou son conjoint</b>	696	1,4	99,9
<b>domestique</b>	56	0,1	100,0
<b>Total</b>	<b>51187</b>	<b>100</b>	

Source : Ecam3

Ainsi, les géniteurs du CM ou de son conjoint représentent 0,9 % des membres du ménage dont le père (0,1 %) et la mère (0,8 %), tandis que les autres parents représentent 17,1 % dont des parents masculins (8,8 %) et des parents féminins (8,4 %). La très faible proportion des membres non apparentés au CM ou à son conjoint (1,6 %) semble révéler un resserrement de l'hébergement autour des personnes apparentées au noyau familial. Nous traiterons cette question dans le chapitre 5.

➤ **Taille des ménages et son évolution sur trente ans (1976-2007)**

**Tableau 5 : évolution de la taille moyenne des ménages entre 1976 et 2007.**

	1976	1987	1991	1998	2004	2007
<b>Effectif des ménages</b>	-	-	3538	4687	10462	11391
<b>Taille moyenne du ménage</b>	5,0	5,3	5,6	5,5	4,8	4,5
<b>Taux de croissance en (%)</b>	6,0	5,6	-1,7	-12,7	-6,2	-

Source : TICHIT (2008) et Ecam3 (2007)

Selon ECAM3, la taille moyenne des ménages camerounais en 2007 est de 4,5 membres. Comme le révèle le tableau 5 ci-dessus, en trois décennies, la taille moyenne des ménages camerounais n'a pas connu de fortes variations. On note tout de même une évolution en deux phases, qui semble décrire les évolutions du contexte démographique et socio-économique du pays sur toute cette période. Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 2 présentant le contexte démographique camerounais, la natalité avait été largement promue par les autorités,

jusqu'au début de la décennie 1980. Pour être plus précis, c'est à la Conférence mondiale sur la Population de Mexico (1984) que le gouvernement camerounais, par la voix de son ministre du plan de l'époque, avait réellement affiché la ferme décision de freiner la croissance démographique, longtemps encouragée depuis le début des années 1970 (BELLA, 2006). La croissance annuelle de la taille moyenne des ménages alors observée, entre 1976 et 1987, pourrait donc être expliquée par l'encouragement de la natalité commencé plus d'une décennie auparavant.

Rappelons qu'il est officiellement admis que la crise économique qu'a connue la majorité des pays africains a frappé le Cameroun en 1985 (BACKINY, 2008), mais les signes précurseurs de celle-ci se faisaient déjà sentir. Donc le recensement de la population de 1987 ne pouvait pas encore révéler l'impact de la combinaison de la crise économique et de la ferme décision des autorités camerounaises de freiner la natalité. Quatre ans plus tard, c'est-à-dire en 1991, la taille moyenne des ménages avait continué sa croissance, mais non plus avec la même intensité, passant alors de 5,3 à 5,6 membres. La crise économique commencée en 1985, s'était installée durablement dans la société camerounaise et aussi une bonne frange de ménages avait déjà changé de point de vue au sujet de la contraception. C'est ce qui expliquerait la chute de la taille moyenne des ménages. En 2007 cette tendance à la baisse s'est poursuivie et la taille moyenne des ménages a atteint la valeur de 4,5, en passant en 2004 par 4,8. Face à cette tendance à la baisse de la taille moyenne des ménages, quelles sont les configurations de ces derniers ?

## **II.2 Présentation de la typologie des ménages**

Comme nous l'avons signalé précédemment, le lien de parenté dans les études auprès des ménages camerounais est toujours renseigné selon l'ancien mode de collecte, c'est-à-dire que seul le lien de parenté avec le CM est renseigné. Une typologie des ménages pouvant en découler sera donc *à priori* réductrice ou incomplète. Dans le but de comparer les typologies de ménages camerounais sur deux périodes, afin de pouvoir en dégager la tendance, nous comparerons principalement nos données avec celles produites par WAKAM (1997), à partir d'un échantillon du recensement camerounais de 1987.

En effet, la typologie proposée à partir des EDS par TICHIT et ROBETTE (2008) est certes détaillée, mais le manque de certaines informations dans ECAM3 nous contraint à ne pas l'adopter. Néanmoins, nous comparerons nos données avec les leurs lorsque cela sera possible, notamment celles des grands groupes de type de ménages, puisqu'ils sont

identiques, afin d'étudier leur évolution. Nonobstant l'écueil ou la limite quasiment inévitable de la typologie des ménages proposée par WAKAM, celle-ci nous a semblé bien élaborée eu égard aux données disponibles, car elle permet de comparer la majorité des différents types de ménages pouvant être rencontrés dans la société camerounaise, d'où notre décision de l'adopter.

Avant de présenter notre typologie des ménages, il convient de rappeler certaines définitions qui nous semblent importantes. Il est reconnu par des anthropologues, tels que LEVI-STRAUSS (1967) et SEGALÉN (2008), que le noyau familial principal d'un ménage est composé de son chef, de son/ses conjoint(s) et éventuellement de leur(s) enfant(s) en commun. De plus en plus, les enfants de l'un des conjoints sont aussi considérés comme faisant partie du noyau familial principal du ménage, lorsque ces derniers vivent dans le même ménage avec au moins l'un de leurs deux géniteurs. Il en sera donc de même dans notre recherche, pour les enfants vivant dans les ménages où au moins l'un de leurs géniteurs est présent en tant que CM ou conjoint. Le concept de conjoint n'étant pas nécessairement sous-tendu par une officialisation du mariage, la notion de conjugalité traduira ici uniquement la vie en couple. Elle requiert donc la cohabitation des deux conjoints sans aucun enfant de l'un ou de l'autre. En opposition au concept de monoparentalité qui décrit la situation d'un géniteur vivant avec son/ses enfant(s), la parentalité exige la présence des deux conjoints et de leur(s) enfant(s).

La typologie des ménages que nous avons retenue (celle élaborée par WAKAM, 1997) ne permet pas d'identifier les noyaux familiaux secondaires (monoparental ou parental). Celle-ci est divisée en deux grands groupes qui sont : le ménage non familial et le ménage familial. Le ménage non familial est constitué des ménages comprenant le CM et éventuellement d'autres personnes à l'exclusion de tout autre membre de son noyau familial principal (conjoint-s et enfant-s). Dans ce groupe, l'on note trois types qui sont : « non familial isolé », « non familial étendu à parenté » et « non familial étendu à sans parenté ». Un ménage est dit « non familial isolé », s'il n'est composé que du chef de ménage (CM). Il s'agit donc d'un ménage individuel ou unipersonnel. Un ménage sera « non familial étendu à parenté » si en plus du CM, tous ses autres membres lui sont apparentés. Il suffit donc qu'un seul membre ne soit pas apparenté au CM pour que ce type de ménage entre dans la catégorie de ménage « non familial étendu à sans parenté ». Ainsi, un ménage « non familial étendu à sans parenté » comptera au moins un membre qui ne soit pas apparenté au CM.



Le second groupe de notre typologie, le ménage familial, est subdivisé en 3 sous-groupes : « ménage conjugal », « ménage monoparental » et « ménage parental ». Est considéré comme « ménage conjugal » le ménage composé du CM, de son/ses conjoint(s) et éventuellement d'autres personnes autres que les enfants de l'un au moins des deux conjoints. Ce sous-groupe de ménages renferme donc les types:

- le ménage de type « conjugal nucléaire » qui n'a pour membres que le CM et son/ses conjoint (s) ;
- le ménage de type « conjugal étendu à parenté » composé du CM, de son/ses conjoint (s), et ainsi que des personnes apparentées à l'un des deux conjoints ;
- le ménage de type « conjugal étendu à sans parenté » composé du CM, de son/ses conjoint (s), et ainsi que des personnes non apparentées ni au CM, ni à l'un de ses conjoints.

Le sous-groupe du « ménage monoparental » désigne les ménages comprenant le CM, son/ses enfant (s), et éventuellement d'autres personnes étrangères au noyau familial.

Comme dans la précédente catégorie, l'on distingue :

- le ménage de type « monoparental nucléaire » ne compte uniquement que le CM et son/ses enfant (s) ;
- le ménage de type « monoparental étendu à parenté » composé du CM, de son/ses enfant (s), et des personnes apparentées au CM ;
- le ménage de type « monoparental étendu à sans parenté » composé du CM, de son/ses enfant (s), et des personnes qui ne lui sont pas apparentées.

Le dernier sous-groupe est celui du « ménage parental », qui désigne tout ménage comprenant le CM, son /ses conjoint (s), leur (s) enfant(s), et éventuellement d'autres membres étrangers au noyau familial. Lorsqu'il n'existe pas de membre étranger au noyau familial, le ménage est qualifié de type « parental nucléaire ». S'il existe des membres étrangers au noyau familial, et que ces derniers sont tous apparentés soit au CM, soit à son conjoint ou au moins à l'un de ses conjoints (cas de polygamie), il s'agira alors d'un ménage de type « parental étendu à parenté ». Mais si au moins un membre étranger au noyau familial n'a aucun lien de parenté soit avec le CM, soit avec l'un de ses conjoint (s), le ménage sera dit de type « parental étendu à sans parenté ». Cette typologie détaillée des ménages peut être résumée dans le tableau synoptique suivant :

**Tableau 6 : Typologie des ménages**

Type de ménage et définition	Typologie détaillée
<i>Ménage non familial</i>	
Ménage comprenant le CM et éventuellement d'autres personnes étrangères au noyau familial (conjoint et enfants)	1 « non familial isolé » 2 « non familial étendu à parenté » 3 « non familial étendu à sans parenté »
<i>Ménage familial</i>	
<i>Ménage conjugal</i> Ménage composé du CM, de son/ses conjoint (s), et éventuellement d'autres personnes, à l'exclusion de leur (s) enfant (s)	4 « conjugal nucléaire » 5 « conjugal étendu à parenté » 6 « conjugal étendu à sans parenté »
<i>Ménage monoparental</i> Ménage composé du CM, de son/ses enfant (s), et éventuellement d'autres personnes à l'exclusion de son/ses conjoint (s)	7 « monoparental nucléaire » 8 « monoparental étendu à parenté » 9 « monoparental étendu à sans parenté »
<i>Ménage parental</i> Ménage composé du CM, de son/ses conjoint (s), ainsi que de leur (s) enfant (s), et éventuellement d'autres personnes	10 « parental nucléaire » 11 « parental étendu à parenté » 12 « parental étendu à sans parenté »

Source : Les études du Ceped n° 15, Pilon et al, 1995, pp 259.

## II.2.a Typologie des ménages enquêtés

D'après le tableau 7 ci-après, sur l'ensemble des ménages, le groupe « ménage familial » est majoritairement présent avec une proportion de 72,4 % de ménages contre 27,6 % pour le groupe « ménage non familial ». Cela voudrait dire qu'on peut identifier au moins en partie le noyau familial principal du ménage dans un peu plus de sept ménages sur dix. Du plus grand au plus petit type de ménage représenté dans le groupe « ménage non familial », on a respectivement : le type unipersonnel ou « non familial isolé » (16,6 %), le type « non familial étendu à parenté » (9,4 %) et enfin le type « non familial étendu à sans parenté » (1,6 %). La même hiérarchie décroissante des sous-groupes dans le groupe « ménage familial » est la suivante : « ménages parentaux » (45,9 %), « ménages monoparentaux » (18,8) et enfin « ménages conjugaux » (7,7 %). La prédominance du sous-groupe parental va de pair avec le

résultat trouvé précédemment sur la composition des ménages, selon lequel huit résidents sur dix sont membres du noyau familial principal du CM.

**Tableau 7 : répartition des ménages selon le type de ménage et le sexe du CM, en 2007**

Type de ménages	masculin		féminin		Total
	effectifs	%	effectifs	%	
<b>Ménage non familial</b>	<b>2001</b>	<b>24,0</b>	<b>1145</b>	<b>37,6</b>	<b>27,6</b>
non familial isolé	1334	16,0	554	18,2	16,6
non familial étendu à parenté	543	6,5	530	17,4	9,4
non familial étendu à sans parenté	124	1,5	61	2,0	1,6
<b>Ménage familial</b>	<b>6346</b>	<b>76,0</b>	<b>1895</b>	<b>62,4</b>	<b>72,4</b>
conjugal nucléaire	551	6,6	5	0,2	4,9
conjugal étendu à parenté	277	3,3	4	0,1	2,5
conjugal étendu à sans parenté	39	0,5	1	0,0	0,4
monoparental nucléaire	159	1,9	868	28,6	9,0
monoparental étendu à parenté	115	1,4	851	28,0	8,5
monoparental étendu à sans parenté	24	0,3	121	4,0	1,3
parental nucléaire	3141	37,6	25	0,8	27,8
parental étendu à parenté	1821	21,8	19	0,6	16,2
parental étendu à sans parenté	219	2,6	1	0,0	1,9
<b>total</b>	<b>8347</b>		<b>3040</b>		<b>11387</b>
	<b>73,3</b>	<b>100,0</b>	<b>26,7</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ménages conjugaux</b>	<b>867</b>	<b>10,4</b>	<b>10</b>	<b>0,3</b>	<b>7,7</b>
<b>Ménages monoparentaux</b>	<b>298</b>	<b>3,6</b>	<b>1840</b>	<b>60,5</b>	<b>18,8</b>
<b>Ménages parentaux</b>	<b>5181</b>	<b>62</b>	<b>45</b>	<b>1,5</b>	<b>45,9</b>
<b>Ménages nucléaires</b>	<b>3851</b>	<b>46,1</b>	<b>898</b>	<b>29,5</b>	<b>41,7</b>
<b>Ménages étendus</b>	<b>3162</b>	<b>37,9</b>	<b>1588</b>	<b>52,2</b>	<b>41,7</b>

Source : Ecam3

Notons une très faible proportion des ménages conjugaux, c'est-à-dire où il y a une absence totale d'enfants de l'un des conjoints. Cela dénote la présence importante des enfants dans la population camerounaise, qui est jeune. Par ailleurs, IJERE (1986), dans son article intitulé « Le mariage traditionnel en Afrique et ses multiples facettes fascinantes » a montré que, dans la société africaine en général, les femmes qui n'avaient pas d'enfants dans un ménage étaient stigmatisées, voire dévalorisées comme l'illustrent ces propos de cet auteur : « *La pire calamité qui puisse frapper une femme africaine est l'incapacité de mettre des enfants au monde. Une femme stérile n'a aucune place dans la société traditionnelle africaine* »<sup>4</sup>. Certaines familles même ne se contentaient pas seulement de ce que la femme ait des enfants, mais exigeaient parfois un sexe bien précis, pour diverses raisons. Ainsi, alors que certaines familles portaient leur choix pour un garçon dans l'optique de la perpétuation de la lignée

<sup>4</sup> : [http://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa53\\_54/pnpa53\\_54\\_05.html](http://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa53_54/pnpa53_54_05.html), consulté le 24/03/2013

familiale, d'autres par contre privilégiaient plutôt le sexe féminin, pour obtenir une forte dot, lorsque cet enfant venait à se marier. Mais il semblerait que le choix du garçon était le plus répandu, comme en témoigne cette citation de IJERE (1986) : « *Un autre problème qui frappe un couple est l'incapacité d'obtenir un héritier mâle. Dans la société traditionnelle où règne le patriarcat, les fils héritent des biens de leur père. Si un homme meurt sans fils, ses frères s'approprient ses biens et sa femme et ses filles vivent dans la misère* »<sup>5</sup>. S'agissant de la monoparentalité, nous notons qu'elle n'est pas négligeable dans la société camerounaise en 2007. Nous préférons en dire plus un peu plus tard, lorsque nous tenterons de voir l'évolution de la structure des ménages dans le temps.

Dans l'ensemble, le classement des cinq types de ménages majoritairement observés est le suivant : « parental nucléaire » (27,8 %), « non familial isolé » (16,6 %), « parental étendu à parenté » (16,2 %), « non familial étendu à parenté » (9,4 %) et enfin « monoparental nucléaire » (9 %). L'on constate alors que parmi ces 5 types de ménages, il y a deux ménages du sous-groupe « nucléaire » et deux du sous-groupe « étendu ». S'agissant de la représentativité de ces deux sous-groupes, à savoir « étendu » et « nucléaire », il ressort du tableau 7 que les deux sous-groupes sont à proportions égales, soit 41,7 % en 2007 au Cameroun. L'on pourra avoir la confirmation de cela plus tard, mais parvenu à ce niveau, l'on peut vraiment penser que l'accueil des membres externes au noyau familial principal aurait considérablement diminué, par rapport à 1987 (WAKAM, 1997). Et dans ce cas, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir si les ménages camerounais seraient en train d'abandonner la composante centrale de l'entraide familiale à savoir « l'hébergement » ou « l'aide résidentielle », qui traduisait l'hospitalité qui était jadis une valeur clé dans les mœurs africaines ? En d'autres termes, la « famille africaine » au Cameroun est-elle en train de perdre une de ses caractéristiques principales ? Un autre chapitre traitera à fond cette question.

Selon le sexe, dans l'ensemble, alors qu'un peu plus d'un ménage sur quatre (26,7 %) déclare avoir à sa tête une femme, près de trois ménages sur quatre (73,3 %) ont un homme CM, d'après le tableau 7 ci-dessus. Donc, sans surprise, les ménages camerounais sont majoritairement encore dirigés par des hommes. La proportion des femmes CM serait cependant en constante hausse par rapport aux années antérieures, à en croire TICHIT et ROBETTE (2008), selon qui cette proportion était respectivement de 19 % (1987), 18 % (1991), 22 % (1998) et enfin de 24 % (2004). Ce constat confirme la prégnance du modèle

---

<sup>5</sup> : [http://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa53\\_54/pnpa53\\_54\\_05.html](http://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa53_54/pnpa53_54_05.html), consulté le 24/03/2014

selon lequel l'homme devrait être le principal pourvoyeur des revenus du ménage, symbole de sa force et de sa domination qui seraient mis à mal si c'est la femme qui est considérée comme principal pourvoyeur des revenus du ménage. Mais cependant, il est possible de rencontrer des ménages où c'est la femme qui a plus de revenus que l'homme, mais afin d'éviter que son conjoint masculin se sente rabaissé, elle ou lui déclarent que c'est ce dernier qui est le CM.

Les femmes dirigent majoritairement les ménages du type « non familial » (37,6 % contre 24 % pour les hommes) car elles sont plus nombreuses à la tête des ménages du type « non familial isolé », où elles enregistrent une proportion de 18,2 % contre 16 % pour les hommes. En ce qui concerne les ménages du groupe « familial », TICHIT a montré que les femmes CM le sont plus pour la catégorie « monoparentale », alors que les hommes le sont plus pour la catégorie « parentale ». Ce résultat semble être corroboré par le tableau 7, car 60,5 % de ménages monoparentaux sont dirigés par les femmes, contre seulement 3,6 % pour les hommes, tandis que seulement 1,5 % de ménages parentaux sont dirigés par des femmes, contre 62 % par des hommes. Le classement hiérarchique des cinq plus grands types de ménages sont les suivants : pour les femmes, « monoparental nucléaire » (28,6 %), « monoparental étendu à parenté » (28 %), « non familial isolé » (18,2 %), « non familial étendu à parenté » (17,4 %) et enfin « monoparental étendu à sans parenté » (4 %). Pour les hommes, on a respectivement : « parental nucléaire » (37,6 %), « parental étendu à parenté » (21,8 %), « non familial isolé » (16 %), « conjugal nucléaire » (6,6 %), et enfin « non familial étendu à parenté » (6,5 %). Le tableau 7 révèle aussi que les hommes sont majoritairement à la tête des ménages nucléaires à 46,1 % contre 29,5 % pour les femmes, et que ces dernières le sont pour les ménages étendus à hauteur de 52,2 %, contre 37,9 % pour les hommes. Cela est-il révélateur sur la capacité de chaque sexe à héberger des personnes étrangères au noyau familial principal ? Cette question trouvera sa réponse dans le chapitre 5 qui traitera de l'hébergement et de la cohabitation.

## **II.2.b Quel type de ménage pour quelle situation matrimoniale ?**

Selon le tableau 8 ci-dessous, en suivant le statut de célibataire, le type de ménage « non familial isolé » est celui qui contribue le plus à hisser à la première place de la hiérarchie, le groupe « non familial ». Le type de ménages « non familial isolé » est alors dirigé par les hommes dans une proportion de 62,7 % contre 30,5 % par les femmes. Les hommes mariés selon le régime monogamique sont plus fréquemment CM pour les ménages de type

« parental nucléaire » (48,8 %), alors que les femmes sont plus CM pour les ménages de type « monoparental nucléaire » (42,3 %).

**Tableau 8 : répartition des ménages en 2007 selon le type de ménage, le statut matrimonial et le sexe du CM (en %)**

sexe	Type de ménage	célibat	marié mono	marié polyg	Veuf /veuve	Divor /sépar	union libre	
<b>homme</b>	non familial isolé	62,7	3,0	1,6	33,7	53,5	1,0	
	non familial étendu à parenté	29,1	0,7	0,6	13,5	8,4	0,5	
	non familial étendu à sans parenté	5,7	0,3	0,0	3,1	3,3	0,9	
	conjugal nucléaire	0,1	8,2	2,9	0,0	0,0	20,2	
	conjugal étendu à parenté	0,0	4,0	3,0	0,0	0,0	9,0	
	conjugal étendu à sans parenté	0,0	0,6	0,6	0,0	0,0	0,5	
	monoparental nucléaire	1,3	0,8	0,9	28,8	21,4	0,2	
	monoparental étendu à parenté	0,9	0,9	0,5	15,3	10,2	0,9	
	monoparental étendu à sans parenté	0,3	0,1	0,0	5,5	2,8	0,0	
	parental nucléaire	0,0	48,8	56,3	0,0	0,5	42,8	
	parental étendu à parenté	0,0	29,4	28,8	0,0	0,0	20,6	
	parental étendu à sans parenté	0,0	3,2	4,9	0,0	0,0	3,5	
			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
		Effectifs totaux des ménages	1589	4978	824	163	215	581
<b>femme</b>	non familial isolé	30,5	5,5	5,0	17,3	19,9	10,0	
	non familial étendu à parenté	20,9	6,0	7,8	21,8	15,8	3,3	
	non familial étendu à sans parenté	2,7	1,6	1,1	2,2	1,2	0,0	
	conjugal nucléaire	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	10,0	
	conjugal étendu à parenté	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	10,0	
	conjugal étendu à sans parenté	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	
	monoparental nucléaire	20,8	42,3	47,7	24,0	31,4	30,0	
	monoparental étendu à parenté	21,4	34,7	28,1	30,1	28,2	20,0	
	monoparental étendu à sans parenté	3,1	5,0	7,1	3,8	2,9	3,3	
	parental nucléaire	0,1	2,6	1,4	0,5	0,0	13,3	
	parental étendu à parenté	0,4	1,8	1,4	0,3	0,3	0,0	
	parental étendu à sans parenté	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	
			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
		Proportion des femmes CM	25,1	12,6	9,2	40,8	11,2	1,1
	Effectifs totaux des ménages	765	383	281	1240	342	30	
	<b>% de Ménages monoparentaux</b>	<b>45,3</b>	<b>82,0</b>	<b>82,9</b>	<b>57,9</b>	<b>62,5</b>	<b>53,3</b>	

Source : Ecam3

Cette proportion de femmes CM, officiellement mariées sous régime monogamique, nous paraît élevée et il y a lieu de se poser la question où sont partis leurs maris ? Y a-t-il au Cameroun un taux si élevé de l'émigration masculine (interne ou internationale) ? Sinon comment expliquer cette forte proportion de femmes CM, mariées monogames, s'il ne s'agissait pas d'une sur-déclaration du statut de « mariée » de la part de ces femmes, qui trouveraient une certaine valorisation dans ce statut. Car, comme dans bon nombre de sociétés

africaines, une femme vivant seule est souvent victime d'une certaine stigmatisation, pouvant lui coller l'image de femme difficile à épouser, ou de femme légère, etc.

L'analyse de la catégorie « marié(e) polygame » livre que c'est dans les ménages de type « parental nucléaire » que les hommes CM sont majoritaires dans 56,3 % de cas, alors que c'est plutôt dans le type « monoparental nucléaire » que les femmes CM le sont, dans 47,7 % de ménages. L'on comprend alors non seulement que la polygamie est encore un phénomène répandu dans la société camerounaise, mais aussi que la polygamie avec co-résidence des conjoints est encore élevée. Car la proportion de cette polygamie avec co-résidence peut être estimée par celle des hommes CM polygames, soit 56,3 %. Par analogie, à l'inverse, la polygamie avec résidence séparée peut être estimée par la proportion de femmes mariées polygames, soit 47,7 %. En sachant qu'au Cameroun, les femmes sont majoritairement CM lorsque le ménage est monoparental, le fait que les femmes mariées polygames soient le plus à la tête des ménages monoparentaux (82,9 %) nous amène à en déduire que la monoparentalité dans ce pays serait fortement associée à la polygamie.

Il a été constaté que le veuvage est le moyen qui conduit le plus les femmes au statut de CM (TICHIT, 2002). Au Cameroun en 2007, les femmes ayant perdu leurs conjoints, et devenues par conséquent CM, le sont majoritairement dans des ménages de type « monoparental étendu à parenté » (30,1 %), suivi par le type « monoparental nucléaire » (24 %). Quant aux hommes ayant perdu leurs conjointes, ceux-ci sont majoritairement CM dans les ménages de type « non familial isolé » (33,7 %) et « monoparental nucléaire » (28,8 %). Il ressort donc, qu'après la perte d'un conjoint, une femme vit soit exclusivement avec ses enfants, soit avec ces derniers et au moins un parent qui les aurait rejoints. Tandis qu'un homme, après la perte d'un conjoint, vit majoritairement seul, ou alors exclusivement avec ses enfants. Au vu de la place non plus négligeable qu'occupent les problèmes de vieillissement de la population en Afrique subsaharienne, il y a lieu d'examiner pourquoi les hommes veufs se retrouvent majoritairement seuls, alors que leurs homologues féminines sont toujours entourées. Est-ce que les enfants sont enclins à abandonner leurs pères après le décès de son conjoint ? Ou est-ce le père qui quitte son ancien domicile parental pour une éventuelle remise en couple ? Ou enfin est-ce le père qui chasse tout simplement ses enfants du domicile parental, en vue d'une éventuelle remise en couple, qui ne serait pas facilement envisageable en la présence de ces derniers ? Ces questions méritent donc que des recherches s'y penchent.

La rupture d'une union par le divorce ou une séparation aurait apparemment le même effet que la perte d'un conjoint lorsque le CM est de sexe masculin, mais des effets différents

lorsque le CM est une femme. Ainsi le classement hiérarchique des quatre types de ménages pour lesquels les hommes en situation de divorce ou de séparation sont majoritairement CM est identique à celui des hommes en situation de veuvage. S'agissant des femmes, après une rupture d'union soit par un divorce ou une séparation, elles sont majoritairement à la tête des ménages de type « monoparental nucléaire » (31,4 %), « monoparental étendu à parenté » (28,2 %), « non familial isolé » (19,9 %) et enfin « non familial étendu à parenté » (15,8 %). Le même constat et les questions posées dans le cas du veuvage sont valables ici. Alors que les femmes CM sont entourées soit exclusivement de leurs enfants, soit elles et leurs enfants se font rejoindre par des parents, les hommes CM quant à eux sont majoritairement soit seuls, soit entourés exclusivement de leurs enfants.

D'une manière générale, il a été observé que les ménages de types conjugaux sont rares dans la société camerounaise en 2007. Mais force est de constater que la situation matrimoniale « union libre » ou « concubinage » favoriserait ce type de ménages. Car c'est l'unique situation matrimoniale qui enregistre des proportions assez importantes chez les femmes CM et davantage auprès des hommes CM. Ainsi donc, les hommes CM étant en union libre sont majoritairement à la tête des ménages de type « conjugal nucléaire » (42,8 %), ensuite de type « parental étendu à parenté » (20,6 %). Les femmes CM étant dans cette situation matrimoniale sont quant à elles majoritairement à la tête des ménages de type « monoparental nucléaire » (30 %), ensuite de type « monoparental étendu à parenté » (20 %). Les ménages de type conjugal ayant pour particularité l'absence totale des enfants d'au moins l'un des conjoints dans le ménage, les hommes et les femmes étant dans cette situation matrimoniale soit auraient abandonné ou confié les enfants qu'ils/elles auraient eus dans des précédentes unions, soit ce sont des personnes qui n'ont pas encore d'enfants.

D'après le tableau 8, l'on peut lire que les femmes CM en situation de polygamie sont majoritairement en ménages monoparentaux (82,9 %), cette proportion est respectivement 82 %, parmi en situation de monogamie, de 62,5 % cas de divorce ou de séparation, de concubinage (53,3 %) et enfin de célibat (45,3 %). Certains lecteurs peuvent être surpris que de nombreuses femmes vivant la monoparentalité aient le statut de célibataires ; ceci est dû au fait qu'au Cameroun, même en cas d'avoir vécu plusieurs fois en union, pour n'être pas allé jusqu'à la concrétisation d'une d'elles (mariage officiel), on est toujours considéré comme célibataire. Ce qui n'est pas par exemple le cas en France, où l'on perd son statut de célibataire dès lors qu'on a déjà vécu en couple selon l'INED. Donc, en France, un individu a le statut de célibataire lorsque celui-ci n'a jamais connu l'évènement « vie en couple », alors



qu'au Cameroun c'est lorsque celui-ci n'a jamais connu l'évènement « mariage ». Les femmes ayant le statut de CM sont en situation de: veuvage (40,8 %), célibat (25,1 %), monogamie (12,6 %), divorce/séparation (11,2 %) et polygamie (9,2 %). Les femmes CM de ménages polygames sont marginales au Cameroun (9,2 %).

### II.3 Evolution de la structure des ménages camerounais entre 1987 et 2007

L'évolution de la structure des ménages entre 1987 et 2007 pourrait nous indiquer si la société camerounaise tend vers un affaiblissement du système d'entraide familiale en matière d'hébergement, ou bien si l'on assiste plutôt à une résistance de la famille étendue, et donc du système d'entraide familiale au sein de celle-ci. Il nous était impossible pour toutes les années d'obtenir une typologie des ménages aussi détaillée que celle proposée par TICHIT (2008) à partir des EDS, raison pour laquelle certains types de ménages du tableau 9 ci-dessous ne sont pas renseignés pour les années 1991 et 2004. Qu'à cela ne tienne, ce tableau peut donc bien nous aider à voir l'évolution des différentes configurations des ménages.

**Tableau 9 : évolution du type de ménage entre 1987 et 2007**

Type de ménages	1987	1991	2004	2007
<b>non familial</b>	<b>23,7</b>	<b>26,5</b>	<b>31,6</b>	<b>27,6</b>
non familial isolé	14,3	14,4	17,5	16,6
non familial étendu à parenté	7,5			9,4
non familial étendu à sans parenté	1,9			1,6
<b>conjugal</b>	<b>12,5</b>	<b>15,4</b>	<b>12,3</b>	<b>7,7</b>
conjugal nucléaire	7,3	6,2	6,2	4,9
conjugal étendu à parenté	4,2			2,5
conjugal étendu à sans parenté	1			0,4
<b>monoparental</b>	<b>11,5</b>	<b>6,8</b>	<b>11</b>	<b>18,8</b>
monoparental nucléaire	6	2,1	3,9	9,0
monoparental étendu à parenté	4,6			8,5
monoparental étendu à sans parenté	0,9			1,3
<b>parental</b>	<b>52,3</b>	<b>51,3</b>	<b>47,2</b>	<b>45,9</b>
parental nucléaire	28,5	20	22,7	27,8
parental étendu à parenté	19,6			16,2
parental étendu à sans parenté	4,2			1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>ménages nucléaires</b>	<b>41,8</b>	<b>28,3</b>	<b>32,8</b>	<b>41,7</b>
<b>ménages étendus</b>	<b>43,9</b>	<b>57,3</b>	<b>49,7</b>	<b>41,7</b>

Source : (Pilon et al, 1997, p) pour 1987, (TICHIT, 2008) pour 1991 et 2004, (Ecam3) pour 2007

D'après le tableau 9, la proportion des ménages de type non familial, après une croissance respectivement de 1987 à 1991 et 2004, respectivement de 23,7 % à 26,5 % et 31,6 %, elle a

ensuite chuté en 2007 de 4 points, atteignant la valeur de 27,6 %. La proportion de ménages conjugaux continue la chute qu'elle a commencée en 1991 (15,4 %) au point d'atteindre, en 2007, la moitié de sa valeur de 1991, soit 7,7 %. Sachant, comme nous l'avons vu précédemment, que « l'union libre » ou le concubinage est l'unique statut matrimonial favorisant les ménages de type « conjugal », est-ce à penser que le concubinage serait mal perçu et tendrait à disparaître dans la société camerounaise ? Au vu de la pauvreté ambiante, nous avons du mal à l'envisager ; car à notre avis, la détérioration des conditions de vie des ménages devrait plutôt contribuer à durcir la formation des unions, du fait de la dot très souvent exigée par la famille de la femme au prétendant. Cela devrait donc plutôt favoriser la vie en union libre. Vu la très faible proportion de femmes CM vivant en union libre, la vie en union libre ne tend donc pas à disparaître, quoique pouvant toujours être mal perçue.

Notons que sur la période allant de 1987 à 2007, la proportion des ménages de type monoparental a connu un mouvement exactement inverse à celui des ménages conjugaux. C'est-à-dire qu'après une chute entre 1987 et 1991, passant alors de 11,5 % à 6,8 %, elle n'a cessé d'augmenter atteignant même en 2007 (18,8 %) près du triple de sa valeur de 1991. Donc, la monoparentalité semble être au Cameroun un phénomène en forte croissance sur la durée. La proportion des ménages de type parental, de 1987 à 2007, n'a cessé de chuter, allant de 52,3 % à 45,9 %, en passant respectivement par 51,3 % en 1991 et 47,2 % en 2004. Étant parvenus à un résultat trouvé précédemment par TICHIT (2002, 2008), selon lequel les hommes CM le sont majoritairement dans les ménages parentaux, et sachant que ce type de ménage perd du terrain dans la société camerounaise, pouvons-nous penser que le rapport du statut de CM selon le sexe pourrait bientôt s'inverser au Cameroun ?

S'agissant de la proportion des ménages nucléaires, après une forte flexion entre 1987 et 1991, allant alors de 41,8 % à 28,3 %, elle connaît une hausse continue depuis lors, passant de 32,8 % en 2004 à 41,7 % en 2007. Elle retrouve ainsi, en 2007, son niveau de 1987. La proportion des ménages étendus a par contre évolué en sens contraire. C'est-à-dire qu'elle a d'abord connu une hausse entre 1987 et 1991, allant alors de 43,9 % à 57,3 %, puis a commencé une chute continue qui a atteint, les valeurs de 49,7 % en 2004 et de 41,7 % en 2007, à peine un peu moins qu'en 1987. On a donc constaté que les deux types de ménages ont généralement évolué en sens contraire en trente années (1987-2007). Il serait bien de connaître l'influence de certaines variables socioéconomiques sur la configuration des ménages.

## II.4 Les ménages dirigés par des femmes seraient-ils à tort considérés comme bénéficiant de plus d'aide de leurs proches que ceux dirigés par les hommes ?

Il nous semble pertinent d'évaluer s'il existe une relation entre la structure des ménages et la possibilité pour le ménage de recevoir de l'aide de la famille élargie. D'après le tableau 10 ci-dessus, le calcul du chi-deux nous a donné une valeur égale à 104,8, à 11 degrés de liberté. Ce qui voudrait dire que la structure du ménage et l'aide mobilisable en provenance de la famille élargie sont liées, et ce résultat est significatif respectivement aux seuils de 5 % ou de 1 % ; mais cette liaison est d'une faible intensité, puisque le coefficient de Cramer, qui est selon AMYOTTE (1996) l'un des indicateurs de mesure du degré de liaison le plus fréquemment utilisé est égal à 0,1.

**Tableau 10 : répartition des ménages selon le type de ménage, le sexe du CM et la possibilité pour le ménage d'être aidé par la famille élargie du CM (en %)**

Types de ménages	Hommes		Femmes	
	oui	non	oui	non
non familial isolé	1103 (82,9)	228 (17,1)	482 (87,2)	71 (12,8)
non familial étendu à parenté	475 (87,6)	67 (12,3)	487 (92,1)	42 (7,9)
non familial étendu à sans parenté	99 (79,8)	25 (20,2)	49 (80,3)	12 (19,7)
conjugal nucléaire	450 (81,8)	100 (18,2)	2 (40,0)	3 (60,0)
conjugal étendu à parenté	220 (79,4)	57 (20,6)	3 (75,0)	1 (25,0)
conjugal étendu à sans parenté	24 (63,2)	14 (35,9)	1 (100,0)	0 (0,0)
monoparental nucléaire	119 (75,3)	39 (24,5)	755 (87,0)	113 (13,0)
monoparental étendu à parenté	94 (81,7)	21 (18,3)	723 (84,9)	129 (15,1)
monoparental étendu à ss parenté	20 (83,3)	4 (16,7)	103 (85,1)	18 (14,9)
parental nucléaire	2496 (79,6)	641 (20,4)	19 (76,0)	6 (24,0)
parental étendu à parenté	1433 (79,0)	382 (21,0)	15 (78,9)	4 (21,1)
parental étendu à sans parenté	164 (74,9)	55 (25,1)	1 (100,0)	0 (0,0)
Chi-deux ( $\chi^2$ ) = 104,8 ; ddl=11	Le coefficient de Cramer C = 0,1			

Source : Ecam3 ; dans chaque cellule, on a les effectifs à gauche et les proportions entre parenthèses.

Du point de vue du sexe, à la question de savoir si la famille élargie du CM ou de son conjoint peut venir en aide au ménage, les réponses semblent assez édifiantes. Mis à part les ménages de type « conjugal nucléaire » où le non l'emporte chez les CM féminins, pour la quasi-totalité des autres types de ménages et indépendamment du sexe du CM, la réponse par l'affirmative est la plus fréquente. Pour quasiment tout type de ménage, il existe un faible écart entre la proportion des hommes et celle des femmes déclarant pouvoir recevoir de l'aide

de leurs proches. Ce constat pourrait alors battre en brèche l'idée le plus souvent avancée selon laquelle les ménages dont les femmes sont CM recevraient le plus d'aide de leurs proches que ceux dirigés par des hommes. Mais loin de tirer des conclusions trop hâtives, la prudence doit être de mise. Même s'il n'est certes question ici que de l'aide mobilisable, la vulnérabilité des ménages influencerait-elle sur la capacité du ménage à accueillir des personnes étrangères au noyau familial principal ? En d'autres termes est-ce que, pour un ménage, le fait que ses dépenses soient couvertes ou non par les revenus de ses membres peut être un frein à l'accueil des membres collatéraux ?

## II.5 Les besoins mensuels des ménages nucléaires sont-ils mieux couverts par les revenus mensuels de l'ensemble de leurs membres que ne le sont ceux des ménages étendus ?

Le tableau 11 ci-dessous montre la répartition des ménages selon le type, le sexe du CM et la capacité des revenus mensuels de tous les membres du ménage à couvrir les dépenses mensuelles du ménage. Il est révélateur des résultats intéressants

**Tableau 11 : répartition des ménages selon le type de ménage, le sexe du CM et la capacité des revenus mensuels de tous les membres du ménage, à couvrir toutes les dépenses mensuelles du ménage (en %)**

Types de ménages	Hommes		Femmes	
	oui	non	oui	non
non familial isolé	816 (61,3)	516 (38,7)	234 (42,5)	317 (57,5)
non familial étendu à parenté	292 (54,0)	249 (46,0)	215 (40,6)	314 (59,4)
non familial étendu à sans pare	66 (53,2)	58 (46,8)	30 (49,2)	31 (50,8)
conjugal nucléaire	330 (60,1)	219 (39,9)	2 (40,0)	3 (60,0)
conjugal étendu à parenté	144 (52,0)	133 (48,0)	2 (50,0)	2 (50,0)
conjugal étendu à sans parenté	29 (74,4)	10 (25,6)	1 (100,0)	0 (0,0)
monoparental nucléaire	83 (52,5)	75 (47,5)	348 (40,1)	520 (59,9)
monoparental étendu à parenté	64 (55,7)	51 (44,3)	366 (43,1)	484 (56,9)
monoparental étendu à ss paren	17 (70,8)	7 (29,2)	54 (44,6)	67 (55,4)
parental nucléaire	1785 (57,0)	1349 (43,0)	13 (52,0)	12 (48,0)
parental étendu à parenté	1060 (58,3)	759 (41,7)	9 (47,4)	10 (52,0)
parental étendu à sans parenté	123 (56,2)	96 (43,8)	1 (100,0)	0 (0,0)
<b>Ménages nucléaires</b>	<b>2198 (57,2)</b>	<b>1643 (42,8)</b>	<b>363 (40,4)</b>	<b>535 (59,6)</b>
<b>Ménages étendus</b>	<b>1795 (56,8)</b>	<b>1363 (43,2)</b>	<b>678 (42,7)</b>	<b>908 (57,3)</b>

Source : Ecam3

Dans un premier temps, il ressort que la proportion des réponses favorables pour chaque type de ménage est supérieure à celle des réponses négatives lorsque le CM est un homme. En d'autres termes, il semble plus probable que les besoins mensuels des ménages dirigés par les hommes sont couverts par les revenus de leurs membres respectifs que de ne pas l'être. Cela semble logique, du fait non seulement de la disparité des revenus entre les hommes et les femmes, qui est favorable aux premiers, mais surtout de la vulnérabilité des femmes en termes économiques, conséquence de la discrimination de ces dernières dans le marché de l'emploi. Cette vulnérabilité en termes économiques est ici relevée par le fait que pour quasiment tous les types de ménages, la proportion des femmes déclarant que les besoins mensuels de leurs ménages ne sont pas couverts par les revenus de leurs membres respectifs, est supérieure à celles ayant déclaré que leurs besoins sont couverts.

## **II.6 Le fait d'être propriétaire du logement que le ménage occupe favorise-t-il l'accueil des personnes étrangères au noyau familial ?**

Il est reconnu que non seulement le logement est l'un des postes des dépenses qui pèsent le plus dans les budgets des ménages, mais aussi que l'acquisition ou la construction d'un logement n'est pas à la portée de quiconque. Le statut d'occupation du logement d'un ménage pourrait donc *à priori* influencer sur la capacité de ce ménage à accueillir ou non des personnes étrangères au noyau familial principal de ce ménage. Cela pourrait peut-être justifier, pour certains ménages nucléaires, le fait qu'ils n'accueillent pas de personnes étrangères au noyau familial principal. Dans un premier temps, il serait pertinent de savoir si les variables « structure du ménage » et « le statut d'occupation du logement » sont liées. A cette question, d'après le tableau 12 ci-après, il ressort que ces deux variables sont liées, le khi-deux ( $\chi^2$ ) étant égal à 857,7, ce résultat est significatif au seuil de 1 % et de 5 %. Cependant, il convient de noter que cette liaison est de faible intensité, car le coefficient de Cramer calculé est égal à 0,19. Le statut d'occupation du logement du ménage influencerait alors sur la structure de ménage ?

L'analyse selon le sexe du CM montre des résultats intéressants. D'après le tableau 12 ci-dessous, alors que la hiérarchie du classement du statut du logement des ménages du groupe « non familial » est respectivement en location, propriétaire puis logé/hébergé lorsque le ménage a à sa tête un homme, ce classement est plutôt propriétaire, en location puis logé/hébergé lorsque c'est une femme qui est à sa tête. Si l'on met à part les ménages de type « non familial », ce classement hiérarchique est le même indépendamment du sexe du CM, et

il est le suivant : propriétaire, en location et ensuite logé/hébergé. Il convient de noter que, quel que soit le type de ménage, la proportion d'hommes CM est plus élevée que celle de femmes CM parmi les ménages logés, et il se peut que ce soient les ménages dont le CM est logé par l'employeur qui contribuent à augmenter cette proportion.

**Tableau 12 : Répartition des ménages selon le type de ménages, le sexe du CM et le statut d'occupation du logement du ménage (en %)**

sexe	Type de ménages	Propriétaires	En location	Logé/hébergé	Total
<b>hommes</b>	non familial isolé	297 (22,3)	791 (59,4)	245 (18,3)	<b>1333</b> <b>(100)</b>
	non familial étendu à par	145 (24,7)	310 (57,1)	88 (16,2)	<b>543</b> <b>(100)</b>
	non familial étendu à sans parenté	19 (15,3)	87 (70,2)	18 (14,5)	<b>124</b> <b>(100)</b>
	conjugal nucléaire	251 (45,5)	251 (45,6)	49 (8,9)	<b>551</b> <b>(100)</b>
	conjugal étendu à parenté	170 (61,4)	89 (32,1)	18 (6,5)	<b>277</b> <b>(100)</b>
	conjugal étendu à sans parenté	25 (64,1)	9 (23,1)	5 (12,8)	<b>39</b> <b>(100)</b>
	Monoparental nucléaire	102 (64,1)	43 (27,0)	14 (8,8)	<b>159</b> <b>(100)</b>
	monoparental étendu à parenté	63 (54,8)	42 (36,5)	10 (8,7)	<b>115</b> <b>(100)</b>
	Monoparental étendu à sans parenté	16 (66,7)	7 (29,2)	1 (4,2)	<b>24</b> <b>(100)</b>
	parental nucléaire	1919 (61,0)	922 (29,3)	301 (9,6)	<b>3142</b> <b>(100)</b>
	parental étendu à parenté	1164 (63,9)	539 (29,6)	117 (6,5)	<b>1820</b> <b>(100)</b>
	parental étendu à sans parenté	156 (71,2)	50 (22,8)	11 (6,0)	<b>217</b> <b>(100)</b>
<b>femmes</b>	non familial isolé	234 (42,3)	229 (41,4)	91 (16,4)	<b>554</b> <b>(100)</b>
	non familial étendu à parenté	329 (62,1)	131 (24,8)	69 (13,1)	<b>529</b> <b>(100)</b>
	non familial étendu à sans parenté	34 (55,7)	22 (36,1)	5 (8,2)	<b>61</b> <b>(100)</b>
	conjugal nucléaire	3 (60,0)	2 (40,0)	0 (0,0)	<b>5</b> <b>(100)</b>
	conjugal étendu à parenté	1 (25,0)	2 (50,0)	1 (25,0)	<b>4</b> <b>(100)</b>
	conjugal étendu à sans parenté	1 (100,0)	0 (0,0)	0 (0,0)	<b>1</b> <b>(100)</b>
	monoparental nucléaire	465 (53,5)	260 (30,0)	143 (16,5)	<b>868</b> <b>(100)</b>
	monoparental étendu à parenté	520 (61,1)	222 (26,1)	109 (12,8)	<b>851</b> <b>(100)</b>
	Monoparental étendu à sans parenté	70 (57,8)	41 (33,9)	10 (8,3)	<b>121</b> <b>(100)</b>
	parental nucléaire	13 (52,0)	11 (44,0)	1 (4,0)	<b>25</b> <b>(100)</b>
	parental étendu à parenté	14 (73,7)	5 (26,3)	0 (0,0)	<b>19</b> <b>(100)</b>
	parental étendu à sans parenté	0 (0,0)	1 (100,0)	0 (0,0)	<b>1</b> <b>(100)</b>
	Chi-deux ( $\chi^2$ ) = 857,7 ; ddl=22 le coefficient de Cramer C = 0,19				

Source : Ecam 3

## Conclusion

Après être longtemps passée inaperçue, la recherche sur les structures familiales a connu un essor ces dernières décennies, notamment en Afrique subsaharienne, grâce aux travaux de chercheurs tels de LOCOH, PILON, VIGNIKIN, VIMARD, TICHIT etc. Ces derniers ont chacun à leur tour jugé inadaptées au contexte africain les typologies mises au point dans les sociétés occidentales. L'un des objectifs poursuivis par notre recherche a été d'élaborer une typologie des ménages au Cameroun, selon le modèle de WAKAM (1997) et tel a été l'objet du présent chapitre.

D'après la revue de la littérature sur les études sur la famille, la définition de la famille variant tant d'une discipline à une autre et d'une société à une autre, il en sera de même pour les typologies des structures familiales qui en découleront. Ainsi, dans la typologie comptant 12 types de ménages, il ressort qu'un peu plus de huit membres du ménage sur dix (80,5 %) sont membres du noyau familial principal du CM. Les ménages camerounais sont donc majoritairement centrés autour du CM. En trente ans, la taille moyenne des ménages camerounais n'a pas connu une grande variation, passant de 5 en 1976 à 4,5 membres en 2007. Bien que les ménages camerounais soient toujours majoritairement dirigés par les hommes, on note cependant la constante hausse de la proportion des femmes CM ; ces dernières acquièrent ce statut le plus fréquemment en situation de veuvage. En 2007 au Cameroun, les ménages nucléaires et les ménages étendus étaient à égales proportions, soit 41,7 %. Soulignons que les personnes à la tête des ménages étendus sont majoritairement des femmes, tandis que celles étant à la tête des ménages nucléaires sont en majorité des hommes (tableau 7). Avant de chercher à savoir ce qui motiverait certains à continuer ou pas à accepter d'accueillir des personnes apparentées ou non, voyons d'abord l'attitude des ménages camerounais par rapport au soutien financier.



## **CHAPITRE 4 : LE SOUTIEN FINANCIER EN FAMILLE**

### **Introduction**

Chercher à savoir si l'entraide familiale s'est affaiblie ou non en Afrique subsaharienne, requiert au préalable une bonne estimation de la cohabitation et du soutien financier. Dans ce chapitre, nous entendons étudier l'entraide familiale à travers le soutien financier entre ménages. Nous aimerions savoir si cette composante de l'entraide familiale demeure essentielle et majeure dans la société camerounaise, malgré la pauvreté. Nous décrirons les caractéristiques (fréquence, montant, motif, lien de parenté entre émetteurs et bénéficiaires) des transferts monétaires entre ménages, et nous présenterons une analyse respectivement du profil des émetteurs et de celui des bénéficiaires de ces transferts. Pour ce faire, après avoir présenté dans un premier temps respectivement l'origine, le rôle et l'intérêt accordés au soutien financier en Afrique subsaharienne en général et au Cameroun en particulier, nous décrirons statistiquement les caractéristiques de ce type d'entraide familiale.

C'est le lieu ici de préciser ce que nous considérons dans cette recherche comme soutien financier, ou transfert monétaire, ou encore transfert financier. Si dans la littérature traitant des solidarités familiales, certains auteurs parlent d'aide financière, cette terminologie désigne généralement l'ensemble des dépenses effectuées par un ménage, pour les besoins d'un autre ménage (BARRY, ENEAU, HOURRIEZ, 1996). Donc, il s'agit d'un transfert d'argent non marchand entre deux ménages, c'est-à-dire que sont proscrites les rémunérations pour un service rendu (travail déguisé ou au noir) et les ventes d'articles de particulier à particulier. Compte tenu de cette définition, d'après HERPIN et DECHAUX, l'aide financière peut se présenter sous deux aspects. Elle peut être en espèces (don d'argent à l'occasion d'un événement, l'argent de poche, etc.) ou en nature (par exemple un cadeau, ou le règlement du loyer d'un proche) (HERPIN, DECHAUX, 2004).

### **I.1 Origine de l'intérêt accordé au soutien financier**

D'après PAUGAM et ZOYEM (1997), des études sociologiques ont démontré qu'en dépit des fortes exigences requises par la société industrielle, le modèle de la famille étendue s'est maintenu malgré les pronostics sur son inadéquation et/ou son inadaptation dans une société moderne. La résurgence de la pauvreté dans certaines sociétés occidentales a augmenté l'intérêt des recherches sur les solidarités par des auteurs tels que ATTIAS-DONFUT (1997), WOLFF (1999), etc. Notamment la question de connaître l'incidence du soutien financier sur

le niveau de vie des ménages à bas revenus, ou de savoir si les aides publiques et les aides familiales se substituaient ou se complétaient.

Cet intérêt pour la recherche sur l'entraide familiale, né en Occident, s'est propagé en Afrique subsaharienne, marquée par une absence de protection et de sécurité sociale. Cependant, le continent noir ne compte pas assez d'études socioéconomiques et/ou sociodémographiques d'envergure nationale fiables sur lesquelles pourrait s'appuyer la recherche sur les solidarités en général, et l'entraide familiale en particulier, d'où la très faible production de recherches dans ce domaine. Le Cameroun ne déroge pas à la règle, puisque l'étude sur laquelle s'appuie notre recherche, à savoir la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 3) est la toute première opération officielle ayant collecté les données sur les transferts monétaires entre ménages à l'échelle nationale.

Il existe bien quelques travaux en sociologie sur l'entraide familiale au Cameroun (ELOUNDOU-ENYEGUE, 1992 ; NGUEYAP, 2006), mais aucun d'entre eux ne permet de quantifier le phénomène à l'échelle nationale, et ils ne traitent véritablement pas du soutien financier. Cette composante de l'entraide familiale est évoquée assez rapidement par ELOUNDOU-ENYEGUE (1992), faute de données sur les transferts financiers entre ménages. Notre recherche serait donc parmi les premières dans le domaine de l'entraide familiale et du soutien financier dans ce pays en particulier.

## **I.2 Rôle et intérêt accordé aux transferts monétaires entre ménages au Cameroun**

Le Cameroun, marqué économiquement par une crise dont le début se situe vers la moitié de la décennie 80, a retrouvé le chemin de la croissance dans la deuxième moitié des années 90, au lendemain de la dévaluation du FCFA ayant eu lieu en 1994 (BACKINY-YETNA, TSIMPO, WODON, 2009). Malgré la baisse de l'incidence de la pauvreté, de 53,3 % à 39,9 % entre 1996 et 2007, en passant par 40,2 % en 2001 (ECAM3, 2007), une proportion importante de la population en 2007 (sept ménages sur dix) s'estime toujours pauvre (rapport principal ECAM 3, 2007). Dans une telle société dépourvue de système assurantiel public, et subissant fortement les conséquences de la pauvreté, l'entraide familiale et les réseaux relationnels demeurent l'unique recours en cas de situation difficile. L'entraide familiale étant donc fortement mise à contribution, le soutien financier semble être la forme la moins contraignante et la plus pratique à travers laquelle elle s'exprime. Nous examinerons ce qu'il en est au Cameroun.

## II. Situation du soutien financier familial au Cameroun en 2007

### II.1 Le soutien mobilisable

Selon PAUGAM et ZOYEM (1997), deux indicateurs sont nécessaires à l'analyse du rôle de l'entraide familiale face à la pauvreté, à savoir : l'aide mobilisable et l'aide effectivement reçue. Le premier indicateur, qui se présente pour le ménage selon ces auteurs comme une assurance face aux éventuels risques de la vie, peut être défini comme étant l'aide à laquelle le ménage peut avoir recours en cas de difficultés. C'est un indicateur essentiel, du fait qu'il renseigne sur le degré de cohésion ou de confiance du lien entre un ménage et son réseau familial et/ou social. Le second indicateur est la manifestation partielle de l'attachement entre un ménage et son entourage, donc la traduction de l'aide mobilisable. Cependant, il n'en est pas une condition sine qua non, car ne pas recevoir de l'aide pour un ménage n'implique pas forcément que ce dernier ne peut pas en recevoir en cas de besoin (PAUGAM, ZOYEM, 1997).

L'aide mobilisable étant liée au réseau social du ménage, nous pensons que le degré de satisfaction qu'a un ménage de son réseau relationnel est un indicateur supplémentaire de l'aide mobilisable, puisqu'il donne des informations sur la qualité des rapports que le ménage entretient avec les membres de son réseau social. Dans l'enquête ECAM 3, la principale question ayant servi à construire l'indicateur de l'aide mobilisable est la suivante : « *si votre ménage traverse une période difficile, qui peut réellement vous venir en aide ?* » Il fallait répondre par oui ou par non aux modalités suivantes proposées : A- famille (élargie), B- voisinage, C-amis et relations, D-association religieuse, E-ONG, F-autres (à préciser). La seconde question qui est jointe, et qui informe sur la qualité des rapports ou le degré de satisfaction par rapport au réseau est la suivante : « *êtes-vous satisfait par rapport aux besoins minimums de votre ménage dans le domaine des relations avec des personnes ou des groupes ?* ». Les modalités proposées étaient : 1 = Très satisfait ; 2 = satisfait ; 3 = Insatisfait ; 4 = non, pas vraiment ; 5 = non, pas du tout.

#### II.1.a Satisfaction du ménage de ses relations avec des personnes ou des groupes

À travers cette question, d'après les objectifs visés par ECAM3, il a été question de savoir si, par rapport à un minimum de relations souhaitées pour son épanouissement social, le ménage s'est estimé satisfait. En d'autres termes, l'on recherchait indirectement à avoir l'appréciation

qu'a le ménage des relations qu'il entretient avec son réseau familial et entourage. Notons que les proportions figurant dans le tableau 13 sont obtenues en rapportant le nombre de ménages ayant répondu par « oui » à chacune des questions citées ci-dessus sur le nombre total de ménages ayant répondu à cette question. D'après le tableau 13-a ci-dessous, si dans l'ensemble, un peu plus de quatre ménages sur cinq (80,7 %) déclarent être satisfaits de leurs relations, par rapport à leurs besoins minimums, cette proportion cache des disparités selon certaines caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques.

Selon le statut matrimonial du CM, il ressort du tableau 13-a qu'avec une proportion de près de 86 %, les chefs de ménage les plus satisfaits de leurs relations sont les mariés polygames, tandis que les moins satisfaits sont les CM monogames avec une proportion de 80,0 %. La polygamie a l'avantage sur la monogamie d'accroître le réseau familial d'un ménage. C'est-à-dire qu'en Afrique subsaharienne, puisque c'est l'une des régions du monde où ce type d'union est fréquent, la polygamie augmente la fécondité générale d'un ménage, mais diminue la fécondité par femme (LOCOH, 2003). Ainsi, un ménage polygame a plus de membres dans son réseau familial qu'un ménage monogame ; et l'entraide familiale entre ses membres pourrait être plus intense que celle entre les membres d'un ménage monogame. Étant donc plus probable de recevoir du soutien lorsque le potentiel de celui-ci est plus élevé, on observe que les ménages polygames s'estiment plus satisfaits de leurs relations et connaissances, par rapport à la satisfaction minimale de leurs besoins, que les ménages monogames. Il importe de noter que si la polygamie apparaît le plus souvent moins avantageuse que la monogamie, voici un domaine où elle s'avère plutôt plus avantageuse.

Le statut d'occupation du logement met en relief le net avantage du statut de propriétaire sur le statut de locataire et de celui de logé. D'après le tableau 13-a, le fait d'être propriétaire, procurant de la sérénité et de la sécurité, semble influencer positivement sur le degré de satisfaction du ménage sur les relations. Car 4,4 points séparent le degré de satisfaction des propriétaires et des locataires, et 3,3 points celui des propriétaires et des logés/hébergés. Or les ménages locataires sont les seuls à payer un loyer dont le montant représenterait plus du tiers des revenus mensuels du ménage, selon le rapport principal d'ECAM3, et ces ménages déclarent moins d'aide mobilisable de la part de la famille et du voisinage (tableau 13-a).

**Tableau 13-a: répartition des ménages selon les personnes pouvant leur venir en aide en cas de difficultés, selon certaines caractéristiques, et la satisfaction des ménages de leurs relations.**

caractéristiques	famille élargie	voisinage	amis et relations	assoc relig	ONG	Autres pers	Satisfaction du ménage sur ses relations
<b>situation matrimoniale du CM</b>							
célibataire	81,8	45,2	77,5	27,7	4,2	8,3	80,5
marié(e) monogame	80,4	47,6	77,7	30,2	3,6	7,0	80,0
marié(e) polygame	83,4	56,9	79,6	28,4	3,8	6,7	85,8
veuf/veuve	90,4	62,1	75,6	34,2	4,1	6,9	82,0
divorcée/séparé(e)	79,3	47,6	77,0	26,7	3,7	9,1	82,8
en union libre	82,7	39,5	79,5	23,4	4,3	8,2	80,3
<b>statut d'occupation du logement</b>							
propriétaire	82,5	51,4	75,8	30,1	4,3	8,2	82,7
locataire	80,4	37,5	79,0	24,4	3,8	7,9	78,3
Logé/hébergé	86,0	51,0	80,3	30,4	4,8	8,5	79,4
<b>milieu de résidence</b>							
urbain	81,3	37,0	78,2	25,0	3,8	7,3	77,5
rural	83,2	58,3	76,6	32,0	4,6	9,1	84,3
<b>sexe CM</b>							
homme	81,7	46,3	77,7	27,4	4,1	8,1	80,7
femme	82,7	46,5	77,2	28,9	4,2	8,1	80,7
<b>religion CM</b>							
Catholique	82,8	43,3	77,9	24,3	4,0	9,0	79,4
Protestant(e)	82,4	46,1	77,1	31,8	5,2	9,5	79,6
Autre chrétien(ne)	74,3	39,0	69,8	49,9	5,2	13,3	77,4
Musulman(e)	82,6	54,1	79,7	28,1	3,4	4,2	84,7
Animiste	83,7	51,5	77,3	10,7	0,9	2,4	80,9
Autre religion (à préciser)	79,6	35,9	76,1	63,1	3,5	8,3	78,2
Pas de religion	79,9	49,5	74,7	11,2	3,5	8,9	80,2
<b>Ensemble</b>	<b>82,0</b>	<b>46,3</b>	<b>77,4</b>	<b>28,0</b>	<b>4,1</b>	<b>7,5</b>	<b>80,7</b>

Source : ECAM 3 (Lecture : la famille élargie peut venir en aide à 81,8 % de ménages dirigés par un célibataire, et 80,5 % de ces ménages sont satisfaits de leurs relations)

Les ménages urbains sont moins satisfaits que leurs homologues ruraux, avec respectivement 77,5 % et 84,3 % et cela peut être relié au fait que, sous la forte pression de l'urbanisation et de la pauvreté, il a été démontré (GUBRY, 1996 ; BEAUCHEMIN, 1993) que les ménages urbains seraient moins enclins à l'entraide familiale que les ruraux. Dans le même sillage, d'autres études (BEAUCHEMIN, 1993 ; ELOUNDOU-ENYEGUE, 1992) ayant montré que la pauvreté est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain, dans l'hypothèse où le soutien

financier est plus probable du milieu le moins pauvre vers le plus pauvre, le soutien financier devrait en principe être observé plus dans le sens urbain-rural que dans l'autre sens. Et dans ce cas, cela pourrait expliquer pourquoi les ménages ruraux s'estiment plus satisfaits de leurs relations, en ce qui concerne la satisfaction minimale de leurs besoins, que les ménages urbains.

Le sexe du chef de ménage n'a aucun effet sur le degré de satisfaction du ménage par rapport à ses relations avec son entourage familial. Selon que le chef de ménage est un homme ou une femme, la satisfaction du ménage de ses relations est la même, et elle est estimée à 80,7 %, soit la même proportion que l'ensemble de la population.

Il ressort du tableau 13-a que les ménages de religion musulmane sont les plus satisfaits avec une proportion de satisfaction supérieure à celle de la moyenne nationale de quatre points (84,7 % contre 80,7 %). Si parmi les ménages chrétiens, les degrés de satisfaction ne sont pas très différents, il importe tout de même de noter que les ménages dont le chef est d'une religion chrétienne autre que le catholicisme et le protestantisme sont les moins satisfaits de tous, avec une proportion de 77,4 %.

Dans le tableau 13-b, on remarque que les ménages dont la taille est supérieure ou égale à cinq sont plus satisfaits que ceux dont la taille est inférieure ou égale à quatre. Parmi ces derniers, la satisfaction est inférieure ou égale à la moyenne nationale, c'est-à-dire à 80,7 %, alors que celle des premiers est nettement au-dessus. Donc les familles nombreuses seraient plus satisfaites que les moins nombreuses.

Si le décès ou non du père ne semble pas influencer sur le degré de satisfaction qu'a le ménage sur ses relations, en revanche, celui de la mère a une forte incidence sur la satisfaction. Lorsqu'on a perdu sa mère, le degré de satisfaction du ménage est inférieur de 4,6 points que lorsqu'elle est en vie. Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'en entrant en union, la femme quitte sa famille et intègre celle de son époux. Du vivant de celle-ci, les liens entre les familles sont intenses, et les enfants issus de cette union entretiennent des relations avec les deux. Mais en cas du décès de la mère, ces enfants appartiennent à la famille du père. Leur filiation à la famille de la mère devient moins évidente. Par conséquent, le réseau familial des orphelins de mère est plus réduit, et le soutien financier potentiel qu'ils pourraient recevoir de leur famille maternelle est aussi diminué. Ce serait une explication possible de leur faible satisfaction à propos de leurs relations, par rapport à ceux qui ont leurs mères est en vie.

**Tableau 13-b (suite) : répartition des ménages selon les personnes pouvant leur venir en aide en cas de difficultés selon certaines caractéristiques, et la satisfaction des ménages de leurs relations.**

caractéristiques	famille élargie	voisinage	amis et relations	assoc relig	ONG	Autres pers	Satisfaction du ménage sur ses relations
<b>taille du ménage</b>							
1	83,9	49,6	78,1	24,9	3,3	6,2	79,4
2	85,3	47,1	79,2	28,5	3,5	7,2	80,2
3	83,6	45,1	76,8	26,5	4,4	7,8	80,5
4	82,5	44,5	76,0	25,3	4,0	6,4	78,3
5	80,6	45,0	76,8	27,8	4,3	8,9	82,5
6	81,5	45,2	75,9	28,6	4,5	7,5	82,9
7 ou plus	78,1	46,3	77,7	32,6	4,8	8,3	81,6
<b>existence du père du CM</b>							
en vie	81,3	46,1	77,0	27,6	4,5	8,2	81,8
décédé	83,9	52,4	74,8	29,5	5,0	8,3	81,6
<b>existence de la mère du CM</b>							
en vie	81,5	46,6	76,9	27,6	4,5	8,3	81,9
décédée	82,3	45,4	75,9	33,3	4,3	5,4	77,3
<b>Le CM est victime d'un handicap?</b>							
oui	80,5	51,6	76,1	31,5	4,6	11,2	77,0
non	82,2	46,2	77,6	28,0	4,1	8,0	80,0
<b>situation d'activité CM</b>							
actif occupé	82,0	49,5	77,4	29,0	4,1	8,5	81,4
chômeur au sens du BIT	84,6	31,8	80,6	24,9	4,5	4,6	71,0
chômeur découragé	81,8	39,2	74,1	25,9	5,6	10,9	70,8
inactif	82,2	43,4	77,5	27,2	4,1	7,7	80,6
<b>diplôme le plus élevé du CM</b>							
sans diplôme	81,0	50,3	77,5	29,3	4,7	9,1	82,8
cep/cepe/fslc	80,7	42,2	75,8	29,6	4,3	9,3	78,6
bepc/cap/gceol	84,0	39,6	76,5	26,1	3,2	8,8	77,9
probatoire/bp	85,3	33,5	78,9	27,8	4,1	10,5	75,9
bac/gceal/bep	85,0	32,7	82,6	24,0	3,2	7,2	78,3
bts/dut/deug	92,3	31,9	84,6	27,5	5,5	9,1	80,4
licence	81,5	34,6	83,8	30,0	6,2	9,5	74,6
maitrise/master/dea	84,1	29,0	84,1	21,7	5,8	9,4	78,3
doctorat/phd	80,0	0,0	40,0	40,0	0,0	0,0	80,0
<b>Ensemble</b>	<b>82,0</b>	<b>46,3</b>	<b>77,4</b>	<b>28,0</b>	<b>4,1</b>	<b>7,5</b>	<b>80,7</b>

Source : ECAM 3, Lecture : la famille élargie peut venir en aide à 78,1 % de ménages de taille supérieure ou égale à sept . Et 81,6 % de chefs de ces ménages déclarent être satisfaits de leurs relations.

Le fait d'être victime d'un handicap physique a une incidence négative sur l'estime que les chefs de ménages ont de leurs relations. Car, alors qu'on compte quatre chefs de ménages sur cinq, soit (80 %) de satisfaits auprès de ceux ayant déclaré n'être victimes d'aucun handicap, on compte un peu plus de sept chefs de ménage sur dix (77 %), chez ceux qui sont victimes d'un handicap. Ayant plus besoin d'aides et de soins que les personnes valides, les personnes victimes d'un handicap estiment probablement qu'ils ne reçoivent pas ce dont ils ont besoin.

La situation d'activité du CM révèle une disparité claire et nette entre les actifs et les chômeurs. D'un côté les actifs et les inactifs, qui sont normalement pris en charge, et de l'autre les chômeurs. Un écart de dix points sépare le degré de satisfaction des actifs et inactifs de celui des chômeurs. Ces derniers, n'inspirant aucune sécurité à leurs relations, du fait de la précarité de leurs situations, pourraient être moins soutenus que les actifs ou les inactifs, ce qui peut expliquer leur faible proportion de satisfaction par rapport à celles des autres catégories. Est-ce que ce résultat ne révélerait pas le phénomène constaté dans la société française par plusieurs chercheurs tels que DECHAUX et HERPIN (2004), ou encore par BARRY, ENEAU, HOURRIEZ (1996), selon lequel les vrais pauvres seraient peu aidés ?

Les ménages dirigés par des personnes n'ayant aucun diplôme et celles titulaires du cep/cepe/flsh, diplômes sanctionnant la fin du cycle primaire, sont parmi les plus satisfaits. À l'inverse, la plupart des ménages ayant à leur tête une personne titulaire d'un diplôme du supérieur sont moins satisfaits. Cela pourrait être dû à effet de structure au sein de la population, puisque le poids des diplômés du supérieur est très faible, ou à l'effet de l'augmentation du chômage des diplômés du supérieur, par rapport à ceux des autres cycles.

En résumé, alors que dans un peu plus de quatre ménages camerounais sur cinq (80,7 %) les CM déclarent être satisfaits de leurs relations, certaines variables sociodémographiques et socio-économiques telles que le statut matrimonial du CM, le statut d'occupation du logement du ménage, le décès de la mère du CM, le fait que le CM soit victime d'un handicap physique ou non, la situation d'activité et le diplôme le plus élevé du CM semblent avoir le plus d'influence sur la satisfaction que ces derniers ont de leurs relations avec des personnes et des groupes.

### **II.1.b L'aide ou le soutien mobilisable selon les personnes pouvant aider.**



En reprenant PAUGAM et ZOYEM (1997), l'aide mobilisable étant l'aide potentielle dont peut bénéficier un ménage en cas de difficulté, elle peut constituer une assurance pour l'avenir. Ainsi, au Cameroun en 2007 selon ECAM3 (cf tableau 13-a), un peu plus de quatre chefs de ménage sur cinq (82,0 %) déclarent pouvoir être aidés en cas de difficulté par la famille élargie, contre 77,4 % par une relation ou des amis, et 46,3 % par le voisinage. Dans l'ensemble, plus du quart des ménages camerounais déclarent pouvoir être aidés en cas de difficulté par les associations religieuses (28 %), et très peu par les organismes non-gouvernementaux (4,1 %) et enfin d'autres personnes (7,5 %). Il ressort donc que le potentiel d'aide des ménages camerounais est majoritairement concentré au sein de la famille élargie. Ce qui conforte en partie l'idée selon laquelle, en Afrique subsaharienne, la famille est la principale sinon l'unique structure qui assure ses membres des risques éventuels de la vie (RAZAFINDRATSIMA, 2007).

Selon le statut matrimonial, il se dégage du tableau 13-a que l'aide mobilisable de la famille élargie est plus importante pour les ménages des veufs et des veuves (90,4 %) et moins importante pour ceux des divorcés/ séparés (79,3 %). Le voisinage serait susceptible de venir en aide aux ménages des veufs et des veuves, alors que les amis et relations pourraient aider majoritairement les polygames.

Selon le statut d'occupation du logement, alors que l'aide mobilisable de la famille et du voisinage pourrait être respectivement accordée en majorité aux ménages des logés/hébergés (86 % et 51 %), des propriétaires (82 % et 51,4 %) et enfin des locataires (80 % et 37,5 %), celle des amis ou relations le serait majoritairement aux logés/hébergés, puis aux locataires. La variable du milieu de résidence révèle que les aides mobilisables de la famille et du voisinage sont supérieures pour les ménages du milieu rural, alors que celles des amis et relations le sont pour les ménages urbains. En considérant l'aide mobilisable de la famille élargie, du voisinage et des amis ou relations, celle-ci est quasiment la même selon que le CM est une femme ou un homme. Quelle que soit la religion du chef de ménage, l'aide mobilisable de la famille est quasiment la même, et elle se situe autour de celle de l'ensemble des ménages, soit à 82 %. Seuls les chefs de ménage dont la religion est « autre chrétien », déclarent pouvoir recevoir une aide réduite de 7,7 points par rapport à celle de l'ensemble des ménages. Les ménages dont le chef est musulman pourraient mobiliser plus d'aide de la part des amis et relations (79,7 %), et moins du voisinage (54,1 %). Les chefs de ménage dont la religion est « autres chrétiens » pourraient en mobiliser moins du voisinage (39 %) et plus de

la part des associations religieuses (49,9 %), de même que ceux ayant une « autre religion » (35,9 % et 63,1 % respectivement).

Le tableau 13-b montre que les chefs de ménages composés de deux personnes déclarent en plus grande proportion que les autres pouvoir mobiliser les aides de la famille, du voisinage, des amis et relations et l'aide mobilisable de la famille a tendance à diminuer avec la taille du ménage, ce qui n'est pas le cas pour les aides mobilisables du voisinage et des amis. Le décès du père ou de la mère du CM a quasiment la même incidence sur l'aide mobilisable de la famille, car elle est plus importante que lorsque le père ou la mère est en vie, alors que c'est le contraire pour celle des amis ou relations. L'aide mobilisable du voisinage est plus importante lorsque le père du CM est décédé que lorsque la mère du CM est en vie. Le fait que le CM soit victime ou non d'un handicap n'a pas le même effet sur les trois types d'aides mobilisables. Celle de la famille et des amis ou relations est plus importante s'il n'est pas victime d'un handicap, tandis que celle du voisinage l'est plus lorsqu'il l'est.

L'analyse du statut d'activité du CM révèle que l'aide mobilisable de la famille élargie et celle des amis ou relations est plus souvent déclarée par les chômeurs véritablement en quête d'un emploi, alors qu'elle l'est moins par les chômeurs découragés. Par contre, l'aide mobilisable du voisinage serait déclarée plus souvent par les actifs occupés, et moins par les chômeurs en quête d'un emploi. Par rapport au plus haut diplôme, si l'aide mobilisable de la famille suit une tendance en forme de J jusqu'au DEUG, en revanche l'aide mobilisable du voisinage et celle des amis ou relations révèlent chacune deux tendances inverses. Tandis que l'aide mobilisable du voisinage baisse avec le diplôme, celle des amis ou relations augmente avec le diplôme.

En résumé, l'aide mobilisable est majoritairement attendue de la famille, mais cette attente varie en fonction des caractéristiques du ménage ou du chef de ménage. L'aide attendue des amis et relations et du voisinage est également importante. De plus, huit ménages sur dix sont satisfaits de l'aide mobilisable auprès de l'ensemble de leurs relations. Ayant vu l'aide mobilisable, qu'en est-il de l'aide véritablement reçue ? Quelles en sont les principales caractéristiques ?

## **I.2 Situation du soutien financier effectif au Cameroun en 2007**

### **II.2.1 Le soutien financier est-il un phénomène majeur dans la population camerounaise ?**

Dans le questionnaire d'ECAM3 ayant servi à collecter les données sur les transferts monétaires, ceux effectués ou reçus ont fait chacun l'objet d'une sous-section différente, même si la formulation de la question était quasiment identique. Ces questions étaient les suivantes : « *vous ou un membre de votre ménage a-t-il effectué un transfert monétaire au cours des 12 derniers mois ?* », et « *vous ou un membre de votre ménage a-t-il reçu un transfert monétaire au cours des 12 derniers mois ?* ». Telles que ces questions sont formulées, elles permettent de ne considérer que les transferts accordés ou reçus des autres ménages (personnes physiques), afin de quantifier le soutien financier de la famille, et de ne pas considérer les transferts pouvant provenir ou être destinés à des personnes morales ou associations.

**Tableau 14 : répartition des ménages selon le fait d'avoir effectué ou reçu au moins un transfert au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête**

		<b>Le ménage a-t-il effectué au moins un transfert ?</b>		
		<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Le ménage a-t-il reçu au moins un transfert ?</b>	<b>OUI</b>	2364 (20,8)	2227 (19,5)	<b>4591</b> <b>(40,3)</b>
	<b>NON</b>	2511 (22,0)	4289 (37,7)	<b>6800</b> <b>(59,7)</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4875</b> <b>(42,8)</b>	<b>6516</b> <b>(57,2)</b>	<b>11391</b> <b>(100)</b>

Source : ECAM 3 ; à l'intérieur des cellules, se trouvent les effectifs, et les proportions entre parenthèses

Au tableau 14 ci-dessus, nous constatons que selon l'enquête ECAM 3, quel que soit le bénéficiaire, l'écart entre la proportion des ménages camerounais ayant effectué un transfert monétaire au moins une fois, et celle des ménages ayant reçu au moins un transfert est relativement faible. Car un peu plus de deux ménages enquêtés sur cinq (42,8 %) ont effectué au moins un transfert monétaire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, et un peu plus de deux ménages sur cinq (40,3%) en ont reçu au moins un sur la même période. Un ménage sur cinq (20,8 %) déclare à la fois avoir effectué et reçu au moins un transfert monétaire sur la période de référence. Cependant, 19,5 %, 22,0 % et 37,7% des ménages ont déclaré avoir reçu mais sans offrir, avoir offert mais sans recevoir, et enfin n'avoir ni offert ni reçu de transfert.

Par conséquent un peu plus de trois ménages sur cinq (62,3 % versus 37,7 %) sont concernés par les transferts monétaires. Cette proportion, bien qu'elle ne soit pas exclusivement celle du soutien financier de la famille, ne nous paraît pas insignifiante. Quelle est donc véritablement l'ampleur du soutien financier de la famille dans la société camerounaise ?

**Tableau 15 : répartition des ménages ayant pris part aux transferts monétaires selon les ménages ou les associations ayant effectué les transferts (%)**

	Ménages ayant	Transferts par les ménages	Transferts par les associations
<b>Effectué au moins un transfert</b>	4875 (42,8)	8860 (98,9)	107 (1,1)
<b>Reçu au moins un transfert</b>	4591 (40,3)	8264 (79,3)	2152 (20,7)
<b>Pris part aux transferts</b>	7102 (62,3)		

Source : ECAM3

Il ressort du tableau 15 ci-dessus que plus de trois ménages sur cinq (62,3 %) ont financièrement soutenu ou reçu du soutien d'un autre ménage. Parmi les transferts effectués, près de neuf transferts sur dix (98,9 %) ont été émis par les ménages et un transfert sur dix (1,1 %) par les associations. En revanche, un peu moins de huit transferts monétaires sur dix (79,3 %) sont reçus par les ménages et un peu plus de deux sur dix (20,7 %) par les associations. Ainsi, le soutien financier effectif concerne majoritairement les ménages, et plus de la moitié des ménages y ont pris part en 2007 au Cameroun, alors que le soutien financier mobilisable de la famille élargie était estimé à 82 % dans l'ensemble de la population (tableau 13-a et tableau 13-b). Sachant que la probabilité de soutenir financièrement un autre ménage est fortement tributaire des revenus disponibles (FIONG, 2011), et que nous sommes en présence d'une société où ceux-ci sont relativement bas, nous pouvons admettre que le soutien financier de la famille est un phénomène de grande ampleur au sein de la population camerounaise en 2007. Se pratique-t-il toujours majoritairement au sein de la famille élargie, ou s'est-il recentré sur la famille nucléaire ? Qui en sont les principaux bénéficiaires ?

### II.3 Le soutien financier et les liens de parenté

Nous tenons à signaler que la différence entre la famille et le ménage ne nous échappe pas. Si aborder l'étude de la famille à travers une étude sur les ménages paraît peu précis en Afrique subsaharienne, le manque de données adéquates réduit considérablement la marge de manœuvre du chercheur. Il importe de relever que nous sommes conscients des limites que présentent nos données, mais nous pouvons les compléter par les liens de parenté des bénéficiaires et émetteurs des transferts qui permettent l'étude des bénéficiaires de ce soutien au sein de la famille élargie (voir tableau 16).

**Tableau 16 : répartition des transferts effectués et reçus selon le lien de parenté du bénéficiaire et de l'émetteur**

Bénéficiaires pour (1) Aidants pour (2)	Bénéficiaires des transferts effectués (1)		Origines des transferts reçus (2)		Solde net (1) - (2)
	Effectifs	(%)	Effectifs	(%)	(%)
Père-Mère	1798	17,3	1313	14,6	+2,7
Beau-père, Belle-mère	347	3,3	124	1,4	+1,9
<b>Total géniteurs</b>	<b>2145</b>	<b>20,6</b>	<b>1437</b>	<b>16,0</b>	<b>+4,6</b>
Fils, fille	1441	13,8	1611	18,0	-4,2
Frère, Sœur	1725	16,6	2141	23,9	-7,3
<b>Total parentèle proche</b>	<b>5311</b>	<b>51,0</b>	<b>5189</b>	<b>57,9</b>	<b>-6,9</b>
Autre parent	1234	11,8	1595	17,8	-6,0
<b>Total famille élargie</b>	<b>6545</b>	<b>62,8</b>	<b>6784</b>	<b>75,7</b>	<b>-12,9</b>
Personne physique sans lien	1719	16,5	2076	23,2	-6,7
ONG/Association/Églises/Mosquée	2152	20,7	107	1,2	+19,5
<b>Total</b>	<b>10416</b>	<b>100,0</b>	<b>8967</b>	<b>100,0</b>	

Source : ECAM3 , Lecture : 17,3 % de transferts effectués étaient destinés aux pères-mères, et qui étaient plutôt à l'origine de 14,6 % de transferts reçus.

Le constat le plus frappant, révélé par le tableau 16 ci-dessus, est que les associations (églises, mosquées, organisations non gouvernementales, etc.) ne soutiennent presque pas financièrement les ménages camerounais, mais reçoivent beaucoup plus (+19,5 %). Ce qui paraît assez surprenant, et paradoxal à la fois, puisque ces associations par définition, prônant la solidarité, sont censées œuvrer dans le social, et par conséquent soutenir les adhérents ou les populations. Toutes proportions gardées, il est vraisemblable que les adhérents ou généralement les ménages qui soutiennent financièrement ces associations y trouvent aussi

leur compte. S'il est certain qu'ils ne reçoivent pas d'aides financières, ils reçoivent en retour d'autres types d'aide ; sinon ils se seraient lassés, en supposant qu'ils ne soient pas contraints de soutenir financièrement ces associations.

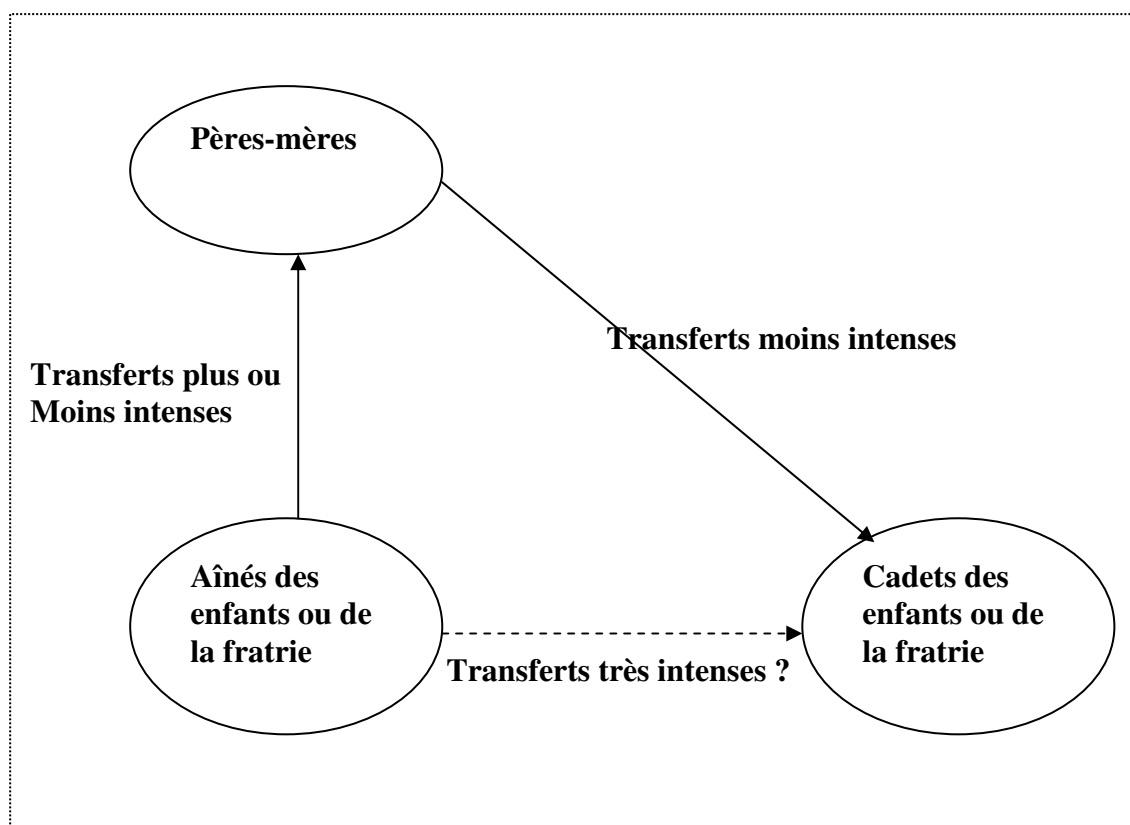
L'autre résultat dégagé par ce tableau 16 est que les géniteurs (pères-mères, beau-père, belle-mère) sont ceux qui reçoivent plus de transferts qu'ils n'en effectuent (+4,6 %), alors que les frères et sœurs sont ceux qui en effectuent plus qu'ils n'en reçoivent (-7,3 %). Il est noté une intensité de transferts monétaires dans la fratrie. Notons que la fratrie occupe une place importante dans le système d'entraide familiale, ce qui fait écho à cette déclaration de BONVALET et OGG (2006) : *« Si l'aide varie selon les milieux, elle varie également selon la position dans le cycle de vie : au début, on reçoit de l'aide de ses parents, puis les aides s'échangent essentiellement entre personnes de la même génération. Par la suite, les aides sont plutôt destinées aux enfants, et la place réservée aux amis, aux frères ou aux sœurs s'amointrit. L'enquête « Proches et parents » a montré que les membres de la fratrie entrent nettement plus souvent en concurrence avec les enfants de l'enquêté qu'avec ses amis. La fratrie occupe en effet une place singulière au sein du système d'entraide : son poids dans les échanges n'évolue guère selon le type de soutien ou selon le contexte. Autrement dit, la participation des frères et des sœurs n'est pratiquement pas contrainte par la répartition des rôles. Cela révèle l'ambivalence de la position de frère ou de sœur dans le réseau d'entraide, et peut-être plus généralement dans la famille. Ces derniers, sont pour ainsi dire « tiraillés » entre le statut d'apparenté et celui de proche. Alors que, par définition, les amis « se choisissent », il n'existe pas nécessairement de connivences de ce type entre frères et sœurs. De même, « l'obligation d'entraide » est moins marquée au sein des fratries qu'au sein de la lignée. Les frères et les sœurs subissent donc l'ensemble de ces « désavantages » : ils interviennent dans tous les domaines avec une intensité identique, et de ce fait, ce sont les éléments les plus stables du système d'entraide »* (BONVALET et OGG, 2006, pp. 80).

Si d'une part, les aides s'échangent essentiellement entre personnes de la même génération, et que d'autre part la fratrie est plus souvent en concurrence avec les enfants, selon BONVALET et OGG (2006), les aînés des fratries qui, soit n'ont pas encore d'enfants, soit leurs enfants sont encore en bas âge, pourraient aider leurs cadets en vue de soulager leurs géniteurs. C'est ce qui pourrait justifier la forte intensité des transferts observée au sein de la fratrie et il serait bien intéressant d'en connaître les motifs. Est-ce que les aînés des fratries (puisque'il est plausible que ce soit eux qui soutiennent leurs cadets) le font par altruisme ou bien manifestent-ils à l'endroit de leurs cadets la réciprocité qu'ils doivent à leurs pères-mères? De

façon plus claire, l'aide que les aînés devraient à leurs pères-mères par principe de réciprocité serait en partie ou entièrement accordée plutôt aux cadets, qui devraient normalement être à la charge des pères-mères. Ainsi donc, ces derniers resteraient toujours gagnants des échanges, bien que cela soit indirectement, car n'étant plus les seuls bénéficiaires des transferts.

Quel que soit le transfert, effectué ou reçu, au moins un sur deux (51,0 % effectués, et 57,9 % reçus) est en provenance ou à destination de la parentèle proche. Nous précisons que la parentèle proche est constituée : des géniteurs (père-mère, beau-père, belle-mère), des enfants (fils, fille), de la fratrie (frères, sœurs). Si le soutien financier d'un autre parent ne semble pas négligeable (-6,0 %), celui-ci augmente significativement les proportions de transferts au sein de la famille élargie, qui sont d'un peu plus de trois transferts effectués sur quatre (75,7 %) et de plus de trois transferts reçus sur cinq (62,8 %). Le réseau de l'entraide financière s'organiserait majoritairement autour de la filiation. Aider financièrement une personne non apparentée à soi n'est pas non plus un fait rare dans la société camerounaise en 2007. Avec un solde de -6,7 %, le soutien financier se pratique aussi en dehors des membres de la famille.

**Schéma 1 : la configuration des transferts monétaires au sein de la famille**



Source : ECAM3

Bien que nous n'ayons étudié jusqu'ici que les flux de transferts financiers, le résultat trouvé par plusieurs autres chercheurs tels que CALDWELL (1976), RAZAFINDRATSIMANA (2007), avant nous, selon lequel, en Afrique subsaharienne, le solde des flux de richesses intergénérationnelles est plus bénéfique aux ascendants qu'aux descendants semble se confirmer. Même si cela reste à confirmer en valeur numéraire (montant) des transferts, il convient de connaître les postes de dépenses consacrées à ces transferts. Alors qu'on ne s'attendait qu'à un changement de direction des transferts verticaux (entre ascendants et descendants), on observe une forte présence des transferts horizontaux (entre frères et sœurs).

#### II. 4 Les postes de dépenses auxquels sont consacrés les transferts financiers

Dans le questionnaire d'ECAM3, la variable permettant d'obtenir les postes de dépenses auxquels est consacré le soutien financier accordé ou reçu est « la principale raison du transfert ». Le tableau 17 donne des informations sur ces différents postes.

**Tableau 17: répartition des transferts financiers effectués et reçus selon la principale raison de ce dernier**

Postes dépenses	Transferts financiers effectués (1)		Transferts financiers reçus (2)		Solde (1) – (2)
	effectifs	%	effectifs	%	%
<b>Éducation</b>	1419	13,8	1128	12,6	+1,2
<b>Santé</b>	1086	10,6	945	10,5	+0,1
<b>Deuil, obsèques, funérailles</b>	594	5,8	270	3,0	+2,8
<b>Fêtes (baptême, mariage)</b>	512	5,0	318	3,5	+1,5
<b>Consommation courante</b>	4532	44,2	5909	65,8	-21,6
<b>Investissement/affaires</b>	453	4,4	334	3,7	+0,7
<b>Autres</b>	1657	16,2	70	7,8	+8,4
<b>Total</b>	<b>10253</b>	<b>100,0</b>	<b>8974</b>	<b>100,0</b>	

Source : Ecam3 (la différence entre les totaux de ce tableau et du tableau 16 représente les non-réponses).

D'après le tableau 17, que le transfert soit effectué ou reçu, celui-ci est majoritairement consacré à la consommation courante du ménage car, plus de 44 % de transferts effectués et



près de deux transferts reçus sur trois (65,8 %) lui sont consacrés. Les principales raisons par ordre décroissant, sont l'éducation (13,8 % et 12,6 %) et la santé (10,6 % et 10,5 %). La modalité « autres » n'étant pas précisée, bien qu'elle ait une proportion importante, nous ne pouvons pas la classer sur une échelle hiérarchique des postes de dépenses. Les trois autres raisons, à savoir « deuil », « fêtes » et « investissement/ affaires » ne présentent pas de proportions importantes. Nous ne retiendrons que les trois principaux postes suivants : la consommation courante, l'éducation et la santé. La prépondérance de la consommation courante par rapport aux autres raisons du transfert est un indicateur de l'ampleur de la pauvreté qui détériore les conditions de vie des ménages camerounais. Les ménages n'arrivent plus à subvenir seuls aux besoins inhérents à leurs consommations courantes. Les besoins basiques ne sont pas satisfaits.

Il importe de signaler que le fait de parler de « postes de dépenses », faisant ainsi un rapprochement avec la consommation des ménages, ne devrait pas conduire à faire du soutien financier un poste budgétaire. D'après les comptes nationaux, cela ne modifie en rien la consommation, bien que cela n'implique pas qu'il n'y ait pas de ménages qui, grâce au soutien financier, voient leur niveau de vie augmenter ou diminuer (HERPIN, DECHAUX, 2004). Selon LE LAIDIER et *al*, les transferts monétaires, composant un poste budgétaire de consommation dans la comptabilité nationale, sont les transferts sociaux, reversés aux ménages par les administrations publiques, à travers notamment les prestations sociales, ainsi que les impôts, collectés auprès des ménages par les administrations publiques. Ces deux transferts respectifs s'ajoutant (prestations sociales) ou se retranchant (impôts) des revenus primaires<sup>6</sup> pour former le revenu disponible brut, participent à la redistribution des revenus dans une société (LE LAIDIER, 2009).

S'agissant de la redistribution, ATTIAS-DONFUT (2000) a montré qu'en France le soutien financier familial pouvait réduire les inégalités économiques entre les ménages de deux générations différentes, notamment les jeunes ménages par rapport à la « génération pivot ». Dans le même sens, WOLFF et ATTIAS-DONFUT (2007, pp. 118) déclarent : « *si les solidarités familiales assurent une redistribution des ressources qui est fondamentale pour les relations intergénérationnelles, ces dernières sont également influencées par les multiples interventions de l'État et par les politiques sociales* ». Il nous semble difficile de projeter jusqu'ici, à partir de l'exemple d'ATTIAS-DONFUT, l'impact redistributif du soutien

---

<sup>6</sup> : Revenus que les ménages tirent de leur activité salariée ou indépendante ainsi que de leur patrimoine.

financier familial au Cameroun, à cause de la quasi-absence des solidarités publiques (présentes dans son cas), et de la pluralité de bénéficiaires du soutien financier familial (unique bénéficiaire chez elle, les descendants). La répartition de transferts selon la principale raison et selon le bénéficiaire ou l'émetteur apparaît au tableau 18.

**Tableau 18 : répartition des transferts effectués selon la principale raison et le lien de parenté du bénéficiaire par rapport au CM**

Lien de parenté du bénéficiaire	Principale raison du transfert effectué							Total
	Educa	Santé	Deuil, obsè, funér	Fêtes (baptê, maria)	Conso courante	Investis affaires	Autres	
Père-Mère	123 (1,2)	341 (3,3)	60 (0,6)	70 (0,7)	1160 (11,3)	41 (0,4)	3 (0,0)	<b>1798</b> <b>(17,5)</b>
Fils, fille	623 (6,1)	106 (1,0)	10 (0,1)	45 (0,4)	618 (6,0)	23 (0,2)	12 (0,1)	<b>1437</b> <b>(14,0)</b>
Frère, Sœur	423 (4,1)	279 (2,7)	94 (0,9)	83 (0,8)	737 (7,2)	96 (0,9)	12 (0,1)	<b>1724</b> <b>(16,8)</b>
Beau-père, Belle-mère	9 (0,1)	72 (0,7)	49 (0,5)	37 (0,4)	169 (1,6)	5 (0,0)	5 (0,0)	<b>346</b> <b>(3,4)</b>
Autre parent	147 (1,4)	144 (1,4)	190 (1,9)	72 (0,7)	634 (6,2)	31 (0,3)	16 (0,2)	<b>1234</b> <b>(12,0)</b>
Personne physique sans lien	52 (0,5)	138 (1,3)	178 (1,7)	120 (1,2)	1086 (10,6)	68 (0,7)	70 (0,7)	<b>1712</b> <b>(16,7)</b>
<b>Total des transferts effectués aux ménages</b>	<b>1377</b> <b>(13,4)</b>	<b>1080</b> <b>(10,5)</b>	<b>581</b> <b>(5,7)</b>	<b>427</b> <b>(4,2)</b>	<b>4404</b> <b>(43,0)</b>	<b>264</b> <b>(2,6)</b>	<b>118</b> <b>(1,2)</b>	<b>8251</b> <b>(80,5)</b>
ONG/Association/Eglise/Mos	42 (0,4)	6 (0,1)	13 (0,1)	85 (0,8)	126 (1,2)	189 (1,8)	1538 (15,0)	<b>1999</b> <b>(19,5)</b>
<b>Total</b>	<b>1419</b> <b>(13,8)</b>	<b>1086</b> <b>(10,6)</b>	<b>594</b> <b>(5,8)</b>	<b>512</b> <b>(5,0)</b>	<b>4530</b> <b>(44,2)</b>	<b>453</b> <b>(4,4)</b>	<b>1656</b> <b>(16,2)</b>	<b>10250</b> <b>(100,0)</b>

Source : ECAM3 ; NB : la catégorie autre n'est pas précisée. Chaque cellule contient les effectifs, et la proportion en % entre parenthèses

Eu égard aux modalités de la variable « du lien de parenté<sup>7</sup> », afin de déduire les transferts consacrés exclusivement au soutien financier familial, la mise à l'écart de la modalité « *ONG/Association/église/mosquée* » est nécessaire. Le tableau 18 révèle que quatre transferts monétaires effectués sur cinq (80,5 %) ont été consacrés au soutien financier de la famille, contre un peu moins d'un transfert sur cinq (19,5 %) aux associations.

En supposant que la principale raison du transfert puisse implicitement traduire la hiérarchie des différents postes de dépenses des ménages bénéficiaires (tableau 18 ci-dessus), il ressort que les ménages ayant reçu un transfert financier de la part d'autres ménages ont, par ordre décroissant, consacré leurs dons à la consommation courante (43,0 %), à l'éducation (13,4 %), à la santé (10,5 %), aux cérémonies funèbres (5,7 %), aux fêtes (4,2 %) et aux investissements ou affaires (2,6 %). Hormis la catégorie des enfants (fils/filles), et celle des associations dont

<sup>7</sup> : Du point de vue du bénéficiaire

les transferts effectués étaient consacrés en majorité à l'éducation et à d'autres fins, les transferts effectués par les autres catégories ont majoritairement été consacrés à la consommation courante, qui s'avère être le plus grand poste de transferts.

Dans le réseau familial, les géniteurs<sup>8</sup> sont les principaux bénéficiaires de ce type de transferts (12,9 %), et sont suivis par la fratrie (7,2 %), les autres parents (6,2 %) et enfin les enfants (6,0 %), qui bénéficient en majorité des transferts relatifs à l'éducation (6,1 %).

Il convient de souligner que la quasi-totalité des transferts destinés aux personnes morales n'ont pas une raison précise. Les transferts effectués pour des raisons de santé sont en toute logique majoritairement destinés aux géniteurs (4,0 %), qui sont en principe le plus confrontés aux difficultés de santé, du fait de leurs âges avancés. Qu'en est-il des transferts reçus ?

**Tableau 19 : répartition des transferts reçus selon la principale raison et le lien de parenté de l'aidant par rapport au CM**

Lien de parenté de l'aidant	Principale raison du transfert reçu							Total
	Educa	Santé	Deuil, obsè, funér	Fêtes (baptè, maria)	Conso courante	Investis affaires	Autres	
Père-Mère	402 (4,5)	80 (0,9)	10 (0,1)	20 (0,2)	781 (8,7)	16 (0,2)	3 (0,0)	<b>1312</b> <b>(14,7)</b>
Fils, fille	123 (1,4)	244 (2,7)	30 (0,3)	32 (0,4)	1136 (12,7)	44 (0,5)	1 (0,0)	<b>1610</b> <b>(18,0)</b>
Frère, Sœur	284 (3,2)	275 (3,1)	50 (0,6)	60 (0,7)	1322 (14,8)	120 (1,3)	17 (0,2)	<b>2128</b> <b>(23,8)</b>
Beau père, Belle mère	13 (0,1)	16 (0,2)	7 (0,1)	6 (0,1)	74 (0,8)	7 (0,1)	1 (0,0)	<b>124</b> <b>(1,4)</b>
Autre parent	218 (2,4)	163 (1,8)	54 (0,6)	69 (0,8)	1040 (11,6)	38 (0,4)	12 (0,1)	<b>1594</b> <b>(17,8)</b>
Personne physique sans lien	78 (0,9)	149 (1,7)	89 (1,0)	116 (1,3)	1516 (16,9)	97 (1,1)	29 (0,3)	<b>2074</b> <b>(23,2)</b>
ONG/Association/Eglise/Mos	9 (0,1)	16 (0,2)	30 (0,3)	7 (0,1)	24 (0,3)	12 (0,1)	7 (0,1)	<b>105</b> <b>(1,2)</b>
<b>Total</b>	<b>1127</b> <b>(12,6)</b>	<b>1086</b> <b>(10,5)</b>	<b>594</b> <b>(3,0)</b>	<b>310</b> <b>(3,5)</b>	<b>5893</b> <b>(65,9)</b>	<b>334</b> <b>(3,7)</b>	<b>70</b> <b>(0,8)</b>	<b>8947</b> <b>(100,0)</b>

Source : ECAM3 ; Chaque cellule contient les effectifs, et la proportion en % entre parenthèses

D'après le tableau 19 ci-dessus, les transferts relatifs à l'éducation proviennent essentiellement du réseau de filiation (92,1 %), et les géniteurs en sont majoritairement à l'origine avec 4,5 %, suivis de la fratrie (3,2 %), des autres parents (2,4 %), et enfin des enfants (1,4 %). Le fait que les géniteurs soient ceux qui émettent en majorité les transferts liés à l'éducation révèle que ces derniers n'auraient pas abandonné à leurs enfants aînés l'entière responsabilité de leurs cadets. Ils continuent, malgré la modicité éventuelle de leurs

<sup>8</sup> : addition des proportions des père-mère et de beau-père, belle-mère.

revenus, à les assister. Les géniteurs sont parmi ceux qui effectuent le moins des transferts pour des fins de santé (1,1 %). Tout laisse à penser que ces derniers ne se préoccupent que des postes de dépenses pouvant être considérés de « grands postes », à savoir la consommation courante (alimentation, transport, habillement, loyer, etc.) et l'éducation. Nous allons étudier à présent la fréquence des transferts au Cameroun en 2007.

## II. 5 Fréquence des transferts

La fréquence du soutien financier familial est une variable très importante, permettant une meilleure compréhension de ce phénomène. Dans la littérature traitant du soutien financier en général et familial en particulier, les fréquences suivantes sont le plus souvent employées par des auteurs tels que PAUGAM et ZOYEM (1997), BARRY et *al* (1996): irréguliers, réguliers et occasionnels. Dans ECAM3, les modalités de fréquence utilisées ont été les suivantes : jour, semaine, mois, trimestre, année et occasionnelle. Dans notre recherche, afin de permettre une éventuelle comparabilité, nous avons adopté les fréquences employées par bon nombre d'auteurs tels DECHAUX et HERPIN (2004), BONVALET et OGG (2006), ATTIAS-DONFUT et LAPIERRE (1997). Sont donc considérés comme transferts réguliers, les transferts effectués ou reçus par jour, par semaine ou par mois. Les transferts irréguliers correspondent à ceux effectués ou reçus trimestriellement ou annuellement, et les transferts occasionnels, sont ceux déclarés comme tels.

**Tableau 20 : répartition des transferts effectués selon le lien de parenté du bénéficiaire et la fréquence du transfert**

Lien de parenté du bénéficiaire	Fréquence du transfert effectué			
	réguliers	irréguliers	occasionnels	Total
Père-Mère	386 (3,7)	848 (8,2)	564 (5,4)	<b>1798</b> <b>(17,3)</b>
Fils, fille	352 (3,4)	751 (7,2)	337 (3,2)	<b>1440</b> <b>(13,8)</b>
Frère, Sœur	181 (1,7)	671 (6,5)	869 (8,4)	<b>1721</b> <b>(16,5)</b>
Beau-père, Belle-mère	39 (0,4)	137 (1,3)	171 (1,6)	<b>347</b> <b>(3,3)</b>
Autre parent	181 (1,7)	407 (3,9)	644 (6,2)	<b>1232</b> <b>(11,8)</b>
Personne physique sans lien	350 (3,4)	401 (3,9)	966 (9,3)	<b>1717</b> <b>(16,5)</b>
ONG/Association/Église/Mosquée	1327 (12,8)	674 (6,5)	147 (1,4)	<b>2148</b> <b>(20,6)</b>
<b>Total</b>	<b>2816</b> <b>(27,1)</b>	<b>3889</b> <b>(37,4)</b>	<b>3698</b> <b>(35,5)</b>	<b>10403</b> <b>(100,0)</b>

Source : ECAM3 ; Chaque cellule contient les effectifs, et la proportion en % entre parenthèses

Selon la fréquence, les transferts sont majoritairement irréguliers (37,4 %), occasionnels (35,5 %) et enfin réguliers (27,1 %), comme l'illustre le tableau 20. Dans la parentèle, avec une proportion de 4,1 %, les transferts réguliers sont majoritairement destinés aux géniteurs (pères-mères/beau-père, belle-mère), suivis par les enfants (3,4 %), et enfin la fratrie et les autres parents avec chacun 1,7 %.

Notons que si les personnes morales (ONG/Association/Église/Mosquée) bénéficient le plus des transferts, c'est grâce aux transferts réguliers, puisque ces derniers représentent 61,8 % des transferts reçus par cette catégorie, et 12,8 % de l'ensemble des transferts. S'agissant des transferts irréguliers, du plus grand bénéficiaire au plus petit, on a : les géniteurs (9,5 %), les enfants (7,2 %), la fratrie (6,5 %), les associations/ONG (6,5 %), et enfin les autres parents et les personnes physiques non apparentées à l'émetteur, avec chacun 3,9 %.

**Tableau 21 : répartition des transferts effectués régulièrement et irrégulièrement selon le lien de parenté du bénéficiaire**

Lien de parenté du bénéficiaire	Fréquence du transfert effectué		
	réguliers	irréguliers	Total
<b>Père-Mère</b>	386 (5,8)	848 (12,6)	<b>1234</b> <b>(18,4)</b>
<b>Fils, fille</b>	352 (5,2)	751 (11,2)	<b>1103</b> <b>(16,5)</b>
<b>Frère, Sœur</b>	181 (2,7)	671 (10,0)	<b>852</b> <b>(12,7)</b>
<b>Beau-père, Belle-mère</b>	39 (0,6)	137 (2,0)	<b>176</b> <b>(2,6)</b>
<b>Autre parent</b>	181 (2,7)	407 (6,1)	<b>588</b> <b>(8,8)</b>
<b>Personne physique sans lien</b>	350 (5,2)	401 (6,0)	<b>751</b> <b>(11,2)</b>
<b>ONG/Association/Église/Mosquée</b>	1327 (19,8)	674 (10,1)	<b>2001</b> <b>(29,8)</b>
<b>Total</b>	<b>2816</b> <b>42,0</b>	<b>3889</b> <b>(58,0)</b>	<b>6705</b> <b>(100,0)</b>

Source : ECAM3 ; NB : transferts réguliers sont ceux effectués/reçus par jour, par semaine ou par mois. Transferts irréguliers sont effectués/reçus par trimestre ou par an. Chaque cellule contient les effectifs, et la proportion en % entre parenthèses

En enlevant les transferts effectués occasionnellement (tableau 21), le classement des bénéficiaires dans la parentèle directe connaît des modifications. Occupant précédemment la troisième place, derrière les géniteurs et la fratrie, la catégorie des enfants (fils/fille) passe en

deuxième position en tant que bénéficiaires de 16,5 % de transferts, juste après les géniteurs (21,0 %).

Toutes les autres catégories reçoivent majoritairement des transferts irréguliers, excepté la catégorie ONG/Association/Église/Mosquée, qui, à l'inverse, bénéficie en majorité des transferts réguliers. Et les transferts reçus selon le lien de parenté avec l'aidant ?

**Tableau 22 : répartition des transferts reçus selon le lien de parenté de l'aidant et la fréquence du transfert**

lien de parenté de l'aidant	Fréquence du transfert reçu			
	réguliers	irréguliers	occasionnels	Total
<b>Père-Mère</b>	373 (4,2)	630 (7,0)	310 (3,5)	<b>1313</b> <b>(14,7)</b>
<b>Fils, fille</b>	353 (3,9)	695 (7,8)	560 (6,3)	<b>1608</b> <b>(17,9)</b>
<b>Frère, Sœur</b>	225 (2,5)	925 (10,3)	990 (11,0)	<b>2140</b> <b>(23,9)</b>
<b>Beau-père, Belle-mère</b>	13 (0,1)	39 (0,4)	71 (0,8)	<b>123</b> <b>(1,4)</b>
<b>Autre parent</b>	301 (3,4)	582 (6,5)	711 (7,9)	<b>1594</b> <b>(17,8)</b>
<b>Personne physique sans lien</b>	485 (5,4)	523 (5,8)	1067 (11,9)	<b>2075</b> <b>(23,2)</b>
<b>ONG/Association/Église/Mosquée</b>	10 (0,1)	30 (0,3)	67 (0,7)	<b>107</b> <b>(1,2)</b>
<b>Total</b>	<b>1760</b> <b>(19,6)</b>	<b>3424</b> <b>(38,2)</b>	<b>3776</b> <b>(42,1)</b>	<b>8960</b> <b>(100,0)</b>

Source : ECAM3 ; Chaque cellule contient les effectifs, et la proportion en % entre parenthèses

Le tableau 22 montre que les transferts reçus de manière occasionnelle sont en plus grande proportion (42,1 %), suivent ceux reçus de façon irrégulière (38,2 %) et régulière (19,6 %). La majorité des transferts reçus régulièrement dans la parentèle proche sont effectués par les géniteurs (4,3 %), tandis que la minorité est effectuée par la fratrie (2,5 %). Même au-delà de la famille proche, c'est-à-dire dans le réseau familial élargi, seules la catégorie des géniteurs et celle des enfants effectuent le moins des transferts de façon occasionnelle. Et c'est ce type de transferts qui augmentent les proportions des transferts effectués par les catégories qui apparaissent comme aidant le plus, à savoir la fratrie (23,9 %) et les personnes non apparentées aux bénéficiaires (23,2 %).

En enlevant les transferts reçus occasionnellement, comme le révèle le tableau 23 ci-dessous, seuls deux transferts reçus sur dix (20,3 %) proviennent de personnes externes au réseau

familial du bénéficiaire, alors que cette proportion est de 24,4 %, lorsqu'on intègre les transferts occasionnels. Le classement par ordre décroissant des « aidants » connaît lui aussi de profondes modifications car, de l'avant dernier rang sur six qu'elle occupait, la catégorie des géniteurs occupe désormais le second rang (20,3 %), juste derrière celle de la fratrie qui demeure au premier rang (22,2 %). Ce qui fait en sorte que le trio de tête de ce classement ne relève que de la famille proche. À l'inverse, la catégorie des personnes non apparentées au bénéficiaire est déclassée et occupe désormais le quatrième rang sur six.

**Tableau 23 : répartition des transferts reçus régulièrement et irrégulièrement selon le lien de parenté de l'aidant**

lien de parenté de l'aidant	Fréquence du transfert reçu		
	réguliers	irréguliers	Total
<b>Père-Mère</b>	373 (7,2)	630 (12,1)	<b>1003</b> <b>(19,3)</b>
<b>Fils, fille</b>	353 (6,8)	695 (13,4)	<b>1048</b> <b>(20,2)</b>
<b>Frère, Sœur</b>	225 (4,3)	925 (17,8)	<b>1150</b> <b>(22,2)</b>
<b>Beau-père, Belle-mère</b>	13 (0,3)	39 (0,8)	<b>52</b> <b>(1,0)</b>
<b>Autre parent</b>	301 (5,8)	582 (11,2)	<b>882</b> <b>(17,0)</b>
<b>Personne physique sans lien</b>	485 (9,4)	523 (10,1)	<b>1008</b> <b>(19,4)</b>
<b>ONG/Association/Église/Mosquée</b>	10 (0,2)	30 (0,6)	<b>40</b> <b>(0,8)</b>
<b>Total</b>	<b>1760</b> <b>(34,0)</b>	<b>3424</b> <b>(66,0)</b>	<b>5184</b> <b>(100,0)</b>

Source : ECAM3 ; Chaque cellule contient les effectifs, et la proportion en % entre parenthèses

## II. 6 Le lieu d'origine ou de destination a-t-il une influence sur le soutien financier ?

Au Cameroun, nous nous attendons à ce que la direction du soutien financier soit majoritairement du milieu urbain vers le rural, compte tenu de la répartition spatiale de la pauvreté, plus fortement marquée en milieu rural. Croiser les variables lien de parenté et la principale raison du transfert avec la destination ou la provenance du transfert contribue à mieux cerner le soutien financier familial. De plus, la problématique des transferts financiers des migrants suscite de plus en plus d'intérêt. La migration ayant paru comme une stratégie de survie, développée par certaines familles et populations afin d'échapper à la pauvreté, nécessite d'analyser la variable lieu de provenance et de destination des transferts. Les modalités de la variable « provenance ou destination » des transferts telles que présentées

dans ECAM3, sont les suivantes : Yaoundé, Douala, Autres villes, Rural, Étranger. Notons que pour des raisons de méthodologie, pour l'équipe de coordination technique de l'ECAM3, comme de toutes les autres opérations de collecte de données réalisées par l'INS du Cameroun, les deux principales métropoles du pays sont considérées comme des régions d'enquête à part entière. Il a donc semblé raisonnable d'isoler les deux grandes villes du reste du milieu urbain.

**Tableau 24 : distribution des transferts effectués selon le lien de parenté avec le bénéficiaire et selon la destination**

lien de parenté du bénéficiaire	Destination du transfert effectué					Total
	Yaoundé	Douala	Autres villes	Rural	Étranger	
<b>Père-Mère</b>	<b>159</b> (1,5)	<b>77</b> (0,7)	<b>542</b> (5,2)	<b>975</b> (9,4)	<b>40</b> (0,4)	<b>1793</b> (17,4)
<b>Fils, fille</b>	<b>337</b> (3,3)	<b>164</b> (1,6)	<b>624</b> (6,0)	<b>284</b> (2,8)	<b>27</b> (0,3)	<b>1436</b> (13,9)
<b>Frère, Sœur</b>	<b>362</b> (3,5)	<b>180</b> (1,7)	<b>689</b> (6,7)	<b>463</b> (4,5)	<b>26</b> (0,3)	<b>1720</b> (16,7)
<b>Beau-père, Belle-mère</b>	<b>27</b> (0,3)	<b>20</b> (0,2)	<b>94</b> (0,9)	<b>206</b> (2,0)	<b>0</b> (0,0)	<b>347</b> (3,4)
<b>Autre parent</b>	<b>224</b> (2,2)	<b>88</b> (0,9)	<b>435</b> (4,2)	<b>461</b> (4,5)	<b>26</b> (0,3)	<b>1234</b> (12,0)
<b>Personne physique sans lien</b>	<b>559</b> (5,4)	<b>157</b> (1,5)	<b>592</b> (5,7)	<b>388</b> (3,8)	<b>16</b> (0,2)	<b>1712</b> (16,6)
<b>ONG/Association/Eglise/Mosquée</b>	<b>287</b> (2,8)	<b>64</b> (0,6)	<b>931</b> (9,0)	<b>792</b> (7,7)	<b>8</b> (0,1)	<b>2082</b> (20,2)
<b>Total</b>	<b>1955</b> (18,9)	<b>750</b> (7,3)	<b>3907</b> (37,8)	<b>3569</b> (34,6)	<b>143</b> (1,4)	<b>10324</b> (100,0)

Source : ECAM3 ; chaque cellule contient les effectifs, et la proportion en % entre parenthèses

Concernant le lieu de destination du transfert (tableau 24), l'ensemble du milieu urbain, excepté les deux grandes métropoles que sont Yaoundé et Douala, reçoit 37,8 %, contre 34,6 % pour le milieu rural. Les transferts destinés à Yaoundé, Douala et l'étranger représentent respectivement 18,9 %, 7,3 % et 1,4 %. En supposant qu'un transfert monétaire ou financier va du lieu le plus aisé vers le moins aisé, il n'est pas surprenant que les destinations de transferts soient faibles vers les deux grandes villes Yaoundé, Douala et puis l'étranger. Il est logique que le milieu rural soit majoritairement le lieu de destination des transferts. Mais à l'inverse, est-ce que le faible écart entre la proportion des transferts destinés au milieu rural et au reste<sup>9</sup> du milieu urbain voudrait-il dire qu'en termes de pauvreté, ces deux milieux sont proches ?

<sup>9</sup> : Hormis Yaoundé et Douala



S'agissant du lien de parenté entre l'aidant et le bénéficiaire (tableau 24), on note que les géniteurs résidant en milieu rural sont ceux qui reçoivent en majorité les transferts, avec 11,4 %. Hormis les géniteurs, l'unique catégorie dont les bénéficiaires des transferts résident majoritairement en milieu rural sont les autres parents. Compte tenu de la grande ampleur du phénomène de l'exode rural, il est fort probable que ces bénéficiaires ruraux soient majoritairement des personnes âgées. Car GUBRY (1996) a constaté que, suite aux effets de la crise économique, certaines personnes âgées, notamment les retraités, sont retournées au village. Majoritairement, les associations, probablement religieuses bénéficiant des aides, résident dans les autres villes hors Yaoundé et Douala et en milieu rural.

**Tableau 25 : répartition des transferts reçus selon le lien de parenté et le lieu de provenance**

lien de parenté de l'aidant	Provenance du transfert reçu					Total
	Yaoundé	Douala	Autres villes	Rural	Étranger	
<b>Père-Mère</b>	<b>234</b> (2,6)	<b>178</b> (2,0)	<b>424</b> (4,7)	<b>409</b> (4,6)	<b>64</b> (0,7)	<b>1309</b> (14,7)
<b>Fils, fille</b>	<b>336</b> (3,8)	<b>349</b> (3,9)	<b>501</b> (5,6)	<b>197</b> (2,2)	<b>225</b> (2,5)	<b>1608</b> (18,0)
<b>Frère, Sœur</b>	<b>534</b> (6,0)	<b>391</b> (4,4)	<b>606</b> (6,8)	<b>146</b> (1,6)	<b>458</b> (5,1)	<b>2135</b> (23,9)
<b>Beau-père, Belle-mère</b>	<b>28</b> (0,3)	<b>19</b> (0,2)	<b>42</b> (0,5)	<b>21</b> (0,2)	<b>14</b> (0,2)	<b>124</b> (1,4)
<b>Autre parent</b>	<b>402</b> (4,5)	<b>304</b> (3,4)	<b>491</b> (5,5)	<b>164</b> (1,8)	<b>229</b> (2,6)	<b>1590</b> (17,8)
<b>Personne physique sans lien</b>	<b>611</b> (6,8)	<b>287</b> (3,2)	<b>719</b> (8,0)	<b>254</b> (2,8)	<b>192</b> (2,1)	<b>2063</b> (23,1)
<b>ONG/Association/Eglise/Mosquée</b>	<b>18</b> (0,2)	<b>16</b> (0,2)	<b>43</b> (0,5)	<b>23</b> (0,3)	<b>6</b> (0,1)	<b>106</b> (1,2)
<b>Total</b>	<b>2163</b> (24,2)	<b>1544</b> (17,3)	<b>2826</b> (31,6)	<b>1214</b> (13,6)	<b>1188</b> (13,3)	<b>8935</b> (100,0)

Source : ECAM3 ; Chaque cellule contient les effectifs, et la proportion en % entre parenthèses

Du tableau 25 ci-dessus, il ressort qu'un peu plus de trois transferts sur quatre, soit 75,8 %, proviennent du réseau familial élargi. Dans la parentèle proche ou directe, des plus grands aux plus petits aidants, on cite la fratrie (23,9 %), les enfants (18 %) et les géniteurs (16,1 %). Nous tenons à relever le constat frappant selon lequel, financièrement, les associations aident le moins, mais reçoivent le plus. Notons tout de même que la proportion des transferts provenant de personnes n'appartenant pas à la parentèle proche ou directe demeure assez importante (40,9 %). Selon le lieu de provenance du transfert (tableau 25), les aidants sont majoritairement des habitants des deux grandes métropoles (41,5 %), et de l'ensemble du milieu urbain (73,1 %). Les transferts en provenance du milieu rural sont en majorité effectués par les géniteurs (4,8 %). Ce pourraient être des agriculteurs, qui soutiendraient

financièrement leurs enfants, soit des étudiants soit des jeunes en quête d'un emploi en milieu urbain. Car ELOUNDOU-ENYEGUE (1992) a constaté que les cultivateurs des produits de rente comme le cacao, le café, etc, étaient quasiment les seuls à aider les ménages en milieu urbain (essentiellement les étudiants, et les enfants confiés, ou leurs enfants en conditions de précarité) avec le produit des ventes.

**Tableau 26 : répartition des transferts effectués selon la principale raison et selon la destination**

Principale raison du transfert	Destination du transfert effectué					
	Yaoundé	Douala	Autre ville	Rural	Étranger	Total
<b>Éducation</b>	356 (3,5)	146 (1,4)	660 (6,5)	232 (2,3)	21 (0,2)	<b>1415</b> <b>(13,9)</b>
<b>santé</b>	162 (1,6)	103 (1,0)	373 (3,7)	435 (4,3)	9 (0,1)	<b>1082</b> <b>(10,6)</b>
<b>deuil/obsèques, funérailles</b>	67 (0,7)	34 (0,3)	173 (1,7)	315 (3,1)	2 (0,0)	<b>591</b> <b>(5,8)</b>
<b>Fêtes (baptême, mariage)</b>	60 (0,6)	37 (0,4)	215 (2,1)	191 (1,9)	6 (0,1)	<b>509</b> <b>(5,0)</b>
<b>Consommation courante</b>	1016 (10,0)	355 (3,5)	1511 (14,9)	1553 (15,3)	91 (0,9)	<b>4526</b> <b>(44,5)</b>
<b>Investissement, affaires</b>	103 (1,0)	49 (0,5)	161 (1,6)	130 (1,3)	7 (0,1)	<b>450</b> <b>(4,4)</b>
<b>Autres</b>	178 (1,8)	24 (0,2)	753 (7,4)	628 (6,2)	8 (0,1)	<b>1591</b> <b>(15,7)</b>
<b>Total</b>	<b>1942</b> <b>(19,1)</b>	<b>748</b> <b>(7,4)</b>	<b>3846</b> <b>(37,8)</b>	<b>3484</b> <b>(34,3)</b>	<b>144</b> <b>(1,4)</b>	<b>10164</b> <b>(100,0)</b>

Source : ECAM3 ; NB : la catégorie autre n'est pas précisée. Chaque cellule contient les effectifs, et la proportion en % entre parenthèses

Alors qu'en milieu urbain la hiérarchie des trois plus grands postes de dépenses via les transferts, est la consommation courante, l'éducation et la santé, cette hiérarchie est modifiée en milieu rural, où elle est composée de la consommation courante (15,3 %), de la santé (4,3 %) et de l'éducation (2,3 %) respectivement (tableau 26). Si ce résultat révèle que, quel que soit le milieu de résidence, les ménages semblent être confrontés majoritairement aux problèmes liés à la consommation courante, il laisse en revanche envisager, qu'en milieu urbain, les ménages font le plus souvent face aux problèmes relatifs à l'éducation par rapport à ceux de la santé, alors qu'en milieu rural, cet ordre est inversé (tableau 26). Au Cameroun, les cérémonies funèbres et les inhumations ont majoritairement lieu dans les villages, donc en milieu rural ; raison pour laquelle le soutien financier consacré à cet effet est en majorité destiné au milieu rural. De même, le soutien financier consacré aux fêtes (mariages, baptêmes) y est aussi majoritairement destiné avec les autres villes.

**Tableau 27 : répartition des transferts reçus selon la principale raison et selon le lieu de provenance**

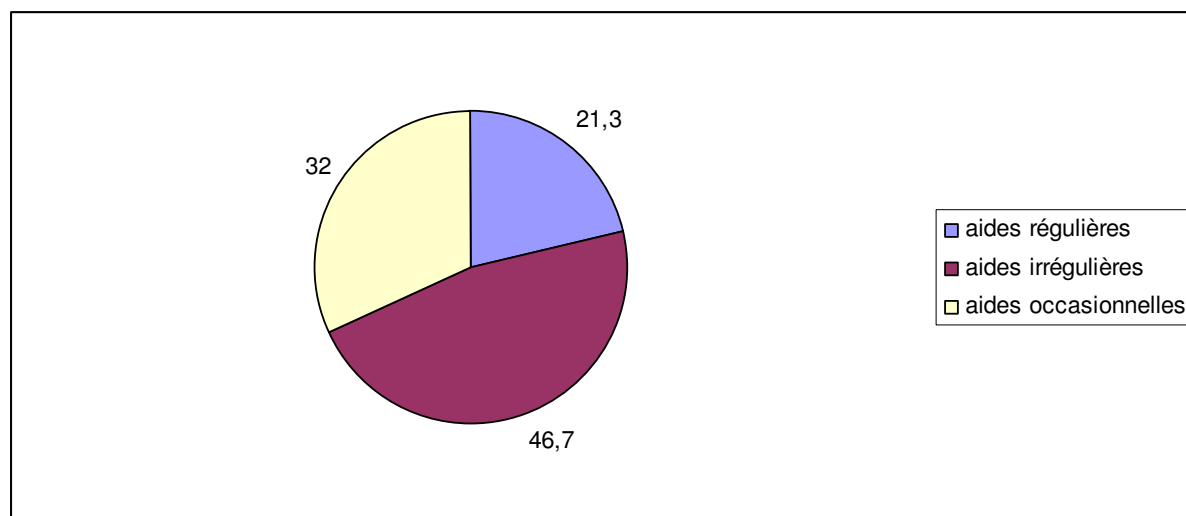
Principale raison du transfert	provenance du transfert reçu					Total
	Yaoundé	Douala	Autre ville	Rural	Étranger	
<b>Éducation</b>	235 (2,6)	201 (2,2)	331 (3,7)	199 (2,2)	157 (1,8)	<b>1123</b> <b>(12,6)</b>
<b>santé</b>	255 (2,9)	204 (2,3)	292 (3,3)	96 (1,1)	95 (1,1)	<b>941</b> <b>(10,5)</b>
<b>deuil/obsèques, funérailles</b>	60 (0,7)	41 (0,5)	82 (0,9)	46 (0,5)	40 (0,4)	<b>269</b> <b>(3,0)</b>
<b>Fêtes (baptême, mariage)</b>	72 (0,8)	43 (0,5)	135 (1,5)	33 (0,4)	34 (0,4)	<b>317</b> <b>(3,5)</b>
<b>Consommation courante</b>	1455 (16,3)	1000 (11,2)	1870 (20,9)	820 (9,2)	748 (8,4)	<b>5893</b> <b>(65,9)</b>
<b>Investissement, affaires</b>	71 (0,8)	53 (0,6)	85 (1,0)	15 (0,2)	108 (1,2)	<b>332</b> <b>(3,7)</b>
<b>Autres</b>	17 (0,2)	5 (0,1)	31 (0,3)	11 (0,1)	6 (0,1)	<b>70</b> <b>(0,8)</b>
<b>Total</b>	<b>2165</b> <b>(24,2)</b>	<b>1547</b> <b>(17,3)</b>	<b>2825</b> <b>(31,6)</b>	<b>1220</b> <b>(13,6)</b>	<b>1188</b> <b>(13,3)</b>	<b>8945</b> <b>(100,0)</b>

Source : ECAM3 ; Chaque cellule contient les effectifs, et la proportion en % entre parenthèses

D'après le tableau 27, un tiers de l'argent destiné à l'investissement ou aux affaires provient de l'étranger. Et quel que soit le milieu de résidence, l'ordre hiérarchique des postes demeure le même, à savoir la consommation courante, l'éducation puis la santé. Il importe de souligner le fait que le pourcentage de soutien financier pour l'éducation en provenance du milieu rural soit égal à celui provenant de Douala, et de peu inférieur à celui provenant de Yaoundé, les deux plus grandes villes du pays. Cela semble révéler qu'indépendamment du lieu de résidence, l'éducation des enfants occupe une place importante dans les ménages. Les cérémonies funèbres et les fêtes sont à la troisième place des transferts des ménages, quel que soit le milieu de résidence, mais sont pratiquement aussi importantes que les investissements et affaires.

Le soutien financier familial, en 2007 au Cameroun, a mobilisé une somme totale de 778088169 FCFA, répartie comme suit : 296011331 FCFA offerte, et 482076838 FCFA reçue. Les ménages ont donc plus reçu qu'ils n'ont offert. Le montant fréquemment offert, ainsi que reçu en 2007 au Cameroun, est de 10000 FCFA. Alors qu'un transfert offert sur deux est d'un montant inférieur ou égal à dix mille francs CFA, un transfert reçu sur deux est plutôt d'un montant inférieur ou égal à vingt mille francs CFA. Le montant des aides régulières représente un peu plus d'un cinquième, soit 21,3 % de la somme totale, alors que les aides irrégulières et les aides occasionnelles représentent respectivement 46,7 % et 32 % de cette somme (graphique 3).

**Graphique 3: répartition des aides offertes ou reçues selon la fréquence (montant en %)**



Source : Ecam3

Du tableau 28 ci-dessous, d'après les montants des aides accordées, il ressort que celles-ci sont essentiellement nationales, c'est-à-dire, majoritairement destinées aux ménages résidant sur le territoire national, avec plus de neuf aides sur dix (91,1 %), contre seulement 8,9 % pour l'étranger. Avec un montant représentant plus de 23 % du montant total des aides accordées, et ceci quelle qu'en soit la fréquence, les aides destinées aux ménages résidant en milieu rural sont plus importantes que celles accordées aux ménages de chacune des deux principales métropoles (Yaoundé et Douala). Ce résultat semble logique, puisque le milieu rural est plus pauvre que le milieu urbain en général, et notamment les deux grandes villes. Les aides accordées irrégulièrement sont les plus importantes quelle que soit la destination (47,3 % du montant reçu), elles sont suivies par les aides occasionnelles (31,1 % du montant total reçu) et enfin les aides régulières (21,6 %).

Un flux financier sur quatre (25 %) a un sens ascendant, c'est-à-dire est dirigé des descendants vers les géniteurs (pères-mères, beaux-parents), contre 29,8 % de flux allant plutôt des géniteurs vers les descendants. Malgré le fait que les flux descendants soient plus importants que les flux ascendants, il nous semble trop tôt de conclure que le sens des flux financiers au Cameroun est majoritairement descendant. Il convient de noter que l'importance de flux financiers horizontaux, reçus par la fratrie (17,5 %), accroît la proportion du soutien financier au sein de la famille nucléaire. 72,3 % des flux financiers accordés sont donc destinés aux membres proches (famille nucléaire), contre 14,3 % aux autres parents, et 9,3 % aux personnes non apparentées avec l'aidant.

**Tableau 28 : répartition des transferts effectués selon le montant et certaines caractéristiques**

fréquence du transfert	destination des transferts						
	Yaoundé	Douala	Autre urbain	Rural	Etranger	total	
<b>réguliers</b>	4,3	2,7	8,1	6,2	0,3	<b>63,893</b>	<b>(21,6)</b>
<b>irréguliers</b>	10,1	6,3	16,3	9,1	5,5	<b>139,576</b>	<b>(47,3)</b>
<b>occasionnels</b>	6,2	2,7	11,1	7,9	3,1	<b>91,728</b>	<b>(31,1)</b>
<b>total</b>	<b>60,928</b> <b>(20,6)</b>	<b>34,325</b> <b>(11,6)</b>	<b>104,943</b> <b>(35,6)</b>	<b>68,657</b> <b>(23,3)</b>	<b>26,343</b> <b>(8,9)</b>	<b>295,197</b>	<b>(100,0)</b>
	bénéficiaires						
	Père, mère	Fils, fille	Frère, soeur	Beaux- parents	Autres parents	Personnes sans lien	ONG
<b>réguliers</b>	7,5	4,9	3,2	0,5	2,6	1,9	0,9
<b>irréguliers</b>	8,9	19,5	6,8	1,0	5,7	2,8	2,5
<b>occasionnels</b>	5,2	5,4	7,5	1,8	6,0	4,5	0,7
<b>total</b>	<b>64,071</b> <b>(21,7)</b>	<b>88,135</b> <b>(29,8)</b>	<b>51,847</b> <b>(17,5)</b>	<b>9,824</b> <b>(3,3)</b>	<b>42,371</b> <b>(14,3)</b>	<b>27,401</b> <b>(9,3)</b>	<b>12,193</b> <b>(4,1)</b>
	principales raisons						
	Education	Santé	Deuil, obsè	Fête	Conso courante	Invest affai	total
<b>réguliers</b>	3,1	0,7	1,6	0,2	11,7	4,7	<b>62,407</b> <b>(21,9)</b>
<b>irréguliers</b>	21,9	3,8	1,2	1,0	16,6	3,5	<b>136,446</b> <b>(48,0)</b>
<b>occasionnels</b>	4,7	6,3	3,6	2,6	9,5	3,4	<b>85,667</b> <b>(30,1)</b>
<b>total</b>	<b>84,435</b> <b>(29,7)</b>	<b>30,444</b> <b>(10,7)</b>	<b>18,199</b> <b>(6,4)</b>	<b>10,722</b> <b>(3,8)</b>	<b>107,536</b> <b>(37,8)</b>	<b>33,183</b> <b>(11,7)</b>	<b>284,520</b> <b>(100,0)</b>

Source : ECAM3 (les proportions des totaux sont différents, car il y a des cas non-observations). Dans chaque cellule, les pourcentages entre parenthèse et les montants en millions de FCFA.

La consommation courante est de loin la principale raison pour laquelle les ménages aidants ont consacré majoritairement de l'argent. Le montant consacré à ce poste de dépense devance celui consacré à l'éducation de 8,1 points, et représente plus du triple du montant consacré à l'investissement ou affaires et à la santé. Cela révèle que les ménages éprouvent de véritables difficultés à couvrir leurs besoins de consommation courante. Il est néanmoins surprenant que l'investissement ou les affaires soient l'unique raison pour laquelle les aides accordées régulièrement ont les montants les plus élevés.

Selon le tableau 29 ci-dessous, l'étranger est la principale provenance du soutien financier familial, avec un peu plus de deux transferts sur cinq (40,8 %). Ce résultat révèle l'importance que joue ou peut jouer la migration dans le soutien financier au Cameroun. La migration pourrait donc paraître comme un très bon investissement, si ce n'est le meilleur, afin de faire face à la pauvreté et ses conséquences. Ainsi, les ménages ayant un ou plusieurs membres ayant émigré vers des pays à hauts revenus semblent posséder un net avantage sur ceux qui ne possèdent pas de migrants. Lorsqu'on se limite aux transferts nationaux, le milieu urbain est la plus grande provenance du soutien financier familial, car les montants des aides provenant du milieu rural ne représentant que 6,7 % du montant total reçu (tableau 29).

**Tableau 29 : répartition des transferts reçus selon le montant (en millions) et certaines caractéristiques**

Fréquence du transfert	provenance des transferts					Total	
	Yaoundé	Douala	Autre urbain	Rural	Etranger		
<b>réguliers</b>	3,6	2,7	6,3	1,9	6,5	<b>101,410</b>	<b>(21,1)</b>
<b>irréguliers</b>	6,6	5,8	9,9	3,0	21,1	<b>222,867</b>	<b>(46,4)</b>
<b>occasionnels</b>	6,2	4,7	6,6	1,8	13,3	<b>156,440</b>	<b>(32,5)</b>
<b>Total</b>	<b>78,865</b> <b>(16,4)</b>	<b>62,798</b> <b>(13,3)</b>	<b>109,444</b> <b>(22,8)</b>	<b>32,370</b> <b>(6,7)</b>	<b>196,240</b> <b>(40,8)</b>	<b>480,717</b>	<b>(100,0)</b>
	aidants						
	Père, mère	Fils, fille	Frère, sœur	Beaux-parents	Autre parent	Pers sans lien	ONG
<b>réguliers</b>	3,9	5,4	2,1	0,3	4,2	5,1	0,0
<b>irréguliers</b>	6,9	9,4	13,4	0,8	8,0	6,0	2,2
<b>occasionnels</b>	2,5	5,7	10,6	0,5	5,0	7,6	0,7
<b>Total</b>	<b>63,74</b> <b>(13,3)</b>	<b>98,32</b> <b>(20,4)</b>	<b>125,359</b> <b>(26,1)</b>	<b>7,607</b> <b>(1,6)</b>	<b>82,16</b> <b>(17,1)</b>	<b>83,322</b> <b>(18,6)</b>	<b>14,252</b> <b>(3,0)</b>
	principales raisons						
	Education	Santé	Deuil, ob	Fête	Cons co	Invest/affa	Total
<b>réguliers</b>	0,8	0,5	0,0	0,0	18,9	1,2	<b>101,402</b> <b>(21,3)</b>
<b>irréguliers</b>	12,2	3,6	0,6	0,9	22,4	7,0	<b>221,926</b> <b>(46,7)</b>
<b>occasionnels</b>	3,1	4,4	3,7	1,6	14,0	5,2	<b>151,710</b> <b>(31,9)</b>
<b>Total</b>	<b>76,532</b> <b>(16,1)</b>	<b>40,249</b> <b>(8,5)</b>	<b>20,281</b> <b>(4,3)</b>	<b>11,961</b> <b>(2,5)</b>	<b>262,572</b> <b>(55,3)</b>	<b>63,444</b> <b>(13,4)</b>	<b>475,039</b> <b>(100,0)</b>

Source : ECAM3, dans chaque cellule, les pourcentages entre parenthèse et les montants en millions de FCFA

Il ressort du tableau 29 que les montants des transferts reçus de la part des frères et sœurs sont les plus élevés (26,1 %), suivis par ceux des enfants (20,4 %) et des géniteurs (14,9 %). Cela confirme que les mouvements de transferts au sein de la fratrie sont intenses. Alors que les

transferts verticaux (les géniteurs vers les enfants ou *vice versa*) représentent 35,3 %, les transferts horizontaux (entre frères) sont assez importants ; 26,1 %. Ce classement attribue plus de trois transferts reçus sur cinq (61,4 %) à la famille nucléaire, et plus de trois transferts sur quatre (78,5 %) à la famille élargie. Il nous semble important de noter que les aides reçues de personnes non apparentées aux bénéficiaires ne sont pas négligeables (18,6). Nous constatons que la pratique du soutien financier semble s'être resserré autour de la famille proche. Cependant, cela peut indiquer tant un affaiblissement qu'un non-affaiblissement du système d'entraide familial, puisqu'il est envisageable de ne pas pouvoir aider un proche en difficulté malgré la bonne volonté de le faire, faute de moyens. Car le maintien des échanges nécessite la capacité à les soutenir, comme en témoignent ces propos de HERPIN et DECHAUX (2004) : « *D'un autre côté, sa générosité est soumise à la contrainte de son propre budget : il lui faut préserver aussi son niveau de vie et sa capacité à faire des cadeaux à d'autres personnes. Il doit aussi anticiper les réactions des autres à l'ensemble de ses cadeaux, se montrer « juste » et ne pas créer de jalousies dans le réseau familial* » (HERPIN et DECHAUX, 2004, pp. 5).

Plus d'un transfert reçu sur deux (55,3 %) est consacré à la consommation courante. Comme pour le cas des transferts effectués, l'éducation est la principale raison de l'aide accordée qui suit celle de la consommation courante, avec 13,4 %, l'investissement ou les affaires occupe la troisième place en reléguant la santé à la quatrième (8,5 %). Ce classement de l'investissement ou des affaires montre les velléités des populations à mettre sur pied des activités génératrices de revenus. Cela pourrait être une stratégie de survie face à la pauvreté, qui consisterait à multiplier les sources de revenus. Cette stratégie serait analogue à la multiplicité des cultures agricoles dans la même plantation, adoptée par les populations en milieu rural à Madagascar, pour faire face à la crise (SANDRON, 2006).

## CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons pour objectif d'étudier l'entraide familiale à travers le soutien financier, afin d'en dégager les principales caractéristiques. Il ressort qu'en 2007 au Cameroun, un peu plus de quatre ménages sur cinq (82,0 %) déclarent être satisfaits de leurs relations au sein de la famille élargie. Cette proportion représenterait selon PAUGAM et ZOYEM l'aide mobilisable, qui peut s'avérer constituer pour ces ménages une assurance pour l'avenir. S'agissant de cette potentielle assurance face aux éventuelles difficultés de la vie, il ressort que des variables sociodémographiques et socioéconomiques telles que le statut

d'occupation du logement, le décès ou non de la mère, la situation d'activité, et le diplôme le plus élevé semblent avoir une très forte incidence sur cette aide. En 2007 au Cameroun, on compte un peu plus de trois ménages sur cinq (61,6 %) ayant soit effectué, soit reçu un transfert, ou alors ayant observé les deux mouvements, contre 38,4 % n'ayant ni offert ni reçu de transferts. Les géniteurs (père-mère, beau-père, belle-mère) reçoivent plus qu'ils ne donnent, ce qui semble faire d'eux les principaux bénéficiaires du soutien financier, en incluant les transferts à destination de leurs autres enfants, car, il a été observé une forte intensité de transfert au sein de la fratrie. Bien que le soutien financier familial en 2007, au Cameroun, semble se resserrer autour de la famille proche, cela ne traduit pas forcément un manque de volonté d'aider, puisqu'il est envisageable de ne pas pouvoir aider un proche en difficulté malgré la bonne volonté de le faire, faute de moyens. Il ne peut donc pas forcément parler d'un affaiblissement du système d'entraide familial camerounais.



## CHAPITRE 5 : L'ENTRAIDE FAMILIALE A TRAVERS LA COHABITATION

### INTRODUCTION

Dans un contexte économique caractérisé par une pauvreté grandissante et une totale absence des aides publiques, alors que les jeunes sont confrontés aux difficultés d'insertion professionnelle et à l'allongement de la scolarité, les personnes âgées quant à elles sont plutôt confrontées à une dégradation de leurs conditions de vie. Dans les pays africains, la famille devient donc de fait l'unique institution pouvant procurer la sécurité à ses membres, et constitue pour ces derniers une assurance face aux éventuels risques de la vie. Ainsi, les solidarités familiales ou privées remplissent un rôle de redistribution comme l'attestent ces propos de WOLFF (1999) : « *Les différentes solidarités privées qui circulent entre les générations successives ou non contribuent en effet à une réduction sensible des écarts de niveaux de vie entre les classes d'âges...* » (WOLFF, 1999, p. 457).

Dans ce chapitre, nous envisageons d'étudier l'entraide familiale, définie par la cohabitation ou l'accueil des personnes étrangères au noyau familial principal, en 2007, au Cameroun. Pour WOLFF (1999), la corésidence ou la cohabitation font partie de ces transferts sous forme de services, largement diffusés au sein de la parentèle (famille étendue), et dont l'intensité ne dépend pas du niveau de ressources des ménages aidants. Autrement dit, c'est l'une des aides pouvant être accordées par le ménage, indépendamment de son niveau social. Certains ménages camerounais hébergent ou acceptent de cohabiter avec des personnes qui leur sont apparentées ou non. D'où l'essor de certaines pratiques telles que le confiage des enfants, qui est la circulation de ces derniers au sein de la parentèle ou du réseau des proches de leurs parents. S'il est admis par bon nombre d'auteurs, tels que PILON, que le phénomène de confiage des enfants n'est pas récent et qu'il est rencontré dans de nombreuses sociétés dans le monde, il est en revanche reconnu qu'il est assez répandu en Afrique subsaharienne (PILON, 2003). Nous chercherons entre autre dans ce chapitre, à décrire le profil des bénéficiaires de l'hébergement, et à mesurer respectivement l'intensité de la pratique de la cohabitation et celle du confiage des enfants en 2007, au Cameroun.

Avant de définir le concept de cohabitation, nous présenterons dans un premier temps une revue de la littérature sur l'entraide familiale en général et sur le phénomène de cohabitation en particulier, tels qu'ils sont présentés par la recherche en sciences sociales. Dans un second temps, après avoir rappelé les principales causes de ce phénomène, nous présenterons la

relation qui le lie aux concepts de ménage et de famille, tels qu'ils sont abordés dans la bibliographie. Le troisième temps de ce chapitre consistera en la présentation et la description, au sein de la société camerounaise, des profils des personnes ayant bénéficié de ce type d'aide familiale. Enfin, nous clôturerons ce chapitre en caractérisant le phénomène du confiage d'enfants au Cameroun, en essayant d'estimer son ampleur de façon un peu plus affinée ; car la quasi-totalité des travaux sur ce phénomène tendent à le surestimer. Les indicateurs alors utilisés étant majoritairement soit la proportion des ménages comptant au moins un enfant ne vivant pas avec au moins l'un de ses deux parents biologiques, soit la proportion des enfants appartenant aux ménages où aucun de leurs parents biologiques n'est présent. Nous montrerons que ce phénomène va au-delà de cette simple considération.

## **I. Revue de la littérature sur l'entraide familiale en général et sur la cohabitation en particulier**

### **I.1 Revue sur l'entraide familiale en Occident**

Il importe de noter que la grande majorité des travaux sur les transferts intergénérationnels en général, et l'entraide familiale en particulier, ne porte que sur l'Occident. Donc, rares sont les travaux sur les pays en développement, et particulièrement sur l'Afrique subsaharienne. Malgré une riche littérature sur l'entraide familiale, il ressort qu'il n'est pas aisé d'appréhender la question de l'aide à travers des études statistiques, dès lors que ces dernières ne poursuivent pas toujours les mêmes objectifs<sup>10</sup>. Mis à part l'écueil de la différence des buts visés par ces études, selon BONVALET et OGG (2006), la difficulté d'appréhender l'entraide familiale serait davantage accentuée par le fait que certains actes sont considérés comme étant de l'aide et d'autres comme ne l'étant pas. Nonobstant cette difficulté d'appréhension de l'entraide familiale, il semble unanimement reconnu que, malgré la diversité des mots employés et la typologie des aides élaborée, l'on distingue deux grandes sortes d'aides à savoir : les « aides directes » qui sont plus visibles, et les « aides indirectes » quant à elles moins visibles.

Dans le même sillage, HERPIN et DECHAUX (2004), pour leur part, distingueront également deux composantes de l'entraide familiale qui sont : les transferts en nature sous forme de services rendus et les transferts financiers. S'agissant des transferts financiers,

---

<sup>10</sup> : La majorité des études statistiques utilisées pour réaliser les recherches sur les transferts intergénérationnels sont axées sur des problématiques autres que celle des transferts, à l'instar des EDS, des enquêtes budget-consommation, etc.

encore appelés soutien financier, si ceux-ci consistent en des échanges d'argent non marchands entre membres apparentés d'une famille n'appartenant pas au même ménage, ils peuvent être en espèces (ex l'argent de poche) ou en nature (ex un cadeau d'anniversaire). Les transferts en nature ou services rendus, quant à eux, consistent en l'accomplissement, par une personne étrangère à un ménage, des activités domestiques censées augmenter le niveau de vie du ménage ou le bien-être d'une personne apparentée ou non. L'on peut par exemple citer le bricolage, la garde d'enfants, la lessive, la préparation des repas, le soutien scolaire apporté aux enfants, etc. Ces services rendus en famille peuvent être compensés par le bénéficiaire à travers d'autres services, mais, cependant, ils ne donnent pas lieu à un échange d'argent. L'entraide familiale ne s'exerçant en majorité qu'entre les membres de la famille, il importe de connaître comment les études sur l'entraide familiale appréhendent le concept de « la famille ».

#### **a) La famille dans les études sur l'entraide familiale**

Ayant largement traité de la famille dans le chapitre 3, portant sur l'étude des structures familiales, nous sommes parvenus au résultat selon lequel l'entité qu'est la famille est au cœur de l'identification, mais aussi de la compréhension de l'évolution des structures familiales. Par ailleurs, CALDWELL (1976) et LESTHAEGHE (1989) montrent que la famille occupe une place centrale dans le système d'entraide familiale dans une société donnée. D'autres chercheurs en socio-démographie de la famille tels qu'ANTOINE (2007), ATTIAS-DONFUT (1997), BONVALET (2006), CLEMENT (2002), LOCOH (1993), OGG (2006) ou PILON (2004) reconnaissent que la famille n'est pas abordée pareillement par les études traitant de l'entraide familiale et celles portant sur la famille. S'agissant de l'entraide familiale, il ressort que leurs enjeux déterminent la manière dont la famille est approchée, parmi lesquels l'on citera respectivement : la meilleure connaissance de l'interaction entre l'aide publique et l'aide familiale, l'hypothèse de la montée de l'individualisme, l'étude des relations intergénérationnelles et de ses conséquences sur l'intégration des jeunes et sur le vieillissement de la population, et enfin l'étude de la formation et de la fragilité des couples et les diverses formes familiales qui en découlent. La quasi-totalité de ces enjeux sont nés, vers la fin des années 1980, de la nécessité de resituer l'individu et le ménage dans son réseau local, familial et professionnel, puisque les configurations et les relations familiales conventionnelles, en usage depuis les années 1950-1960, paraissaient déjà désuètes et inadaptées (BONVALET, OGG, 2006).

Cette nouvelle manière d’approcher l’individu ou la famille nécessite d’accorder une assez grande importance à l’entourage ou aux réseaux relationnels des individus comme l’énoncent BONVALET et OGG (2006) : « *Actuellement, et c’est peut-être là une nouvelle approche, l’individu ne peut plus être défini par les relations familiales conventionnelles, puisqu’il façonne son entourage de parents et de proches en jouant sur les affinités, l’espace, les distances et les proximités* » (BONVALET et OGG, 2006, p. 26). Donc, il paraît clairement que, dans les études sur l’entraide familiale, la famille est vue sous le prisme de la parentèle (famille, étendue à l’entourage), qui est définie comme étant un réseau de parenté « *univers de référence et d’interconnaissance régi par des règles de comportement basées sur l’échange et la réciprocité* » (BONVALET et OGG, 2006, p. 27), et surtout aussi sous celui de maisonnée. S’il est reconnu que l’entraide familiale repose essentiellement sur des sentiments et des normes d’obligations d’ordre moral, ces dernières en revanche sont un peu floues, à en croire ces propos de KELLERHALS (1998) : « *les normes de justice distributives en matière d’entraide familiale (qui doit faire ou donner quoi) ne sont guère claires* » (cité par BONVALET et OGG, 2006, p. 46). Il nous semble donc convenable d’évoquer les normes de l’entraide familiale au sein de la famille.

#### **b) Les normes d’entraide au sein de la famille étendue à l’entourage**

Bien qu’elles soient d’ordre moral, les normes d’obligations sur lesquelles repose l’entraide familiale peuvent aider à comprendre pourquoi on a tendance à aider une personne plutôt qu’une autre, plus généralement les membres de sa famille que d’autres personnes. Loin de nous d’évoquer ici les motivations de l’entraide familiale sur lesquelles tant les ethnologues, les économistes, les sociologues et récemment les démographes ont abondamment écrit, pour nous consacrer aux normes. S’agissant de ces dernières, selon BONVALET et OGG (2006), trois types de normes familiales ont été définies par DAATLAND et HERLOFSON qui sont : les normes d’obligations filiales (entre parents et enfants), les normes de l’État providence (entre la famille et l’État providence), et enfin les normes sur les préférences personnelles en termes d’aide (entre soi-même et sa famille). Il est par exemple tacitement attendu des enfants adultes qu’ils aident en retour leurs parents vieillissants, étant donné l’aide dont ils ont bénéficié dès leur enfance. À titre d’exemple, le code civil français fait explicitement mention, en les articles 371-2 (pour les parents) et 205 (pour les enfants), d’une obligation alimentaire entre les ascendants (pères-mères, grands-parents, beaux-parents) et les descendants (enfants, petits-enfants).

- **Les parents** : article 371-2 du Code civil: « *Chacun des parents contribue à l'entretien et à l'éducation des enfants à proportion de ses ressources, de celles de l'autre parent, ainsi que des besoins de l'enfant. Cette obligation ne cesse pas de plein droit lorsque l'enfant est majeur* » ;
- **Les enfants** : article 205 du Code civil : « *les enfants doivent des aliments à leurs père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin* ». Dans certains cas, il est possible que des petits-enfants soient sollicités pour leurs grands-parents. Malgré ces normes censées faciliter les relations entre les individus d'une part, la famille et l'État d'autre part, KELLERHALS (1998) met en évidence la persistance des tensions entre les besoins individuels et les normes d'entraide au sein de la famille contemporaine, comme l'atteste cette citation: «*Le résultat de cette confrontation est que l'entraide apparaît comme normale en cas de perturbation sérieuse (chômage, maladie, divorce, etc.), mais moins comme forme régulière d'organisation (échange de salaires, achats communs, déplacement coordonnés, etc.). Par ailleurs, son montant doit rester relativement modeste : si l'entraide peut en moyenne mordre un peu sur le confort de la famille nucléaire, on répugne en général à ce qu'elle entame le nécessaire* » (cité par BONVALET et OGG, 2006, p. 47).

## **I.2 Revue de la bibliographie sur la cohabitation en Occident**

Si nous reconnaissons que la recherche sur l'entraide familiale a souvent privilégié les transferts financiers au détriment de la cohabitation, cela est en grande partie dû à l'aisance que présentent les transferts financiers non seulement pour leur observation ou identification, mais aussi pour leur traitement, puisqu'on peut les évaluer. La cohabitation fait alors partie des « aides indirectes », donc moins visibles que les transferts financiers. Outre le fait qu'elle soit un service, la cohabitation se distingue encore du soutien financier par le fait qu'elle peut être mutuellement profitable aux deux prestataires (WOLFF, 1999). En d'autres termes, alors que le soutien financier ne profite qu'au bénéficiaire (aidé), et que le sens du transfert financier permet d'identifier l'aidant de l'aidé, la cohabitation peut profiter à la fois aux deux prestataires. Les scénarii de ces différents cas de figures sont respectivement les suivants: celui où par exemple une personne âgée, du fait de la perte de son autonomie, est accueillie par son enfant, afin de l'aider pour les courses ou tâches domestiques. Ce type de cohabitation est fréquemment observé dans les sociétés occidentales, du fait du vieillissement avancé de la population qui caractérise ces pays. Pour ce cas de cohabitation, c'est au bénéficiaire, c'est-à-dire à la personne âgée que profite principalement cette aide.

L'autre cas de figure qui devrait, en principe, être plus fréquent dans les sociétés en développement, est celui où plusieurs générations cohabitent ensemble, du fait du départ tardif des jeunes du domicile parental, à cause simultanément de l'allongement de la scolarité, des difficultés liées à l'insertion professionnelle, et de la paupérisation des ménages. Les jeunes, décohabitants donc plus tardivement, bénéficient de l'aide de leurs parents âgés considérés ici comme aidants, qui à leur tour reçoivent des services de la part des jeunes. La cohabitation semble le plus souvent profiter mutuellement aux deux prestataires comme en témoignent encore ces propos de BONVALET et OGG (2006) : « ...la plupart des cohabitations avec les retraités ne se réduisent pas à la prise en charge d'une personne âgée. Très souvent, les échanges ont lieu dans les deux sens, une partie des retraités apportant en fait une aide indispensable à des enfants adultes dont la situation est fragile (chômage, femme seule avec enfant, etc.) » (BONVALET et OGG, 2006, p. 75).

L'on comprend alors, qu'à l'intérieur du noyau familial, la cohabitation a une direction verticale, pouvant être orientée soit dans le sens descendant (les géniteurs qui accueillent leurs enfants ou leurs petits-enfants), soit dans le sens ascendant (les enfants ou petits-enfants qui accueillent leurs géniteurs ou leurs grands-parents). Il convient de préciser que l'identification du bénéficiaire exact n'est pas aisée, dans le cas où il y a profit réciproque entre aidant et aidé. Mais au-delà du noyau familial principal, au sein de la famille étendue, la cohabitation peut être considérée comme ayant plutôt une direction horizontale (ATTIAS-DONFUT et LAPIERRE, 1997). Si la cohabitation verticale (dans la filiation directe) est très largement étudiée par rapport à celle horizontale, d'après ATTIAS-DONFUT et LAPIERRE (1997), ce serait parce que les enquêtes statistiques auprès des ménages ne facilitent pas l'observation de la cohabitation, ce qui a pour conséquence la sous-estimation de l'entraide familiale dans les milieux pauvres.

Deux renseignements se dégagent alors de la déclaration de ces auteurs, à savoir que la cohabitation n'est pas facilement observable par les enquêtes statistiques auprès des ménages, et que l'intensité de ce phénomène serait importante dans les milieux défavorisés, résultat qui semble plausible, compte tenu de cette déclaration de WOLFF (1999) : « à l'inverse des aides monétaires qui dépendent fortement du revenu des parents, il existe en effet une grande variété d'aides en nature auxquelles les familles les moins fortunées peuvent plus facilement avoir recours... » (WOLFF, 1999, p. 459). Et comme nous l'avons précédemment dit, la cohabitation fait partie de ce type d'aides en nature pouvant être accordées quelle que soit la condition sociale du ménage.

## I.2 Entraide familiale et cohabitation en Afrique subsaharienne

Si la question des solidarités intergénérationnelles est depuis longtemps et largement étudiée en Occident, d'après ANTOINE (2007), elle n'est que très récemment abordée en Afrique subsaharienne par les démographes. A proprement parler, il s'agit plutôt d'un récent regain d'intérêt des démographes pour l'entraide familiale en Afrique subsaharienne puisque l'on note plusieurs travaux en démographie, à l'instar de ceux des auteurs comme CALDWELL (1976) et LESTHAGHE (1989), qui ont respectivement relevé le rôle crucial joué par l'entraide familiale dans la société traditionnelle africaine. Pour CALDWELL, les transferts familiaux dans la société africaine ont majoritairement un sens ascendant, des enfants vers les parents, raison pour laquelle la fécondité est élevée dans cette région du monde. Et d'après cet auteur, tant que les transferts familiaux auront toujours un sens ascendant, c'est-à-dire profiteront toujours aux géniteurs (pères, mères) au détriment des enfants, les niveaux de fécondité resteront élevés et *vice versa*. Dans le même ordre d'idées, LESTHAGHE (1989) a fait de l'entraide familiale la clé de voûte de la baisse de la fécondité en Afrique subsaharienne. Pour lui, la chute de la fécondité dans cette région du monde passerait inexorablement par un affaiblissement du système d'entraide familiale.

D'après MAÏGA et BAYA (2012), l'organisation de la société traditionnelle africaine étant centrée sur les aînés, qui sont considérés comme les garants et les dépositaires des normes sociales, il n'y aurait pas de vie sociale ou familiale sans le respect des aînés. Les ménages sont alors composés de plusieurs générations successives, ayant chacun à sa tête un patriarce détenteur du pouvoir de décision au sein de la famille ou du lignage. Les solidarités lignagères prenant alors le pas sur les solidarités conjugales dans la société traditionnelle africaine, la préférence du point de vue de l'organisation familiale est accordée aux grandes unités domestiques abritant de grands groupes d'individus de la même filiation. La cohabitation de ces groupes d'individus au sein des ménages élargis est sous-tendue par une solidarité lignagère, qui s'apparente à un pacte tacite traduisant une dette réciproque entre générations, à travers des transferts multiformes au sein de la parentèle (MAÏGA et BAYA, 2012). L'hospitalité semblait alors être une valeur capitale dans la société traditionnelle africaine, du fait de la perpétuation de ce pacte tacite. Et ainsi depuis très longtemps, la cohabitation au sein de la parentèle s'avérait être naturelle et spontanée, voire obligatoire.

Ce cadre donc était très propice à la prolifération de la famille étendue dans la société africaine, contribuant à faire de ce type de famille le modèle dominant ayant conduit à l'appellation de « famille africaine ». La « famille africaine » incarnait alors la cohabitation sous le même toit, non seulement de plusieurs générations, mais surtout de plusieurs membres de la lignée familiale (famille étendue). Ce qui selon LESTHAEGHE (1989), aurait contribué à augmenter les niveaux de fécondité observés en Afrique subsaharienne du fait de la mutualisation des charges relatives au coût de l'enfant. Si la modernité a eu pour effet d'inverser le rapport de force entre les solidarités conjugales et les solidarités lignagères dans la société africaine en faveur des premières, l'on ne note en revanche aucun effet sur le pacte tacite entre les géniteurs et les enfants. Cette survivance de la réciprocité intergénérationnelle entre les géniteurs et les enfants a abouti à l'observation d'une décohabitation tardive des enfants du domicile parental, laissant ainsi présager, au sein de la société africaine, une tendance vers le prolongement de la cohabitation intergénérationnelle.

#### **a) La cohabitation face à la mutation de la famille en Afrique subsaharienne**

Comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, la typologie familiale est dynamique, prouvant ainsi que l'institution qu'est la famille connaît alors des évolutions dans le temps et l'espace en fonction du contexte, des contraintes et des influences des facteurs qui lui sont endogènes et exogènes (MAÏGA et BAYA, 2012).

Il convient de noter l'ambivalence de l'impact de la crise économique sur la cohabitation, car celle-ci peut apparaître comme un facteur favorisant et défavorisant la cohabitation. D'après LOCOH (1998), la cohabitation peut être une stratégie de survie adoptée par les familles étendues, afin de permettre, grâce aux solidarités lignagères, à leurs membres les plus vulnérables en termes économiques de mieux résister à la crise économique et à ses conséquences. Donc clairement dans ce cas de figure, la crise économique s'avère favoriser la cohabitation. Dans d'autres cas, la crise économique entraînant une forte détérioration du pouvoir d'achat des familles ou des ménages, et par conséquent de la capacité de ces derniers à accueillir des membres collatéraux, les ménages se verront dans l'obligation de réduire considérablement l'accueil des personnes étrangères au noyau familial principal. D'où souvent, la forte fréquence des ménages nucléaires par rapport aux ménages étendus. Et dans ce cas, la crise économique apparaît alors comme défavorable à la cohabitation. Cette ambivalence de l'impact de la crise économique sur la cohabitation révèle qu'actuellement, en Afrique subsaharienne, l'analyse de cet impact requiert beaucoup de prudence, puisque la



quasi-totalité des économies de cette région a justement été durement frappée de plein fouet par les crises économiques dès le début de la décennie 1980.

En sus des travaux de LOCOH, bien des auteurs à l'instar de DIAGNE et LASSAULT (2007) mettent en relief l'impact de la crise économique sur la cohabitation en Afrique subsaharienne. Dans leur recherche intitulée « Emancipation résidentielle différée et recomposition des dépendances intergénérationnelles » portant sur la ville de Dakar (Sénégal), en analysant un couplage de données quantitatives et qualitatives, ces auteurs mettent en relation plusieurs phénomènes à savoir la cohabitation, la nuptialité et l'emploi. Notamment, ils étudient non seulement l'ordre d'occurrence dans la vie des jeunes, des événements tels que l'« accès à un logement autonome », le mariage et l'accès à l'emploi, mais aussi la redistribution des rôles engendrée par le prolongement des cohabitations intergénérationnelles. S'agissant de ce dernier objectif de leur recherche, ils veulent connaître si l'on assiste à un renversement des dépendances et du pouvoir économiques au sein de la famille. En d'autres termes, ils cherchent à connaître si la croissante « dépendance résidentielle » des jeunes entraîne systématiquement une plus grande dépendance économique de ces derniers vis-à-vis des aînés.

Il ressort de leur recherche que la persistance de la crise économique et de ses conséquences influent fortement sur l'émancipation résidentielle des jeunes, et sur les compositions des rapports intergénérationnels. La crise diffère significativement selon le point de vue des jeunes (enfants) ou des aînés (parents). Du point de vue des jeunes, à Dakar au Sénégal, les jeunes sont plutôt enclins à écourter leurs scolarités comme l'énoncent ces auteurs : « *D'après certains observateurs, les jeunes renoncent de plus en plus aux longues études, à l'accès aux hautes fonctions bureaucratiques ou technocratiques. Ils adhèrent à la nouvelle culture de l'« immédiateté ». L'ailleurs est devenu une alternative idéalisée ; la migration internationale est perçue comme la voie privilégiée, en phase avec la nouvelle culture du « être riche et tout de suite ». Les jeunes scolarisés à Dakar sont devenus les premiers candidats à la migration internationale* » (DIAGNE et LASSAULT, 2007, p. 12).

Ce résultat peut sembler contredire celui selon lequel la durée de la scolarisation des jeunes tend plutôt à s'allonger sous l'effet des difficultés économiques, ayant pour conséquence de retarder leur émancipation résidentielle. Très probablement, le milieu socio-économique est la principale variable pouvant expliquer cette apparente contradiction de l'effet des difficultés socio-économiques sur la durée de la scolarité des jeunes. L'on peut donc aisément

comprendre que c'est dans les milieux défavorisés que les jeunes ont tendance à écourter leurs études, tandis que dans les milieux favorisés, ils sont plutôt enclins à les rallonger. Ainsi donc, les jeunes des milieux défavorisés semblent décohabiter plus tôt que ceux des milieux favorisés. C'est d'ailleurs un résultat auquel sont précédemment parvenus HERPIN et DECHAUX (2004) au sein de la société française, où ils ont observé une faible décohabitation des jeunes issus des milieux sociaux moyens ou intermédiaires, contre une forte décohabitation de ceux issus respectivement des milieux défavorisés et favorisés.

Du point de vue des aînés (parents), d'après ces auteurs (DIAGNE et LASSAULT, 2007), les aînés qui ont connu la baisse de leur pouvoir d'achat sous l'effet de la crise économique et de ses conséquences ne miseraient qu'à maintenir les jeunes actifs dans le ménage familial, afin d'augmenter le pouvoir économique de celui-ci, sans lequel ledit ménage familial se fragiliserait. Il s'agit aussi ici d'une stratégie de survie développée par le ménage, mais qui profite cette fois-ci aux aînés. Ainsi présentée, la cohabitation semble alors être tant pour les jeunes que pour les aînés, un filet de sécurité, un moyen de résister face à une éventuelle crise socio-économique et à ses conséquences. Comme LOCOH (1998), ces auteurs y ont également décelé une stratégie de survie, qu'adoptent les ménages afin de permettre aux enfants ou aux parents de faire face aux éventuelles difficultés de la vie comme l'atteste cette citation : « *Globalement, même si les ressources domestiques s'amenuisent, on observe des mécanismes de solidarités fondés sur la rétribution intergénérationnelle. Tout se passe comme si la plus jeune génération était désormais appelée à prendre en charge l'ascendance. Dans ce contexte, les parents s'attendent à ce que les enfants prennent la relève : [ ... ] (s'il revenait aux parents de décider, ils feraient tout pour que le jour où il leur serait difficile d'assumer toutes les charges leur afférant, leurs enfants puissent prendre la relève). Si les jeunes semblent désormais intégrer cette perception « d'endettés sociaux » supportant les charges de la famille, ils doivent souvent le faire au détriment de leurs projets individuels (poursuite des études, accès à un logement indépendant, fondation d'un foyer hors du domicile parental, etc.)* » (DIAGNE et LESSAULT, 2007, p. 12). Comparativement donc aux anciennes générations, les nouvelles générations éprouvent de plus en plus de difficultés économiques, retardant leur émancipation résidentielle par rapport à leurs aînés sensiblement aux mêmes âges.

Les résultats trouvés par ces auteurs corroborent le prolongement de la cohabitation intergénérationnelle. C'est-à-dire que comparativement à leurs aînés, les jeunes générations décohabitent de plus en plus tardivement du domicile de leurs parents. Car, alors qu'un jeune

sur deux des anciennes générations étudiées avait déjà décohabité du domicile de ses parents à l'âge de 36 ans, on compte à peine un jeune sur quatre de la récente génération l'ayant fait au même âge. Ces auteurs ayant trouvé que le retard à l'émancipation résidentielle des jeunes générations était corrélé à l'accès au premier emploi, d'après eux, certains jeunes hommes corésideraient toujours avec leurs parents et ce, malgré le fait qu'ils gagnent bien leur vie. Ce qui peut le justifier est, soit la volonté de réaliser des économies pour faire face aux étapes obligatoires de la vie telles que le mariage (versement de la dot par le jeune homme), soit pour soutenir les parents en difficultés économiques. Il ressort que d'après la trajectoire de vie des anciennes générations révélée par leurs enquêtes biographiques, l'ordre d'occurrence des principaux évènements sociodémographiques était respectivement « accès au premier emploi », « mariage », « première naissance », « accès à un logement indépendant en location ».

Il est à noter que l'enchaînement de ces évènements a été rapide. S'agissant des jeunes générations, leur trajectoire n'est pas linéaire comme celle de leurs aînées. Le prolongement de leur « dépendance » résidentielle affecte considérablement la constitution de la famille de ces derniers, car, alors que l'émancipation résidentielle (décohabitation) des anciennes générations avait lieu juste après le mariage, la mise en couple n'est plus suivie de la décohabitation pour les jeunes générations. L'une des conséquences de ce prolongement de la cohabitation intergénérationnelle à Dakar est le croît observé de la taille moyenne des ménages, très probablement dû aux naissances des petits enfants dans le ménage familial, comme l'énoncent DIAGNE et LESSAULT : « *Pour autant, comme nous l'avons observé, le prolongement de l'hébergement n'est pas un obstacle au mariage. Cette situation a des répercussions inévitables sur la composition des ménages et nos résultats convergent vers les analyses qui concluent à l'élévation notoire, ces deux dernières décennies, de la taille des ménages dakarois* » (DIAGNE et LESSAULT, 2007, p 25-26). Ce résultat révèle que la crise économique peut favoriser non seulement la cohabitation intergénérationnelle (deux voire trois générations), mais aussi l'accroissement de la taille moyenne des ménages. Ce type de cohabitation serait de nature à conforter l'autorité des aînés sur les jeunes d'après LOCOH (2002) : « *De même en Afrique de l'Ouest, malgré ou à cause des difficultés économiques, on continue à observer des ménages de type élargi avec une cohabitation assez fréquente de plusieurs générations. Ce mode de prise en charge intergénérationnel est favorable au maintien du contrôle des ménages jeunes par les plus anciens et crée parfois des conflits d'opinions et de valeurs, notamment dans le domaine très sensible des choix de fécondité* » (LOCOH, 2002, p. 182).

S'agissant du maintien du contrôle des aînés sur les jeunes, DIAGNE et LESSAULT (2007) nuancent un peu ce rapport d'autorité entre les anciennes et les récentes générations. Car d'après eux, malgré leur dépendance résidentielle, de par leurs contributions financières dans les ménages en tant qu'actifs, les jeunes assument certaines responsabilités économiques au sein de la famille, qui leur octroient très souvent une prise de certaines décisions engageant la vie familiale. Cette légitimité dans les prises de décisions représente le pouvoir ou l'autorité qu'ils ont chèrement acquis de leurs aînés, au prix de leurs contributions financières. Ainsi, outre le rôle d'amortisseur des chocs et des difficultés économiques, la cohabitation peut aussi permettre aux enfants ou aux jeunes de partager le pouvoir détenu par les aînés, comme l'atteste cette déclaration de DIAGNE et LESSAULT (2007): « *derrière l'apparente dépendance résidentielle des jeunes, se dessinent de nouvelles dépendances économiques des aînés contraints par leur perte de légitimité économique à partager l'autorité* » (DIAGNE et LESSAULT, 2007, p. 35).

À *a priori* considérés comme les plus défavorisés des deux prestataires de la cohabitation (versus aînés), les jeunes semblent en être les gagnants au terme de l'échange, puisqu'ils bénéficient en sus de l'hébergement, d'une partie de l'autorité, jadis exclusivement détenue par les aînés. Donc si dans le passé en Afrique subsaharienne, la famille étendue, par le biais de la cohabitation, était de nature à maintenir ou à accentuer l'autorité des aînés sur les cadets, elle semble plutôt de nos jours astreindre les aînés au partage de ladite autorité. La famille conjugale ou nucléaire ne semble donc plus être, dans ce cas, l'unique type de configuration familiale pouvant entraîner l'érosion du contrôle des jeunes par les aînés, socle des solidarités lignagères au sein de la société traditionnelle africaine.

## **II. Définitions et principales causes de la cohabitation**

### **I.1 Définitions**

#### **a- La cohabitation**

Étant prioritairement utilisé en démographie dans l'étude de la nuptialité, le concept de cohabitation d'après le dictionnaire de démographie et des sciences de la population (DDSP), serait « *le mode de relation de deux individus en couple, vivant ensemble dans le même logement* » (DDSP, 2011, p. 56 VILLENEUVE-GOLKALP). Très souvent utilisé pour désigner les couples non mariés, il convient de noter que le terme cohabitation est respectivement préféré à celui de « concubinage » qui a une connotation péjorative, et à celui d'« union libre », qui écorne l'image du mariage. D'après une tradition française, tirant son

origine de la religion catholique, les jeunes célibataires ne devaient vivre en couple qu'une fois mariés. Mais cela n'a pas empêché la pratique du concubinage dans la classe ouvrière dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à cause de la misère (LERIDON, VILLENEUVE-GOKALP, 1994 ; ROUSSELL, 1978). Simultanément, sous les effets de plusieurs phénomènes, l'affaiblissement de la pratique religieuse, la hausse de la pratique contraceptive, etc ; la cohabitation connaît un grand essor en France après le mouvement de mai 1968. Celle-ci a progressivement pris place dans les mœurs et elle est tour à tour devenue un mode de vie durable avec le temps, puis une modalité entièrement à part de la situation matrimoniale. Ce néo-statut matrimonial (union libre) qu'est la cohabitation a bénéficié, en France, d'un cadre juridique qui lui a accordé quasiment les mêmes avantages fiscaux qu'au mariage, à travers le « PACS » (le pacte civil de solidarité) voté en 1999. Le constat ne s'est pas fait attendre, puisque d'après l'INSEE, depuis 2000, on assiste en France à une baisse continue du nombre de mariages, alors que dans le même temps, on note une très forte hausse des PACS (INSEE, 2012).

L'autre sens de la terminologie de cohabitation en démographie, s'inscrivant plutôt dans l'étude des transferts intergénérationnels, s'obtient en définissant son opposé qui est « décohabitation ». Toujours selon le dictionnaire de démographie et des sciences de la population (DDSP), la décohabitation « *correspond au départ des enfants de chez leurs parents, pour s'installer durablement dans un logement qui leur permette de vivre de manière autonome ; ce logement peut être payé par leur parents ou eux-mêmes* » (DDSP, 2011, p. 82 VILLENEUVE-GOLKALP). D'une manière un peu générale, la décohabitation serait le moment où des personnes formant un même foyer ou un même ménage cessent d'habiter ensemble sous le même toit. L'on peut donc à présent être amené à définir la cohabitation ou la corésidence comme étant le fait, pour plusieurs individus (pas uniquement les couples), de partager le même habitat, le même logement. Nul besoin de préciser que c'est ce sens de la cohabitation qui nous intéresse dans cette recherche. Ainsi, dans le cadre des relations intergénérationnelles, dans plusieurs sociétés, l'on peut observer plusieurs générations cohabitant ensemble, pour une redistribution des ressources et des revenus.

## **b- L'hébergement**

Quant à l'hébergement, substantif dérivant du verbe héberger, d'après le dictionnaire Le Petit Robert, il est défini comme le fait de recevoir, d'abriter, de loger quelqu'un chez soi, généralement à titre provisoire. Donc, l'hébergement entraîne forcément la cohabitation.

Malgré le fait que certains auteurs, tels que GRAFMEYER (1999), dissocient l'hébergement de la cohabitation, pour nous, notre sujet de recherche nous contraint à assimiler les deux phénomènes. L'une des raisons ayant amené GRAFMEYER à faire cette différenciation est la variable « statut d'occupation du logement du ménage », pour identifier les personnes hébergées de celles qui ne le sont pas. Ce qui nous importe ici, est la capacité des ménages à accueillir ou pas des personnes étrangères au noyau familial principal, afin de confirmer ou d'infirmer le fait que la nucléarisation de la famille est supposée conduire inexorablement à un affaiblissement du système d'entraide familiale au sein de la société camerounaise.

### **c. Place du logement dans le budget des ménages**

Que ce soit dans les pays développés ou ceux en développement, le logement (loyer, eau, électricité, etc.) est l'un des postes de dépenses parmi les plus importants des ménages, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle (CSP) du chef de ménage. Ce constat est corroboré par moult études, à l'instar de celle menée sur la société française en 2009 par LE LAIDIER et *al.* Cette étude révélait que le logement constituait le premier poste de dépenses des ménages, car la dépense liée au logement représentait environ un quart du budget des ménages métropolitains, et atteignait même le tiers chez les ménages d'employés retraités ou les personnes âgées de 70 ans ou plus (LE LAIDIER, ACCARDO, BELLAMY, CONSALES, FESSEAU, RAYNAUD, 2009). Dans la même lignée, une autre étude publiée en 2012 par l'INSEE, a révélé, qu'en 2010, un ménage français sur deux a consacré plus de 18,5 % de ses revenus à son habitation principale (ARNAULT et CRUSSON, 2012). Cette part du budget des ménages allouée au logement était plus importante pour les locataires du parc privé, puisqu'elle représentait plus de 40 % des revenus d'un locataire du parc privé sur cinq.

S'agissant de l'Afrique subsaharienne, vu le manque de données statistiques, il n'existe quasiment pas d'études estimant la part du logement dans le budget des ménages africains. Ainsi, mis à part quelques rares travaux, notamment ceux de GACKO (2010)<sup>11</sup> portant sur la structure de consommation des ménages dans les principales agglomérations de l'Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), il ressort de cette étude que les dépenses liées au logement (loyer, eau, électricité, gaz et autre combustion) occupent le second rang dans la consommation des ménages. Cette part du logement dans le budget des ménages oscillerait ainsi entre 13 et 22 %. Il a fallu attendre la réalisation d'ECAM3 pour

---

<sup>11</sup> : lien : [www.afristat.org/contenu/doc\\_travail\\_experts/ra\\_st\\_gacko.pdf](http://www.afristat.org/contenu/doc_travail_experts/ra_st_gacko.pdf) du 11/02/2013

avoir l'estimation de cette part au Cameroun, malgré la réalisation de trois précédentes éditions de cette étude (EBC<sup>12</sup> en 1984, ECAM1 en 1996 et ECAM2 en 2001). Ainsi, d'après le rapport principal de l'ECAM3, avec 15,1 %, le logement était le second poste de dépense le plus important dans le budget des ménages au Cameroun en 2007. Selon le niveau de vie du ménage, ce poids du logement dans le budget des ménages était respectivement de 14,6 % et de 15,3 % pour les ménages pauvres et les non pauvres, et occupait toujours la deuxième place des postes les plus importants.

## **II.2 Principales causes de la cohabitation**

S'il a été reconnu par bon nombre d'auteurs et chercheurs, tels que PAUGAM et ZOYEM (1997), que les difficultés auxquelles faisaient face l'état-providence en Europe ont accentué l'intérêt pour étudier les solidarités intergénérationnelles en général et en particulier l'entraide familiale, l'on pourrait commettre l'erreur de penser que la pratique de l'entraide familiale à travers la cohabitation serait uniquement une conséquence de la pauvreté. D'après PAUGAM et ZOYEM (1997), plusieurs travaux avaient confirmé le maintien de l'entraide familiale au sein de la famille élargie, et donc de la cohabitation longtemps avant la réapparition de la pauvreté. Si la pauvreté était l'unique cause de la cohabitation, empiriquement l'on observerait alors que la décohabitation est élevée dans les milieux favorisés, et faible dans les milieux défavorisés. Or, cela n'est pas avéré, du moins à en croire DECHAUX et HERPIN (2004), puisqu'ils ont trouvé dans la société française que la décohabitation des jeunes était respectivement très élevée dans les milieux défavorisés et favorisés, mais faible dans la classe moyenne. Les travaux de DIAGNE et LASSAULT (2007), comme nous l'avons vu précédemment, semblent aller dans le même sens. Quelles seraient alors les principales causes de la cohabitation ?

Comme causes de la cohabitation, l'on distingue généralement des causes d'ordre économique, sociodémographique et social. Dans leur ouvrage portant sur l'étude comparative de neuf enquêtes sur l'entraide familiale en Europe, BONVALET et OGG (2006) déclarent que la cohabitation prolongée<sup>13</sup> constitue l'une des premières manifestations de l'aide accordée aux enfants par les parents. Comme causes d'ordre économique pouvant entraîner la cohabitation, ces deux auteurs citent le chômage, la précarité de l'emploi et la crise du logement qui engendrent d'énormes difficultés à trouver un logement à des prix raisonnables. D'une façon simple, est au chômage toute personne qui peut et qui veut

---

<sup>12</sup> : Enquête budget consommation.

<sup>13</sup> : due au retard à la décohabitation des enfants

travailler mais ne trouve pas d'emploi. Sans un emploi rémunéré, une personne au chômage est vulnérable et exposée aux divers risques éventuels de la vie. Il en est de même, à quelque chose près, pour une personne qui a un emploi précaire, qui ne lui procure aucune assurance, aucune stabilité. Ces deux catégories de personnes seraient enclines à plus solliciter de l'aide auprès de leurs proches, notamment l'hébergement ou la cohabitation. BONVALET et OGG (2006) ont d'ailleurs observé le phénomène qu'ils ont appelé « recohobitation », où le départ de certains enfants du domicile parental est parfois suivi de leur retour quelques mois ou quelques années plus tard.

Comme cause sociodémographique de la cohabitation, l'on peut citer le mariage ou la mise en couple, le décès, le divorce et la migration. S'agissant du mariage ou de la mise en couple, suite à l'union d'un parent, des personnes peuvent intégrer le foyer des nouveaux conjoints (enfants d'une précédente union, ou personnes collatérales). Le confiage d'enfant en est un exemple concret en Afrique subsaharienne, où un enfant est confié par la famille à un jeune couple nouvellement marié, soit pour les aider dans les travaux domestiques (cas des filles), soit pour être scolarisés (garçons) avant l'arrivée des propres enfants du couple. Il arrive aussi que ce soit la jeune fille qui laisse un enfant à ses parents avant de se marier. Cette pratique se retrouve au Niger, selon EZEMBE (2000). D'après cet auteur, une ethnie en Côte d'Ivoire appelée Agni Bona a des pratiques où les jeunes filles, afin d'acquiescer leur liberté, ont l'obligation de payer un tribut à leurs familles pour les avoir quittées et s'être attachées à un autre homme, par le don de leur fils aîné. Le décès d'un conjoint peut pousser le conjoint restant à aller cohabiter avec l'un de leurs enfants. Ou encore le décès d'une mère célibataire peut entraîner que les enfants de cette dernière soient pris en charge par les frères ou sœurs de la défunte. La séparation ou le divorce des conjoints peut contraindre le conjoint le plus vulnérable et le plus exposé à la précarité à se faire héberger par ses proches. La migration peut aussi être à l'origine de la cohabitation. Il a été démontré que la migration est une véritable stratégie de survie face à la pauvreté, adoptée par certaines populations. Ainsi, la décision de migrer est généralement prise par la communauté (famille ou village). Et si le migrant potentiel a des enfants, la communauté ou bien la famille se doivent de garder la progéniture du migrant dès que la migration est effective, ce qui se fait généralement à travers la cohabitation. L'on peut citer le cas des Soninkés du MALI qui, en guise de gage de leur retour, laissent leurs fils aînés à leurs familles, d'après EZEMBE<sup>14</sup>(2000).

---

<sup>14</sup> : [http://www.udmn.fr/article.php?article\\_id=3](http://www.udmn.fr/article.php?article_id=3); du 28/02/2013 à 15h 14



Comme causes d'ordre social de la cohabitation, l'on peut citer le désir de poursuivre ses études dans de meilleures conditions pour un élève ou un étudiant, la transmission d'un héritage ou d'un patrimoine des parents à leurs enfants ou petits-enfants, l'entraide (échange de services mutuels) entre personnes âgées et jeunes. En Afrique subsaharienne, à cause du manque d'infrastructures éducatives et/ou sanitaires de bonne qualité dans le milieu rural, il n'est pas rare de voir certaines personnes aller cohabiter avec leurs parentèles en milieu urbain, afin de bénéficier de services éducatifs et/ou sanitaires de meilleure qualité.<sup>15</sup>

### **III. Situation de la cohabitation et du confiage d'enfants au Cameroun en 2007**

#### **II.1 Situation de la cohabitation**

Comme nous l'avons amplement vu dès le début de ce chapitre, le phénomène de cohabitation est défini à partir de la situation de résidence des membres du ménage, dans un habitat ou un logement qui doit leur servir de domicile principal. Dans l'ensemble des opérations de collecte de données statistiques au Cameroun, et notamment dans l'ECAM3, outre la domiciliation habituelle, la situation de résidence est aussi déterminée à partir de la durée passée dans et en dehors du ménage, calculée par rapport à la date de début d'enquête dans ce ménage. Ainsi, une personne est considérée comme « résidente » dans un ménage si elle y vit habituellement par rapport à la date du premier jour d'enquête dans ce ménage depuis au moins six mois ; ou alors si elle a l'intention d'y demeurer plus de six mois, dans le cas où elle n'y réside que depuis peu de temps. Au contraire, un visiteur sera un individu qui aura passé consécutivement, par rapport à la date du premier jour d'enquête dans ce ménage, moins de six mois ou s'il a l'intention de rester moins de six mois dans ce ménage. En toute

---

<sup>15</sup> : Pour ce qui est de la transmission du patrimoine ou de l'héritage, dans certains pays industrialisés à l'instar de la France, certaines catégories professionnelles comme celle des agriculteurs, recourent plus fréquemment aux donations que d'autres catégories. D'après CORDIER et *al* (2007), 42 % de ménages d'agriculteurs avaient effectué au moins une donation à leurs enfants en 2004, contre moins de 18 % pour les autres catégories. Et d'après ces auteurs, s'il est plus probable pour un agriculteur que pour d'autres professions d'accorder une donation à ses enfants, la probabilité que ces agriculteurs aient aussi reçu à leur tour de leurs pères-mères ce patrimoine est très élevée. Donc le patrimoine (les unités de production agricole) se transmet de pères en fils, et cela requiert le plus souvent la cohabitation dans le même logement d'au moins deux générations, afin que le futur héritier ou bénéficiaire soit formé.

Afin de faire face dans certains pays occidentaux à l'instar de la France, aux problèmes respectivement liés à la dépendance des personnes âgées et à la précarité des jeunes, notamment les étudiants, plusieurs idées sont de plus en plus avancées en vue d'être explorées. Parmi celles-ci, celle prônant la cohabitation d'un jeune étudiant en difficulté de se loger décemment à un prix raisonnable, et d'une personne âgée, ayant un logement, mais ayant perdu son autonomie. D'après les défenseurs et promoteurs de cette idée, une telle cohabitation ne serait pas seulement à bénéfice réciproque pour les deux cohabitants, mais en réalité, trois entités en sortiraient gagnantes. À savoir le jeune étudiant (gratuité du logement), la personne âgée (aides par rapport aux diverses courses), et enfin l'État qui bénéficiera d'une solution provisoire respectivement aux problèmes liés à la crise du logement, à la dépendance des personnes âgées, et enfin à la précarité des jeunes, qui sont les plus touchés par le chômage (en France).

logique, seuls les résidents constitueront donc les membres du ménage et serviront à la détermination de la taille de droit (versus de fait) des ménages, qui est un indicateur pouvant permettre la compréhension de l'évolution de certains phénomènes, tels que la structure des ménages, la baisse de la fécondité, etc.

### III.1.a Intensité et taux de cohabitation en 2007 au Cameroun.

Il importe de noter, qu'après l'apurement des données collectées par l'étude ECAM3 sur les 11534 ménages enquêtés, seules les informations portant sur 11391 ménages, concernant 51836 individus, sont statistiquement exploitables. Étant donné que les ménages individuels ne sont composés que d'une personne, en l'occurrence leurs chefs, ce type de ménage ne peut pas accueillir de cohabitants. D'où, seuls les ménages dont la taille est supérieure ou égale à deux personnes sont considérés comme étant potentiellement accueillants.

**Tableau 30: répartition des ménages selon le fait d'avoir accueilli ou pas, des personnes étrangères au noyau familial principal du CM**

Type de ménages	Nombre de ménages	Nombre de ménages ayant accueilli des personnes	Nombre de ménages n'ayant pas accueilli des personnes	% de ménages ayant accueilli
<b>Ménages individuels</b>	1888			
<b>Ménages potentiellement accueillants (taille égale à 2 ou plus)</b>	9502	4752	4750	50,0
<b>Total des ménages</b>	<b>11390</b>	<b>4752</b>	<b>4750</b>	<b>41,7</b>
<b>Population totale de tous les ménages</b>	<b>51832</b>	<b>9978</b>	<b>41854</b>	<b>19,2</b>
<b>Population dans les ménages de taille égale à deux ou plus</b>	<b>49944</b>	<b>9978</b>	<b>39966</b>	<b>20,0</b>

Source : Ecam3

D'après le tableau 30 ci-dessous, il ressort que sur les 11391 ménages dont les données ont été analysées, 9502 étaient potentiellement « accueillants » ou « aidants », soit un peu plus de 83 %. Sur ces derniers, un ménage sur deux (50,0 %) a accueilli au moins une personne

étrangère au noyau familial dans son logement. Rapportée à l'ensemble des ménages considérés comme potentiellement accueillants, l'intensité de la cohabitation au sein de la société camerounaise en 2007 est de 50,0 % au lieu de 41,7 %, qui serait sa valeur par rapport l'ensemble des ménages enquêtés.

Depuis maintenant plusieurs décennies, le Cameroun connaît une urbanisation importante. Comment évolue la cohabitation/hébergement selon l'urbanisation ? D'après le dernier recensement de la population réalisé en 2005, le taux d'urbanisation a augmenté de 28,1 % à 48,8 % entre 1976 et 2005, en passant par 37,9 % en 1987. D'après le Bureau Central des Recensements et des Études de Population au Cameroun (BUCREP), ce taux est estimé à 52,0 % en 2010. Cette hausse continue de l'urbanisation, alliée à celle de la précarité inhérente à la crise économique que connaît le Cameroun depuis la moitié de la décennie 80, laisse présager un niveau assez élevé de la cohabitation, à en croire les propos de BONVALET et OGG (2006) : « ... dans la mesure où les dernières enquêtes et recensements ont montré que les situations d'hébergement avec la montée de la précarité se sont multipliées dans la société contemporaine » (BONVALET et OGG, 2006, p. 107).

Les tableaux 31 et 32 semblent corroborer que l'accueil des personnes étrangères au noyau familial principal du CM est positivement corrélé à l'urbanisation au Cameroun. Comme l'on peut le constater, la part des ménages ayant accueilli au moins une personne étrangère au noyau principal du CM est plus élevée en milieu urbain (53,2 %) qu'en milieu rural (47,3 %). Il en est de même pour la proportion des personnes accueillies, qui est de 21,3 % en milieu urbain contre 18,1 % en milieu rural. Or, comme l'a trouvé WAKAM (1997), l'urbanisation est négativement corrélée à la nucléarisation.

**Tableau 31: répartition des ménages urbains selon le fait d'avoir accueilli ou pas des cohabitants étrangers au noyau familial principal du CM.**

Type de ménages	Nombre de ménages	Nombre de ménages ayant accueilli des personnes	Nombre de ménages n'ayant pas accueilli des personnes	% de ménages ayant accueilli
Ménages individuels	1096			
Ménages potentiellement accueillants (taille égale à 2 ou plus)	5269	2801	2468	53,2
<b>Total des ménages</b>	<b>6365</b>	<b>2801</b>	<b>2468</b>	<b>44,0</b>
Population totale des ménages urbains	28588	5869	22719	20,5
Population totale des ménages urbains de taille égale à deux ou plus	27492	5869	21623	21,3

Source : Ecam3

**Tableau 32: répartition des ménages ruraux selon le fait d'avoir accueilli ou pas des cohabitants étrangers au noyau familial principal du CM.**

Type de ménages	Nombre de ménages	Nombre de ménages ayant accueilli des personnes	Nombre de ménages n'ayant pas accueilli des personnes	% de ménages ayant accueilli
Ménages individuels	792			
Ménages potentiellement accueillants (taille égale à 2 ou plus)	4233	2002	2231	47,3
<b>Total de ménages ruraux</b>	<b>5025</b>	<b>2002</b>	<b>2231</b>	<b>39,8</b>
Population totale des ménages ruraux	23244	4054	19190	17,4
Population totale des ménages ruraux de taille égale à deux ou plus	22452	4054	18398	18,1

Source : Ecam3

Le nombre moyen par ménage de cohabitants étrangers au noyau familial peut contribuer à confirmer ou à infirmer que la cohabitation est un phénomène de grande ampleur au sein de la société camerounaise. Combien de personnes en moyenne ont été accueillies dans les ménages en 2007 au Cameroun ?

**Tableau 33 : répartition des ménages selon le nombre de cohabitants étrangers au noyau familial par ménage**

<b>Nombre de cohabitants étrangers au noyau familial</b>	<b>Nombre de ménages</b>	<b>%</b>
<b>1</b>	2269	47,7
<b>2</b>	1110	23,4
<b>3</b>	594	12,5
<b>4</b>	353	7,4
<b>5 ou plus</b>	426	9,0
<b>Total</b>	<b>4752</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne</b>	<b>2,2</b>	
<b>Médiane</b>	<b>1,1</b>	

Source : ECAM3

Comme l'indique le tableau 33 ci-dessus, il semble confirmé qu'en 2007 au Cameroun le nombre de ménages ayant accueilli des personnes étrangères au noyau familial décroît avec le nombre de personnes accueillies. Ainsi, les ménages ayant accordé de l'aide résidentielle ont en moyenne accueilli dans leurs logements un peu plus de deux personnes (2,2) étrangères au noyau familial. Alors qu'une moitié des ménages ayant accordé ce type d'aide compte un peu plus d'une personne (la médiane est de 1,1), l'autre moitié compte au moins deux personnes. Les ménages ayant accueilli une seule personne étrangère au noyau familial principal sont les plus répandus, avec un peu moins d'un ménage sur deux (47,7 %). Ce type de distribution statistique où le mode (1) est inférieur à la médiane (1,1) qui elle-même est inférieure à la moyenne (2,2) est qualifiée de fortement asymétrique, ou d'asymétrie positive. Et pour une telle distribution, la médiane est la mesure de tendance centrale la plus révélatrice des trois (AMYOTTE, 1996). La cohabitation serait donc un phénomène fréquemment observé ou assez répandu dans la société camerounaise, mais dans une proportion raisonnable, puisque moins d'un ménage sur trois (28,9 %) a accueilli trois personnes ou plus. Elle semblait donc déjà bien révolue, en 2007 au Cameroun, la période où l'on accueillait facilement dans le même ménage quatre, cinq voire plus de personnes. Mais quelle est l'influence de l'aide résidentielle sur les structures familiales ?

### **III.1.b Structures familiales et aide résidentielle (cohabitation)**

Comme l'illustre le tableau 34 ci-dessous, en additionnant les proportions des types de ménages, on obtient la hiérarchie suivante : « parental » (42,3 %), « monoparental » (26,2 %), « non familial » (25,8 %) et enfin « conjugal » (6,3). Ainsi, alors qu'un peu plus de deux cohabitants sur cinq ont été accueillis dans les ménages de type « parental », un peu plus d'un cohabitant sur quatre a respectivement été accueilli dans un ménage de type « monoparental » et « non familial ».

**Tableau 34: répartition des personnes accueillies selon le type de ménage, le sexe du CM et le milieu de résidence.**

Milieu de résidence	urbain				rural				Total
	hommes		femmes		hommes		femmes		
Sexe du CM									
Type de ménage	N	%	N	%	N	%	N	%	%
non familial étendu à parenté	653	6,6	556	5,6	326	3,3	591	5,9	21,9
non familial étendu à sans parenté	142	1,4	86	0,9	90	0,9	70	0,7	3,9
conjugal étendu à parenté	292	2,9	6	0,0	239	2,4	2	0,0	5,4
conjugal étendu à sans parenté	44	0,4	2	0,0	43	0,4	0	0,0	0,9
monoparental étendu à parenté	149	1,5	1194	12,0	97	1,0	743	7,5	21,9
monoparental étendu à sans parenté	44	0,4	259	2,6	29	0,3	96	1,0	4,3
parental étendu à parenté	2106	21,1	26	0,3	1439	14,4	19	0,2	36,1
Parental étendu à sans parenté	347	3,5	6	0,0	266	2,7	0	0,0	6,2
<b>Total</b>	<b>3777</b>	<b>37,9</b>	<b>2135</b>	<b>21,4</b>	<b>2529</b>	<b>25,4</b>	<b>1521</b>	<b>15,3</b>	<b>100</b>
<b>Total milieu de résidence</b>	<b>5912</b>				<b>4050</b>				<b>9962</b>
<b>Sexe du CM</b>								<b>H</b>	<b>F</b>
<b>Nombre total de ménages enquêtés</b>								<b>8347</b>	<b>3040</b>
<b>Nombre de ménages non familial isolé ou unipersonnel</b>								<b>1334</b>	<b>554</b>
<b>Nombre de ménages potentiellement accueillant ou aidant</b>								<b>7013</b>	<b>2486</b>
<b>Nombre de ménages étendus ou ayant accueilli</b>								<b>3162</b>	<b>1588</b>
<b>Propension à accueillir (%)</b>								<b>45,1</b>	<b>63,9</b>

Source : Ecam3

Nous pouvons observer que la spécialisation de la typologie des ménages précédemment trouvée, selon laquelle les femmes sont largement majoritaires à la tête des ménages de type « monoparental » tandis que les hommes le sont pour les ménages de type « parental », se

confirme. Car en additionnant les proportions de chacun de ces deux types de ménages, on constate alors que 23,1 % de cohabitants vivent dans un ménage « monoparental » dirigé par une femme, (3,2 % par un homme), et que respectivement 41,7 % de cohabitants vivent dans un ménage de type « parental » dirigé par un homme (0,5 % par une femme). Cependant, ces deux types de ménages, caractérisés par la présence des enfants du CM ou de son conjoint, concentrent à eux seuls 68,5 % des cohabitants, soit près de sept cohabitants sur dix, contre un peu plus de trois cohabitants sur dix (31,4 %) pour les ménages de type « non familial » et « conjugal », caractérisés par l'absence des enfants du CM ou de son conjoint. En additionnant les proportions du total par sexe du CM, il se dégage que près de trois cohabitants sur cinq (63,3 %) vivent dans un ménage dirigé par un homme contre deux sur cinq (36,7 %) dans un ménage dirigé par une femme.

Comme nous l'avons souligné précédemment, la proportion des cohabitants ou personnes accueillies selon le sexe du CM nous semble insuffisante pour trancher l'intéressant débat cherchant à savoir lequel des sexes est plus enclin à accueillir des personnes étrangères au noyau principal du ménages. Nous avons donc jugé pertinent de construire un nouvel indicateur pour révéler l'inclinaison d'un sexe ou de l'autre à accueillir des personnes collatérales. Nous l'avons appelé « la propension à accueillir ».

Son calcul, assez simple, ne requiert que le nombre des ménages ayant effectivement accueilli des cohabitants, et celui des ménages potentiellement accueillants ou aidants selon le sexe du CM. Ces derniers sont obtenus en soustrayant du nombre total de ménages enquêtés celui des ménages unipersonnels ou isolés, puisque ceux-ci ne peuvent pas accueillir d'autres personnes. Ainsi, pour avoir « la propension à accueillir » de chaque sexe, il suffit simplement de rapporter, pour chacun des sexes, le nombre de ménages étendus ou ayant effectivement accueilli sur le nombre de ménages potentiellement accueillants. Il ressort alors du tableau 34 que, dans les ménages dirigés par des femmes, celles-ci seraient plus prédisposées à accueillir des personnes étrangères au noyau familial principal que dans les ménages dirigés par des hommes : « la propension à accueillir » est respectivement égale à 63,9 % pour les femmes CM contre 45,1 % pour les hommes CM.

Dans l'optique de mieux décrire ou de cerner le phénomène de la cohabitation et de ses contours en 2007 au Cameroun, il nous semble pertinent de tenter de dresser le profil sociodémographique des personnes ayant bénéficié de ce type d'aide. Ainsi, on pourrait par exemple savoir si l'on accueille plus les personnes de sexe féminin que celles de sexe

masculin et *vice versa*, ou si comme dans le cas du soutien financier, les principaux bénéficiaires de la cohabitation sont en large majorité les frères et/ou soeurs des CM, auquel cas, les schémas de la configuration de ces deux types seraient similaires.

### III.1.c Profil sociodémographique des personnes accueillies

**Tableau 35: répartition des cohabitants étrangers au noyau familial selon certaines caractéristiques sociodémographiques**

Milieu de résidence	urbain		rural		
Sexe du CM	hommes	femmes	hommes	femmes	Total
Caractéristiques	%	%	%	%	%
<b>sexe</b>					
masculin	20,7	7,1	17,4	5,2	50,4
féminin	19,5	8,2	16,1	5,8	49,6
<b>Total</b>	<b>13573</b> <b>(40,2)</b>	<b>5135</b> <b>(15,3)</b>	<b>11306</b> <b>(33,5)</b>	<b>3717</b> <b>(11,0)</b>	<b>33731</b> <b>(100)</b>
$\chi^2 = 42,5$ à 3 ddl. Coefficient de Cramer = 0,9					
<b>lien de parenté avec le CM</b>					
domestique	0,1	0,1	0,0	0,0	0,2
Fils du CM/conjoint	14,7	4,1	13,4	3,1	35,3
Filles du CM/conjoint	13,8	4,5	12,3	3,2	33,8
père du CM/conjoint	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2
mère du CM/conjoint	0,4	0,2	0,5	0,1	1,2
autre parent masculin CM/conj	5,5	2,7	3,5	2,0	13,7
autre parent féminin CM/conj	4,9	3,2	3,0	2,3	13,4
sans lien de parenté CM/conj	0,8	0,4	0,7	0,3	2,2
<b>Total</b>	<b>13573</b> <b>(40,2)</b>	<b>5135</b> <b>(15,3)</b>	<b>11306</b> <b>(33,5)</b>	<b>3717</b> <b>(11,0)</b>	<b>33731</b> <b>(100)</b>
<b>situation matrimoniale</b>					
célibataire	38,7	14,3	31,9	10,3	95,2
mariée(e) monogame	0,4	0,3	0,4	0,2	1,3
mariée(e) polygame	0,1	0,0	0,1	0,1	0,3
veuf/veuve	0,6	0,3	0,7	0,2	1,8
divorcée/séparé(e)	0,3	0,2	0,4	0,2	1,1
en union libre	0,1	0,1	0,1	0,0	0,3
<b>Total</b>	<b>13553</b> <b>(40,2)</b>	<b>5135</b> <b>(15,3)</b>	<b>11296</b> <b>(33,5)</b>	<b>3713</b> <b>(11,0)</b>	<b>33697</b> <b>(100)</b>
<b>âge</b>					
0 - 14	25,2	7,7	24,4	7,1	64,4
15 - 29	13,0	6,4	7,5	3,2	30,1
30 - 44	1,1	0,8	0,7	0,4	3,0
45 - 64	0,5	0,2	0,4	0,2	1,3
65 ou plus	0,4	0,2	0,5	0,1	1,2
<b>Total</b>	<b>13562</b> <b>(40,2)</b>	<b>5132</b> <b>(15,3)</b>	<b>11301</b> <b>(33,5)</b>	<b>3712</b> <b>(11,0)</b>	<b>33707</b> <b>(100)</b>

Source : ECAM3



Comme l'indique le tableau 35 ci-dessous, en additionnant les proportions selon le milieu de résidence, il se dégage qu'avec plus de cinq cohabitants sur dix (55,5 %) en milieu urbain contre un peu plus de quatre sur dix (44,5 %) en milieu rural, les ménages urbains hébergent plus de membres étrangers au noyau familial que leurs homologues ruraux. Si ce résultat semble corroborer que la cohabitation est plus un phénomène urbain que rural, il ne devrait cependant pas nous échapper qu'il ne s'agit là que du solde net de migration entre les deux milieux de résidence, qui est ici favorable au milieu urbain qui semble indéniablement tirer profit de son niveau de développement plus élevé que celui du milieu rural. Bien que l'exode rural au Cameroun semble de grande ampleur, l'on note néanmoins l'existence des déplacements inverses (retour au village) pouvant aussi être de grande intensité à des moments donnés.

Car comme l'a constaté GUBRY (1996) au Cameroun, au lendemain de la crise économique, le retour au village a été l'une des stratégies adoptées par certains ménages face à la crise économique. À la question de savoir si la migration de retour était une solution à la crise économique qui a frappé de plein fouet les ménages camerounais vers la moitié de la décennie 80, cet auteur répond que cette migration n'était pas une solution, mais plutôt une réponse à ladite crise.

La répartition des membres des ménages hors CM et conjoints selon le sexe révèle un faible écart entre les hommes et les femmes, avec un petit avantage pour les hommes qui enregistrent une proportion de 50,4 % contre 49,6 % pour les femmes. En contrôlant le sexe du CM, il ressort que les personnes hébergées de même sexe que celui du CM les ayant accueillies enregistrent les proportions les plus élevées, indépendamment du milieu de résidence. On note ainsi que lorsque le CM est un homme, il y a respectivement 20,7 % d'hommes accueillis contre 19,5 % de femmes en milieu urbain, et 17,4 % d'hommes contre 16,2 % de femmes en milieu rural. De même, lorsque que le ménage a à sa tête une femme, on compte respectivement 7,1 % d'hommes contre 8,2 % de femmes en milieu urbain, et 5,2 % d'hommes contre 5,8 % de femmes en rural. Notons par ailleurs l'existence d'une très forte relation, significative au seuil de 1 %, entre le sexe du CM et celui de la personne accueillie. Nous sommes en droit de nous poser la question si ces chiffres et cette forte relation révèlent une « sélection sexuée » ou une « polarisation ou attraction sexuée » de la cohabitation ? En d'autres termes, est-ce que les personnes d'un sexe donné sont plus enclines à accueillir des personnes de même sexe qu'elles ? Cette « sélection sexuée » de la cohabitation peut facilement s'expliquer dans certains cas pour des raisons de commodité. Néanmoins, nous

n'avons pas suffisamment d'éléments nous permettant de conclure sur la préférence d'un sexe donné par rapport à l'autre selon le sexe du CM.

S'agissant du lien de parenté avec le chef du ménage, il a été constaté au chapitre 5 que les frères et sœurs des CM ou de leurs conjoints étaient les principaux bénéficiaires des transferts financiers inter-ménages. En ce qui concerne la cohabitation, sont-ils encore ceux qui en bénéficient le plus ? Il convient au préalable de faire une mise au point qui nous semble importante. Dans ECAM3, les différentes modalités de la variables « lien de parenté avec le CM » étaient respectivement : CM, conjoint du CM, fils du CM ou de son conjoint, fille du CM ou de son conjoint, père du CM ou de son conjoint, mère du CM ou de son conjoint, autre parent de sexe masculin du CM ou de son conjoint, autre parent de sexe féminin du CM ou de son conjoint, sans lien de parenté avec le CM ou son conjoint, et enfin domestique. L'on peut donc aisément constater que les frères et sœurs du CM ou de son conjoint font respectivement partie des modalités « autres parents masculins »<sup>16</sup> et « autres parents féminins »<sup>17</sup> du chef du ménage ou de son conjoint. Les modalités « autres parents masculins » et « autres parents féminins » du chef du ménage ou de son conjoint pourraient être en majorité composées respectivement des petits-enfants, puis des frères et sœurs du CM ou de son conjoint ainsi que des enfants confiés.

L'analyse de la situation matrimoniale figurant au tableau 35 révèle que les hébergés sont majoritairement célibataires, avec plus de neuf personnes sur dix (95,2 %). Le statut de célibataire est donc largement le plus répandu parmi les personnes hébergées. Les autres statuts matrimoniaux laissent envisager le lourd poids d'une charge éventuelle (un conjoint ou ex-conjoint et/ou des enfants) qui diminuerait fortement les chances potentielles d'un individu ayant un statut matrimonial autre que celui de célibataire d'être accueilli. La hiérarchie des autres modalités de la situation matrimoniale est respectivement la suivante : veufs/veuves (1,8 %), mariés monogames (1,3 %), divorcés/séparation (1,1 %) union libre (0,3 %) et enfin mariés polygames (0,3 %). Il serait plus facile pour une personne veuve d'être accueillie qu'une personne divorcée ou ayant connu une séparation. Cela pourrait être révélateur d'une mauvaise perception en 2007 du divorce ou de la séparation au sein de la société camerounaise comme dans d'autres sociétés africaines, mais aussi du fait que les divorcé(e)s/séparé(e)s restent peu de temps dans cette situation matrimoniale, en se remettant vite en couple, ils sont donc peu nombreux.

---

<sup>16</sup> : Frères, cousins, neveux, oncles, etc...

<sup>17</sup> : Sœurs, cousines, nièces, tantes, etc...

En effet, d'après une recherche sur la société sénégalaise, comme l'attestent ces propos de F. DIAL (2001, p. 7) : « *Le divorce est mal perçu dans la société sénégalaise, il est même considéré comme un phénomène répugnant malgré l'évolution des attitudes qui le caractérisent ces dernières années. Généralement, l'homme ou la femme qui divorcent à plusieurs reprises sont qualifiés d'inaptes et ils sont stigmatisés par plusieurs expressions ...* ». Dans le même registre, nous pouvons citer cette déclaration de LOCOH et THIRIAT (1995, p. 64) : « *Certes, parce qu'il affecte les réseaux de parenté et d'alliance, le divorce apparaît comme un désordre affaiblissant le groupe de solidarité ancêtres-descendants. Le divorce revêt de ce fait, dans la plupart des sociétés, un caractère discret* » ; Ou encore celle de RIVIERE (cité par LOCOH et THIRIAT, 1995, p. 64) : « *Puisqu'un divorce se pose comme le déni d'un choix que les familles des époux ont généralement conclu à leur avantage respectif* ». Nous pouvons aussi retenir que c'est en milieu rural que l'on observe une forte proportion de personnes veuves accueillies.

Comme on peut le constater dans le tableau 35, quel que soit le milieu de résidence, les enfants du CM et/ou de conjoint sont les plus nombreux parmi les hébergés, soit plus de deux personnes sur trois (66,9 % en urbain contre 71,9 % en rural). On compte ainsi respectivement en milieu urbain 33,8 % de fils du CM/conjoint contre 33,1 % de filles, et en milieu rural 37,1 % de fils contre 34,8 % de filles du CM et/ou de son conjoint. Mis à part les enfants du CM et/ou de son conjoint, la catégorie la plus fréquemment hébergée est composée des autres parents du CM ou de son conjoint, indépendamment du lieu de résidence. Alors que la proportion des personnes de sexe masculin de cette catégorie est de 14,9 % en milieu urbain contre 12,4 % en milieu rural, les personnes de sexe féminin représentent 14,5 % et 11,9 % respectivement en milieu urbain et rural.

Indépendamment du lieu de résidence, la suite de la hiérarchie de la représentativité des hébergés est respectivement constituée des personnes sans parenté avec le CM ou avec son conjoint (2,3 % en urbain contre 2,2 % en rural), les mères du CM ou de son conjoint (1,1 % en urbain contre 1,5 % en rural), les domestiques (0,3 % en urbain contre 0,0 % en rural), et enfin les pères du CM ou de son conjoint (0,1 % dans chacun des deux milieux de résidences). En milieu urbain, en dehors des géniteurs (pères et mères) des CM et ou de leurs conjoints qui sont en majorité âgés de plus de 65 ans, tous les autres hébergés, indépendamment du lien de parenté avec le CM ou son conjoint, ont majoritairement un âge compris entre 15 et 29 ans inclus (tableau 35). En milieu rural par contre, seuls les hébergés

des catégories autres parents, sans parenté et domestiques ont majoritairement un âge compris entre 15 et 29 ans inclus. Les enfants des CM et/ou de son conjoint sont majoritairement âgés de moins de cinq ans, alors que leurs géniteurs (pères et mères) en majorité sont âgés de plus de 65 ans comme en milieu urbain.

**Tableau 36: répartition des hébergés selon l'âge et le lien de parenté avec le CM**

<b>Milieu urbain</b>									
<b>âges</b>	<b>Lien de parenté avec le CM</b>								
	Domes- tiques	fils CM/Co	filles CM/co	père CM/co	mère CM/co	autre parent masculin CM/co	autre parent féminin CM/co	sans parenté CM/co	<b>total</b>
<b>0 - 14</b>	0,0	22,9	22,8	0,0	0,0	6,3	6,7	0,5	<b>11082 (59,3)</b>
<b>15 - 29</b>	0,2	10,1	9,4	0,0	0,0	7,5	6,4	1,4	<b>6549 (35,0)</b>
<b>30 - 44</b>	0,0	0,8	0,8	0,0	0,0	0,9	0,7	0,2	<b>633 (3,4)</b>
<b>45 - 64</b>	0,0	0,0	0,1	0,0	0,5	0,2	0,3	0,1	<b>236 (1,3)</b>
<b>65 ou plus</b>	0,0	0,0	0,0	0,1	0,6	0,1	0,3	0,0	<b>198 (1,1)</b>
<b>total</b>	<b>49 (0,3)</b>	<b>6317 (33,8)</b>	<b>6185 (33,1)</b>	<b>20 (0,1)</b>	<b>205 (1,1)</b>	<b>2787 (14,9)</b>	<b>2713 (14,5)</b>	<b>422 (2,3)</b>	<b>18698 (100,0)</b>
<b>Milieu rural</b>									
<b>0 - 14</b>	0,0	27,8	26,9	0,0	0,0	7,5	7,8	0,6	<b>10599 (70,6)</b>
<b>15 - 29</b>	0,0	8,6	7,0	0,0	0,0	4,2	3,0	1,1	<b>3606 (24,0)</b>
<b>30 - 44</b>	0,0	0,7	0,7	0,0	0,1	0,5	0,4	0,2	<b>385 (2,6)</b>
<b>45 - 64</b>	0,0	0,0	0,1	0,0	0,5	0,2	0,4	0,1	<b>196 (1,3)</b>
<b>65 ou plus</b>	0,0	0,0	0,0	0,1	0,9	0,1	0,4	0,1	<b>232 (1,5)</b>
<b>total</b>	<b>7 (0,0)</b>	<b>5567 (37,1)</b>	<b>5222 (34,8)</b>	<b>22 (0,1)</b>	<b>218 (1,5)</b>	<b>1869 (12,4)</b>	<b>1789 (11,9)</b>	<b>324 (2,2)</b>	<b>15018 (100,0)</b>

Source : ECAM3

L'analyse selon l'âge du tableau 36 révèle que la proportion des hébergés diminue avec l'âge, indépendamment du milieu de résidence. Ainsi, la hiérarchie de leur représentativité est respectivement de : les 0 - 14 ans (59,3 % en urbain contre 70,6 % en rural), 15 - 29 ans (35,0 % en urbain contre 24,3 % en rural), les 30 - 44 ans (3,4 % en urbain contre 2,6 % en rural), les 45 - 64 ans (1,3 % en urbain comme en rural) et enfin les 65 ans ou plus (1,1 % en urbain contre 1,5 %). Tandis que les hébergés des groupes d'âges extrêmes sont

majoritairement observés dans le milieu rural, ceux des groupes des 15 – 29 ans et des 30 – 44 ans le sont plutôt en milieu urbain.

En ne s'intéressant qu'aux autres parents des deux sexes des CM et ou leurs conjoints, il ressort du tableau 35 que ces hébergés sont majoritairement des jeunes, voire des enfants. Représentant alors 29,4 % des hébergés en milieu urbain, cette proportion est composée de 13 % des moins de 15 ans, 13,9 % des 15-29 ans et enfin 2,5 % des plus de 30 ans. En milieu rural, la proportion des autres de parents du CM ou de son conjoint des deux sexes étant de 24,3 %, celle-ci se répartit comme suit : 15,3 % des moins de 15 ans, 7,2 % des 15-29 ans et enfin 1,8 % des plus de 30 ans. Donc, d'après ces résultats, mis à part les enfants du CM et ou de son conjoint, les autres parents (petits-enfants, frères et sœurs) du CM ou de son conjoint sont ceux qui bénéficieraient majoritairement de la cohabitation ainsi que les enfants confiés. Soulignons qu'en Afrique subsaharienne, il n'est pas rare de rencontrer des aînés des fratries ayant réussi, héberger leurs cadets afin d'alléger la charge à leurs géniteurs. Cet hébergement que les aînés des fratries accorderaient à leurs cadets pourrait être une manifestation de la réciprocité qu'ils doivent à leurs géniteurs (pères-mères). Ainsi, certains géniteurs bénéficieraient indirectement de l'aide résidentielle de leurs enfants aînés (à travers l'hébergement par ces derniers de leurs cadets), car un poids non négligeable de la charge qu'ils auraient dû porter seuls<sup>18</sup> repose sur les aînés de leurs progénitures.

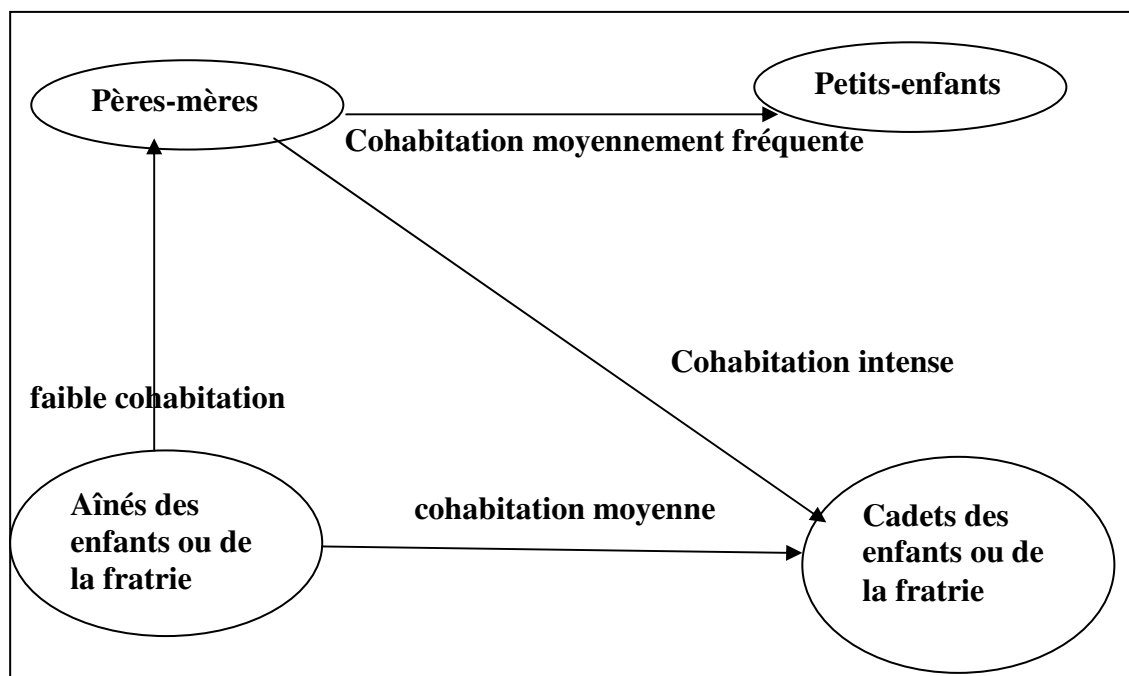
Une autre variante de la cohabitation fréquemment observée dans les milieux défavorisés est celle qui abrite dans le même logement plusieurs générations, notamment trois générations d'une même famille. Ce type de cohabitation a d'ailleurs été fréquemment observé en Guadeloupe par ATTIAS-DONFUT et LAPIERRE (1997), où des CM qui hébergent à la fois leurs enfants majeurs et les enfants de ces derniers. Si la cohabitation entre grands-parents et petits-enfants était plus fréquente que celle entre les aînés des fratries et leurs cadets, l'on pourrait affirmer qu'*in fine*, les géniteurs (pères-mères) ne seraient pas les principaux bénéficiaires de l'aide résidentielle, malgré le soulagement que leur apportent leurs enfants aînés. Ainsi, alors qu'en Occident c'est la cohabitation verticale (ascendants-descendants directs) qui est en majorité observée, en Afrique subsaharienne ce phénomène est complexe, c'est-à-dire qu'on observerait simultanément la cohabitation verticale et horizontale (fratrie, petits-enfants, etc.).

---

<sup>18</sup> : Puisqu'il s'agit de leurs propres enfants, et non de ceux de leurs enfants (petits-fils).

Dans l'optique d'appréhender les solidarités entre générations, aussi bien descendantes qu'ascendantes à partir de l'enquête sur trois générations, ATTIAS-DONFUT et LAPIERRE (1997) ont réalisé leur recherche sur la Guadeloupe comme un laboratoire privilégié, du fait de ses contextes historiques, socio-économiques et sociodémographiques. Selon ces auteurs comme bon nombre d'autres tels que CLARKE (1957), SMITH (1962), les familles antillaises en général et guadeloupéennes en particulier ont un fort héritage de la culture africaine, lequel laisserait entrevoir de très fortes similitudes entre la Guadeloupe et l'Afrique subsaharienne en général concernant l'entraide familiale. S'agissant de la cohabitation, ATTIAS-DONFUT et LAPIERRE (1997) ont donc observé une forme de cohabitation complexe comme l'attestent leurs propos ci-après : « *La dimension verticale de la famille est donc dans l'ensemble très importante, et il en est de même de la dimension horizontale que définit la fratrie* » (1997, p. 22). C'est la même forme de cohabitation qui pourrait être observée au Cameroun, c'est-à-dire une forme complexe, simultanément de direction verticale et horizontale. D'où la configuration de la cohabitation ou de l'aide résidentielle ci-après (schéma n° 2), qui semble de peu différente de celle du soutien financier.

**Schéma n°2 : configuration de la cohabitation ou de l'aide résidentielle dans la famille**



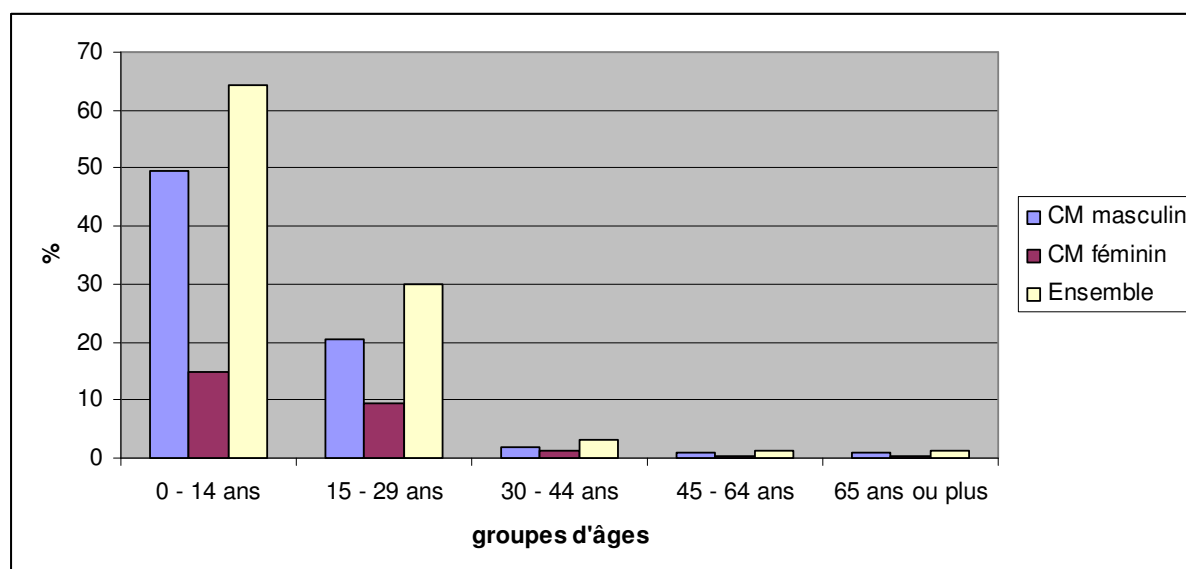
Source : ECAM3

Il convient de préciser que dans notre recherche, nous n'approfondissons pas la variante de la cohabitation verticale qui concerne les enfants du CM n'ayant jamais décohabité ou qui sont revenus dans le domicile parental pour une raison quelconque après une décohabitation. Dans

notre schéma n° 2, cette variante de la cohabitation verticale est représentée par la relation entre les géniteurs (pères-mères) et les cadets des enfants. Mais nous estimons que cette variante de la cohabitation est provoquée par le climat socio-économique camerounais, marqué respectivement par la pauvreté, dont l'un des corollaires est un chômage massif des jeunes, et des difficultés d'insertion professionnelle.

D'après le graphique 4, l'intensité de la cohabitation baisse significativement de manière continue au cours du cycle de vie. Il ressort que le phénomène de cohabitation est très intense dans l'enfance (moins de 14 ans), reste moyennement fréquent entre 15 et 29 ans. Après trente ans, ce phénomène devient marginal, et tend à s'estomper. Comme nous l'avons dit précédemment, les personnes accueillies résident en très large majorité en ville.

**Graphique 4: évolution de la cohabitation selon le sexe du CM et l'âge des hébergés.**



Source : Ecam 3

Et d'après le tableau 36, si la proportion des cohabitants urbains est si importante (18698 sur un total de 33716, soit 55,4%), c'est principalement grâce aux moins de 30 ans dont la représentativité dans ce milieu de résidence (17631 sur 33716, soit 52,3 %, ECAM3) est nettement supérieure à celle de la même tranche d'âge dans la population rurale (14205 sur 33716, soit 42,1 %, ECAM3). Passé trente ans, le différentiel de représentativité des cohabitants entre les deux milieux de résidence se réduit considérablement, au point de quasiment s'égaliser (3,1 % en urbain contre 2,5 % en rural, ECAM3). L'on retient qu'il semble plus fréquent d'observer un cohabitant âgé de moins de trente ans en ville qu'à la campagne. Ce constat laisse présager que le phénomène de confiage d'enfants serait plus

urbain que rural. Nous pourrions le vérifier dans le paragraphe prévu à cet effet. Pour l'instant, dans la poursuite de l'objectif de mieux décrire la cohabitation, préoccupons-nous de dresser aussi le profil socio-économique des personnes accueillies. Dans la suite des analyses, ne sont pris en compte que les hébergés étrangers au noyau principal du ménage du CM. Donc, les enfants du CM et/ou de son conjoint ne sont plus concernés par ces analyses.

### **III.1.d Profil socio-économique des personnes accueillies**

Dans ECAM 3, dans la section sur le parcours scolaire des enquêtés, il a été posé la question à tous les membres du ménage âgés d'au moins deux ans: l'individu a-t-il déjà fréquenté une école ? À cette question, il ressort du tableau 37-a qu'une très large majorité (80,9 %), soit un peu plus de huit cohabitants sur dix, avaient déjà fréquenté une école en 2007 au Cameroun, contre 19,1 % ne l'ayant jamais fait. Le milieu rural est bien celui qui compte le plus des cohabitants n'ayant jamais fréquenté une école, avec une proportion de 10,6 %, contre 8,5 % pour le milieu urbain. Une proportion de 13,1 % de cohabitants n'ayant jamais fréquenté une école réside dans des ménages dirigés par les hommes, contre 6 % dans ceux dirigés par les femmes.

Le niveau d'instruction peut renseigner sur les performances scolaires des individus. En additionnant les proportions de la modalité « sans niveau », l'on obtient que seulement 5,4 % de cohabitants n'ont aucun niveau, ce qui semble contredire le fait que 19,1 % de cohabitants n'aient jamais fréquenté une école. Car l'on se serait attendu que la proportion des cohabitants sans niveau soit au moins égale à celle de qui n'ont jamais fréquenté une école. Cependant, parmi ceux ayant déjà fréquenté une école, il doit très probablement y avoir ceux qui n'ont aucun niveau pour n'avoir pas achevé un cycle scolaire à cause de la déperdition scolaire. Donc, vraisemblablement, les enquêtés auraient eu tendance à déclarer qu'ils avaient déjà fréquenté une école, même si ce n'avait pas été le cas. Il convient aussi de signaler que, lors de la collecte des données, il n'y a aucun moyen de contrôler si un enquêté a déjà fréquenté une école ou non, alors qu'il est possible de contrôler le niveau d'instruction. La suite de la hiérarchie du niveau d'instruction est respectivement : primaire (45,7 %), secondaire général 1<sup>er</sup> cycle (20,3 %), secondaire technique 1<sup>er</sup> cycle (11,9 %), secondaire général 2<sup>ème</sup> cycle (9,9 %), supérieur (3,6 %) et enfin secondaire technique 2<sup>ème</sup> cycle (2,6 %) <sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> : Les niveaux secondaire général ou technique 1<sup>er</sup> cycle correspondent au collège, alors que les niveaux secondaire général ou technique du 2<sup>ème</sup> cycle correspondent au lycée.



**Tableau 37-a : répartition des personnes accueillies selon certaines caractéristiques socio-économiques (volet éducation)**

Milieu de résidence	urbain		rural		Total
	hommes	femmes	hommes	femmes	
Sexe du CM	hommes	femmes	hommes	femmes	
Caractéristiques	%	%	%	%	
<b>a déjà fréquenté une école</b>					
Oui	32,7	18,3	18,0	11,9	80,9
non	5,6	2,9	7,5	3,1	19,1
<b>Total</b>	<b>3596</b> <b>(38,3)</b>	<b>1988</b> <b>(21,2)</b>	<b>2398</b> <b>(25,5)</b>	<b>1412</b> <b>(15)</b>	<b>9394</b> <b>(100)</b>
<b>Niveau d'instruction</b>					
sans niveau	1,8	1,2	1,3	1,1	5,4
primaire	16,8	9,2	11,9	7,8	45,7
secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle	8,6	4,8	4,2	2,7	20,3
secondaire général 2 <sup>e</sup> cycle	4,9	2,7	1,6	0,8	9,9
secondaire technique 1 <sup>er</sup> cycle	4,8	2,9	2,6	1,6	11,9
secondaire technique 2 <sup>e</sup> cycle	1,5	1,0	0,2	0,1	2,6
Enseignement supérieur	2,4	1,0	0,4	0,1	3,6
<b>Total</b>	<b>2968</b> <b>(40,8)</b>	<b>1660</b> <b>(22,8)</b>	<b>1617</b> <b>(22,2)</b>	<b>1032</b> <b>(14,2)</b>	<b>7268</b> <b>(100)</b>
<b>Diplôme le plus élevé</b>					
Sans diplôme	14,5	8,8	11,7	8,1	43,1
Cep/cepe/fslc	17,0	9,3	8,4	5,0	39,7
Bepc/gceol	4,9	2,6	1,3	0,7	9,5
Probatoire/ bp	1,4	0,7	0,3	0,1	2,5
Bac/gceal	1,9	0,9	0,3	0,1	3,2
Bts/dut/deug	0,4	0,1	0,1	0,1	0,7
licence	0,5	0,2	0,1	0,1	0,9
maîtrise/master/dea	0,2	0,1	0,0	0,0	0,3
doctorat/phd	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
<b>Total</b>	<b>2982</b> <b>(40,9)</b>	<b>1656</b> <b>(22,7)</b>	<b>1615</b> <b>(22,2)</b>	<b>1032</b> <b>(14,2)</b>	<b>7285</b> <b>(100)</b>

Source : ECAM3

Il ressort donc du tableau 37-a que les cohabitants ont majoritairement le niveau primaire, c'est-à-dire que pour ceux de cette catégorie ayant le plus étudié, le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire général ou technique n'a pas été atteint. Seul un cohabitant sur quatre a atteint le 1<sup>er</sup> cycle général sans forcément l'avoir achevé, contre un peu plus d'un cohabitant sur dix pour le 1<sup>er</sup> cycle technique. Concernant le 2<sup>e</sup> cycle, un peu moins d'un cohabitant sur dix l'a atteint sans forcément l'achever pour l'enseignement général, contre 2,6 % pour l'enseignement technique. Certes il ne s'agit ici que d'une catégorie de la population, les personnes ayant bénéficié de l'aide résidentielle, dont près des deux tiers ont moins de 15 ans.

Les grandes écoles et universités étant situées dans les principales villes du pays, la proportion des étudiants dont les géniteurs (pères-mères), résidant en milieu rural, sont obligés soit de les loger dans les cités universitaires ou privées, ou alors chez leurs parents résidant en ville devrait être élevée. Car, compte tenu des conditions de vie des populations vivant en milieu rural, ces étudiants demanderaient prioritairement à être accueillis par leurs parents en ville, au lieu de louer un logement soit en cité universitaire ou chez des particuliers. Ainsi, l'on devrait en principe avoir une proportion des personnes hébergées de niveau supérieur relativement élevée, d'autant plus que d'après l'enquête sur l'emploi au Cameroun (2010), les diplômés du supérieur sont ceux qui rencontrent le plus de difficultés d'insertion professionnelle. Mais à cause de la structure de la population des hébergés (majoritairement âgés de moins de 10 ans), l'on ne compte que très peu de cohabitants ayant un niveau supérieur (3,6 %), dont la grande majorité réside en milieu urbain (3,4 %). L'on est tenté de savoir de quoi vivent ces ex-étudiants ayant par la suite intégré la catégorie de chômeurs, au moins pendant la période de recherche de l'emploi après l'obtention éventuelle de leurs diplômes respectifs, puisqu'ils sont censés ne pas avoir de revenus.

L'analyse du diplôme le plus élevé révèle que la proportion des hébergés décroît avec la hiérarchie du diplôme. L'on observe donc que les personnes accueillies sont le plus fréquemment sans diplôme, puisqu'un peu plus de deux personnes sur cinq (43,1 %) sont dans ce cas. Cependant, le diplôme obtenu le plus élevé et majoritairement observé est le cep/cepe/flsc qui sanctionne la fin des études du cycle primaire respectivement dans la section francophone et anglophone. Donc, un peu moins de deux hébergés sur cinq (39,7 %) ont parfaitement achevé leur cycle primaire, avec à la clé le diplôme visé. Cela voudrait aussi dire qu'en 2007, plus de quatre hébergés sur cinq (82,8 %), soit étaient encore au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire, soit ne l'avaient pas achevé convenablement. Alors que moins de deux pourcent des hébergés (1,3 %) ont un diplôme de l'enseignement supérieur, 3,2 % ont le baccalauréat ou le GCEAL son équivalent dans la section anglophone.

L'âge éligible aux questions sur l'activité économiques était dès cinq ans. D'après le tableau 37-b ci-dessus, l'analyse de la situation d'activité permet d'observer que plus de la moitié des hébergés étrangers au noyau principal du ménage (56,9 %) sont des inactifs. Cette catégorie étant majoritairement constituée des moins de 15 ans qui, encore considérés par la législation camerounaise du travail comme étant des enfants, sont censés être scolarisés au lieu de travailler. Cependant, certains de ces enfants travaillent. D'après ECAM3, on compte 4184 enfants âgés de moins de 15 ans qui travaillent, sur un total de 21703 enfants, soit une

proportion d'environ 19,3 %. En guise de rappel, ce groupe d'âge (0-14 ans) représente à lui seul 64,4 % de la population des hébergés étrangers au noyau principal du ménage, or les 65 ans ou plus, en représentent 4,4 % de cette population, cela porte la part des hébergés théoriquement inactifs à 68,8 %.

En additionnant les proportions des hébergés inactifs de chaque milieu de résidence (tableau 37-b), il ressort que ces derniers sont majoritaires en milieu urbain (35,8 %) contre 21,1 % pour le milieu rural. Puisque cette catégorie de personnes est probablement surtout constituée des moins de 15 ans (0-14 ans), sa prépondérance en milieu urbain peut être due au phénomène de placement d'enfants du rural vers l'urbain. La troisième partie de ce chapitre, à la suite de celle-ci, sera consacrée à ce phénomène et pourra donc nous renseigner davantage. Mais nous retenons que, dans l'ensemble, les hébergés inactifs étrangers au noyau principal du ménage sont plus fréquemment observés dans les ménages dirigés par les hommes par rapport à ceux ayant à leurs têtes les femmes, puisqu'on a respectivement 34,4 % contre 22,5 %.

**Tableau 37-b : répartition des personnes accueillies selon certaines caractéristiques socio-économiques (volet activité)**

Milieu de résidence	urbain		rural		Total
	hommes	femmes	hommes	femmes	
Sexe du CM	hommes	femmes	hommes	femmes	
Caractéristiques	%	%	%	%	%
Situation d'activité					
Actifs occupés	14,1	6,3	12,4	6,7	<b>39,5</b>
chômeurs	2,1	1,0	0,3	0,2	<b>3,6</b>
Inactifs	21,7	14,1	12,7	8,4	<b>56,9</b>
Total	<b>3783</b> <b>(37,9)</b>	<b>2137</b> <b>(21,4)</b>	<b>2534</b> <b>(25,4)</b>	<b>1524</b> <b>(15,3)</b>	<b>9978</b> <b>(100)</b>
<b>Catégories sociales des professions (CSP) des actifs</b>					
Cadres	0,6	0,2	0,2	0,0	<b>1,0</b>
Employés qualifiés	4,6	1,7	1,0	0,3	<b>7,6</b>
Manœuvres	4,6	1,6	1,4	0,4	<b>8</b>
Patrons	0,4	0,1	0,1	0,0	<b>0,6</b>
Compte propre	10,3	4,5	7,9	3,1	<b>25,8</b>
Aides familiaux/apprentis	15,2	7,9	20,8	13,1	<b>57</b>
Total	<b>1408</b> <b>(35,7)</b>	<b>633</b> <b>(16,0)</b>	<b>1238</b> <b>(31,4)</b>	<b>669</b> <b>(16,9)</b>	<b>3948</b> <b>(100)</b>

Source : Ecam3

Les hébergés actifs étrangers au noyau principal du ménage représentant en tout 43,1 % (tableau 37-b) soit plus de deux hébergés sur cinq, sont respectivement répartis entre les actifs occupés et les chômeurs, dont les proportions respectives s'élèvent à 39,5 % et à 3,6 %. Il convient de signaler que la variable des catégories sociales des professions ne concerne que les hébergés actifs, c'est donc dire que les moins de 15 ans (0-14 ans) sont exclus (cette variable n'est renseignée que pour les personnes âgées d'au moins 15 ans, donc potentiellement actives). L'analyse des CSP confirme bien la précarité et la vulnérabilité des personnes hébergées, puisque la hiérarchie est la suivante : aides familiaux/ apprentis (57,0 %), propre compte (25,8 %), manœuvres (8,0 %), employés qualifiés (7,6 %), cadres (0,9 %) et enfin patrons (0,6 %). Avec près de trois hébergés sur cinq, la catégorie « aide familial/apprenti » semble révéler que les personnes accueillies le seraient très probablement pour aider leurs hôtes dans leurs unités de production économique. La cohabitation dans ce cas serait alors à bénéfice réciproque, et non uniquement à l'endroit du bénéficiaire.

Il se dégage aussi du tableau 37-b que plus d'un hébergé sur quatre (25,8 %) est un auto-entrepreneur, c'est-à-dire qu'il évolue à son propre compte. Nous tenons à attirer l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de véritables structures économiques, mais plutôt de très minuscules unités de production, telles que de très petites échoppes ou unités de commerce. Ces très petits commerces n'ont généralement pas un fonds commercial solide, ajouté à cela l'absence des bases élémentaires de gestion de leurs propriétaires du fait de leur faible niveau d'instruction, elles ont le plus souvent une durée de vie éphémère. Sinon comment comprendre qu'ils soient de véritables entrepreneurs, et qu'ils soient si majoritairement hébergés ? Les deux autres catégories significativement importantes qui complètent cette hiérarchie sont respectivement celle des « manœuvres » (8,0 %) et celle des « employés qualifiés » (7,6 %). Malgré le faible écart de moins d'un point de différence (+0,4) entre la proportion des manœuvres et celle des employés qualifiés, cela est une preuve supplémentaire que les hébergés sont peu qualifiés. Les catégories des « patrons » et celle des « cadres » sont très marginales parmi les personnes accueillies, puisqu'elles représentent respectivement 0,6 % et 0,9 %.

### **III.1 Hébergement et réciprocité**

L'entraide familiale reposant sur le principe du « don/ contre-don », nous nous attendons à ce que les aidants reçoivent en compensation de leur aide, des services de la part des hébergés. Il nous semble donc intéressant de savoir si l'hébergement est sous-tendu par une réciprocité

entre les deux prestataires. La cohabitation étant une aide dont l'identification du véritable bénéficiaire n'est pas toujours facile, car pouvant être à bénéfice réciproque entre les deux prestataires, nous faisons l'hypothèse que l'hébergé serait le bénéficiaire principal. Ainsi, il y aurait une relation descendante entre l'hôte et lui, c'est-à-dire que ce dernier, de par la vulnérabilité de sa situation, se sentirait un peu fragilisé, diminué, et par conséquent, légèrement en dessous de son hôte. La situation de la cohabitation ou de l'aide résidentielle est faite de sorte que, si jamais il devait y avoir une contrepartie de même nature, celle-ci est forcément différée ou renvoyée dans un futur assez éloigné, voire incertain ; car le fait que l'actuel hébergé puisse en retour accueillir son hôte nécessitera plus de temps. La contrepartie de l'hébergement, ne serait-ce qu'en partie, se ferait donc concomitamment à l'hébergement, à travers les travaux domestiques, et ceci d'une manière tacite, comme l'attestent ces propos d'ATTIAS-DONFUT et de LAPIERRE (1997) : « *Sur la cohabitation se fondent des entités économiques et relationnelles dans lesquelles l'entraide fonctionne sous de multiples formes, chacun apportant selon ses possibilités et capacités en argent, en temps, en travail domestique ou en compétences diverses (bricolage, réparations, entretien du jardin, éducation des enfants, etc.). Le fait de vivre ensemble induit une mise en commun des moyens, la solidarité fonctionnant au quotidien, selon un système de réciprocité implicite, plus ou moins asymétrique et qui n'est comptabilisé qu'en situation de conflit* » (ATTIAS-DONFUT et LAPIERRE, 1997, p. 54). Cela semble être confirmé par les résultats inscrits dans le tableau 37 ci-dessous, où bon nombre d'hébergés se retrouvent à accomplir des tâches bénéficiant à tout ou à une partie de l'ensemble du ménage.

Il se dégage du tableau 38 qu'au cours des 7 jours précédents l'enquête, plus de trois hébergés sur quatre ont fait la lessive au moins pour un membre du ménage tant dans les ménages dirigés par les hommes (76,5 %) que ceux dirigés par les femmes (75,4 %). La vaisselle semble majoritairement être faite par les hébergés dans les ménages ayant à leurs têtes des femmes, puisque près de trois hébergés sur quatre (74,7 %) dans les ménages dirigés par les femmes, contre près de sept hébergés sur dix (68,9 %) dans ceux dirigés par les hommes, ont fait la vaisselle pour le ménage. A l'image de « faire la vaisselle dans le ménage », « puiser de l'eau » pour l'utilisation du ménage est plus fréquent dans les ménages ayant à leurs têtes des femmes, vu l'écart de près de dix points (9,8) entre la proportion des hébergés des ménages dirigés par les femmes (74,6 %) et celle des hébergés de ceux dirigés par les hommes (64,8 %), ayant puisé de l'eau pour le compte du ménage.

**Tableau 38: répartition des hébergés étrangers au noyau familial principal du CM selon certaines tâches accomplies dans le ménage au cours des sept derniers jours précédents l'enquête et selon le sexe du CM**

Tâches accomplies pour le compte du ménage	Hommes		Femmes	
	N	%	N	%
<b>a fait la cuisine pour le ménage et servi les repas</b>				
oui	1189	44,0	636	42,8
non	1515	56,0	850	57,2
<b>a fait la lessive pour au moins un membre du ménage</b>				
oui	2071	76,5	1121	75,4
non	634	23,5	365	24,6
<b>a fait les courses (y compris le marché) pour le ménage</b>				
oui	1317	48,7	687	46,2
non	1388	51,3	799	53,8
<b>a gardé des enfants/ personnes âgées/malades du ménage</b>				
oui	783	28,9	1111	57,6
non	1921	71,1	816	42,4
<b>a ramassé du bois pour le ménage</b>				
oui	765	28,3	500	33,6
non	1939	71,7	986	66,4
<b>a fait la vaisselle pour le ménage</b>				
oui	1866	68,9	1110	74,7
non	840	31,1	375	25,3
<b>a puisé de l'eau pour le ménage</b>				
oui	1754	64,8	1108	74,6
non	951	35,2	378	25,4
<b>a exécuté d'autres tâches du ménage</b>				
oui	482	18,3	302	21,2
non	2146	81,7	1121	78,8

Source : ECAM3

Les ménages ayant à leurs têtes des femmes paraissent plus sensibles à la garde des enfants ou des personnes âgées ou encore des malades que ne le sont ceux dirigés par les hommes. La proportion des hébergés ayant déclaré avoir gardé soit un enfant, soit une personne âgée, soit un malade, va en effet du simple au double, 28,9 % lorsque le ménage est dirigé par un homme contre 57,6 % lorsqu'il est dirigé par une femme. L'on constate donc que la proportion des hébergés ayant accompli au cours des sept derniers jours précédents l'enquête au moins l'un des huit travaux domestiques retenus dans l'enquête, quel que soit le sexe du CM l'ayant accueilli, oscille entre 18,3 % et 76,5 %. Donc, les hébergés accomplissent des tâches qui pourraient être rémunérées dans certains contextes. Nous pensons que c'est la contrepartie de l'aide résidentielle qu'ils reçoivent de leurs hôtes. La cohabitation serait donc sous-tendue par une réciprocité directe en nature. Ayant largement décrit la cohabitation, il

serait temps de passer au dernier phénomène traité dans ce chapitre, à savoir le *fosterage* ou le *confiage* d'enfants.

#### IV. CONFIAGE D'ENFANTS

Avec la résistance du modèle familial étendu, qui est régi par la cohabitation de plusieurs noyaux familiaux et/ou la présence de plusieurs membres collatéraux ou non (PILON, 2004), ce type de structure des ménages est favorable à certaines pratiques, comme le confiage d'enfants, qui est un phénomène ancien au Cameroun. Selon VANDERMEERSCH (2002), cette pratique est courante bien que non systématique en Afrique subsaharienne. Par contre, PILON et VIGNIKIN (1996) semblent corroborer la forte intensité de ce phénomène en Afrique subsaharienne, lorsqu'ils disent : « *Si ce phénomène est observé dans d'autres régions du monde, il apparaît particulièrement important en Afrique subsaharienne,...* » (PILON et VIGNIKIN, 1996, p 474). Défini comme étant la délégation des rôles parentaux, notamment ceux de la socialisation, à d'autres parents que les parents biologiques ou géniteurs (VANDERMEERSCH, 2002), le confiage d'enfants (*fosterage*) consiste en la circulation de ceux-ci au sein de la famille élargie.

PILON (2004) a trouvé que les différentes situations des enfants qui ne résident pas avec leurs deux parents géniteurs sont les suivantes : mère présente, père absent ; mère présente, père décédé ; mère absente, père présent ; mère absente, père ailleurs ; mère décédée, père présent ; mère décédée, père décédé. D'après cet auteur, il est important de connaître s'il y a eu mobilité ou non de l'enfant, c'est-à-dire si celui-ci vient d'un autre ménage ou alors si ce sont plutôt ses géniteurs qui sont soit partis du ménage dans lequel réside l'enfant, soit décédés. Cette remarque de PILON permet de dire que le vocable de confiage, de placement d'enfant n'a de sens que si l'enfant connaît un changement de ménage, donc une mobilité. Cette remarque est aussi révélatrice de la confusion qui est souvent faite des terminologies telles qu'adoption, prêt, don, transfert, placement, circulation, mobilité ou confiage d'enfants, utilisées pour traduire la pluralité de cette réalité. Cet auteur pense que cette confusion serait due à une hétérogénéité des définitions accordées à ces mots, car des contenus différents sont souvent donnés à un même vocable, ce qui complique la comparaison entre diverses études sur le phénomène des enfants confiés, comme en témoignent ces exemples tirés de la littérature :

- « *Enfants de 0-14 ans, autres que ceux du chef du ménage, ne résidant pas avec leur mère (PAGE, 1989) ;*

- *Enfants de 0-10 ans, autres que ceux du chef du ménage, ne résidant pas avec leurs parents (ISIUGO-ABANIHE, 1985) ;*
- *Enfants de 0-19 ans, autres que ceux du chef du ménage (même si un des deux parents est présent) (VIMARD et GUILLAUME, 1997) ;*
- *Enfants de 7-14 ans, autres que ceux du chef du ménage, ne résidant pas avec leurs parents, mais non orphelins (AINSWORTH, 1990) ;*
- *Enfants de 1-12 ans, ne résidant pas avec leur mère (BLEDSOE et BRANDON, 1989) ;*
- *Enfants de 0-14 ans, ne résidant pas avec leurs parents (BLANC et LLYOD, 1994) »*  
(PILON, 2003, p. 6).

Notons que PILON (2004), s'appuyant sur les travaux de l'ethnologue LALLEMAND (1993), cite comme causes potentielles du confiage d'enfants : la maladie, le décès, la migration des parents, le divorce, la séparation ou la non-cohabitation des parents, l'entraide familiale, la socialisation, l'éducation, les relations d'alliance, etc. Quelle que soit la cause entraînant la pratique du confiage d'enfants, cet auteur (PILON, 2004) pense que les solidarités familiales seraient sous-jacentes au transfert d'enfants d'un ménage vers un autre. Il n'est d'ailleurs pas le seul à le penser, car VANDERMEERSCH (2009) aussi le pense, puisqu'elle affirme : « *Expression des solidarités familiales traditionnelles, cette pratique (enfants confiés) est le signe de leur persistance, car elle permet de créer ou de renforcer des liens entre différents acteurs de la société ou entre groupes sociaux. Cette pratique entre aussi dans un système d'échanges pouvant s'effectuer entre unités de résidence au sein de la famille élargie* » (p. 1). Outre le fait de renforcer les liens sociaux, le phénomène de placement d'enfants concourt aussi à maintenir, notamment en Afrique subsaharienne, les comportements de forte fécondité, via la répartition élargie des coûts de l'élevage des enfants (PILON, 2004). C'est ainsi que plusieurs auteurs, à l'instar de BOSERUP (1985), LESTHAEGHE (1989), ont imaginé qu'une baisse de la fécondité dans cette région du monde laisserait envisager un affaiblissement des liens sociaux, de l'entraide familiale ; ce qui constitue notre principale hypothèse de recherche. Pour PILON, c'est cette relation à la fécondité qui a conduit les démographes à s'intéresser davantage au phénomène de confiage d'enfants (PILON, 2004).

Il convient de signaler que depuis environ deux décennies, grâce aux EDS (Enquêtes Démographiques et de Santé), des études spécifiques et analyses sur le phénomène des enfants confiés se sont multipliées en Afrique subsaharienne, en tentant d'approfondir la



compréhension de diverses relations liées à ce phénomène. Dans sa revue de la littérature sur le phénomène d'enfants confiés, VANDERMEERSCH<sup>20</sup> fait état de plusieurs aspects et relations qui sont explorées dans la recherche. Parmi ceux-ci, l'on cite :

- la relation entre la scolarisation et le confiage, explorée par bon nombre d'auteurs tels que PILON (2003), KOBIANE (1999), AKRESH (2005). D'après cet auteur, cette relation a été qualifiée d'ambivalente par PILON (2003) ; puisque d'un côté, les enfants sont confiés afin d'être scolarisés, et de l'autre côté, ils ne sont vraiment pas scolarisés. Il ressort de ces analyses que le confiage constituerait un obstacle pour la scolarisation, notamment pour les filles. La présence des infrastructures scolaires est un déterminant du phénomène de confiage (VANDERMEERSCH, 2009).
- D'autres études et analyses traitent plutôt du lien entre confiage et conditions de vie des ménages, notamment en situation de crise économique, entre lesquelles les travaux des auteurs comme PILON et VIMARD (1998), DE VREYER et al (2006). Plusieurs études et analyses documentent la tendance à la baisse du nombre d'enfants confiés, suite à l'augmentation des coûts de la scolarité, à la crise économique et à la paupérisation des ménages africains.
- D'autres analyses, ne se limitant qu'aux déterminants de ce phénomène, soulignent respectivement l'importance de l'histoire matrimoniale des mères et les normes culturelles. Ainsi, il a par exemple été montré que les mères célibataires, celles ne vivant pas avec leurs conjoints, celles ayant connu au moins une rupture d'union et celles vivant en unions polygames placent plus leurs enfants que celles vivant en unions monogames. C'est ce qui aurait conduit LALLEMAND (1993) à mener sa recherche sur la circulation des enfants en société traditionnelle (prêt, don, échange) avec comme principale hypothèse que le transfert d'enfants, d'une unité résidentielle ou sociale à une autre, serait une forme d'échange comparable à la circulation des femmes dans l'alliance (MASSARD, LALLEMAND, 1996).

N'ayant pas la prétention dans notre recherche d'étudier d'une manière exhaustive la situation des enfants vulnérables, orphelins, nous intéresserons à ceux ne vivant pas avec leurs parents et ayant été transférés. Donc pour nous, est considéré comme un enfant confié tout individu, âgé de 0 à 14 ans, n'étant pas enfant du chef du ménage et/ou de son conjoint, provenant d'un autre ménage ou confié à la naissance. Ce groupe comprend plusieurs catégories qui figurent au tableau 39.

---

<sup>20</sup> : [http://www.fafon.org/childsrn/files/Document-Revue\\_litterature\\_Senegal.pdf](http://www.fafon.org/childsrn/files/Document-Revue_litterature_Senegal.pdf), consulté le 12/03/2012

#### IV.1 Description du fosterage ou confiage d'enfants au Cameroun en 2007

D'après le tableau 39 ci-dessous, alors que l'on compte un peu plus d'un enfant sur cinq (22,2 %) vivant dans un ménage où il est étranger au noyau familial principal, c'est-à-dire n'est pas fils ou fille du CM et/ou de son conjoint. Ainsi, par déduction complémentaire, l'on obtient donc que près de quatre enfants sur cinq (77,8 %) vivent dans un ménage où il est noté la présence d'au moins l'un des deux parents. Comme nous le signalions, c'est en général cette proportion d'enfants vivant dans des foyers où aucun de leurs géniteurs n'est présent qui est très souvent considérée par certains chercheurs comme étant celle des enfants confiés. Or, en 2007 au Cameroun, la proportion des enfants véritablement confiés, donc ayant été transférés d'un ménage à un autre, était de 13,1 %, et de 9,1 % la proportion de ceux ayant toujours résidé dans le ménage depuis leur naissance. La catégorie des enfants étrangers au noyau familial, et qui sont membres du ménage depuis leur naissance, est très probablement en majorité constituée des petits-enfants nés dans les ménages de leurs grands-parents, et dans une faible proportion, des enfants dont les parents biologiques sont hébergés à l'instar des jeunes mères (filles du CM et/ou de son conjoint) et des domestiques. L'on peut aussi inclure dans cette catégorie des enfants d'un ex-CM décédé, et qui sont devenus étrangers au noyau familial du nouveau CM qui aura remplacé le décédé dans ce statut par exemple le fils aîné, l'oncle, etc.

**Tableau 39: répartition des enfants de 0 à 14 ans selon certaines caractéristiques**

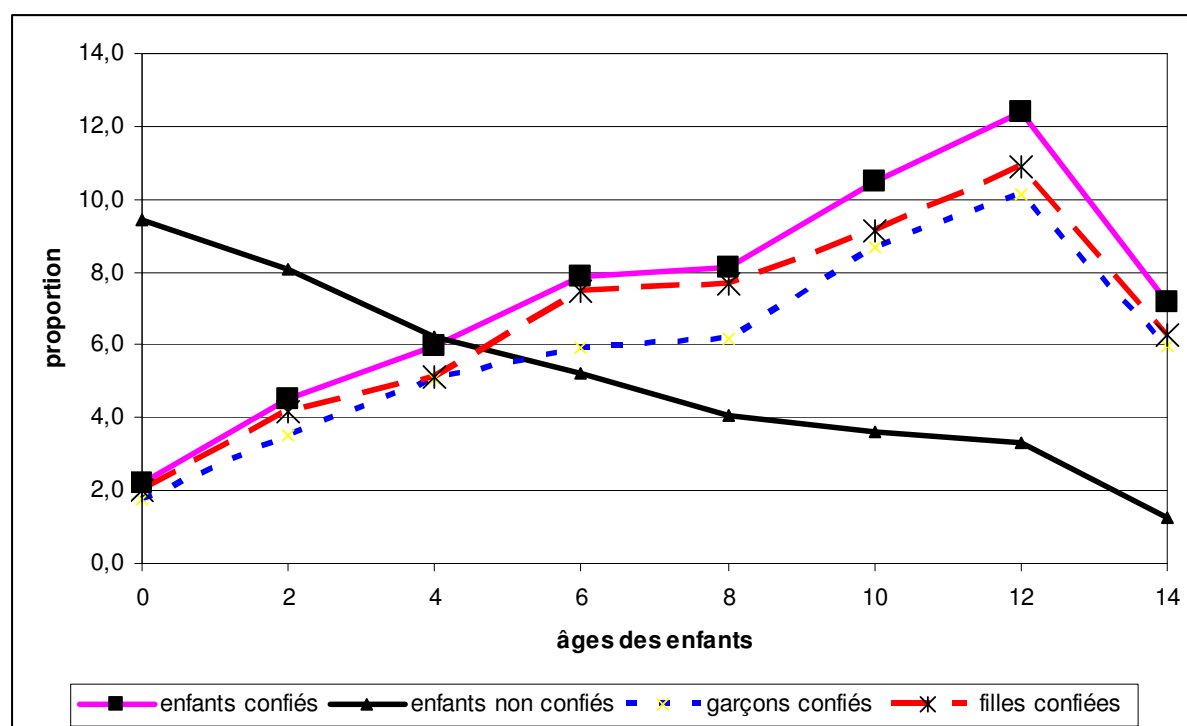
Caractéristiques des enfants	effectifs	%
<b>Enfants hébergés n'étant pas fils/fille du CM ou de son conjoint</b>	4785	22,2
<b>Enfants hébergés confiés ou transférés d'un ménage à un autre</b>	2817	13,1
<b>Enfants présents dans le ménage depuis la naissance</b>	1968	9,1
<b>Enfants vivant avec au moins l'un des deux parents biologiques</b>	16768	77,8
<b>Total des enfants de 0 à 14 ans enquêtés</b>	21553	100

Source : ECAM3

À l'image de la cohabitation, le placement des enfants varie significativement avec leur âge. Selon le graphique 5 ci-dessous, aussi surprenant que cela puisse paraître, les enfants sont confiés très tôt, quasiment à la naissance, où 2,2 % des enfants hébergés sont confiés. Le décès ou l'incapacité de la mère d'élever seule son enfant (TICHIT, 2002), qui motive l'hébergement de cette dernière par ses propres parents, seraient très déterminants sur le transfert des enfants, comme l'énoncent ATTIAS-DONFUT et LAPIERRE (1997) : « *le décès ou l'incapacité de la mère sont des cas de force majeure qui conduisent les grands-parents à recueillir leurs petits enfants* » (ATTIAS-DONFUT et LAPIERRE, 1997, p. 62). On retrouverait aussi le cas des enfants qui se sont retrouvés très tôt orphelins de mère, en

l'occurrence ceux dont la mère serait décédée lors ou quelque temps après l'accouchement. En effet, selon la dernière enquête démographique et santé (EDS-MICS, 2011), malgré un léger décroît entre 2004 et 2011, la mortalité maternelle reste élevée au Cameroun, comme en témoigne cette citation : « Selon l'EDS-MICS 2011, les décès maternels représentent 22 % de tous les décès de femmes de 15-49 ans, comparativement à 26 % selon l'EDS-II de 1998 et l'EDS-III de 2004. ...En d'autres termes, au Cameroun, pour 1000 naissances vivantes au cours des sept années précédant l'EDS-MICS 2011, près de huit femmes (7,8) sont décédées pendant la grossesse, pendant l'accouchement, ou dans les deux mois suivant l'accouchement » (EDS-MICS 2011, p. 222). C'est donc probablement les enfants des jeunes filles du CM ou de son conjoint (petits fils ou petites filles) nés dans le ménage qui contribuent à intensifier le placement des bébés à la naissance.

**Graphique 5 : évolution de la proportion des enfants confiés et non confiés selon leurs âges et leurs sexes**



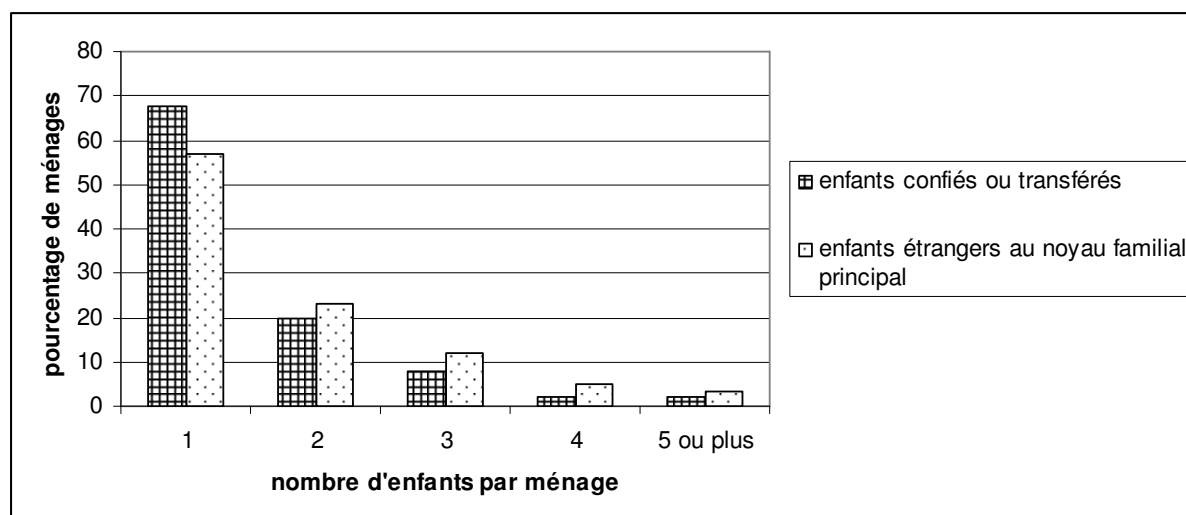
Source : Ecam3

Le phénomène de placement d'enfants croît sans discontinuer avec l'âge des enfants, jusqu'à peu près 12 ans où il atteint son point culminant avec une proportion de 12,4 %. Puis il connaît un fléchissement un peu brutal jusqu'à l'âge de 14 ans où il atteindra une proportion de 7,2 %. La flexion amorcée aux alentours de 12 ans peut être révélatrice du probable découragement de certains hôtes, dû au coût onéreux des études secondaires par rapport à celles du primaire et de l'entrée en activité des enfants. L'on peut aisément observer que la

courbe de la proportion des enfants hébergés mais n'ayant pas été confiés évolue en sens inverse par rapport à celle des enfants confiés. Cependant, le croisement des deux courbes aux alentours de 4 ans semble indiquer qu'au Cameroun, c'est à partir de cet âge que le placement des enfants semble prendre de l'ampleur, puisque la proportion des enfants confiés devient supérieure à ceux qui n'ont pas été placés bien qu'étant hébergés. Il ressort aussi du graphique 5 que les petites filles sont un peu plus confiées que les petits garçons, malgré que le fait que les courbes selon le sexe ont la même allure que celle du phénomène de placement d'enfants dans l'ensemble.

#### IV.2 Comparaisons des caractéristiques des enfants confiés et non confiés

**Graphique 6 : répartition des ménages selon le nombre d'enfants confiés ou transférés et le nombre d'enfants étrangers au noyau familial principal mais non confiés ou non transférés**

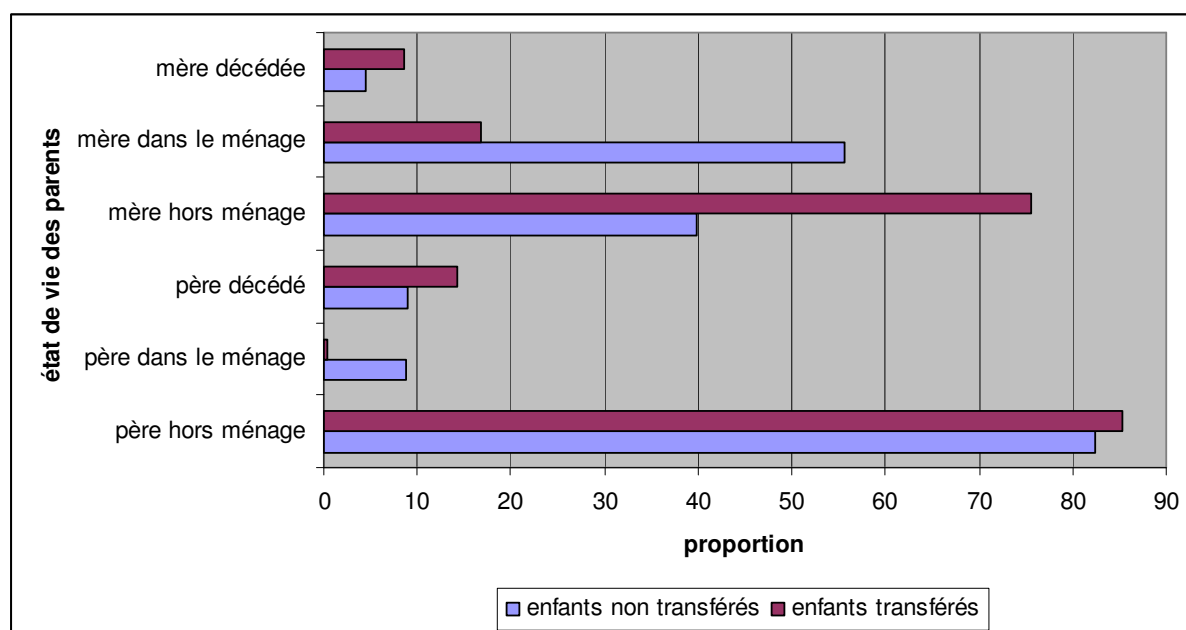


Source : ECAM3

D'après le graphique 6 ci-dessus, la proportion des ménages ayant accueilli des enfants confiés décroît avec le nombre d'enfants accueillis. L'on compte 1930 ménages ayant accueilli 2817 enfants de moins de 15 ans en provenance d'un autre ménage (cf annexe). Alors qu'un peu plus de deux ménages sur trois (67,8 %) ayant accueilli des enfants confiés ont accueilli un enfant, respectivement un ménage sur cinq (20 %) et 7,9 % des ménages ont respectivement accueilli deux et trois enfants confiés. Moins de 5 % de ménages ont accueilli plus de trois enfants confiés. Il s'avère donc que les ménages semblent limiter l'accueil des enfants confiés, la paupérisation des ménages camerounais avec la baisse du pouvoir d'achat et la détérioration des conditions de vie, pouvant probablement l'expliquer.

Le graphique 7 ci-dessous indique qu'une très large majorité des parents biologiques des enfants confiés vivent dans d'autres ménages, et que c'est plus fréquemment le père que la mère qui est dans cette situation. Nous pensons que cette forte proportion de pères vivant hors du ménage, outre la migration potentielle de ces derniers, peut être expliquée par le phénomène de polygynie, qui est important dans la société camerounaise comme dans la plupart des sociétés africaines. Or le modèle où l'homme est le principal pourvoyeur des revenus du ménage étant encore prégnant au Cameroun, du fait des difficultés d'insertion professionnelle des femmes, ces dernières sont très vulnérables, donc sujettes à la précarité lorsqu'elles élèvent seules leurs enfants. D'où la forte propension à confier ces derniers, ou à être hébergé par ses parents.

**Graphique 7 : répartition des enfants hébergés confiés et non confiés selon la situation de vie des parents biologiques**



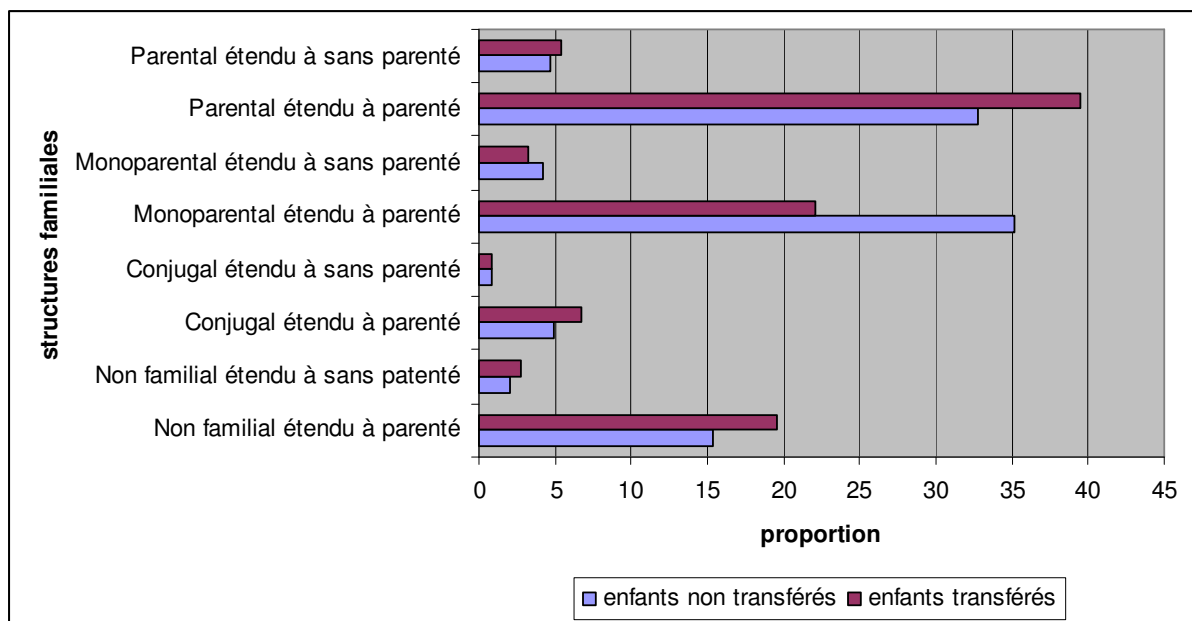
Source : Ecam3

Quant au décès des parents biologiques, les enfants confiés sont plus souvent orphelins de père ou de mère que les non confiés. S'il est vrai que les décès des deux parents biologiques entraînent fréquemment le placement des enfants, bien que le décès du père biologique soit plus fréquemment observé que celui de la mère chez les enfants confiés, le décès de la mère se révèle plus déterminant dans ce phénomène que celui du père. Cela nous paraît très plausible, dans la mesure où les résultats révèlent que plus fréquemment, c'est l'homme qui renonce le plus à ses responsabilités parentales que la femme. Raison pour laquelle ce sont les femmes qui sont majoritairement à la tête des ménages monoparentaux que les hommes. Étant

par conséquent plus probable qu'un enfant vive uniquement avec sa mère qu'avec son père, en cas de décès de la mère, cela augmenterait significativement la probabilité que ses enfants soient confiés par rapport au cas du père.

L'un des principaux renseignements que donne la situation de vie de la mère est que les mères vivent moins en dehors du ménage que les pères. Ce qui est une preuve supplémentaire que les femmes sont plus impliquées dans la socialisation des enfants que leurs partenaires masculins. Le fait que les mères soient plus présentes dans les ménages que les pères indique plutôt, comme nous l'avons dit, que ce sont les mères qui gardent généralement les enfants, en cas de naissance hors mariage ou d'absence du père. D'où la plus forte proportion des mères présentes dans les ménages que celle des pères présents.

**Graphique 8 : proportion des enfants hébergés transférés et non transférés au Cameroun en 2007 selon les structures familiales**



Source : Ecam3

D'après le graphique 8 ci-dessus, la proportion des enfants confiés ou transférés est plus élevée que celle des enfants « non confiés » quasiment dans tous les ménages étendus, excepté les ménages de type « monoparental ». Les ménages de type « parental » et de type « monoparental » étant respectivement dirigés par les hommes et les femmes, il est donc ainsi confirmé que les enfants sont plus fréquemment confiés dans les ménages dirigés par les hommes.

L'analyse du niveau d'instruction selon le sexe faite à partir du tableau 40 révèle que les filles sont plus instruites que les garçons, indépendamment du fait que l'enfant ait été placé ou pas. Car, mis à part le niveau secondaire chez les enfants « non confiés » où l'on compte plus de garçons que de filles, ces dernières sont majoritairement représentées que ce soit pour le niveau primaire au sein des deux sous-populations ou pour le secondaire parmi les « confiés ». Il ressort aussi que les enfants « confiés » seraient plus instruits que les enfants « non confiés », puisqu'on compte moins d'enfants sans niveau et ceci indépendamment du sexe au sein des enfants confiés que des « non confiés ». En effet, on a respectivement 0,8 % et 0,9 % de filles et de garçons parmi les enfants confiés, contre respectivement 1 % et 1,2 % parmi les non confiés. Ce résultat semble révéler que le transfert d'enfants serait positivement lié au niveau d'instruction de ces derniers, ce qui donnerait raison à AKRESH, qui avait déjà trouvé le même résultat en 2005, au Burkina Faso. Et si ce résultat était confirmé, cela pourrait prouver que le phénomène de la scolarisation primerait sur celui du travail des enfants en ce qui concerne la principale raison du placement des enfants car, selon KOBIANE (2006), ces deux phénomènes seraient concurrents. L'analyse du diplôme le plus élevé faite précédemment va dans le même sens que celle du niveau d'instruction. Cela nous amène à repenser de la manière suivante la question entre le placement d'enfants et la scolarisation. Et si la scolarisation n'intervenait plutôt qu'en amont du processus du placement d'enfants ? En d'autres termes, il nous semble que c'est la scolarisation peut influencer sur le placement ou le confiage d'enfants comme une variable de sélection pour celui-ci, et non l'inverse.

**Tableau 40 : Taux standardisés du niveau d'instruction des enfants hébergés au Cameroun en 2007 selon qu'ils sont confiés ou pas (en %)**

Niveau d'instruction	confiés		non confiés	
	filles	garçons	filles	garçons
sans niveau	0,8	0,9	1,0	1,2
primaire	7,4	7,1	7,1	7,1
secondaire	2,6	2,1	2,6	3,3

Source : Ecam3 (taux standardisés selon la structure par sexe de la population âgée de 0-14 ans)

La société se modernisant, même les simples travaux domestiques nécessitent de plus en plus certaines connaissances rudimentaires pour les mener à bien. La garde des enfants ou nourrissons nécessite par exemple de comprendre les indications de la notice d'un médicament, ou celles du mode d'emploi des appareils électroménagers. Et puis les accueillants potentiels pourraient bien faire des économies en bénéficiant de l'aide du suivi scolaire de leurs petits enfants par des enfants confiés un peu plus âgés et ayant un niveau un

peu plus avancé. Donc le fait qu'un enfant ait déjà été scolarisé augmente inéluctablement ses chances d'être accueilli par un ménage plus aisé. Et ainsi, la scolarisation pourrait certes être positivement corrélée au transfert d'enfants, mais n'interviendrait alors qu'en amont, et non en aval du processus de placement d'enfants. Et dans ce cas, le lien entre la scolarisation et le placement d'enfants changerait de nature.

## **Conclusion**

Dans ce chapitre, nous avons pour objectif de connaître les principales caractéristiques de la cohabitation et du placement des enfants au Cameroun. Après avoir respectivement défini chacun de ces deux phénomènes, nous avons dressé les profils sociodémographiques et socio-économiques des principaux concernés. D'une manière générale, il ressort que l'accueil des personnes étrangères au noyau familial principal du CM concerne tant les hommes que les femmes, et semble être plus un phénomène urbain que rural. Il a été observé que le phénomène de la cohabitation varie très significativement avec l'âge des hébergés et connaît quatre phases importantes. La première est marquée par une croissance continue quasiment dès la naissance et atteint son point culminant aux alentours de 10 ans. Puis commence la seconde phase qui consiste en un fléchissement brusque et rapide jusqu'à peu près 30 ans, qui se poursuivra, mais de façon lente pour atteindre son plus bas point à 40 ans. La troisième phase note un semblant de stabilisation du phénomène entre 40 et 50 ans. Passé cet âge, le phénomène de cohabitation entre alors dans sa quatrième et dernière phase qui est marquée par une lente remontée jusqu'à plus de 65 ans. Les personnes hébergées résident majoritairement dans des ménages dirigés par les hommes, mais les femmes CM semblent plus enclines à accueillir des personnes étrangères au noyau familial que leurs homologues masculins, d'après l'indicateur que nous avons construit (la propension à accueillir des personnes étrangères au noyau principal familial). Les hébergés sont des personnes peu instruites, peu diplômées, mais rarement au chômage, et appartenant respectivement en majorité aux CSP « aide-familial/ apprenti » et « propre compte ». Si le fort taux d'activité des hébergés peut être révélateur d'un effet pervers du marché de l'emploi au Cameroun, il cache en revanche la très grande précarité dans laquelle vit cette catégorie de personnes, et par conséquent leur grande vulnérabilité. Notons que les hébergés accomplissent très souvent des tâches au profit du ménage, et cela constituerait très probablement la compensation de l'aide résidentielle dont ils bénéficient. S'agissant du phénomène de placement d'enfants, il commence par croître quasiment dès la naissance, pour atteindre son point culminant autour de 12 ans, puis s'ensuit une flexion brusque jusqu'à 14 ans. Le placement d'enfants étant plus



urbain que rural, il a été observé que les petites filles sont plus touchées par ce phénomène que les petits garçons, et ceci à tous les âges (0-14 ans). S'il a été constaté que les décès des parents biologiques tendent à augmenter la fréquence de ce phénomène, celui de la mère semble plus déterminant que celui du père sur le placement des enfants. Il est intéressant de savoir à quel niveau de fécondité correspond le niveau d'intensité observé de la cohabitation au Cameroun en 2007. Pour cela, il faudrait estimer le niveau de fécondité en 2007, ce qui sera l'objet du chapitre suivant.



## **Chapitre 6 : Estimation, étude de la fécondité et de son impact sur l'entraide familiale au Cameroun**

### **Introduction**

Pour bon nombre d'auteurs à l'instar de LOCOH (2002), il est empiriquement admis que l'Afrique subsaharienne a amorcé sa transition de la fécondité depuis le milieu de la décennie 80, ceci à des vitesses variant selon les pays et parfois même selon les différentes régions du même pays. Le Cameroun ne fait pas l'exception, puisque selon JOSEPH et GARENNE (2001), c'est en 1985 pour le milieu urbain et en 1993 pour le milieu rural que la fécondité a commencé à chuter dans ce pays avec respectivement une vitesse moyenne de 4,29 % et 3,19 %. L'étude de l'évolution du système d'entraide familiale a révélé une évolution du schéma de configuration du soutien financier, de celui de la cohabitation ou de l'aide résidentielle respectivement. C'est face à la baisse de la fécondité au Cameroun, et en réaction à la déclaration de LESTHEAGHE (1989) selon laquelle seul un affaiblissement du système d'entraide familiale peut faire baisser la fécondité dans cette région, que naquit le questionnement de notre recherche. En fait, il nous a semblé intéressant de vérifier au Cameroun les hypothèses suivantes :

- a) La chute de la fécondité qui semble se confirmer serait-elle due à un affaiblissement du système d'entraide familiale ?

Dans ce chapitre de notre thèse, nous envisageons donc d'étudier la fécondité en tentant de connaître Les relations de ce phénomène avec le système d'entraide familiale. L'évolution du système d'entraide familiale ayant en effet révélé que les aînés ou géniteurs (ascendants) ne sont pas les principaux bénéficiaires des transferts entre générations, connaître si la tendance à la baisse de la fécondité amorcée depuis le milieu des années 1980 se poursuit est dans ce chapitre notre principal objectif. Comme objectif secondaire, ce chapitre pourrait indiquer si le déclin de la fécondité au Cameroun est en situation de stagnation ou alors continue sa progression, puisque, d'après la dernière Enquête Démographique et Santé (EDS, 2011), au lieu de baisser, l'ISF a plutôt légèrement augmenté, passant de 5 à 5,1 enfants par femmes entre 2004 et 2011.

Pour ce faire, dans la première partie de ce chapitre, il sera question de faire une synthèse de la bibliographie sur la transition de la fécondité dans les pays en développement en général, et particulièrement ceux d'Afrique subsaharienne. Respectivement les transitions démographiques et de la famille étant fortement liées à celles de la fécondité, il sera fait un

bref rappel de chacune de ces deux transitions, avant de véritablement aborder la transition de la fécondité. Un accent particulier sera mis sur la transition de la fécondité au Cameroun qui est le pays sur lequel porte notre recherche. La seconde partie de ce chapitre consistera en l'estimation de la fécondité par la méthode des « propres enfants » à partir de l'enquête ECAM 3, et sera suivie de l'étude de l'évolution de ce phénomène au Cameroun, laquelle nous permettra de confirmer ou d'infirmer la réduction de la fécondité. La troisième et dernière partie de ce chapitre portera sur le désir de l'enfant en 2007, approchée par le nombre d'enfants présents dans le ménage au moment de l'enquête. Car si le Cameroun a commencé sa transition de la fécondité depuis près de deux décennies, la préférence pour une descendance nombreuse devrait se raréfier au sein de la population camerounaise, ce qui s'inscrirait en droite ligne avec la tendance à la baisse de la fécondité dans ce pays. Nous clôturerons le chapitre avec l'étude de l'impact de la fécondité sur les deux composantes de l'entraide familiale que nous étudions dans notre recherche, à savoir le soutien financier et l'aide résidentielle. La transition de la fécondité ayant fait l'objet d'une importante quantité d'études scientifiques, il convient de présenter cette bibliographie étendue.

## **I. Synthèse de la bibliographie sur la transition de la fécondité**

Bien qu'étant, d'après les théories démographiques la seconde phase du processus de la transition démographique, la transition de la fécondité est toute aussi capitale et cruciale pour la transition de la famille, puisque la nucléarisation de la famille est souvent liée à la baisse de la fécondité. À en croire VIMARD (1997), d'après certaines théories élaborées entre 1950 et 1960, le développement économique occuperait une place centrale dans chacune de ces trois transitions, comme l'atteste cette citation : « *Les théories de la transition démographique et de la transition de la famille, comme beaucoup de théories élaborées dans le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, appartiennent au courant de la modernisation et se trouvent fondées sur l'idée que le développement économique conduit et conduira, de manière universelle, à une transformation des modèles familiaux allant dans le sens d'une famille restreinte à faible fécondité* » (VIMARD (1997, p. 5). LEBOUTTE (1995) lui emboîtera le pas en écrivant : « *En revanche, souligner le fait qu'elle s'insère dans la théorie sociologique de la modernisation implique que l'évolution démographique est à la fois locomotive et wagon dans un train de mutations globales qui affectent l'ensemble des sociétés occidentales. Au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, rares sont les sociétés qui sont restées immobiles, à l'écart du progrès sous une forme ou l'autre. Dès lors, la « modernisation » affecte tout le monde* » (LEBOUTTE, 1995, p.12). Force est donc

de constater que la littérature scientifique de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle en sciences sociales a fortement été influencée par la théorie générale de la modernisation.

### **I.1 Les théories sur la transition de la famille.**

Les travaux de PARSONS des années 1937 et 1955, dominés par le structuro-fonctionnalisme, sont reconnus comme une référence importante de la théorie moderne de l'évolution de la famille. L'on distingue alors, dans la théorie de la transition de la famille proposée par PARSONS, deux aspects relevant respectivement de l'ordre structuraliste et de l'ordre fonctionnaliste. S'agissant de l'aspect structuraliste de cette théorie, pour cet auteur, le passage de la famille étendue traditionnelle à la famille nucléaire moderne est une conséquence logique du changement structurel produit par des phénomènes tels que l'industrialisation et l'urbanisation. Plus concrètement, pour PICHE et POIRIER (1995), le schéma de la chaîne causale de la théorie structuro-fonctionnaliste se décline comme suit: *« l'industrialisation transforme les structures économiques et sociales lesquelles amènent des changements dans la structure familiale qui en retour provoquent une baisse de la fécondité »* (PICHE et POIRIER, 1995, p 112).

Ces changements, de nature à distendre les liens familiaux et à affaiblir la cohésion familiale, entraîneront la segmentation de la famille élargie en plusieurs familles conjugales ou nucléaires, comme l'attestent ces propos de PICHE et de POIRIER (1995) : *« Devant ces transformations, la famille (ou le sous-système familial) procède à une série d'adaptations, l'ancien système familial devenant dysfonctionnel. Parmi ces adaptations, les démographes de la transition ont retenu surtout la diminution de l'importance de la parenté et l'isolation structurelle de la famille (nucléarisation), l'apparition de nouveaux rôles familiaux, en particulier en ce qui concerne la valeur économique et sociale des enfants, une plus grande égalité ainsi qu'une meilleure communication entre les conjoints et un nouveau type de mariage davantage axé sur le libre choix. Les couples de cette nouvelle famille désirent moins d'enfants et, grâce à la contraception moderne, planifient des familles moins nombreuses »* (PICHE et POIRIER, 1995, p. 113). Cette théorie semblait donc confirmer une adéquation entre le développement de la société américaine de cette époque, c'est-à-dire la société urbaine industrialisée, et la nucléarisation de la famille. En résumé, pour PARSONS, la famille nucléaire ou conjugale est en effet l'unique forme familiale qui cadre avec la modernisation.

À la suite de PARSONS, GOODE pour sa part, empruntant une démarche anthropologique, a un peu nuancé la théorie de l'évolution de la famille. Il a mis en relief d'une part les capacités d'action et de résistance de la famille face aux éventuels changements sociaux et économiques, et d'autre part son inertie. Nonobstant cette divergence théorique de l'évolution de la famille, il aboutit à la même conclusion que PARSONS, selon laquelle le système familial est en constante mutation et aurait une tendance vers la nucléarisation de la famille étasunienne de l'époque (VIMARD, 1997).

Malgré le fait que ces deux auteurs soient parvenus à la même conclusion, bien qu'étant partis de deux théories de la transition familiale pas tout à fait identiques, la théorie de la transition de la famille proposée par PARSONS, prédisant l'universalisation de la nucléarisation de la famille, a largement été critiquée. Peu avant le milieu des années 1970, LASLETT (1972) nuancait déjà fortement cette hypothèse de la nucléarisation, puisque pour lui, la famille nucléaire ne serait pas universellement la forme définitive de la famille. Les critiques découlant des différentes recherches menées dans les pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne, ont d'ailleurs infirmé l'hypothèse de l'universelle nucléarisation de la famille, révélant une persistance de la famille étendue (LOCOH, 1997).

Les travaux sur des pays développés ont également été à la base des critiques de l'hypothèse de la nucléarisation universelle de la famille, puisqu'il a été constaté l'existence d'autres types de formes familiales, à côté ou au-delà de la famille nucléaire. Selon VIMARD (1997), SHORTER (1975) aurait abouti dans ses recherches à l'avènement d'un modèle unique de la famille qu'il a qualifié de « famille post-moderne », laquelle est caractérisée par la rupture définitive des liens entre les générations, l'instabilité du couple et la destruction systématique du concept de foyer conjugal. Dans la même lignée, ROUSSEL (1986, 1987) aurait aussi observé l'émergence d'une pluralité des modèles familiaux, suite à son analyse des types de ménages dans les sociétés post-industrielles occidentales. La proportion croissante des familles monoparentales en Occident et dans les pays en développement constitue une preuve supplémentaire que la famille nucléaire n'est pas la forme unique de la famille.

## **I.2 Modèles et théories de la transition démographique**

Pouvant être définie comme étant le passage, avec un décalage entre la mortalité et la fécondité, d'un régime (traditionnel) à fortes natalité et mortalité à un régime (moderne) à faibles mortalité, natalité et croissance naturelle, la transition démographique est un processus

universel, c'est-à-dire qu'aucune nation ou société ne peut demeurer dans son état primitif (TABUTIN, 1995). L'intégration du paradigme de la « modernisation » dans l'explication du processus de la transition démographique a entraîné que la baisse de la natalité soit fréquemment considérée comme étant la seconde phase du processus de la transition démographique, la première étant caractérisée par le déclin de la mortalité. Or il n'est pas exclu que la chute de la natalité précède celle de la mortalité dans ce processus. Les riches travaux des démographes historiens tels que HENRY, pour tenter de décrire et d'expliquer l'évolution démographique des populations, ont abouti à une grande diversité des expériences antérieures des populations, traduisant ainsi une pluralité des facteurs intervenant dans le processus de la transition démographique. Ce qui exclut *de facto* un modèle unique de transition démographique pour toutes les populations, car il existe une pluralité de modèles de transitions démographiques, selon les facteurs pris en compte dans la description ou l'explication de l'évolution démographique.

Développée par LANDRY en 1934 puis par NOTESTEIN et DAVIS en 1945, la théorie du plus ancien des modèles de transition démographique, encore appelé modèle classique, stipule que la mortalité amorce en premier une baisse lente et régulière, qui est suivie quelques temps après par celle de la fécondité, souvent plus rapide. Si LANDRY a pour sa part noté trois niveaux différents par lesquels passe le développement de la population à savoir le « régime primitif », le « régime intermédiaire », et le « régime contemporain », cet auteur aurait pronostiqué la diffusion du développement moderne dans le monde entier. Donc, il s'attendait à ce que les pays, pour lesquels la transition démographique serait encore à la traîne, connaissent, grâce au développement économique, une chute plus rapide de leurs taux de mortalité et de fécondité. La baisse de la mortalité serait plus facile à expliquer que celle de la fécondité d'après lui, puisqu'il ne semble pas évident d'identifier les facteurs étant à l'origine de cette dernière, comparativement à ceux à l'origine de la chute de la mortalité qui sont très probablement l'amélioration des conditions d'hygiène, la vaccination et la diminution de la faim.

NOTESTEIN pour sa part, tentant d'expliquer la période pré-transitionnelle, caractérise celle-ci par une forte fécondité causée par une surmortalité des enfants. Malgré le fait que l'organisation des sociétés traditionnelles, reposant sur les solidarités lignagères, était non seulement favorable mais aussi exigeante pour le maintien d'une forte fécondité, la mutation de la société agraire traditionnelle à la société industrialisée moderne a conduit à la baisse de la taille des familles. En résumé, selon les théoriciens du modèle classique de la transition

démographique, les taux de mortalité, d'urbanisation, d'alphabétisation, la densité rurale et les rendements agricoles seraient les facteurs à l'origine de la chute rapide de la fécondité (VIMARD 1997), facteurs qui apparaissent comme des indicateurs de la modernisation socio-économique et de l'industrialisation.

Une révision du modèle classique de la transition démographique est faite par COALE en 1973, et a pour principale innovation d'intégrer des facteurs sociaux tels que la culture, la religion et la communication. Exclusivement centrée jusqu'alors sur les variables de nature économique et démographique, l'introduction d'une dimension culturelle dans ce modèle semble indiquer une complémentarité entre le changement socio-économique et le changement culturel. Bien qu'inscrivant toujours la transition démographique dans la « modernisation » (passage d'une société traditionnelle à une société moderne), l'approche culturaliste accorde une grande importance aux changements des mentalités. Partant du postulat selon lequel le développement économique devrait être précédé par la modernisation des valeurs, ils font de la diffusion des valeurs occidentales vers les pays pauvres le moteur de la transition démographique (PICHE et POIRIER, 1995). Selon COALE, si la grande force de la théorie de la transition démographique tient au fait qu'elle est universelle, car elle s'est produite dans tous les pays du monde qui connaissent la modernisation, sa faiblesse en revanche réside dans son incapacité à prévoir nécessairement les conditions requises pour la baisse de la fécondité. Il semble ainsi partager la difficulté d'identifier les facteurs responsables de la baisse de la fécondité évoquée par LANDRY. COALE propose trois conditions devant être réunies pour voir la fécondité chuter (COALE, 1973) :

- La fécondité doit être le résultat d'un choix conscient,
- la réduction de la fécondité doit être considérée comme avantageuse,
- des moyens permettant la réduction de la fécondité doivent être disponibles.

La seconde révision du modèle classique de la transition démographique qui a, selon VIMARD (1997), hérité du nom de *développement équitable*, est l'œuvre de REPETTO (1978). La particularité de ce modèle est, qu'aux précédentes variables intégrées à ce modèle, s'ajoutent l'indice du salaire réel, la distribution des terres, le revenu moyen des individus sans terre, et la dépense de mise en valeur foncière. Bien que se situant dans la perspective d'un effet de l'économie sur la démographie, ce modèle met plus l'accent sur la répartition du développement économique, sur la répartition des richesses entre les différentes classes sociales et sur le degré de la croissance (VIMARD, 1997).



Comme le modèle de la transition familiale, les modèles de la transition démographique subiront aussi de vives critiques, appartenant généralement à trois approches que sont :

- l'approche culturaliste ;
- l'approche institutionnaliste ;
- l'approche contextualiste.

L'approche culturaliste critique non seulement le fait que la fécondité soit considérée comme un choix rationnel et conscient, mais aussi le fait que la transition de la fécondité résulte de la chute de la demande d'enfant de la part des parents consécutive à des changements macro-économiques. En considérant tant le niveau macro que micro, la transition de la fécondité ne serait corrélée à aucune force économique, et par conséquent ne serait pas fondée sur des changements macro-économiques. Mais c'est plutôt la transformation des normes culturelles sociétales qui entraînerait la baisse de la fécondité. Cette thèse, qui s'inscrit en opposition au déterminisme économique véhiculé par le modèle classique, peut également être considérée comme appartenant au courant de la modernisation, mais d'une modernisation des valeurs et des mentalités individuelles. Comme auteurs dans ce courant de pensée, on peut citer COALE, CALDWELL, DAVIS, LESTHAGHE, CLELAND, WILSON.

L'approche institutionnaliste, laquelle a émergé dans les années 1980 grâce aux travaux des précurseurs tels que MC NICOLL (1982), CAIN (1985) et KREAGER (1985), accorde plus d'importance aux évolutions des institutions sociales intermédiaires comme déterminants majeurs de la transition démographique, puisqu'elles modifient les comportements de fécondité en influant sur les choix reproductifs et les possibilités qu'ils offrent. À titre d'exemple, le marché du travail, le régime foncier, l'organisation familiale, les politiques de population, etc., sont autant d'institutions sociales dont les évolutions ont un impact sur les comportements de fécondité, au point d'aboutir à leur chute. Le fait que la transformation du cadre institutionnel soit capitale pour cette approche n'exclut pas la prise en compte de la modernité, car cette dernière est sous-jacente à la mutation des institutions sociales.

L'approche « contextualiste » peut être considérée comme étant le résultat d'une critique de l'approche institutionnaliste, puisque pour ses promoteurs comme SZRETER (1993), se servir de la transition démographique pour étudier et expliquer la fécondité serait inutile et inapproprié, car la théorie de la transition démographique serait faussée à la base. Pour étayer son argumentaire, cet auteur évoque d'après VIMARD (1997) les raisons ci-après :

- Le manque de clarté de la conceptualisation de la théorie de la transition démographique a pour conséquence l'ambiguïté des hypothèses émises sur les causes spécifiques du changement de fécondité ;
- décrivant très succinctement les changements de population, la théorie de la transition démographique semble ne pouvoir expliquer qu'un cas particulier de l'évolution démographique, celui des sociétés européennes.

De la théorie de la transition démographique présentée ci-dessus, il en ressort trois conceptions différentes des changements de fécondité, selon VIMARD (1997, p. 12).

- a) « Un changement de la demande d'enfants sous l'effet de facteurs de différents ordres (modernisation économique, transformation culturelles, distribution des richesses, politique de contrôle des naissances) dont l'effet relatif varie selon les pays et les sociétés ;*
- b) Un changement des idéaux de fécondité sous l'effet d'une transformation radicale et généralisée à une diversité de sociétés, du contexte culturel et normatif des choix reproductifs ;*
- c) Des changements pluriels de la perception des coûts relatifs de l'éducation des enfants de par des transformations économiques et sociales, médiatisées par des modifications culturelles et institutionnelles propres à chaque société ».*

### **I.3 Transition de la fécondité dans les pays en développement**

Désignant le processus consistant à passer de forts à de faibles taux de fécondité, la transition de la fécondité a commencé en Europe et dans la plupart des pays dits industrialisés autour de 1880. La baisse de la fécondité a été observée en France vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle et aux Etats-Unis au début du 19<sup>e</sup> siècle (JOSEPH et GARENNE, 2001). Cependant, d'après le Bulletin démographique n° 48 et 49 des Nations unies intitulé « Achever la transition de la fécondité », c'est vers la fin de la décennie 1960 que la baisse de la fécondité, amorcée plus tôt, s'est accentuée dans bien des pays occidentaux, permettant alors d'y observer de très faibles taux de fécondité comme l'illustre cette citation : « Ainsi, les taux de fécondité sont-ils restés systématiquement inférieurs à 2,1 enfants par femme pendant au moins 25 ans dans vingt pays d'Europe et au Japon, et, à partir de la période 1995-2000, une fécondité déficitaire a-t-elle été constatée dans 44 pays supplémentaires. Des taux de fécondité aussi faibles sont pour

*l'essentiel caractéristiques des pays européens, mais ils ne sont pas restés confinés à cette grande région » (2002, p. 59).*

L'on comprend alors aisément que, comme une onde puissante, la chute de la fécondité s'est rapidement propagée quelques années plus tard dans les pays en développement, notamment en Amérique latine et en Asie, tout en épargnant l'Afrique subsaharienne qui enregistrait toujours des taux de fécondité élevés. Cette autre citation du Bulletin démographique (2002) le confirme : « *Plusieurs îles des Caraïbes (Barbade, Cuba, Guadeloupe, Martinique, Porto Rico et Trinité-et-Tobago) ainsi qu'un certain nombre de pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est (Chine, région administrative spéciale chinoise de Hong-Kong, région administrative spéciale chinoise de Macao, République de Corée, République populaire de démocratie de Corée et Singapour) font également partie de ce groupe et ont la particularité d'y être entrés alors que leur fécondité a commencé à diminuer bien après 1950 » (2002, p. 59).*

La forte fécondité des pays en développement y compris l'Afrique subsaharienne, qui entraînait une forte croissance de la population, a fait l'objet de la Conférence mondiale sur la Population à Bucarest en 1974. Si la question de la croissance démographique était au cœur de cette conférence, en revanche, les politiques pour y faire face suscitaient deux camps antagonistes. Alors que les pays développés prônaient la réduction de la croissance démographique via la planification des naissances comme étant la meilleure solution à adopter, les pays en développement insistaient sur le développement économique, à travers un slogan devenu célèbre : « *la meilleure pilule c'est le développement* » (VIMARD, 1996). Dix ans après Bucarest, eut lieu la Conférence mondiale sur la Population de Mexico en 1984, qui comme la première avait pour principal but de continuer à faire prendre conscience aux différents gouvernements de leurs problèmes de population, et à les aider à faire chuter la fécondité (ONU, 2002).

S'agissant de l'Afrique subsaharienne, bien qu'elle demeure encore et de loin la région du monde la plus féconde, ce qui lui a d'ailleurs valu l'appellation de « dernier bastion de résistance face à la baisse de la fécondité » (SANDRON et GASTINEAU, 2001), il est admis que depuis près de trois décennies, le déclin de la fécondité est effectif dans cette région, à des amplitudes et vitesses différentes selon les pays. Contre toute attente, alors que la datation de l'amorce du déclin de la fécondité en Afrique subsaharienne est très fréquemment fixée vers la moitié de la décennie 1980, JOSEPH et GARENNE (2001) ont plutôt constaté que c'est dès 1960 que certaines villes africaines, notamment du Kenya, du Ghana et du Soudan, ont

effectivement observé un lent décroît de la fécondité. Mais si cette baisse de la fécondité urbaine à partir de 1960 était invisible, ce serait dû selon ces auteurs au fait que, dans le même temps, le milieu rural enregistrait plutôt une hausse de sa fécondité avec une vitesse supérieure à celle de la baisse en milieu urbain. Ce qui masquait donc la baisse observée en milieu urbain.

La recherche de JOSEPH et GARENNE (2001) ayant porté sur un total de 27 pays, disposant chacun des données démographiques pouvant renseigner sur la datation du début de la chute de la fécondité, a révélé que seul un pays, en l'occurrence le Libéria, n'avait pas encore commencé la transition de sa fécondité en 1986. Seul le milieu urbain était touché par ce phénomène dans les quatre pays suivants : le Burundi, le Mozambique, le Tchad et l'Ouganda ; contre l'ensemble du territoire pour les vingt-deux autres pays. L'urbanisation étant très rapide dans cette région, le déclin de la fécondité a commencé en milieu urbain avant de s'étendre plus lentement en milieu rural dans la quasi-totalité des pays. La rapidité du décroît de la fécondité en milieu urbain, comparativement au milieu rural, semble corroborer le fait que l'urbanisation serait un accélérateur de la transition de la fécondité en particulier, et de la transition démographique en général.

D'après JOSEPH et GARENNE (2001), le modèle de transition de la fécondité le plus répandu en Afrique subsaharienne est celui selon lequel le décroît s'amorce premièrement en milieu urbain, contre un croît dans le même temps en milieu rural. Cette phase est suivie quelques années plus tard par le début de la chute en milieu rural, et une poursuite rapide de celle du milieu urbain amorcée plus tôt. Cette opposition de phase et de vitesse de l'évolution de la fécondité entre le milieu urbain et le milieu rural masque l'amorce du déclin de la fécondité à l'échelle nationale; d'autant plus que ce phénomène commence généralement de façon lente. Ces auteurs révèlent que le décroît de la fécondité en Afrique subsaharienne est plus rapide qu'il ne l'a été en Europe.

À l'instar de JOSEPH et GARENNE, TABUTIN et SCHOUMAKER (2001) ont aussi réalisé une étude sur la transition de la fécondité en Afrique subsaharienne, avec un panel de pays étudiés plus large (32 contre 27), mais aussi avec des analyses à l'échelle sous-nationale. Les 32 pays étudiés ont généré 172 régions qui ont été classées dans les cinq grandes catégories de régions retenues par ces auteurs, lesquelles reflétaient simultanément le rythme et le niveau ou l'état de recul de la fécondité. La typologie régionale retenue par TABUTIN et SCHOUMAKER est la suivante:

- ❖ **Groupe 1, marqué par une transition ancienne et très avancée**, où la demande d'enfants du moment ou actuelle est inférieure à 3,5 enfants par femme, et un rythme relatif du changement de la fécondité compris entre -5 et -40 %. Ce groupe compterait 14 régions, qui sont essentiellement des capitales ou des grandes métropoles, telles que Yaoundé, Lomé, Douala, Hararé, Accra, Nairobi.
- ❖ **Le groupe 2, constitué des régions caractérisées par une transition récente et avancée**, où la demande d'enfants au moment de l'enquête est comprise entre 3,5 et 4,5 enfants par femme, avec un rythme de changement compris entre -5 et -40 %. Ce groupe comporte 19 régions, où le niveau de fécondité est autour de 4 enfants par femme, avec une chute récente et rapide.
- ❖ **Le groupe 3, regroupant des régions où la transition de la fécondité est modérée mais rapide**. La demande d'enfants du moment (ISF) est pour ce groupe supérieure à 4,5, avoisinant 5 enfants par femme, et le rythme de recul de la fécondité se situe entre -5 et -40 %. L'on retrouve certaines régions de divers pays telles que l'Ouest du Cameroun, le Sud-est du Nigeria, etc.
- ❖ **Le groupe 4 est composé des régions où le décroît de la fécondité est bien effectif, tout en demeurant timide**. Il est caractérisé respectivement par une demande d'enfants du moment encore élevée, avoisinant les six enfants par femme, avec un rythme de recul de la fécondité lent, compris entre -5 et -20 %. D'après ces auteurs, la majorité des régions étudiées, 67 sur 161 étaient dans ce groupe au moment où l'étude a été réalisée, c'est-à-dire en 2001. Ce groupe correspond donc à l'amorce du déclin de la fécondité.
- ❖ **Le groupe 5 sans transition**. Ce groupe est constitué des régions où l'on note une stagnation de la fécondité, ou parfois même une augmentation de celle-ci. L'ISF est supérieur à 3,5 enfants par femme, la demande d'enfants du moment oscille entre quatre et sept enfants par femme, avec un rythme de variation de la fécondité compris entre -5 et +20 %. 37 régions faisaient alors partie de ce groupe en 2001, soit près d'un quart de la population africaine. En 2011, le milieu rural camerounais, et notamment les régions du nord et de l'ouest du pays font partie de ce groupe (EDS-2011).

Vers la moitié de la décennie 1980, sous l'effet de la crise économique, la pauvreté s'est aggravée en Afrique subsaharienne. La crise économique et la pauvreté sont à l'origine d'un nouveau paradigme en démographie, celui d'une pluralité de modèles de transition de la fécondité, comme l'attestent ces propos de VIMARD (1996) : « *Les expériences multiples de transition de la fécondité dans les pays en développement nous montrent en effet [...] qu'il*

*n'existe pas de schéma universel de transition de la fécondité dans le tiers-monde ; ... »* (VIMARD, 1996, p. 296). Les différents modèles de transition de la fécondité sont en fait des remises en cause de la théorie classique de la fécondité, explorant diverses hypothèses comme la fécondité de crise ou la fécondité de pauvreté. Les chercheurs dont les travaux portent sur ces hypothèses ont pu discerner quatre modèles de la transition de la fécondité induite soit par la crise économique, soit par la pauvreté, qui sont : la baisse de la fécondité dans un pays en développement sous l'effet de la crise, cas du Ghana ; la malthusianisme de pauvreté adopté par les couches sociales les plus défavorisées en Amérique latine ; la chute de la fécondité en contexte de crise socio-économique en Syrie ; la transition de la fécondité dans les pays en développement par l'action politique.

#### ❖ **Décroît de la fécondité et crise économique au Ghana**

En 1985, Esther BOSERUP prit à contre-pied la communauté scientifique en s'intéressant aux effets des crises économiques sur la fécondité. C'est ce qui fait d'elle la pionnière du champ de recherche en démographie qui considère la crise économique comme un facteur potentiel du décroît de la fécondité. Ses travaux sur l'Afrique subsaharienne, notamment le Ghana, ont révélé que la baisse des revenus monétaires, causée par la crise économique, pouvait entraîner le déclin de la fécondité. En effet, celle-ci entraîne la chute du pouvoir d'achat des ménages, synonyme de difficultés face aux coûts de la scolarisation et de la nutrition des enfants. Ainsi, prendre soin ou élever une descendance nombreuse devient très difficile. D'où l'anticipation par les ménages des difficultés économiques d'encadrer ou d'élever une nombreuse descendance, laquelle pousse ces derniers à allonger l'espacement des naissances et à limiter la taille de la famille, à travers une augmentation de l'utilisation de la contraception.

Telle est l'explication apportée par BOSERUP, en 1985, pour justifier les différences de diffusion de la contraception entre le Ghana et le Kenya, qui sont parmi les pays d'Afrique subsaharienne les plus avancés dans le processus de la transition de la fécondité. Comparativement au Kenya, le Ghana était fortement marqué par la crise économique, qui se caractérisait par un faible niveau de la scolarisation ainsi que de la diffusion des programmes de planification familiale. Malgré son principal atout qui était son programme national de planning familial<sup>21</sup>, mais aussi d'une économie moins affaiblie, le Kenya avait quand même une faible prévalence contraceptive par rapport au Ghana. Pour BOSERUP, la plus forte prévalence contraceptive des Ghanéennes, malgré leur moindre connaissance des moyens

---

<sup>21</sup> Le programme national de planning familial kényan est le plus ancien d'Afrique noire (1966).

contraceptifs modernes par rapport aux Kenyanes, s'expliquerait par les difficultés économiques causées par la crise économique ayant plus durement frappé le Ghana que le Kenya.

#### ❖ **Décroît de la fécondité via l'affaiblissement de l'entraide familiale**

Quatre ans plus tard après BOSERUP, LESTHAEGHE (1989), s'inscrivant dans la logique du déterminisme économique, explora aussi l'hypothèse d'une baisse de la fécondité sous l'effet de la crise économique, dénommée la transition de crise ou « crisis-led transition ». Pour lui, l'impact des difficultés économiques engendrées par la crise économique n'entraîne pas nécessairement la chute de la fécondité. Car cette dernière est fortement tributaire de l'existence ou non de la pratique de la solidarité à l'intérieur du groupe social ou de la famille, comme l'attestent ces propos de VIMARD (1997) parlant de LESTHAEGHE: « ...il estime que l'impact des difficultés économiques sur le niveau de fécondité dépend de la capacité du groupe social et familial à prendre en charge l'accroissement du coût des enfants à travers les différentes pratiques de solidarités en vigueur... » (VIMARD, 1997, p. 14). Ayant observé en Afrique subsaharienne une forte prévalence de la pratique de l'entraide familiale par des expressions telles que le confiage des enfants, les transferts monétaires et des biens vivriers, LESTHAEGHE a été conduit à déclarer que seul un affaiblissement du système d'entraide familial entraînerait la chute de la fécondité dans cette région. Selon lui, tant que le système d'entraide familial demeurera fort, il continuera à jouer le rôle d'amortisseur des difficultés économiques, à travers la redistribution des charges liées aux enfants au sein de la communauté. Ce qui ne sera donc pas de nature à faire baisser la descendance.

#### ❖ **Décroît de la fécondité et crise économique en Syrie**

Grâce à ses travaux sur les pays arabes et notamment la Syrie, COURBAGE (1994) a pour sa part aussi observé la chute de la fécondité induite par la crise économique. Ayant bénéficié d'un important développement économique, marqué par une croissance atteignant un taux de 9,4 % par an jusqu'au début de la décennie 1980, la Syrie a aussi connu une augmentation de sa fécondité, concomitante à son embellie économique, remettant ainsi en question l'automatisme du lien négatif entre le développement économique et la fécondité. Cet auteur est plutôt parvenu dans sa recherche au résultat inverse, à savoir que la fécondité était élevée durant la période de prospérité économique, et que celle-ci a chuté durant la période marquée par la crise économique en Syrie. D'après lui, les projets de fécondité des femmes sont

devenus tributaires de leurs aspirations professionnelles, à cause de la conjugaison des effets de la baisse des revenus des ménages, de l'augmentation du coût de la vie, notamment des frais d'éducation des enfants, et de l'accès des femmes au marché de l'emploi. Cela se traduit par un recul de l'âge au mariage et un recours à la planification familiale (VIMARD, 1997).

### ❖ **Le malthusianisme de pauvreté en Amérique latine**

Vers la fin de la décennie 1990, COSIO ZAVALA (1997) a exploré, en Amérique latine, l'hypothèse de la chute de la fécondité sous l'effet de la pauvreté, le dénommant « malthusianisme de pauvreté ». D'après cet auteur, le décroît de la fécondité s'est amorcé en Amérique latine vers 1965, trente ans plus tard après celui de la mortalité, qui avait entraîné la hausse de l'espérance de vie, atteignant alors 60 ans. Le déclin de la fécondité dans cette région fût rapide et spectaculaire, puisqu'en l'espace de seulement 25 ans (1960-1985), la quasi-totalité des pays affichait un taux net de recul de la fécondité compris entre 10 et 61 % sur cette période (COSIO-ZAVALA, 2014). Il convient de noter que la très forte prévalence contraceptive, qualifiée de révolution contraceptive à cause de la très large diffusion des méthodes médicales de contraception (pilules, stérilet et stérilisation), est essentiellement à l'origine de la baisse de la fécondité dans cette région. Les travaux de cet auteur ont le mérite d'avoir mis en relief la corrélation positive entre la rapidité de la baisse de la fécondité, et non pas seulement de la diffusion des méthodes contraceptives, et le niveau d'aisance des classes sociales, des groupes de population ou des pays (COSIO-ZAVALA, 2014).

Il convient de noter que si le rapide et spectaculaire décroît de la fécondité en Amérique latine a marqué les esprits, l'on observait encore néanmoins, en 1985, bien de pays tels que la Bolivie, le Guatemala et le Honduras, où les niveaux de fécondité étaient encore élevés : les descendance finales avoisinaient alors les six enfants par femme (et plus de 3,5 enfants par femme encore en 2005-2010 en Bolivie, au Guatemala et en Haïti). Le fait que ces pays à la traîne du processus de transition de la fécondité soient ceux qui enregistrent les plus faibles niveaux de vie et de développement socio-économique confirme bien que le modèle de transition de la fécondité de l'Amérique latine est différent de celui de l'Afrique subsaharienne. Puisque BOSERUP a observé la plus forte pratique contraceptive dans le pays le moins avancé en termes de développement économique, alors que COSIO-ZAVALA l'a plutôt observé dans les pays et les milieux sociaux les plus avancés. Il a aussi été constaté un écart considérable du rythme et de l'ampleur de la transition de fécondité entre les pays les plus avancés et les moins avancés en termes de développement socio-économique. L'analyse



à l'intérieur d'un même pays révèle la persistance du contraste entre riches et pauvres, étant donné que la précocité et la rapidité caractérisent le déclin de la fécondité dans les milieux sociaux riches et modernes, rapprochant ainsi ce premier modèle de transition de la fécondité du modèle théorique classique. Amorcé autour de 1980, à l'inverse des milieux sociaux aisés latino-américains, le déclin de la fécondité dans les milieux sociaux défavorisés s'est effectué plus tardivement, et décrit ainsi une stratégie de survie développée par les couches pauvres, consistant à réduire volontairement leur descendance, volonté favorisée et soutenue par une large disponibilité des moyens contraceptifs. Le moteur de la transition de fécondité en Amérique latine a donc été la disponibilité des moyens contraceptifs dans toutes les couches de la société, liée à une forte demande de limitation des naissances associée à la pauvreté des familles. Quelle est la situation de la transition de fécondité au Cameroun ?

## **II. Situation de la transition de la fécondité au Cameroun**

### **I.1 Evolution de la fécondité au Cameroun**

Comme pour bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne, le manque de données fiables sur les phénomènes démographiques au lendemain des indépendances a concouru pendant longtemps à ne disposer au Cameroun que d'une connaissance fragmentaire de ces phénomènes. S'agissant de la fécondité, c'est en 1978 que, suite à la réalisation de la toute première enquête sur la fécondité au Cameroun (ENF), l'on pouvait enfin avoir des données sur ses niveaux, ses tendances et ses déterminants (BELLA, 1993 ; GUBRY, 1988). Il convient de noter une nette amélioration de la connaissance des phénomènes démographiques en général, et de la fécondité en particulier au Cameroun depuis la seconde moitié des années 80, grâce aux recensements de la population et aux Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS). À en croire les auteurs tels que GUBRY (1988) et BELLA (1993), l'année 1980 est charnière au Cameroun en ce qui concerne la fécondité, car elle marque le point de rupture avec la politique nataliste adoptée et longtemps soutenue dès le lendemain de l'indépendance du pays (1960).

#### **❖ Le Cameroun était-il un « pays nataliste » avant 1980 ?**

Si GUBRY (1988) semble faire preuve de prudence en jugeant la situation de la natalité camerounaise d'avant 1980 d'un « nataliste nuancé », pour certains autres auteurs à l'instar de BELLA (1993), de manière très nette, le Cameroun était bel et bien considéré comme un « pays nataliste ». Alors que pour GUBRY, l'attribution de la qualification de « pays nataliste » requiert obligatoirement de distinguer entre les conceptions de la population en matière de fécondité, et la politique gouvernementale sur la fécondité officiellement affichée

par ce pays, d'autres auteurs à l'instar de BELLA (1993) insisteraient surtout sur l'un des deux aspects, et très souvent sur le premier. C'est donc ce qui justifierait la divergence de point de vue entre le scepticisme de GUBRY et la conviction de BELLA sur le caractère de « nataliste » du Cameroun avant 1980. S'agissant des conceptions de la population en matière de fécondité, tant pour GUBRY que pour BELLA, il ne fait aucun doute que la population camerounaise était « nataliste » puisque le rapport de l'ENF (1978) a mentionné explicitement que : « *quels que soient leur âge et la dimension de leur famille, seulement une minorité de femmes déclarent ne plus vouloir d'enfants. Ceci est l'expression d'attitudes profondément « pro-natalistes ». 1,3 pour cent des femmes ayant au moins un enfant, et 17,9 pour cent de femmes ayant au moins six enfants ne désirent plus en avoir* » (GUBRY, 1988, p. 186). Cet auteur souligne quelques nuances nécessaires, concernant notamment le milieu de résidence et les professions des conjoints des femmes. D'après lui, les cadres et les résidentes dans les principales villes du pays (Yaoundé, Douala) étaient un peu plus nombreux à ne plus désirer d'enfants.

S'agissant de la politique sur la fécondité officiellement affichée par le gouvernement camerounais, il ressort que la législation semble de loin être l'aspect qui a le plus retenu l'attention des chercheurs tels que GUBRY (1988), BELLA (1993), GWAN ACHU (1985). Comme nous l'avons mentionné plus haut, c'est sur cet aspect que réside principalement la divergence des points de vue, car si certaines lois semblent ambiguës voire insuffisantes pour affirmer que le Cameroun était « nataliste », BELLA (1993) trouve ces lois plutôt « pro-natalistes ». S'agissant des lois sans équivoque « pro-natalistes », l'on cite non seulement les articles de 337 à 340 du Code pénal portant sur la répression de l'infanticide et de l'avortement (tant pour celle qui y a recours que pour celui qui le provoque, excepté l'avortement pour sauvegarder la vie de la mère en danger, ou en cas de viol), mais aussi la loi n° 29/69 du 29 mai 1969 interdisant formellement la vente des contraceptifs et la publicité anticonceptionnelle (GUBRY, 1988; BELLA, 1993). Malgré ces législations restrictives héritées de la colonisation française, GUBRY souligne la facilité déconcertante avec laquelle, pendant longtemps, certaines élites se procuraient des moyens contraceptifs modernes.

Outre ces mesures pro-natalistes considérées de directes par BELLA (1993), cet auteur note aussi d'autres mesures telles que la politique des revenus comprenant respectivement la taxe professionnelle et la surtaxe progressive qui, implicitement, auraient également des visées pro-natalistes. Cette taxe, prélevée sur les salariés par l'employeur, est en fait l'impôt sur le revenu net, et son montant est inversement proportionnel au revenu du salarié et au nombre

d'enfants à sa charge. Concernant toujours le domaine économique, il est aussi à noter que les prestations familiales, respectivement à travers l'allocation de naissance, l'allocation familiale mensuelle, et l'allocation de supplément familial de traitement, ainsi que d'autres avantages de nature à alléger les charges des familles nombreuses, ont été mises sur pied. Si ces mesures et avantages économiques s'inscrivent sans équivoque dans une logique pro-nataliste pour BELLA (1993), la limitation tant de leur portée que de leurs champs d'application d'une part, et d'autre part la prédominance de leur caractère plus social que démographique suscitent plutôt le scepticisme de GUBRY (1988), comme l'attestent ses propos ci-après : « *Ces mesures font-elles partie d'une politique nataliste ? On ose à peine l'affirmer, au vu des limitations ci-dessus, s'agissant d'une part d'une législation, certes nataliste, mais constituant surtout une rémanence de la législation coloniale ; d'autre part, des mesures plus sociales que proprement démographiques* » (GUBRY, 1988, p. 186). Le scepticisme de cet auteur sur la considération du Cameroun d'avant 1980 comme un pays nataliste est clairement établi à travers sa déclaration selon laquelle : « *Les différentes mesures d'essence « nataliste » prises pourraient correspondre en somme surtout au désir de « défendre la vie », plutôt qu'à la volonté explicite d'augmenter la natalité et la population du pays* » (GUBRY, 1988, p.186). Donc, si l'on peut considérer le Cameroun d'avant 1980 comme un pays nataliste, il y a lieu de souligner que ce natalisme était nuancé ou mitigé.

#### ❖ **D'un natalisme mitigé vers une limitation des naissances.**

Comme nous l'avons dit précédemment, 1980 est au Cameroun l'année marquant le tournant ou la rupture avec la volonté nataliste bien que mitigée, affichée depuis l'époque coloniale. Car, dans son discours du 13 février 1980, présentant le rapport de politique générale à l'occasion de la tenue à Bafoussam du 3<sup>ème</sup> congrès du parti UNC, l'ex-président de la république AHMADOU AHIDJO a alors évoqué des expressions que GUBRY (1988) qualifie « *d'éminemment et violemment anti-natalistes* » telles que : « *le spectre préoccupant de l'explosion démographique caractéristique des pays en développement* » ; « *l'accroissement impétueux de la population* » ; « *les incidences amples et profondes de cette situation* » ; des « *indicateurs de tension* » ; « *une désintégration de notre équilibre économique et social* » (GUBRY, 1988, p.188). À la suite de GUBRY, BELLA (1993) retient l'expression suivante relative à l'explosion démographique mise en cause par l'ex-président : « *...dont nous devons dès maintenant tenir le plus grand compte en vue de la maîtrise de notre développement au cours des années à venir ...* » (BELLA, 1993, p.24).

GUBRY(1988) relève à juste titre que malgré la volonté gouvernementale ainsi affichée, ce message de la plus haute autorité du pays a plutôt eu un écho opposé, puisqu'il a été perçu par une bonne frange de la population camerounaise comme un soutien à la natalité. Malgré cette dissonance à l'origine d'une stupeur au sein de la population camerounaise, cet auteur s'accorde avec NGWE (1985) pour reconnaître que les jalons d'une politique nationale de la population, jadis inexistante, venaient ainsi d'être posés par le chef de l'Etat. En vue de joindre la pratique à cette volonté antinataliste des mesures ont été prises, dont la plus notoire fût l'abrogation de la législation sur la réglementation qui interdisait la vente des contraceptifs modernes et la diffusion de l'information sur la contraception. L'accession au pouvoir, en novembre 1982, du premier ministre d'alors semble apporter un coup d'accélérateur, puisque la Commission Nationale de la Population (CNP) initialement annoncée au congrès de Bafoussam, chargée de concevoir et de mettre sur pied la Politique nationale de la Population vît finalement le jour en 1985. Il convient de noter que le premier document portant sur la politique nationale de la population, mise sur pied par la CNP, comportait en tout 137 résolutions, dont dix (10) étaient strictement relatives à la fécondité (GUBRY, 1988).

La volonté du gouvernement camerounais de maîtriser l'accroissement de sa population est davantage corroborée, mais sans grande conviction, à la Conférence mondiale sur la population de Mexico (1984), comme l'atteste cette intervention de sa représentante<sup>22</sup>: « *Conscients de l'incidence de l'accroissement de la population sur les objectifs du développement, nous n'encourageons pas la prolifération des familles nombreuses et nécessiteuses. Nous pensons orienter notre politique démographique vers l'amélioration de la qualité de la population...* » (BELLA, 1993, p. 25). Il y a matière à se demander si réellement la position anti-nataliste affichée par le Cameroun depuis 1980 était ferme. À en croire GUBRY (1988) et BELLA (1993), la réponse à cette question est sans équivoque négative. En effet, BELLA invoque une autre déclaration faite un mois plus tard par la même représentante du Cameroun, totalement contradictoire avec celle faite à la Conférence mondiale de Mexico (1984): « *Dans la mesure où la population est pour nous une ressource, avant d'être une charge, nous pouvons dire que les 14 millions d'habitants qu'abritera le Cameroun en l'an 2000 constituent un atout certain, pour la valorisation d'importantes potentialités économiques que recèle notre pays. Le gouvernement, quant à lui, s'efforce, dans le cadre de notre système de planification, de préparer un cadre de vie meilleur à cette population en expansion* » (BELLA, 1993, p. 25). Quant à GUBRY, s'il reconnaît que les

---

<sup>22</sup> : Mme Elisabeth TANKEU (à l'époque vice-ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire).

diverses mesures prises alors par la CNP sont très certainement sur la voie du contrôle des naissances, il déplore en revanche l'absence d'actes concrets dans le domaine *stricto sensu* de la planification familiale. D'où sa déclaration selon laquelle : « *Y a-t-il finalement une politique anti-nataliste depuis 1980 ? Il serait assurément exagéré de l'affirmer, tant cette politique est « modérée ». On pourrait dire que le Cameroun a adopté des positions anti-natalistes, sans pour autant que la politique correspondante soit appliquée* ». En somme, on a progressivement glissé d'un natalisme nuancé vers un anti-natalisme modéré » (GUBRY, 1988, p. 194).

## **II.2 Estimation de la fécondité en 2007 au Cameroun par la méthode des « propres enfants ».**

La principale raison nous ayant conduit à estimer la fécondité au Cameroun en 2007 à partir d'ECAM3, au lieu d'utiliser les données des EDS, est de pouvoir utiliser la descendance des couples observée dans ECAM3 avec différentes variables qui nous intéressent, par exemple la demande d'enfants et l'entraide familiale. Comme raison secondaire, ECAM3 ayant été réalisée en 2007, année intermédiaire entre les années de réalisation des deux dernières EDS (2004 et 2011), nous avons voulu voir si les tendances de fécondité en 2007 s'inscrivaient de manière cohérente avec celles des deux années extrêmes. Afin de juger de la justesse des méthodes d'estimation démographiques, il nous a aussi semblé intéressant de voir si l'on obtiendrait des niveaux de fécondité relativement proches, en utilisant deux méthodes différentes, à savoir celle utilisée dans les EDS et la méthode mère-progéniture, qui est une méthode d'estimation indirecte de la fécondité avec les données de l'enquête ECAM3.

### **II.2.a Principe de la méthode et présentation des variables utilisées.**

#### **❖ Principe de la méthode**

Afin de contourner la difficulté d'appréhender la fécondité dans les pays à statistiques imparfaites, l'ONU a conçu des méthodes indirectes d'estimation de ce phénomène. La méthode « mère-progéniture » ou « propres enfants » est l'une de ces méthodes, dont le principal objectif est de relier chaque enfant enquêté âgé de 0-15 ans à sa mère biologique. Les mères potentielles sont les femmes âgées de 15 à 64 ans résidant dans le ménage enquêté. Par conséquent, la variable lien de parenté est d'une importance capitale pour pouvoir relier un enfant à sa mère. Mais signalons d'ores et déjà que cette variable peut parfois s'avérer insuffisante, surtout lorsque la mère de l'enfant n'est pas le CM, car très souvent, ce n'est que

le lien de parenté entre les membres du ménage et le CM qui est renseigné. Et dans ce cas, le recours à plusieurs autres variables devient indispensable pour identifier le lien de parenté entre les différents membres du ménage. À partir de là sont exclus :

- Les enfants vivant dans un ménage autre que celui enquêté (ex : ceux vivant dans les internats, etc) ;
- Les enfants appartenant au ménage enquêté, mais dont les mères ne sont pas identifiées ;

Nous tenons à noter que CHO et LEE-JAY (1985) ont mis au point plusieurs versions d'un programme qui facilite la production des estimations des taux de fécondité sur les 15 années précédant l'enquête ou le recensement considéré. Il importe de noter que ce programme est recommandable dans les régions où il est aisé d'identifier, dans un ménage, la mère biologique d'un enfant et dans les régions où il n'y a pas un fort taux de rupture d'union ou de remariage. Sinon, le risque d'erreur qu'un enfant soit affecté à une mère qui n'est pas sa mère biologique sera élevé. Ainsi, l'utilisation de ce programme ne nous semble pas recommandable pour le cas de l'Afrique subsaharienne au vu, d'une part, de la forte proportion de la cohabitation au sein des ménages et, d'autre part, de celle de la polygynie et du remariage. Car d'après LOCOH et THIRIAT (1995), le taux des ruptures d'unions sont élevés et les remariages sont rapides en Afrique subsaharienne, comme l'atteste cette citation : « *On a démontré qu'en Afrique subsaharienne, les ruptures d'unions n'ont pas un impact majeur sur la fécondité parce qu'elles sont, du moins dans la période féconde, de courte durée et que les remariages rapides assurent une exposition optimale des femmes au risque de concevoir* » (1995, p. 1). Dans l'optique de minimiser les erreurs, il faut donc autant que possible établir soi-même l'identification de la relation mère-progéniture, et par conséquent produire à la main les calculs inhérents. Tel fût notre cas, car fort heureusement, nécessitant parfois l'utilisation de plusieurs variables, les données de l'ECAM3 permettaient d'identifier le lien mère-progéniture. La bonne réalisation de cette procédure s'est faite en près de trois mois, car nous procédions ménage par ménage (11 394 ménages).

#### ❖ **Présentation des variables utilisées**

Notre recherche s'appuyant sur la troisième enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 3) réalisée en 2007, les différentes modalités de la variable « lien de parenté avec le CM » dans cette enquête sont respectivement :

- ✓ Domestique (0) ;
- ✓ CM (1) ;

- ✓ conjoint du CM (2) ;
- ✓ fils du CM ou de son conjoint (3) ;
- ✓ fille du CM ou de son conjoint (4) ;
- ✓ père du CM ou de son conjoint (5) ;
- ✓ mère du CM ou de son conjoint (6) ;
- ✓ autre parent de sexe masculin du CM ou de son conjoint (7) ;
- ✓ autre parent de sexe féminin du CM ou de son conjoint (8) ;
- ✓ sans lien de parenté avec le CM ou son conjoint (9).

Comme l'on peut se rendre compte, l'enfant (fils ou fille) d'un couple (CM et de son conjoint par exemple), avait le même code que l'enfant (fils ou la fille) exclusif de l'un des deux conjoints. Il a donc fallu adjoindre une autre variable, pouvant permettre l'identification des mères et de leurs enfants.

Outre le lien de parenté entre les différents membres du ménage et le CM, les données collectées par ECAM3 permettaient d'identifier, lorsque ceux-ci étaient présents dans le ménage, le père et la mère des personnes âgées de moins de 18 ans. Notons que la variable telle qu'elle figure dans le questionnaire est « le numéro d'ordre du père et de la mère de tel ». Lorsque le parent en question est présent dans le ménage, on inscrit le numéro d'ordre unique qui lui a été affecté lors du dénombrement des membres du ménage. Lorsque le parent n'est pas présent dans le ménage, les autres modalités de cette variable sont respectivement « hors du ménage » et « décédé(e) ». C'est donc la combinaison de ces deux variables, à savoir le lien de parenté, puis le numéro d'ordre de la mère qui permet de relier chaque enfant âgé de 0-15 ans présent dans un ménage à sa mère. Nous avons donc en tout dénombré dans les ménages 22 919 enfants âgés de 0 à 15 ans, parmi lesquels 18 062 dont les mères biologiques ont été identifiées, contre 4 857 de mères inconnues. En dépit de la proportion considérable des enfants de mères inconnues (21,2 %), l'effectif de 22 919 enfants nous semble suffisamment représentatif (condition de haute importance), en vue de la fiabilité de nos estimations. Le tableau 79 présentant le classement des enfants par année de leur âge et par année d'âge de la mère biologique se trouve en annexe. Après la distribution des enfants selon leur âge et celui des mères, il a ensuite été question de choisir la table-type de mortalité à utiliser pour faire les rétroprojections démographiques, afin de compter les enfants de 0-15 ans au moment de leur naissance.

Notons que le choix d'une table-type de mortalité requiert d'avoir respectivement l'espérance de vie à la naissance de la population entière ( $e_0$ ), et celle des femmes uniquement. Pour cela, après consultation des séries de ces deux indicateurs sur le site de la Division de Population des Nations unies, nous avons retenu les valeurs 52,5 ans et 55 ans respectivement pour les espérances de vie à la naissance de la population entière et de la population féminine. Les tables-types de mortalité des Nations Unies ayant été construites à partir de celles de COALE et DEMENY (1966) qui n'avaient pas véritablement pris en compte le contexte africain, il a fallu choisir celle qui se rapproche le mieux des niveaux de mortalité observés au Cameroun. Il est reconnu que le choix du modèle adéquat pour l'Afrique n'est pas aisé comme en témoigne cette déclaration de WUNSCH (1984) : « *L'expérience montre que, pour l'Afrique, le modèle Nord ou le modèle Sud convient le mieux ; en Asie, au contraire, le modèle Ouest serait plus adéquat* » (WUNSCH, 1984, p. 30). Mais lorsque nous lisons les caractéristiques de la mortalité par âge de la famille nord qu'il donne, celles-ci ne cadrent pas avec la situation que nous avons au Cameroun. Dans nos estimations, c'est la famille de l'Extrême-Orient asiatique (Far East-Asian) qui a été choisie, car plus proche des estimations disponibles.

À partir des données sur les enfants selon l'âge des mères, en utilisant les probabilités de survie de la table-type de mortalité choisie, nous avons tour à tour estimé les naissances des enfants dont les mères ont été identifiées et celles dont les mères sont inconnues en les rajeunissant, respectivement de cinq, dix ans et quinze ans avant l'enquête comme l'exige la méthode mère-progéniture. D'où le tableau 41 ci-après, comportant les estimations des naissances.

**Tableau 41: naissances estimées selon l'âge de la mère**

Ages de la mère en 2007	2002 - 2006	1997 - 2001	1991 - 1996
	0 - 4	5 - 9	10 - 15
15 - 19	981,078377	436,362001	693,9816706
20-24	2737,20755	1177,03689	653,3712663
25-29	3012,76154	2431,91206	1122,466605
30-34	1956,28519	2207,8614	1959,430416
35-39	1371,53914	2020,53043	2498,004473
40-44	620,473337	1290,50403	2076,853235
45-49	277,482287	724,326679	1277,838272
50-54	127,307689	318,074604	765,7632806
55-59	52,2273932	152,237732	339,8295677
60-64	36,2701085	72,6394768	176,6808709

Source : ECAM3



Après avoir obtenu les naissances estimées, il a ensuite été question d'estimer le nombre de femmes potentiellement mères de ces enfants. Cette étape est analogue à la précédente, puisqu'ayant au préalable la répartition des femmes par âge, on les rajeunit aussi par le même procédé que pour les enfants, à la seule condition qu'ici il faut utiliser les probabilités de survie figurant dans la table-type de mortalité des femmes et non de la population entière comme pour le cas des enfants. Le tableau 42 ci-après représente donc la distribution des mères estimées selon l'âge des mères en 2007 au Cameroun.

**Tableau 42: estimations des effectifs des mères selon l'âge en 2007 au Cameroun.**

Ages des mères en 2007	2002-2006	1997-2001	1992-1996
	0 - 4	5 - 9	10 - 15
15-19	3186,35146	-	-
20-24	2823,74786	2847,29529	-
25-29	2285,38133	2324,69044	2344,076193
30-34	1588,72536	1627,45104	1655,443587
35-39	1401,37961	1443,84392	1479,038075
40-44	1148,51042	1188,69947	1224,719193
45-49	909,363752	947,74387	980,9076353
50-54	812,810074	854,497131	890,5615782
55-59	527,948644	563,892216	592,8128804
60-64	497,082504	544,46895	581,5372502

Source : ECAM3

Les taux de fécondité sont donc obtenus en rapportant les naissances par période et par groupe d'âges sur le nombre des mères estimées de la période et du groupe d'âges, le tout divisé par cinq si la période est quinquennale. Mais les calculs ayant conduit aux taux de la période 1991-1996 ont plutôt été divisés par 6, car c'est une période de six ans. Nous avons donc obtenu les taux figurant dans le tableau 43.

**Tableau 43: taux de fécondité par groupe d'âges pour 1000 femmes en 2007 au Cameroun**

Ages de la mère en 2007	2002 - 2006	1997 - 2001	1991 - 1996
	0 - 4	5 - 9	10 - 15
15 - 19	194	209	197
20 - 24	264	271	281
25 - 29	246	280	283
30 - 34	196	218	217
35 - 39	108	153	143
40 - 44	61	74	96
45 - 49	31	54	51

Source : ECAM3

Afin de juger de la qualité et la fiabilité de nos estimations, nous les avons comparées avec celles de la dernière enquête démographique et de santé EDS-MICS (2011) à des périodes sensiblement égales. Dans le tableau 44 ci-après, nos estimations sont représentées en gris. En comparant nos taux de la période 2002-2006 à ceux de la période 2001-2005 de l'EDS-MICS, il en ressort qu'en dehors du groupe d'âge 15-19 ans dont le différentiel entre les deux taux est considérable, les taux des autres groupes d'âges sont relativement proches. Ce constat est analogue respectivement pour les périodes 1996-2000 et 1997-2001, 1991-1995 et 1991-1996. Donc, les estimations de fécondité avec ECAM3 semblent fiables et de bonne qualité, eu égard aux faibles écarts entre ces dernières et celles de l'EDS-MICS qui est une étude pour mesurer la fécondité, contrairement à l'ECAM3. Notons en outre que, soit pour nos estimations ou pour celles faites à partir de l'EDS-MICS (2011), l'on peut constater qu'en général, de la période la plus ancienne à la plus récente, les taux de fécondité baissent indépendamment du groupe d'âge, exceptés les groupes 15-19 ans pour nos estimations, et le groupe 20-24 ans pour celles des EDS-MICS (2011)<sup>23</sup>. Chacun de ces deux groupes d'âges enregistre respectivement une légère hausse par rapport à la période précédente (entre 2002-2006 et 1997-2001) pour le groupe 15-19 ans d'après nos estimations, et entre 2006-2010 et 2001-2005 pour le groupe 20-24 ans pour les estimations de l'EDS-MICS.

---

<sup>23</sup> : Les taux de fécondité du groupe 15-19 ans calculés avec l'ECAM3 sont bien plus élevés que ceux de l'EDS. Cela peut provenir du fait que nous les avons estimés à partir des ménages (en repérant les mères et leurs enfants). Il est ainsi possible de mieux observer les enfants des jeunes filles hébergées dans les ménages, qui ne sont pas les conjointes du CM, alors que celles-ci échappent à l'observation plus facilement dans les EDS.

**Tableau 44: taux de fécondité par âge par période de cinq ans ayant précédé les enquêtes EDS-MICS (2011) et ECAM3 (2007).**

Groupes d'âges	Nombre d'années ayant précédé l'EDS-MICS (2011)				Nombre d'années ayant précédé l'ECAM3 (2007)		
	0-4	5-9	10-14	15-19	0-4	5-9	10-15
	2006-2010	2001-2005	1996-2000	1991-1995	2002-2006	1997-2001	1991-1996
<b>15 – 19</b>	128	143	151	152	194	209	197
<b>20 – 24</b>	234	263	259	260	264	271	282
<b>25 – 29</b>	254	260	264	268	246	280	283
<b>30 – 34</b>	205	218	227	265	196	217	217
<b>35 – 39</b>	137	161			108	153	143
<b>40 – 44</b>	54	93			61	74	96
<b>45 – 49</b>	18				31	54	51

Source : EDS-MICS (2011) et ECAM3

Le décroît des taux de fécondité par âge, tant pour nos estimations à partir de ECAM3 que pour celles de l'EDS-MICS, révèle une tendance générale à la baisse de la fécondité au Cameroun, amorcée dans toute l'étendue du territoire vers la moitié de la décennie 1990. Nous pourrions confirmer cette tendance baissière du niveau de la fécondité au Cameroun, avec les données de toutes les enquêtes sur la fécondité ayant déjà été réalisées dans ce pays.

## **II.3 Analyse de l'évolution de la fécondité au Cameroun**

### **II.3.1 Situation du Cameroun par rapport aux études sur la fécondité**

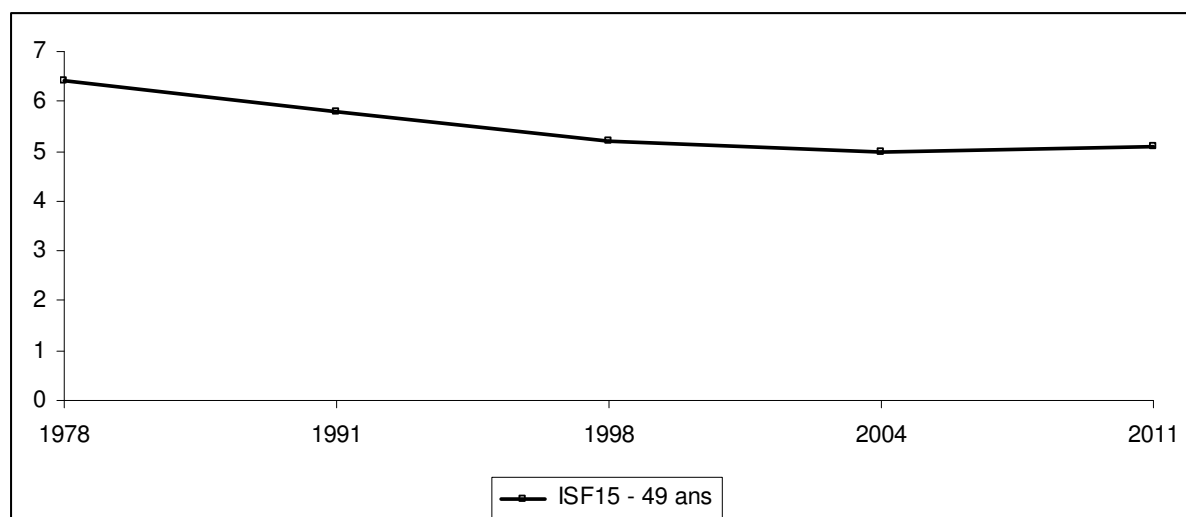
Comme nous l'avons relevé précédemment, le Cameroun fait partie des pays africains dont la connaissance des phénomènes démographiques en général, et de la fécondité en particulier, s'est nettement améliorée grâce à la réalisation de plusieurs opérations de collecte de données sociodémographiques. Grâce aux soutiens des bailleurs de fonds, le Cameroun compte à nos jours respectivement trois recensements de la population et de l'habitat (1976, 1987 et 2005), et cinq enquêtes sur la fécondité à savoir : l'Enquête Nationale de Fécondité (1978) et les quatre Enquêtes Démographiques et de Santé (1991, 1998, 2004 et 2011). L'étude sur laquelle repose notre recherche (ECAM 3) a été réalisée en 2007, donc quasiment à mi-parcours de la période séparant les deux dernières EDS. Il ne nous semble donc pas superflu de présenter la fécondité du moment respectivement de 2004 et de 2011, afin de mieux apprécier l'estimation

du niveau de la fécondité en 2007 qui a été faite et surtout de répondre à la question de savoir si l'amorce de la transition de la fécondité est confirmée au Cameroun.

### II.3.2 Evolution de la fécondité du moment au Cameroun

La fécondité est généralement mesurée par les taux de fécondité par groupe d'âges et l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF). À titre de rappel, alors que les taux de fécondité par groupe d'âges sont obtenus par le rapport du nombre de naissances vivantes issues des femmes de chaque groupe d'âges sur le nombre de femmes de chaque groupe d'âges correspondant, l'ISF qui représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait une femme en fin de vie féconde, si les conditions et le niveau de la fécondité du moment restaient inchangés, s'obtient en cumulant simplement ces taux de fécondité.

**Graphique 9 : évolution de l'ISF au Cameroun entre 1978 et 2011**



Source : EDS-III et EDS-IV

Comme on peut l'observer sur le graphique 9, la courbe de l'évolution de la fécondité du moment au Cameroun depuis 1978 comporte deux phases. La première allant de 1978 à 2004 révèle un décroît continu de ce phénomène, puisque l'ISF est respectivement passé sur cette période de 6,4 à 5,0 enfants par femme. Donc, en environ un quart de siècle, l'ISF a diminué de façon continue au Cameroun de 21,9 % : c'est-à-dire qu'une Camerounaise avait en moyenne, en 2004, 1,4 enfant de moins que vingt six ans plus tôt. La fécondité et la natalité étant étroitement liées, la lecture de l'évolution de la fécondité mérite d'être faite en parallèle avec la position des autorités dans le domaine la natalité. Car, rappelons-le, c'est dès l'aube

des années 80 que la position du gouvernement camerounais change d'un natalisme mitigé ou nuancé à un anti-natalisme modéré, d'après GUBRY (1988).

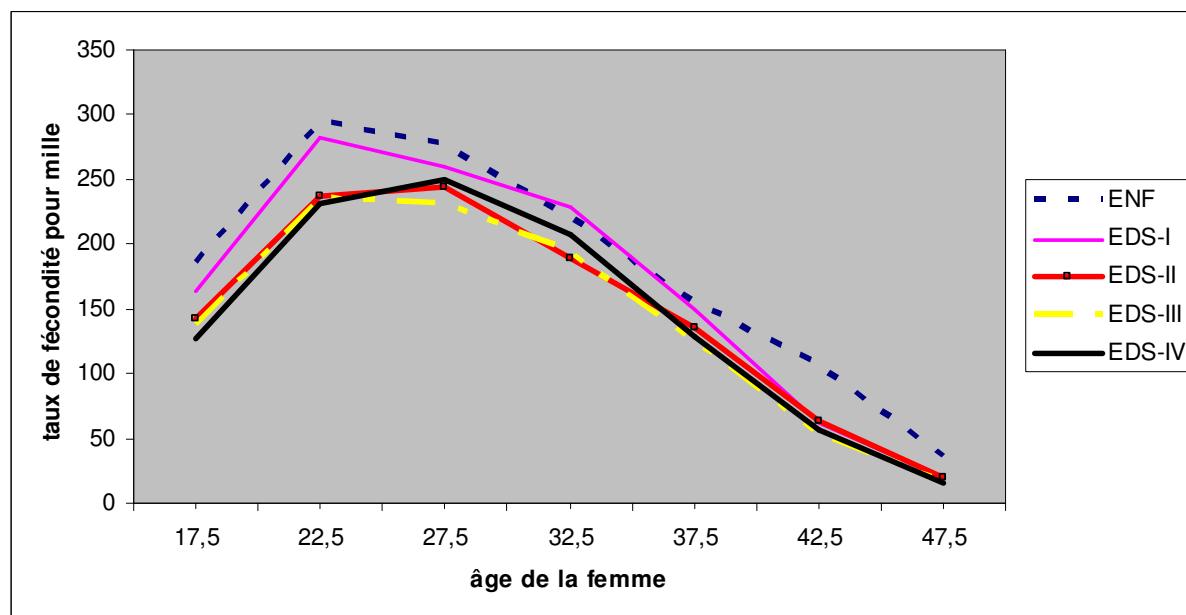
La deuxième phase de cette évolution de la fécondité du moment, qui prend effet dès 2004, révèle une faible et lente remontée jusqu'en 2011, où l'ISF atteint la valeur de 5,1. Cette période pourrait-elle indiquer une stagnation de la fécondité, ou alors une remontée du niveau de ce phénomène au Cameroun ? En guise d'information, les valeurs de l'ISF ont été de 5,8, 5,2 et 5 enfants par femme respectivement en 1991, 1998 et 2004. Une analyse approfondie de la fécondité est nécessaire pour élucider les raisons de la stagnation (voire d'une légère remontée) de l'ISF entre 2004 et 2011.

### **II.3.3 Analyse approfondie de l'évolution de la fécondité au Cameroun**

Comme on peut le constater sur le graphique 10, l'évolution des taux de fécondité par groupe d'âges selon les différentes enquêtes démographiques réalisées au Cameroun semble corroborer la tendance baissière des niveaux de fécondité. C'est la toute première enquête l'Enquête Nationale sur la Fécondité (ENF), réalisée en 1978, qui enregistre les taux de fécondité les plus élevés, quasiment à tous les âges. La première Enquête Démographique et de Santé (EDS-I), réalisée en 1991, est très singulière dans la mesure où elle intervient non seulement après le changement de position du gouvernement camerounais vis-à-vis de la planification familiale, mais surtout après l'apparition de la crise économique au Cameroun autour de 1985. Les niveaux de fécondité obtenus donc de l'EDS-I (1991), soit treize ans plus tard que l'ENF, montrent un écart entre les niveaux de fécondité de 1978 et ceux de 1991, surtout pour les femmes âgées respectivement de moins de 25 ans et de plus de 40 ans.

Dans l'ensemble, les taux de fécondité, quels que soient les groupes d'âge, évoluent de manière décroissante de la plus ancienne à la plus récente enquête. S'agissant de l'enquête la plus récente l'EDS-IV (2011), mis à part les groupes d'âges 25-29 ans et 30-34 ans dont les taux de fécondité sont supérieurs à ceux des deux avant-dernières enquêtes (EDS-II et EDS-III), tous les autres groupes d'âges enregistrent des taux de fécondité inférieurs à l'enquête EDS-II (1998). Ce qui confirme bien la tendance baissière de la fécondité selon les années. Mais l'EDS-IV (2011) indique une première baisse du niveau de fécondité pour le groupe 15-24 ans, puis une hausse du groupe 25-44 ans, et ensuite une stagnation à 45-49 ans.

**Graphique 10 : évolution des taux de fécondité par groupe d'âges selon les années et les enquêtes**



Source : ENF (1978), EDS-I (1991), EDS-II (1998), EDS-III (2004) et EDS-IV (2011).

Ce résultat est révélateur d'une concentration des naissances entre 20 et 34 ans, avec un léger report du calendrier des naissances en début de vie féconde et implicitement aussi, d'un faible retard à la nuptialité au sein de la population camerounaise. Les femmes retardent donc leurs maternités pour des raisons que nous invoquerons plus tard, et ce retard de calendrier des naissances fait augmenter l'ISF. Après 35 ans, la fécondité au Cameroun stagne au même niveau que la deuxième EDS (1998). Ce qui laisserait croire que les comportements de fécondité des femmes de cette tranche d'âge n'ont pas changé, malgré la succession des générations.

La période qui nous semble la plus intéressante est celle comprise entre 2004 et 2011, puisque l'enquête à la base de notre recherche, à savoir ECAM3, a été réalisée en 2007. En rapprochant par exemple nos estimations de la période 2002-2006 des taux de fécondité de l'EDS-III (2004) et de l'EDS-IV (2011), l'on constate qu'ils sont voisins à tous les groupes d'âges excepté le groupe des 15-19 ans (graphique 6). Malgré des écarts probablement liés à la différence des objectifs poursuivis par les deux types d'enquêtes (les EDS et les enquêtes budget-consommation), nous pouvons juger nos estimations de la fécondité avec la méthode des propres enfants relativement cohérentes avec les EDS. Sur cette période, entre 2004 et 2011, au lieu de continuer sa chute amorcée depuis près de deux décennies, la fécondité du moment a augmenté au Cameroun de 2%, car l'ISF est passé de 5 à 5,1 enfants par femme.

On peut faire l'hypothèse que l'environnement socio-économique camerounais a pu changer dans cette période, avec des dysfonctionnements du système sanitaire pour la fourniture des contraceptifs, ayant ainsi entraîné une légère hausse de la fécondité du moment.

**Tableau 45: Taux de fécondité par âge et Indice Synthétique de Fécondité selon différentes sources**

<b>Groupes d'âges</b>	<b>ENF 1978</b>	<b>EDS-I 1991</b>	<b>EDS-II 1998</b>	<b>EDS-III 2004</b>	<b>EDS-IV 2011</b>	<b>Taux de variation (en %) 2004-2011</b>
<b>15 – 19</b>	186	164	142	138	127	-8,0
<b>20 – 24</b>	295	282	237	236	232	-1,7
<b>25 – 29</b>	276	260	244	231	250	7,6
<b>30 – 34</b>	220	228	189	194	207	6,3
<b>35 – 39</b>	155	149	136	126	129	2,3
<b>40 – 44</b>	106	62	63	53	57	7,0
<b>45 – 49</b>	36	20	20	16	16	0,0
<b>ISF<sub>15-49</sub></b>	<b>6,4</b>	<b>5,8</b>	<b>5,2</b>	<b>5,0</b>	<b>5,1</b>	<b>2,0</b>

Source : EDS-III (tab 4.3 p. 66) et EDS-IV (tab 5.3.1, p. 75)

Donc, même si la légère remontée du niveau de la fécondité au Cameroun après environ vingt années de chute continue peut intriguer certains démographes, car bon nombre d'experts s'attendaient à la poursuite de son décroît, il nous semble relativement imprudent de prétendre interpréter la légère hausse de l'ISF, entre 2004 et 2011, comme étant un croît de la valorisation de la descendance nombreuse au Cameroun. Mais il est intéressant de mesurer l'influence de caractéristiques telles que le niveau d'instruction des femmes, l'urbanisation, etc qui sont reconnues être des accélérateurs de la transition de la fécondité.

Il se dégage du tableau 47 que l'ISF varie significativement selon le milieu de résidence et le niveau d'instruction. Il est généralement reconnu que les femmes rurales ont en moyenne plus d'enfants que les citadines. Cela est bien confirmé quelle que soit l'année considérée, puisque les femmes résidant en milieu urbain ont en moyenne 2,1 et 2,4 enfants de moins que les femmes rurales respectivement en 2004 et 2011. Il va sans dire que ce sont les deux principales villes du pays, Yaoundé et Douala qui tirent vers le bas l'ISF en milieu urbain, puisque respectivement en 2004 et en 2011, chaque femme résidant dans chacune de ces deux

métropoles compte en moyenne 1,4 et 1,2 enfant de moins que celles vivant dans une autre ville. Ceci confirme que l'urbanisation serait un accélérateur de la transition de la fécondité.

**Tableau 46: Taux de fécondité selon l'âge de la femme**

Groupes d'âges	2004	2006	2011
15 – 19	138	194	127
20 – 24	236	264	232
25 – 29	231	246	250
30 – 34	194	196	207
35 – 39	126	108	129
40 – 44	53	61	57
45 – 49	16	31	16
<b>ISF (20 – 49 ans)</b>	<b>4,28</b>	<b>4,53</b>	<b>4,46</b>

Source. EDSIII (2004) ; ECAM3 (2007) et EDS-IV (2011)

S'agissant du niveau d'instruction, le tableau 47 révèle que la fécondité baisse avec le niveau d'instruction. C'est ainsi qu'en 2004, chaque femme ayant atteint au moins le niveau secondaire a en moyenne 1,4 enfant et (respectivement 2,0 enfants) de moins qu'une femme de niveau primaire et (respectivement sans niveau). Les chiffres de 2011 vont dans le même sens, tout en révélant par ailleurs que les écarts entre les différentes catégories augmentent. On note donc que les Camerounaises âgées de 15 à 49 ans ayant atteint au moins le lycée (secondaire 2<sup>nd</sup> cycle ou plus) sont celles qui ont le moins d'enfants, soit 3,1, contre 4,5, 5,9 et 6,8 enfants par femme respectivement pour celles ayant le niveau du collège, le niveau primaire et enfin celles n'ayant aucun niveau. La descendance finale indiquant la fécondité des femmes atteignant leur fin de vie féconde est un indicateur approprié du niveau de la fécondité dans un pays donné. Et le nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans est un estimateur de la descendance finale. En guise de rappel, la fécondité serait invariante lorsque ce nombre est proche de l'ISF, et elle aurait par contre une tendance à la baisse lorsque le nombre moyen d'enfants par femme en fin de vie féconde est supérieur à l'ISF (EDS, 2004). Les résultats figurant dans le tableau 45 révèlent bien une tendance décroissante de la fécondité au Cameroun, puisque respectivement pour 2004 et 2011, l'ISF est inférieur au nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans, soit respectivement 5 contre 6,2, et 5,1 contre 5,9 enfants par femme pour 2011.



**Tableau 47 : Indice Synthétique de Fécondité et nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40 – 49 ans selon certaines caractéristiques en 2004 et en 2011**

Caractéristiques	2004		2011	
	ISF	Nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans	ISF	Nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans
<b>Milieu de résidence</b>				
Yaoundé/Douala	3,2	4,9	3,3	4,5
Autres villes	4,6	5,9	4,5	5,7
Ensemble urbain	4,0	5,5	4,0	5,2
Rural	6,1	6,8	6,4	6,4
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun	6,3	7,0	6,8	7,0
Primaire	5,6	6,1	5,9	5,9
Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle			4,5	4,9
Secondaire 2 <sup>ème</sup> cycle ou plus	3,5	5,0	3,1	3,8
<b>Ensemble (femmes de 15 – 49 ans)</b>	<b>5,0</b>	<b>6,2</b>	<b>5,1</b>	<b>5,9</b>

Source : EDS-III (tab 5.2) et EDS-IV (tab 4.2)

### II.3.4 Influence de la contraception dans la baisse de la fécondité au Cameroun

BONGAARTS (1978) a retenu quatre variables déterminantes de la fécondité ou variables intermédiaires qui sont : la contraception, les mariages ou unions, l'infertilité post-partum et enfin l'avortement. GUENGANT (2011) déclare : « *la promotion du libre choix et le changement des normes en matière de procréation, de même que la satisfaction des besoins non satisfaits en planification familiale, passe par un réexamen des politiques et programmes concernant la population, la santé et la santé de la reproduction. Ce réexamen doit être l'occasion de donner à la planification familiale la place qui lui revient parmi les diverses composantes de la santé de la reproduction* » (GUENGANT, 2011, p. 60). La fécondité étant négativement liée à la pratique contraceptive, un niveau de fécondité élevé va de pair avec une faible prévalence contraceptive des femmes en union. Cela se confirme bien au Cameroun, car le taux d'utilisation de la contraception, parmi les femmes en union, qui

s'élève en 2011 à 23,4 % (EDS-2011) est encore assez faible, et pourrait en partie expliquer la lenteur de la chute de la fécondité au Cameroun. En dépit d'une hausse assez substantielle de plus de dix points de ce pourcentage en vingt ans, passant alors de 4 % en 1991 à 14,4 % en 2011, l'utilisation des méthodes contraceptives modernes par les femmes en union au Cameroun demeure encore relativement faible (EDS-2011). Cela traduirait-elle le fait que les familles camerounaises sont réfractaires à la planification familiale ou alors qu'il existe une forte demande non satisfaite en matière de santé reproductive (SR) ? La réponse à cette question nécessite de voir les préférences des couples camerounaises en matière de fécondité.

### ❖ Préférences en matière de fécondité

En dépit des limites qu'elles présentent pour la compréhension de la fécondité, les préférences en matière de fécondité peuvent contribuer à expliquer certains facteurs de ce phénomène. L'EDS-IV (2011) a révélé que la proportion de femmes candidates à la planification familiale a quasiment triplé en vingt ans, passant entre 1991 et 2011 de 22 à 62 %. En effet, la proportion des femmes souhaitant espacer la prochaine naissance d'au moins deux ans est passée de 12,4 à 36 % entre ces deux dates ; celle des femmes déclarant ne plus désirer d'enfants est passée de 9,6 % en 1991 à 26 % en 2011. La proportion de femmes ayant déjà eu au moins un rapport sexuel et ayant déclaré avoir eu au moins un avortement volontaire est passée de 5 à 7 % respectivement entre 2004 et 2011. La stérilité primaire qui est en chute est passée à 3,2 % en 2011, contre 3,6 % en 2004. Il semble donc que les Camerounaises ne sont pas réfractaires à la planification familiale, mais la faible prévalence contraceptive serait plutôt révélatrice d'une forte demande non satisfaite en matière de santé reproductive, ce que confirment les données qualitatives recueillies. La majorité de femmes enquêtées, et dont la vie génésique est encore en cours, déclare ne plus vouloir d'enfants, car le nombre d'enfants qu'elles ont déjà eus leur paraît suffisant, comme l'illustrent ces extraits :

(GIMELA, 42 ans, femme au foyer en milieu urbain, ayant 6 enfants)

Moi : combien d'enfants avez-vous eu ?

Elle : « *six enfants* »

Moi : avez-vous rencontré des difficultés pour les scolariser ?

Elle : « *non, on se défend* »

Moi : êtes-vous d'accord qu'élever un enfant de nos jours coûte de plus en plus cher ?

Elle : « *oui, je suis très d'accord* »

Moi : selon vous, le nombre d'enfants que vous avez déjà eu vous semble suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Elle : « *il est très suffisant, on n'en veut plus* ».

(Colette, 37 ans, femme polygame au foyer en milieu rural ayant eu en tout 8 enfants dont 4 d'une précédente union)

Moi : combien d'enfants elle a eu jusqu'à présent ?

Elle : « *dans son premier foyer, elle a eu 4 enfants, et 4 aussi dans le deuxième ménage* »

Moi : est-elle d'accord que de nos jours élever un enfant devient de plus en plus cher ?

Elle : « *oui, elle est d'accord* »

Moi : le nombre d'enfants qu'elle a eu, pense-t-elle qu'il est suffisant ou elle en veut encore ?

Elle : « *pour elle, ce nombre est suffisant ; mais elle ne sait pas ce que lui réserve l'avenir. Elle ne sait pas le point de vue de son mari sur la question, mais puisque c'est elle qui souffre, elle pense que ce nombre est suffisant* » ;

(Marjolie, femme au foyer de 30 ans, ayant cinq enfants)

Moi : combien d'enfants avez-vous eu jusqu'à présent ?

Elle : « *cinq enfants.* »

Moi : avez-vous déjà rencontré des difficultés pour les scolariser ?

Elle : « *oui, j'ai déjà éprouvé des difficultés* »

Moi : et pour les soigner ?

Elle : « *j'ai déjà aussi éprouvé des difficultés pour les soigner* »

Moi : et pour les nourrir ?

Elle : « *non, c'est bon* »

Moi : êtes-vous d'accord qu'il coûte de plus en plus cher d'élever un enfant au Cameroun ?

Elle : « *oui, je suis d'accord avec ça. C'est très cher, que ce soit la nutrition, l'habillement, ce n'est pas facile de s'occuper de l'enfant ; si tu n'as pas vraiment de moyens là, ce n'est pas facile* ».

Moi : dites-moi, le nombre d'enfants que vous avez déjà vous semble suffisant, ou alors vous en voulez d'autres ?

Elle : « *actuellement là, on a arrêté, mon mari et moi. Puisqu'on a une charge* ».

Comme on peut le constater, bon nombre de femmes ayant au moins cinq enfants en vie déclarent ne plus désirer d'enfants. Si la femme du deuxième extrait semble perplexe en ce qui concerne le point de vue de son mari sur la question de la limitation des naissances, elle est en revanche persuadée de ne plus désirer d'enfants. Les deux autres femmes quant à elles sont convaincues de ne plus désirer d'enfants, d'autant plus que la décision d'arrêter les

maternités aurait été prise en commun accord avec leurs conjoints respectifs. La pratique du planning familial serait donc plus aisée et plus efficace, non seulement lorsque les deux conjoints sont d'accord, mais surtout lorsqu'ils s'y mettent ensemble, d'autant plus qu'il a été montré que le désir d'enfant des hommes est supérieur à celui des femmes (LOCOH, 2003). Afin d'éviter les grossesses non désirées, ces femmes qui ne désirent plus d'enfants devraient en principe utiliser toutes une méthode contraceptive. Mais force est de constater que tel n'est pas toujours le cas, puisqu'on note un taux non négligeable de grossesses non désirées, comme l'illustre cet extrait où, l'enquêté qui est un homme, reconnaît que ses deux derniers enfants n'ont pas été désirés, malgré le fait que sa conjointe et lui aient unanimement décidé d'arrêter d'avoir d'autres enfants :

(MIRABEAU, homme monogame de 48 ans, déjà père de huit enfants, dont six légitimes)

Moi : le nombre d'enfants que vous avez déjà eu, vous paraît-il suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Lui : *« mais, puisque je tire encore le coup, ça peut arriver. Moi je ne peux pas les tuer dans le ventre. Moi, je suis chrétien ; Si Dieu qui est au ciel garde les bêtes, les oiseaux, c'est pas l'être humain qu'il ne va pas garder. Le problème est aussi que lorsqu'on ne veut plus des enfants, on fait confiance à la femme, mais toujours ça arrive. Vous savez les femmes sont aussi des cas, vous êtes comme ça, vous pensez qu'il n'y a rien, mais après quelques temps, elle vous surprend que est-ce que tu sais que comme tu es là, je ne vois pas mes règles depuis deux ou trois mois. Je lui demande que ça veut dire que quoi, donc ç'a pris ? Mais comment tu me fais les choses comme ça ? Elle te dit que si je te disais de ne pas faire est-ce que tu allais accepter ? Si je te refusais, n'est-ce pas ç'allait être un problème d'Etat ? Voilà une layette et l'hôpital qui commencent. Donc, nous arrivons souvent à 8 ou 9 enfants sans le vouloir. Mes deux derniers enfants sont venus comme ça là ».*

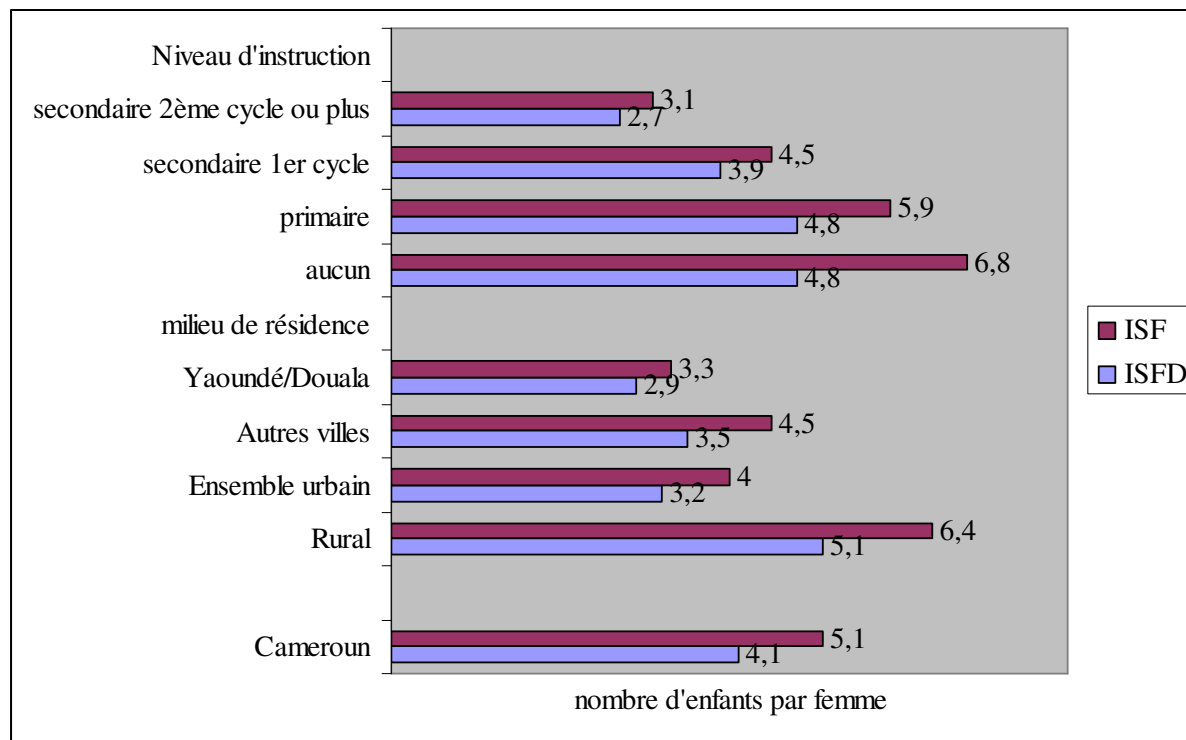
La proportion de grossesses non désirées au sein de la population camerounaise s'élevait en 2011 à 6 % selon l'EDS-2011. Cette proportion nous semble sous-estimée, puisqu'il ne s'agit que des grossesses arrivées à terme, ayant abouti à des naissances vivantes. Car très probablement, les grossesses non désirées n'étant pas arrivées à terme, ou ayant abouti à des mort-nés, sont très souvent oubliées ou tout simplement ignorées. Cette proportion potentiellement forte de grossesses non désirées est aussi corroborée et illustrée par la valeur inférieure de l'Indice Synthétique de Fécondité désirée (ISFD<sup>24</sup>) par rapport à l'Indice

---

<sup>24</sup> : L'estimation de l'indice synthétique de fécondité désirée s'obtient par la répartition du nombre de naissances observées entre celles survenues avant et après l'accès au nombre désiré : les premières sont considérées désirées, les secondes comme non désirées (BONGAARTS, 2012)

Synthétique de fécondité (ISF) et ce, indépendamment de la caractéristique ou variable considérée (graphique 11).

**Graphique 11 : Indice Synthétique de Fécondité désirée et Indice Synthétique de Fécondité selon certaines caractéristiques au Cameroun en 2011**



Source : EDS-2011

Comme on peut le constater dans le graphique 11, le nombre moyen d'enfants désirés par femme (ISFD) était inférieur au nombre moyen d'enfants par femme effectivement observé (ISF) quelle que soit la caractéristique considérée. Il est à noter que s'agissant du niveau d'instruction, c'est respectivement les catégories « aucun » et « primaire » qui enregistrent les écarts les plus importants entre les deux variables. Tandis que les femmes n'ayant aucun niveau ont en moyenne eu deux enfants de plus que le nombre qu'elles désiraient, celles ayant le niveau primaire ont eu en moyenne un enfant de plus au nombre désiré. C'est chez les femmes de niveau « secondaire du 2eme cycle ou plus » que l'écart entre l'ISFD et l'ISF est plus faible. S'agissant du milieu de résidence, alors qu'au niveau national chaque femme a en moyenne eu un enfant de plus par rapport au nombre souhaité, c'est en milieu rural qu'on enregistre le plus grand écart, soit 1,3 enfant en moyenne par femme, les deux grandes métropoles du pays que sont Yaoundé et Douala enregistrant le plus faible écart, soit 0,4 enfant par femme.

### III. Définition et fonctionnement de la Santé reproductive au Cameroun

#### ❖ Définition de la Santé Reproductive selon la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) du Caire de 1994.

L'intérêt accordé par le Cameroun à la santé reproductive ayant été renforcé au Symposium national sur la santé de la reproduction en 1999, après sa mise en relief à la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) de 1994 au Caire, a abouti finalement à l'adoption de ce concept. D'après le paragraphe 7.2 du programme d'action de la CIPD, on lit ceci :

*« Par santé en matière de reproduction, on entend le bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non seulement l'absence de maladies ou d'infirmités. Cela suppose donc qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle est capable de procréer et libre de le faire aussi ou aussi peu souvent qu'elle le désire. Cette dernière condition implique qu'hommes et femmes ont le droit d'être informés et d'utiliser la méthode de planification familiale de leur choix, ainsi que d'autres méthodes de leur choix de régulation des naissances qui ne soient pas contraires à la loi, méthodes qui doivent être sûres, efficaces, abordables et acceptables, ainsi que le droit d'accéder à des services de santé qui permettent aux femmes de mener à bien grossesses et accouchements et donnent aux couples toutes les chances d'avoir un enfant en bonne santé. Il faut donc entendre par services de santé en matière de reproduction l'ensemble des méthodes, techniques et services qui contribuent à la santé et au bien-être en matière de procréation en prévenant et en résolvant les problèmes qui peuvent se poser dans ce domaine. On entend également par cette expression la santé en matière de sexualité qui vise à améliorer la qualité de la vie et des relations interpersonnelles et non à se borner à dispenser conseils et soins relatifs à la procréation et aux maladies sexuellement transmissibles ».* Comme on peut le constater, d'après cette définition de la Santé reproductive donnée par la CIPD, la planification familiale n'est qu'une partie de la santé reproductive. Nous le verrons de manière approfondie plus tard. Le temps de faire un point sur les préférences des Camerounaises en matière de fécondité.

Au Cameroun, la santé reproductive a toujours été prise en charge par les bailleurs de fonds internationaux, principalement le FNUAP, elle semble n'avoir jamais fait partie des priorités gouvernementales comme en témoigne cette citation de TANTCHOU et WILSON (1998), restituant certaines déclarations de hauts responsables du ministère de la santé: *« Au vu de ces*

*facteurs, un répondant indique que: «la priorité des priorités reste la maternité sans risques ». Mais les réponses de nombreux répondants montrent bien que des priorités n'ont pas encore été fixées au niveau national. Certains répondants indiquent que les priorités sont établies en fonction de la disponibilité d'un financement des bailleurs de fonds. Selon un répondant, « les choses se déroulent comme s'il n'y avait pas de plan. Si tel domaine a de l'argent, c'est tout ce qu'il faut pour qu'un responsable déclare le domaine prioritaire » » (TANTCHOU et WILSON, 1998, p. 9).*

La santé reproductive se résumerait essentiellement à la santé maternelle et infantile (SMI), à la planification familiale et à la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles. Et même dans ces différents domaines où le gouvernement semble pourtant être actif, son manque d'engagement est mis en cause par les représentants des bailleurs de fonds comme l'illustre cette citation : *« Vu qu'il n'existe pas de politique claire en ce qui concerne la santé reproductive, pratiquement tous les répondants ont dit qu'il était bien difficile d'évaluer le niveau de soutien parmi les dirigeants nationaux pour la santé reproductive. Certains répondants pensent que les retards pris au niveau de la formulation d'une telle politique sont dus au manque d'engagement des responsables. Un répondant d'un bailleur de fonds indique que, certes, le gouvernement est impliqué. Mais le maximum est-il fait ? On a l'impression qu'il y a plus de discours que d'actions »* (TANTCHOU et WILSON, 1998, p. 14-15). Ce manque d'engagement du gouvernement camerounais peut justifier la faible prévalence contraceptive observée dans ce pays. La non-satisfaction de la demande des femmes en union en matière de planification familiale au Cameroun, qui justifie la faible prévalence contraceptive, notamment moderne, et dont la conséquence est le niveau élevé de la fécondité, ne cacherait-elle pas une résistance de la valorisation d'une descendance nombreuse ? Que peut-on apprendre de la perception du désir d'enfant au sein de la société camerounaise ? A-t-elle évolué et si oui dans quel sens ?

#### **IV. Les effets de la présence d'enfant dans les ménages**

##### **a) Revue de la littérature**

La quasi-totalité des études antérieures sur la valeur des enfants dans la société africaine relevaient à l'unanimité que, pour diverses raisons, les couples désiraient une descendance nombreuse (CALVES et MEEKERS, 1997). Comme principales motivations sous-jacentes à cette préférence pour un grand nombre d'enfants en Afrique subsaharienne sont généralement évoquées par les auteurs: la perpétuation du lignage familial, la contribution économique des enfants au sein de la famille et le soutien dans la vieillesse, en réponse à l'absence de tout

système d'assurance. Nombre d'auteurs à l'instar de CALDWELL (1976), LESTHAEGHE (1989) et BOSERUP (1985) ont décelé, en ce fort désir des couples africains d'une descendance nombreuse, une véritable stratégie afin d'échapper à la pauvreté.

Ainsi, par sa célèbre théorie des « flux intergénérationnels », CALDWELL (1976) fait de l'inversion du flux des richesses la clé de voûte de la transition de la fécondité ; car pour lui, tant que les avantages du flux des richesses seront toujours détenus par les hommes et plus particulièrement les aînés, avantages touchant à la consommation (quantité et qualité des biens consommés), à l'accès aux services, au travail des enfants, etc, la fécondité restera à un niveau élevé en Afrique subsaharienne. Selon un point de vue très proche, pour LESTHAEGHE (1989), la transition de la fécondité passe inexorablement par un affaiblissement du système d'entraide familial. Donc, la valeur d'enfant est en même temps en relation avec le niveau de la fécondité, le sens des flux des richesses et avec le système d'entraide familial, selon ces auteurs.

C'est pour cela que nous aurions souhaité mesurer la valeur de l'enfant au sein de la société camerounaise en 2007. Nous reconnaissons d'ores et déjà que cela n'est pas possible, puisque tel n'est pas le but poursuivi par l'enquête ECAM3 sur laquelle s'appuie notre recherche. Nous pouvons cependant observer les effets du nombre d'enfants dans les ménages, et les analyser selon les caractéristiques du CM et des ménages. Quelques informations existent par ailleurs. En particulier, CALVES et MEEKERS (1997) ont mené une recherche à partir de l'EDS-I (1991), intitulée « Statut matrimonial et valeur des enfants au Cameroun ». Les auteurs de cette étude ont voulu analyser l'influence du statut matrimonial des femmes dans le désir ou pas d'une descendance nombreuse. En d'autres termes, il a été question de connaître les raisons qui poussent les femmes mariées et les femmes en union informelle ou union libre à vouloir ou ne pas vouloir beaucoup d'enfants. Les résultats de cette étude révèlent que la valeur de l'enfant varie significativement selon que la femme est mariée, en concubinage et en union libre sans corésidence avec le partenaire. Les femmes en union informelle sans corésidence, très probablement à cause du fait qu'elles n'espèrent pas un grand soutien de leurs familles d'origine, du fait qu'aucune dot n'a été versée par le partenaire, semblent accorder une grande importance aux avantages financiers d'une descendance nombreuse.

Quant aux femmes vivant en concubinage (union informelle) avec corésidence du conjoint, elles semblent plus sensibles à la sécurité sociale, matérielle et économique que peut leur procurer une descendance nombreuse dans la vieillesse. Étant aussi dans la même situation



sociale que le groupe décrit précédemment, où la compensation matrimoniale n'a pas été versée à leurs familles d'origine, elles n'en espèrent pas un soutien conséquent. Elles ne misent donc que sur leurs progénitures pour faire face aux difficultés pendant la vieillesse, voire être entièrement prises en charge, notamment par leurs garçons ayant réussi. Les résultats de cette étude ont enfin révélé que les femmes mariées, et notamment celles en unions polygamiques, à cause du besoin de compétition entre co-épouses, accordent plus d'importance aux valeurs socioculturelles. C'est-à-dire qu'avoir beaucoup d'enfants pour une femme mariée polygame entraîne non seulement une fierté personnelle, mais surtout comme le disent CALVES et MEEKERS, « *un moyen de s'affirmer dans les unions où le statut relatif des épouses dépend très souvent du nombre de leurs enfants* » (CALVES et MEEKERS, 1997, p. 23).

#### **b) La présence d'enfants selon ECAM3**

ECAM3 étant une étude destinée à mesurer l'incidence de la pauvreté au sein de la population camerounaise, elle présente une faiblesse concernant les données démographiques. Il n'y a pas de variables pouvant permettre d'observer directement le désir ou la valeur des enfants. Cependant, nous connaissons le nombre d'enfants d'au moins l'un des conjoints résidant dans le ménage au moment de l'enquête, qui peut être un indicateur de la descendance d'un couple. Car l'estimation de la fécondité par la méthode mère-progéniture est satisfaisante. Nous insistons sur le fait que l'étude ne distingue pas les enfants issus des deux conjoints de ceux exclusivement de l'un des conjoints. Ainsi, que pouvons-nous tirer de la distribution des ménages camerounais en 2007 selon le nombre d'enfants dénombrés et résidant dans le ménage au moment de l'enquête ?

Il ressort du tableau 48 que, parmi les ménages dirigés par les hommes, l'évolution selon l'âge du CM de la proportion des ménages où on ne compte pas d'enfants du CM ou de son conjoint, semble dessiner une courbe en « U ». On ne compte pas d'enfants dans les ménages dirigés par des hommes âgés de moins de 25 ans. Il est en revanche majoritairement observé la présence d'un ou de deux enfants dans le ménage, lorsque l'âge du CM est compris entre 25 et 39 ans. La hiérarchie des trois premiers groupes du nombre d'enfants résidants varie selon l'âge du CM. Ainsi, lorsque le CM a moins de 25 ans, cette hiérarchie est respectivement de : pas d'enfants, un ou deux enfants et enfin trois ou quatre enfants résidants. Cette hiérarchie lorsque le CM a un âge compris entre 25 et 29 ans est respectivement de un ou deux enfants, pas d'enfants, et trois ou quatre enfants résidants.

Lorsque le CM a entre 30 et 39 ans, on observe fréquemment un ou deux enfants, trois ou quatre et enfin pas d'enfants résidants dans le ménage. Pour un âge du CM compris entre 40 et 44 ans, cette hiérarchie du nombre d'enfants résidants est respectivement composée des catégories « 3 – 4 enfants », « 1 – 2 enfants » et enfin « 5 – 7 » enfants résidants. Les ménages dirigés par des hommes âgés entre 45 ans et 54 ans comptent majoritairement : trois ou quatre enfants, entre cinq et sept enfants, et enfin un ou deux enfants résidants. Quant à ceux ayant à leurs têtes des hommes âgés entre 55 et 59 ans, on y observe en majorité respectivement « 5 – 7 » enfants, « 3 – 4 » enfants et « 1 – 2 » enfants résidants. Tandis que dans les ménages des 60 – 64 ans, il est plus fréquemment observé « 1 – 2 » enfants, « 3 – 4 » enfants et enfin « 5 – 7 » enfants. On compte plutôt respectivement un ou deux enfants, pas d'enfant et enfin trois ou quatre enfants résidants dans ceux dirigés par des CM âgés de 65 ans ou plus. Il convient néanmoins de noter une rareté des ménages où l'on dénombre plus de cinq enfants résidants.

Lorsque le ménage est dirigé par une femme, la hiérarchie des groupes du nombre d'enfants résidants dans le ménage varie moins selon l'âge du CM que lorsque le ménage est dirigé par un homme. Ainsi, excepté les classes d'âges extrêmes, c'est-à-dire lorsque le CM a moins de 20 ans et plus de 60 ans, il est plus fréquemment observé, à tous les âges, un ou deux enfants résidants dans le ménage. Il se dégage donc du tableau 48 que lorsque le CM a respectivement moins de 20 ans et plus de 60 ans, la hiérarchie des trois catégories du nombre d'enfants résidants est respectivement de: pas d'enfants, un ou deux enfants, et trois ou quatre enfants résidants. Lorsque l'âge du CM appartient aux groupes d'âges 20-29 ans et 55-59 ans, la hiérarchie est respectivement d'un ou deux enfants, pas d'enfants, et enfin trois ou quatre enfants résidants. Si l'âge du CM appartient plutôt aux groupes 30-34 ans et 50-54 ans, cette hiérarchie est de : un ou deux enfants, trois ou quatre enfants et enfin pas d'enfants résidants. Enfin lorsque l'âge du CM est compris entre 35 et 49 ans, la hiérarchie est respectivement de : un ou deux enfants, trois ou quatre enfants et enfin entre cinq et sept enfants résidants. Notons aussi que l'évolution de la proportion des ménages sans enfants semble aussi dessiner une courbe en « U ». D'après LOCOH (2002, 2003), la descendance varierait selon que l'on soit une femme ou un homme, car pour cet auteur, les femmes désireraient moins d'enfants que leurs homologues masculins. Les chiffres figurant dans le tableau 48 semblent lui donner raison, puisque les ménages dirigés par les femmes, quels que soient leurs âges, ont rarement plus de cinq enfants résidants.

**Tableau 48: répartition des ménages camerounais de taille supérieure ou égale à deux, selon l'âge et le sexe du CM, le nombre d'enfants résidants au moment de l'enquête en 2007.**

<b>CM masculin</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	93,6	5,5	0,9	0,0	0,0	<b>110 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	71,3	27,2	0,9	0,6	0,0	<b>349 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	37,3	47,7	13,7	1,3	0,0	<b>906 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	19,5	42,8	30,7	6,8	0,3	<b>1035 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	14,8	35,5	33,9	14,0	1,7	<b>1031 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	10,4	27,6	33,1	24,3	4,6	<b>868 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	9,7	22,6	34,1	26,2	7,4	<b>766 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	10,3	21,7	33,3	25,6	9,1	<b>594 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	11,6	26,2	31,0	32,2	8,0	<b>423 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	15,2	30,3	29,1	18,8	6,7	<b>330 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	29,6	33,4	19,6	13,5	3,8	<b>598 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>1546 (22,1)</b>	<b>2295 (32,7)</b>	<b>1885 (26,9)</b>	<b>1033 (14,7)</b>	<b>251 (3,6)</b>	<b>7010 (100,0)</b>
<b>CM féminin</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	71,2	28,8	0,0	0,0	0,0	<b>52 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	39,7	50,9	6,9	2,6	0,0	<b>116 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	24,0	50,2	22,2	3,6	0,0	<b>221 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	14,2	43,1	28,5	13,8	0,4	<b>253 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	3,9	44,5	32,9	17,0	1,8	<b>283 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	6,9	40,5	32,9	17,9	1,7	<b>346 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	13,1	36,9	34,2	13,8	2,0	<b>298 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	19,4	41,4	26,6	11,8	0,8	<b>263 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	21,6	51,6	19,2	7,2	0,6	<b>167 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	48,4	36,8	11,0	3,3	0,5	<b>182 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	60,1	34,3	4,1	1,4	0,0	<b>291 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>596 (24,1)</b>	<b>1032 (41,7)</b>	<b>572 (23,1)</b>	<b>250 (10,1)</b>	<b>22 (0,9)</b>	<b>2472 (100,0)</b>

Source : ECAM3

Comme l'on peut l'observer dans le tableau 48, en 2007, indépendamment du sexe et de l'âge du CM, les ménages camerounais dont la taille était supérieure ou égale à deux ne comptaient au plus que quatre enfants résidents (dans 82 % de ménages dont le CM est un homme, et 89 % pour les CM féminins). Bien que les CM ayant moins de 40 ans soient susceptibles d'avoir d'autres enfants, il a été fréquemment observé au plus deux enfants résidants dans le ménage à cet âge du CM.

L'analyse selon le milieu de résidence, illustrée par le tableau 67 en annexe, révèle que c'est en milieu rural que l'on rencontre majoritairement des ménages où l'on compte plus de cinq enfants résidants. Avec respectivement 14,1 % et 3,4 % de ménages ayant 5-7 et 8 ou plus enfants résidants, contre respectivement 13,1 % et 2,4 % pour le milieu urbain, ce résultat semble donc corroborer l'idée souvent avancée, selon laquelle la transition de la fécondité serait en général plus précoce en milieu urbain qu'en milieu rural.

L'analyse du statut matrimonial (tableaux 62 à 67 en annexe) du CM révèle qu'indépendamment du lieu de résidence, les ménages ayant à leurs têtes des célibataires n'ont en général pas d'enfants résidants, et leurs proportions sont plus élevées lorsque le CM est âgé de moins de 35 ans en milieu urbain et de moins de 30 ans en milieu rural.

S'agissant des ménages dirigés par des personnes marié(e)s monogames, on y observe plus fréquemment soit un ou deux enfants, soit trois ou quatre enfants résidants, indépendamment du lieu de résidence. Les ménages comptent majoritairement un ou deux enfants lorsque le CM est âgé de moins de 35 ans en milieu urbain (contre 30 ans en milieu rural) et, passé cet âge, c'est plutôt trois ou quatre enfants résidants qui sont observés en majorité.

Le statut matrimonial de « polygame » est celui qui enregistre respectivement la plus faible proportion de ménages ne comptant pas d'enfant résidant (8 % en milieu urbain contre 7,9 % en milieu rural), et la plus forte proportion de ceux comptant plus de cinq enfants résidants (40,4 % en urbain contre 37,2 % en rural). Il importe de noter que lorsque le CM est âgé de moins de 30 ans en milieu urbain (contre moins de 35 ans en milieu rural), on observe plus fréquemment un ou deux enfants résidants dans le ménage. Ce n'est que lorsque le CM est âgé de 55 ans ou plus que l'on observe majoritairement plus de huit enfants résidants. Entre 30 ans et 54 ans, il est respectivement observé en majorité trois ou quatre enfants, puis entre cinq et sept enfants résidants dans le ménage. Selon LARDOUX et VAN DE WALLE (2003), la pratique de la polygamie en Afrique subsaharienne contribuerait à accroître la fécondité générale mais ferait baisser la fécondité individuelle des femmes.

Les statuts matrimoniaux « veuf/veuve » et « divorcé(e)/séparé(e) » présentent de fortes similitudes en ce qui concerne la variation du nombre d'enfants résidants dans le ménage selon l'âge du CM, indépendamment du milieu de résidence. Ainsi, aux âges très jeunes, en général à moins de trente ans, il est plus souvent observé qu'il n'y a aucun enfant résidant dans le ménage pour chacun des deux statuts. Passé cet âge, en milieu urbain, les ménages de

« veuf/veuve » ou de « divorcé(e)/séparé(e) » comptent plus fréquemment un ou deux enfants résidants. En milieu rural en revanche, après trente ans, alors que l'on observe en majorité un ou deux enfants chez les « divorcé (es)/séparé (es) », il est plutôt observé respectivement trois ou quatre enfants, ensuite un ou deux enfants résidants dans le ménage chez les « veufs/veuves ».

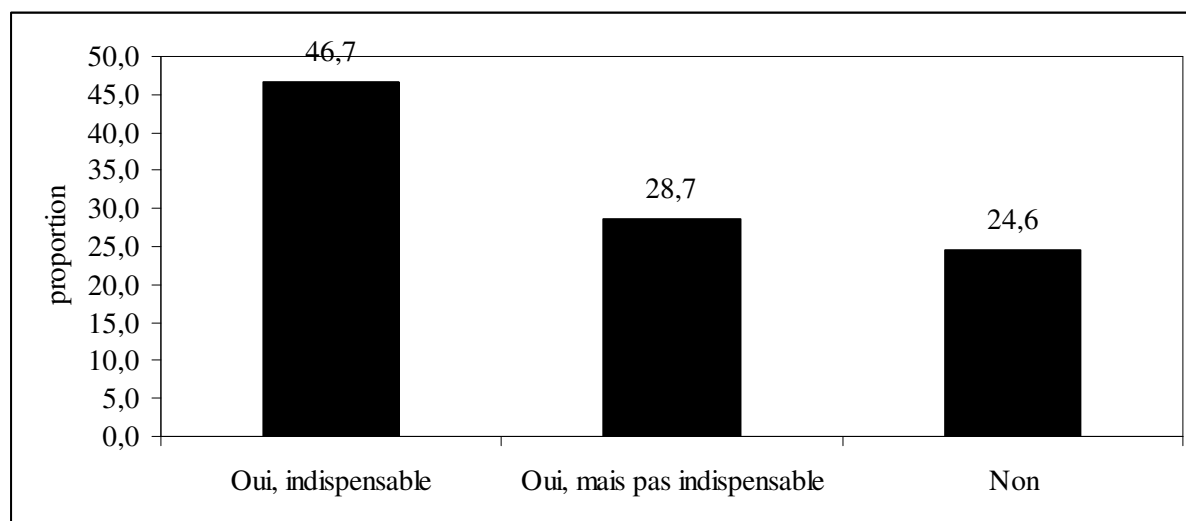
Les données du statut matrimonial « union libre » indiquent que lorsque le CM a moins de 25 ans en milieu urbain (et moins de 20 ans en milieu rural), il est plus fréquent d'observer qu'il n'y a aucun enfant résidant dans le ménage. Passé cet âge jusqu'à 44 ans en milieu urbain, il est majoritairement observé un ou deux enfants, puis à nouveau aucun enfant résidant après 45 ans. On retient que cette catégorie de ménages en « union libre » semble avoir en général moins d'enfants que ceux des mariés monogames et polygames. Ce résultat semble aller à l'encontre de celui mis en relief par CALVES et MEEKERS (1997), selon lequel les couples en union libre et notamment les femmes présenteraient une précarité plus accentuée que celle des femmes en unions formelles (mariées monogames ou polygames) du fait qu'elles n'espéraient pas un grand soutien de leur famille d'origine à cause du non versement de la compensation matrimoniale (dot), ce qui les entraînait à tout miser sur leurs progénitures, et en attendre plus économiquement. C'était d'après ces auteurs, l'une voire la principale motivation qui justifiait la forte préférence de ces femmes pour une descendance nombreuse par rapport à celle des femmes en unions formelles. N'ayant pas analysé la variable statut matrimonial selon le sexe du CM, nous ne pouvons confirmer ou infirmer la préférence des femmes en union informelle pour une descendance nombreuse comparativement à celles en unions formelles. Mais d'une manière générale, cette analyse révèle que les couples en union informelle auraient moins d'enfants que ceux en union formelle.

Et si les couples en unions informelles semblaient avoir plus d'enfants que ceux des unions formelles, d'après l'étude de CALVES et MEEKERS (1997), est-ce à penser qu'entre 1991 et 2007 au Cameroun, les femmes en union informelle ou union libre ont été contraintes par la dure réalité du contexte socio-économique à revoir à la baisse les attentes que jadis elles fixaient sur leurs progénitures et qui semblaient être à l'origine de leur préférence pour une descendance nombreuse ? Cela est possible, car il est reconnu qu'en situation de pauvreté ou de crise économique plusieurs ambitions, notamment en ce qui concerne la fécondité, sont très souvent revues à la baisse. D'où les résultats tels que la transition de crise ou le malthusianisme de pauvreté développés respectivement par BOSERUP (1985) et LESTHAEGHE (1989) pour le premier, et COSIO ZAVALA (1997) pour le second.

Étant reconnu que la fécondité des couples influe sur leurs conditions de vie, dans ECAM3, il a été posé une question aux ménages dans l'optique de mesurer l'influence de la fécondité sur leurs conditions de vie et *vice versa*. En fait, il était question d'avoir leur opinion sur l'impact de la maîtrise de la fécondité sur leur niveau de vie. La question qui leur a été posée était la suivante : *Estimez-vous que ne pas avoir trop d'enfants (maîtrise de la fécondité) fait partie des besoins minimums pour avoir une condition de vie correcte ?* Les ménages avaient alors à choisir entre les modalités : 1 = oui, indispensable ; 2 = oui, mais pas indispensable, et enfin 3 = non. Si nous reconnaissons que cette variable s'avère insuffisante pour renseigner sur la pratique du contrôle des naissances au sein de la société camerounaise, elle peut en revanche être un indicateur du désir d'enfants au moment de l'enquête en 2007 en fonction du niveau de vie. Tout au moins, cette variable peut approximativement révéler les opinions des personnes n'ayant pas encore commencé leur vie génésique par rapport à leur descendance future, et aussi l'estimation que des personnes dont la vie féconde est en cours au moment de l'enquête font du nombre de leurs enfants. Nous devons reconnaître l'ambivalence de la question posée, car l'expression « *ne pas avoir trop d'enfants* » nous paraît très équivoque, pas quantifiable. À partir de quel nombre d'enfants peut-on juger qu'un ménage en a trop ? Et quand bien même un pareil nombre serait trouvé, il ne saurait être homogène pour l'ensemble de la population camerounaise. Néanmoins, nous pouvons utiliser cette variable pour avoir une indication sur la relation entre le nombre d'enfants et les conditions de vie dans la société camerounaise.

Nous tenons à préciser ici que cette question a été posée à tous les ménages, y compris les ménages individuels. Les proportions présentées dans le graphique 12 intègrent l'ensemble des ménages ayant répondu, soit 11 372 ménages. Selon le graphique 12, en 2007 au Cameroun, un peu moins d'un ménage sur quatre (24,6 %) estimait que ne pas avoir trop d'enfants ne faisait pas partie des besoins minimums pour avoir une condition de vie correcte. À l'inverse, plus de trois ménages sur quatre (75,4 %) estimaient que ne pas avoir trop d'enfants faisait partie des besoins minimums pour avoir une condition de vie correcte. Parmi ces derniers, alors que 28,7 % de ménages ont estimé que ce besoin n'était pas indispensable pour avoir une condition de vie correcte, un peu moins de la moitié des ménages, soit 46,7 %, a en revanche estimé qu'il s'agissait d'un besoin indispensable.

**Graphique 12: répartition de l'ensemble des ménages enquêtés selon l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des besoins minimum pour avoir une condition de vie correcte.**



Source : ECAM3

En isolant les ménages individuels, le contrôle de l'âge du CM s'avère pertinent. Le tableau 49 représente la répartition des ménages dirigés par les hommes ayant estimé que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte, et surtout que cela est indispensable. Il ressort de ce tableau que la hiérarchie des trois catégories du nombre d'enfants résidants, la plus fréquemment observée presque à tous les âges, est respectivement un ou deux, trois ou quatre et enfin aucun enfant résidants. Ce qui voudrait dire que les ménages dirigés par les hommes, ayant estimé que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte, et que cela est indispensable, comptent majoritairement au plus quatre enfants résidants dans le ménage. Dans ces ménages, on observe donc une tendance vers une descendance réduite.

S'agissant des ménages dirigés par les femmes, il se dégage du tableau 49 que la première place de la hiérarchie des catégories du nombre d'enfants résidants reste toujours occupée, quasiment à tous les âges, par la catégorie d'un ou de deux enfants résidants. La seconde et troisième place de cette hiérarchie étant respectivement occupées par les catégories aucun enfant et trois ou quatre enfants résidants dans le ménage quasiment à tous les âges, exception faite pour les classes 11- 19 ans et les 35-39 ans, où cet ordre est inversé. Comparativement à ceux dirigés par les hommes, cette catégorie de ménages compte moins d'enfants résidants, puisqu'il est observé plus de ménages n'ayant pas d'enfants résidants (23,2 %) que ceux ayant trois ou quatre enfants résidants (22,9 %). Ainsi, outre la tendance des ménages camerounais

vers la réduction de la descendance, ce résultat semble conforter le plus faible désir d'enfants des femmes par rapport à celui de leurs homologues masculins.

**Tableau 49: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux, qui estiment que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte et que cela est indispensable, selon le sexe et l'âge du CM, et le nombre d'enfants résidants dans le ménage**

<b>CM masculin</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	19,0	44,0	24,0	11,0	2,0	<b>89 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	24,0	36,0	22,0	14,0	5,0	<b>219 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	26,0	29,0	29,0	13,0	3,0	<b>427 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	23,3	35,6	27,5	12,9	0,7	<b>433 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	18,5	39,4	27,3	12,9	1,7	<b>417 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	23,6	33,9	28,1	10,6	3,9	<b>360 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	18,6	38,4	30,9	10,7	1,3	<b>307 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	13,6	35,5	33,8	14,5	2,6	<b>228 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	23,2	30,5	32,6	10,5	3,2	<b>190 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	27,0	28,8	21,5	17,8	4,9	<b>163 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	27,8	28,5	30,3	11,6	1,8	<b>284 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>700 (22,5)</b>	<b>1065 (34,2)</b>	<b>883 (28,3)</b>	<b>391 (12,5)</b>	<b>78 (2,5)</b>	<b>3117 (100,0)</b>
<b>CM féminin</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	11,1	55,6	22,2	11,1	0,0	<b>34 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	26,1	39,1	21,7	10,9	2,2	<b>82 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	25,9	36,5	29,4	8,2	0,0	<b>167 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	20,7	38,0	26,1	10,9	4,3	<b>152 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	23,7	43,3	22,7	10,3	0,0	<b>141 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	22,2	45,7	23,5	7,4	1,2	<b>127 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	23,3	45,0	21,7	8,3	1,7	<b>156 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	19,7	45,9	24,6	8,2	1,6	<b>105 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	20,5	41,0	28,2	10,3	0,0	<b>67 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	22,9	37,1	22,9	14,3	2,9	<b>65 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	25,0	54,2	19,7	2,1	2,1	<b>81 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>273 (23,2)</b>	<b>499 (42,4)</b>	<b>270 (22,9)</b>	<b>121 (10,3)</b>	<b>14 (1,2)</b>	<b>1177 (100,0)</b>

Source : ECAM3

Il se dégage du tableau 50 que la répartition des ménages dont le CM est de sexe masculin, ayant estimé que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir



une vie correcte mais que cela n'est pas indispensable, varie d'une manière analogue selon l'âge du CM, à celle des ménages ayant estimé que cela est indispensable. En d'autres termes, la hiérarchie des catégories de nombre d'enfants résidants dans le ménage, quasiment à tous les âges, sont respectivement d'un ou deux, de trois ou quatre et enfin d'aucun enfant résidants.

**Tableau 50: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux, qui estiment que ne pas avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte, mais que cela n'est pas indispensable, selon le sexe et l'âge du CM, et le nombre d'enfants résidants dans le ménage**

CM masculins						
Age du CM	Nombre d'enfants résidants					total
	0	1-2	3-4	5-7	8 ou plus	
11-19	26,9	30,8	21,2	17,3	3,8	<b>89 (100)</b>
20-24	17,7	34,8	24,1	16,5	7,0	<b>158 (100)</b>
25-29	25,2	32,4	25,2	13,4	3,8	<b>290 (100)</b>
30-34	21,0	33,2	26,9	17,3	1,5	<b>271 (100)</b>
35-39	21,6	34,9	26,1	14,5	2,9	<b>241 (100)</b>
40-44	20,7	32,9	27,8	14,3	4,2	<b>237 (100)</b>
45-49	22,3	31,5	26,9	15,2	4,1	<b>197 (100)</b>
50-54	21,1	35,1	22,2	17,8	3,8	<b>185 (100)</b>
55-59	27,4	30,6	21,0	13,7	7,3	<b>124 (100)</b>
60-64	25,8	22,5	28,1	19,1	4,5	<b>89 (100)</b>
65 ou plus	19,9	37,9	22,7	15,6	3,8	<b>211 (100)</b>
<b>total</b>	<b>455 (22,1)</b>	<b>682 (33,2)</b>	<b>517 (25,2)</b>	<b>320 (15,6)</b>	<b>81 (3,9)</b>	<b>2055 (100,0)</b>
CM féminin						
Age du CM	Nombre d'enfants résidants					total
	0	1-2	3-4	5-7	8 ou plus	
11-19	11,1	55,6	22,2	11,1	0,0	<b>9 (100)</b>
20-24	26,1	39,1	21,7	10,9	2,2	<b>46 (100)</b>
25-29	25,9	36,5	29,4	8,2	0,0	<b>85 (100)</b>
30-34	20,7	38,0	26,1	10,9	4,3	<b>92 (100)</b>
35-39	23,7	43,3	22,7	10,3	0,0	<b>97 (100)</b>
40-44	22,2	45,7	23,5	7,4	1,2	<b>81 (100)</b>
45-49	23,3	45,0	21,7	8,3	1,7	<b>60 (100)</b>
50-54	19,7	45,9	24,6	8,2	1,6	<b>61 (100)</b>
55-59	20,5	41,0	28,2	10,3	0,0	<b>39 (100)</b>
60-64	22,9	37,1	22,9	14,3	2,9	<b>35 (100)</b>
65 ou plus	25,0	54,2	16,7	2,1	2,1	<b>48 (100)</b>
<b>total</b>	<b>149 (22,8)</b>	<b>278 (42,6)</b>	<b>157 (24,0)</b>	<b>59 (9,0)</b>	<b>10 (1,5)</b>	<b>653 (100,0)</b>

Source : ECAM3

Lorsque le CM est de sexe féminin, la répartition des ménages selon le nombre d'enfants résidants et selon l'âge du CM révèle la même hiérarchie que lorsque le CM est de sexe masculin, c'est-à-dire qu'on rencontre plus souvent des ménages ayant un ou deux enfants, ensuite ceux ayant trois ou quatre enfants et enfin ceux n'ayant pas d'enfant résidant. Si les deux distributions de ménages selon le sexe du CM indiquent la même hiérarchie des catégories du nombre d'enfants résidants, elles se différencient par l'importance de la proportion des catégories ayant entre cinq et sept enfants, et huit enfants ou plus. Les proportions de ces deux catégories du nombre d'enfants sont plus élevées respectivement lorsque le CM est masculin (15,6 % et 3,9 %) que lorsqu'il est féminin (9 % et 1,5 %).

Il ressort du tableau 51 que la typologie des ménages ayant estimé que ne pas avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte révèle une forte fécondité de ces derniers. Pour ceux ayant à leurs têtes un homme, lorsque ce dernier a moins de 30 ans, il est plus fréquemment observé trois ou quatre enfants résidants dans le ménage. Mais lorsque le CM est âgé de 30 ans ou plus, ce type de ménage compte majoritairement un ou deux enfants qui y résident. Donc les deux premières places de la hiérarchie des catégories d'enfants résidants sont respectivement occupées par ceux qui ont trois ou quatre enfants, ensuite un ou deux enfants. Il convient de relever le très faible écart quasiment à tous les âges entre les proportions de la catégorie « entre cinq et sept » enfants et celle de la catégorie « aucun enfant », où parfois cette dernière catégorie est devancée dans la hiérarchie par celle « entre cinq et sept » enfants.

Donc, il semble confirmé que les ménages ayant estimé que ne pas avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte ont assez précocement beaucoup d'enfants. Ce qui semble logique avec leur déclaration. Contrairement à ceux dirigés par un homme, les ménages dirigés par une femme ayant estimé que ne pas avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte comptent plus fréquemment, à tous les âges du CM, un ou deux enfants qui y résident. Il est néanmoins observé auprès de ces ménages lorsqu'ils sont dirigés par des femmes, une proportion assez importante de ménages n'ayant pas d'enfants résidants (29,3 %), soit près de dix points d'écart de pourcentage par rapport à ceux dirigés par des hommes (18,8 %).

**Tableau 51: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux, qui estiment que ne pas avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte, selon le sexe et l'âge du CM, et le nombre d'enfants résidants dans le ménage.**

<b>CM masculin</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	18,4	26,3	26,3	23,7	5,3	<b>38 (100)</b>
<b>20-24</b>	15,1	27,8	33,3	17,5	6,3	<b>126 (100)</b>
<b>25-29</b>	25,7	26,6	28,4	14,7	4,6	<b>218 (100)</b>
<b>30-34</b>	20,9	30,3	27,6	16,5	4,7	<b>254 (100)</b>
<b>35-39</b>	17,3	32,9	24,2	21,2	4,3	<b>231 (100)</b>
<b>40-44</b>	22,5	30,5	26,2	16,0	4,8	<b>187 (100)</b>
<b>45-49</b>	19,3	39,8	22,7	13,1	5,1	<b>176 (100)</b>
<b>50-54</b>	9,4	29,5	28,1	25,9	7,2	<b>139 (100)</b>
<b>55-59</b>	17,9	32,6	29,5	15,8	4,2	<b>95 (100)</b>
<b>60-64</b>	10,0	32,5	28,8	20,0	8,8	<b>80 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	19,8	27,7	18,8	18,6	5,1	<b>177 (100)</b>
<b>total</b>	<b>324 (18,8)</b>	<b>530 (30,8)</b>	<b>470 (27,3)</b>	<b>307 (17,8)</b>	<b>90 (5,2)</b>	<b>1721 (100,0)</b>
<b>CM féminin</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	16,7	58,3	16,7	8,3	0,0	<b>12 (100)</b>
<b>20-24</b>	20,0	45,7	20,0	14,3	0,0	<b>35 (100)</b>
<b>25-29</b>	27,5	46,3	17,5	7,5	1,3	<b>80 (100)</b>
<b>30-34</b>	38,8	31,3	22,5	7,5	0,0	<b>80 (100)</b>
<b>35-39</b>	27,5	31,3	28,8	10,0	2,5	<b>80 (100)</b>
<b>40-44</b>	20,0	36,3	20,0	13,8	0,0	<b>80 (100)</b>
<b>45-49</b>	27,7	44,7	19,1	8,3	0,0	<b>47 (100)</b>
<b>50-54</b>	23,6	30,9	29,1	12,7	3,6	<b>55 (100)</b>
<b>55-59</b>	25,0	50,0	25,0	0,0	0,0	<b>28 (100)</b>
<b>60-64</b>	30,6	30,6	27,8	11,1	0,0	<b>36 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	34,1	30,5	22,0	12,2	1,2	<b>82 (100)</b>
<b>total</b>	<b>180 (29,3)</b>	<b>227 (36,9)</b>	<b>140 (22,8)</b>	<b>62 (10,1)</b>	<b>6 (1,0)</b>	<b>615 (100,0)</b>

Source : ECAM3

Si l'on peut observer par le biais de cette variable, qu'une proportion significative de la population camerounaise a conscience des avantages la limitation des naissances pour son niveau de vie, il n'en demeure pas moins qu'une frange non négligeable de ménages n'est pas convaincue de cela. Si nous supposons que le fait d'estimer que ne pas avoir trop d'enfants fait partie ou pas des besoins minimums pour avoir une condition de vie correcte, la

proportion des « oui » peut indiquer la préférence pour une descendance réduite au sein de la société camerounaise. Pour un peu plus de trois ménages camerounais sur quatre, en 2007, la réduction de la descendance est un besoin minimum pour aspirer à une meilleure condition de vie, mais moins de la moitié des ménages la considèrent indispensable (46,7 %).

Nous concluons ce paragraphe en relevant qu'en contrôlant le nombre d'enfants résidants dans le ménage par le sexe du CM ou l'estimation que ne pas avoir trop d'enfants fait partie ou pas des besoins minimums pour avoir une condition de vie correcte, il a été constaté, indépendamment de l'âge du CM, qu'une importante proportion des ménages n'avait pas d'enfants à charge. Cette forte proportion de ménages n'ayant pas d'enfants résidants nous intrigue tout de même, d'autant plus que les ménages de taille supérieure ou égale à deux ont 6,6 % (respectivement 6,8 %) de CM masculins (respectivement féminins) âgés de moins de 25 ans<sup>25</sup>. Ainsi, indépendamment du sexe, en moyenne 93 % de CM ont plus de 25 ans, donc ils considérés comme adultes. Le tableau récapitulatif 52 ci-dessous montre différentes caractéristiques des ménages n'ayant pas d'enfants résidants.

**Tableau 52 : récapitulatif des proportions des ménages n'ayant pas d'enfants résidants dans le ménage selon diverses caractéristiques**

<b>caractéristiques</b>	<b>descriptif</b>	<b>(en %)</b>	<b>Proportion des moins de 25 ans</b>
<b>Sexe du CM</b>	<b>Proportion de CM masculins</b>	<b>22,1</b>	<b>6,6</b>
	<b>Proportion de CM féminins</b>	<b>24,1</b>	<b>6,8</b>
	<b>Proportion de CM célibataires</b>	<b>23,3</b>	<b>36,3</b>
	<b>Proportion de CM mariés monogames</b>	<b>22,6</b>	<b>3,5</b>
	<b>Proportion de CM mariés polygames</b>	<b>22,9</b>	<b>1,8</b>
	<b>Proportion de CM veufs/veuves</b>	<b>22,3</b>	<b>0,1</b>
	<b>Proportion de CM divorcé (e)s/séparé (e)s</b>	<b>23,9</b>	<b>1,0</b>
	<b>Proportion de CM en union libre</b>	<b>24,0</b>	<b>6,8</b>

Source : ECAM3

D'après le tableau 52, bien que révélant une faible variation selon le sexe du CM et le statut matrimonial de ce dernier, la proportion des ménages n'ayant pas d'enfants qui y résident semble importante puisqu'elle oscille entre 22,1 et 24,1 %. L'analyse selon le sexe du CM

<sup>25</sup> : Nous considérons les CM âgés de moins de 25 ans comme jeunes.

permet de constater que plus d'un ménage sur cinq ayant à sa tête un homme (22,1 %), et près d'un ménage sur quatre ayant à sa tête une femme (24,1 %), ne comptaient pas d'enfants résidants soit du CM, soit de son conjoint. La proportion de ménages n'ayant pas d'enfants résidants varie très peu selon le statut matrimonial, et demeure relativement élevée, puisque respectivement, 23,3 %, 22,6 %, 22,9 %, 22,3 %, 23,9 % et enfin 24,0 % de ménages, respectivement dirigés par des célibataires, des monogames (mariés), des polygames (mariés), des veufs/veuves, de divorcé(e)s/séparé(e)s et enfin des personnes en « union libre » ne comptent pas d'enfants résidants. Exception faite pour les « célibataires », où elle atteint 36,3 %, la proportion des CM âgés de moins de 25 ans est faible pour les autres modalités du statut matrimonial. Elle est ainsi respectivement de 3,5 %, 1,8 %, 0,1 %, 1 % et enfin de 6,8 % respectivement chez les mariés monogames, les mariés polygames, les veufs/veuves, les divorcés/séparés et enfin les CM en union libre. Donc la représentativité des jeunes (moins de 25 ans) ne pourrait pas être à l'origine de cette forte proportion de ménages ne comptant pas d'enfants résidants dans l'ensemble de la population. Si oui, uniquement pour les célibataires. En d'autres termes, l'âge du CM n'explique qu'en partie cette proportion élevée.

Si nous ne sommes pas en mesure de dire avec précision la raison de cette forte proportion de ménages sans enfant, l'on est au moins sûr que respectivement l'infécondité primaire ou secondaire, et le désir délibéré de ne pas avoir des enfants, pourraient avoir un poids assez significatif. D'autant plus que d'après BELLA (1995) et GENDREAU (1992), il a été prouvé l'existence d'une « ceinture d'infécondité » en Afrique Centrale où est situé le Cameroun, manifestée par la présence des maladies stérilisantes telles que la blennorragie, dont la part dans l'accroissement du taux de stérilité dans cette sous-région est importante. BELLA poursuit en disant que ce phénomène de stérilité aurait d'ailleurs été considéré comme un problème de santé publique au Cameroun.

Le problème d'infécondité en Afrique Centrale en général et au Cameroun en particulier, ne serait très probablement pas étranger dans la préférence des femmes pour une descendance nombreuse, observée dans la passé. Il a été démontré par bon nombre d'auteurs, à l'instar d'IJERE (1986), que, jadis dans la société africaine en général, les femmes qui n'avaient pas d'enfants dans un ménage étaient stigmatisées, voire dévalorisées comme l'illustrent ces propos de cet auteur : « *La pire calamité qui puisse frapper une femme africaine est l'incapacité de mettre des enfants au monde. Une femme stérile n'a aucune place dans la*

*société traditionnelle africaine* »<sup>26</sup>. Dans la même lignée, CALVES et MEEKERS déclarent que : « *Dans beaucoup de sociétés africaines, la naissance du premier enfant est considérée comme étant une étape essentielle du processus matrimonial puisqu'elle valide l'alliance de deux familles. [...]. En effet, tout mariage est supposé être suivi d'une première naissance, et la stérilité est une cause fréquente de divorce* » (1997, p. 7). Et MERAND (1977) va plus loin en disant : « *en cas de stérilité du couple, la tradition veut que seule la femme soit tenue pour responsable* » (MERAND, 1977, p. 82). L'on pourrait aisément comprendre, grâce aux études sur la stérilité en Afrique subsaharienne, pourquoi le vif désir des femmes africaines d'échapper au très lourd fardeau psychologique qualifié par un auteur de « pire calamité », aurait entraîné une certaine stabilité de leurs désirs d'enfants.

Comme nous l'avons souligné précédemment, la stérilité à elle seule ne peut pas expliquer la forte proportion de ménages sans enfant résidants. Nous pensons qu'il y aurait très probablement des personnes qui n'auraient pas d'enfants, pour des raisons, telles que : leur jeune âge, un retard dû à la carrière professionnelle ou à une autre activité retardant l'entrée en union ou le mariage. À la suite, nous allons tenter de connaître l'influence de la fécondité sur le soutien financier et sur l'entraide résidentielle.

#### **IV.1 Présence des enfants résidants et entraide familiale**

##### **IV.1.a Impact de la présence des enfants résidants sur l'aide mobilisable**

L'objectif principal dans cette recherche est d'analyser *in fine* l'influence de l'entraide familiale sur la fécondité au Cameroun en analysant la relation entre les structures familiales et la fécondité, puisque l'entraide familiale influe directement sur les structures familiales qui, ont à leur tour des répercussions sur la fécondité. Comme nous l'avons vu dans le chapitre ayant traité du soutien financier, l'aide mobilisable, définie comme étant l'aide à laquelle le ménage peut avoir recours en cas de difficultés, peut se présenter selon PAUGAM et ZOYEM (1997) comme une assurance face aux éventuels risques de la vie. Ces deux auteurs, faisant de la paire aide mobilisable et aide effective la clé de voûte du soutien financier, soulignent que l'aide mobilisable renseigne sur le degré de cohésion ou de confiance des liens entre un ménage et son réseau familial et/ou social. Il nous paraît donc intéressant de chercher à connaître l'impact de la fécondité sur l'aide mobilisable. En d'autres termes, est-ce que l'aide que les ménages espèrent de leurs réseaux familiaux ou de leur entourage varie selon leur nombre d'enfants à charge ?

---

<sup>26</sup> : [http://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa53\\_54/pnpa53\\_54\\_05.html](http://mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa53_54/pnpa53_54_05.html), consulté le 31/07/2014

**Tableau 53 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux, ayant déclaré que le ménage recevrait de l'aide provenant de la famille élargie en cas de difficultés, selon le nombre d'enfants résidants dans le ménage, l'âge et le sexe du CM.**

<b>CM masculin</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	20,4	38,0	27,7	11,7	2,2	<b>137 (100)</b>
<b>20-24</b>	20,1	32,8	26,7	15,2	5,1	<b>408 (100)</b>
<b>25-29</b>	26,7	29,6	27,5	12,5	3,7	<b>734 (100)</b>
<b>30-34</b>	23,7	33,1	27,2	14,6	1,4	<b>765 (100)</b>
<b>35-39</b>	19,2	37,0	26,3	14,8	2,7	<b>730 (100)</b>
<b>40-44</b>	23,0	33,3	26,6	12,3	4,8	<b>601 (100)</b>
<b>45-49</b>	23,2	34,9	25,7	13,1	3,0	<b>564 (100)</b>
<b>50-54</b>	21,2	31,8	25,8	17,3	3,9	<b>462 (100)</b>
<b>55-59</b>	24,3	31,2	27,6	11,9	5,0	<b>337 (100)</b>
<b>60-64</b>	24,3	26,8	23,9	19,6	5,4	<b>276 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	28,7	30,1	24,8	13,5	2,9	<b>585 (100)</b>
<b>total</b>	<b>1311 (23,4)</b>	<b>1825 (32,6)</b>	<b>1477 (26,4)</b>	<b>791 (14,1)</b>	<b>195 (3,5)</b>	<b>5599 (100)</b>
<b>CM féminin</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	26,7	46,7	15,6	8,9	2,2	<b>45 (100)</b>
<b>20-24</b>	21,4	45,7	23,6	9,3	0,0	<b>140 (100)</b>
<b>25-29</b>	23,3	43,8	22,6	9,6	0,7	<b>292 (100)</b>
<b>30-34</b>	26,7	41,4	21,1	9,5	1,4	<b>285 (100)</b>
<b>35-39</b>	24,7	40,2	23,2	10,2	1,1	<b>271 (100)</b>
<b>40-44</b>	25,6	44,2	18,6	10,9	0,8	<b>258 (100)</b>
<b>45-49</b>	26,3	45,6	20,6	6,6	0,9	<b>228 (100)</b>
<b>50-54</b>	26,3	35,3	26,8	10,0	1,6	<b>190 (100)</b>
<b>55-59</b>	24,0	40,7	28,8	5,9	0,0	<b>118 (100)</b>
<b>60-64</b>	25,6	38,0	21,5	14,0	0,8	<b>121 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	28,0	40,9	20,5	9,3	1,6	<b>193 (100)</b>
<b>total</b>	<b>543 (25,4)</b>	<b>898 (41,9)</b>	<b>474 (22,1)</b>	<b>205 (9,6)</b>	<b>21 (1,0)</b>	<b>2141 (100)</b>

Source : ECAM3

Avant de répondre à ces questions, il importe de rappeler qu'au Cameroun, en 2007 selon ECAM3 (cf tableau 1.a du chap 4), un peu plus de quatre ménages sur cinq (82,0 %) avaient déclaré pouvoir être aidés en cas de difficultés par la famille élargie, contre respectivement 77,4 % par une relation ou des amis, et 46,3 % par le voisinage. Dans l'ensemble, très peu de ménages camerounais avaient alors déclaré pouvoir être aidés en cas de difficulté

respectivement par les associations religieuses (28 %), les organismes non-gouvernementaux (4,1 %), et enfin les autres personnes (7,5 %). Le potentiel d'aide des ménages camerounais est donc en large majorité concentré dans la famille élargie, laquelle constitue au Cameroun la principale, sinon l'unique structure qui assure ses membres des risques éventuels de la vie (RAZAFINDRATSIMA, 2007). Comment donc évolue l'aide mobilisable selon le nombre d'enfants vivant dans le ménage ?

Il se dégage du tableau 53 que l'aide mobilisable pouvant provenir de la famille élargie varie assez significativement selon le sexe du CM, puisque 80 % de ménages dirigés par un homme déclarent pouvoir être aidés en cas de difficultés par la famille élargie contre 86,9 % de ceux dirigés par les femmes. L'écart d'environ sept points (6,9) de pourcentage peut être révélateur de la fragilité ou précarité des ménages dirigés par les femmes, qui les obligeraient à plus espérer de l'aide de leur entourage que ne le font les ménages dirigés par les hommes. Les ménages dirigés par les hommes ayant déclaré pouvoir être aidé en cas de difficultés par la famille élargie ont le plus fréquemment un ou deux enfants ensuite trois ou quatre enfants quasiment à tous les âges du CM. Les ménages de cette catégorie ne comptant pas d'enfant résidant occupent donc la troisième place de la hiérarchie du nombre d'enfants résidants dans le ménage. Il ne s'agirait donc pas en majorité des familles très nombreuses de plus de cinq enfants qui, face à d'éventuelles difficultés inhérentes à leur nombreuse descendance, attendraient vivement d'être aidées par leurs proches, mais plutôt des ménages ou familles de taille moyenne. Il ressort donc que l'aide mobilisable semble chuter avec le nombre d'enfants résidants dans le ménage lorsque celui-ci est dirigé par un homme.

Comme pour ceux de leurs homologues masculins, ces ménages comptent très souvent un ou deux enfants résidants quel que soit l'âge du CM, mais l'ordre des deux autres catégories complétant la hiérarchie du nombre d'enfants résidants est l'inverse de celle des ménages dirigés par des hommes. Donc, quasiment à tous les âges, les deuxième et troisième places sont respectivement occupées par les ménages n'ayant pas d'enfant résidant, suivis de ceux ayant deux ou trois enfants. Donc, les ménages dirigés par des femmes ayant déclaré pouvoir être aidés par la famille élargie en cas de difficultés comptent moins d'enfants résidants que ceux dirigés par les hommes. Ici aussi, il est observé une chute de l'aide potentielle selon le nombre d'enfants résidants dans le ménage. Nous résumerons ce point en disant qu'indépendamment du sexe et de l'âge du CM, l'aide mobilisable pouvant provenir de la famille élargie décroît avec le nombre d'enfants résidants dans le ménage.



Bien que l'aide mobilisable et l'aide effective sont, d'après ZOYEM et PAUGAM (1997) les deux principales composantes du soutien financier, nous devons nous limiter à analyser l'influence du nombre d'enfants résidants dans les ménages sur l'aide mobilisable, faute de données. Nous verrons ensuite l'influence du nombre d'enfants résidants sur l'aide résidentielle.

#### **IV.2 Impact de la présence des enfants résidants sur l'aide résidentielle**

Tenter de connaître l'impact de la fécondité sur l'aide résidentielle reviendrait à observer si le nombre d'enfants du ménage influe sur l'accueil des personnes collatérales ou étrangères au noyau principal du ménage. Pour ce faire, nous allons étudier la distribution des ménages étendus, c'est-à-dire ceux ayant accueilli une ou des personne (s) collatérale(s), selon le nombre d'enfants résidents et le sexe du CM.

Comme on peut le constater (tableau 54), la répartition des ménages ayant accueilli au moins une personne étrangère au noyau familial du CM varie significativement selon le sexe de ce dernier. Ainsi, lorsque le CM est un homme, la hiérarchie des trois catégories du nombre d'enfants résidants dans le ménage varie beaucoup selon l'âge du CM. Avant 35 ans, il est plus fréquent d'observer les ménages n'ayant pas d'enfants que d'autres parmi les ménages accueillant des personnes étrangères au noyau principal du CM, puisque cette hiérarchie est respectivement de : pas d'enfant, un ou deux enfants et trois ou quatre enfants. Lorsque le CM est un homme, de 35 ans jusqu'à 49 ans, la catégorie d'un ou deux enfants passe en tête de la hiérarchie, reléguant alors la catégorie sans enfant résidant en seconde position, laquelle retrouvera la première place de cette hiérarchie à partir de 50 ou plus. Sachant d'une part qu'avant 35 ans et de 50 ans ou plus, il est plus fréquent d'observer des ménages n'ayant pas d'enfants résidants parmi ceux ayant accueilli des personnes étrangères au noyau principal du CM, il semble donc logique que les ménages ayant le plus accueilli ne comptent pas d'enfants (31,1 %). Il ressort de cette analyse que l'accueil des personnes étrangères au noyau principal du CM chute avec le nombre d'enfants résidants dans le ménage, puisque les ménages ayant le plus accueilli des personnes étrangères au noyau principal sont ceux qui comptent le moins d'enfants résidants dans le ménage. Ainsi les ménages ayant le plus accueilli des personnes collatérales lorsque le CM est un homme sont respectivement ceux n'ayant aucun enfant (31,1 %), ayant un ou deux enfants (28,8 %), trois ou quatre enfants (24,5 %), entre cinq et sept enfants (12,8 %) et enfin huit enfants ou plus (2,8 %).

**Tableau 54 : répartition des ménages hébergeant des étrangers au noyau familial selon l'âge, le sexe du CM et le nombre d'enfants résidants dans le ménage**

<b>CM de sexe masculin</b>							
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>	
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>		
<b>11-19</b>	27,3	33,8	24,7	11,7	2,6	<b>77</b>	<b>(100)</b>
<b>20-24</b>	30,6	28,2	24,9	12,4	3,8	<b>209</b>	<b>(100)</b>
<b>25-29</b>	35,5	25,0	24,5	12,5	2,5	<b>440</b>	<b>(100)</b>
<b>30-34</b>	33,1	29,7	21,6	13,2	2,4	<b>417</b>	<b>(100)</b>
<b>35-39</b>	27,3	31,2	25,0	13,9	2,6	<b>388</b>	<b>(100)</b>
<b>40-44</b>	31,9	28,3	26,7	10,7	2,4	<b>382</b>	<b>(100)</b>
<b>45-49</b>	30,4	34,1	23,4	10,4	1,7	<b>299</b>	<b>(100)</b>
<b>50-54</b>	23,7	29,0	28,6	15,5	3,3	<b>245</b>	<b>(100)</b>
<b>55-59</b>	33,0	23,9	29,3	10,1	3,7	<b>188</b>	<b>(100)</b>
<b>60-64</b>	32,4	24,1	22,4	15,3	5,9	<b>170</b>	<b>(100)</b>
<b>65 ou plus</b>	31,1	28,8	24,5	12,8	2,8	<b>322</b>	<b>(100)</b>
<b>total</b>	<b>977</b> <b>(31,1)</b>	<b>902</b> <b>(28,8)</b>	<b>768</b> <b>(24,5)</b>	<b>402</b> <b>(12,8)</b>	<b>88</b> <b>(2,8)</b>	<b>3137</b>	<b>(100,0)</b>
<b>CM de sexe féminin</b>							
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>	
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>		
<b>11-19</b>	46,7	36,7	10,0	6,7	0,0	<b>30</b>	<b>(100)</b>
<b>20-24</b>	34,0	40,6	17,0	8,5	0,0	<b>106</b>	<b>(100)</b>
<b>25-29</b>	32,7	40,3	18,6	8,0	0,4	<b>226</b>	<b>(100)</b>
<b>30-34</b>	40,0	35,8	16,7	7,0	0,5	<b>215</b>	<b>(100)</b>
<b>35-39</b>	37,2	36,1	17,8	8,4	0,5	<b>191</b>	<b>(100)</b>
<b>40-44</b>	39,0	39,6	14,3	6,6	0,5	<b>182</b>	<b>(100)</b>
<b>45-49</b>	40,0	38,8	15,8	4,8	0,6	<b>165</b>	<b>(100)</b>
<b>50-54</b>	38,1	30,9	18,7	11,5	0,7	<b>139</b>	<b>(100)</b>
<b>55-59</b>	40,2	31,7	19,5	8,5	0,0	<b>82</b>	<b>(100)</b>
<b>60-64</b>	34,7	35,8	22,1	7,4	0,0	<b>95</b>	<b>(100)</b>
<b>65 ou plus</b>	41,1	37,7	11,3	9,9	0,0	<b>151</b>	<b>(100)</b>
<b>total</b>	<b>599</b> <b>(37,9)</b>	<b>587</b> <b>(37,1)</b>	<b>265</b> <b>(16,8)</b>	<b>125</b> <b>(7,9)</b>	<b>6</b> <b>(0,4)</b>	<b>1582</b>	<b>(100,0)</b>

Source : ECAM3

Lorsque le CM est une femme, on peut constater que les ménages comptant le moins d'enfants résidants sont majoritairement ceux qui ont accueilli des personnes collatérales. Car les deux premières places de la hiérarchie des catégories du nombre d'enfants résidants dans le ménage alternent entre la catégorie « un ou deux » enfants et celle de « sans enfants » selon l'âge du CM. Le fait qu'il soit globalement plus fréquent d'observer, quel que soit l'âge du CM et surtout aux âges avancés, des ménages n'ayant pas d'enfants qui y résident nous

intrigue tout de même, eu égard aux difficultés qu'éprouvent les jeunes camerounais à s'insérer professionnellement, ou à prendre leur indépendance.

Il semble donc clairement établi qu'indépendamment du sexe et de l'âge du CM, parmi les ménages ayant accueilli des personnes n'appartenant pas au noyau principal du CM, ceux comptant le moins d'enfants résidants sont les plus nombreux. Ainsi, comme pour leurs homologues masculins, les ménages dirigés par des femmes ayant accueilli des personnes collatérales et majoritairement observés sont respectivement ceux : n'ayant pas d'enfant résidant (37,9 %), ayant un ou deux enfants (37,1 %), ayant trois ou quatre enfants (16,8 %), ayant entre cinq et sept enfants (7,9 %) et enfin ayant huit enfants ou plus (0,4 %). Donc l'hébergement ou l'accueil des personnes étrangères au noyau principal du CM semble chuter avec le nombre d'enfants résidants dans le ménage et ceci, indépendamment de l'âge et du sexe du CM. Sachant que l'accueil des personnes étrangères au noyau principal du CM varie significativement selon le milieu de résidence (chapitre 5), quelle serait l'influence du nombre d'enfants résidants dans le ménage sur cette variation de la cohabitation selon le milieu de résidence ?

Il semble que le nombre d'enfants résidants dans le ménage influe significativement sur l'accueil des personnes étrangères au noyau principal du CM selon le milieu de résidence. En milieu urbain, selon le tableau 55, il convient de relever l'étroit rapprochement, quasiment à tous les âges du CM, entre les proportions des ménages n'ayant pas d'enfants et ceux ayant un ou deux enfants résidants dans le ménage. Cela voudrait dire que les ménages sans enfants résidants et ceux ayant un ou deux enfants résidants ayant accueilli des personnes étrangères au noyau principal du CM, auraient la même fréquence d'observation. Ce sont donc ces deux catégories du nombre d'enfants résidants qui sont majoritairement présentes parmi les ménages ayant accueilli des personnes étrangères au noyau familial du CM, avec respectivement 32,2 % pour les « un ou deux enfants » et 32,0 % pour les « sans enfant » résidant. Mais ici aussi, l'accueil des personnes collatérales chute avec le nombre d'enfants résidants dans le ménage.

En milieu rural, il ressort du tableau 54 que l'accueil de personnes collatérales, avant que le CM n'atteigne l'âge de 25 ans, est le plus fréquent chez les ménages comptant un ou deux enfants résidants. Au-dessus d'un âge du CM de 25 ans, ce sont les ménages n'ayant pas d'enfant résidant qui ont le plus accueilli des personnes collatérales.

**Tableau 55 : répartition des ménages ayant hébergé des étrangers au noyau familial selon l'âge du CM, le milieu de résidence et le nombre d'enfants résidants dans le ménage au moment de l'enquête en 2007.**

<b>Milieu urbain</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	34,3	32,8	20,9	10,4	1,5	<b>67 (100)</b>
<b>20-24</b>	33,3	32,2	23,2	9,6	1,7	<b>177 (100)</b>
<b>25-29</b>	33,5	29,3	25,1	10,7	1,5	<b>403 (100)</b>
<b>30-34</b>	32,6	32,1	22,4	11,1	1,9	<b>371 (100)</b>
<b>35-39</b>	29,0	34,8	22,4	11,5	2,3	<b>348 (100)</b>
<b>40-44</b>	33,2	32,3	22,8	10,2	1,5	<b>334 (100)</b>
<b>45-49</b>	31,1	37,8	19,8	10,2	1,1	<b>283 (100)</b>
<b>50-54</b>	28,4	27,2	26,7	15,5	2,2	<b>232 (100)</b>
<b>55-59</b>	35,3	28,8	25,5	9,2	1,3	<b>153 (100)</b>
<b>60-64</b>	31,6	32,9	21,9	10,3	3,2	<b>155 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	32,0	32,7	19,1	14,0	2,2	<b>272 (100)</b>
<b>total</b>	<b>894 (32,0)</b>	<b>899 (32,2)</b>	<b>636 (22,8)</b>	<b>315 (11,3)</b>	<b>51 (1,8)</b>	<b>2795 (100,0)</b>
<b>Milieu rural</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	30,0	37,5	20,0	10,0	2,5	<b>40 (100)</b>
<b>20-24</b>	27,7	30,4	25,7	12,2	4,1	<b>148 (100)</b>
<b>25-29</b>	36,3	31,7	18,7	11,1	2,3	<b>262 (100)</b>
<b>30-34</b>	39,5	31,4	16,5	11,1	1,5	<b>261 (100)</b>
<b>35-39</b>	32,9	29,9	22,9	13,0	1,3	<b>231 (100)</b>
<b>40-44</b>	35,7	31,3	22,6	8,3	2,2	<b>230 (100)</b>
<b>45-49</b>	39,7	33,9	18,4	5,7	2,2	<b>174 (100)</b>
<b>50-54</b>	33,5	31,7	21,1	11,2	2,5	<b>161 (100)</b>
<b>55-59</b>	35,7	23,5	27,0	10,4	3,5	<b>115 (100)</b>
<b>60-64</b>	35,5	21,8	22,7	15,5	4,5	<b>110 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	39,6	31,5	15,7	11,7	1,5	<b>197 (100)</b>
<b>total</b>	<b>690 (35,8)</b>	<b>589 (30,5)</b>	<b>396 (20,5)</b>	<b>209 (10,8)</b>	<b>45 (2,3)</b>	<b>1929 (100,0)</b>

Source : ECAM3

Ainsi, en milieu rural, 35,8 % de ménages ayant accueilli n'ont pas d'enfant résidant, et respectivement 30,5 %, 20,5 % et 10,8 % ont un ou deux, trois ou quatre et enfin entre cinq et sept enfants résidants. Comparativement au milieu urbain, l'accueil des personnes étrangères au noyau principal du CM en milieu rural se distingue par un accueil plus élevé des deux catégories extrêmes du nombre d'enfants résidants. En d'autres termes, respectivement les

ménages n'ayant pas d'enfants et ceux ayant huit enfants ou plus en milieu rural (35,8 % et 2,8 %) sont majoritairement plus accueillants que leurs homologues citadins (32,0 % et 1,8 %). La chute de l'accueil des personnes collatérales avec le nombre d'enfants résidants dans le ménage est encore aussi confirmée ici.

En résumé, il est donc observé une chute, selon le nombre d'enfants résidants dans le ménage, de la proportion de ménages ayant accueilli quel que soit milieu de résidence. Le nombre d'enfants résidants dans le ménage serait ainsi négativement lié à l'accueil des personnes collatérales de même qu'au soutien financier (l'aide mobilisable). Ce qui nous amène à l'hypothèse que la fécondité aurait une relation négative avec l'entraide familiale en général.

## **Conclusion**

Le principal but recherché dans ce chapitre était d'estimer la fécondité, afin de connaître si la transition de fécondité commencée il y a un peu plus de deux décennies et traduite par la tendance décroissante des taux de fécondité, se poursuivait. L'estimation faite nous semble satisfaisante, puisque les taux de fécondité obtenus à partir de la méthode mère-progéniture sont proches de ceux obtenus par les EDS (2004 et 2011). L'enquête ECAM3 montre aussi que les femmes ont une préférence vers moins d'enfants que les hommes, et que la transition de la fécondité est plus avancée en milieu urbain camerounais, comparativement au milieu rural. Nous avons ensuite trouvé que le nombre d'enfants résidants dans le ménage influe négativement à la fois sur le soutien mobilisable pouvant provenir de la famille élargie et sur l'aide résidentielle. Nous allons à présent chercher à savoir si le système d'entraide familiale camerounais s'est renforcé ou affaibli ? Et pour cela, nous analyserons des entretiens que nous avons nous-même réalisés au Cameroun. Car les données de l'ECAM3 ne permettent pas de répondre directement à cette question (chapitre 7).



## **Chapitre 7: Le système d'entraide familiale camerounais s'est-il déjà affaibli ?**

### **Réponse à partir de l'analyse des entretiens.**

#### **Introduction.**

Dans ce chapitre, grâce aux entretiens que nous avons menés (et dont les retranscriptions sont présentées en annexe), nous avons cherché à savoir si le système d'entraide familiale camerounais s'est déjà affaibli. De manière plus concrète, avec une analyse qualitative nous envisageons d'étudier l'évolution des perceptions sur l'entraide familiale à travers ses deux composantes (le soutien financier et l'hébergement), de même que le désir d'enfants dans la société camerounaise.

Afin d'atteindre nos objectifs, puisque les données à analyser dans ce chapitre sont des entretiens, nous présenterons dans un premier temps nos données, le choix des régions enquêtées, etc. Le second temps consistera à revisiter les différentes facettes du concept d'entraide familiale tel qu'appréhendé par les Camerounais. Nous vérifierons par exemple si l'entraide familiale est véritablement gratuite comme on l'a souvent prétendu, si elle repose toujours sur le principe de réciprocité. Dans un troisième temps, nous présenterons la situation de l'entraide familiale au Cameroun, notamment comment évolue respectivement le soutien financier et l'hébergement, quels sont les profils sociodémographiques et socio-économiques des aidants et des bénéficiaires de chacun des deux types d'aides ? Y a-t-il une préférence d'un type d'aide au lieu d'une autre ? C'est à travers ces questions que nous essaierons de savoir si les interviewés pensent que le système d'entraide familiale camerounais s'est déjà affaibli par rapport au passé ou non. Le quatrième et dernier temps traitera du désir d'enfants de nos jours dans la société camerounaise. L'on déclinera d'abord les éventuelles raisons pouvant être à l'origine de la préférence pour une descendance nombreuse, et nous verrons par la suite la considération de l'enfant selon l'évolution des éventuelles raisons favorables à une nombreuse descendance. À la fin de ce chapitre, on aura une approche qualitative qui complète la quantitative sur les flux de richesses intergénérationnelles. Comment se présentent donc nos données qualitatives ?

#### **I. Présentation et échantillonnage des entretiens**

Nos données sont des entretiens semi-directifs où, lorsque nous posons une question aux enquêtés, ils s'exprimaient autant qu'ils le pouvaient pour répondre à ces questions. Bon

nombre de questions conduisaient ces derniers à parler de leurs vies. Nous avons recueilli en tout quarante entretiens, dont trente-six des CM ou de leurs conjoints, et quatre des personnes hébergées au moment de l'enquête. Parmi les trente-six entretiens des ménages, on en compte trois où les deux conjoints du ménage ont été enquêtés simultanément. Les entretiens se sont déroulés en zone urbaine et en zone rurale, dans plusieurs régions du Cameroun, choisies stratégiquement afin d'avoir une assez bonne représentativité non seulement de la population, mais aussi des différentes ethnies du pays, lesquelles ont, comme l'observent CALVES et MEEKERS (1997), des spécificités propres en ce qui concerne l'entraide familiale.

Nous avons mené nos entretiens dans les régions : L'Adamaoua (Ngaoundéré, Bélel), dans le Nord-Ouest (Bamenda, Santa), le Centre (Yaoundé), le Littoral (Douala), l'Ouest (Bafoussam). S'agissant de l'Adamaoua, c'est le point de convergence des trois régions septentrionales du pays. On y retrouve quasiment toutes les tribus ou ethnies originaires de la région sahélienne. Le Nord-Ouest étant l'une des deux régions anglophones du pays, il nous a semblé important d'y réaliser des entretiens, afin de faire ressortir les différences entre les zones francophones et les anglophones. L'Ouest est reconnu comme étant une région dont les ressortissants sont très migrants, et où les traditions et coutumes sont très vivaces. Les deux grandes métropoles du pays que sont Yaoundé et Douala concentrent à elles deux non seulement une bonne frange de la population du pays, mais aussi d'importantes structures contribuant à démarquer ces deux villes du reste des autres villes du pays.

Dans les régions ou zones d'enquête où l'administration du questionnaire n'était possible en aucune langue officielle (français, anglais) nous avons eu recours à des interprètes locaux pour contourner cette difficulté. Ce cas s'est fréquemment présenté en milieu rural. Nous enregistrons nos entretiens à l'aide de deux dictaphones, ce qui nous a permis de les retranscrire par la suite. Nous pouvons à présent chercher à connaître comment l'entraide familiale est appréhendée par les ménages camerounais.

**Tableau 56 : Caractéristiques des enquêtés**

Noms	sexe	âges	état matrimonial	emploi	Lieu de résidence
André	masculin	71 ans	Marié monogame	Retraité du public formel	Yaoundé
Aladji	masculin	64 ans	Marié	Retraité du	Yaoundé



			monogame	public formel	
Joseph	masculin	78 ans	veuf	Retraité du privé formel	Yaoundé
Mathias	masculin	72 ans	Marié monogame	Retraité du public formel	Yaoundé
Jeanne	féminin	59 ans	Mariée monogame	Retraité	Yaoundé
Mirabeau	masculin	48 ans	Marié monogame	Militaire en fonction	Ngaoundéré
Arnold	masculin	43 ans	Mariée polygame	Militaire en fonction	Ngaoundéré
Ngolé	masculin	39 ans	Marié monogame	fonctionnaire	Ngaoundéré
Béatrice	féminin	32 ans	Mariée monogame	institutrice	Ngaoundéré
Fadimatou	féminin	38 ans	Mariée monogame	commerçante	Ngaoundéré
Aoudi	masculin	71 ans	polygame	Sans emploi	Ngaoundéré
Marjolie	féminin	30 ans	monogame	commerçante	Ngaoundéré
Philippe	masculin	74 ans	monogame	Retraité informel	Ngoundéré
Roger	masculin	48 ans	monogame	menuisier	Ngaoundéré
Jeanne	féminin	46 ans	veuve	agricultrice	rural
Baba Nguida	masculin	34 ans	union libre	plombier	Rural
Estelle	féminin	29 ans	union libre	étudiante	Rural
Mathieu	masculin	38 ans	monogame	cultivateur	Rural
Elisée	masculin	36 ans	polygame	cultivateur	rural
Colette	féminin	37 ans	polygame	cultivatrice	Rural
Emmanuel	masculin	39 ans	monogame	Cadre d'administration	urbain
Wally	féminin	47 ans	monogame	Femme au foyer	urbain
Gimela	féminin	42 ans	monogame	commerçante	urbain
Marguerite	féminin	47	célibataire	couturière	urbain
Justine	Féminin	54 au foyer	monogame	Femme au foyer	urbain

Jean- Marie	homme	57 ans	monogame	Cadre d'administration	urbain
Honoré	homme	27 ans	monogame	pasteur	urbain
carine	femme	30 ans	monogame	institutrice	Urbain
Eugénie	femme	63 ans	polygame	cultivatrice	Urbain
FADEMA	homme	50 ans	monogame	débrouillard	Urbain
Mono	homme	59 ans	polygame	commerçant	Urbain
Dieudonné	homme	52 ans	monogame	ingénieur	Urbain
Rostand	homme	59 ans	monogame	Cadre d'administration	Urbain
Manfred	homme	58 ans	monogame	ingénieur	Douala
Jean-marie	homme	56 ans	monogame	ingénieur	Douala
Stérisya	femme	54 ans	monogame	Cadre d'entreprise	Douala
Brigitte	femme	37 ans	monogame	Cadre d'entreprise	Douala
Anthony	homme	57 ans	monogame	Cadre d'entreprise	Douala
Claude	homme	51 ans	monogame	ingénieur	Douala

## II. L'entraide familiale au sein de la famille camerounaise

Les entretiens que nous avons menés semblent corroborer une forte prégnance de l'entraide familiale dans le passé. Car, pour quasiment tous nos enquêtés, il semblait normal d'aider son prochain, et même pour certains une obligation de le faire à un parent très proche, parce que l'entraide régissait le fonctionnement familial. Voici quelques extraits de réponses à la question de savoir s'il est important d'aider les autres, son prochain.

(MANFRED, 58 ans) : « *de par ma fonction d'abord, c'est obligatoire ; c'est-à-dire que comme je suis maire, et ingénieur, dans notre culture, ce que je gagne, je devrais le partager avec ma famille. C'est enraciné dans nos traditions. Il paraît immoral que je touche un salaire à la fin du mois, et que ma femme parte au marché, pendant que mon frère qui est à côté n'a pas d'emploi et de quoi à manger ; moralement selon la tradition, je dois le faire.* » ;

(Brigitte, 37 ans) : « *il faut déjà noter que nous sommes Africains, et de ce fait, l'entraide est*

*naturelle dans nos habitudes ; donc déjà, on n'est pas content de voir son prochain souffrir alors qu'on peut résoudre un problème. C'est vrai que les temps sont devenus difficiles aujourd'hui, et contrairement à ce qui se passait avant, pour nos parents qui vivent encore, ils disent que l'entraide existe mais n'est pas toujours comme auparavant, hier si on donnait 5 FCFA à un frère, à un ami qui avait des problèmes, aujourd'hui on calcule un peu plus, mais ça reste toujours dans nos habitudes. » ;*

(Ngole, 39 ans) : *« c'est important, on est en Afrique. En Afrique il faut aider. Il y a les besoins, les nécessiteux, peut-être on a eu la chance de travailler, alors qu'il y a les autres qui ne travaillent pas. Il faut aider les autres. » ;*

(Emmanuel, 39 ans) : *« oui, c'est important d'aider les autres, dans le cadre humanitaire d'abord, on devrait aider les personnes qui sont dans le besoin. Et en dehors de ça aussi, il y a l'espérance de la famille africaine, on a toujours été habitué à vivre ensemble, de garder les relations familiales » ;*

(FADEMA, 50 ans) : *« oui, je trouve qu'il est important d'aider les autres, parce que dans nos traditions africaines, on a toujours appris à aider, c'est dans nos habitudes d'aider les gens. » ;*

(MONO, 59 ans) : *« on a grandi, on a trouvé ça, jusqu'à maintenant on continue à aider les vieux comme nous ; auparavant, nos familles, nos parents, on ne faisait pas de dettes avec les papiers. Nous, jusqu'à nos jours, on continue d'aider nos enfants. ».*

L'on constate donc qu'indépendamment de l'âge, du sexe et du milieu social, si tous les enquêtés continuent d'estimer que l'entraide familiale est toujours importante et nécessaire de nos jours, la majorité justifie cette survivance de l'entraide familiale par son profond enracinement dans les valeurs, les us et coutumes des populations africaines en général.

Cette survivance de l'entraide familiale au Cameroun est aussi justifiée par d'autres enquêtés par l'influence de la religion, comme l'attestent les réponses suivantes à la même question :

(Joseph, 81 ans) : *« aider quelqu'un c'est que quand tu as des moyens et que tu vois quelqu'un d'autre qui n'a pas les mêmes moyens, tu lui viens en aide. Parce que lui aussi est dans le besoin, je pense que c'est très nécessaire, **c'est pour cela que la parole de Dieu nous dit de nous aimer les uns les autres**, par amour alors, quand tu vois l'autre dans le besoin, tu lui viens en aide » ;*

(Roger, 48 ans) : *« c'est important ; c'est par ça que Dieu donne la bénédiction » ;*

(Claude, 51 ans) : *« oui ; parce que je suis chrétien engagé, et l'un des piliers du christianisme, c'est le partage, c'est l'amour, c'est l'entraide. Donc c'est absolument nécessaire d'aider. » ;*

Pour le reste des enquêtés, la rémanence de la pratique de l'entraide familiale se justifie de nos jours au Cameroun soit par les relations de la vie en société, soit par la paupérisation croissante de la population, comme l'attestent ces déclarations.

(Gimena, 42 ans, femme au foyer) : « *c'est très important d'aider, parce que c'est bien de vivre ensemble.* » ;

(Fadimatou, 38 ans, femme en couple) : « *c'est important d'aider, d'autres aident parce qu'ils trouvent que d'autres n'ont pas, et pour certains, c'est une œuvre de charité.* ».

(Aoudi, 38 ans, homme en couple) : « *oui, c'est très important, car aujourd'hui sans aide, c'est difficile de s'en sortir dans la vie.* » ;

Baba et Estelle (jeune couple, de 32 ans et 26 ans).

Lui : « *oui, parce qu'on ne sait jamais, un jour, moi aussi, je pourrais me retrouver en difficulté.* »

Elle : « *oui, c'est important, parce que la main qui donne, c'est elle qui reçoit. C'est ça la vie, une cotisation. Tu cotises aujourd'hui et demain on verse aussi pour toi.* »

(Mathieu, 38 ans) : « *oui, c'est bien et important d'aider les autres ; parce que quand quelqu'un est dans le besoin, il faut l'assister, c'est nécessaire.* » ;

(Elysée, 36 ans, polygame) : « *oui, c'est important d'aider, parce que face à des difficultés, c'est nécessaire.* » ;

(Rostand, 59 ans, en couple) : « *c'est très important, parce qu'on a besoin de l'aide de n'importe qui ; même quel que soit l'âge, qu'on soit petit ou grand, on a besoin de l'aide des uns et des autres.* ».

Comme on l'a constaté, si certains Africains trouvent qu'ils doivent obligatoirement aider leurs proches, peut-on véritablement dire que l'entraide familiale soit gratuite dans la mesure où elle laisse supposer une certaine contrainte ? Ces aidants n'attendent ou n'espèrent-ils vraiment rien en retour ou alors ce qu'ils espèrent n'est que symbolique ? Et s'ils n'espèrent rien en retour, cette obligation d'aider n'entraîne-t-elle pas une contrepartie sous quelque forme que ce soit ? En d'autres termes, les bénéficiaires des aides ne se sentent-ils pas redevables vis-à-vis des aidants ?

## **II.1 Principe de réciprocité, ou don/contre-don.**

D'après THIBAUT (2010), bien que l'entraide familiale soit gratuite et unilatérale nonobstant son encadrement par des obligations sociales reposant sur le principe de don/contre-don, il n'en demeure pas moins qu'elle est sous-tendue par la réciprocité, car celui

qui reçoit à un moment donné se sentira obligé de donner à son tour, s'il le peut. C'est d'ailleurs ce principe de réciprocité qui justifie pour certains enquêtés la rémanence de la pratique de l'entraide familiale comme l'attestent ces propos de deux enquêtés en réponse à la question de savoir s'il est important d'aider son prochain ou les autres ?

(Jean Marie 1, 57 ans cadre moyen de l'Administration) : « *oui, c'est très important, parce que moi aussi dans l'enfance, j'ai été aidé par les membres de ma famille. J'ai été hébergé, j'ai étudié de la 6<sup>ème</sup> à la terminale chez l'un des frères de mon père* » ;

(Jean Marie 2, 56 ans, cadre d'entreprise) : « *très, très important quand c'est possible de le faire, parce qu'il faut que je fasse ce que les gens aussi ont fait pour moi, pour que je sois ce que je suis aujourd'hui.* ».

À travers ces réponses, l'on découvre une autre fonction essentielle de l'entraide familiale, à savoir la pérennisation de la socialisation des membres de la famille, leur permettant d'intérioriser la notion du groupe familial, du vivre ensemble, bref du puissant habitus communautaire (NDONGO DIME, 2007). L'entraide familiale renforcerait donc les liens de parenté dans la lignée, comme le confirme cette déclaration de THIBAUT (2010) : « *ces échanges mettent en jeu la cohésion du groupe familial, d'où le sentiment d'être conforme à des valeurs.* » (pp. 4-5). Donc au Cameroun, avoir des capacités afin d'aider son entourage et ne pas le faire serait avoir renié ou trahi le groupe familial, étant donné qu'on a forcément précédemment reçu de l'aide directement ou indirectement à un moment donné. Et celui qui le fait, c'est-à-dire qui n'aide pas son entourage alors qu'il en a les moyens, s'expose à la stigmatisation du groupe comme étant égoïste, individualiste, voire au rejet de ce dernier, et ne devrait plus recevoir de l'aide du groupe en cas de difficultés. Au vu des réponses obtenues, il ressort que l'entraide n'a jamais été totalement gratuite en Afrique subsaharienne, c'est-à-dire qu'elle n'est pas spontanée, puisque c'est la pression exercée par la crainte ou le risque du rejet du groupe qui semble plus fréquemment en être l'origine. Et dans ce cas, qu'espèrent alors véritablement en retour les aidants ?

Il se dégage des entretiens qu'il faille relativiser les attentes ou les espérances de ces derniers. Car les espérances des aidants semblent varier selon les conditions socio-économiques et le rang social non seulement de l'aidant, mais aussi de l'aidé. S'agissant du bénéficiaire, l'aidant peut attendre ou n'espérer que de la simple reconnaissance, ou le simple respect si le bénéficiaire est soit de conditions modestes ou moins aisées, soit de rang social inférieur comme le confirme cette réponse d'un enquêté :

(Manfred, 58 ans, ingénieur, cadre d'entreprise) : « *non, chez nous ce n'est pas comme ça ; moi j'aide mes petits frères et mes petites sœurs, ce n'est pas pour qu'ils me remboursent ça*

*un jour. Non, dans la culture africaine, c'est que quelqu'un qui est grand, qui est aîné, doit aider les cadets, ceux qui sont en bas. Tout ce qu'on peut attendre en retour c'est le respect, la reconnaissance que mon grand frère m'a aidé. Et si celui qui a bénéficié de l'aide manque de respect envers les aînés qui l'ont aidé, il s'expose à la justice divine ».* L'on constate par exemple que pour cet enquêté, le fait qu'il soit l'aîné de la fratrie l'oblige à n'espérer ou n'attendre de ses cadets que simplement de la reconnaissance, ou le simple respect. Très certainement, ses conditions socio-économiques ne sont pas sans influence sur sa réponse

Mais si le bénéficiaire et l'aidant sont de conditions socio-économiques équivalentes, (plus aisées, ou moins aisées), l'espérance peut aller au-delà de la simple reconnaissance, comme l'atteste cette réaction d'une femme de conditions très aisées, ayant par surprise reçu de sa fille aussi de conditions aisée, une petite aide financière.

(Stérisya, cadre d'entreprise) : *« oui, ma fille, m'a aidé financièrement, et cela m'a fait plaisir. Elle a touché son premier salaire, et m'a dit maman, je veux partager avec toi ce premier salaire, pour te remercier pour tout ce que tu as fait pour moi. Oui, vraiment, ça fait plaisir quand un enfant est reconnaissant comme ça. ».* Donc pour cette dame, même si *a priori* elle n'attendait pas cette aide de sa fille, on peut penser que cette attente ou cette espérance était latente en elle. Le degré de fierté ou de satisfaction produit en elle par ce geste de sa fille prouve que l'aide procure toujours du bien, de la satisfaction. Nous pouvons conclure ce paragraphe en disant que même si les aidants n'attendent pas forcément en retour une aide similaire à celle qu'ils ont accordée, il n'en demeure pas moins qu'ils espèrent toujours, certes sans le manifester, ne serait-ce qu'une simple reconnaissance. Et dans ce cas, l'aide ne serait pas totalement gratuite. Que dire du principe de réciprocité ? Est-il toujours reconnu de tous ? En d'autres, le bénéficiaire de l'aide se sent-il toujours redevable vis-à-vis de l'aidant, d'autant plus qu'un proverbe africain dit que « la main qui reçoit est toujours au-dessous de celle qui donne » ?

Si au vu des entretiens, il semble confirmé que l'entraide familiale en Afrique subsaharienne n'est pas totalement gratuite, le principe de réciprocité traduisant l'obligation de donner en retour lorsqu'on a reçu paraît en revanche nuancé. Car certains bénéficiaires des aides ne reconnaissent pas être redevables vis-à-vis des aidants, malgré la volonté de manifester en retour de la reconnaissance, comme l'attestent ces réponses des enquêtés à la question de savoir s'ils avaient l'impression d'avoir une dette vis-à-vis de quelqu'un qui les aurait aidés ?

(Rostand, 59 ans) : *« non, pour moi ce n'est pas une dette. Pour moi, c'est que lorsque quelqu'un vous aide, le devoir c'est plutôt vers d'autres gens. Parce que quand d'autres vous*

*sollicitent, vous vous dites que vous aussi, vous avez eu à bénéficier de l'aide de quelqu'un d'autre. » ;*

(Mathias et Jeanne, couple de retraités, 72 ans et 59 ans)

Elle (rit) : *« moi je crois que quand une personne m'aide, même si ce n'est pas elle, si une personne est aussi en difficulté ou bien dans le manque, et que moi j'ai, je peux aussi l'aider ».*

Lui : *« quand quelqu'un m'aide, même si c'est son amour, et par cet amour, j'ai le devoir d'aimer mon prochain moi aussi, si ce n'est pas la personne qui m'a aidé, même une autre personne, j'ai ce devoir. » ;*

(Gimena, 42 ans) : *« je pense que, lorsqu'on vous aide, vous devez être prêt à faire pareillement à une autre personne. » ;*

Comme on peut s'en rendre compte, le principe de réciprocité ne semble pas être reconnu par cette catégorie de personnes, qui pense que recevoir une aide n'entraîne pas une dette vis-à-vis de l'aidant, mais plutôt des autres. Donc, si on prend le principe de réciprocité comme l'obligation du bénéficiaire de l'aide, d'aider forcément en retour l'aidant, il ne serait pas tout à fait exact de dire que l'entraide est sous-tendue par la réciprocité. Mais si on considère la réciprocité comme l'obligation d'aider une autre personne comme on l'a soi-même été, dans ce cas l'entraide familiale reposerait véritablement sur le principe de réciprocité. D'ailleurs, la réaction ci-après d'un autre enquêté illustre parfaitement cette nuance.

(Claude, 51 ans) : *« oui et non ; on est absolument redevable, pas en termes qu'on doit rembourser, mais redevable dans le sens de la prise en compte dans sa conscience qu'une personne m'a apporté de l'aide. Et non parce que toutes les aides n'attendent pas forcément qu'on donne quelque chose en retour. Si l'on se considère comme un maillon d'une chaîne, on doit obligatoirement aider, puisqu'on est aussi censé recevoir. » ;*

D'autres personnes, par contre, reconnaissent être redevables vis-à-vis de l'aidant, mais cette dette demeure plus fréquemment morale que matérielle, comment le confirment les déclarations ci-après à la question de savoir si lorsqu'on reçoit de l'aide, a-t-on l'impression d'avoir une dette vis-à-vis de l'aidant ?:

(Joseph, 81 ans, veuf) : *« oui, quand quelqu'un me vient en aide, ça me marque. Donc, je ne peux pas oublier ça, ça reste dans ma mémoire, s'il faut prier pour lui, je prie, je fais ça très souvent » ;*

(Mirabeau, et son collègue, 48 ans et 42 ans, militaires dans l'armée)

Lui : *« oui, c'est un problème de conscience, quand vous sentez que cette aide vous a apporté quelque chose dans votre famille, ça vous touche, ça reste comme une petite dette. Vous*

*cherchez un poulet pour aller lui dire merci. »*

Collègue : *« oui, ça devient une dette morale » ;*

(Philippe, 72 ans, retraité) : *« il va prier Dieu pour cette personne ; il va le remercier » ;*

(Colette, 38 ans) : *« oui, elle n'oubliera jamais la personne qui lui est venue en aide » ;*

Pour une autre catégorie, recevoir de l'aide ne se limitera pas à une dette morale vis-à-vis de l'aidant, mais requiert forcément qui lui soit forcément fait en retour l'acte reçu, comme l'illustrent les réactions ci-après :

(Wally, femme en couple de 47 ans) : *« oui, lorsque quelqu'un m'aide, j'ai une dette envers cette personne, jusqu'à ce que je lui rende la pareille, lorsqu'elle pourra se retrouver aussi dans le besoin. »*

(Joséphine, femme de 38 ans, en couple) : *« oui, c'est une trace marquée dans le cœur ; c'est une dette vraiment. Et ça fait que tôt ou tard, je rendrai son aide. » ;*

(Aoudi, polygame, 71 ans) : *« selon lui, lorsque quelqu'un t'aide, surtout chez eux les musulmans, c'est nécessaire aussi de lui venir en aide en retour. C'est donc comme une dette. » ;*

Il semble que le fait que l'aidant soit ou non un membre de la famille du bénéficiaire semble influencer sur le sentiment de redevance vis-à-vis de l'aidant. Nous avons précédemment vu que l'entraide semblait obligatoire entre les membres de la famille, ce qui peut faire en sorte que le bénéficiaire se sente moins redevable vis-à-vis de l'aidant lorsque ce dernier est un membre de sa famille, et inversement, que le sentiment de redevance soit plus fort lorsque l'aidant n'est pas un membre de sa famille. Cela est d'ailleurs bien illustré par la réponse de cet enquêté à la question de savoir s'il se sent redevable vis-à-vis de quelqu'un qui l'a aidé :

(Aladji, 64 ans, retraité) : *« ça dépend, pour être sincère, ça dépend. Quand c'est un voisin ou un ami qui m'aide, moi, je prends ça comme une dette. Quand c'est un membre de famille, ça me paraît normal, dans ce cas, ce n'est pas une dette. ».*

En résumé, comme pour l'espérance ou l'attente des aidants, le sentiment de redevance des bénéficiaires vis-à-vis des aidants varie selon des caractéristiques telles que le lien de parenté entre les deux prestataires, la religion et les conditions socio-économiques. S'agissant du lien de parenté, l'appartenance à la même famille influe négativement sur le sentiment de redevance, tandis que la non-appartenance à la même famille influe positivement sur le sentiment de redevance. La pratique religieuse semble, quant à elle, influencer négativement sur le sentiment de redevance du bénéficiaire vis-à-vis de l'aidant, mais plutôt influencer positivement sur le sentiment de redevance vis-à-vis des autres ou de la communauté. Quant



aux conditions socio-économiques, lorsque le bénéficiaire est de condition moins aisée, il semble plus probable qu'il n'ait, vis-à-vis de l'aidant, qu'une simple dette morale. Mais lorsqu'il est de condition moyenne ou aisée, il semble enclin à considérer que l'entraide est une dette vis-à-vis de l'aidant, et ayant des moyens conséquents, il se donne l'obligation de rendre la pareille à ce bienfaiteur. Au vu de cela, il nous semble intéressant de chercher à connaître la situation de l'entraide familiale au Cameroun, en d'autres termes, de chercher à connaître si le système d'entraide familiale s'est davantage consolidé ou affaibli.

## **II.2 Situation du système d'entraide familiale au Cameroun**

Comme nous l'avons déjà reconnu, le système d'entraide familiale ne se limite pas uniquement au soutien financier et à l'hébergement. Mais, ce sont ces deux formes d'entraide qui sont étudiées dans notre recherche, tout simplement parce qu'elles seraient non seulement les plus répandues, mais aussi facilement observables statistiquement. Afin de connaître si le système d'entraide familiale s'est davantage consolidé ou alors s'il s'est affaibli au Cameroun, nous avons recueilli la perception des ménages camerounais sur l'évolution de l'entraide familiale, notamment les comportements des ménages face respectivement au soutien financier et à l'hébergement. Il convient de noter que pour aider, cela nécessite d'avoir d'une part la volonté de le faire, et d'autre part les moyens de le faire. Quelqu'un qui manifeste la volonté d'aider et qui ne parvient pas à le faire faute de moyens ne saurait être considéré comme individualiste. En revanche, il semble évident que quelqu'un qui dispose des moyens pour aider et qui ne le fait pas paraît égoïste. L'on dira donc qu'une société sera marquée par la poussée de l'individualisme lorsqu'on y décèlera un manque ou une baisse de la volonté d'aider son semblable, et non un manque de moyens matériels.

Il en découle donc que si le volume de l'entraide familiale chute au sein d'une population ou d'une société, ce décroît peut être imputable soit à la baisse des moyens matériels (économiques ou financiers), soit à celle de la volonté d'aider son semblable. Notre objectif est de connaître si on assiste dans la société camerounaise à une poussée de l'individualisme, soit à un manque ou à une baisse de la volonté d'aider son semblable, qui serait synonyme d'un affaiblissement du système d'entraide familiale. Notons qu'à la question de comment l'enquêté jugeait l'évolution de l'entraide familiale, est-ce que celle-ci était restée au même niveau que par le passé, ou a-t-elle augmenté ou alors a-t-elle diminué, les ménages camerounais enquêtés ont quasiment jugé à l'unanimité (35 ménages sur 36) que la pratique

de l'entraide familiale avait diminué par rapport au passé, comme l'illustrent ces quelques réponses :

(André, 71 ans) : « *objectivement l'aide a **sérieusement** diminué par rapport à ce qui était avant, à cause du coût de vie.* »

(Fadimatou, 38 ans, femme en couple) : « *l'aide a **considérablement** baissé par rapport au passé.* »

(Roger, 48 ans, menuisier) : « *l'entraide a **tellement** baissé par rapport au passé. Le matérialisme a pris le dessus. Pour que quelqu'un t'aide, il faut qu'il sache que oui, c'est-à-dire comme on disait chez nous, qu'il lance le caillou, en sachant là où ça tombe ; c'est devenu ce genre.* »

(Claude, 51 ans, cadre d'entreprise) : « *je reviens seulement dix ans en arrière, je trouve que l'entraide a **énormément** diminué, l'individualisme est très dangereusement entrain de primer. Et c'est l'élite camerounaise, qui est en train de développer ça. C'est le tout pour moi, rien pour les autres. Parce que de nos jours, les notions de cousins, oncles et tantes sont en train de disparaître.* »

Quelles que soient donc les caractéristiques sociodémographiques ou socio-économiques des enquêtés, trente-cinq ménages sur trente-six ont déclaré que l'entraide familiale a chuté comparativement au passé. L'on comprend bien que c'est en termes de volume. L'unique personne qui a relativisé la réponse à cette question, tout en reconnaissant de manière dubitative la baisse en volume de l'entraide, a dit qu'elle ne pouvait pas automatiquement dire que l'entraide avait baissé, car les ménages n'ont plus de nos jours autant de moyens que par le passé, comme l'illustre cet extrait.

(Ngolé, 39 ans) : « *C'est relatif ; je pourrai dire que ça a diminué. Peut-être ça a diminué.* »

Donc malgré cette nuance, nous pouvons au moins admettre que l'entraide familiale a baissé en volume.

Bien que la baisse en volume de l'entraide familiale ne traduise pas forcément l'affaiblissement du système d'entraide, l'analyse syntaxique des déclarations des enquêtés sur la baisse du volume de l'entraide familiale est significative. De prime abord, nous sommes frappés par l'usage d'un ensemble d'adverbes de nature à qualifier le degré ou la profondeur de la baisse en volume de l'entraide familiale dans la société camerounaise. En ne considérant que les quatre réactions répertoriées ci-dessus, on retient les adverbes suivants : *sérieusement*, *considérablement*, *tellement*, et puis *énormément*. Il semble donc que la baisse de l'entraide familiale au Cameroun s'est faite très brusquement, et avec une accélération notoire, comme

l'illustre la réponse de (Claude, 51 ans, cadre d'entreprise) pour qui, la situation de l'entraide n'était pas si alarmante ou préoccupante dix ans plus tôt :

(Claude, 51 ans, cadre d'entreprise) : « *je reviens seulement dix ans en arrière, je trouve que l'entraide a énormément diminué, l'individualisme est très dangereusement en train de primer* ». Dans l'optique de savoir si cette baisse en volume de l'entraide familiale serait due à une tendance des comportements vers l'individualisme, nous avons demandé aux enquêtés s'ils avaient l'impression que l'entraide familiale se resserrait de plus en plus qu'autour de la famille très proche.

À cette question, sans surprise, la quasi-totalité de ménages a répondu par l'affirmative, comme l'illustre aussi la réaction de ce jeune chef de famille, pour qui le resserrement de l'entraide familiale autour de la famille très proche est une situation de fait, donc une réalité :

Christian, (jeune CM en couple) : « *ce n'est même pas la pensée, c'est ce qui est. On aide de plus en plus de nos jours, les personnes qui nous sont très proches. C'est le courant de la mondialisation qui nous amène à cela ; puisque c'est ça en Occident ; parce que les cousins se réunissaient au pied du grand-père, mais dès le décès du grand-père, le lien avec les cousins s'affaiblit* ». À en croire les enquêtés, l'entraide familiale se serait donc rétrécie autour de la famille très proche et ce d'autant plus que d'après eux tous, les membres de la famille arrivent au premier rang des trois premières personnes citées qui leur viendraient le plus rapidement en aide en cas de difficulté, les amis ou voisins arrivant parfois en troisième position, comme l'illustrent ces extraits.

(Fadimatou, 38 ans, femme en couple) : « *c'est ma famille d'abord* » ;

(Aladji, 64 ans) : « *non, c'est d'abord ma famille. Peut-être les amis viendront après, mais c'est d'abord ma famille* ». Il importe de souligner que si pour la totalité des enquêtés la famille arrive en tête des personnes estimées proches, l'aide de la famille en cas de difficulté est majoritairement psychologique, morale, spirituelle. Bref, les enquêtés reconnaissent que les amis sont souvent prompts à aider financièrement ou matériellement plus que la famille. En dépit du fait que l'aide de la famille ne soit pas majoritairement matérielle ou quantifiable, elle semble plus importante ou plus sûre que celle des amis ou autres. Nous pouvons à présent chercher à savoir comment se manifeste le plus l'aide de nos jours au Cameroun : sous la forme du soutien financier ou de l'hébergement ? Le système d'entraide familiale camerounais s'est-il déjà affaibli ?

### **III. Le système d'entraide familiale s'est-il déjà affaibli au Cameroun?**

#### **III.1 On aide plus financièrement qu'on ne reçoit**

S'agissant du soutien financier, il ressort des entretiens qu'on donne plus qu'on ne reçoit, ce qui confirme un résultat précédemment trouvé par l'analyse quantitative. Parmi toutes les personnes enquêtées, une très large majorité déclare n'avoir pas reçu d'aide financière au cours des 6 derniers mois précédant l'enquête. Voici quelques réactions à la question de savoir si le ménage a reçu un transfert financier au cours des 6 derniers précédents l'enquête :

(Mirabeau, 52 ans, urbain) : « *comme je suis fonctionnaire comme ça, qui peut me donner ? c'est plutôt moi qui donne. Dès la fin du fin, le téléphone que tu vois là, aboie, envoie, envoie, envoie. On sait que je suis ROCKFELLER dans ma famille. Pour que quelqu'un me vienne en aide, je dois me gratter et me battre pour résoudre mon problème* » ;

(Ngolé, 39 ans, cadre d'Administration, urbain) : « *c'est nous qui donnons, au contraire. Nous on envoie seulement, on ne reçoit jamais. Il n'y a pas deux jours, que j'ai encore envoyé* » ;

(André, retraité, 71 ans, urbain) : « *oui, j'ai reçu de l'aide financière de ma fille, de mon fils et de mon autre fils ; ils vivent tous ici au Cameroun* » ;

(Aladji, 64 ans, retraité, urbain) : « *oui, de la part de mes enfants qui sont à l'étranger ; très régulièrement, de la part de mes frères et mes sœurs, je reçois des envois.* »

Comme on peut le constater, le fait de recevoir une aide financière varie très fortement selon non seulement le fait qu'on soit actif ou pas, mais aussi selon le milieu de résidence. La majorité des enquêtés, déclarant avoir reçu financièrement de l'aide, a le plus fréquemment un retraité à sa tête, tandis que les ménages dont les CM sont actifs (fonctionnaires, cadres d'entreprise, etc), déclarent n'avoir pas reçu d'aide financière. L'analyse selon le milieu de résidence semble aller à contrecourant de l'idée la plus couramment avancée, selon laquelle le milieu rural, étant plus pauvre que le milieu urbain, recevrait le plus de transferts financiers. Selon les entretiens, il semblerait que les ménages urbains reçoivent plus d'aides financières que leurs homologues ruraux, certes en soulignant que les ménages bénéficiaires sont plus fréquemment ceux des retraités. Dans nos entretiens, nous avons plus de retraités en milieu urbain qu'en milieu rural, alors que, selon GUBRY (1996), le retour au village était le lot de bon nombre de retraités. Et cet auteur y a d'ailleurs décelé une stratégie de survie adoptée face à la pauvreté accentuée par la crise économique. Cependant, il convient de relever qu'un retraité nous a déclaré qu'il est resté en ville parce qu'il n'arrive pas à se faire construire une maison au village. N'ayant pas de maison au village, bon nombre de retraités demeurent donc en ville.

S'agissant des personnes ayant aidé financièrement une autre au cours des 6 derniers mois précédant l'enquête, voici aussi quelques réactions :

(Mono, musulman, dans l'informel, 59 ans) : « *oui, ça-là ne manque pas ; même maintenant, je viens d'aider quelqu'un. Et parfois, c'est des gens que je ne connais pas. Mais c'est beaucoup plus la famille* ». S'il y a peu de personnes à avoir reçu de l'aide financière, on observe une grande majorité d'enquêtés ayant aidé financièrement au cours des 6 derniers mois. L'on constate que les enquêtés actifs dans le secteur formel déclarent aider plus fréquemment que les autres. Leurs aides semblent donc plus régulières que celles des autres personnes. En sus d'être actif dans le secteur formel, le rang dans la fratrie semble aussi être très déterminant pour le fait d'aider les autres membres de la famille, comme l'illustrent ces réactions :

Fadimatou (femme en couple de 38 ans) justifie pourquoi l'argent issu de son petit commerce ne contribue pas aux besoins de son ménage: « *mon argent me permet d'aider ma famille d'origine, puisque mon père et ma mère ne vivent plus ; et c'est moi l'aînée, je suis donc obligée d'aider mes cadets. Et mon mari me comprend pour cela* » ;

Jean Marie, cadre d'Administration de 57 ans, justifie pourquoi il se sent plus proche de sa belle-famille que de sa famille d'origine : « *ce sont mes beaux-frères, les petits frères de mon épouse. Parce qu'il s'est développé une attitude au sein de ma famille d'origine selon laquelle, puisque je suis l'aîné, mes frères sont habitués que c'est seulement moi qui dois leur donner, en oubliant que donner ne veut pas dire qu'on a toujours, et qu'on en a pas besoin* » ;

Manfred, 58 ans, cadre d'entreprise explique son espérance vis-à-vis des bénéficiaires de ses aides : « *non, chez nous ce n'est pas comme ça ; moi j'aide mes petits frères et mes petites sœurs, ce n'est pas pour qu'ils me remboursent ça un jour. Non, dans la culture africaine, c'est que quelqu'un qui est grand, qui est aîné, doit aider les cadets, ceux qui sont en bas.* »

Ces trois réactions illustrent bien que le fait d'être aîné(e) de la fratrie semble influencer positivement sur la probabilité d'aider leurs cadets.

### **III.1 Le soutien financier de plus en plus préféré à l'hébergement**

D'après l'analyse quantitative, il a été constaté qu'en 2007, au Cameroun, les ménages ayant accueilli des personnes étrangères au noyau principal du ménage et ceux n'ayant pas accueilli avaient des proportions quasiment égales. L'exploitation des entretiens semble révéler un taux de cohabitation élevé, puisque sur les trente-six personnes enquêtées, vingt-trois ont accueilli des membres collatéraux contre treize n'ayant pas accueilli. Cet apparent fort taux de cohabitation, semblant révéler que la tendance de la cohabitation est croissante au sein de la

société camerounaise, n'est qu'un trompe-l'œil. Puisqu'il est contredit par les déclarations des enquêtés sur les tendances des comportements des ménages face à l'hébergement. Car à la question de savoir sous quelle forme, entre le soutien financier et l'hébergement, se manifeste plus facilement l'entraide familiale de nos jours, une très large majorité (31 ménages sur 36) a répondu sans hésitation que c'est sous la forme du soutien financier, comme l'illustrent ces réactions :

Dieudonné (cadre d'Administration, 52 ans) : « *puisque héberger est une charge subsidiaire, les gens préfèrent se libérer, aider à distance par le soutien financier ; parce que c'est la forme d'aide qui est moins contraignante vis-à-vis de l'aidant. Mais pour moi, c'est la mauvaise façon d'aider, car c'est une manière de se débarrasser des charges* » ;

Stérisya (femme en couple de 54 ans, cadre d'entreprise) : « *je crois que l'entraide a plutôt changé d'aspect ; je crois qu'au lieu d'aider quelqu'un près de soit, on préfère maintenant aider à distance.* »

Ngolé (homme de 39 ans, cadre d'Administration) : « *je pense qu'on aide plus facilement de nos jours par l'argent ; les gens préfèrent donner de l'argent à distance, que de vous accueillir chez eux.* » ;

Baba guida et Estelle (jeune couple) : « *moi, je vois qu'on aide facilement par l'argent ; parce que quand tu envoies de l'argent, tu n'envoies pas tous les jours, et lui ne peut pas te demander tous les jours. Alors que lorsque tu héberges quelqu'un, c'est évident hein, tu dois payer sa scolarité, s'il est malade, tu dois l'amener à l'hôpital. Mais quand tu envoies l'argent, tu ne regardes pas tous les autres besoins là* ». Il ressort donc de ces extraits que comparativement au soutien financier, l'hébergement semble plus contraignant, puisqu'il suppose des charges subsidiaires, comme l'atteste cette réaction d'un enquêté qui ayant accepté d'héberger sa nièce, a sollicité la mère de cette nièce hébergée quelques années plus tard pour acheter uniquement les manuels scolaires à sa fille suite à la perte de son emploi :

FADENA (50 ans, actif dans l'informel)

Lui : « *il se trouve que j'hébergeais une nièce. Après la perte de mon emploi, face aux difficultés, j'ai demandé le secours à ma tante dont l'enfant résidait chez moi, de s'occuper des livres scolaires de sa fille, et moi je m'occuperai du reste. Elle a refusé et m'a dit que si je ne veux pas entièrement m'occuper d'elle, que je laisse. Et je lui ai donc renvoyé son enfant, qu'elle a par la suite envoyée chez ma petite soeur.* »

Moi : avez-vous été frustré de l'attitude de votre tante ?

Lui : « *oui, j'ai été tellement frustré, j'ai dit que je ne pouvais plus héberger un enfant de mon côté, je préfère maintenant prendre du côté de ma belle-famille, avec qui je n'ai pas de problème* ». L'on constate bien que l'hébergement engendre plus de responsabilités et de

charges que le soutien financier. Pour certains parents ou géniteurs, lorsque ce sont leurs enfants qui sont hébergés par un tiers, le fait qu'une tierce personne ait accepté d'héberger leurs progénitures semble parfois comme un bon débarras, et toute la charge retombe entièrement sur l'hôte. Et cela peut très fortement décourager à héberger, et à préférer plutôt aider à distance à travers le soutien financier. Et ainsi, très probablement à cause de la dégradation des conditions de vie, les enquêtés semblent de plus en plus renoncer aux charges à travers l'hébergement, et préfèrent aider leurs proches à distance par le soutien financier. C'est ce qui pourrait justifier le fait que la majorité des personnes ait déclaré avoir aidé financièrement une autre personne.

Les enquêtés ayant accueilli sont plus fréquemment des actifs du secteur formel de classe moyenne, et ils résident majoritairement en milieu urbain, corroborant ainsi le résultat précédemment trouvé dans l'analyse quantitative selon lequel la cohabitation serait plus un phénomène urbain que rural. Il convient aussi de noter que les rares ruraux ayant accueilli sont majoritairement des actifs dans le secteur informel ce qui peut traduire une certaine précarité. En résumé, nous retenons que, d'après les entretiens, la perception est que l'entraide familiale a considérablement diminué en volume au sein de la société camerounaise, et s'est rétrécie autour de la famille très proche. Les membres de la famille sont les plus prompts à venir en aide, malgré le fait que leurs aides sont majoritairement de nature psychologique ou morale. L'hébergement, présentant des charges ou responsabilités subsidiaires, semble plus contraignant que le soutien financier, qui lui est préféré. Le fait que, selon les perceptions, les moyens matériels des ménages et l'entraide familiale aient ensemble baissé sur la même période, empêche de tirer une conclusion hâtive sur une tendance vers l'individualisme. Mais eu égard à la préférence du soutien financier au détriment de l'hébergement, le refus des enquêtés de s'encombrer des charges ou responsabilités des autres semble manifeste. Et cela traduirait, dans la société camerounaise, la chute de la volonté d'aider son semblable, soit la tendance des comportements des ménages vers l'impossibilité d'aider. Il semble donc clairement établi que le système d'entraide familiale s'est déjà affaibli au Cameroun, notamment à cause de la précarité. Nous pouvons à présent chercher à connaître s'il y a déjà eu inversion des flux des richesses intergénérationnelles ?

#### **IV. Le désir d'enfant est-il toujours élevé dans la société camerounaise ?**

Il est reconnu que jusqu'à nos jours, l'Afrique subsaharienne est la dernière poche de résistance par rapport à la baisse de la fécondité dans le monde, puisqu'elle est la région qui

enregistre le nombre le plus élevé d'enfants par femme. Préoccupés par l'accroissement de la population africaine, CALDWELL (1976) a émis des hypothèses susceptibles de justifier la forte fécondité des Africains. Pour cet auteur, la forte fécondité en Afrique subsaharienne s'explique par le fait que le flux des richesses intergénérationnelles profite aux parents. Dans le même sillage, les travaux de BECKER (1981) fondés sur un raisonnement microéconomique et ceux de WILLIS (1986) semblent confirmer que la forte fécondité en Afrique est un choix raisonné. Selon ces auteurs, les parents africains réaliseraient une sorte d'étude coût/bénéfice des enfants, et ils sont certains du bénéfice net qu'ils tirent d'une fécondité élevée, puisque la fécondité semble répondre aux taux de rendements des enfants (KASALA, 1997). En d'autres termes, les enfants seraient considérés par les parents Africains comme des investissements, et dont le retour sur investissement est toujours largement supérieur au capital dérisoire investi sur eux. Face à l'absence totale de système d'assurance dans la vieillesse, une autre hypothèse selon laquelle les parents africains considéreraient les enfants comme une sécurité ou une assurance dans les vieux jours fût alors invoquée. C'est fort de cette théorie que CALDWELL (1976) déclara que pour que la fécondité chute en Afrique subsaharienne, il faudrait que les descendants (enfants et petits-enfants) soient les principaux bénéficiaires des transferts intergénérationnels. Car, tant que les aînés en seront toujours les principaux bénéficiaires, la fécondité restera à un niveau élevé dans cette région du monde.

Il peut donc être établi une équivalence entre le fait que le désir d'enfant soit toujours élevé et le fait que les flux de richesses intergénérationnelles profitent toujours aux aînés (parents). Notre principal objectif dans cette section sera donc de voir, à partir des entretiens, comment est le désir d'enfant de nos jours chez les enquêtés. Car d'après les auteurs comme CALDWELL (1976), BECKER (1981), on sait que dans le passé, l'espérance des parents vis-à-vis des enfants était élevée dans le passé. Nous pouvons admettre que la considération de l'enfant diffère selon le sexe, puisque d'après les auteurs comme LOCOH (2003), le désir d'enfant des hommes serait plus élevé que celui des femmes. Ce résultat a été corroboré par l'analyse quantitative : le sera-t-il aussi par l'analyse qualitative ? Pour le savoir, nous avons pu enquêter les deux conjoints de trois ménages, dont un couple âgé (72 ans et 59 ans) et un couple d'âges moyens (39 ans et 32 ans) et un jeune couple sans enfants (34 ans et 29 ans), et leurs réponses respectives pourraient davantage nous renseigner sur la question.

#### **IV.1 Le désir d'enfant des hommes est-il plus élevé que celui des femmes ?**



Au cours de l'enquête, nous demandions le nombre d'enfants total qu'a déjà eu le ménage, y compris les enfants décédés. La question qui suivait dans cette série était de connaître si l'un et l'autre étaient d'accord sur le fait que, de nos jours, élever un enfant coûte de plus en plus cher. Les quatre principales questions où l'on a noté des divergences sur les points de vue des deux conjoints étaient respectivement :

- 1-) le nombre d'enfants que vous avez (déjà) eu vous semble-t-il suffisant ou alors vous en voulez (vouliez) encore ?
- 2-) quel est le nombre idéal d'enfants pour vous ?
- 3-) que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il doit obligatoirement limiter son nombre d'enfants ?
- 4-) que pensez-vous de ceux qui disent que quand on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Les réponses obtenues dans les entretiens confirment que le désir des enfants des hommes semble plus élevé que celui des femmes, comme l'illustrent les extraits ci-dessous.

**Mathias et Jeanne (couple âgé respectivement de 72 ans et 59 ans)** couple ayant eu en tout dix enfants dont neuf sont en vie.

Moi : êtes-vous d'accord que sur le fait que, de nos jours, élever un enfant coûte de plus en plus cher ?

Elle : *« moi je suis d'accord avec ça. Que c'est trop dur maintenant. »* ;

Lui : *« tout dépend de la manière dont on se donne. »*

Moi : c'est-à-dire ?

Lui : *« est-ce que, quand je me suis donné, c'était en avril 1969. J'ai pleuré devant DIEU, j'ai dit : Dieu tu me refuses des enfants ; et en juin de la même année, ma femme a conçu. Depuis que les enfants viennent, j'ai toujours au moins 100 fcfa à donner pour leur éducation et pour leur nourriture. Quand je n'ai pas moi-même des moyens, ces enfants reçoivent des aides de quelqu'un ».*

1-) Le nombre d'enfants que vous avez (déjà) eus vous semble-t-il suffisant ou alors vous en voulez (vouliez) encore ?

Lui : *« d'abord pour recevoir ce nombre, je me suis confié au Seigneur, sachant que c'est lui qui donne. Même comme je voyais la charge, je ne pouvais pas limiter. Mais comme le nombre s'est arrêté à ce chiffre, je me contente de ça »* ;

Elle : *« ça devient de plus en plus difficile ; je ne peux pas dire à un enfant maintenant de donner beaucoup d'enfants, ceux qui sont trop forts, quatre. Il y en a qui s'arrêtent à trois ».*

3-) que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il doit obligatoirement limiter son nombre d'enfants ?

Elle : *moi, je peux dire à chacun de mes enfants de limiter son nombre d'enfants en fonction de ses moyens.*

Lui : *moi je ne peux pas dire ça à mes enfants : tout dépend de sa relation avec Dieu. Si tu veux avoir beaucoup d'enfants, ne regarde pas comment tu les entretiens. Tout dépend de ta relation avec Dieu.*

4-) que pensez-vous de ceux qui disent que quand on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : *« on a la joie d'avoir la postérité nombreuse ; et même on veut également avoir de l'aide de ces enfants au soir de son âge. Si peut-être le premier n'aide pas, le second peut aider, ainsi de suite. »*

Elle : *« et moi j'ai perdu la santé à cause du très grand nombre d'enfants. »*

Comme on peut le constater, les points de vue des deux conjoints de ce ménage sont aux antipodes l'un et l'autre. Ce couple de personnes âgées, ayant tous les deux reconnu que les conditions de vie de leur ménage étaient difficiles, puisqu'ils rencontrent d'énormes difficultés pour subvenir aux besoins scolaires et sanitaires de leurs enfants, a des points de vue divergents sur le coût actuel de l'enfant. Tandis que la dame est formellement d'accord qu'élever un enfant coûte de plus en plus cher, le monsieur ne partage pas cela, si oui, d'une manière dubitative. Il s'appuie sur la providence pour justifier ses choix, et même le nombre d'enfants eu par leur foyer. Et lui, il était prêt à faire autant d'enfants qu'il en pouvait, en dépit de la lourde charge que constituait ce nombre élevé d'enfants, comme il reconnaît lui-même. Le monsieur reconnaît qu'avoir beaucoup d'enfants fait plaisir, et que c'est dans une logique d'être aidé par les enfants qu'il a eu beaucoup d'enfants, alors que la femme se plaint d'avoir perdu sa santé à cause de leur nombreuse descendance. On constate donc que le désir d'enfant du monsieur était supérieur à celui de la conjointe. Nous pouvons à présent passer au couple suivant, afin de pouvoir déceler leur désir d'enfant à travers les extraits suivants.

#### **Ngolè et sa femme (couple de 39 et 32 ans)**

Moi : combien d'enfants en tout avez-vous ?

Lui : *« deux, deux filles. »*

Moi : êtes-vous d'accord sur le fait qu'élever un enfant de nos jours coûte de plus en plus cher ?

Lui : *« bien sûr, pour le moment, on leur donne 1800 fcfa par mois ; et cet argent ne suffit même pas pour manger les beignets. »*

Moi : et ce nombre vous semble suffisant, ou vous en voulez encore ?

Lui : *« j'en veux encore, même dix »*;

Moi : et vous madame, êtes-vous d'accord ?

Elle : *« non, je ne suis pas d'accord ; quatre c'est bon »*

Moi : et que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il faut qu'il limite son nombre d'enfants ?

Lui : *« chez nous on ne dit pas ça mon frère ; c'est Dieu qui nourrit les enfants ; on ne doit pas limiter. »*

Elle : *« oui, je suis d'accord avec ça ; c'est très bien de limiter »* ;

Moi : êtes-vous d'accord avec ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : *« c'est la richesse non chez nous ? je suis d'accord avec ça. C'est la richesse »*.

Moi : pouvez-vous expliquer comment avoir beaucoup d'enfants constitue une richesse ?

Lui : *« quand ils travaillent là, au lieu de prendre beaucoup de temps, ils vous aident. Et puis quand on vous injurie au quartier, et qu'ils vont à l'école, c'est bien ; le nombre d'enfants, on est content quand ils sont à la maison »* ;

Elle : *« non, je ne suis pas d'accord, parce qu'on a l'impression que maintenant les enfants aiment la facilité, même quand on les envoie à l'école, ils ont les mauvaises compagnies, et ils se retrouvent parfois avec des bandits, et on a même parfois peur de ses propres enfants dans la maison. »*

À l'image du couple de personnes âgées précédent, ce couple de jeunes actifs aussi affiche bien de divergences dans leurs points de vue respectifs. S'ils sont tous d'accord non seulement que le coût de l'enfant a crû par rapport au passé, que leur nombre actuel d'enfants n'est pas suffisant, ils sont cependant en désaccord sur le nombre d'enfants restant à avoir. Alors que l'homme aimerait avoir une descendance de dix enfants, la femme n'en voudrait que quatre pour un bon encadrement. Ce couple présente aussi des points de vue divergents non seulement sur la limitation des naissances dans le couple, mais aussi sur le fait qu'une descendance nombreuse serait synonyme de richesse. Alors que la femme trouve respectivement que c'est une bonne chose de limiter le nombre d'enfants dans un couple, et aussi qu'une nombreuse descendance n'apporte pas de richesse, l'homme en revanche, est contre la limitation des naissances et pour une forte descendance, tout en invoquant aussi la providence pour justifier son désir élevé d'enfant. Comme pour le premier couple, le désir d'enfant de l'homme est plus élevé que celui de la femme.

**Baba et Estelle (jeune couple formé d'un actif et d'une étudiante, âgés respectivement de**

**32 et 25 ans).**

Le troisième et dernier couple de notre échantillon est un jeune couple sans enfant, l'extrait de leur entretien semble corroborer que le désir d'enfant des hommes est supérieur à celui des femmes.

Moi : êtes-vous d'accord sur le fait qu'il coûte de plus en plus cher d'élever un enfant ?

Lui : *« oui, je suis d'accord. »*

Elle : *« oui, je suis d'accord, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas encore d'enfant ; car parfois, on n'a rien à manger, mais on supporte. Or s'il y avait déjà un enfant, ça devait être très compliqué, de ne pas avoir à manger. »*

Moi : est-ce que vous pensez que pour qu'un jeune couple échappe à la pauvreté, il doit absolument limiter son nombre d'enfants ?

Elle : *« oui, c'est évident. Si on a des enfants, nous ne pourrions pas nous en sortir, au vu de nos moyens. Parce que si on ne limite pas, on ne peut pas s'en sortir ».*

Lui : *« il faut penser aussi que Dieu va nous aider ; c'est intéressant d'avoir beaucoup d'enfants. Parce que Dieu aussi va nous aider ».*

Moi : avez-vous déjà pensé au nombre idéal d'enfants ?

Elle : *« pour moi, trois, ce sera suffisant ».*

Lui : *« pour moi, six ce sera bon ».*

Elle : (elle rit) *« parce que c'est pas toi qui accouches. »*

Moi : que pensez-vous de ceux qui pensent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : *« je suis d'accord avec ça, parce que chaque enfant vient avec sa chance ».*

Elle : *« moi, je ne suis pas du même avis ; parce qu'il est difficile de subvenir aux besoins de plusieurs enfants ».*

Il ressort de cet extrait que, bien que partageant le fait que le coût de l'enfant est élevé de nos jours, ce jeune couple présente bien des divergences de points de vue. Déjà, sur le nombre idéal d'enfants, alors que la femme n'en veut seulement que trois, l'homme déclare vouloir le double, soit six enfants, ce qui a provoqué une réaction inattendue de la femme en lançant : *« parce que c'est pas toi qui accouches »*. Alors que la femme est pour la limitation des naissances dans le couple et contre le fait qu'une descendance nombreuse serait synonyme de richesse, l'homme est en revanche respectivement contre la limitation des naissances et pour qu'une descendance nombreuse apporterait de la richesse. Là aussi, le désir d'enfant de l'homme est plus élevé que celui de la femme. Nous pouvons conclure ce point en disant que le désir d'enfant des hommes est effectivement plus élevé que celui des femmes au

Cameroun, résultat corroboré par l'analyse quantitative. Peut-on connaître les raisons de la préférence d'une descendance nombreuse par certains couples ?

#### IV.2 Raisons de la préférence d'une descendance nombreuse au Cameroun

Comme nous l'avons noté précédemment, bien d'hypothèses ont été émises dans la littérature par les auteurs tels que CALDWELL (1976), BECKER (1981), WILLIS (1986), pour expliquer la forte fécondité en Afrique subsaharienne. Il nous paraît intéressant, si possible, de faire ressortir les différentes raisons pouvant justifier la forte fécondité des Camerounais. On citerait d'abord la forte mortalité rencontrée dans la plupart des pays africains, car bon nombre d'hommes et de femmes semblent préférer une descendance nombreuse afin d'anticiper sur la forte mortalité, comme l'illustre cet extrait :

(Mirabeau, militaire, 48 ans) :

Lui : *« Bon, il faut aussi savoir qu'on est en Afrique, si tu fais seulement quatre ou deux enfants comme les Occidentaux, et que la maladie passe, elle te prend même deux ; tu seras déjà vieux, et si la femme a déjà atteint la ménopause, tu ne peux plus rien faire. Tu vas te mettre à regretter. Donc, s'il y a le temps de donner, donne. Et c'est ce qui m'amène souvent à comprendre ma femme lorsqu'elle continue à concevoir ; je me dis qu'elle le fait parce que nous pouvons perdre certains. Donc, je me dis que les femmes savent ce qu'elles font »*. Selon cet extrait, l'enquêté anticipe sur le fort taux de mortalité rencontré au Cameroun car, d'après la dernière EDS (2011), sur la période 2006-2011, les taux de mortalité infantile et juvénile ont respectivement été de 62 ‰ et de 63 ‰. Malgré donc une tendance à la baisse de la mortalité infantile observée au Cameroun, qui prouve une amélioration du système sanitaire dans ce pays, elle demeure encore élevée.

L'on a aussi ce cas d'un polygame de 81 ans, qui a eu 21 enfants avec 3 femmes, dont 17 sont en vie et qui répond à la question de savoir s'il conseillerait à l'un de ses enfants de faire autant d'enfants que lui :

Lui : *« je dirais à mes enfants de combattre la mortalité »*. Il semble donc que l'anticipation de la mortalité ait été la raison pour laquelle il a eu beaucoup d'enfants. L'on peut donc comprendre que par le passé, à cause du mauvais état du système sanitaire camerounais qui favorisait la mortalité infanto-juvénile, des personnes auraient préféré une descendance nombreuse pour cette raison.

Le contexte socio-économique africain en général, et camerounais en particulier, est marqué

par la quasi-absence d'un système de protection sociale digne de son nom. En guise de rappel, la protection sociale est généralement définie comme l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, c'est-à-dire aux situations (vieillesse, maladie, invalidité, chômage, charges familiales, etc.), pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses. Le système de protection sociale du Cameroun qui est un legs colonial de la France, ne concernant que les actifs du secteur formel, ne couvre essentiellement que les pensions de retraite de 17,5 % de la population active camerounaise. Par conséquent, 82,5 % de la population active ne bénéficie pas de la protection sociale, d'où l'importante vulnérabilité de la population camerounaise (Okolouma, 2008).

L'on peut ainsi envisager qu'il y ait une frange importante de la population camerounaise qui considère l'enfant comme une sécurité-vieillesse, comme l'atteste cet extrait :

Moi : est-ce que vous pensez que le fait d'avoir beaucoup d'enfants c'est une manière d'échapper à la pauvreté ?

Lui : *« on a la joie d'avoir la postérité nombreuse ; et même on veut également avoir de l'aide de ces enfants au soir de son âge. Si peut-être le premier n'aide pas, le second peut aider, ainsi de suite »*. Ici, l'enquêté qui a eu dix enfants, dont neuf sont en vie, pense qu'avoir beaucoup d'enfants est une manière d'échapper à la pauvreté, puisqu'il déclare vouloir qu'au moins l'un de ses enfants lui vienne en aide dans les vieux jours. Cela justifie la préférence pour une nombreuse descendance.

Le choix d'un sexe particulier peut aussi être à l'origine d'une descendance élevée. Il y a des tribus qui préfèrent un sexe donné. Par exemple la tribu TOUPOURI, au nord du Cameroun, privilégie les filles par anticipation à la compensation matrimoniale (la dot) qui serait de cinq têtes de bœufs par fille si elle venait à se marier. Cela pourrait donc justifier une nombreuse descendance, comme l'atteste cet extrait :

(Collègue de Mirabeau, militaire, polygame)

Moi : est-ce que vous pensez qu'en ayant beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Ami : *« moi, je répondrai que ça dépend ; il y a par exemple ici au nord, des tribus telles que les Toupouri, chez qui, lorsque tu as beaucoup de filles, c'est la richesse, parce que ça fait plusieurs têtes de bœufs (5 têtes) lorsqu'une fille se marie (la dot). Si tu as comme ça 5 ou 6 filles, ça fait une grande richesse. Mais pour nous là-bas au centre ou au sud, avoir beaucoup d'enfants (de filles), c'est des problèmes, ça amène à la pauvreté »*.

Cet autre extrait illustre aussi parfaitement que le choix d'un sexe donné peut justifier une descendance nombreuse.

Eugénie (femme polygame, 63 ans, mère de huit enfants).

Moi : le nombre d'enfants que vous aviez eus, vous paraissait-il suffisant ou alors vous en vouliez encore ?

Elle : *« même avant de monter jusqu'à 8 c'est parce que je n'avais pas vite eu de garçon. J'ai d'abord accouché 4 filles, et j'ai donc eu mon garçon, puisqu'après lui c'est encore les filles. »*. On constate que cette dame reconnaît que si elle a eu huit enfants, c'est parce qu'elle cherchait absolument un garçon, ses quatre premiers enfants n'étant que des filles. Ayant ensuite eu trois autres filles après son garçon, elle a arrêté.

La nombreuse descendance se justifie aussi au Cameroun par la non-utilisation de la contraception moderne, car certains hommes déclarent qu'ils font confiance à leurs femmes qui sont censées mieux connaître leurs cycles menstruels, pour limiter leurs nombres d'enfants. Mais, ils se retrouvent malgré eux encore pères de plusieurs enfants non désirés, comme l'atteste cet extrait :

Moi : le nombre d'enfants que vous avez déjà eu vous paraît-il suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Lui : *« mais, puisque je tire encore le coup, ça peut arriver. Moi je ne peux pas les tuer dans le ventre. Moi, je suis chrétien ; Si Dieu qui est au ciel garde les bêtes, les oiseaux, ce n'est pas l'être humain qu'il ne va pas garder. Le problème est aussi que lorsqu'on ne veut plus des enfants, on fait confiance à la femme, mais toujours ça arrive. Vous savez les femmes sont aussi les cas, vous êtes comme ça, vous pensez qu'il n'y a rien, mais après quelques temps, elle vous surprend que est-ce que tu sais que comme tu es là, je ne vois pas mes règles depuis deux ou trois mois. Je lui demande que ça veut dire que quoi, donc ç'a pris ? Mais comment tu me fais les choses comme ça ? Elle te dit que si je te disais de ne pas faire est-ce que tu allais accepter ? Si je te refusais, n'est-ce pas ç'allait être un problème d'Etat ? Voilà une layette et l'hôpital qui commencent. Donc, nous arrivons souvent à 8 ou 9 enfants sans le vouloir. Mes deux derniers enfants sont venus comme ça là » ;*

Ami de lui: *« le nombre est suffisant ; mais, c'est la méthode qui n'est pas bonne. C'est les femmes qui nous mettent dans cette situation. Parfois, elle te dit que c'est l'enfant de la retraite. Et finalement tu te retrouves à dix. Vous ne pouvez pas comprendre qu'une femme qui a été à l'école, c'est elle qui connaît son cycle, et qu'elle vous surprenne deux mois après qu'elle est enceinte. Mais qu'est-ce que tu vas faire ? Tu vas te fâcher, et ça va faire quoi ? »*.

Nous constatons que ces deux enquêtés déclarent ne plus vouloir d'enfants, mais, à cause de

la non-utilisation d'un moyen contraceptif moderne, la femme se retrouve enceinte sans le vouloir. Le premier dit que ses deux derniers enfants sont arrivés comme cela, sans que son épouse et lui n'aient voulu de ces enfants.

Le très faible coût de l'enfant dans le passé peut aussi justifier la préférence pour une nombreuse descendance, comme l'illustre cet extrait :

Eugénie (63 ans, polygame, femme au foyer)

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants on ne peut pas être pauvre ?

Elle : *« je ne suis pas d'accord, on ne peut pas être pauvre pourquoi ? C'est avant que les hommes disaient ça, parce qu'ils ne s'occupaient pas des enfants. C'était la mère seule qui encadrait les enfants, grâce aux plantations. L'homme savait seulement qu'il se couche au lit avec sa femme, le reste ne le regardait pas. Les temps ont changé, maintenant, tu dois investir beaucoup d'argent sur un enfant pour être quelqu'un »*. D'après cette femme de 63 ans, le coût de l'enfant était très faible, pour ne pas dire dérisoire. Les hommes abandonnaient toutes les charges relatives à l'enfant à la mère seule, et c'est cette dernière qui se battait à encadrer ses enfants. Cela serait d'après cette enquêtée, la raison pour laquelle les hommes préféraient avoir une nombreuse descendance, tout en soutenant que l'on ne pouvait pas être pauvre lorsqu'on a beaucoup d'enfants.

Le besoin de main-d'œuvre gratuite, pour leurs plantations de cultures de rentes, serait aussi à l'origine de la préférence d'une nombreuse descendance, comme l'atteste cet extrait :

FADEMA (50 ans)

Moi : êtes-vous d'accord avec ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre.

Lui : *« tout ça c'est le temps ancien, où on faisait les enfants pour qu'ils travaillent dans les plantations agricoles. Les enfants constituaient donc de la main-d'œuvre bon marché ou gratuite »*. Selon cet enquêté, le coût de l'enfant étant dérisoire dans le passé comme nous l'avons évoqué, les enfants constituaient donc une main-d'œuvre gratuite pour les parents, généralement propriétaires des plantations des cultures de rentes (café, cacao, coton, etc.).

Le besoin d'une présence dans la vieillesse peut aussi être cause d'une préférence pour une nombreuse descendance, comme l'atteste cet extrait :

Roger (48 ans, menuisier, monogame, sept enfants)



Moi : le nombre d'enfants que vous avez eu là, vous semble-t-il suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Lui : *« j'en veux encore d'autres. Si c'est possible là, je vais encore en produire ».*

Moi : et pourquoi en voulez-vous encore d'autres ?

Lui : *« puisqu'il y a l'âge qui pèse, vous savez, que quand l'âge avance, on a toujours besoin d'avoir quelqu'un à côté de soi. J'ai même voulu prendre mes petits-fils. Parce que c'est difficile de rester seul. Vous savez, moi qui a vécu dans une famille nombreuse, on a toujours envie d'avoir quelqu'un avec nous. Même au travail, quand nous ne sommes pas en groupe et que je suis seul, j'ai parfois envie d'abandonner, et de rentrer. Donc, j'ai vraiment besoin de quelqu'un pour m'aider. »*

Moi : donc, si vous preniez votre petit, auriez-vous encore toujours besoin d'un autre enfant ?

Lui : *« non, si j'arrive à avoir mon petit-fils, je ne pourrais plus faire d'enfants ».* L'on comprend que pour cet enquêté, c'est très important d'avoir quelqu'un près de lui à son âge, surtout pour son travail, au point de demander à avoir à ses côtés un de ses petits-fils. Et il semble décidé à ce que si sa demande n'est pas satisfaite, puisque sa femme ne semble plus pouvoir lui donner d'autres enfants, il serait en mesure de prendre une autre femme afin d'avoir au moins un autre enfant qui lui servirait d'aide.

La religion peut aussi être à l'origine d'une descendance nombreuse, comme l'illustrent ces extraits :

Colette (38 ans)

Moi : que pense-t-elle de ceux qui disent que pour échapper à la pauvreté, un ménage devrait réduire son nombre d'enfants ?

Elle : *« limiter les enfants c'est un péché. C'est à cause des difficultés qu'il faut réduire ».* Il ressort aussi de cet extrait que la religion pouvait conduire vers la préférence pour une descendance élevée, car selon cet enquêté, limiter les naissances serait aller à l'encontre des principes religieux. Ce constat semble partagé par bon nombre de Camerounais, comme l'atteste cet autre extrait allant dans le même sens :

Moi : d'après le nombre d'enfants que vous avez eus, vous pensez que ce nombre est suffisant ou vous en vouliez encore ?

Lui : *« d'abord pour recevoir ce nombre, je me suis confié au Seigneur, sachant que c'est lui qui donne. Même comme je voyais la charge, je ne pouvais pas limiter. Mais comme le nombre s'est arrêté à ce chiffre, je me contente de ça ».* Pour cet enquêté aussi, en dépit de la charge pesante due à la descendance élevée, il dit qu'il ne pouvait pas arrêter, sachant que c'est Dieu qui donne les enfants. On note encore ici, l'influence de la religion qui conduit à

une nombreuse descendance.

Nous résumons ces paragraphes en disant que les raisons évoquées par les enquêtés pour justifier une descendance nombreuse sont : la forte mortalité infanto-juvénile, la préférence pour un sexe donné, la sécurité dans la vieillesse, la non-utilisation d'un moyen contraceptif moderne, le coût dérisoire de l'enfant, la main-d'œuvre gratuite pour les plantations, le besoin d'une présence ou d'une aide lorsque l'âge est avancé et enfin l'influence de la religion. Nous allons analyser, à la suite, comment ces facteurs ont évolués au moment de l'enquête

### **IV.3 Le désir d'enfant de nos jours au Cameroun, selon les raisons justifiant la préférence pour une descendance nombreuse**

Connaître le désir d'enfant au Cameroun de nos jours passe inexorablement par l'évolution de la considération de l'enfant par les ménages, selon les raisons éventuelles justifiant la préférence pour une nombreuse descendance.

#### **a) La forte mortalité infanto-juvénile**

D'après la dernière EDS (2011), la mortalité infanto-juvénile qui a commencé à décroître depuis 1978, après une stagnation au cours de la décennie 1990, continue inexorablement sa chute jusqu'en 2011, comme l'atteste cette citation : « *l'évolution de la mortalité infanto-juvénile est la résultante de celles de ses composantes infantile et juvénile. Il s'ensuit qu'après une baisse de 1978 à 1992, et une stabilité au cours de la décennie 90, la mortalité infanto-juvénile connaît une baisse au cours des années 2000, jusqu'à aujourd'hui* » (EDS-MICS, 2011, pp 208). La chute de la mortalité infanto-juvénile est révélatrice de l'amélioration du système sanitaire camerounais par rapport au passé, en l'occurrence pour la prise en charge des enfants de 0 à 5 ans. Dans nos entretiens, peu d'enquêtés ont cité ce facteur. Ceci implique que la proportion des Camerounais pouvant opter pour une descendance nombreuse, à cause du niveau élevé de la mortalité infanto-juvénile, ait baissé.

#### **b) L'enfant sécurité dans les vieux jours**

Il s'agit de savoir si les parents perçoivent toujours l'enfant comme étant une source de sécurité dans la vieillesse. D'après les enquêtés, cela ne semble plus être le cas, comme l'atteste cette dame de 63 ans, qui affirme que, de nos jours, il y a des enfants qui n'aident pas leurs parents :

Moi : est-ce que l'entraide familiale s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Elle : « *non, il y a trop de racisme maintenant. Actuellement, même ton frère, même ta mère,*

*il y en a qui ne les aident même pas* ». Donc, les parents qui pouvaient s'attendre à bénéficier des aides provenant de leurs enfants n'en reçoivent plus toujours automatiquement. Ils ne seraient donc plus les principaux bénéficiaires des transferts intergénérationnels comme par le passé, comme l'atteste cet autre extrait :

Moi : est-ce que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche selon vous ?

Lui : *« oui, l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche. Ce n'est plus la famille africaine. Je prends l'exemple, comme je suis marié, père de quatre enfants, si ma mère est dans le besoin et ma femme est aussi dans le besoin, je crois que je vais d'abord aider ma femme avant d'aider maman. Ce qui n'était pas le cas dans le passé. Je ne sais pas pourquoi c'est devenu comment ça, peut-être parce que, dans le passé, les liens familiaux étaient plus renforcés, mais maintenant, on fait comme dit la Bible, c'est-à-dire que tu prends ta femme et tu fondes ta famille »*. Comme le note si bien cet enquêté, il y aurait de nos jours une modification centrée sur la famille conjugale, et donc la prééminence de la famille conjugale (conjoint et descendants) au détriment de la famille d'origine (parents ou ascendants) en ce qui concerne le flux de richesses entre les générations.

### **c) Le coût de l'enfant**

Quel serait le coût de l'enfant de nos jours ? Si la réponse exacte à cette question n'est pas facile à trouver, nous pouvons néanmoins avoir un aperçu de l'évolution du coût de l'enfant. Comme on peut le constater dans les entretiens, quasiment tous les ménages reconnaissent que le coût de l'enfant est très élevé de nos jours, comme l'illustrent ces extraits :

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants on ne peut pas être pauvre ?

Eugénie (femme 63 ans, en polygamie)

Elle : *« je ne suis pas d'accord, on ne peut pas être pauvre pourquoi ? C'est avant que les hommes disaient ça, parce qu'ils ne s'occupaient pas des enfants. C'était la mère seule qui encadrait les enfants, grâce aux plantations. L'homme savait seulement qu'il se couche au lit avec sa femme, le reste ne le regardait pas. **Les temps ont changé, maintenant, tu dois investir beaucoup d'argent sur un enfant pour être quelqu'un** »*. Comme on peut le constater, cette enquêtée reconnaît que les enfants nécessitent plus d'investissements que par le passé, comme l'illustre aussi cet autre extrait :

Jean-Marie (56 ans)

Moi : Pensez-vous que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Lui : *« je dis bien que même au niveau de la famille nucléaire, ce n'est plus ça. Le parent a le*

*droit et l'obligation de faire en sorte que les enfants réussissent* ». Donc, de plus en plus, il est reconnu qu'il incombe aux parents de subvenir aux besoins des enfants, jusqu'à ce qu'ils prennent leur indépendance, et non l'inverse.

## **Conclusion**

En résumé, nous pouvons dire que selon les enquêtés, il y a toujours eu une obligation d'aider ses proches, car cela fait partie des mœurs africaines. Même si les aidants semblent ne rien attendre en retour après avoir aidé un proche, ils espèrent au moins de la reconnaissance, ce qui nous pousse à penser que l'entraide familiale ne serait pas totalement gratuite. Si l'on considère la réciprocité comme étant l'obligation d'aider forcément en retour celui qui vous a secouru, il ne serait pas tout à fait exact de dire que c'est le cas de l'entraide familiale. Mais si l'on considère plutôt le principe de réciprocité comme étant l'obligation d'aider une autre personne comme on l'a soi-même été, l'entraide familiale reposerait véritablement dans ce cas sur la réciprocité. Il ressort que l'on n'a pas toujours l'impression d'être redevable vis-à-vis de l'aidant lorsque celui-ci est un membre de la famille, mais en revanche, ce sentiment est beaucoup plus fort lorsque l'aidant n'est pas un membre familial.

Les entretiens montrent qu'on donne financièrement plus qu'on ne reçoit, ceci pourrait être dû au fait que, de plus en plus, les gens préfèrent renoncer aux charges subsidiaires en aidant à distance à travers le soutien financier, au lieu d'accueillir les personnes chez eux. Ce qui serait un signe d'un affaiblissement du système d'entraide familiale, notamment au sein de la famille élargie. Mais c'est plus une conséquence de la vulnérabilité des ménages et des individus que d'un changement moral sur l'importance de l'entraide familiale, qui perdure. Le désir d'un nombre élevé d'enfants a chuté de nos jours chez les femmes camerounaises, et celle-ci ont de plus en plus conscience que les enfants coûtent cher. Mais les hommes ont des points de vue différents de ceux de leurs épouses sur le nombre d'enfants désirés, nettement plus élevé chez les pères de familles, et comme ils ont le pouvoir de décision dans les couples, les familles restent nombreuses (chapitre 7 ci-dessus).

## CONCLUSION GENERALE

Cette thèse visait à mieux comprendre les caractéristiques du lien entre l'entraide familiale et la fécondité en contexte de pauvreté. En réaction à la déclaration de LESTHAEGHE (1989) selon laquelle seul un affaiblissement du système d'entraide familiale peut conduire au déclin de la fécondité en Afrique subsaharienne, nous avons voulu vérifier cette hypothèse dans le cas du Cameroun, puisqu'on y observe la chute de la fécondité depuis le milieu des années 1980. Plusieurs questions étaient alors posées :

- 1) La préférence pour une descendance nombreuse est-elle encore fréquemment observée au Cameroun ?
- 2) La fécondité est-elle contrôlée au Cameroun ?
- 3) Y a-t-il une prédominance de la famille élargie au sein de la société camerounaise ?
- 4) Le système d'entraide familiale camerounais s'est-il déjà affaibli ou alors est-ce que son affaiblissement est amorcé ?

L'entraide familiale a été appréhendée à travers deux de ses composantes que sont le soutien financier et l'hébergement. Le choix de ces deux composantes s'imposait presque à nous, puisque dans l'étude sur laquelle s'appuie notre recherche, à savoir ECAM3, ce sont les deux composantes de l'entraide familiale où les liens de parenté entre les deux prestataires sont précisés, mais aussi, parce que ce sont les deux composantes les plus couramment étudiées en sciences sociales, du fait de leur observation statistique aisée.

Tenter de répondre à ces questions à partir des données utilisées (celles d'ECAM3) n'était pas une tâche facile, d'autant plus que le principal but de l'enquête ECAM est la mesure de la pauvreté, synonyme donc de carences. Si les données d'ECAM3 sont limitées sur les questions portant sur la fécondité, elles sont en revanche très riches sur les questions relatives à l'entraide familiale, notamment sur les transferts monétaires et l'hébergement. Nous avons complété ces données par des entretiens que nous avons nous-mêmes réalisés au Cameroun, afin de mieux appréhender le lien entre l'entraide familiale et la fécondité.

D'abord, il ressort du contexte sociopolitique camerounais que, contrairement à celui de bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne qui ont connu des guerres déstabilisantes suite à des coups d'Etat, depuis son accession à l'indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960, le Cameroun a dans l'ensemble toujours bénéficié, sur le plan politique, d'une stabilité et d'une paix sereine, exceptions faites respectivement pour les années 1984, 1990, 2008 et en 2014, où l'on note

des évènements sociopolitiques dont la portée a et reste maîtrisée. Cette relative stabilité sociopolitique a indéniablement favorisé la maturation de l'économie camerounaise, dont l'évolution depuis son indépendance en 1960 jusqu'en 2007 peut se résumer en quatre phases, comme l'a révélé la présentation du contexte socioéconomique de ce pays. Une première phase constituée de deux décennies de prospérité économique (1965-1984), marquée par un taux de croissance annuel moyen (TCAM<sup>27</sup>) de 9,4 % sur cette période. Ensuite une décennie de crise économique (1985-1994), une période de reprise économique (1995-2000) et enfin une période de stagnation (2001-2007).

Le contexte sociodémographique quant à lui révèle une faible évolution du taux d'accroissement annuel moyen de la population camerounaise, car selon le premier recensement de la population de 1976, en 33 ans, ce taux d'accroissement est passé de 2,9 % en 1987 à 2,6 % en 2010. Cela suppose d'une part que la structure par âge de la population de ce pays est caractérisée par son extrême jeunesse, et d'autre part que les niveaux de fécondité y sont encore élevés. L'évolution de la fécondité du moment au Cameroun, depuis 1978, révèle l'amorce de la transition de la fécondité indiquée par un décroît continu de l'Indice synthétique de fécondité (ISF), qui est respectivement passé de 6,4 en 1978 à 5,0 enfants par femme en 2004, c'est-à-dire qu'une Camerounaise avait en moyenne, en 2004, 1,4 enfant de moins que vingt-six ans plus tôt. Cette forte fécondité a été soutenue par la natalité qui a été longtemps encouragée au lendemain de l'indépendance du pays, et ce n'est qu'après la Conférence mondiale sur la Population de Mexico (1984) que le gouvernement camerounais en termes de natalité changea de position, allant d'un natalisme mitigé ou nuancé à un anti-natalisme modéré d'après GUBRY (1988). La chute de la fécondité au Cameroun s'expliquerait en partie par l'augmentation assez substantielle en vingt ans, de plus de dix points de pourcentage, de l'utilisation des méthodes modernes de contraception par les femmes en union, passant alors de 4 % en 1991 à 14,4 % en 2011, amenant la prévalence contraceptive des femmes en union à 23,4 % en 2011. En dépit de cette hausse, l'utilisation des méthodes contraceptives modernes parmi les femmes en union au Cameroun demeure encore relativement faible, et plus de six femmes en union sur dix (62 %) étaient potentiellement candidates à la planification familiale, c'est-à-dire que soit elles ne désiraient plus d'enfants, soit elles souhaitaient espacer la prochaine naissance d'au moins deux ans. Il convient de noter que la population susceptible d'utiliser la planification familiale prend de

---

<sup>27</sup> : le TCAM (taux de croissance annuel moyen) a été de : 9,4 % (1976-1985) ; -3,1 % (1986-1995) ; 4,1 % (1996-2005) et 2,4 % (2006-2010)

l'ampleur au Cameroun, puisque la proportion de femmes candidates à la planification familiale a progressé de neuf points de pourcentage entre 2004 et 2011, passant alors respectivement de 53 à 62 %, tandis que celle des femmes déclarant ne plus vouloir d'enfants a plus que doublé en vingt ans, passant de 12 % en 1991 à 26 % en 2011. Notons aussi par ailleurs que la proportion de femmes ayant déjà eu au moins un rapport sexuel et ayant déclaré avoir eu au moins un avortement volontaire est passée de 5 à 7 % respectivement entre 2004 et 2011, et que la stérilité primaire n'est pas insignifiante, puisqu'elle est estimée à 3,2 % en 2011 contre 3,6 % en 2004. Ces indicateurs semblent montrer que non seulement les Camerounaises ne sont pas réfractaires à la planification familiale, mais aussi qu'il y a une demande non satisfaite en matière de santé reproductive.

L'analyse des contextes économique et démographique du Cameroun a révélé que l'évolution de la fécondité va de pair avec celle de l'économie. Car d'une part, la période de forte fécondité correspond à celle de la prospérité économique qu'a connue le pays, et d'autre part, la date de rupture du gouvernement avec la position nataliste coïncide à peu près avec celle où le pays est officiellement entré en récession économique (1985). Cela semble montrer que l'on est moins regardant sur les problèmes démographiques en période de prospérité économique qu'en période de crise économique.

Il ressort des analyses que l'entraide familiale est véritablement le socle du système de fonctionnement de la famille élargie et même de la société au Cameroun, où aider ses proches a toujours semblé être une obligation. Bien que les aidants semblent ne rien attendre en retour après avoir aidé un proche, ils espèrent au moins de la reconnaissance, ce qui nous pousse à penser que l'entraide familiale ne serait pas totalement gratuite. S'agissant du principe de réciprocité, si on considère ce principe comme étant l'obligation du bénéficiaire d'aider forcément en retour, il ne serait pas tout à fait exact de dire que l'entraide familiale est soutenue par la réciprocité. Mais si l'on considère plutôt le principe de réciprocité comme étant l'obligation d'aider une autre personne comme on l'a soi-même été, l'entraide familiale reposerait véritablement dans ce cas sur la réciprocité. Les bénéficiaires n'auraient pas toujours l'impression d'être redevables vis-à-vis de l'aidant lorsque celui-ci est un membre de la famille, mais en revanche, ce sentiment est beaucoup plus fort lorsque l'aidant ne l'est pas.

La place de la famille dans la société camerounaise est centrale, car en dépit de la poussée de l'individualisme dans la société moderne, la famille demeure l'unique institution qui garantit ses membres contre des difficultés éventuelles de la vie. L'aide mobilisation des ménages qui

pourrait constituer pour ces derniers, d'après PAUGAM et ZOYEM (1997), une assurance pour l'avenir, ne pourrait majoritairement provenir que de la famille élargie, car, un peu plus de quatre ménages camerounais sur cinq (82,0 %) en 2007 avaient estimé pouvoir être aidés, en cas de difficultés par la famille élargie. Cette assurance potentielle varie significativement selon des variables sociodémographiques et socioéconomiques telles que le statut d'occupation du logement, le décès ou non de la mère, la situation d'activité et le niveau d'instruction des éventuels bénéficiaires. Malgré cette aide mobilisable pouvant provenir de la famille élargie, l'on note tout de même une nucléarisation en puissance de la famille au Cameroun, car en 2007, la composition des ménages est majoritairement centrée autour du CM, c'est-à-dire que huit membres du ménage sur dix (80,5 %) étaient membres du noyau familial principal du CM. Cette tendance vers la nucléarisation de la famille au Cameroun est davantage confirmée non seulement par la légère baisse, en trente ans, de la taille moyenne des ménages camerounais, qui est passée de 5 en 1976 à 4,5 membres en 2007, mais aussi par la hausse de la proportion de ménages nucléaires qui est passée de 28,3 % en 1991 à 41,7 % en 2007, en passant par 32,8 % en 2004. Ceci traduit la chute de l'hébergement ou de l'accueil des personnes étrangères au noyau familial principal, car en 2007 au Cameroun, lorsqu'on ne considère que les ménages de taille supérieure ou égale à deux, les ménages nucléaires et les ménages étendus sont en égales proportions soit 41,7 %.

D'une manière générale, il ressort que l'accueil des personnes étrangères au noyau familial principal du CM semble être plus un phénomène urbain que rural, et qui concerne tant les hommes que les femmes. Il a ainsi été observé que le phénomène de la cohabitation varie très significativement avec l'âge des hébergés, et si ces derniers résident majoritairement dans des ménages dirigés par des hommes, les femmes CM seraient cependant plus enclines à accueillir des personnes étrangères au noyau familial principal que leurs homologues masculins. D'après la trajectoire décrite par le phénomène de placement d'enfants, celui-ci touchait en 2007 13,1 % des enfants, et il est très précoce, puisqu'il commence quasiment dès la naissance, pour atteindre son point culminant autour de 12 ans, puis s'ensuit une inflexion brusque jusqu'à 14 ans. Si le placement d'enfants touche plus les petites filles que les petits garçons, et ceci à tous les âges (0-14 ans), il a été constaté que les décès des parents biologiques tendent à augmenter sa fréquence, notamment celui de la mère, qui semble plus déterminant que celui du père, pour l'observation de ce phénomène. Si les enfants « confiés » semblent majoritairement plus instruits, donc plus scolarisés que les « non confiés », cela s'expliquerait par le fait que le niveau d'instruction ou la scolarisation serait une variable de sélection pour le placement d'un enfant.



L'analyse du soutien financier indique qu'au sein de la société camerounaise, l'on donne plus qu'on ne reçoit. En 2007 au Cameroun, un peu plus de trois ménages sur cinq (61,6 %) ont été impliqués dans les transferts financiers, c'est-à-dire soit ont effectué, soit ont reçu un transfert, ou alors ont observé les deux mouvements, contre 38,4 % n'ayant ni offert ni reçu de transferts. Plus précisément, 42,8 % de ménages ont financièrement aidé au moins un autre ménage, dont 22 % n'ont pas en retour reçu de l'aide financière. Alors que 40,3 % de ménages ont déclaré avoir reçu de l'aide financière, dont 19,5 % n'ayant pas aidé financièrement en retour un autre ménage. Les ménages des géniteurs (père-mère, beau-père, belle-mère) recevraient plus d'aide financière qu'ils n'en donnent, ce qui semble faire d'eux les principaux bénéficiaires du soutien financier. Cependant, l'analyse des données qualitatives a permis de comprendre que si les ménages des géniteurs sont ceux qui reçoivent le plus l'aide financière, en provenance très souvent de leur progéniture, c'est parce que ces géniteurs sont majoritairement des retraités, donc des inactifs.

Si les analyses ont montré que malgré la persistance de la paupérisation des ménages, favorisée par la crise économique, l'on aidait financièrement plus qu'on ne recevait, ceci pourrait être dû au fait que, de plus en plus, les gens préfèrent renoncer aux charges subsidiaires en aidant à distance à travers le soutien financier, au lieu d'accueillir les personnes chez eux. D'après la déclaration de LESTHAEGHE (1989), selon laquelle seul un affaiblissement du système d'entraide familiale pourrait entraîner la baisse de la fécondité en Afrique subsaharienne, cette préférence d'aider à distance serait un signe d'une modification du système d'entraide familiale, notamment au sein de la famille élargie. Mais c'est plus une conséquence de la vulnérabilité des ménages et des individus que d'un changement moral sur l'importance de l'entraide familiale, qui perdure.

Nous ne disposons que du nombre d'enfants résidants dans le ménage au moment de l'enquête, alors que nous voulions évaluer le désir de l'enfant, ce qui était impossible avec ECAM3. Nous avons pu observer avec les données de cette enquête que les ménages de taille supérieure ou égale à deux comptent très majoritairement moins de quatre enfants résidants. Les entretiens ont permis de savoir les raisons éventuelles pouvant justifier la préférence pour une nombreuse descendance observée autrefois, dont les plus fréquentes sont : la forte mortalité infanto-juvénile, l'enfant sécurité dans les vieux jours et le coût très dérisoire de l'enfant. Les évolutions de la perception de ces trois raisons peuvent nous renseigner sur le désir de l'enfant. Concernant la mortalité infanto-juvénile, l'on note une baisse continue de

celle-ci au Cameroun ; ce qui pourrait probablement entraîner la chute de la préférence d'une nombreuse descendance dans ce pays. Si certains parents ont avoué attendre de l'aide de leurs enfants, la majorité d'entre eux reconnaît que de nos jours, les enfants ont plus de difficultés à devenir autonomes, raison pour laquelle ces parents sont moins exigeants vis-à-vis de leurs enfants. Et par conséquent, la considération de « l'enfant comme sécurité dans les vieux jours » serait considérablement amoindrie. Concernant enfin le coût de l'enfant, si celui-ci était dérisoire dans le passé, cela n'est plus le cas, puisque la quasi-totalité des interviewés a reconnu que le coût de l'enfant a considérablement augmenté par rapport au passé.

En guise de résumé, les réponses aux quatre questions posées précédemment sont donc les suivantes :

- 1) Au Cameroun, si l'on observe encore une préférence pour une descendance nombreuse auprès d'une proportion importante de ménages, notons cependant qu'il n'est plus rare de trouver des ménages qui ne désirent pas une nombreuse descendance. Les EDS 2004, 2011 et les entretiens réalisés ayant relevé au Cameroun une importante demande non satisfaite dans le domaine de la santé de la reproduction, il semble donc qu'il n'existe plus une forte prédominance de la préférence pour une descendance nombreuse dans ce pays.
- 2) On note au Cameroun un grand besoin des femmes dans le domaine de la planification familiale qui n'est malheureusement pas satisfait par les autorités publiques. Et qui rencontre l'opposition des hommes. Donc, en dépit de l'augmentation de la prévalence contraceptive, la fécondité n'est toujours pas maîtrisée.
- 3) La baisse continue de la taille des ménages camerounais et la composition de ces derniers révèlent un resserrement de la famille autour de la famille conjugale ou nucléaire. Il n'y a donc pas de prédominance de la famille élargie au Cameroun en 2007, puisqu'elle est à égale proportion avec la famille nucléaire.
- 4) Bien que la famille élargie soit majoritairement à l'origine de l'aide potentielle en cas de difficulté, la propension des ménages camerounais à préférer le soutien financier qui semble moins coûteux que l'hébergement, est révélateur du changement de l'entraide familiale. Ce changement peut traduire un affaiblissement, ou un

début d'affaiblissement du système d'entraide familiale camerounais, dans un contexte de vulnérabilité sociale.

En somme, nous retenons de cette recherche que l'opérationnalisation de l'hypothèse de LESTHAEGHE est très difficile. Le périmètre de ce qu'il nomme « affaiblissement du système d'entraide familiale » est complexe à analyser et dépend de multiples dimensions comme nous l'avons vu tout au long de cette recherche. En dépit de cet écueil, l'on ne saurait réfuter que certains changements subis par le système d'entraide familiale au Cameroun, peuvent avoir leur contribution dans la chute de la fécondité observée dans ce pays. Mais, en faire la clé de voûte de la chute de la fécondité au Cameroun ne serait pas exact. En général, il est reconnu que des quatre déterminants proches de la fécondité identifiés par BONGAARTS que sont la nuptialité, l'insusceptibilité post-partum, la contraception, et l'avortement, les deux premiers sont ceux dont les impacts sur la baisse de la fécondité en Afrique subsaharienne s'avèrent plus importants que les deux autres (LOCOH, 2003 ; SCHOUMAKER, 1999). S'agissant du Cameroun, d'après BELLA (1995), le poids des effets inhibiteurs sur la fécondité des femmes, de ces déterminants proches, en 1991, s'élevaient de 17 % (nuptialité), 40 % (insusceptibilité post-partum) et de 4 % (contraception). Cet auteur souligne aussi que la stérilité primaire qui touchait 10 % des femmes de 45 - 49 ans, n'était pas négligeable, puisqu'elle aurait contribué de 11 % dans la chute de la fécondité. Donc, il nous semble que LESTHAEGHE a surestimé l'impact d'un affaiblissement du système d'entraide familial sur la fécondité en Afrique subsaharienne, lorsqu'il déclare que seul un affaiblissement du système d'entraide familial entraînerait la chute de la fécondité. Il a occulté les impacts des facteurs tels que les définitions de l'entraide familiale, le sens des transferts, les variables qui les déterminent (âge, sexe, milieu de résidence, situation matrimoniale, lien de parenté, etc.). Parmi les variables déterminantes de la fécondité, il y a également la baisse de la mortalité infanto-juvénile, le recul de l'âge à la première union, la durée de l'allaitement maternel qui tend à accroître celle de l'insusceptibilité post-partum, la contraception, l'avortement et dans le cas de l'Afrique centrale, donc du Cameroun, la stérilité ; puisqu'une « ceinture d'infécondité » a été identifiée dans cette région.

En conclusion, tout un programme de recherche est nécessaire sur ce sujet, basé sur la collecte et l'analyse des données qui permettent de le mener à bien. Ce travail a permis d'en identifier un certain nombre, telles que la valeur et le désir d'enfants, dont malheureusement nous ne disposons pas. Cependant, l'enquête ECAM3 permet d'ores et déjà certaines avancées et résultats nouveaux.



## ANNEXES

**Tableau 57: répartition des personnes accueillies selon l'âge et le sexe du CM**

âges	hommes	femmes	ensemble
<b>0 - 9</b>	16,0	13,6	29,6
<b>10 - 19</b>	24,6	14,1	38,7
<b>20 - 29</b>	13,8	5,8	19,6
<b>30 - 39</b>	2,7	1,0	3,6
<b>40 - 49</b>	1,3	0,5	1,8
<b>50 - 64</b>	1,9	0,7	2,6
<b>65 ou +</b>	3,0	1,1	4,1

Source : ECAM3

**Tableau 58: répartition des enfants transférés et non transférés selon certaines caractéristiques.**

Caractéristiques sociodémographiques	enfants non transférés		enfants transférés	
	effectifs	%	effectifs	%
<b>Situation de vie du père</b>				
hors ménage	1616	82,3	2390	85,4
dans le ménage	171	8,7	66	0,3
décédé	176	8,9	342	14,3
<b>Situation de vie de la mère</b>				
hors ménage	782	39,8	2114	75,6
dans le ménage	1093	55,7	470	16,8
décédée	88	4,5	213	8,6
<b>Structures familiales</b>				
Non familial étendu à parenté	300	15,3	548	19,5
Non familial étendu à sans parenté	39	2,0	78	2,8
Conjugal étendu à parenté	97	4,9	187	6,7
Conjugal étendu à sans parenté	17	0,8	22	0,8
Monoparental étendu à parenté	691	35,1	619	22,1
Monoparental étendu à sans parenté	83	4,2	91	3,2
Parental étendu à parenté	646	32,8	1107	39,5
Parental étendu à sans parenté	93	4,7	153	5,4
<b>Niveau d'instruction</b>				
Sans niveau	179	19,3	189	9,1
Primaire	649	69,8	1383	66,4
Secondaire général 1 <sup>er</sup> cycle	64	6,9	290	13,9
Secondaire technique 2 <sup>e</sup> cycle	37	4,0	220	10,6

Source : ECAM3

**Tableau 59: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux selon le milieu de résidence et le nombre d'enfants résidants dans le ménage.**

Nombre d'enfants résidants dans le ménage	ensemble		urbain		rural	
	N	%	N	%	N	%
<b>0</b>	2148	22,6	1199	22,7	949	22,4
<b>1 – 2</b>	3335	35,1	1927	36,6	1408	33,2
<b>3 – 4</b>	2459	25,9	1326	25,2	1133	26,8
<b>5 – 7</b>	1288	13,6	689	13,1	599	14,2
<b>8 ou plus</b>	273	2,9	128	2,4	145	3,4
<b>Total</b>	<b>9503</b>	<b>100,0</b>	<b>5269</b>	<b>100,0</b>	<b>4234</b>	<b>100,0</b>

Source : ECAM3

**Tableau 60: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux selon le nombre d'enfants résidants et selon la taille du ménage**

nombre d'enfants	taille du ménage				Total
	2-4	5-7	8-10	11 ou +	
<b>0</b>	1857	239	45	7	<b>2148</b>
<b>1-2</b>	2369	804	133	29	<b>3335</b>
<b>3-4</b>	197	1898	308	56	<b>2459</b>
<b>5-7</b>	0	453	682	153	<b>1288</b>
<b>8 ou +</b>	0	0	49	224	<b>273</b>
<b>Total</b>	<b>4423</b>	<b>3394</b>	<b>1217</b>	<b>469</b>	<b>9503</b>

Source : ECAM3

**Tableau 61: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.**

<b>Milieu urbain</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>Total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	1,1	0,1	0,0	0,0	0,0	<b>64 (1,2)</b>
<b>20-24</b>	3,3	1,3	0,1	0,0	0,0	<b>250 (4,8)</b>
<b>25-29</b>	5,3	6,1	1,2	0,1	0,0	<b>669 (12,7)</b>
<b>30-34</b>	3,3	7,1	3,7	0,8	0,0	<b>784 (14,9)</b>
<b>35-39</b>	2,3	6,2	5,3	1,7	0,2	<b>822 (15,6)</b>
<b>40-44</b>	1,5	4,5	4,3	3,1	0,3	<b>719 (13,7)</b>
<b>45-49</b>	1,1	3,6	3,8	2,9	0,6	<b>632 (12,0)</b>
<b>50-54</b>	0,9	2,3	2,8	2,2	0,6	<b>457 (8,7)</b>
<b>55-59</b>	0,7	1,8	1,7	1,0	0,4	<b>290 (5,5)</b>
<b>60-64</b>	1,1	1,4	1,2	0,5	0,2	<b>226 (4,3)</b>
<b>65 ou plus</b>	2,0	2,3	1,2	0,8	0,2	<b>342 (6,5)</b>
<b>Total</b>	<b>1195 (22,7)</b>	<b>1922 (36,6)</b>	<b>1324 (25,2)</b>	<b>686 (13,1)</b>	<b>128 (2,4)</b>	<b>5255 (100,0)</b>
<b>Milieu rural</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>Total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	2,0	0,3	0,0	0,0	0,0	<b>98 (2,3)</b>
<b>20-24</b>	2,8	2,0	0,2	0,1	0,0	<b>215 (5,1)</b>
<b>25-29</b>	2,7	5,2	2,6	0,4	0,0	<b>458 (10,8)</b>
<b>30-34</b>	1,5	4,3	4,7	1,4	0,0	<b>504 (11,9)</b>
<b>35-39</b>	1,0	4,0	4,0	2,4	0,3	<b>492 (11,6)</b>
<b>40-44</b>	0,8	3,5	4,2	2,6	0,7	<b>495 (11,7)</b>
<b>45-49</b>	1,3	2,3	3,8	2,1	0,8	<b>432 (10,2)</b>
<b>50-54</b>	1,5	2,8	2,8	1,7	0,6	<b>400 (9,5)</b>
<b>55-59</b>	1,2	2,4	1,8	1,4	0,3	<b>300 (7,1)</b>
<b>60-64</b>	1,9	2,2	1,3	0,9	0,4	<b>286 (6,8)</b>
<b>65 ou plus</b>	5,8	4,3	1,5	1,0	0,3	<b>547 (12,9)</b>
<b>total</b>	<b>947 (22,4)</b>	<b>1405 (33,2)</b>	<b>1133 (26,8)</b>	<b>597 (14,1)</b>	<b>145 (3,4)</b>	<b>4227 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 62: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des célibataires, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.**

<b>CM célibataire urbain</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>TOTAL</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	91,8	8,2	0,0	0,0	0,0	<b>61 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	85,8	14,2	0,0	0,0	0,0	<b>162 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	74,1	24,5	1,4	0,0	0,0	<b>216 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	58,7	38,0	3,3	0,0	0,0	<b>121 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	34,0	45,7	18,1	1,1	1,1	<b>94 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	41,4	39,7	15,5	3,4	0,0	<b>58 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	34,2	39,7	23,7	2,6	0,0	<b>38 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	25,0	41,7	0,0	33,3	0,0	<b>12 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	0,0	66,7	33,3	0,0	0,0	<b>3 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	50,0	25,0	25,0	0,0	0,0	<b>4 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	60,0	40,0	0,0	0,0	0,0	<b>5 (100,0)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>503 (65,0)</b>	<b>218 (28,2)</b>	<b>44 (5,7)</b>	<b>8 (1,0)</b>	<b>1 (0,1)</b>	<b>774 (100,0)</b>
<b>CM célibataire rural</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>TOTAL</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	94	6,0	0,0	0,0	0,0	<b>84 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	84	14,8	0,0	1,2	0,0	<b>81 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	65,4	26,9	8,8	1,9	0,0	<b>52 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	51,4	37,8	10,8	0,0	0,0	<b>37 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	31,0	48,3	13,8	6,9	0,0	<b>29 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	18,8	40,6	34,4	6,3	0,0	<b>32 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	70,0	20,0	10,0	0,0	0,0	<b>10 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	47,1	41,2	11,8	0,0	0,0	<b>17 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	<b>2 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	75,0	0,0	25,0	0,0	0,0	<b>4 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100,0)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>235 (67,3)</b>	<b>82 (23,5)</b>	<b>26 (7,4)</b>	<b>6 (1,7)</b>	<b>0 (0,0)</b>	<b>349 (100,0)</b>

Source : ECAM3



**Tableau 63: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des mariés monogames, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.**

<b>CM marié(e) monogame urbain</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	42,9	42,9	6,3	1,6	0,0	<b>63 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	21,3	63,5	14,2	1,0	0,0	<b>310 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	13,7	49,5	30,8	6,0	0,2	<b>481 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	10,7	37,8	38,7	12,2	0,6	<b>532 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	7,2	31,0	33,7	26,1	2,0	<b>445 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	6,4	26,0	35,3	28,9	3,4	<b>388 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	7,7	21,0	37,1	28,3	5,9	<b>272 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	11,6	30,8	31,4	22,1	4,1	<b>172 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	16,1	33,1	33,9	14,4	2,5	<b>118 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	24,8	31,5	27,3	16,4	0,0	<b>165 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>374 (12,7)</b>	<b>1107 (37,6)</b>	<b>929 (31,5)</b>	<b>485 (16,5)</b>	<b>52 (1,8)</b>	<b>2947 (100,0)</b>
<b>CM marié(e) monogame rural</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	22,2	77,8	0,0	0,0	0,0	<b>9 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	42,4	55,6	1,0	1,0	0,0	<b>99 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	17,9	56,9	22,4	2,8	0,0	<b>290 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	9,8	37,3	42,1	10,8	0,0	<b>316 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	6,8	32,8	37,2	21,7	1,5	<b>323 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	6,4	25,8	37,5	26,5	3,8	<b>264 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	8,3	20,2	41,2	24,1	6,1	<b>228 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	15,9	22,5	32,4	26,9	2,2	<b>182 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	15,5	21,3	33,5	27,1	2,6	<b>155 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	15,6	35,2	27,0	18,0	4,1	<b>122 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	38,9	36,8	15,4	8,5	0,4	<b>247 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>353 (15,8)</b>	<b>773 (34,6)</b>	<b>694 (31,1)</b>	<b>372 (16,6)</b>	<b>43 (1,9)</b>	<b>2235 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 64: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des mariés polygames, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.**

<b>CM polygame urbain</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	<b>2 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	16,7	50,0	33,3	0,0	0,0	<b>12 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	11,1	25,0	27,8	36,1	0,0	<b>36 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	5,1	28,2	35,9	20,5	10,3	<b>39 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	6,3	19,0	34,9	28,6	11,1	<b>63 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	8,6	25,7	20,0	25,7	20,0	<b>70 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	5,7	24,5	30,2	17,0	22,6	<b>53 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	0,0	14,3	25,7	20,0	40,0	<b>35 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	11,1	14,8	25,9	33,3	14,8	<b>27 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	13,7	41,2	5,9	21,6	17,6	<b>51 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>31 (8,0)</b>	<b>102 (26,2)</b>	<b>99 (25,4)</b>	<b>93 (23,9)</b>	<b>64 (16,5)</b>	<b>389 (100,0)</b>
<b>CM polygame rural</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	66,7	33,3	0,0	0,0	<b>3 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	0,0	50,0	41,7	8,3	0,0	<b>12 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	4,4	28,9	53,3	13,3	0,0	<b>54 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	0,0	13,6	51,3	31,8	3,8	<b>66 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	1,5	22,7	33,5	28,8	13,6	<b>66 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	2,2	18,7	35,2	24,2	19,8	<b>91 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	1,2	18,1	33,7	25,3	21,7	<b>83 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	2,2	25,8	29,2	16,9	25,8	<b>89 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	6,5	25,8	30,6	22,6	14,5	<b>62 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	21,9	21,9	20,3	20,3	15,6	<b>64 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	26,9	21,2	19,2	20,2	12,5	<b>104 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>54 (7,9)</b>	<b>152 (22,2)</b>	<b>224 (32,7)</b>	<b>153 (22,3)</b>	<b>102 (14,9)</b>	<b>685 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 65: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des veufs/veuves, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.**

<b>CM veuf/veuve urbain</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0</b>
<b>20-24</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0</b>
<b>25-29</b>	10,0	60,0	30,0	0,0	0,0	<b>10 (100)</b>
<b>30-34</b>	15,8	31,6	42,1	5,3	5,3	<b>19 (100)</b>
<b>35-39</b>	4,5	45,5	31,8	18,2	0,0	<b>44 (100)</b>
<b>40-44</b>	3,2	30,2	33,3	31,7	1,6	<b>63 (100)</b>
<b>45-49</b>	8,2	36,5	35,3	16,5	3,5	<b>85 (100)</b>
<b>50-54</b>	10,3	39,1	26,4	23,0	1,1	<b>87 (100)</b>
<b>55-59</b>	19,0	43,1	31,0	5,2	1,7	<b>58 (100)</b>
<b>60-64</b>	45,6	32,4	17,0	2,9	1,5	<b>68 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	46,3	37,0	13,0	3,7	0,0	<b>108 (100)</b>
<b>total</b>	<b>116 (21,4)</b>	<b>203 (37,5)</b>	<b>143 (26,4)</b>	<b>72 (13,3)</b>	<b>8 (1,5)</b>	<b>542 (100)</b>
<b>CM veuf/veuve rural</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0</b>
<b>20-24</b>	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	<b>1 (100)</b>
<b>25-29</b>	16,7	16,7	66,7	0,0	0,0	<b>6 (100)</b>
<b>30-34</b>	10,5	36,8	42,1	10,5	0,0	<b>19 (100)</b>
<b>35-39</b>	3,8	30,8	34,6	30,8	0,0	<b>26 (100)</b>
<b>40-44</b>	5,3	43,9	31,6	19,3	0,0	<b>57 (100)</b>
<b>45-49</b>	19,5	31,2	35,1	14,3	0,0	<b>77 (100)</b>
<b>50-54</b>	17,1	44,7	32,9	5,3	0,0	<b>76 (100)</b>
<b>55-59</b>	28,1	60,9	6,3	4,7	0,0	<b>64 (100)</b>
<b>60-64</b>	48,1	39,5	8,6	3,7	0,0	<b>81 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	63,1	34,1	2,2	0,6	0,0	<b>179 (100)</b>
<b>total</b>	<b>205 (35,0)</b>	<b>231 (39,4)</b>	<b>106 (18,1)</b>	<b>44 (7,5)</b>	<b>0 (0,0)</b>	<b>586 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 66: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des divorcé(e)s/séparé(e)s, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.**

<b>CM divorcé(e)/séparé(e) urbain</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0</b>
<b>20-24</b>	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100)</b>
<b>25-29</b>	30,0	30,0	30,0	10,0	0,0	<b>10 (100)</b>
<b>30-34</b>	7,7	69,2	15,4	7,7	0,0	<b>13 (100)</b>
<b>35-39</b>	14,6	51,2	24,2	9,8	0,0	<b>41 (100)</b>
<b>40-44</b>	13,0	56,5	28,3	2,2	0,0	<b>46 (100)</b>
<b>45-49</b>	14,6	51,2	19,2	12,2	2,4	<b>41 (100)</b>
<b>50-54</b>	25,0	35,7	28,6	10,7	0,0	<b>28 (100)</b>
<b>55-59</b>	17,6	58,8	17,6	5,9	0,0	<b>17 (100)</b>
<b>60-64</b>	22,2	66,7	11,1	0,0	0,0	<b>9 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	50,0	41,7	8,3	0,0	0,0	<b>12 (100)</b>
<b>total</b>	<b>40 (18,3)</b>	<b>112 (51,4)</b>	<b>49 (22,5)</b>	<b>16 (7,3)</b>	<b>1 (0,5)</b>	<b>218 (100,0)</b>
<b>CM divorcé(e)/séparé(e) rural</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100)</b>
<b>20-24</b>	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>2 (100)</b>
<b>25-29</b>	27,3	36,4	27,3	9,1	0,0	<b>11 (100)</b>
<b>30-34</b>	5,9	64,7	17,6	11,8	0,0	<b>17 (100)</b>
<b>35-39</b>	21,4	35,7	28,6	14,3	0,0	<b>14 (100)</b>
<b>40-44</b>	10,7	53,6	28,6	7,1	0,0	<b>28 (100)</b>
<b>45-49</b>	33,3	33,3	27,8	5,6	0,0	<b>18 (100)</b>
<b>50-54</b>	42,3	34,6	19,2	3,8	0,0	<b>26 (100)</b>
<b>55-59</b>	14,3	78,6	7,1	0,0	0,0	<b>14 (100)</b>
<b>60-64</b>	38,5	46,2	7,7	7,7	0,0	<b>13 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	50,0	25,0	25,0	0,0	0,0	<b>12 (100)</b>
<b>total</b>	<b>43 (27,6)</b>	<b>70 (44,9)</b>	<b>33 (21,2)</b>	<b>10 (6,4)</b>	<b>0 (0,0)</b>	<b>156 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 67: répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux dirigés par des personnes en union libre, selon l'âge du CM, le nombre d'enfants résidants et le milieu de résidence en 2007.**

<b>CM en union libre en urbain</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100)</b>
<b>20-24</b>	45,5	54,5	0,0	0,0	0,0	<b>22 (100)</b>
<b>25-29</b>	40,5	52,3	7,2	0,0	0,0	<b>111 (100)</b>
<b>30-34</b>	26,3	56,1	17,5	0,0	0,0	<b>114 (100)</b>
<b>35-39</b>	33,3	40,3	20,8	4,2	1,4	<b>72 (100)</b>
<b>40-44</b>	27,3	36,4	20,5	13,6	2,3	<b>44 (100)</b>
<b>45-49</b>	30,0	10,0	40,0	20,0	0,0	<b>10 (100)</b>
<b>50-54</b>	80,0	0,0	20,0	0,0	0,0	<b>5 (100)</b>
<b>55-59</b>	40,0	0,0	20,0	20,0	0,0	<b>5 (100)</b>
<b>60-64</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	<b>1 (100)</b>
<b>total</b>	<b>131 (34,0)</b>	<b>180 (46,8)</b>	<b>60 (15,6)</b>	<b>12 (3,1)</b>	<b>2 (0,5)</b>	<b>385 (100,0)</b>
<b>CM en union libre en rural</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100)</b>
<b>20-24</b>	35,0	60,0	5,0	0,0	0,0	<b>20 (100)</b>
<b>25-29</b>	40,7	42,6	16,7	0,0	0,0	<b>54 (100)</b>
<b>30-34</b>	20,4	44,9	30,6	4,1	0,0	<b>49 (100)</b>
<b>35-39</b>	14,7	55,9	23,5	5,9	0,0	<b>34 (100)</b>
<b>40-44</b>	13,0	34,8	39,1	13,0	0,0	<b>23 (100)</b>
<b>45-49</b>	31,3	18,8	37,5	12,5	0,0	<b>16 (100)</b>
<b>50-54</b>	20,0	50,0	20,0	0,0	0,0	<b>10 (100)</b>
<b>55-59</b>	0,0	66,7	0,0	33,3	0,0	<b>3 (100)</b>
<b>60-64</b>	50,0	0,0	0,0	50,0	0,0	<b>2 (100)</b>
<b>65 ou plus</b>	25,0	75,0	0,0	0,0	0,0	<b>4 (100)</b>
<b>total</b>	<b>57 (26,4)</b>	<b>97 (44,9)</b>	<b>50 (23,1)</b>	<b>12 (5,6)</b>	<b>0 (0,0)</b>	<b>216 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 68: répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des célibataires, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

<b>Oui, indispensable</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	23,9	41,0	23,1	9,4	2,6	<b>117 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	21,9	37,2	23,3	14,0	3,7	<b>215 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	26,2	30,5	27,3	13,7	2,3	<b>256 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	18,0	45,9	23,0	13,1	0,0	<b>122 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	14,1	37,2	33,3	12,8	2,6	<b>78 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	18,2	47,7	20,5	11,4	2,3	<b>44 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	24,0	32,0	25,0	16,0	0,0	<b>25 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	13,3	33,3	33,3	13,3	6,7	<b>15 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	16,7	16,7	66,7	0,0	0,0	<b>6 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	50,0	16,7	0,0	33,3	0,0	<b>6 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	40,0	40,0	20,0	0,0	0,0	<b>5 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>197 (22,2)</b>	<b>329 (37,0)</b>	<b>227 (25,5)</b>	<b>115 (12,9)</b>	<b>21 (2,4)</b>	<b>889 (100,0)</b>
<b>Oui, mais pas indispensable</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	24,1	35,2	22,2	14,8	3,7	<b>54 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	28,7	30,5	20,7	15,2	4,9	<b>164 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	23,7	30,1	28,8	12,2	5,1	<b>156 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	17,9	34,7	21,1	22,1	4,2	<b>95 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	25,0	33,3	14,6	27,1	0,0	<b>48 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	23,3	30,0	33,3	6,7	6,7	<b>30 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	23,8	38,1	23,8	9,5	4,8	<b>21 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	30,8	38,5	15,4	15,4	0,0	<b>13 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	42,9	28,6	14,3	0,0	14,3	<b>7 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	0,0	0,0	50,0	50,0	0,0	<b>2 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	20,0	60,0	20,0	0,0	0,0	<b>5 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>146 (24,5)</b>	<b>192 (32,3)</b>	<b>138 (23,2)</b>	<b>93 (15,6)</b>	<b>26 (4,4)</b>	<b>595 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 69: répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des célibataire, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

Age du CM	Nombre d'enfants résidants					total
	0	1-2	3-4	5-7	8 ou plus	
11-19	17,4	37,0	21,7	19,6	4,3	<b>46 (100,0)</b>
20-24	18,0	28,8	31,5	18,0	3,6	<b>111 (100,0)</b>
25-29	24,8	33,1	28,9	6,6	6,6	<b>121 (100,0)</b>
30-34	28,6	24,7	22,1	18,2	6,5	<b>77 (100,0)</b>
35-39	23,8	31,0	28,6	14,3	2,4	<b>42 (100,0)</b>
40-44	20,7	48,3	20,7	10,3	0,0	<b>29 (100,0)</b>
45-49	46,7	33,3	13,3	6,7	0,0	<b>15 (100,0)</b>
50-54	46,2	30,8	15,4	7,7	0,0	<b>13 (100,0)</b>
55-59	42,9	14,3	28,6	0,0	14,3	<b>7 (100,0)</b>
60-64	0,0	33,3	33,3	33,3	0,0	<b>3 (100,0)</b>
65 ou plus	0,0	75,0	12,5	0,0	12,5	<b>8 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>112 (23,7)</b>	<b>152 (32,2)</b>	<b>123 (26,1)</b>	<b>63 (13,3)</b>	<b>22 (1,1)</b>	<b>472 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 70: la répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des marié(e)s monogames, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

Age du CM	Nombre d'enfants résidants					total
	0	1-2	3-4	5-7	8 ou plus	
11-19	33,3	0,0	33,3	33,3	0,0	<b>3 (100,0)</b>
20-24	19,4	29,0	32,3	12,9	6,5	<b>31 (100,0)</b>
25-29	31,0	29,2	21,2	15,9	2,7	<b>113 (100,0)</b>
30-34	22,8	32,2	28,3	13,9	2,8	<b>180 (100,0)</b>
35-39	17,7	33,9	25,0	18,8	4,7	<b>192 (100,0)</b>
40-44	28,9	27,4	21,5	17,0	5,2	<b>135 (100,0)</b>
45-49	22,1	42,5	22,1	9,7	3,5	<b>113 (100,0)</b>
50-54	11,8	28,0	30,1	24,7	5,4	<b>93 (100,0)</b>
55-59	23,0	36,1	23,0	13,1	4,9	<b>61 (100,0)</b>
60-64	23,6	41,8	18,2	12,7	3,6	<b>55 (100,0)</b>
65 ou plus	25,2	28,0	24,3	17,8	4,7	<b>107 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>246 (22,7)</b>	<b>351 (32,4)</b>	<b>266 (24,6)</b>	<b>175 (16,2)</b>	<b>45 (4,2)</b>	<b>1083 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 71: la répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des marié(e)s monogames, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

<b>Oui, indispensable</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	<b>2 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	26,1	44,9	17,4	8,7	2,9	<b>69 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	22,5	38,3	27,9	10,0	1,3	<b>240 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	24,8	38,0	26,7	9,8	0,6	<b>326 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	20,9	40,6	25,5	10,9	2,1	<b>330 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	25,9	34,9	27,0	8,3	4,0	<b>278 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	20,7	41,5	27,3	9,1	1,5	<b>275 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	25,5	29,1	31,5	10,9	3,0	<b>165 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	26,7	30,4	26,7	12,6	3,7	<b>135 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	29,1	33,0	21,4	13,6	2,9	<b>103 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	31,1	41,8	13,1	11,5	2,5	<b>122 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>497 (24,3)</b>	<b>768 (37,6)</b>	<b>526 (25,7)</b>	<b>209 (10,2)</b>	<b>45 (2,2)</b>	<b>2045 (100,0)</b>
<b>Oui, mais pas indispensable</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	33,3	0,0	33,3	33,3	0,0	<b>3 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	17,5	40,0	27,5	10,0	5,0	<b>40 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	22,7	35,3	25,3	15,3	1,3	<b>150 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	21,0	33,7	30,4	13,8	1,1	<b>181 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	20,1	44,6	20,1	12,3	2,9	<b>204 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	19,3	39,6	24,1	13,4	3,7	<b>187 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	15,6	28,6	39,1	13,9	3,1	<b>192 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	20,0	36,5	27,0	13,9	2,6	<b>115 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	22,2	33,3	25,9	16,0	2,5	<b>81 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	28,8	32,7	21,2	15,4	1,9	<b>52 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	16,2	40,5	26,1	12,6	4,5	<b>111 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>261 (19,8)</b>	<b>481 (36,6)</b>	<b>358 (27,2)</b>	<b>180 (13,7)</b>	<b>36 (2,7)</b>	<b>1316 (100,0)</b>

Source : ECAM3



**Tableau 72: répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des marié(e)s polygames, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

<b>Oui, indispensable</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	<b>3 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	<b>5 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	15,8	47,4	31,6	5,3	0,0	<b>19 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	11,4	52,3	25,0	11,4	0,0	<b>44 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	10,9	39,1	30,4	19,6	0,0	<b>46 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	23,9	41,3	21,7	10,9	2,2	<b>46 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	29,7	26,6	35,9	7,8	0,0	<b>64 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	22,4	36,2	27,6	13,8	0,0	<b>58 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	30,6	30,6	27,8	8,3	2,8	<b>36 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	13,7	31,4	27,5	23,5	3,9	<b>51 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	26,6	35,9	25,0	12,5	0,0	<b>64 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>91 (20,9)</b>	<b>160 (36,7)</b>	<b>125 (28,7)</b>	<b>56 (12,8)</b>	<b>4 (0,9)</b>	<b>436 (100,0)</b>
<b>Oui, mais pas indispensable</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	25,0	25,0	25,0	25,0	0,0	<b>4 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	17,6	52,9	17,6	5,9	5,9	<b>17 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	36,4	36,4	18,2	9,1	0,0	<b>22 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	27,8	27,8	22,2	22,2	0,0	<b>18 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	25,0	41,7	27,8	5,6	0,0	<b>36 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	34,4	34,4	21,9	6,3	3,1	<b>32 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	10,8	45,9	16,2	18,9	8,1	<b>37 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	23,1	38,5	11,5	15,4	11,5	<b>26 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	17,6	41,2	29,4	11,8	0,0	<b>17 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	37,9	34,5	17,2	6,9	3,4	<b>29 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>62 (25,9)</b>	<b>93 (38,9)</b>	<b>48 (20,1)</b>	<b>27 (11,3)</b>	<b>9 (3,8)</b>	<b>239 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 73: répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des marié(e)s polygames, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

Age du CM	Nombre d'enfants résidants					total
	0	1-2	3-4	5-7	8 ou plus	
11-19	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	<b>1 (100,0)</b>
20-24	0,0	0,0	66,7	0,0	33,3	<b>3 (100,0)</b>
25-29	23,1	46,2	7,7	23,1	0,0	<b>13 (100,0)</b>
30-34	27,8	27,8	38,9	5,6	0,0	<b>18 (100,0)</b>
35-39	33,3	33,3	23,8	4,8	4,8	<b>21 (100,0)</b>
40-44	19,4	38,7	32,3	9,7	0,0	<b>31 (100,0)</b>
45-49	37,5	28,1	12,5	15,6	6,3	<b>32 (100,0)</b>
50-54	15,6	40,6	18,8	25,0	0,0	<b>32 (100,0)</b>
55-59	23,3	52,4	19,0	4,8	0,0	<b>21 (100,0)</b>
60-64	7,1	14,3	50,0	21,4	7,1	<b>14 (100,0)</b>
65 ou plus	24,3	18,9	35,1	21,6	0,0	<b>37 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>53 (23,8)</b>	<b>72 (32,3)</b>	<b>60 (26,9)</b>	<b>33 (14,8)</b>	<b>5 (2,2)</b>	<b>223 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 74: la répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des veufs/veuves, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

Age du CM	Nombre d'enfants résidants					total
	0	1-2	3-4	5-7	8 ou plus	
11-19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
20-24	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
25-29	25,0	0,0	50,0	25,0	0,0	<b>4 (100,0)</b>
30-34	12,5	37,5	25,0	12,5	12,5	<b>8 (100,0)</b>
35-39	0,0	28,6	57,1	14,3	0,0	<b>7 (100,0)</b>
40-44	3,4	31,0	37,9	24,1	3,4	<b>29 (100,0)</b>
45-49	5,7	54,3	17,1	17,1	5,7	<b>35 (100,0)</b>
50-54	0,0	37,9	31,0	13,8	17,2	<b>29 (100,0)</b>
55-59	19,2	26,9	50,0	3,8	0,0	<b>26 (100,0)</b>
60-64	25,2	25,2	27,7	14,9	6,4	<b>47 (100,0)</b>
65 ou plus	24	30,2	27,1	13,5	5,2	<b>96 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>45 (16,0)</b>	<b>92 (32,7)</b>	<b>86 (30,6)</b>	<b>41 (14,6)</b>	<b>17 (6,0)</b>	<b>181 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 75: répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des veuf/veuve(e), selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

<b>Oui indispensable</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	36,4	36,4	18,2	9,1	0,0	<b>11 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	37,5	12,5	32,1	18,8	0,0	<b>16 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	19,4	45,2	22,6	12,9	0,0	<b>31 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	27,5	31,4	27,5	9,8	3,9	<b>51 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	26,8	36,6	23,9	9,9	2,8	<b>71 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	24,3	32,4	25,7	17,6	0,0	<b>74 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	16,9	37,3	40,7	3,4	1,7	<b>59 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	21,8	41,8	18,2	12,7	5,5	<b>55 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	26,6	31,6	29,1	12,0	0,6	<b>158 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>131 (24,9)</b>	<b>181 (34,4)</b>	<b>144 (27,4)</b>	<b>61 (11,6)</b>	<b>9 (1,7)</b>	<b>526 (100,0)</b>
<b>Oui mais pas indispensable</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	<b>4 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	16,7	25,0	41,7	16,7	0,0	<b>12 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	42,1	31,6	21,1	5,3	0,0	<b>19 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	15,4	30,8	26,9	19,2	7,7	<b>26 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	23,1	25,6	33,3	15,4	2,6	<b>39 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	28,0	44,0	12,0	14,0	2,0	<b>50 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	25,7	22,9	28,6	17,1	5,7	<b>35 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	24,4	20,0	35,6	17,8	2,2	<b>45 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	21,4	38,8	18,4	18,4	2,9	<b>103 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>79 (23,7)</b>	<b>109 (32,6)</b>	<b>82 (24,6)</b>	<b>54 (16,2)</b>	<b>10 (3,0)</b>	<b>334 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 76: répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des divorcé(e)s/séparé(e)s, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

<b>Oui, indispensable</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	0,0	33,3	0,0	66,7	0,0	<b>3 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	23,1	38,5	30,8	7,7	0,0	<b>13 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	31,6	26,3	26,3	15,8	0,0	<b>19 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	9,4	46,9	31,3	12,5	0,0	<b>32 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	20,0	45,7	28,6	5,7	0,0	<b>35 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	20,0	56,7	13,3	10,0	0,0	<b>30 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	30,6	36,1	25,0	8,3	0,0	<b>36 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	23,1	53,8	7,7	15,4	0,0	<b>13 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	37,5	18,8	18,8	18,8	6,3	<b>16 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	17,6	47,1	17,6	11,8	5,9	<b>17 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>48 (22,4)</b>	<b>90 (42,1)</b>	<b>49 (22,9)</b>	<b>25 (11,7)</b>	<b>2 (0,9)</b>	<b>214 (100,0)</b>
<b>Oui, mais pas indispensable</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	30,0	10,0	30,0	20,0	10,0	<b>10 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	31,6	26,3	26,3	15,8	0,0	<b>19 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	35,3	17,6	29,4	11,8	5,9	<b>17 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	22,7	27,3	31,8	18,2	0,0	<b>22 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	26,7	6,7	40,0	26,7	0,0	<b>15 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	30,0	20,0	25,0	20,0	5,0	<b>20 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	35,3	17,6	23,5	17,6	5,9	<b>17 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	25,0	25,0	12,5	12,5	25,0	<b>8 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	15,4	53,8	15,4	15,4	0,0	<b>13 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>40 (28,0)</b>	<b>34 (23,8)</b>	<b>38 (26,6)</b>	<b>25 (17,5)</b>	<b>6 (4,2)</b>	<b>143 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 77: répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des divorcé(e)s/séparé(e)s, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

Age du CM	Nombre d'enfants résidants					total
	0	1-2	3-4	5-7	8 ou plus	
11-19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
20-24	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
25-29	12,5	37,5	12,5	37,5	0,0	<b>8 (100,0)</b>
30-34	40,0	30,0	30,0	0,0	0,0	<b>10 (100,0)</b>
35-39	33,3	22,2	11,1	33,3	0,0	<b>18 (100,0)</b>
40-44	26,1	43,5	13,0	17,4	0,0	<b>23 (100,0)</b>
45-49	16,0	36,0	32,0	12,0	4,0	<b>25 (100,0)</b>
50-54	14,3	19,0	42,9	14,3	9,5	<b>21 (100,0)</b>
55-59	25,0	33,3	16,7	25,0	0,0	<b>12 (100,0)</b>
60-64	0,0	40,0	40,0	20,0	0,0	<b>5 (100,0)</b>
65 ou plus	18,2	27,3	36,4	18,2	0,0	<b>11 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>29 (21,8)</b>	<b>42 (31,6)</b>	<b>34 (25,6)</b>	<b>25 (18,8)</b>	<b>3 (2,3)</b>	<b>133 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 78: répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des personnes est union libre, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants ne fait pas partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

Age du CM	Nombre d'enfants résidants					total
	0	1-2	3-4	5-7	8 ou plus	
11-19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
20-24	0,0	30,5	38,5	23,1	7,7	<b>13 (100,0)</b>
25-29	20,5	33,3	33,3	12,8	0,0	<b>39 (100,0)</b>
30-34	26,8	34,1	19,5	17,1	2,4	<b>41 (100,0)</b>
35-39	19,4	32,3	25,8	22,6	0,0	<b>31 (100,0)</b>
40-44	46,7	26,7	20,0	6,7	0,0	<b>15 (100,0)</b>
45-49	0,0	20,0	40,0	40,0	0,0	<b>5 (100,0)</b>
50-54	33,3	33,3	33,3	0,0	0,0	<b>3 (100,0)</b>
55-59	0,0	0,0	100,0	50,0	0,0	<b>1 (100,0)</b>
60-64	0,0	0,0	0,0	50,0	50,0	<b>2 (100,0)</b>
65 ou plus	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>34 (22,5)</b>	<b>47 (31,1)</b>	<b>41 (27,2)</b>	<b>26 (17,2)</b>	<b>3 (2,0)</b>	<b>151 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 79: répartition des ménages de taille supérieur ou égale à deux, dirigés par des personnes est union libre, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge du CM, et l'estimation qu'avoir trop d'enfants fait partie des conditions minimum pour avoir une vie correcte.**

<b>Oui, indispensable union libre</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	36,4	27,3	27,3	9,1	0,0	<b>11 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	19,7	31,1	26,2	14,8	8,2	<b>61 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	29,8	26,3	22,8	17,5	3,5	<b>57 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	21,4	42,9	19,0	16,7	0,0	<b>42 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	30,8	23,1	26,9	19,2	0,0	<b>26 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	16,7	50,0	33,3	0,0	0,0	<b>12 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	<b>4 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	20,0	40,0	20,0	20,0	0,0	<b>5 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	<b>2 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>53 (24,1)</b>	<b>71 (32,3)</b>	<b>56 (25,5)</b>	<b>33 (15,0)</b>	<b>7 (3,2)</b>	<b>220 (100,0)</b>
<b>Oui, mais pas indispensable</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	<b>1 (100,0)</b>
<b>20-24</b>	22,2	44,4	22,2	11,1	0,0	<b>9 (100,0)</b>
<b>25-29</b>	42,5	32,5	20,0	5,0	0,0	<b>40 (100,0)</b>
<b>30-34</b>	16,7	38,1	28,6	14,3	0,0	<b>42 (100,0)</b>
<b>35-39</b>	21,4	35,7	42,9	0,0	2,4	<b>14 (100,0)</b>
<b>40-44</b>	37,5	18,8	37,5	6,3	0,0	<b>16 (100,0)</b>
<b>45-49</b>	0,0	75,0	25,0	0,0	0,0	<b>4 (100,0)</b>
<b>50-54</b>	0,0	28,6	57,1	14,3	0,0	<b>7 (100,0)</b>
<b>55-59</b>	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	<b>2 (100,0)</b>
<b>60-64</b>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	<b>0 (100,0)</b>
<b>65 ou plus</b>	0,0	50,0	0,0	50,0	0,0	<b>2 (100,0)</b>
<b>total</b>	<b>35 (25,5)</b>	<b>50 (36,5)</b>	<b>39 (28,5)</b>	<b>12 (8,8)</b>	<b>1 (0,7)</b>	<b>137 (100,0)</b>

Source : ECAM3

**Tableau 80 : répartition des ménages de taille supérieure ou égale à deux ayant déclaré que le ménage ne recevrait pas de l'aide provenant de la famille élargie en cas de difficultés, selon le nombre d'enfants résidants, l'âge et le sexe du CM.**

<b>CM masculins</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,1	0,2	0,1	0,2	0,0	<b>41 (0,6)</b>
<b>20-24</b>	0,2	0,4	0,3	0,2	0,1	<b>92 (1,3)</b>
<b>25-29</b>	0,7	0,9	0,8	0,5	0,1	<b>209 (3,0)</b>
<b>30-34</b>	0,4	1,0	0,8	0,5	0,1	<b>192 (2,7)</b>
<b>35-39</b>	0,4	0,8	0,6	0,4	0,1	<b>159 (2,3)</b>
<b>40-44</b>	0,6	0,7	0,8	0,4	0,0	<b>171 (2,4)</b>
<b>45-49</b>	0,3	0,7	0,7	0,2	0,0	<b>138 (2,0)</b>
<b>50-54</b>	0,2	0,6	0,5	0,3	0,1	<b>115 (1,6)</b>
<b>55-59</b>	0,3	0,3	0,4	0,2	0,0	<b>86 (1,2)</b>
<b>60-64</b>	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	<b>65 (0,9)</b>
<b>65 ou plus</b>	0,4	0,5	0,6	0,3	0,1	<b>132 (1,9)</b>
<b>total</b>	<b>263 (3,8)</b>	<b>444 (6,3)</b>	<b>402 (5,7)</b>	<b>238 (3,4)</b>	<b>53 (0,8)</b>	<b>1400 (20,0)</b>
<b>CM féminins</b>						
<b>Age du CM</b>	<b>Nombre d'enfants résidants</b>					<b>total</b>
	<b>0</b>	<b>1-2</b>	<b>3-4</b>	<b>5-7</b>	<b>8 ou plus</b>	
<b>11-19</b>	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	<b>13 (0,5)</b>
<b>20-24</b>	0,2	0,3	0,1	0,2	0,0	<b>21 (0,9)</b>
<b>25-29</b>	0,2	0,8	0,6	0,1	0,0	<b>41 (1,7)</b>
<b>30-34</b>	0,4	0,6	0,5	0,1	0,0	<b>38 (1,5)</b>
<b>35-39</b>	0,2	0,9	0,7	0,2	0,0	<b>48 (1,9)</b>
<b>40-44</b>	0,2	0,4	0,4	0,2	0,0	<b>30 (1,2)</b>
<b>45-49</b>	0,2	0,5	0,4	0,2	0,0	<b>35 (1,4)</b>
<b>50-54</b>	0,1	0,4	0,3	0,2	0,0	<b>25 (1,0)</b>
<b>55-59</b>	0,2	0,3	0,2	0,1	0,0	<b>18 (0,7)</b>
<b>60-64</b>	0,1	0,5	0,2	0,0	0,0	<b>19 (0,8)</b>
<b>65 ou plus</b>	0,3	0,6	0,3	0,2	0,0	<b>35 (1,4)</b>
<b>total</b>	<b>56 (2,3)</b>	<b>132 (5,4)</b>	<b>94 (3,8)</b>	<b>39 (1,6)</b>	<b>2 (0,1)</b>	<b>323 (13,1)</b>

Source : ECAM3

âge de la mère	nombre d'enfants par âge des enfants																nombre de femmes
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
15	12	4	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	644
16	24	15	10	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	630
17	46	33	15	5	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	634
18	63	58	39	25	9	3	4	2	2	0	1	0	0	1	0	0	722
19	59	54	41	36	6	6	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	530
20	97	82	69	75	39	26	12	12	1	1	0	0	0	1	0	0	703
21	61	69	54	52	28	19	16	8	3	2	0	1	0	0	0	0	468
22	112	80	100	90	69	40	40	16	15	6	3	3	0	0	2	0	635
23	90	71	76	69	67	43	43	31	16	6	3	3	2	2	0	0	504
24	90	62	77	55	85	50	44	38	24	13	5	1	3	0	0	0	466
25	108	129	113	133	129	80	91	73	48	38	31	10	9	2	1	2	654
26	74	58	65	60	60	55	53	42	37	31	19	10	6	2	0	1	381
27	102	68	85	95	83	72	61	69	43	48	25	24	15	6	4	0	472
28	84	65	99	79	91	63	91	71	62	38	49	19	23	13	9	4	452
29	38	51	43	62	48	45	46	47	32	31	27	24	25	16	12	7	272
30	102	87	94	105	107	96	108	108	108	57	91	64	50	41	30	20	557
31	41	30	37	54	41	31	38	40	44	31	38	31	22	22	19	9	209
32	45	55	56	51	77	52	67	65	64	36	59	41	42	37	33	26	359
33	31	32	33	41	46	39	22	45	37	31	33	38	24	34	18	25	218
34	25	33	19	32	31	26	26	45	25	39	27	29	34	25	22	23	199
35	46	45	63	64	90	66	73	98	74	79	78	67	76	59	64	61	431
36	21	15	38	35	40	34	32	42	39	37	37	31	39	36	41	30	223
37	23	30	43	45	39	43	62	46	45	51	50	50	61	46	46	44	264
38	24	19	33	36	38	35	29	54	42	32	45	31	44	38	53	45	249
39	17	17	20	26	28	24	35	35	43	26	32	31	30	36	29	34	187
40	19	22	20	48	52	53	60	74	65	52	89	54	89	57	66	70	423
41	5	17	6	15	17	20	23	29	30	18	33	23	38	29	25	25	150
42	10	9	22	11	32	19	36	28	36	25	45	45	43	41	41	37	233
43	6	4	11	13	14	12	21	16	23	20	27	28	23	21	32	34	174
44	4	3	3	8	9	8	18	16	21	9	24	18	19	26	16	19	122
45	5	10	16	20	19	13	26	39	46	35	43	26	50	45	48	46	293
46	0	4	3	8	9	5	3	16	12	14	12	21	20	22	21	35	137
47	2	1	6	6	11	15	16	13	14	16	20	9	19	14	18	23	155
48	1	1	3	6	7	13	11	11	20	11	17	9	15	18	20	28	164
49	0	2	2	5	4	4	7	9	10	12	15	6	15	6	21	11	116
50	2	2	2	3	9	5	13	7	18	20	24	17	26	25	39	26	322
51	0	1	1	4	2	2	2	8	8	10	10	5	15	7	14	14	99
52	2	0	3	1	3	2	2	4	1	2	11	8	9	13	11	9	123
53	0	2	1	3	4	3	0	6	2	4	5	6	10	10	8	7	106
54	0	2	1	5	0	5	2	4	6	5	6	5	4	8	9	10	111
55	1	0	1	4	1	0	4	3	5	4	7	6	10	13	9	13	151
56	0	1	0	1	1	0	2	2	3	2	2	4	9	4	9	7	93
57	0	0	1	0	2	1	2	4	1	0	3	2	9	4	4	3	98
58	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1	1	3	1	4	4	77
59	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	4	1	4	2	63
60	0	0	0	0	3	1	0	2	1	2	3	2	4	8	7	8	229
61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	32
62	0	0	1	0	1	0	0	2	0	2	1	0	1	2	2	4	78
63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	1	57
64	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	41
inconnus	34	67	124	206	250	232	284	348	329	304	422	342	424	455	490	546	
Total	1526	1410	1550	1694	1708	1363	1530	1629	1455	1202	1475	1145	1366	1248	1303	1315	



## Retranscription des entretiens

**(André, 70 ans, retraité en couple)**

Moi : dis-moi, pour toi papa André qu'est-ce que tu entends pas aider quelqu'un, aider les autres personnes, pour toi qu'es-ce que aider ?

Lui : aider quelqu'un j'entends dire c'est quelqu'un qui est en difficulté, et tu viens à son aide ;

Moi : et pour toi, quand tu viens en aide à quelqu'un, ça consiste à faire quoi on peut aider par exemple dans quel sens, facilement on aide comment, est-ce que c'est donner seulement de l'argent à quelqu'un ?

Lui : il y a plusieurs sortes d'aider quelqu'un, peut-être s'il est hospitalisé tu pars le voir, et si tu as apporté quelques oranges, tu lui donnes.

Moi : et d'après toi, quand tu aides ou bien que quand quelqu'un te vient en aide, est-ce que tu as l'impression d'avoir une dette vis-à-vis de cette personne, parce qu'il m'a aidé, alors je dois absolument aussi l'aider en retour ?

Lui : non l'aide, c'est, quelqu'un peut t'aider, et tu as une dette morale, et un jour quand son tour arrivera tu peux aller à ses côtés.

Moi : et justement d'après toi, est-ce tu penses qu'il y a autant d'aide maintenant qu'avant, ou alors est-ce que les gens s'entraident encore facilement maintenant qu'il y a 10 ou 30 ans ou alors l'entraide a diminué ou a augmenté ?

Lui : objectivement l'aide a sérieusement diminué par rapport à ce qui était avant, à cause du coût de vie.

Moi : selon toi, quand tu vois maintenant, dans quel domaine les gens aident plus facilement, est-ce que les gens préfèrent aider à distance que ou accueillir les personnes chez eux ?

Lui : non, les gens préfèrent aider à distance, que d'accueillir les personnes chez eux. Non difficilement, on reçoit quelqu'un chez soi.

Moi : selon toi, est-ce que tu penses que l'aide s'est resserrée autour de la famille très proche, ou elle se pratique toujours au sein de la grande comme avant.

Lui : l'aide s'est rétréci autour de la famille très proche.

Moi : depuis combien de temps habites-tu ici ?

Lui : depuis 1972.

Moi : dis-moi, avant d'être autonome, est-ce que quelqu'un a eu à t'héberger ?

Lui : oui, j'ai été hébergé par un beau-frère. Pendant environ 5 ans.

Moi : et avant ce passage chez Mr ZOZO, as-tu vécu chez quelqu'un ?

Lui : je vivais chez mon oncle maternel, où j'ai passé près de 6 ans.

Moi : en dehors de toi, ta femme et vos enfants, héberges-tu quelqu'un d'autre ici ?

Lui : oui, actuellement, j'héberge le fils de la grande sœur de ma femme.

Moi : depuis combien de temps vit-il ici ?

Lui : prenons maximum trois ans.

Moi : dis-moi est-ce que c'est facile d'aider financièrement quelqu'un ?

Lui : ce n'est pas facile, ce n'est pas facile.

Moi : qui est ton prochain, c'est-à-dire que si tu as une situation difficile ici chez toi, qui peut venir te venir en aide, est-ce que c'est forcément les membres de ta famille ?

Lui : en réalité celui avec qui nous partageons les idées c'est mon ami Paul. Donc, c'est lui qui viendrait très rapidement, s'il apprend que je suis en difficulté.

Moi : est-ce qu'au cours des 6 derniers mois, tu as eu à aider quelqu'un ?

Lui : oui, un voisin. Il était hospitalisé, je lui ai rendu visite, je l'ai aidé, à mon niveau.

Moi : Et toi, est-ce que tu as reçu une aide de la part des membres de ton entourage ?

Lui : oui, j'ai reçu de l'aide financière de ma fille, de mon fils et de mon autre fils ; ils vivent tous ici au Cameroun.

Moi : ta femme et toi, vous avez eu combien d'enfants ?

Lui : six, et cinq sont vivants.

Moi : et parmi ceux qui sont vivants là, est-ce qu'il y en a qui vivent encore ici avec toi ?

Lui : non.

Moi : est-ce qu'il t'est arrivé d'avoir des difficultés pour les scolariser ?

Lui : oui, il y a eu des moments difficiles.

Moi : et pour les soigner, as-tu rencontré des difficultés ?

Lui : oui, j'ai eu des difficultés pour les soigner.

Moi : as-tu eu des difficultés pour les nourrir ?

Lui : Oui, comme dans tous les ménages ; il y a des jours où on n'a rien à manger.

Moi : est-ce que tu es d'accord qu'élever un enfant de nos jours, ça coûte de plus en plus cher ?

Lui : oui, je suis d'accord, qu'élever un enfant aujourd'hui coûte de plus en plus cher.

Moi : par rapport au nombre d'enfants que tu as eus, est-ce que pour toi ce nombre est suffisant, ou tu en voulais encore ?

Lui : non ; c'est moi-même qui ai arrêté ; j'avais d'ailleurs des problèmes pour cela avec mon beau-frère ZOZO et mon ami Paul. Ils me critiquaient dans le temps.

Moi : est-ce que tu penses que pour échapper à la pauvreté, un jeune ménage devrait limiter le nombre de ses enfants par rapport à ses moyens ?

Lui : selon moi, ça dépend des moyens de quelqu'un. S'il a des moyens de faire beaucoup d'enfants, qu'il fasse. Mais, il faut faire attention de faire les enfants et de ne pas les encadrer

Moi : est-ce que tu penses qu'avoir beaucoup d'enfants permet d'échapper à la pauvreté ?

Lui : non, c'est un mauvais raisonnement, avoir beaucoup d'enfants pour échapper à la pauvreté ; moi je justifie en disant qu'il ne suffit pas d'avoir beaucoup d'enfants, mais il faut seulement les encadrer.

Moi : comment juges-tu les conditions actuelles de ton ménage, est-ce que c'est difficile, ou très difficile ou satisfaisant ?

Lui : non, c'est très difficile, il ne faut pas se cacher ; c'est dur.

Moi : et dans quel domaine, ton ménage rencontre le plus de difficultés, est-ce que c'est pour se soigner, ou pour se nourrir ?

Lui : je rencontre plus de difficultés pour me nourrir, et même pour me soigner.

Moi : est-ce que tu es d'accord les membres d'un ménage en âge de travailler, y compris les enfants en âge d'être scolarisés ?

Lui : non, je ne suis pas d'accord que les enfants travaillent.

Moi : es-tu d'accord qu'une femme puisse travailler pour contribuer aux besoins de son ménage ?

Lui : oui, je suis d'accord, que les femmes travaillent pour aider leurs ménages.

Moi : est-ce que tu adhères à des associations, ou des tontines ?

Lui : oui, j'adhère à des associations, à des tontines.

Moi : c'est quoi l'utilité de ces tontines ou de ces associations ?

Lui : ces tontines ou ces associations sont utiles ; elles permettent déjà de se connaître. Et puis, si tu épargnes même 500 fcfa, ça peut t'aider à réaliser un investissement.

**(Aladji, 64 ans, retraité musulman en couple).**

Moi : pour toi qu'est ce qu'une aide, aider un parent, ça veut dire quoi, aider un proche, un parent ?

Lui : moi je vois l'aide de deux côtés, spontanément ou bien quand il est en difficulté ?

Moi : oui.

Lui : c'est une marque de solidarité, soit entre les amis, soit entre la famille.

Moi : pour toi, est-ce que c'est important d'aider ?

Lui : absolument, c'est important d'aider.

Moi : Quand tu reçois de l'aide de quelqu'un, est-ce que tu te sens redevable vis-à-vis de cette personne ?

Lui : ça dépend, pour être sincère, ça dépend. Quand c'est un voisin ou un ami qui m'aide, moi, je prends ça comme une dette. Quand c'est un membre de famille, ça me paraît normal, dans ce cas, ce n'est pas une dette.

Moi : et pour toi, qu'est-ce qu'un proche ?

Lui : non ce n'est pas forcément un membre de famille. ici en ville où nous sommes, je pense que celui qui est à côté, le voisin, l'ami, est mon prochain.

Moi : en fait, si tu fais face à des difficultés dans ton ménage, qui penses-tu qu'il te viendrait rapidement en aide, est-ce que ce sont les membres de famille ou les amis ?

Lui : non, c'est d'abord ma famille. Peut-être les amis viendront après, mais c'est d'abord ma famille.

Moi : et d'après toi, tu penses que la solidarité a diminué ou a augmenté ou est restée au même niveau ?

Lui : je pense que l'entraide a diminué à cause du coût de la vie, les gens n'ont pas de moyens. Quelqu'un veut bien t'aider, mais il n'a pas de moyens pour le faire. De fois même, pour certains, ils fuient, ils se mettent à l'écart. Encore, qu'il y a certains, quand il vient t'aider, il montre à tout le monde qu'il t'a aidé. Et ça, ce n'est pas gentil.

Moi : et d'après toi, quels sont les domaines où l'on aide de plus en plus maintenant ; est-ce qu'il s'agit de l'hébergement, ou du soutien financier ?

Lui : là c'est partagé hein ; ceux qui sont implantés quelque part ; il y a qui vous mette dans une pièce comme ça 2, 3, 4, ou 5 personnes et il dit débrouillez-vous. Mais les gens qui sont bien, qui ont reçu une certaine éducation, et qui ont des moyens, ils n'aiment pas partager leur intimité avec les gens qui ne leur sont pas très proches. Ils préfèrent te donner de l'argent en te disant, vas rester là-bas, je préfère te donner.

Moi : et d'après toi, tu penses que la solidarité s'est resserrée autour de la famille proche, ou c'est toujours dans la famille élargie ?

Lui : non pour être vrai, actuellement ton vin là, s'il ne m'appelle pas par mon nom, je ne le bois pas. Ça veut dire que ça s'est recentré autour de la famille proche.

Moi : depuis combien de temps, habites-tu ton logement actuel ?

Lui : depuis 1994, ça fait 19 ans.

Moi : et avant d'accéder à ton autonomie, est-ce que tu as eu à bénéficier de l'hébergement par un membre de la famille ?

Lui : non, je n'ai pas été hébergé.

Moi : est-ce que actuellement tu héberges des personnes en dehors de ton conjoint, et tes enfants ?

Lui ; non, je n'héberge personne d'autre que mes enfants.

Moi : est-ce tu penses que c'est encore facile d'aider financièrement un proche de nos jours ?

Lui : ce n'est pas facile ; parce que l'argent se fait rare ; mais il faut le faire absolument.

Moi : est-ce que tu as eu à recevoir de l'aide au cours des 6 derniers mois ?

Lui : oui, de la part de mes enfants qui sont à l'étranger ; très régulièrement, de la part de mes frères et mes sœurs, je reçois des envois.

Moi : et toi, as-tu aidé quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Lui : oui, au niveau du village, parce qu'ils sont encore plus démunis que nous. Forcément, de temps en temps, parce que je suis régulier là-bas, je les aide.

Moi : et qui as-tu aidé exactement ?

Lui : une maman, je ne sais pas le degré de parenté entre moi et elle.

Lui : j'ai eu onze enfants, mais pas avec une seule femme. Mon épouse m'a donné cinq enfants.

Moi : et les onze sont en vie ?

Lui : non, j'ai perdu trois.

Moi : parmi les 5 enfants que tu as eu avec ton épouse, les cinq sont-ils en vie ?

Lui : oui

Moi : et existe-t-il certains qui soient encore à la maison ?

Lui : oui, deux.

Moi : t'est-il arrivé de connaître des difficultés pour payer la scolarité de tes enfants ?

Lui : oui, surtout, ceux qui n'étaient pas de mon épouse, certains avaient perdu leurs mères et c'était pas facile, c'était très dur. il arrivait.

Moi : est-ce que tu as eu des difficultés pour les soigner en cas de maladie ?

Lui : Par la grâce de Dieu, je n'ai pas eu beaucoup de problème de santé, avec mes enfants.

Moi : et pour les nourrir, est-ce que tu as connu des difficultés ?

Lui : oui, il y a eu des moments où on passait un ou deux jours sans manger, oui j'avais des difficultés.

Moi : es-tu d'accord que de nos jours, il coûte de plus en plus cher d'élever un enfant ?

Lui : très difficile ; ce qui est curieux chez nous ici c'est que, ce qu'on nous donne pour les enfants n'a pas varié depuis plus de trente ans. je vous assure, à la retraite où je suis, on me donne pour mon enfant 1800 fcfa, et cela ne suffit même pas pour l'argent de beignets pour 1 mois pour un enfant. et c'est très difficile

Moi : et le nombre d'enfants que tu as eu, est-il suffisant pour toi, ou alors, tu en voulais d'autres ?

Lui : oui, dans ma tête quoi, je me disais que je pouvais avoir autant d'enfants que feu mon père en avait, qui était un chef supérieur. Il avait plus de moyens que moi. Mais, quand j'ai vu

le coût de la vie, comment c'était difficile de nourrir ceux qui étaient déjà là, j'ai dit que je non, il ne suffit pas de les avoir, mais il faut les mettre dans des dispositions telles qu'ils ne souffrent pas comme nous nous avons souffert.

Moi : est-ce que tu penses que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il faut réduire son nombre d'enfants ?

Lui : pas forcément, mais je crois quand même qu'un grand nombre d'enfants peut appauvrir quelqu'un ; j'en ai vu, ils ont beaucoup des moyens mais ça ne se ressent pas, parce que les enfants sont nombreux. Et comme ils ne travaillent pas vite maintenant ; tu as des enfants de 35 ans qui restent encore à la maison ; mais tu dois le nourrir, tu dois l'habiller, j'ai un grand-frère (Anon), paix à son âme, inspecteur de trésor, si tu arrives chez, dans sa maison, tu dis, non ce n'est pas sa maison ; car rien n'est propre, rien n'est un objet de valeur, parce qu'il a beaucoup d'enfants et des petits-enfants. Tu as l'impression qu'il est pauvre, alors que c'est quelqu'un qui a au moins 3 cents milles francs de pension de retraite par mois ; et c'est rare actuellement au Cameroun.

Moi : est-ce que tu penses qu'avoir beaucoup d'enfants aussi, est une manière d'échapper à la pauvreté ?

Lui : non, c'est pas parce qu'on a fait beaucoup d'enfants qu'on échappe à la pauvreté ; peut-être lorsqu'ils sont déjà grands, et que Dieu leur a donné la chance de travailler, que subitement, ils peuvent changer le niveau de vie du ménage. Je connais un monsieur qui végétait avec nous là, et dont le niveau de vie a complètement changé, grâce à son enfant ; et il ne marche plus avec nous.

Moi : comment juges-tu les conditions de vie actuelles de ton ménage, est-ce que c'est difficile, très difficile, satisfaisant ?

Lui : je serai ingrat de dire que c'est difficile. Je vis mieux aujourd'hui que lorsque je travaillais. Ça veut dire que nous mangeons à notre faim.

Moi : et dans quel domaine, ton ménage rencontre plus de difficultés ?

C'est plus pour me construire une maison de retraite au village ; car je n'arrive plus à réunir une somme assez conséquente.

Moi : est-ce que tu es d'accord avec le fait que tous les membres d'un ménage puissent travailler pour subvenir aux besoins du ménage ?

Lui : absolument, c'est normal ; les femmes et les enfants peuvent aider l'homme. Si mon épouse ne m'aidait même pas, ç'allait être très dur.

Moi : est-ce que tu adhères à des associations ou des tontines ?

Tontines non, mais je suis dans une association, qui m'a aidé lorsque j'ai perdu ma mère.

**(Joseph, retraité, 82 ans, veuf, autre chrétien)**

Moi : pour toi papa, qu'est-ce tu entends par aider quelqu'un, aider son prochain, les autres ?

Lui : aider quelqu'un c'est que quand tu as des moyens et que tu vois quelqu'un d'autre qui n'a pas les mêmes moyens, tu lui viens en aide. Parce que lui aussi est dans le besoin, je pense que c'est très nécessaire, c'est pour cela que la parole de Dieu nous dit de nous aimer les uns les autres, par amour alors, quand tu vois l'autre dans le besoin, tu lui viens en aide.

Moi : pour toi, l'aide consiste à quoi, est-ce que c'est héberger quelqu'un qui n'a pas d'abris, ou donner de l'argent à quelqu'un ?

Lui : l'aide, normalement c'est, quand quelqu'un n'a pas où se loger et que toi tu as une maison, tu l'aides, moi, j'en fais ça très souvent, même celle qui est avec moi là en ce moment, je le fais très souvent. on peut aider aussi côté spirituel, quelqu'un qui ne connaît pas Dieu, tu l'aides à connaître Dieu. On peut aider aussi matériellement, quelqu'un est dans le besoin, peut-être il ne parvient pas à manger, et que tu as de l'argent, tu lui donnes de l'argent, soit en espèce, soit la nourriture en nature. Tout cela est nécessaire et important.

Moi : dis-moi, est-ce que quand quelqu'un te viens en aide lorsque tu fais face à une difficulté, est-ce que tu as l'impression d'avoir une dette envers cette personne ?

Lui : non, je pense que c'est celui que tu as aidé, qui peut avoir cette idée ; mais moi qui donne, je donne gratuitement. Quand il s'agit du Seigneur, il a dit de donner gratuitement. Sans arrières pensées, sans attendre que quelqu'un te vienne en aide, non.

Moi : et quand c'est toi qui reçoit de l'aide, quand quelqu'un te vient en aide, est-ce que tu as l'impression d'avoir une dette envers lui ?

Lui : oui, quand quelqu'un me vient en aide, ça me marque. Donc, je ne peux pas oublier ça, ça reste dans ma mémoire, s'il faut prier pour lui, je prie, je fais ça très souvent.

Moi : actuellement au Cameroun, quels sont les domaines où tu penses que l'entraide est le plus matérialisée, comment les gens aident de plus en plus leurs proches ?

Lui : moi je pense que chacun individu a sa façon de faire les choses, au Cameroun actuellement, il y a en qui ne parviennent même pas à aider à cause de la vie dure, mais, ceux qui comprennent, quand il arrive qu'ils aident, ils le font d'après ce qu'ils ont sur la main. Mais il y a des difficulté, presque tout le monde maintenant en souffre, il y a en qui disent qu'ils ne parviennent pas avec la famille africaine là, où tu encaisses les cousins, les cousines, nous qui sommes dans la foi, on encaisse les frères, les sœurs, ce n'est pas facile des fois.

Moi : est-ce tu penses que l'entraide s'est resserrée autour de la famille très proche, on n'aide plus la famille africaine comme tu as parlé de famille africaine, maintenant, c'est plus mon père, ma mère, mon frère, ma sœur ?

Lui : maintenant, ce n'est pas vraiment facile, après l'observation, on voit que les gens ne parviennent plus à aider, d'autres par manque de moyens, d'autres parce qu'ils ne prennent plus soin des membres de leurs familles, ce n'est plus comme dans le temps, où on parlait de la famille africaine, où on recevait n'importe qui ;

Moi : parce que tu as répondu là à la question qui suivait, qui cherchait à savoir si l'entraide familiale se passe encore comme dans le passé ou alors si ça diminué, ou si ça augmenté ?

Lui : non, ça diminué. Ça vraiment diminué.

Moi : on va parler maintenant de tes conditions d'hébergement. Avant que tu sois autonome, t'es-t-il arrivé de bénéficier de l'hébergement d'un de tes proches ?

Lui : non. Quand j'ai quitté l'école, je suis venu ici en ville pour me chercher, il n'y avait personne chez qui je pouvais rester, si oui ma sœur, qui n'avait pas de maison ; je louais une petite chambre ;

Moi : et toi, as-tu eu à héberger des membres de la famille, ou des frères de l'église, bref des proches ?

Lui : il y en a beaucoup, qui passaient 2, 3, 5 ans.

Moi : ces personnes là, c'étaient les frères de l'église, ou les membres de la famille ?

Lui : mes membres de familles, mes neveux, les membres de l'église aussi.

Moi : pour tes neveux que tu as hébergés, est-ce que c'est toi qui les as fait venir ?

Lui : non pour la majorité : il n'y a qu'un seul, le fils de ma grande sœur que j'ai moi-même fais venir. Les autres, ceux du village, envoyant que je suis en ville, on me les envoyait comme ça, puisque je suis en ville.

Moi : et quand on te les envoyait comme ça, comment toi tu les accueillais, est-ce que cela te dérangeait-il ?

Lui : non, ça ne me dérangeait quand même pas. Puisque j'avais un peu des moyens.

Moi : dis-moi, est-ce que c'est facile actuellement d'aider financièrement quelqu'un ?

Lui : non c'est pas vraiment facile pour moi. Tout au contraire, j'attends qu'on me donne maintenant.

Moi : as-tu reçu de l'aide financière au cours des 6 derniers mois ?

Lui : oui, je d'ailleurs témoigné l'autre jour, qu'une fille que j'ai hébergée ici, qui est actuellement en Espagne, m'a envoyé de l'argent il y a quelques semaines. Il y a aussi ma fille Blanche qui est en Allemagne, qui m'aide souvent, et mes autres enfants qui sont ici, m'aident souvent.

Moi : dis-moi as-tu eu combien d'enfants ?

Lui : j'ai eu en tout 8 enfants, et j'ai perdu un.

Moi : as-tu eu des difficultés pour les scolariser ?



Lui : non, Dieu m'a donné la sagesse ; je leur demande même souvent que à qui il a manqué de l'argent pour aller à l'école ?

Moi : as-tu rencontré des difficultés de santé ?

Lui : pas vraiment ;

Moi : et même pas pour les nourrir ?

Lui : non.

Moi : es-tu d'accord que de nos jours, élever un enfant coûte de plus en plus cher ?

Lui : oui, ça devient même très difficile ; parce que quand moi j'ai commencé le travail, la vie était très, très moins chère. Le kg de riz coûtait 25 fcfa, le kg de viande coûtait 100 fcfa. Aujourd'hui, c'est très dur maintenant, c'est pas facile. Les salaires ne permettent même pas de vivre comme avant.

Moi : tous les enfants sont déjà majeurs, et y'en a-t-il qui vivent encore chez leurs frères ou sœurs ?

Lui : ils sont tous autonomes, chacun est chez soi.

Moi : par rapport au nombre d'enfants que tu as eu, était-il suffisant pour vous, ou alors vous en vouliez d'autres ?

Lui : on en voulait d'autres, mais, la santé de mon épouse ne permettait plus. Le médecin nous a dit d'arrêter, car elle souffrait beaucoup.

Moi : et dis-moi, s'il t'ai donné de recommencer ta vie à zéros, ferais-tu le même nombre d'enfants ?

Lui : non, je ne peux pas, je ne peux pas. La vie est devenue dure. Très dure.

Moi : conseillerais-tu à un jeune couple de limiter le nombre de leurs enfants en fonction de leurs moyens ou d'en faire comme ils veulent ?

Lui : non, moi je leur dis souvent de faire les enfants selon leurs moyens. Les enfants de la rue qu'on parle maintenant, on voit les enfants sales. Ce n'est pas bon d'avoir les enfants et de ne pas les encadrer. Tu vois les enfants dans la rue, sales,

Moi : pour toi, est-ce que tu penses que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il doit limiter son nombre d'enfants ?

Lui : moi, je ne trouve rien de mal là-bas. Quand la famille est pauvre, n'ayant pas assez de moyens, elle doit limiter le nombre d'enfants. Moi, je ne peux pas dire le contraire.

Moi : es-tu d'accord avec les gens qui disent que le fait d'avoir beaucoup d'enfants permet d'échapper à la pauvreté, car ils se disent que si un enfant ne m'aide pas, un autre peut m'aider ?

Lui : moi, je ne suis pas d'accord avec ça. Il ne faut pas faire certaines choses en gémissant. Il y en a qui donne beaucoup d'enfants, et qui ne les encadrent pas. Et ce n'est pas bon.

Moi : quelles sont tes conditions de vie actuelles ?

Lui : actuellement, je suis à la retraite, je vis de ma pension retraite. C'est pas beaucoup, mais n'ayant plus trop de charges, je me contente de ça. Je n'envisage plus réaliser un projet, construire une maison, ou acheter une voiture.

Moi : actuellement, comment juges-tu les conditions de vie de ton ménage, est-ce que c'est très difficile, difficile ou alors satisfaisant ?

Lui : c'est pas suffisant, mais je ne me plains pas. Je ne peux pas dire que je suis malheureux.

Moi : et c'est dans quel domaine que ton ménage rencontre actuellement le plus de difficultés, est-ce que c'est pour manger, ou pour se soigner ?

Lui : comme je dis, je me contente du peu que le Seigneur me donne. Je fais mes calculs, pour manger, et pour me soigner. Après avoir pris le petit déjeuner là, je prends des médicaments, car j'ai le diabète, qui oblige que je prenne des médicaments.

Moi : mais ce n'est peut-être pas ton cas, il y a des hommes qui permettent que leurs femmes travaillent, et parfois même les enfants, es-tu d'accord avec ça ?

Lui : ça dépend de tout un chacun. Mais, à part ce qui est au niveau des enfants, il y en a qui n'étudient pas, ils vendent des bonbons au bord de la route, et parfois, ils se font bousculés par les voitures, ça c'est pas bon. Mais, pour les femmes, je ne trouve rien de mal, à ce qu'une femme travaille pour aider son foyer. Il y a pas de mal en cela.

Moi : est-ce que tu adhères à des tontines, à des associations, à des cotisations ?

Lui : les tontines, ça aident ; il y en a qui adhèrent, et qui s'en sortent. Moi, je gardais mon argent à la banque.

### **(Mathias et Jeanne, couple de retraités de 72 ans et 59 ans)**

Moi: Déjà je voudrais savoir pour vous pour toi ou pour madame, qu'est-ce que la solidarité, qu'est-ce que aider quelqu'un, une connaissance, un proche , c'est quoi aider ?

Lui: Moi je conçois l'aide de deux manières ; premièrement, on peut aider une personne matériellement pour subvenir à ses besoins, et on peut aider quelqu'un spirituellement.

Moi : Et ça consiste à quoi cette aide spirituelle ?

Lui : ceci pour préparer la personne à savoir vivre dans un milieu, à préparer son avenir avec DIEU. Avoir une bonne relation avec DIEU.

Elle : je peux répondre comme lui.

Moi : dites-moi, est-ce que pour vous, aider quelqu'un c'est important ?

Lui : oui c'est le devoir, c'est une nécessité pour préparer les autres personnes à bien vivre à l'avenir.

Moi : ça veut dire quoi bien vivre dans l'avenir ?

Lui : par exemple, tu formes quelqu'un, tu lui donnes des aides dans sa formation, et cette personne peut s'en sortir si elle obéit et quand on va plus loin, c'est préparer quelqu'un à vivre dans l'éternité avec DIEU.

Moi : et je voudrais savoir que ce soit pour toi ou pour elle, quand quelqu'un vous aide, est-ce vous avec l'impression d'avoir envers cette personne une dette, te sens-tu redevable envers cette personne, c'est-à-dire que quand une personne t'a aidé, est-ce tu penses que tu dois aussi en retour l'aider?

Elle (rit) : moi je crois que quand une personne m'aide, même si c'est pas elle, si une personne est aussi en difficulté ou bien dans le manquement, et que moi j'ai, je peux aussi l'aider.

Lui : quand quelqu'un m'aide, même si c'est son amour, et par cet amour, j'ai le devoir d'aimer mon prochain moi aussi, si c'est pas la personne qui m'a aidé, même une autre personne, j'ai ce devoir.

Moi : et justement ça me fait te poser la question de savoir qui est ton prochain, est-ce c'est les membres de la famille, ou les membres de l'église, un proche c'est celui là que si tu as une difficulté, un cas de maladie par exemple chez toi, qui est-ce qui viendra promptement à ton secours ?

Lui : la Bible nous enseigne à aimer le prochain comme nous-même ; et premièrement à nous donner pour les autres, pour les frères, pour les sœurs. Donc quand il y a une aide à apporter, je vais apporter cette aide c'est aux frères et aux sœurs de l'église, et après, on continue avec les autres personnes.

Moi : Est-ce que d'une manière générale, vous pensez que l'entraide familiale a baissé ou a diminué par rapport à il y a 20 ans, 30 ans ?

Elle : moi je pense que mon plus proche, ce sont les membres de ma famille, c'est ma famille peut aussi aider les autres connaissances. Mais, je dois d'abord aider les membres de ma famille.

Moi : est-ce que tu penses que l'entraide familiale a baissé ou est restée au même niveau par rapport à il y a par exemple 20 ou 30 ans ?

Elle : moi, je vois que c'est en train de baisser

Lui : pour moi, contribuer aux besoins des membres de ma famille, c'est un devoir. C'est un devoir, je ne peux pas négliger ça ; je ne peux pas dire que ça baissé, je ne peux pas dire. Parce que quand une personne est malade par exemple, je suis obligé de subvenir aux besoins, que je veuille ou pas.

Moi : en fait, quand je dis ça, ce n'est pas seulement pour ta famille, c'est d'une manière

générale, est-ce qu'on vient encore facilement en aide aux personnes comme par le passé ?

Lui : je ne veux pas parler des autres ; dans le milieu où nous sommes, il y a encore de l'entraide, à l'église on aide encore, mais avec les païens ce n'est pas facile.

Moi : et alors, l'entraide, est-ce que c'est au même niveau ou alors ça baissé ou alors ça augmenté ?

Lui : je ne peux pas dire que ça baissé, puisque chacun aide avec les moyens qu'il a.

Moi : donc c'est resté au même niveau ?

Lui : je ne peux pas dire que ça baissé. Je peux dire que c'est resté au même niveau. Je ne peux pas juger les gens. Car, si je dis par exemple que l'aide a baissé, je juge ces gens.

Moi : est-ce que vous pensez que l'entraide s'est resserrée au niveau de la famille ?

Lui : oui :

Elle : je vois même que ça s'est recentrée autour de la famille très proche.

Moi : maintenant nous allons aborder des conditions de résidences. Est-ce que tu as bénéficié de l'hébergement avant de devenir autonome ?

Lui : non, je ne vois pas. Personne ne m'a hébergé.

Elle : moi j'ai été hébergée à Edéa, par une vieille maman dans la famille.

Moi : elle était qui pour toi, ta tante ou quelqu'une d'autre ?

Elle : non elle était la femme d'un père au village, après ça n'a plus continué.

Moi : et tu es restée chez elle pendant combien de temps ?

Elle : elle était trop désordonnée, quelqu'un voulait se marier avec moi, je n'étais même rien, elle voulait que son fils m'épouse. elle a été jalouse ; et son oncle là, avait même rompu ses aides. Et un autre oncle de la famille de mon mari m'a aussi hébergé. C'est de là que je suis quittée pour aller chez ma maman.

Moi : et chez cette première femme qui t'a hébergée, comment ça s'est passé, c'est toi-même qui es partie chez elle ou c'est elle qui t'a prise ?

Elle : non c'est une maman de la famille de mon père qui nous avait recueilli, après elle nous a envoyé chez elle. Moi je n'ai pas connu mon père, il était déjà mort.

Lui : j'ai habité chez une veuve, j'ai été dans sa maison pendant un an ; elle m'hébergeait parce que je fréquentais l'école, durant une année scolaire.

Moi : depuis que vous êtes ensemble, est-ce qu'il vous est arrivé d'héberger les gens chez vous pendant plus de six mois ?

Elle : on a hébergé ; Je peux dire que toute la famille de mon mari habitait chez moi, comme j'étais petite comme ça. Mais je les avais supporté, son grand frère restait chez nous à Douala. Je n'avais pas d'enfants, ma première fille était encore dans le ventre, ses enfants étaient comme mes enfants.

Moi : ah, il habitait avec sa femme et ses enfants ?

Elle : oui, la maman, ses tantes étaient venues. C'était très fort, mais à un moment, ça ne pas continué, on l'avait affecté ici, ça m'a décanté.

Moi : mais papa, justement, ce grand frère qui était là avec sa femme et ses enfants, comment toi tu prenais ça, comment est-il arrivé qu'il vienne chez toi, est-ce qu'il t'avais contacté avant de venir chez toi, ou bien quand il est venu, toi tu as trouvé tout naturel ou comme un devoir de l'héberger ?

Lui : comme un devoir, je faisais ça comme un devoir.

Elle : même ici, ça continué, on a hébergé ; mais j'avais dit à cette maman de prendre sa fille.

Moi : est-ce qu'au cours des 6 derniers mois, vous avez eu à aider financièrement quelqu'un ?

Lui : je suis venu en aide un peu à ma belle-mère.

Moi : vous pensez qu'actuellement, qu'aujourd'hui là, est-ce que c'est plus facile d'aider financièrement quelqu'un que de prendre quelqu'un chez soi, par exemple entre aider et lui donner de l'argent pour qu'il se débrouille, et l'héberger, qu'est-ce qui est plus facile ?

Elle (ils se mettent à rire) : moi personnellement, je préfère que si on a quelque chose, on l'aide comme ça ; Mais je ne veux plus, je dis que j'ai vieilli, je ne veux plus.

Moi : et toi papa qu'en penses-tu ?

Lui : comme ma belle-mère est malade, nous sommes prêts à la prendre ; mais c'est la place qui manque. Si ma belle-fille peut sortir pour aller louer sa maison, nous ferons venir ma belle-mère. Il n'y aura pas de problème, elle viendra. Si elle ne vient pas encore, c'est parce qu'il manque de place.

Moi : et vous aussi, est-ce que vous avez bénéficié de l'aide financière au cours des 6 derniers mois ?

Lui : oui, un frère de l'église.

Elle : une sœur de l'église.

Moi : je voudrais savoir par rapport à tous les enfants que vous avez eu, avez rencontré des difficultés ne serait-ce qu'une fois pour leurs scolarité ?

Lui : non

Elle : non

Moi : est-ce que vous avez eu des difficultés pour soigner un enfant ?

Lui : ma première fille était malade, mais j'avais des moyens.

Moi : est-ce que vous avez rencontré des difficultés pour nourrir la famille ?

Elle : ça ne peut pas manquer, mais, le riz ne manquait pas dans ma marmite.

Moi : êtes-vous d'accord que de nos jours, élever un enfant coûte de plus en plus cher ?

Elle : moi je suis d'accord avec ça. Que c'est trop dur maintenant

Lui : tout dépend de la manière dont on se donne.

Moi : c'est-à-dire ?

Lui : est-ce que, quand je me suis donné, c'était en avril 1969. J'ai pleuré devant DIEU, j'ai dit : Dieu tu me refuses des enfants ; et en juin de la même année, ma femme a conçu. Depuis que les enfants viennent, j'ai toujours au moins 100 fcfa à donner pour leur éducation et pour leur nourriture. Quand je n'ai pas moi-même des moyens, ces enfants reçoivent des aides de quelqu'un.

Moi : mais tu penses que est-ce c'est plus facile actuellement ou c'est plus difficile qu'il y a peut-être 30 ans d'élever un enfant ?

Lui : tout dépend de la manière dont on reçoit les enfants. Tu vois que quand pierre recevait le travail, il y a d'autres qui paient, moi, je n'ai rien payé. Quand Suzanne recevait le travail je n'ai rien payé.

Moi : donc, pour toi, tu ne penses pas qu'actuellement, élever un enfant devient de plus en plus cher ?

Elle : ça devient de plus en plus difficile ; je ne peux pas dire à un enfant maintenant de donner beaucoup d'enfants, ceux qui sont trop fort, quatre. Il y en a qui s'arrêtent à trois.

Moi : d'après le nombre d'enfants que vous avez eu, vous pensez que ce nombre est suffisant ou vous en vouliez encore ?

Lui : d'abord pour recevoir ce nombre, je me suis confié au Seigneur, sachant que c'est lui qui donne. Même comme je voyais la charge, je ne pouvais pas limiter. Mais comme le nombre s'est arrêté à ce chiffre, je me contente de ça.

Moi : donc en fait, lorsque tu dis que tu te contentes de ça, s'il vous était donné de recommencer à faire vos enfants à zéros, est-ce que vous aurez le même nombre d'enfants ?

Lui : je suis à la disposition du Seigneur, c'est pour dire que s'il veut encore donner d'autres enfants, je suis d'accord.

Elle : (une de trois petites filles vivant dans le ménage, est venue lui demander à manger) il est encore entrain de donner, voilà les petits-fils. Voilà les petits-fils, tu vois, elle est venue me demander la nourriture que je préparée.

Moi : et toi maman, ferais-tu le même nombre d'enfants ?

Elle : Je ne pouvais plus faire comme ça ; je ne pouvais plus.

Moi : est-ce que vous pensez que pour qu'un jeune ménage ne soit pas pauvre, il faut limiter le nombre de ses enfants en fonction de leurs moyens, ou alors conseillerez-vous à un jeune ménage de limiter leur nombre d'enfants en fonction de leurs moyens ?

Elle : moi, je peux dire à chacun de mes enfants de limiter son nombre d'enfants en fonction de ses moyens.

Lui : moi je ne peux pas dire ça à mes enfants : tout dépend de sa relation avec Dieu. Si tu veux avoir beaucoup d'enfants, ne regarde pas comment tu les entretiens. Tout dépend de ta relation avec Dieu.

Moi : est-ce que vous pensez que le fait d'avoir beaucoup d'enfants c'est une manière de ne pas être pauvre, car on peut se dire que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, ils pourraient nous aider quand on sera vieux ?

Lui : je ne sais pas, si en répondant avec la parole de Dieu si ça aide. Dieu a donné la postérité nombreuse à Abraham, comme le sable.

Moi : est-ce que tu penses que le fait d'avoir beaucoup d'enfant c'est une manière d'échapper à la pauvreté ?

Lui : on a la joie d'avoir la postérité nombreuse ; et même on veut également avoir de l'aide de ces enfants au soir de son âge. Si peut-être le premier n'aide pas, le second peut aider, ainsi de suite.

Moi : en fait on vous pose cette question, parce qu'il y a des gens qui font des enfants avec cette idée là que quand ils seront vieux, que ces enfants les encadrent.

Lui : ce problème, c'est pourquoi j'ai dit que ça dépend de chacun et de sa relation avec Dieu ; car mes moyens ne pouvaient pas aider mes enfants à être ce qu'ils sont devenus aujourd'hui. C'est le Seigneur qui est intervenu.

Elle : et moi j'ai perdu la santé ;

Moi : et pourquoi tu as perdu la santé ?

Elle : excès de travail.

Moi : est-ce que actuellement, vous jugez que les conditions de vie de votre ménage sont de plus en plus difficiles, difficiles ou satisfaisantes ?

Lui : les conditions de vie sont difficiles.

Moi : quel est le domaine où votre ménage rencontre plus de difficultés ?

Lui : la santé, l'éducation, le niveau de vie.

Moi : êtes-vous d'accord que la femme puisse travailler pour aider son conjoint à subvenir aux besoins du ménage ?

Elle : moi, si ce n'était pas la santé, je ne pouvais pas rester comme ça ; donc je suis d'accord ;

Lui : moi, je n'ai pas voulu que ma femme travaille ; je n'ai pas voulu qu'elle travaille. Maintenant, c'est un mode de vie que la femme travaille. Si elle est une bonne chrétienne, elle peut travailler. Si elle n'est pas une bonne chrétienne, elle ne doit pas travailler. Il y a une sœur qui travaille, et c'est son mari qui va toucher son salaire à la banque.

Moi : et pour toi, c'est bien comme ça ?

Toi : il n'y a que ça, il n'y a que ça comme exemple. Il y a aussi pour d'autre, que quand une femme travaille, il n'est pas facile de la maîtriser.

Moi : donc si je te comprends bien, pour toi, tu es contre le fait que la femme travaille pour aider son conjoint, parce que son mari ne pourra pas la maîtriser, c'est elle qui va porter la culotte ?

Lui : il n'y a pas que ça, il y a le problème de prostitution.

Elle : c'est une femme elle-même qui se garde, quand une femme se garde

Lui : elle dit ça, combien de femmes se gardent ?

Elle : moi qui suis ici, si je disais oui, il ne pouvait pas me maîtriser. Mais Dieu a fait quelque chose, que j'ai crû sincèrement.

Moi : donc pour toi c'est cet égarement que là, que la femme risque de s'égarer,

Elle ; il ne voit que ça, il ne voit que ça.

Moi : donc, si c'était possible, si tu acceptes que ta femme travaille, ce serait mieux que ce soit toi qui aille toucher son argent ?

Lui : non ce n'est pas ça ;

Moi : donc c'est seulement l'affaire de la prostitution là qui fait problème ?

Lui : oui.

Elle : même toucher l'argent. Moi j'étais mandatée hein, si je donnais tout l'argent que je vendais à mon mari, mes enfants ne devaient pas aller loin dans leurs études.

Moi : l'avant dernière question, est-ce que vous adhérez à tes tontines ou associations ou cotisations ?

Elle : je faisais des tontines quand je vendais ; mais maintenant que je ne fais rien, je ne suis plus dans des tontines.

Lui : moi, je suis dans une tontine, qui donne dix milles francs par mois. ; et je suis chrétien.

Moi : est-ce que tu penses que ces tontines sont utiles, peuvent-elles aider un ménage à améliorer ses conditions de vie ?

Lui : oui, elles peuvent aider un ménage a réaliser des projets tels que la construction d'une maison, l'achat d'un terrain, ou l'achat des meubles.

Elle : avec les tontines, on évolue sans crédit; moi-même, je garde mon argent, car les banques-là aussi, compliquent.

### **MIRABEAU et collègue (militaires, 47 ans et 42 ans, ngaoundéré)**

Moi : et alors mr Mirabeau est-ce que c'est important pour vous d'aider les auteurs personnes, les autres membre de la famille ?



Lui : oui, mais l'aide est très, très normale mais sur quel plan alors, sur le plan financier ?

Vous venez nous aider avec l'argent ? Parce qu'on en a besoin ?

Moi : justement pour vous, c'est quoi aider ?

Lui : en conseil familial, éducation parce qu'il y a plusieurs hypothèses.

Moi : pour vous quand quelqu'un vous aide, quand vous recevez une aide de quelqu'un, est-ce que vous vous sentez avoir une dette envers cette personne ?

Lui : oui, c'est un problème de conscience, quand vous sentez que cette aide vous a apporté quelque chose dans votre famille, ça vous touche, ça reste comme une petite dette. Vous cherchez un poulet pour aller lui dire merci.

Ami : ça devient une dette morale,

Moi : est-ce que d'après vous l'entraide a diminué ou alors a augmenté par rapport à il y a par exemple 20 ou 30 ans ?

Lui : ç'a augmenté ;

Ami : car de plus en plus, on entend que des gens de bonne volonté comme apportent de l'aide aux couches les plus défavorisées.

Moi : et en famille, car plusieurs ont plutôt l'impression que ç'a baissé.

Lui : chacun a la manière de voir hein ?

Moi : pour vous, quel sont les domaines où l'entraide se manifeste plus actuellement, est-ce que c'est dans le domaine de l'hébergement, ou le soutien financier, maintenant vous pensez qu'on aide facilement comment ?

Ami : je pense que c'est plus dans le domaine de la santé. Les familles sont organisées maintenant, pour faire face aux besoins de la santé et de l'éducation.

Moi : qui sont vos proches, qui considérez-vous comme proches ?

Lui : ça dépendant de la compréhension de proche. Est-ce que vous savez que les amis comme celui-ci peut plus vite te venir en aide par rapport à un membre de la famille ? aujourd'hui, il y a des réunions, que lorsqu'on a un problème, le président et le trésorier de ladite réunion interviennent. Parce que parfois, les membres de la famille s'en foutent, et aussi les amis disent, ça c'est son problème. Chacun a un côté où il s'appuie beaucoup en cas de ?

Ami : il faut faire partie des petites réunions, et où tu contribues, afin qu'en cas de problème, cette solidarité te vient en aide. Quand tu n'as plus une mère qui vit, un père qui vit, si tu n'as pas une grand sœur qui est mieux posée quelque part et qui peut te venir en aide, tu t'attends à quoi ? ça peut être des collègues, ou des amis.

Moi : selon vous est-ce que l'entraide familiale, s'est recentrée autour de la famille proche ?

Ami : oui ; elle s'est resserrée autour de la famille restreinte, papa, maman, frère. Etc. la famille lointaine là ne vient maintenant que lorsque c'est la fête ; si c'est un problème, tu ne

les verras pas ?

Moi : excusez-moi, mais c'est contradictoire par rapport à ce que vous avez dit précédemment, que l'entraide avait augmenté ?

Ami : non, ç'a rétréci, ç'a baissé.

Lui : oui, ça baissé.

Moi : avez-vous déjà bénéficié de l'hébergement ?

Lui ; non ;

Ami : non :

Moi : en dehors de votre conjoint et de vos enfants, est-ce qu'il y a des gens que vous hébergez ?

Lui : oui, il y a un petit gars baya, que j'ai pris comment ça, pour qu'il aide ma femme. il a 17 ans. je lui ai acheté une moto.

Moi : comment est-il arrivé qu'il habite chez vous, connaissez ses parents ?

Lui : non, je l'ai trouvé, il flânait comme ça là, et je lui ai dit de venir aider ma femme, et il aura son plat assuré.

Ami : non, moi, actuellement, je n'héberge personne.

Moi : selon vous, est-il plus facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Lui : ça dépend de l'amour, des affinités de l'esprit de tout un chacun. Même pour qu'on te rende visite, c'est pas facile. Certains même, lorsque tu es endeuillé, d'autres, au lieu de te consoler viennent plutôt chercher à manger et à boire. L'esprit de maintenant, est devenu très dangereux.

Ami : c'est pas vraiment facile, puisque l'argent se fait de temps en temps rare ; comme vous savez, la famille africaine est très large, à cause de la non application du planning familial, c'est pas facile, ça fait de sorte que nous avons beaucoup de gens à aider, on ne peut pas aider tout le monde. Lorsqu'on te pose un problème de 10 milles fcfa, tu donnes même 2 milles, parce que nous même, nous avons nos charges. C'est la famille africaine, dans les traditions africaines, on est obligé de participer, parce que c'est nos coutumes, et nous ne pouvons pas rayer ça.

Moi : au cours des 6 derniers mois, est-ce que vous avez reçu de l'aide financière d'un de vos proches?

Lui : comme je suis fonctionnaire comme ça, qui peut me donner ? c'est plutôt moi, qui donne. Dès la fin du fin, le téléphone que tu vois-là, aboie, envoie, envoie, envoie. On sait que je suis ROCK FELLER dans ma famille. Pour que quelqu'un me vienne en aide, je dois me gratter et me battre pour résoudre mon problème.

Ami : moi, j'ai eu un cas pareil, où ma femme a été hospitalisée pour une césarienne, tout le

monde était au courant, ils sont restés muets. Moi, quand quelqu'un sera dans un cas similaire prochainement, je ne réagirais pas aussi. S'il n'y avait pas les petites réunions dont je vous parlais là, je ne pouvais pas m'en sortir.

Moi : donc, vous donnez seulement, sans recevoir ?

Lui : on donne seulement, on insiste et avec des messages. Donc, on donne seulement, sans rien recevoir. C'est moi qui porte toute la charge, le téléphone là, parfois, je suis obligé de le fermer pour dormir.

Ami : si les parents ne sont plus là, ça devient dure de donner ; ça sort toujours.

Moi : actuellement combien d'enfants avez-vous ?

Lui : j'ai six enfants légitimes, et deux hors mariages.

Amis : moi j'ai neufs enfants, celle de la maison a 4 enfants, celle de dehors a quatre enfants et une autre a encore un enfant.

Moi : est-ce que vous avez déjà eu les difficultés lors d'une rentrée scolaire ?

Lui : oh, non ; une rentrée scolaire se prépare ; on peut contracter des crédits scolaires.

Moi : avez-vous déjà rencontré des difficultés financières pour soigner vos enfants ?

Lui : oui, la maladie ne prévient pas.

Ami : on ne peut pas échapper ; car même si tu as épargné un peu d'argent, la maladie ne te dit pas que tu ne dépenseras pas plus que ce que tu as épargné.

Moi : et pour les nourrir, avez-vous eu des difficultés ?

Lui : non ; après avoir perçu le salaire, tu enlèves le loyer et puis l'argent de la nutrition.

Moi : êtes-vous d'accord qu'élever un enfant devient de plus en plus difficile de nos jours ?

Ami : trop cher même, trop cher ; à cause de la hausse des prix des produits de première nécessité. C'est trop dur même, trop dur.

Lui : Il ne ment pas, ce qu'il vous dit est vrai.

Moi : le nombre d'enfants que vous avez déjà eu, vous paraît-il suffisant ou alors vous n'en voulez encore ?

Lui : mais, puisque je tire encore le coup, ça peut arriver. Moi je ne peux pas les tuer dans le ventre. Moi, je suis chrétien ; Si Dieu qui est au ciel garde les bêtes, les oiseaux, c'est pas l'être humain qu'il ne va pas garder. Le problème est aussi que lorsqu'on ne veut plus des enfants, on fait confiance à la femme, mais toujours ça arrive. Vous savez les femmes sont aussi les cas, vous êtes comme ça, vous pensez qu'il n'y a rien, mais après quelques temps, elle vous surprend que est-ce que tu sais que comme tu es là, je ne vois pas mes règles depuis deux ou trois mois. Je lui demande que ça veut dire que quoi, donc ç'a pris ? mais comment tu me fais les choses comme ça ? elle te dit que si je te disais de ne pas faire est-ce que tu allais accepter ? si je te refusais, n'est-ce pas ç'allait être un problème d'Etat ? voilà une layette et

l'hôpital qui commencent. Donc, nous arrivons souvent à 8 ou 9 enfants sans le vouloir. Mes deux derniers enfants sont venus comme ça là.

Ami : le nombre est suffisant ; mais, c'est la méthode qui n'est pas bonne. C'est les femmes qui nous mettent dans cette situation. Parfois, elle te dit que, c'est l'enfant de la retraite. Et finalement tu te retrouves à dix. Vous ne pouvez pas comprendre qu'une femme qui a été à l'école, c'est elle qui connaît son cycle, et qu'elle vous surprenne deux mois après qu'elle est enceinte. Mais qu'est-ce que tu vas faire ? tu vas te fâcher, et ça va faire quoi ?

Moi : pensez-vous que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il devrait limiter son nombre d'enfants ?

Ami : un couple doit limiter automatiquement son nombre d'enfants. Comme on parlait des femmes, je ne sais pas si c'est la naïveté ou une concurrence avec d'autres femmes. Moi j'avais prévu faire quatre enfants, et je suis déjà à neuf avec deux femmes. La deuxième est venue, et elle a dit qu'elle veut tout faire comme la première, elle a aussi fait quatre enfants. Donc c'est une petite concurrence entre les co-épouses.

Lui : Bon, il faut aussi savoir qu'on est en Afrique, si tu fais seulement quatre ou deux comme les occidentaux, et que la maladie passe, elle te prend même deux ; tu seras déjà vieux, et si la femme a déjà atteint la ménopause, tu ne peux plus rien faire. Tu vas te mettre à regretter. Donc, s'il y a le temps de donner, donne. Et c'est ce qui m'amène souvent à comprendre ma femme lorsqu'elle continue à concevoir ; je me dis qu'elle le fait parce que nous pouvons perdre certains. Donc, je me dis que les femmes savent ce qu'elles font.

Moi : est-ce que vous pensez qu'en ayant beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : est-ce que l'enfant c'est la richesse ? c'est les problèmes que tu as porté au dos.

Ami : moi, je répondrai que ça dépend ; il y a par exemple ici au nord, des ethniques tels que les toupouri, chez qui, lorsque tu as beaucoup de filles, c'est la richesse, parce que ça fait plusieurs têtes de bœufs (25 têtes) lorsqu'une fille se marie (la dot). Si tu as comme ça 5 ou 6 filles, ça fait une grande richesse. Mais pour nous là-bas au centre ou au sud, avoir beaucoup d'enfant (de filles), c'est des problèmes, ça amène à la pauvreté.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie de votre ménage ?

Lui : c'est difficile ; mais, on se bat comme ça ; on essaie de joindre les deux bouts.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménages travaillent pour subvenir aux besoins de leurs ménages ?

Lui : quand la femme travaille, elle change ; mais, elles se prostituent aussi facilement quand elles travaillent. Pourvu que tu aies cette chance là, qu'elle travaille, et qu'elle reste avec toi. Car, beaucoup de nos collègues, ont été abandonnés avec leurs enfants par leurs femmes. Ces cas sont nombreux ici.

Ami : moi, mon service ne permet pas que j'accepte que mon épouse travaille. Moi, je pars souvent en mission parfois pour six mois ; et si je ne suis pas là, et que ma femme travaille, qui va rester encadrer nos enfant ? je n'accepterai pas que la ménagère encadre nos enfants. Je ne suis pas d'accord pour le travail des femmes.

Moi : êtes-vous d'accord pour le travail des enfants ?

Lui : non, je ne suis pas d'accord pour le travail des enfants.

Moi : vous avez dit que vous adhérez à des tontines et des cotisations ?

Lui : oui, ce n'est que ça. Nous cherchons là où l'intérêt est bas, et nous nous en sortons comme cela.

**(Ngole, 39 ans, Cadre moyen d'Administration, ngdéré)**

Moi : est-ce que pour vous, aider les autres personnes c'est important ?

Lui : c'est important, on est en Afrique. En Afrique il faut aider. il y a les besoins, les nécessaires, peut-être on a eu la chance de travailler, alors qu'il y a les autres qui ne travaillent pas. Il faut aider les autres.

Moi : dites-moi, c'est une obligation ?

Lui : non, la conscience.

Moi : dites-moi, lorsque quelqu'un vous aide est-ce que vous avez l'impression que vous avez une dette envers cette personne ?

Lui : c'est relatif ;

Moi : qu'entendez-vous par relatif ?

Lui : ça dépend, par exemple quelqu'un peut vous rendre un service, et qu'en retour, vous vous sentez gênés, et vous voulez lui rendre ça sous une autre forme.

Moi : selon, vous, est-ce que vous pourrez dire si l'entraide a diminué ou si elle a augmenté ou enfin si elle est restée au même niveau ?

Lui : C'est relatif ; je pourrai dire que ça diminué. Peut-être ça diminué.

Moi : et vous madame, pensez-vous que l'aide a baissé ou a augmenté ?

Elle : moi, je pense que l'aide a baissé. C'est parce que tout le monde veut s'occuper de leur famille, et ça devient très difficile.

Moi : et dans quel domaine pensez-vous que l'aide se manifeste facilement de nos jours, est-ce l'hébergement, ou le soutien financier ?

Lui : je pense qu'on aide plus facilement de nos jours par l'argent ; les gens préfèrent donner de l'argent à distance, que de vous accueillir chez eux.

Moi : êtes-vous d'accord que l'entraide s'est resserrée autour de la famille très proche, qu'on n'aide plus tellement les cousins éloignés comme avant ?

Lui : actuellement, quand tu pars chez quelqu'un, il peut se dire que tu peux aider. Dont, on aide toujours, même la famille large.

Moi : pour vous, qui sont vos proches, c'est-à-dire que s'il vous arrive un cas difficile ici, qui pensez-vous qu'il vous viendrait rapidement en aide ?

Lui : les frères, on est dans une réunion ; c'est d'abord la famille.

Moi : et vous madame, qui sont vos proches, qui vous viendraient rapidement en aide, en cas de difficulté ?

Elle : je ne sais pas. On aide toujours.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement durant votre vie ?

Lui : non.

Moi : en dehors de votre conjoint et de vos enfants, hébergez-vous quelqu'un d'autre ?

Lui : 2 personnes, ma belle sœur, et aussi la fille de ma petite sœur, c'est elle qui m'aide à garder mes enfants.

Moi : et comment c'est arrivé que votre nièce vienne habiter chez vous, est-ce que c'est vous qui avez demandé à ce qu'elle vienne, ou alors ce sont ses parents qui vous l'ont envoyée ?

Lui : non, elle était à côté des frères ; je l'ai seulement emmenée pour m'aider, d'abord pour les études au départ; mais ça n'a pas marché. Elle fait la couture.

Moi : et ses parents sont-ils encore en vie ?

Lui : non, seulement le père. La mère est décédée.

Moi : selon vous, est-ce que c'est facile d'aider actuellement quelqu'un financièrement ?

Lui : on a une obligation, on va faire comment. Tout le temps, on donne toujours.

Moi : avez-vous reçu de l'argent de quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Lui : c'est nous qui donnons, au contraire. Nous on envoie seulement, on ne reçoit jamais. Il n'y a pas deux jours, que j'ai encore envoyé.

Moi : et ces gens à qui vous avez envoyé de l'argent, sont qui pour vous ?

Lui : parfois c'est la famille, même les gens du village.

Moi : combien d'enfants en tout avez-vous ?

Lui : deux, deux filles.

Moi : êtes-vous d'accord qu'élever un enfant de nos jours coûte de plus en plus cher ?

Lui : bien sûr, pour le moment, on leur donne 1800 fcfa par mois ; et cet argent ne suffit même pas pour manger les beignets.

Moi : et ce nombre pour semble suffisant, ou vous en voulez encore ?

Lui : j'en veux encore, même dix ;

Moi : et vous madame, êtes-vous d'accord ?

Elle : non, je ne suis pas d'accord ; quatre c'est bon.

Moi : et que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il faut qu'il limite son nombre d'enfants ?

Lui : chez nous on ne dit pas ça mon frère ; c'est Dieu qui nourrit les enfants ; on ne doit pas limiter.

Elle : oui, je suis d'accord avec ça ; c'est très bien de limiter ;

Moi : êtes-vous d'accord avec ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : c'est la richesse non chez nous ? Je suis d'accord avec ça. C'est la richesse.

Moi : pouvez-vous expliquer comment est-ce qu'avoir beaucoup d'enfants constitue une richesse ?

Lui : quand ils travaillent là, au lieu de prendre beaucoup de temps, ils vous aident. Et puis quand on vous injurie au quartier, et qu'ils vont à l'école c'est bien ; le nombre d'enfants, on est content quand ils sont à la maison.

Elle : non, je ne suis pas d'accord. parce qu'on a l'impression que maintenant les enfants aiment la facilité, même quand on les envoie à l'école, ils ont les mauvaises compagnies, et ils se retrouvent parfois avec des bandits, et on a même parfois peur de ses propres enfants dans la maison.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie actuelles de votre ménage ?

Lui : au Cameroun, c'est difficile hein, le salaire, ce n'est pas bon.

Moi : et dans quel domaine rencontrez-vous le plus de difficultés, est-ce que c'est pour se soigner ou pour se nourrir ?

Lui : pour se nourrir, parce que l'argent est petit. On se bat avec.

Moi : êtes-vous d'accord que les femmes et les enfants travaillent, pour contribuer aux besoins du ménage ?

Lui : oui, je suis d'accord ; d'ailleurs, elle travaille.

Elle : oui, c'est une bonne chose que la femme travaille.

Lui : ce n'est pas aussi souvent bon ; car la femme doit normalement être à la maison pour éduquer les enfants. Mais comme il y a la crise, on est donc obligé de racoler comme ça. Quand une femme travaille, parfois elle devient le chef de la maison, et ce n'est pas bien.

Moi : est-ce que vous adhérez à des tontine, des associations ?

Lui : oui

Elle : oui

Moi : est-ce que ces tontines sont importantes ?

Lui : c'est important lorsque c'est bien organisé

Elle : c'est important, pour l'aide en cas par exemple de deuil, d'accouchement, etc ; c'est important.

**(Mme FADIMATOU, 38 ans en couple)**

Moi : est-ce que pour vous, c'est important d'aider les autres personnes dans la vie ?

Elle : c'est important d'aider, d'autres aident parce qu'ils trouvent que d'autre n'ont pas, et pour certains, c'est une œuvre de charité.

Moi : a-t-elle l'impression d'avoir une dette envers quelqu'un qui l'a aidée ?

Elle : elle considère l'aide comme une dette ;

Moi : d'après elle, est-ce que l'entraide a diminué ou a augmenté ou est restée au même niveau ?

Elle : l'aide a considérablement baissé par rapport au passé.

Moi : selon elle, sous quelle forme l'aide se manifeste plus de nos jours, est-ce c'est par l'hébergement, ou le soutien financier ?

Elle : on aide plus facilement de nos jours financièrement.

Moi : est-elle d'accord que l'entraide s'est rétrécie auprès de la famille très proche ?

Elle : non, elle pense, qu'on aide toujours, même les connaissances.

Moi : si vous faites face à une difficulté, qui pensez-vous qu'il vous viendra rapidement en aide ?

Elle : c'est ma famille d'abord.

Moi : avez-vous été hébergée avant de devenir autonome ?

Elle : non, elle n'a pas été hébergée.

Moi : en dehors d'elle, de son conjoint, et de ses enfants, hébergent-elle une autre personne ?

Elle : oui, j'héberge ma petite sœur que voilà.

Moi : et comment est-ce qu'il est arrivé que sa petite sœur vienne habiter avec elle ?

Elle : ma petite sœur restait avec mon père. Après la mort de mon père, il n'y avait plus personne ; et j'ai été obligée de la prendre.

Moi : est-ce qu'aujourd'hui, c'est facile d'aider financièrement quelqu'un ?

Elle : non, c'est pas facile, c'est difficile.

Moi : est-ce qu'au cours des 6 derniers mois, son ménage a eu à recevoir de l'aide financière d'un de ses proches ?

Elle : non.



Moi : est-ce que son ménage a eu à aider financièrement quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Elle : oui ; dernièrement j'ai aidé mon petit frère, il avait des problèmes judiciaires.

Moi : elle et son conjoint ont-ils déjà des enfants ?

Elle : oui, j'ai 6 enfants, trois garçons, trois filles.

Moi : avez-vous rencontré des difficultés pour les scolariser ?

Elle : non.

Moi : êtes-vous d'accord qu'il devient de plus en plus cher d'élever un enfant de nos jours ?

Elle : oui, c'est difficile, parce que tout est devenu cher. La vie est devenue chère.

Moi : est-ce que le nombre d'enfants que vous avez déjà eu vous paraît suffisant, ou vous en voulez encore ?

Elle : ce nombre me suffit. Mais s'il arrive que je conçoive encore, je vais accepter.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un couple ne soit pas pauvre, il faut qu'il limite son nombre d'enfants ?

Elle : je suis d'accord, parce que ce n'est pas facile de les élever. Mais, s'ils sont là, on ne peut pas les abandonner.

Moi : que pense-t-elle de ceux qui disent que si on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Elle : je ne suis pas d'accord avec ceux-là ; car, on peut avoir dix, et aucun d'eux ne réussisse. Et on devient pauvre. Alors qu'on peut avoir deux enfants, et les deux réussissent et puis ils vous aident.

Moi : comment juge-t-elle les conditions de vie actuelles de son ménage, est-ce que c'est satisfaisant, difficile ou très difficile ?

Elle : on fait avec ; c'est pas trop aisé ; le jour où il y a du bon, on mange, le jour où il n'y a rien, on supporte.

Moi : et dans quel domaine son ménage rencontre le plus de difficulté, est-ce que c'est dans le domaine de la santé, de l'éducation, ou de la nutrition ?

Elle : c'est plus dans le domaine de la santé ; c'est difficile de se soigner. On peut encore se battre, pour l'école ou pour manger.

Moi : d'après elle, est-elle d'accord que tous les membres d'un ménage travaillent pour apporter leurs contributions dans leur ménage ?

Elle : elle n'est pas d'accord pour les enfants, car ils doivent se consacrer à leurs études. Par contre, elle est d'accord que la femme puisse travailler pour contribuer à son ménage. Parce que la vie devient dure, le revenu de l'homme seul ne suffit plus. Elle-même, elle fait d'ailleurs le petit commerce, et de temps en temps, elle aide son ménage.

Moi : et comment elle s'organise, pour son ménage ?

Elle : c'est le mari qui fait tout ; mais en cas de difficulté, il emprunte de l'argent chez elle, et lui rembourse le moment venu.

Moi : elle alors, que fait-elle de son argent ?

Elle : son argent lui permet d'aider sa famille d'origine, puisque son père et sa mère ne vivent plus ; et c'est elle l'aînée, elle est donc obligée d'aider ses cadets. Et son mari la comprend pour cela.

Moi : adhère-t-elle à des tontines ou des associations ou des cotisations ?

Elle : c'est cette année qu'elle a adhéré. Elle fait les cotisations depuis longtemps.

Moi : pense-t-elle que ces cotisations ou ces tontines sont importantes pour subvenir à ses besoins ?

Elle : comme elle est dans l'informel, c'est difficile d'obtenir un crédit auprès des banques et des autres institutions financières.

**(femme hébergée, Ramatou, 18 ans).**

Moi : comme elle est ici chez sa grande sœur, si demain elle se marie et qu'elle a le chez elle, est-ce que ça sera aussi pour elle un devoir une obligation d'héberger aussi d'autres personnes chez elle ?

Elle : c'est beaucoup plus la conscience morale ; comme la grande sœur l'a aidée, ce sera comme une dette.

Moi : et qui voudra-t-elle aider, est-ce que ce sera ses nièces, ses petites sœurs ou la famille éloignée ?

Elle : elle dit qu'elle aidera tout le monde qu'elle pourra aider.

**(Joséphine, femme de 38 ans, en couple)**

Moi : est-ce pour vous, c'est important d'aider les autres ?

Elle : oui, c'est très important.

Moi : et pourquoi ?

Elle : parce que nul ne sait l'avenir, au fur et à mesure que tu donnes, tu reçois, Dieu te donne plus.

Moi : est-ce que vous avez l'impression d'avoir une dette envers quelqu'un qui vous a aidé ?

Elle : oui, c'est une trace marquée dans le cœur ; c'est une dette vraiment. Et ça fait que tôt ou tard, je rendrai son aide.

Moi : avez-vous l'impression que l'entraide a augmenté, a diminué ou est restée au même niveau ?

Elle : ça diminué.

Moi : selon vous, comment se manifeste plus l'entraide au Cameroun de nos jours est-ce que c'est plus l'hébergement ou le soutien financier ?

Elle : c'est l'hébergement.

Moi : selon vous, êtes-vous d'accord, que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille ?

Elle : tout le monde devient dur ; les gens n'aident de plus en plus que leurs proches.

Moi : est-ce que vous avez eu à bénéficier de l'hébergement de l'un de vos proches ?

Elle : oui, ma grande sœur m'a hébergée à Douala.

Moi : est-ce que c'est votre grande sœur là, qui vous a prise chez votre père, ou alors c'est vous qui avait demandé à aller habiter chez elle ?

Elle : elle m'a prise étant très petite, jusqu'à ce que j'ai grandi; et j'ai trouvé ma part de mari chez elle.

Moi : est-ce qu'elle vous a pris, parce que vos parents n'avaient plus les moyens de vous élever ?

Elle : non, c'est parce qu'elle avait la volonté ; elle avait aussi envi de préparer sa retraite dans sa vie ; qu'on dise qu'elle a aussi aidé une de ses petites sœurs. Et que telle aussi peut aussi l'aider, ou aider ses enfants.

Moi : et en dehors de vous de votre conjoint et de vos enfants, hébergez-vous d'autres personnes chez vous ?

Elle : oui, j'ai deux beaux-frères et un cousin.

Moi : comment est-il arrivé qu'ils viennent chez, est-ce que c'est vous qui êtes partis les chercher chez leurs parents, ou alors c'est eux-mêmes qui sont venus se chercher ?

Elle : c'est eux-mêmes qui sont venus se chercher, et on les a accueilli.

Moi : est-ce que ç'a été facile de les accueillir, puisque j'imagine qu'avec deux enfants ce n'est pas facile ?

Elle : j'ai deux enfants, c'est facile ; chacun de défend à sa manière ; et puisque le matin, tout le monde sort.

Moi : dites-moi, selon vous, est-il facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Elle : non, c'est pas facile.

Moi : dites-moi, au cours des 6 derniers, avez-vous reçu de l'aide financière de l'un de vos proches ?

Elle : non.

Moi : est-ce que vous avez aidé financièrement quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Elle ; oui, ma belle-mère pour la santé, et ma grande sœur parce qu'elle a perdu son mari.

Moi : dites-moi, combien d'enfants avez-vous avec votre conjoint ?

Elle : deux enfants ; un est avec nous ici, et l'autre est à yaoundé, il se bat là-bas, car il a 20 ans.

Moi : avez-vous déjà rencontré des difficultés pour scolariser les enfants ici ?

Elle : non, mais pour se soigner oui ; on a souvent eu des difficultés pour se soigner. Aussi pour les nourrir, car ce n'est pas tous les jours dimanche.

Moi : êtes-vous d'accord, qu'élever un enfant de nos jours devient de plus en plus cher ?

Elle : oui, je suis d'accord, avec ça.

Moi : le nombre d'enfant que vous avez eu là, vous semble-t-il suffisant ou vous en voulez encore ?

Elle ; ça me semble suffisant.

Moi ; et pourquoi ?

Elle : parce que je compte dans mes poches, et le dehors devient de plus en plus difficile.

Moi : êtes-vous d'accord que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il faut qu'il limite son nombre d'enfants ?

Elle : oui, je suis d'accord, qu'il faut limiter, son nombre d'enfants.

Moi : êtes-vous d'accord avec ceux qui disent lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Elle : oui, c'est pas les enfants qui rendent pauvres. Ce que Dieu donne tu accouches ; les enfants ne rendent jamais pauvres. Il suffit de chercher.

Moi : actuellement, comment jugez-vous les conditions de vie de votre ménage, sont-elles satisfaisantes, très difficiles, difficiles ?

Elle : c'est satisfaisant.

Moi : et c'est dans domaine votre ménage rencontre le plus de difficulté ?

Elle : les nourrir.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres d'un ménage puissent travailler, pour contribuer aux besoins du ménages ?

Elle : oui, je suis d'accord ; les femmes doivent se défendre aussi, pour contribuer. Mais pas les enfants de moins de 20 ans.

Moi : comment faites-vous pour boucler les fins du mois de votre ménage, vous apporter votre part et vous ajouter à ce qu'il rapport ?

Elle : oui, j'apporte ma part, car je fais dans la couture, et mon mari est docteur. Et je joins à sa part.

Moi : adhérez-vous à des tontines ou cotisations ?

Elle : moi non, mais mon mari oui.

Moi : pour vous, ces tontines ou cotisations sont-elles importantes ?

Elle : oui, c'est important, quand tu te défends.

**( Aoudi, polygame, musulman, 71 ans)**

Moi : pour vous, est-ce c'est important d'aider les autres personnes ?

Lui ; oui, c'est très important, car aujourd'hui sans aide, c'est difficile de sans sortir dans la vie

Moi : est-ce que lorsque quelqu'un lui vient en aide, a-t-il l'impression d'avoir une dette envers cette personne ?

Lui : selon lui, lorsque quelqu'un t'aide, surtout chez eux les musulmans, c'est nécessaire aussi, de lui venir en aide en retour. C'est donc comme une dette.

Moi : selon lui, est-ce que les gens s'entraident encore facilement comme dans le passé ?

Lui : de nos jours, l'entraide a vraiment baissé ; de nos jours, chacun pour soi, Dieu pour tous ; même dans la famille, il y a des divisions, l'aide n'est plus là.

Moi : selon lui, comment se manifeste le plus l'entraide de nos jours, est-ce que c'est par l'hébergement ou par le soutien financier ?

Lui : c'est financièrement qu'on aide facilement de nos jours.

Moi : d'après lui, pense-t-il que l'entraide s'est-elle rétrécie autour de la famille proche ?

Lui : selon lui, ça s'est rétréci.

Moi : et pour lui, qui est plus proche de lui, s'il fait face à un cas de difficulté, qui lui viendrait rapidement en aide ?

Lui : c'est beaucoup plus quelqu'un de dehors qui lui viendrait rapidement en aide.

Moi : a-t-il bénéficié de l'hébergement d'un proche depuis son enfance ?

Lui : il n'a jamais été hébergé.

Moi : héberge-t-il d'autres personnes ici en dehors de ses femmes et de ses enfants ?

Lui : pour lui, il n'a jamais eu un temps où il n'a pas d'étrangers chez lui. Actuellement, il y a deux jeunes qu'il héberge comme ça.

Moi : ces personnes sont qui pour lui ?

Lui : ce sont des gens avec qui il n'a pas de parenté ; il les a recueilli comme ça.

Moi : quels sont leurs âges ?

Lui : le plus âgé peut avoir 55 ans, et l'autre, c'est un gars de l'extrême-nord.

Moi : comment est-ce que ça s'est passé pour que ces gens viennent habiter chez, est-ce que c'est lui qui les a appelés ou ils sont venus d'eux-mêmes ?

Lui : le plus jeune, c'est un peu comme un enfant de la rue, qui n'avait pas où résider. Le second, c'est quelqu'un qu'il avait connu dans sa jeunesse, mais, qui s'est retrouvé dans la précarité, après la dissolution de son foyer.

Moi : pense-t-il qu'il soit de nos jours facile d'aider financièrement quelqu'un ?

Lui : c'est possible d'aider financièrement quelqu'un, même comme, ça devient dur.

Moi : son ménage a-t-il reçu une aide financière au cours des 6 derniers mois ?

Lui : non.

Moi : est-ce qu'il est venu financièrement en aide à quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Lui : non, il n'a pas aidé un autre ménage.

Moi : combien d'enfants a-t-il eu en tout ?

Lui : vingt-cinq.

Moi : y'en a-t-il certains qui vivent encore ici avec lui ?

Lui : dix, vivent actuellement ici, avec lui.

Moi : y'en a-t-il qui sont hébergés par leurs aînés ?

Lui : non, ils sont tous autonomes. Car eux, ils ne savent envoyer leurs enfants chez les autres. Pour preuve, dix de ses frères habitent le même quartier, mais, chacun ne s'occupe que de sa propre famille. Donc, il ne peut pas envoyer un de ses enfants chez quelqu'un.

Moi : est-ce qu'il reçoit souvent de l'aide de ses enfants ?

Lui : comme ses enfants sont des débrouillards, le peu qu'ils ont, ils l'aident.

Moi : rencontre-t-il souvent des difficultés pour scolariser ses enfants ?

Lui : c'est vraiment catastrophique ; il éprouve de véritables difficultés, pour scolariser ses enfants. Il a même des enfants qui n'ont pas pu se présenter aux examens officiels

Moi : et pour la santé, rencontre-t-il des difficultés ?

Lui : oui, c'est le domaine alors, où il ne s'en sort pas du tout. Ses enfants aînés l'aident souvent dans ce domaine, malgré leurs petits moyens.

Moi : est-il d'accord qu'élever un enfant actuellement coûte de plus en plus cher ?

Lui : c'est vraiment difficile, la vie est chère, les moyens manquent.

Moi : et le nombre d'enfants qu'il a eu, est-ce qu'il trouve que ce nombre est suffisant, ou alors il en veut d'autres ?

Lui : si ça ne dépendait que de lui, il en veut encore. Le problème est que ses trois épouses ont déjà atteint la ménopause. Donc, c'est plus possible.

Moi : est-ce que s'il lui était donné de recommencer sa vie, allait-il toujours faire 25 enfants ?

Lui : il irait même au-delà ; il prendrait même quatre épouses. Car beaucoup de ses amis ont quatre épouses, et 40 enfants ; pourquoi pas lui ?

Moi : pense-t-il que pour échapper à la pauvreté, il faut obligatoirement limiter son nombre d'enfants ?

Lui : pour lui, avoir beaucoup d'enfants, fait la fierté et l'honneur d'un homme. Car si tu n'as qu'un enfant, et qu'il arrive qu'il décède, tu n'auras rien.

Moi : comment juge-t-il les conditions de vie de son ménage ?

Lui : c'est très difficile ; mais, ils se contentent de ce qu'ils ont.

Moi : est-il d'accord que les femmes puissent travailler, pour aider leurs ménages ?

Lui : oui, c'est très important que les femmes et les enfants de battent, pour subvenir aux besoins du ménage.

Moi : pourquoi lui, il permet que ses femmes travaillent, alors que la religion semble dire que seul l'homme doit subvenir aux besoins du ménage.

Lui : en fait, la religion musulmane interdit seulement que les femmes sortent. Donc, ses femmes qui sont couturières ne sortent pas, et c'est lui qui achète pour elle le nécessaire pour confectionner les vêtements, que ses enfants vendent.

**(MOUSSA, divorcé, 65 ans, hébergé)**

Moi : depuis combien de temps est-il hébergé ici ?

Lui : depuis beaucoup de temps, il ne s'en souvient pas.

Moi : comme il est hébergé, est-ce qu'il considère cette hébergement comme une dette envers celui qui les aides ?

Lui : oui, s'il a des moyens là, la première chose serait qu'il vient en aide à son hôte. C'est une dette.

**(ISMAÏLA, 28 ans, célibataire hébergé)**

Moi : comme il bénéficie actuellement de l'hébergement, si demain il a des moyens, hébergera-t-il aussi d'autres personnes comme il en a bénéficié ?

Lui : pourquoi pas, aujourd'hui, on s'entraide. Si tu m'aides, demain, moi je peux t'aider.

**(Marjolie, femme au foyer, 30 ans)**

Moi : dites-moi, est-ce que pour vous, c'est important d'aider les autres ?

Elle : c'est très important d'aider ; ça dépend des situations ; tu peux voir une personnes dans une situation, et tu lui viens en aide.

Moi : dites-moi, est-ce que quand quelqu'un vous aide, avez-vous l'impression d'avoir une dette envers cette personne ?

Elle : ça ne peut pas manquer. Parce que c'est difficile d'aider quelqu'un de nos jours. Donc, quand quelqu'un vous vienne en aide, c'est comme une dette.

Moi : selon vous, pensez-vous qu'on aide de plus en plus ou alors de moins en moins ?

Elle : l'entraide a diminué. Elle diminue. Lorsque mes parents vivaient, je voyais, mes oncles et mes tantes. Mais depuis que mes parents sont morts, je ressens que cette aide a baissé. Actuellement, je ne suis qu'avec les orphelins que mes parents ont laissé et mon mari.

Moi : selon vous, vous pensez qu'il est plus facile d'aider comment, en hébergeant chez vous, ou en envoyant de l'argent ?

Elle : vraiment, il y a des gens que tu demandes de venir habiter chez, mais, ça va apporter des problèmes. Moi de mon côté maintenant, je préfère que mon mari envoie de l'argent, mais pas question d'accueillir quelqu'un chez moi.

Moi : êtes-vous d'accord que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille ?

Elle : non ; car les gens éloignes peuvent aussi venir en aide.

Moi : si vous faites face à un problème difficile, selon vous, qui pourra promptement vous venir en aide ?

Elle : ma famille, c'est-à-dire les beaux-frères, les cousins.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement par un proche ?

Elle : oui, j'avais été hébergée par le petit frère de ma mère, pendant 4 ans.

Moi : savez-vous qui avait demandé à ce que vous alliez chez votre oncle ?

Elle : c'est lui-même qui avait demandé à mes parents, que je parte chez lui.

Moi : est-ce que vous hébergez quelqu'un, en dehors de votre conjoint, et de vos enfants ?

Elle : oui, ils sont nombreux vraiment, j'héberge les enfants de mes belles-sœurs, les enfants de mes frères, mes petits frères.

Moi : pour les enfants de vos belles-sœurs, comment ça s'est passé qu'ils viennent habiter chez vous ?

Elle : oui, c'est comme ça. J'étais partie au village, et je les ai pris. Pour mes petits frères, c'est parce que mes parents sont morts ; et comme moi, je suis l'aînée, je sentais l'obligation de les prendre. Et j'ai trouvé un mari qui me supporte, qui comprend mon problème.

Moi : selon vous, pensez-vous que c'est facile de donner de l'argent à quelqu'un ?



Elle : non, c'est pas facile.

Moi : avez-vous eu reçu de l'aide financière au cours des 6 derniers mois de vos proches ?

Elle : oui, de mon beau frère.

Moi : et vous, au cours des 6 derniers mois, avez-vous eu à aider financièrement un de vos proches ?

Elle : oui, ma belle-sœur.

Moi : combien d'enfants avez-vous eu jusqu'ici ?

Elle : cinq enfants

Moi : avez-vous déjà rencontrer des difficultés pour les scolariser ?

Elle : oui, j'ai déjà éprouvé des difficultés.

Moi : et pour les soigner ?

Elle : j'ai déjà aussi éprouvé des difficultés pour les soigner.

Moi : et pour les nourrir ?

Elle : non, c'est bon.

Moi : êtes-vous d'accord avec le fait qu'il est de plus en plus cher d'élever un enfant au Cameroun ?

Elle : oui, je suis d'accord avec ça. C'est très cher, que ce soit la nutrition, l'habillement, ce n'est pas facile de s'occuper de l'enfant ; si tu n'as pas vraiment de moyens là, c'est pas facile.

Moi : dites-moi, le nombre d'enfants que vous avez eu là, il vous semble suffisant, ou alors vous en voulez d'autres ?

Elle : actuellement là, on a arrêté, mon mari et moi. Puisqu'on a une charge.

Moi : êtes-vous d'accord, que pour qu'un couple peut échapper à la pauvreté, il doit limiter son nombre d'enfant ?

Elle : oui, je suis d'accord avec ça. D'une part c'est vrai. Parce que quand tu regardes ton niveau de vie, tu dois calculer le nombre d'enfants que tu dois mettre au monde. Pour ne pas les rendre malheureux. Quand je dis là qu'on a arrêté, c'est parce que je vois notre charge. C'est mieux d'avoir le nombre qu'on peut encadrer.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que quand tu as beaucoup d'enfants, tu ne peux pas être pauvres ?

Elle : vraiment, c'est la manière de penser de nos parents. Que quand tu as beaucoup d'enfants, c'est que tu es riche. De nos jours, ce n'est plus ça.

Moi : comment jugez-vous le niveau de vie de votre ménage ?

Elle : moi, je peux dire que je suis satisfaite du niveau de vie de mon ménage.

Moi : selon vous, c'est dans quel domaine que votre ménage rencontre le plus de difficultés ?

Elle : c'est dans le domaine de la scolarité.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres d'un ménage travaillent pour subvenir au besoin de son ménage ?

Elle : oui, je suis d'accord ; la femme doit travailler pour soutenir son mari.

Moi : adhérez-vous à des associations ou des tontines ?

Elle : oui, j'adhère à des associations ; ça m'aide, pour épargner.

**(Philippe, 74 ans, pasteur retraité).**

Moi : est-ce c'est important pour vous d'aider les autres personnes ?

Lui : oui, c'est important, c'est nécessaire dans la vie.

Moi : est-ce que lorsque quelqu'un lui vient en aide, a-t-il l'impression d'avoir une dette envers cette personne ?

Lui : il va prier Dieu pour cette personne ; il va le remercier.

Moi : est-ce que l'entraide a diminué, ou a augmenté ou est resté au même niveau par rapport au passé selon lui ?

Lui : au temps, il y avait de l'aide. Mais maintenant, les choses ont changé par rapport au passé. L'entraide a baissé.

Moi : d'après lui, comment on aide plus de nos jours, est-ce que c'est par l'hébergement ou financièrement ?

Lui : on aide plus facilement financièrement.

Moi : pense-t-il que l'entraide familiale s'est-elle rétrécie autour de la famille très proche ?

Lui : elle s'est rétrécie autour de la famille restreinte.

Moi : pour, qui sont ses proches, est-ce sa famille, ou ses amis, ou les membres de l'église ?

Lui : c'est la famille.

Moi : a-t-il été hébergé par quelqu'un ?

Lui : il n'a pas été hébergé.

Moi : héberge-t-il ici des personnes qui ne sont ni ses enfants, ni son conjoint ?

Lui : non.

Moi : est-il facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Lui : non, ce n'est pas facile.

Moi : a-t-il reçu une aide financière au cours des 6 derniers mois ?

Lui : il n'a rien reçu.

Moi : est-ce que son ménage, maintenant, a eu à aider financièrement un autre ménage ?

Lui : non ; avec quoi, va-t-on aider ?; nous n'avons rien.

Moi : combien d'enfants a-t-il eu en tout ?

Lui : 15, et j'en ai perdu 6.

Moi : combien vivent-ils avec lui ?

Lui : un.

Moi : a-t-il rencontré des difficultés pour scolariser ses enfants ?

Lui : oui ; d'autres ont même été obligé d'abandonner.

Moi : a-t-il rencontrer des difficultés pour les soigner ?

Lui : oui ; ses enfants aînés, l'aident.

Moi : est-il d'accord qu'aujourd'hui, élever un enfant coûte de plus en plus cher ?

Lui : oui, il est d'accord. Ce n'est pas facile.

Moi : le nombre d'enfants qu'il a eu, ce nombre lui paraît suffisant ou il en voulait encore ?

Lui : c'est suffisant.

Moi : s'il lui était demandé de recommencer à faire ses enfants, aurait-il le même nombre ?

Lui : non, il ne ferait pas le même nombre, parce que la vie est devenue dure.

Moi : que pense-t-il de ceux qui disent que pour ne pas être pauvre, il faut limiter son nombre d'enfants ?

Lui : il est vrai qu'avoir beaucoup d'enfants, c'est un problème pour les élever. Il est d'accord de limiter à ses moyens.

Moi : que pense-t-il de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : si tu as les moyens pour les élever, c'est bien d'avoir beaucoup d'enfants. Dans le cas contraire, ce n'est pas bon d'avoir beaucoup d'enfants.

Moi : comment juge-t-il les conditions de vie de son ménage ?

Lui : de nos jours, tout s'achète ; et si tu n'as pas de moyens, tu n'as rien.

Moi : est-il d'accord avec le fait que tous les membres du ménages travaillent pour subvenir aux besoins du ménage ?

Lui : pour lui, ce n'est pas bon, il n'est pas d'avis. Sinon, comme ça devient difficile, il peut accepter que la femme travaille.

Moi : adhère-t-il à des associations, ou à des tontines, ou à des cotisations ?

Lui : non ; par manque de moyen.

Moi : pense-t-il que c'est important ?

Lui : c'est nécessaire, parce que ça permet, d'épargner un peu d'argent.

**(Roger, 48 ans, menuisier en couple).**

Moi : est-ce pour vous, c'est important d'aider les autres dans la vie ?

Lui : c'est important ; c'est par ça que Dieu donne la bénédiction.

Moi : comment un être humain peut venir en aide à son semblable ?

Lui : on peut venir en aide à quelqu'un pour l'aider à surmonter des difficultés.

Moi : lorsque quelqu'un vous aide, est-ce que vous avez l'impression d'avoir une dette envers cette personne ?

Lui : c'est une dette déjà, puisqu'il faudra toujours être reconnaissant ; même si vous ne faites pas à celui qui vous a aidé, vous devez le faire à quelqu'un d'autre. Tant que tu ne refais pas à quelqu'un la même chose, tu ne peux pas être tranquille.

Moi : est-ce que vous pensez que l'entraide a augmenté, ou a baissé ou alors est restée au même niveau ?

Lui : l'entraide a tellement baissé par rapport au passé. Le matérialisme a pris le dessus. Pour que quelqu'un t'aide, il faut qu'il sache que oui, c'est-à-dire comme on disait chez nous, qu'il lance le caillou, en sachant là où ça tombe ; c'est devenu ce genre.

Moi : selon vous, comment aide-t-on facilement aujourd'hui, est-ce que c'est par l'hébergement ou par le soutien financier ?

Lui : c'est devenu très rare aujourd'hui. Par rapport à moi, je peux dire que depuis ma naissance, si j'ai un problème, personne ne vient en aide. Ce qui m'a fait cultiver que je ne compte que sur moi-même. C'est pourquoi, parfois, je vois mes collègues jouer aux jeux de hasard, moi je leur dis que je ne joue pas parce que je ne suis pas chanceux.

Moi : pensez-vous que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Lui : avant même, les beaux aidaient ; les cousins aidaient. Maintenant, si tu n'es pas mon petit frère, ou mon frère consanguin, je ne peux pas te venir en aide.

Moi : pour vous, qui est votre prochain ?

Lui : dans mon entourage, je m'approche plus des hommes religieux ; ceux-là viennent beaucoup plus en aide, que la propre famille.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement ?

Lui : oui, effectivement à yaoundé, mon oncle m'a hébergé pendant 3 ans. et c'est lui qui a payé ma formation. C'est lui qui est maintenant comme mon père, parce que mon père même ne vit plus.

Moi : est-ce que lorsque vous étiez chez lui, votre père vivait ?

Lui : oui ; mais c'était, vous savez les pères qui savent seulement qu'ils ont mis un enfant au monde. Mais, la formation, ou l'école n'était pas leur problème.

Moi : pour aller habiter chez votre oncle, est-ce que c'est lui qui avait demandé que vous alliez chez lui, où alors c'est vous-même qui êtes allé comme ça chez lui ?

Lui : non, j'étais parti de moi-même, et il m'a accueilli. Mais, j'avais épargné mon petit argent que j'avais gagné en travaillant dans les plantations des voisins ; donc, mes parents étaient très surpris, mais ils m'ont laissé partir. Lorsque j'étais arrivé, ma belle-tante était très contente, parce que je devais aussi l'aider pour les petits travaux.

Moi : hébergez-vous quelqu'un d'autre ici actuellement en dehors de votre conjointe et de vos enfants ?

Lui : non, je n'héberge actuellement personne.

Moi : selon, est-il facile de nos jours d'aider quelqu'un financièrement ?

Lui : non, il n'est pas facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours.

Moi : au cours des 6 derniers mois, est-ce que quelqu'un vous a financièrement aidé ?

Lui : non, personne ne m'a aidé.

Moi : avez-vous aidé financièrement quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Lui : oui, ma petite sœur, et mon oncle qui m'a hébergé, il était malade. Je l'ai aidé.

Moi : combien d'enfants avez-vous eu en tout ?

Lui : j'ai eu 7 enfants :

Moi : les sept enfants vivent-ils tous ici actuellement avec vous, ou certains sont hébergés par quelqu'un ?

Lui : quatre vivent ici avec moi ; deux sont déjà mariés. Le troisième est actuellement avec une de mes belles sœur : et c'est ma belle-sœur l'a qui a sollicité qu'il aille là-bas, il y a 8 mois de cela.

Moi : avez-vous eu des difficultés pour les scolariser ?

Lui : oui, beaucoup de problèmes même.

Moi : et pour les soigner ?

Lui : non, pas tellement pour les soigner, je n'avais pas des difficultés.

Moi : et pour les nourrir, aviez-vous des difficultés ?

Lui : oui, j'avais vraiment des difficultés pour les nourrir. Et même actuellement, c'est un fardeau.

Moi : êtes-vous d'accord qu'élever un enfant coûte de nos jours trop cher ?

Lui : oui, je suis d'accord avec ça.

Moi : le nombre d'enfants que vous avez eu là, vous semble-t-il suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Lui : j'en veux encore d'autres. Si c'est possible là, je vais encore en produire.

Moi : et pourquoi en voulez-vous encore d'autres ?

Lui : puisque il y a l'âge qui pèse, vous savez, que quand l'âge avance, on a toujours besoin d'avoir quelqu'un à coté de soi. J'ai même voulu prendre mes petits-fils. Parce que, c'est difficile de rester seul. Vous savez, moi qui a vécu dans une famille nombreuse, on a toujours envi d'avoir quelqu'un avec nous. Même au travail, quand nous ne sommes pas en groupe et que je suis seul, j'ai parfois envi d'abandonner, et de rentrer. Donc, j'ai vraiment besoin de quelqu'un pour m'aider.

Moi : donc, si vous prenez votre petit, auriez-vous encore toujours besoin d'un autre enfant ?

Lui : non, si j'arrive avoir mon petit-fils, je ne pourrais plus faire d'enfants.

Moi : et s'il vous étiez donné de recommencer votre vie à zéros, ferez-vous toujours le même nombre d'enfants avec les conditions de vie actuelles ?

Lui : non, si je devais recommencer, je ne ferais que deux enfants. Parce que la pension scolaire là, n'est pas facile à payer. Je me dis qu'en ajoutant encore un autre enfant, mes petits-fils, m'aideraient à les élever. Parce que ceux-ci, bientôt, quand ils seront à l'université, je laverai les mains, dans quelques années, Je serai déjà libre, et je pourrai donc m'occuper soit de deux petits-fils, ou d'un autre enfant.

Moi : qu'en pensez-vous de ceux disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il faut qu'il limite son nombre d'enfants ?

Lui : ça c'est les occidentaux qui viennent avec ça. Je conçois ça autrement. Puisque nous, quand le parent n'avait pas, on supportait, on ne cherchait pas les boucs émissaires. On met l'envie dans les esprits des gens. Nous les africains, nous devons vivre à nos moyens. Les occidentaux nous donnent toujours l'envie d'avoir beaucoup.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfant, on ne peut pas être pauvre, on riche ?

Lui : oui peut-être ; parce que tout dépend du départ ; si vous avez initié l'entraide dans votre famille, ils pourraient vous aider, et vous serez comme un roi. Alors que d'autres disent qu'il faut se battre, ou ne regarder qu'à soi, à ne pas s'entraider. Et là, c'est très difficile.

Moi : comment juge-vous les conditions de vie actuelles de votre ménage, est-ce c'est difficile, est-ce c'est satisfaisant, ou très difficile ?

Lui : actuellement, je dis qu'on fait avec.

Moi : dans quel domaine votre ménage rencontre-t-il le plus de difficulté ?

Lui : il y a même pour se soigner, et pour l'école. Même pour se nourrir, car comme je vous dit, le grand problème, c'est le manger comme vous voyez là ; car on a souvent des problèmes avec madame quand la farine manque.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménage, la femme et les enfants travaillent pour contribuer aux besoins du ménage ?

Lui : oui, je suis d'accord, une famille pauvre comme la nôtre, il faut que les enfants sachent qu'il faut s'entraider, pour s'en sortir. Nous devons apporter une part d'aide dans notre famille.

Moi : même pour le travail des petits enfants, c'est les enfants 12 ou 13 ans, peuvent vendre pour apporter de l'argent dans le ménage ?

Lui : oui, je suis d'accord, ça ne me gêne pas.

Moi : comment faites-vous pour organiser les dépenses de votre ménage, est-ce que votre femme apport quelque chose, que vous ajoutez à ce que vous avez ?

Lui : non ; c'est moi qui fait tout. Même payer de l'eau, c'est moi qui paie.

Moi : adhérez-vous à des tontines ou des cotisations ou des associations ?

Lui : je faisais des cotisations avec mes frères bamiléké, mais, les gens qui ont beaucoup d'argent, ont tendance à mépriser ceux qui n'ont pas beaucoup. Et ça me fruste, ça me gêne. Il y a aussi un manque moyen.

Moi : mais pensez-vous que de telles tontines sont importantes pour les ménages ?

Lui : oui, ça aide ; surtout lorsque le ménage a des entrées financières ; mais si le ménage n'a pas, c'est très difficile.

**(Jeanne, veuve, 46 ans)**

Moi : est-ce que pour vous c'est important d'aider les autres personnes ?

Elle : oui, c'est bien et c'est aussi important ; c'est une œuvre de charité ;

Moi : est-ce que lorsqu'elle bénéficie de l'aide d'une personne, a-t-elle l'impression d'avoir une dette envers cette personne ?

Elle : ça touche ma conscience, ça me marque ; et je serai toujours reconnaissante à la personne.

Moi : selon elle, est-ce que l'entraide a diminué, ou a augmenté ou alors est restée au même niveau ?

Elle : selon elle, ça plutôt augmenté, on vient facilement en aide au gens ; même si quand quelqu'un t'aide, il attend quelque chose en retour.

Moi : et selon elle, dans quel domaine l'entraide se manifeste le plus de nos jours est-ce par l'hébergement ou le soutien financier ?

Elle : par le soutien financier.

Moi : selon elle, est-ce que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche ou pas ?

Elle : ça s'élargit, au lieu de se rétrécir.

Moi : si elle fait face à une difficulté, qui pourra lui venir le plus rapidement en aide ?

Elle : en ce qui concerne des difficultés, c'est d'abord tes frères et tes sœurs qui viennent en premier lieu.

Moi : a-t-elle bénéficié de l'hébergement ?

Elle : non.

Moi : héberge-t-elle des personnes autres que ses enfants ?

Elle : oui, il y a un ami comme ça là, qui habite avec son fils, depuis près de 3 ans.

Moi : est-ce que selon elle, c'est facile d'aider financièrement quelqu'un ?

Elle : non.

Moi : au cours des 6 derniers mois, a-t-elle bénéficié de l'aide financière d'un de ses proches ?

Elle : depuis le décès de son époux, en dehors de l'hôpital Norvégien. Elle ne reçoit donc pas d'aide.

Moi : a-t-elle aidé financièrement quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Elle : oui, son grand frère.

Moi : combien d'enfants a-t-elle eu en tout ?

Elle : elle a eu 15 et 9 sont actuellement en vie.

Moi : combien vivent ici avec elle ?

Elle : tous 9 enfants sont là ; ma fille aînée, a été répudiée par son mari, parce qu'elle n'a pas enfanté.

Moi : a-t-elle rencontré des difficultés pour scolariser ses enfants ?

Elle : oui, car presque tous ont quitté l'école par manque de moyens.

Moi : est-elle d'accord qu'élever un enfant de nos jours devient très cher ?

Elle : oui, elle est d'accord que le coût de l'enfant est devenu très élevé.

Moi : par rapport au nombre d'enfants qu'elle a eu (15 en tout), ce nombre lui paraît suffisant, ou elle en voulait encore ?

Elle : du vivant de mon mari, lui il en voulait encore ; mais moi, c'était déjà suffisant, car on n'arrivait même pas à nourrir ceux qui étaient déjà là.

Moi : s'il lui était permis de recommencer sa vie, ferait-elle autant d'enfant que ceux qu'elle a fait ?

Elle : non, je ne pouvais pas :

Moi : que pense-t-elle de ceux qui disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il faut qu'il limite le nombre de ses enfants ?

Elle : je suis d'avis ; car lorsqu'ils sont nombreux, il devient difficile de les nourrir.

Moi : comment juge-t-elle les conditions de vie de son ménage ?



Elle ; il y a trop de difficulté, d'autant plus que le chef de famille ne vit plus.

Moi : est-elle d'accord que tous les membres d'un ménage puissent travailler pour contribuer aux besoins du ménage ?

Elle : pour elle, tout enfant qui se sent déjà apte à travailler, peut le faire. Donc elle est d'accord.

Moi : adhère-t-elle à des associations, des tontines, ou des cotisations ?

Elle : elle n'y adhère pas par manque de moyen, sinon elles sont importantes, lorsqu'on a de l'argent.

**(Baba Nguida et Estelle Patrica, jeune couple d'un débrouillard et d'une étudiante, 34 ans et 29 ans)**

Moi : pour vous, c'est quoi aider les autres ?

Lui : par exemple, si notre voisin n'a rien, si j'ai quelque chose, je peux lui venir en aide.

Moi : et vous madame, c'est quoi venir en aide à quelqu'un ?

Elle ; c'est donner à quelqu'un qu'il soit en difficulté ou pas.

Moi : est-ce que c'est important d'aider les autres ?

Lui : oui, parce qu'on ne sait jamais, un jour, moi aussi, je pourrais me retrouver en difficulté.

Elle : oui, c'est important, parce que la main qui donne, c'est elle qui reçoit. C'est ça la vie, une cotisation. Tu cotises aujourd'hui et demain on verse pour toi.

Moi : dites-moi, selon vous, est-ce que l'entraide a diminué ou ça augmenté, ou alors s'est restée au même niveau par rapport au passé ?

Lui : ça diminué, parce qu'on n'aide plus facilement comme avant.

Elle : je vois que l'entraide a beaucoup diminué, car avant, les hommes avaient une certaine pitié entre eux, quelqu'un n'aimait pas voir son semblable souffrir. Mais maintenant, ça ne dit plus rien à personne, si quelqu'un mange et il se rassasie, il jette même, alors que l'autre est là, il n'a rien à manger, ce n'est pas son problème.

Moi : selon vous, par quel moyen on aide facilement de nos jours, est-ce que c'est par l'hébergement ou par le soutien financier ?

Elle : moi, je vois qu'on aide facilement par l'argent ; parce que quand tu envoies l'argent, tu n'envoies pas tous les jours, et lui ne peut pas te demander tous les jours. Alors que lorsque tu héberges quelqu'un, c'est évident hein, tu dois payer sa scolarité, s'il est malade, tu dois l'amener à l'hôpital. Mais quand tu envoies l'argent, tu ne regardes pas tous les autres besoins là.

Moi : pensez-vous que l'entraide familiale s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Elle : oui, je suis d'accord, que l'entraide s'est resserrée autour de la famille très proche là. Parce que, maintenant au sein de la famille, il y'a une certaine concurrence, où chacun veut qu'on dise que ce n'est que moi. Donc c'est resté entre le père, la mère et les enfants, on n'est prêt à voir son oncle ou son cousin souffrir. On s'enfiche de ça.

Moi : selon vous, qui sont vos proches ?

Elle : mes sœurs, donc la famille; car il y a certains problèmes qu'on peut cacher aux parents, mais avec les sœurs, on se confie facilement.

Moi : avez-vous déjà été hébergé par un proche ou une connaissance ?

Lui : oui, chez un frère du village. C'est moi, qui ai sollicité d'aller habiter chez lui.

Elle : non, je n'ai jamais été hébergée par quelqu'un.

Moi : selon vous, est-il facile d'aider quelqu'un de nos jours ?

Elle : c'est facile, l'essentiel c'est d'aider.

Moi : avez-vous reçu de l'aide financière de vos proches au cours des 6 derniers mois ?

Lui : oui, ma grande sœur m'a aidé une fois.

Elle : oui, car je suis étudiante, et mes parents m'envoient de l'argent tous les mois.

Moi : et vous maintenant, est-ce que vous avez aussi aidé financièrement un autre ménage ses 6 derniers mois ?

Elle : non, nous n'avons pas aidé financièrement quelqu'un.

Moi : avez-vous déjà des enfants ?

Elle : non.

Moi : êtes-vous d'accord qu'il coûte de plus en plus cher d'élever un enfant ?

Lui : oui, je suis d'accord.

Elle : oui, je suis d'accord, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous n'avons pas encore d'enfant ; car parfois, on n'a rien à manger, mais on supporte. Or s'il y avait déjà un enfant, ça devait être très compliqué, de ne pas avoir à manger.

Moi : est-ce que vous pensez que pour qu'un jeune couple échappe à la pauvreté, il doit absolument limiter son nombre d'enfant ?

Elle : oui, c'est évident. Si on a des enfants, nous ne pourrions pas nous en sortir, au vu de nos moyens. Parce que si on ne limite pas, on ne peut pas s'en sortir.

Lui : il faut penser aussi que Dieu va nous aider ; c'est intéressant d'avoir beaucoup d'enfants. Parce que Dieu aussi va nous aider.

Moi : avez-vous déjà pensé au nombre idéal d'enfants ?

Elle : pour moi, trois, ce sera suffisant.

Lui : pour moi, six ce sera bon.

Elle : (elle rit) ; parce que c'est pas toi qui accouche.

Moi : que pensez-vous de ceux qui pensent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : je suis d'accord avec ça, parce que chaque enfant vient avec sa chance.

Elle : moi, je ne suis pas du même avis ; parce qu'il est difficile de subvenir aux besoins de plusieurs enfants.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménage puissent travailler pour contribuer aux besoins du ménage ?

Lui : non, je ne suis pas d'accord.

Elle : moi, je ne suis d'accord, mais, lui ne veut pas.

**(Matthieu, 38 ans, en couple dans le milieu rural)**

Moi : est-ce que c'est important d'aider les autres ?

Lui : oui, c'est bien et important d'aider les autres; parce que quand quelqu'un est dans le besoin, il faut l'assister, c'est nécessaire.

Moi : comment on aide facilement de nos jours, selon lui, est-ce par l'hébergement ou par le soutien financier ?

Lui : Toute forme d'aide est importante, ça dépend de ce dont le nécessiteux a besoin. Il est bien vrai que c'est financièrement qu'on sollicite plus l'aide. Mais en fonction de ce qu'on a, on peut aider. Si tu as le logement, tu peux facilement héberger quelqu'un, mais si c'est plutôt l'argent que tu possèdes, tu peux aussi facilement aider par le soutien financier.

Moi : y a-t-il plus d'aide de nos jours que par le passé d'après lui ?

Lui : avant, on s'entraider beaucoup plus. Mais de nos jours, ça baissé parce que chacun ne pense qu'à lui-même, et plus à d'autres.

Moi : selon lui, est-ce que l'entraide s'est-elle resserrée autour de la famille très proche ou alors on continue toujours à aider dans la famille élargie ?

Lui : selon lui, ça s'est rétréci autour de la famille.

Moi : selon, qui sont ses proches ?

Lui : avant tout d'abord, c'est ta famille.

Moi : a-t-il bénéficié de l'hébergement avant qu'il ne soit autonome ?

Lui : non, mais il a été logé par son l'employeur.

Moi : est-ce que lorsqu'on l'aide, a-t-il l'impression d'être redevable à cette personne qui l'a aidé ?

Lui : quand quelqu'un m'aide, cela me marque. ça fait en sorte, que s'il est dans le besoin, moi aussi, je lui viens en aide.

Moi : héberge-t-il quelqu'un en dehors de sa femme et de ses enfants ?

Lui : oui, il héberge son petit frère.

Moi : et comment est-ce arrivé pour que ce petit frère vienne chez lui ?

Lui : c'est lui qui est venu chez moi de lui-même.

Moi : a-t-il l'impression d'avoir soulagé ses parents en prenant son petit frère ?

Lui : oui, c'était un grand soulagement pour nos parents.

Moi : d'après lui, est-il facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Lui : non, c'est pas facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours.

Moi : a-t-il reçu de l'aide au cours des 6 derniers mois ?

Lui : non, il n'a pas reçu d'aide. Mais, il a aidé financièrement certains membres de sa famille.

Moi : combien a-t-il eu d'enfants ?

Lui : il a eu 9 enfants, et seulement 4 sont en vie.

Moi : a-t-il déjà rencontré des difficultés pour les scolariser ?

Lui : non, puisqu'ils sont encore au cycle primaire. Même pour les soigner, il n'a pas eu de problèmes.

Moi : est-il d'accord que de nos jours, il devient de plus en plus cher d'élever un enfant ?

Lui : non, il n'est pas d'accord avec ça.

Moi : ce nombre d'enfants qu'il a déjà eu là lui semble-t-il suffisant ou alors il en veut encore ?

Lui : me dire que ce nombre est suffisant, ça voudrait dire que vous ne voulez plus que rencontre ma femme ; je ne veux pas limiter.

Moi : que pense-t-il de ceux qui disent que pour qu'un ménage ne soit pas pauvre, il faudrait qu'il limite son nombre d'enfants ?

Lui : pour lui, il n'est pas d'accord. Car avoir un nombre d'enfant élevé ne conduit pas à la pauvreté.

Moi : que pense-t-il de ceux qui disent qu'avoir beaucoup d'enfants, c'est être riche ?

Lui : lui, il se base beaucoup sur les moyens. Si tu as les moyens de les élever, tu peux faire autant que tu en veux. Il est d'accord qu'il faut limiter le nombre de ses enfants en fonction de ses moyens.

**(Elisée, 36 ans, polygame, rural)**

Moi : est-ce important d'aider les autres :

Lui : oui, c'est important d'aider, parce que face à des difficultés, c'est nécessaire.

Moi : quand il bénéficie de l'aide de quelqu'un, a-t-il l'impression d'avoir une dette envers cette personne ?

Lui : il gardera cette personne dans son cœur, il ne pourra pas facilement l'oublier.

Moi : selon lui, aide-t-on encore facilement que par le passé ?

Lui : non, c'est pas facile.

Moi : selon lui, sous quelle forme aide-t-on plus en ce moment ?

Lui : l'entraide se manifeste plus en donnant à manger aux autres.

Moi : selon lui, est-ce que l'entraide s'est-elle rétrécie autour de la famille très proche, ou elle se pratique toujours au sein de la famille élargie ?

Lui : c'est beaucoup autour de la famille très proche.

Moi : a-t-il bénéficié de l'hébergement ?

Lui : non.

Moi : héberge-t-il quelqu'un en dehors de ses femmes et de ses enfants ?

Lui : il héberge son petit frère qui a 18 ans. c'est lui-même qui est venu chez moi. C'est une bonne nouvelle pour nos parents.

Moi : selon lui, est-il facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Lui : non, c'est pas facile.

Moi : a-t-il reçu une aide financière au cours des 6 derniers mois ?

Lui : non.

Moi : a-t-il aidé financièrement un autre ménage ?

Lui : oui, il a aidé sa famille d'origine.

Moi : combien d'enfants a-t-il avec ses deux épouses ?

Lui : 5, la première épouse a 4 enfants et la seconde a un enfant. Tous les enfants vivent ici avec moi.

Moi : a-t-il des difficultés pour scolariser ses enfants ?

Lui : oui, il a d'énormes difficultés pour les envoyer à l'école. Il y'en a d'ailleurs qui ne vont pas à l'école. De même pour les soigner, j'ai des problèmes.

Moi : est-il d'accord qu'élever un enfant coûte de plus en plus cher de nos jours ?

Lui : il est d'accord.

Moi : est-ce que le nombre d'enfants qu'il a déjà lui semble suffisant ou, il en veut encore ?

Lui : actuellement, ça lui va. La charge s'alourdit de jour en jour, puisque je ne suis pas dans mon pays. Je suis tchadien. Mais, si je rentre dans mon pays, je pourrai encore faire des enfants.

Moi : que pense-t-il de ceux qui disent que pour échapper à la pauvreté, il faut limiter son nombre d'enfants ?

Lui : il ne peut pas dire que le fait de limiter les enfants est une bonne chose.

Moi : qu'en pense-t-il de ceux qui disent qu'avoir beaucoup d'enfants c'est la richesse ?

Lui : il pense, que c'est parce qu'il est hors de son pays, qu'il ne peut pas faire beaucoup d'enfant. Mais il comprend ceux qui disent qu'avoir beaucoup d'enfants, c'est la richesse.

Moi : est-il d'accord que tous les membres de son foyer travaillent pour subvenir aux besoins de son ménage ?

Lui : en ce moment où c'est dur, s'il y a moyen de travailler, tout le monde travaille pour subvenir aux besoins du ménage.

Moi : adhère-t-il à des tontines ou à des associations ?

Lui : non ; il a arrêté.

**(Petit frère hébergé, rural).**

Moi : depuis combien de temps est-il là ?

Lui : il est là depuis un an.

Moi, se sent-il à l'aise là ?

Lui : oui, il se sent à l'aise.

Moi : puisqu'il est actuellement hébergé par son grand frère, si demain, il a des moyens, hébergera-t-il aussi des gens, parce qu'on lui aurait fait la même chose ?

Lui : il hébergera, tout le monde qui sera dans le besoin, même les enfants de son grand frère qui l'héberge actuellement.

Moi : puisque actuellement, le seul à subvenir aux besoins de tout le ménage, cela ne le gêne-t-il pas ?

Lui : non, il n'est pas gêné.

**(Colette, 37 ans, femme polygame, en rural)**

Moi : est-ce que c'est important pour elle d'aider les autres ?

Elle : oui c'est très important d'aider les autres, c'est une œuvre de charité devant Dieu.

Moi : est-ce qu'elle a l'impression d'avoir une dette envers quelqu'un qui l'a aidée ?

Elle : oui, elle n'oubliera jamais la personne qui lui est venue en aide.

Moi : selon elle, y'a-t-il plus d'entraide maintenant que par le passé ?

Elle : il y a plus d'entraide maintenant comme par le passé.

Moi : sous quelle forme se manifeste le plus l'entraide de nos jours ?

Elle : sous forme financière.

Moi : a-t-elle l'impression que l'entraide familiale s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Elle : non, elle a l'impression que ça s'est étendue.

Moi : Qui considère-t-elle comme son proche ?

Elle : c'est d'abord ses voisins.

Moi : elle a-t-elle déjà bénéficié de l'hébergement ?

Elle : oui, elle avait été hébergée par son oncle.

Moi : héberge-t-elle des personnes en dehors de ses enfants ?

Elle : non.

Moi : combien d'enfants elle a eu ?

Elle : dans son premier foyer, elle a eu 4 enfants, et 4 aussi dans le deuxième ménage.

Moi : au cours des 6 derniers mois, son ménage a-t-il été financièrement aidé ?

Elle : oui.

Moi : au cours des 6 derniers mois, son ménage a-t-il financièrement aidé un autre ménage ?

Elle : non.

Moi : est-elle d'accord que de nos jours élever les enfants devient de plus en plus cher ?

Elle : oui, elle est d'accord.

Moi : le nombre d'enfant qu'elle a eu, pense-t-elle qu'il est suffisant ou elle en veut encore ?

Elle : pour elle, ce nombre est suffisant ; mais elle ne sait pas ce que lui réserve l'avenir. Elle ne sait pas le point de vue de son mari sur la question, mais puisque c'est elle souffre, elle est pense que ce nombre est suffisant.

Moi : que pense-t-elle de ceux qui disent que pour échapper à la pauvreté, un ménage devrait réduire son nombre d'enfant.

Elle : limiter les enfants c'est un péché. C'est à cause des difficultés qu'il faut réduire.

Moi : que pense-t-elle de ceux qui disent qu'avoir beaucoup d'enfant c'est la richesse ?

Elle : quand on observe, les enfants abondent chez ceux qui n'ont pas des moyens ; mais ceux qui ont des moyens, en ont moins.

Moi : qu'en pense-t-elle du fait que tous les membres du ménage puissent travailler pour subvenir aux besoins du ménage ?

Elle : oui, elle est d'accord que le femme puisse le faire. Mais elle n'est pas d'accord que les enfants puissent travailler.

Moi : est-elle membre d'une tontine ou d'une association ?

Elle non, par manque de moyens, elle n'est pas n'adhère pas.

**(Emmanuel, 39 ans, jeune cadre d'Administration en couple)**

Moi : est-ce que pour vous c'est important d'aider les autres ?

Lui : oui, c'est important d'aider les autres, dans le cadre humanitaire d'abord, on devrait aider les personnes qui sont dans le besoin, et en dehors de ça aussi, il y a l'espérance de la famille africaine, on a toujours été habitué à vivre ensemble. De garder les relations familiales.

Moi : lorsque vous recevez l'aide de quelqu'un, est-ce que vous avez l'impression d'avoir une dette envers cette personne ?

Lui : oui, c'est une dette morale, normalement dans sa conscience.

Moi : est-ce que d'après vous, l'entraide a diminué ou a augmenté, ou est restée au même niveau ?

Lui : je pense que ça beaucoup diminué. Dans la société, la famille africaine n'est plus comme avant où il y avait la solidarité. Je ne sais pas si c'est la mondialisation, les gens s'occupent moins des autres par rapport au passé. Il n'y a plus cet élan de solidarité par rapport dans le passé. C'était difficile de voir papa laisser l'enfant aller louer, mais maintenant, c'est le papa lui-même qui demande à l'enfant de moins de 21 ans de sortir de la maison.

Moi : comment aide-t-on le plus maintenant, est-ce que par l'hébergement ou par le soutien financier ?

Lui : dans le passé, on prenait un membre de la famille à la maison, mais maintenant, on aide plus à distance.

Moi : est-ce que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche selon vous ?

Lui : oui, l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche. Ce n'est plus la famille africaine. Je prends l'exemple, comme je suis marié, père de quatre enfants, si ma mère est dans le besoin et ma femme est aussi dans le besoin, je crois que je vais d'abord aider ma femme avant d'aider maman. Ce qui n'était pas le cas dans le passé. Je ne sais pas pourquoi c'est devenu comment ça, peut-être parce dans le passé, les liens familiaux étaient plus renforcés, mais maintenant, on fait comme dit la Bible, c'est-à-dire que tu prends ta femme et tu fonde ta famille.

Moi : en cas de difficultés, qui pensez-vous qu'il vous viendrait rapidement en aide ?

Lui : d'abord ma maman, puis ma sœur jumelle, et ma belle-mère ; donc ma famille.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement d'un de vos proches ?

Lui : oui, des oncles et tantes paternelles.

Moi : qui prenait la décision de partir résider chez les oncles ?



Lui : c'est la maman qui prenait la décision d'aller résider avec mes oncles ; elle voulait nous éloigner de l'atmosphère tendue qui régnait dans notre foyer. Puisqu'il s'agissait d'un foyer polygame.

Moi : et comment papa lui prenait le fait que maman décide unilatéralement ?

Lui ; vous savez, les premières femmes dans les foyers polygames ne sont pas favorites. Donc, maman était abandonné à elle-même, et c'est la raison pour laquelle c'est elle qui décidait unilatéralement.

Moi : et vous aussi hébergez-vous quelqu'un en dehors de votre conjointe et de vos enfants ?

Lui : oui, j'héberge actuellement 2 personnes, ma belle-sœur et une cousine éloignée.

Moi : comment est-il arrivé qu'elles viennent habiter chez vous ?

Lui : Pour ma belle-sœur, elle a fait la demande et j'ai accepté, car je suis proche de son établissement scolaire. Et comme j'entretiens de bonnes relations avec ma belle-famille, j'ai pensé que ça pouvait être bien de la prendre chez-moi. Pour ma cousine, j'ai voulu aider mon oncle qui m'avait aussi précédemment hébergé. Car, ayant constaté qu'elle dérangeait déjà, elle dormait déjà dehors, bien qu'étant élève, je suis parti la prendre, par reconnaissance à l'hébergement reçu du père de cette cousine.

Moi : le fait de l'avoir prise chez vous, est-ce que c'est parce que vous avez bénéficié précédemment de l'hébergement du père de cette dernière ?

Lui : oui, je crois que justement c'est pour ça ; le fait d'avoir habité avec son papa.

Moi : pensez-vous qu'il soit facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Lui : non

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous reçu de l'aide financière d'un de vos proches ?

Lui : non.

Moi : et vous maintenant, avez-vous aidé financièrement quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Lui : oui, tous les mois ; j'envoie de l'argent à ma mère et à ma petite sœur.

Moi : combien d'enfants avez-vous ?

Lui : 4 enfants.

Moi : serez-vous prêts à envoyer votre enfant chez quelqu'un ?

Lui : actuellement où je suis là, je ne pense pas que je pourrai envoyer mon enfant chez quelqu'un hein.

Moi ; avez-vous déjà rencontré des difficultés pour les scolariser

Lui : oui, ça ne peut pas manquer.

Moi : et pour les soigner ?

Lui : non, je n'ai pas eu des problèmes de santé avec les enfants.

Moi : et pour les nourrir, avez-vous rencontré les difficultés ?

Lui : pas vraiment;

Moi : êtes-vous d'accord qu'élever un enfant coûte actuellement très cher ?

Lui : oui, je suis très d'accord.

Moi : pensez-vous que le nombre d'enfant que vous avez déjà eu est-il suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Lui : oui, il me paraît suffisant. D'ailleurs il est même supérieur à celui que je voulais. En fait je voulais deux enfants, une fille et un garçon. Le premier et le deuxième ont été des garçons. En cherchant la fille, la troisième gestation a été les jumeaux, une fille et un garçon. Voilà la raison pour laquelle nous nous sommes retrouvé à 4.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il faut qu'il limite son nombre d'enfants ?

Lui : j'ai l'impression que c'est une bonne idée. Si je prends l'exemple de ma famille, mon papa avait 17 enfants, avec 4 femmes. Je ne pense pas que quand bien même tu as beaucoup d'argent, que tu puisses pas bien t'occuper de ces enfants.

Moi : et que pensez-vous de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : je ne sais pas si c'est le raisonnement des bamiléké, parce qu'on dit chez les bamiléké que les femmes et les enfants sont la richesse. Je ne suis pas d'accord avec ça. Je pense que c'est un signe d'irresponsabilité. On peut facilement encadrer un ou deux enfants. Regardez un peu chez les européens, le fait de faire très peu d'enfants facilite l'encadrement de leur famille.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie de votre ménage, est-ce que c'est très difficile, difficile ou satisfaisant ?

Lui : je pense que c'est satisfaisant. Je me suffis.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménage femmes et enfants travaillent pour contribuer aux besoins du ménage ?

Lui : oui, je suis d'accord, puisque ma femme travaille, car elle est couturière. Mais l'homme qui est la tête de la famille, devrait s'occuper des besoins du ménage. Si ma femme travaille, ça peut être un plus. Non, je ne peux pas accepter que mon enfant travaille quand il est encore à la maison, surtout avant 18 ans.

Moi : adhérez-vous à des associations et des tontines ?

Lui : oui, je pense que c'est important. Car, ça permet à un couple d'épargner. Ça aide beaucoup.

**(Wally, 47 ans, femme au foyer)**

Moi : est-il important pour vous d'aider les autres personnes ?

Elle : oui, c'est important.

Moi : et quand quelqu'un vous vient en aide, avez-vous l'impression d'avoir une dette envers cette personne ?

Elle : oui, lorsque quelqu'un m'aide, j'ai une dette envers cette personne, jusqu'à ce que je lui rende la pareille, lorsqu'elle pourra se retrouver aussi dans le besoin.

Moi : selon vous, pensez-vous que l'entraide familiale est-elle restée au même niveau ou alors qu'elle a baissé ou enfin qu'elle a augmenté par rapport au passé ?

Elle : je crois que l'entraide a diminué parce que de nos jours, les autres par rapport à ce qu'ils peuvent recevoir en retour, alors que dans le passé, on aidait par amour.

Moi : Avez-vous l'impression que l'entraide s'est-elle rétrécie autour de la famille très proche ?

Elle : Pour moi, les gens aident de plus en plus leurs proches que d'autres personnes ; raison pour laquelle je pense que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche.

Moi : qui pensez-vous pouvoir vous venir rapidement en aide si vous faites face à des difficultés ?

Elle : la personne qui me viendrait rapidement en aide en cas de difficultés c'est ma fille, mon mari, donc ma famille.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement ?

Elle : oui, j'ai été hébergée par mon oncle. Et c'est ma famille qui avait décidé de m'envoyer là-bas.

Moi : hébergez-vous des personnes autres que vos enfants et votre conjoint ?

Elle : oui, j'héberge le neveu de mon mari (21 ans), et mon neveu (14 ans).

Moi : comment est-il arrivé qu'ils viennent habiter chez, est-ce c'est vous qui aviez demandé à leurs parents, ou alors c'est leurs parents qui vous avaient demandé de les prendre ?

Elle : pour le neveu de mon mari, il n'était pas sérieux dans les études, et c'est mon mari et moi qui avons vu que la charge des enfants pesait sur mon beau-frère, et avons demandé à prendre son fils chez nous, afin de le soulager. Pour mon neveu (fils de ma sœur aînée), afin qu'elle se rapproche de son école, c'est sa famille qui a décidé de nous l'envoyer ici, ne pouvant pas payer son transport pour l'école.

Moi : selon vous, est-il facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Elle : non, il n'est pas facile d'aider quelqu'un financièrement de nos jours.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous reçu de l'aide financière ?

Elle : oui, de ma fille.

Moi : et vous, avez-vous aidé financièrement quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Elle : non.

Moi : combien d'enfants avez-vous eu ?

Elle : j'ai eu cinq enfants. Et trois vivent ici avec moi.

Moi : avez-vous eu des difficultés pour les scolariser ?

Elle : oui, parfois, nous avons des difficultés pour les scolariser.

Moi : avez-vous eu des difficultés pour les soigner ?

Elle : non, ils n'ont pas souvent été malades.

Moi : avez-vous eu des difficultés pour les nourrir ?

Elle : non, pas vraiment.

Moi : êtes-vous d'accord que le coût de l'enfant est élevé de nos jours ?

Elle : oui, je suis d'accord.

Moi : le nombre d'enfants que vous avez déjà vous semble-t-il suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Elle : non, c'est suffisance. Parce que je n'ai déjà des petits-enfants.

Moi : que pensez-vous des personnes qui disent que pour ne pas être pauvre, il faut limiter son nombre d'enfants ?

Elle : oui, je suis d'accord avec ça.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent si vous avez beaucoup d'enfants, vous ne pouvez pas être pauvre ?

Elle : pour moi, si vous avez beaucoup d'enfants et que vous avez aussi beaucoup d'argent, c'est parfait. Mais si vous avez beaucoup d'enfants et peu d'argent, ce n'est pas agréable.

Moi : êtes-vous d'accord que les femmes et les enfants puissent travailler pour aider leurs familles ?

Elle : oui, je suis d'accord que les femmes travaillent pour aider leurs ménages. Mais je ne suis pas tout à fait d'accord que les enfants travaillent pour aider leurs ménages.

Moi : adhérez-vous à des tontines ou associations ?

Elle : oui.

Moi : est-ce important pour vous ?

Elle : oui c'est important, car cela nous permet de nous socialiser.

**(GIMELA, 42 ans, femme au foyer, urbain)**

Moi : est-ce que c'est important pour vous d'aider les autres ?

Elle : c'est très important, parce que c'est bien de vivre ensemble.

Moi : lorsque quelqu'un vous aide, avez-vous l'impression que vous avez une dette envers la personne qui vous a aidé ?

Elle : je pense que, lorsqu'on vous aide, vous devez être prêt à faire pareillement à une autre personne.

Moi : selon vous, avez-vous l'impression que l'entraide a augmenté ou a baissé ou alors est restée au même niveau ?

Elle : l'entraide a beaucoup diminué. Car avant, nos grands-parents s'entraidaient beaucoup. Maintenant, quand tu aides, dis-toi que tu aides pour Dieu ; car les gens sont de plus en plus ingrats, à tel point que en aidant, tu as l'impression de scier la branche sur laquelle tu es assis.

Moi : avez-vous l'impression que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille restreindre ?

Elle : on aide de plus en plus les proches. Donc l'entraide s'est rétrécie autour de la famille proche.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement par l'un de vos proches ?

Elle : oui, j'avais été hébergée par un oncle. Et c'est de là que je suis partie en mariage.

Moi : qui a pris la décision pour que vous alliez habiter chez lui ?

Elle : c'est lui qui a pris la décision pour que j'aie habité chez lui. Et ça été un soulagement pour mes parents, surtout pour ma mère, car la charge pesait déjà sur eux.

Moi : est-ce que vous travailliez là-bas ?

Elle : oui, je travaillais beaucoup, c'est même la raison pour laquelle j'étais plus aimée que les enfants de la maison. Mais maintenant, je vois que les enfants de nos jours ne veulent plus travailler comme nous nous travaillions à l'époque. Je leur prodigue des conseils en leur disant que c'est comme ça que moi-même je faisais, mais personnes n'écoute. La vie là a changé hein ;

Moi : hébergez-vous actuellement des personnes autres que vos enfants et votre conjoint ?

Elle : oui, j'ai ma belle-sœur qui est venue d'elle, afin d'alléger la charge à ses parents. Et pour mes petits frères, c'est moi-même qui ai pris, pour les aider aussi.

Moi : pensez-vous qu'il soit facile d'aider financièrement quelqu'un ?

Elle : non.

Moi : au cours des six derniers mois, avez-vous reçu de l'aide financière de l'un de vos proches ?

Elle : non.

Moi : avez-vous aidé financièrement quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Elle : oui.

Moi : combien d'enfants avez-vous eu ?

Elle : six enfants.

Moi : avez-vous rencontré des difficultés pour les scolariser ?

Elle : non, on se défend.

Moi : êtes-vous d'accord qu'élever un enfant de nos jours coûte de plus en plus cher ?

Elle : oui, je suis très d'accord.

Moi : selon vous, le nombre d'enfants que vous avez déjà eu vous semble-t-il suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Elle : il est très suffisant, on n'en veut plus.

Moi : êtes-vous d'accord avec ceux qui disent que pour qu'un couple ne soit pas pauvre, il doit limiter son nombre d'enfants ?

Elle : il c'est vraiment ce qu'il faut. Il faut limiter en fonction de ses moyens.

Moi : que pensez-vous maintenant de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Elle : mais pour les élever maintenant, ce n'est pas facile ; c'est nos parents de l'époque qui pouvaient dire ça ; maintenant c'est dur de les pousser jusqu'à un certain niveau.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie de votre ménage ?

Elle : on ne se plaint pas. On arrive à manger à notre faim.

Moi : dans quel domaine pensez-vous que votre ménage peut rencontrer des difficultés ?

Elle : dans l'éducation. On ne doit pas manquer l'argent pour leur éducation.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménage doivent travailler pour apporter leurs contributions pour les besoins du ménage ?

Elle : oui, il n'est plus temps de dormir. Mais je ne suis pas d'accord pour le travail des enfants.

Moi : adhérez-vous à des tontines ou des cotisations ?

Elle : bien sûr, c'est important. Parce que vous pouvez investir grâce aux tontines ou cotisations. Parfois quand tu es éprouvé, les tontines, cotisations peuvent t'aider moralement à gérer cette épreuve.

### **(Justine, 45 ans, femme au foyer)**

Moi : est-ce que c'est important d'aider quelqu'un dans la vie ?

Elle : oui, c'est important d'aider quelqu'un dans la vie, parce qu'on ne se suffit pas dans la vie. On a besoin de plus petit que soit. On soutient celui qui n'a pas.

Moi : avez-vous l'impression d'avoir une dette vis-à-vis d'une personne qui vous vient en aide ?

Elle : si quelqu'un aide, ça vient du fond de son cœur. C'est une dette pour cette personne. Mais comme cela a été fait de manière délibérée, ça ne peut plus être une dette.

Moi : selon vous, comment l'entraide a évolué, a-t-elle augmenté, baissé ou est restée au même niveau ?

Elle : ça dépend des couches sociales ; mais d'une manière générale, c'est l'entraide a baissé.

Moi : selon vous est-ce que l'entraide s'est rétrécie au sein de la famille très proche ?

Elle : oui, l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche. Dans les familles, la plupart c'est chacun pour soi hein ;

Moi : qui considérez-vous comme proches ?

Elle : la famille.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement d'un proche ?

Elle : non.

Moi : hébergez-vous actuellement quelqu'un ?

Elle : non.

Moi : pensez-vous qu'il est facile de nos jours d'aider financièrement quelqu'un ?

Elle : non. Mais on essaie quand même de faire ce qu'on peut.

Moi : avez-vous reçu de l'aide financière au cours des 6 derniers mois ?

Elle : non.

Moi : avez-vous aidé financièrement quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Elle : oui.

Moi : combien d'enfants en tout avez-vous eu ?

Elle : j'ai eu 5 enfants et j'ai perdu un. Deux vivent ici avec moi.

Moi : avez-vous rencontré des difficultés pour les scolariser ?

Elle : oui, mais on se bat.

Moi : êtes-vous d'accord qu'élever un enfant coûte de plus en plus cher ?

Elle : je suis d'accord.

Moi : le nombre d'enfant que vous avez déjà eu, pensez-vous que ce nombre est suffisant ou vous en voulez encore ?

Elle : je ne fais plus d'enfant.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il faut qu'il limite son nombre d'enfants ?

Elle : c'est vrai, je suis d'accord avec ça.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que lorsque tu as beaucoup d'enfants, tu ne peux pas être pauvre ?

Elle : si tu as beaucoup d'enfants et que tu n'as pas les moyens pour les élever, comment ne seras-tu pas pauvre ? Ce n'est pas totalement vrai.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie de votre ménage ?

Elle : on se bat.

Moi : dans quel domaine pensez-vous que votre ménage peut rencontrer des difficultés ?

Elle : actuellement, il n'y a pas de problème.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que tous les membres du ménage doivent travailler pour subvenir aux besoins du ménage ?

Elle : je suis d'accord que la femme travaille. Mais pas d'accord pour le travail des enfants.

Moi : adhérez-vous à des tontines ou cotisations ?

Elle : oui, je ne peux pas rester comme ça. C'est important, parce que tu planifies ce que tu feras avec cette épargne. Les associations sont importantes pour la solidarité.

**(Marguerite, femme célibataire, 47 ans)**

Moi : Est-ce que c'est important pour vous d'aider les autres ?

Elle : oui, c'est très important, parce que dans la société, nul ne peut grandir seul. On avance en équipe, si vous êtes déjà mieux placez, vous aider les ceux qui sont encore derrière à grandir aussi.

Moi : est-ce lorsque quelqu'un vous aide, avez besoin d'avoir une dette envers cette personne ?

Elle : ça dépend des circonstances; si quelqu'un m'aide financièrement, ça dépend de la position sociale de cette personne. Parce qu'il y a des gens qui n'aiment que lorsqu'elles aident, qu'on leur rembourse. Vous pouvez attendre une occasion ou un cas de difficulté pour aussi aider en retour cette personne. Sinon, généralement, une aide, ce n'est pas une dette. Dans la société, il y a des gens que quand ils vous aident, ils s'entendent à recevoir de l'aide en retour.

Moi : selon vous, est-ce que les gens s'entraident encore maintenant comme avant, ou alors l'entraide a diminué ou a augmenté ?

Elle : l'entraide à quand même diminué. Parce que si je me rappelle par exemple dans mon village, avant lorsqu'une femme accouchait, les autres femmes du village venaient le matin, à



midi et le soir faire à manger à cette femme. Mais de nos jours, ça ne se passe que le matin. Donc, ça diminué.

Moi : avez-vous l'impression que l'entraide familiale s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Elle : oui, on n'aide plus des gens éloignés, pas parce qu'on ne veut plus, mais parce qu'on a même plus beaucoup d'argent pour le faire.

Moi : qui vous viendrait rapidement en aide en cas de difficulté ?

Elle : mes frères de même ventre, ma tante.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement depuis que vous êtes née ?

Elle : non.

Moi : hébergez-vous actuellement quelqu'un ?

Elle : tous les enfants ont grandi et sont partis. Je cherche avec qui résider, je ne vois pas.

Moi : dites-moi, est-il facile selon vous d'aider actuellement financièrement quelqu'un ?

Elle : ça dépend des gens.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous reçu des aides financières ?

Elle : non.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez aidé financièrement quelqu'un ?

Elle : oui ; mes neveux, enfants, nièces. Même mercredi ci, je dois envoyer de l'argent à Dschang.

Moi : combien d'enfants en tout avez eu ?

Elle : un enfant

Moi : avez-vous rencontré des difficultés pour le scolariser ?

Elle : non.

Moi : êtes-vous d'accord que de nos jours, il devient de plus en plus cher d'élever un enfant ?

Elle : oui, je suis d'accord.

Moi : est-ce que le nombre d'enfants que vous avez eu là, vous paraît-il suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Elle : à mon âge si ? je n'en veux plus, c'est suffisant. Le temps est déjà passé. A 40 ans, une femme ne doit plus accoucher, parce que le risque est élevé.

Moi : quel le nombre idéal d'enfants que vous souhaitez ?

Elle : 3, maximum 4.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que pour échapper à la pauvreté, il faut limiter son nombre d'enfant ?

Elle : oui, je suis d'accord.

Moi : et qu'en pensez-vous de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfant, on ne peut pas être pauvre ?

Elle : pourquoi ? tu les vends au marché pour avoir l'argent ? Je ne suis pas d'accord. Il ne sert à rien de faire beaucoup d'enfants si sans pouvoir les encadrer.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie actuelles de votre ménage ?

Elle : c'est passable.

Moi : et dans quel domaine pensez-vous que votre enfant peut-il rencontrer le plus de difficulté ?

Elle : aucun.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménage doivent travailler pour subvenir aux besoins du ménages ?

Elle : oui, je suis d'accord. Mais les hommes qui refusent que leurs femmes travaillent pour aider le ménage ne savent pas ce qu'ils font. Car si demain il n'est plus là, et que cette femme ne travaille pas, comment va-t-elle s'en sortir avec les enfants ?

Moi : êtes-vous aussi d'accord que les enfants travaillent ?

Elle : non, je ne suis pas d'accord avec le travail des enfants.

Moi : adhérez-vous à des réunions ou cotisations ou tontines ?

Elle : oui, moi je suis bamiléké ; j'adhère, mais pas à beaucoup de réunion ; seulement à 2. Car, plus de deux, c'est stressant.

Moi : quel est l'importance de ces tontines ou cotisations ?

Elle : elles sont importantes, car elles permettent de vous contraindre à épargner de l'argent, parce que dans ces tontines, l'argent ne voyage pas, l'argent n'est pas malade. Or, si vous épargnez par exemple à la banque, il peut vous arrivé de sauter un, deux ou trois mois sans épargner.

**(Jean marie, 57 ans, cadre moyen d'Administration).**

Moi : est-il important d'aider les autres ?

Lui : oui, c'est très important, par ce que moi aussi dans l'enfance, j'ai été aidé par les membres de ma famille. j'ai été hébergé, j'ai étudié de la 6<sup>ème</sup> en terminale chez l'un des frères de mon père.

Moi : est-ce que lorsque quelqu'un vous aide, avez-vous l'impression d'avoir une dette ?

Lui : avant lorsqu'on m'aidait, je n'avais pas le sentiment de dette, parce que je me disais que c'était normal. Mais c'est maintenant avec le recul, que je me dis, que celui qui m'a aidé, n'était pas obligé de le faire. C'est pourquoi je me suis rendu compte que c'est une dette.

Moi : selon vous, l'entraide a-t-elle diminué ou augmenté, ou elle est restée au même niveau ?

Elle : l'entraide a diminué selon moi. D'autant plus qu'actuellement, les conditions de vie ne sont plus comme avant. Les parents qui ont des moyens ont tendance plutôt à louer des structures pour leurs enfants au lieu de les faire héberger chez leurs proches. Il y a l'ingratitude qui a aussi poussé les gens à limiter l'entraide.

Moi : selon vous, comment est-il plus facile de nos jours d'aider ses proches, est-ce par l'hébergement ou par le soutien financier ?

Elle : actuellement, les gens qui ont les moyens préfèrent aider par l'argent. Une anecdote, moi-même, j'ai eu à héberger mes sœurs de même ventre, mais elles m'ont créé trop de problèmes que je ne suis plus prêt à les accueillir chez moi, je préfère les aider à distance en envoyant de l'argent. Donc, facilement, les gens préfèrent aider à distance.

Moi : êtes-vous d'accord que l'entraide s'est-elle rétrécie autour de la famille très proche ?

Lui : oui, elle s'est rétrécie autour de la famille très proche. Parce que je me rappelle que lorsqu'on partait au collège, c'est toutes les femmes du village qui donnaient des mets à l'élève qui partait. Mais, le jour où tu viens en vacance, sans aller voir ces femmes pour leur donner même un morceau de savoir, elles seront blessées.

Moi : s'il t'arrive un problème grave, qui vous viendrait le plus rapidement en aide ?

Lui : ce sont mes beaux-frères, les petits frères de mon épouse. Parce qu'il s'est développé une attitude au sein de ma famille d'origine que, puisque je suis l'aîné, mes frères sont habitués que c'est seulement moi qui doit leur donner, en oubliant que donner ne veut pas dire qu'on a toujours, et qu'on en a pas besoin. Mes frères, et enfin mes amis.

Moi : mais qu'est-ce qui explique cette bonne entente avec vos beaux-frères ?

Lui : il se trouve que j'ai aussi financé leurs études lorsque je finançais aussi celles de mes frères. Mais, ces beaux-frères sont reconnaissants, par rapport à mes propres frères.

Moi : tu dis que tu as été hébergé ?

Lui : oui, j'ai été hébergé par mon oncle paternel. Et c'est mon père qui a décidé de m'envoyer chez son frère, parce qu'il y avait pas de collège au village lorsque j'ai eu mon CEPE.

Moi : hébergez-vous actuellement une autre personne en dehors de votre conjoint ou de vos enfants ?

Lui : non ; je n'ai que mes enfants et mon épouse.

Moi : Avez-vous été financièrement aidé au cours des 6 derniers mois ?

Elle : oui, mon fils, m'a aidé.

Moi : avez-vous aidé financièrement quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Elle : oui.

Moi : combien d'enfants avez-vous eu en tout ?

Lui : j'ai eu 6 enfants. Actuellement je vis avec deux d'entre eux.

Moi : as-tu rencontré des difficultés pour les nourrir ?

Lui : oui ; lorsqu'on a baissé les salaires en 1994. Pour illustration, avant la baisse, j'avais un salaire net 235 000 fcfa, mais après la baisse, je me suis retrouvé à 99 000 fcfa.

Moi : êtes-vous d'accord que de nos jours, élever un enfant coûte de plus en plus cher ?

Lui : oui, je suis d'accord.

Moi : le nombre d'enfant que vous avez eu, vous semble-t-il suffisant ou vous en voulez encore ?

Lui : ça me suffit. Et s'il m'était donné de recommencer, je ne ferais pas le même nombre, je me limiterais à 3.

**(jeune couple, de 27 ans et 30 ans)**

Moi : dites-moi, est-ce important d'aider les autres dans la vie ?

Lui : déjà que j'ai moi-même beaucoup été par les autres, oui, je pense que c'est important d'aider les autres. Pour certains, les parents sont déjà décédés, ou démunis.

Elle : c'est important, c'est même un devoir humain. La crainte de Dieu nous l'impose, et aussi la nature humaine devrait amener les gens à le faire.

Moi : est-ce que lorsque quelqu'un vous vient en aide, avez-vous l'impression d'avoir une dette envers cette personne ?

Lui : même si logiquement ça ne devrait pas être ainsi, mais dans ton cœur, tu le ressens comme si c'était une dette. C'est normal de revenir vers la personne, même un an plus tard pour lui manifester ta reconnaissance, même avec un cadeau, peut-être même en aidant aussi les enfants de la personne de la même façon qu'elle vous a aidé.

Elle : oui pour moi, c'est comme une dette morale, ça nécessite de la reconnaissance, peut-être par un présent.

Moi : dites-moi, selon vous, est-ce que l'entraide a diminué ou a augmenté ou alors est resté au même niveau ?

Lui : Je pense que ça tellement diminué à première vue, car j'ai l'impression que plus nous avançons, plus les gens perdent même le sens de famille, l'entraide tend même à disparaître. Car de nos jours, c'est même plus facile d'aider un ami, qu'un frère. Je ne sais pas si la méfiance est la cause majeure mais, c'est l'un des éléments essentiels qui est à l'origine de la disparition de l'entraide.

Elle : je pense que ça diminué ; par exemple, ma maman qui a eu à héberger des gens chez elle, a du mal à accepter encore actuellement des gens chez elle, à cause le l'ingratitude des personnes. Vous pouvez aider quelqu'un, après elle apporte votre nom au sein de la famille en disant que vous l'avez maltraité.

Moi : dites-moi, d'après vous, comment pensez-vous, que les hommes s'entraident plus de nos jours entre l'hébergement ou le soutien financier ?

Lui ; je ne sais pas comment pensent les autres. Mais moi, j'aime aider à distance, c'est-à-dire que je préfère que si tu me poses un problème de 20 milles fcfa, je t'expédie même 15 000 fcfa, tu te débrouilles. Je ne peux pas t'accepter chez moi.

Elle : pour ce qui est de la famille, on préfère aider à distance.

Moi : pensez-vous que l'entraide se rétrécit autour de la famille proche ?

Lui : ce n'est même pas la pensée, c'est ce qui est. On aide de plus en plus de nos jours, les personnes qui nous sont très proches. C'est le courant de la mondialisation qui nous amène à cela ; puisque c'est ça en Occident ; parce que les cousins se réunissaient aux pieds du grand-père, mais dès le décès du grand-père, le lien avec les cousins, s'affaiblit.

Elle : oui, l'entraide c'est rétrécie autour de la famille.

Moi : s'il vous arrive un cas difficile, qui selon vous, serait prompt à vous venir en aide ?

Lui : Mais ce serait d'abord des amis, la famille, des voisins.

Elle : ma maman, des amis, des membres de l'église.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement depuis que vous êtes né ?

Lui : oui, j'ai vécu chez un oncle, j'ai aussi vécu deux fois chez mes sœurs aînées.

Pour l'hébergement chez mon oncle où j'ai passé 8 ans, je n'avais pas trop le choix, puisque après le décès de mes parents, j'étais abandonné à moi-même au village; et c'est l'oncle qui s'est proposé, du fait qu'il venait d'avoir son premier enfant après son récent mariage, et il avait besoin de quelqu'un pour rester à la maison avec son enfant. S'agissant de l'hébergement chez mes deux grandes sœurs, après le décès de nos parents, c'était aussi un peu une obligation, puisque nos parents étaient déjà décédés.

Elle : oui, j'ai été hébergé par deux cousines, qui voulu manifester de la reconnaissance vis-à-vis de mes parents, car elles avaient été aussi hébergées par mes parents. Mais, il a fallu que mes parents envoient de l'argent pour mes études.

Moi : et vous, hébergez-vous actuellement quelqu'un ?

Lui : oui, un jeune de 21 ans, qui s'est attaché à nous, et que nous avons jugé nécessaire.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous reçu de l'aide financière de vos proches ?

Lui : oui, mais rarement. Mais, pour ma famille et mes amis, la majorité n'attend que ce soit moi qui donne.

Elle : non.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous aidé financièrement un ménage ?

Lui : oui, mes petits frères, mes amis.

Elle : oui, mes petites sœurs, ma mère.

Moi : combien d'enfants avez-vous ?

Lui : on a déjà un enfant, un nourrisson.

Moi : êtes-vous d'accord que de nos jours, élever un enfant coûte de plus en plus cher ?

Lui : oui, je suis d'accord.

Elle : oui, je suis d'accord.

Moi : quel est votre nombre idéal d'enfants, puisque vous êtes un jeune couple ?

Lui : trois enfants, ce sera mieux.

Elle : trois, ce sera mieux.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que pour échapper à la pauvreté, il faut limiter le nombre d'enfant ?

Lui : si moi je limite le nombre d'enfants, c'est pour pouvoir aider les autres.

Elle : on limite pour offrir à le meilleur à ses enfants.

Moi : et que pensez-vous de ceux qui disent qu'avoir beaucoup d'enfants, c'est la richesse.

Lui : il est vrai que j'ai grandi dans cet environnement, où mon grand-père pensait que comme il a beaucoup d'enfant, l'un d'eux pourra devenir un jour président de la république, et puis la pauvreté sera bannie dans la famille. Mais, sinon, je ne suis pas d'accord qu'avoir beaucoup d'enfants apporte la richesse.

Elle : ceux qui disent ça, je ne sais pas si ils sont riches. Donc, je ne suis pas d'accord avec cela. Je pense que c'est une loterie, c'est-à-dire que si un échoue, l'autre peut réussir.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie actuelles de votre ménage ?

Lui : passables.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménages puissent travailler pour apporter leurs contribution au ménage ?

Lui : je suis d'accord, pour le travail de la femme, mais pas d'accord pour le travail des enfants.

Elle : moi aussi, je suis d'accord, pour le travail des femmes, mais pas pour celui des enfants.

Moi : adhérez-vous à des tontines ou des cotisations ?

Lui : c'est quelque chose que je n'encourage pas ; je n'y adhère donc pas.

Elle : je n'adhère pas depuis que je suis mariée, mais, je n'ai pas de problème avec ça. Je trouve que c'est une important, car c'est un bon cadre pour épargner de l'argent, à cause de la pression psychologique qu'on a à respecter les différents engagements.

**(Eugénie, 63 ans, femme polygame au foyer)**

Moi : Est-ce que c'est important pour vous d'aider les autres ?

Elle : pourquoi pas, c'est important ; l'être humain doit aider l'autre ; si vous avez de petits moyens et que l'autre n'a pas, vous devez aider celui qui est dans le besoin. Si vous êtes conscient.

Moi : est-ce que lorsqu'une personne pour a aidé, vous avez l'impression d'avoir une dette vis-à-vis de cette personne ?

Elle : je sais que tu dois être reconnaissant envers une personne qui t'a aidé. Mais ce n'est pas une dette.

Moi : selon vous, est-ce que l'entraide a baissé ou a augmenté, ou est restée au même niveau ?

Elle : non, jamais, ça diminué. Par exemple, avant, on vivait en famille avec les voisins du village. Maintenant, c'est difficile, car tu peux vivre comme ici, et ne pas parler avec tes voisins. C'est là où je dis que tout a changé, l'évolution a fait changé tout. Je pense que c'est la vie chère qui a fait que les gens ne s'entraident plus.

Moi : est-ce que l'entraide familiale s'est-elle rétrécie autour de la famille très proche ?

Elle : non, il y a trop de racisme maintenant. Actuellement, même ton frère, même ta mère, il y en a qui ne les aide même pas.

Moi : en cas de difficulté, qui pourrait rapidement vous venir en aide ?

Elle : les enfants, donc la famille.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement chez un de vos proches ?

Elle : oui, mon oncle m'a hébergé. Après l'accouchement, de sa femme, ma mère m'a demandé de partir aider mon oncle. Ça aussi soulagé ma mère, parce qu'à cette époque, mon père venait de décéder.

Moi : hébergez-vous d'autres personnes que vos enfants ?

Elle : oui, mes petits-fils.

Moi : selon vous est-il facile de nos jours d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Elle : non.

Moi : avez-vous reçu de l'argent au cours des 6 derniers mois de vos proches ?

Elle : oui. La fille de ma co-épouse m'a aidé.

Moi : avez-vous aidé financièrement quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Elle : oui, ma nièce.

Moi : êtes-vous d'accord, qu'élever un enfant de nos jours coûte de plus en plus cher ?

Elle : oui, je suis d'accord.

Moi : combien d'enfants avez-vous eu ?

Elle : j'ai eu 8 enfants, et tous sont déjà partis de la maison.

Moi : avez-vous eu des difficultés pour les scolariser ?

Elle : oui, ça ne peut pas manquer.

Moi : le nombre d'enfants que vous avez eu, vous paraît-il suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Elle : même avant de monter jusqu'à 8 c'est parce que je n'avais pas vite eu de garçon. J'ai d'abord accouché 4 filles, et j'ai donc eu mon garçon, puisque après lui c'est encore les filles.

Moi : et s'il vous était demandé de recommencer à faire vos enfants, ferez-vous toujours le même nombre ?

Elle : non, je ferai au trop 5 enfants.

Moi : que pensez-vous des gens qui disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il faut qu'il limite son nombre d'enfants ?

Elle : je ne suis pas contre, puisque les temps deviennent de plus en plus chers.

Moi : qu'en pensez-vous de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfant on ne peut pas être pauvre ?

Elle : je ne suis pas d'accord, on ne peut pas être pauvre pourquoi ? C'est avant que les hommes disaient ça, parce qu'ils ne s'occupaient pas des enfants. C'était la mère seule qui encadrait les enfants, grâce aux plantations. L'homme savait seulement qu'il se couche au lit avec sa femme, le reste ne le regardait pas. Les temps ont changé, maintenant, tu dois investir beaucoup d'argent sur un enfant pour être quelqu'un.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie actuelles de votre ménage ?

Elle : passable.

Moi : adhérez-vous à des tontines ou à des associations ?

Elle : moi je suis dans une réunion, mais pas dans la cotisation par manque d'argent. Mais, je pense que les cotisations ou les tontines sont importantes pour un ménage, car ça peut être un bon moyen d'épargner de l'argent.

**(Fadema, 50 ans, en couple faisant dans l'informel) ;**

Moi : dis-moi, est-ce important pour d'aider quelqu'un ?

Lui : oui, je trouve qu'il est important d'aider les autres, parce que dans nos traditions africaines, on a toujours appris à aider, c'est dans nos habitudes d'aider les gens.

Moi : avez-vous l'impression d'avoir une dette envers la personne qui a aidé ?



Lui : oui, moralement je me dis dans ma tête, la personne m'a aidé et vraiment je sens que si la personne a aussi des problèmes, je dois lui venir en aide, en remboursement de ce que la personne a fait pour moi. C'est vrai qu'il y en a qui n'aime pas ça, des gens qui n'aiment pas les gestes aller-retour, mais je pense que dans ma conscience, je me dis que quelqu'un m'a aidé, je lui suis redevable.

Moi : selon vous, est-ce que l'entraide a diminué ou a augmenté ou alors est resté au même niveau ?

Lui : non, ça maigri, ça beaucoup baissé ; car les conditions de vie ne permettent plus d'aider les gens comme dans le passé.

Moi : selon vous entre l'hébergement et le soutien financier, comment selon vous l'entraide se manifeste-t-elle plus de nos jours ?

Lui : d'une manière général, elle est beaucoup plus axée sur l'aide à distance, parce que s'il vit avec vous, la charge devient énorme, parce que s'il est par exemple malade, c'est d'abord vous qui commencez le traitement avant de recevoir le secours ; or s'il est à distance, vous lui envoyez de l'argent et vous avez terminé avec lui. La suite ne vous concerne plus trop quoi;

Moi : est-ce que vous pensez que l'entraide s'est-elle rétrécie au niveau de la famille très proche ?

Lui : oui, je pense que ce n'est plus trop la famille élargie ; moi, je me souviens que quand je parlais au village, je rendais visite aux oncles et tantes éloignés, et j'étais reçu dans ces maisons là comme un enfant de la maison. Mais de nos jours, je vous assure que même mes propres enfants, ne connaissent pas leurs oncles et tantes éloignés. Dont l'entraide avec la famille élargie tend à disparaître.

Moi : S'il vous arrive un cas très préoccupant, qui pensez-vous qu'il vous viendrait rapidement en aide ?

Lui : d'abord mes frères, mes amis.

Moi : dites-moi, quel rang occupez-vous dans la fratrie ?

Lui : je suis l'aînée.

Moi : avez-vous été hébergé par l'un de vos proches ?

Lui : non.

Moi : est-ce que vous vous hébergez actuellement quelqu'un en dehors de votre conjoint et vos enfants ?

Lui : oui, j'héberge ma belle-sœur de 20 ans, qui est en classe de 1<sup>ère</sup>, et aussi l'enfant que mon épouse a eu avant moi.

Moi : qui a pris la décision pour que ces personnes que vous hébergez viennent habiter chez vous ?

Lui : pour ma belle sœur, c'est moi qui ai décidé qu'elle vienne à la maison, suite au décès du père de famille. Et puis c'est la seule qui a poussé les études un peu plus loin, de tous les enfants de ma belle-mère. Mais pour l'enfant de ma femme, ça été une pression de ma femme, car elle a dit que si son enfant ne vient pas, elle non plus ne vient pas chez moi.

Moi : comme vous êtes aîné, et que vous avez pris votre belle-sœur, n'y avait-il pas un enfant que vous pouviez prendre de votre côté ?

Lui : il se trouve que j'hébergeais une nièce. Après la perte de mon emploi, face aux difficultés, j'ai demandé le secours à ma tante dont l'enfant résidait chez moi, de s'occuper des livres scolaires de sa fille, et moi je m'occuperai du reste. Elle a refusé et m'a dit que si je ne veux pas entièrement m'occuper d'elle, que je laisse. Et je lui ai donc renvoyé son enfant, qu'elle en par la suite envoyée chez ma petite soeur.

Moi : avez-vous été frustré de l'attitude de votre tante ?

Lui : oui, j'ai été tellement frustré, j'ai dit que je ne pouvais plus hébergé un enfant de mon côté, je préfère maintenant prendre du côté de ma belle-famille, avec qui je n'ai pas de problème.

Moi : le fait d'avoir décidé de prendre chez vous votre belle-sœur, est-ce que cela a été un ouf de soulagement pour votre belle-mère ?

Lui : oui, c'était un grand ouf de soulagement, parce que ma belle-mère ne sait pas envoyer les enfants à l'école. Elle a 7 enfants qu'elle n'a pas envoyé à l'école.

Moi : pensez-vous qu'il soit facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Elle : non, c'est très difficile.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez reçu de l'aide financière de l'un de vos proches ?

Lui : oui, venant de mon petit frère au Canada. Pratiquement tous les mois, je reçois de l'aide dans le cadre du soutien du ménage. Parce que moi aussi, je l'ai aidé ; c'est un retour de l'ascenseur, car après le décès du père, j'ai été obligé d'arrêter mes études en classe de 2<sup>nde</sup>, pour m'occuper de mes petits frères.

Moi : Est-ce que c'est la famille qui t'a responsabilisé après le décès du père, ou alors c'est toi-même qui a voulu t'occuper d'eux, car tu n'étais pas obligé de sacrifier tes études ?

Lui : non pas du tout. Nous étions dans un foyer polygame, et ma mère était la dernière femme. Après le décès du père nos frères consanguins qui travaillaient déjà ont dit chacun pour soi, puisque le seul lien qui nous unissait était le père. Et une fois qu'il est décédé, ils nous ont abandonné, et j'ai donc été obligé en tant qu'aîné, d'arrête mes études, pour m'occuper de mes petits frères.

Moi : est-ce qu'on cours des 6 derniers moi, votre ménage a eu à aider financièrement un autre ménage ?

Lui : oui, j'ai financièrement aidé deux de mes tantes.

Moi : combien d'enfants as-tu eu ?

Lui : 6 enfants, et trois vivent avec moi actuellement.

Moi : as-tu rencontré des difficultés pour les élever ?

Lui : oui, plus pour les scolariser, et pour les soigner.

Moi : es-tu d'accord qu'élever un enfant de nos jours coûte de plus en plus cher ?

Lui : oui, ça coûte très cher. Sauf que l'exigence veut que l'enfant ait tous ses fournitures, alors que cela

Moi : le nombre d'enfant que tu as eu, te semble-t-il suffisant ou alors tu en veux encore ?

Lui : non, c'est suffisant.

Moi : et- s'il vous était demandé de recommencer, combien d'enfant auriez-vous ?

Lui : je m'arrêteraï toujours là.

Moi : que penses-tu de ceux qui disent qu'un couple doit limiter son nombre d'enfants pour échapper à la pauvreté ?

Lui : bon, ça dépend. Moi je me dis qu'il y a des gens qui ont deux enfants et qui sont toujours pauvres, et des ménages avec dix enfants, mais qui sont riches. Donc, les enfants ne sont pas forcément une source de pauvreté.

Moi : êtes-vous d'accord avec ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre.

Lui : tout ça c'est le temps ancien, où on faisait les enfants pour qu'ils travaillent dans les plantations agricoles. Les enfants constituaient donc de la main d'œuvre bon marché ou gratuite.

Moi : comment juges-tu les conditions de vie actuelles de ton ménage ?

Lui : c'est passable.

Moi : dans quel domaine penses-tu que ton ménage peut rencontrer des difficultés ?

Lui : la santé.

Moi : es-tu d'accord que tous les membres du ménage travaillent pour subvenir aux besoins du ménage ?

Lui : oui, je suis d'accord que ma femme travaille ; elle fait les champs. Si elle ne travaillait pas, on n'allait pas manger à la maison. Mais je ne suis pas d'accord pour la travail des enfants ; tant qu'ils sont chez-moi, ils seront là pour étudier.

Moi : adhères-tu à des associations ou tontines ?

Lui : oui, sans ça, je serais même mort. Je suis dans trois associations. C'est très important, parce que ça t'oblige d'épargner. Et ma femme est également dans des associations également. C'est ça qui relève même notre niveau de vie. Parce que si j'épargnais mon argent

dans une banque ou une micro-finance, je serai enclin à aller prendre cet argent en cas de difficulté. Mais dans la tontine, même si tu fais face à des difficultés, tu es obligé de payer. Pour les ménages moyens et pauvres, c'est très important, car ça vous permet de forcément épargner. Puisque les banques ou micro-finances ne prêtent pas aux personnes étant dans l'informel.

**(Mono, musulman de 59 ans, polygame, faisant dans l'informel)**

Moi : est-il important pour vous d'aider les autres personnes ?

Lui : on a grandi, on a trouvé ça, jusqu'à maintenant on continue à aider les vieux comme nous ; auparavant, nos familles, nos parents, on ne faisait pas de dettes avec les papiers. Nous, jusqu'à nos jours, on continue d'aider nos enfants.

Moi : avez-vous l'impression d'avoir une dette vis-à-vis de quelqu'un qui vous aide ?

Lui : pour nous l'aide n'est pas une dette.

Moi : selon vous y a-t-il encore autant d'aide que dans le passé, ou alors l'aide a diminué ou alors que ça augmenté.

Lui : ça beaucoup changé, ça beaucoup diminué ; ce n'est plus comme auparavant.

Moi : selon vous, est-ce que l'entraide s'est-elle rétrécie autour de la famille très proche ?

Lui : ça dépend ; selon la religion, dans le cadre de la famille, l'entraide est normale, donc obligatoire; mais hors de la famille, elle n'est pas obligatoire.

Moi : en cas de difficulté, qui pourra vous venir en aide ?

Lui : mon grand frère, mon enfant, ma petite sœur.

Moi : avez-vous déjà été hébergé par l'un de vos proches ?

Lui : non.

Moi hébergez-vous actuellement des personnes qui ne sont pas vos enfants ou vos conjointes ?

Lui : oui, j'héberge 4 de mes neveux.

Moi : comment est-il pour qu'ils viennent habiter chez vous ?

Lui : c'est moi qui les ai pris, suite au décès de leur père, ma petite sœur ne pouvant pas les élever seule, j'ai donc décidé de les prendre chez moi.

Moi : selon vous est-il facile d'aider financièrement quelqu'un ?

Lui : non, c'est pas facile.

Moi : avez-vous reçu de l'aide financière au cours de 6 derniers mois ?

Lui : non, je n'ai pas reçu d'argent.

Moi : avez-vous aidé quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Lui : oui, ça là ne manque pas ; même maintenant, je viens d'aider quelqu'un. Et parfois, c'est des gens que je ne connais pas. Mais c'est beaucoup plus la famille.

Moi : Combien d'enfants avez-vous actuellement ?

Lui : j'ai 25 enfants, dont 18 vivent actuellement avec moi.

Moi : avez-vous rencontré des difficultés pour les élever ?

Lui : oui, ça ne peut pas manquer ; on a des problèmes tous les jours pour les scolariser, pour la santé, et pour les nourrir.

Moi : êtes-vous d'accord que de nos jours, le coût de l'enfant devient de plus en plus élevé ?

Lui : oui, je suis d'accord ; ça coûte très cher.

Moi : selon vous, le nombre d'enfants que vous avez actuellement vous paraît-il suffisant ou vous en voulez encore ?

Lui : ce n'est pas moi qui veux ; mais jusqu'à maintenant mes femmes continuent à accoucher. C'est moi le représentant du chef du grand nord ici ;

Moi : que pensez-vous de ce qui disent que pour qu'un ménage ne soit pas pauvre, il faut limiter son nombre d'enfants ?

Lui : quelque part, je suis d'accord avec ça ; parce qu'il est difficile de bien manger, de bien se soigner, de les scolariser.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent qu'avoir beaucoup d'argent, l'on ne peut pas être pauvre ?

Lui : oui, majoritairement, les gens mettent l'oeil sur l'argent. Quand les enfants vont grandir, ils vont aider les parents.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie de votre ménage ?

Lui : c'est très difficile.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres de votre ménage travaillent ?

Lui : oui, je suis d'accord ; mes femmes font les beignets, et c'est mes enfants qui partent vendre ça, car les femmes ne sortent pas. Et ça nous aide beaucoup. Je suis aussi d'accord pour le travail des enfants, parce que lorsqu'ils ne sont pas occupés, ils peuvent devenir des nanga-eboko, et ça ce n'est pas bon.

Moi : vos femmes contribuent-elles aux besoins du ménage ?

Lui : non, tous les besoins du ménage m'incombent ; lorsque je suis coincé, je peux emprunter de l'argent auprès de mes femmes, et je rembourse le moment venu. Je ne sais pas ce qu'elles font avec leur argent, il faut leur demander.

Moi adhérez-vous à des associations ou tontines ?

Lui : oui ; je suis dans une association du quartier, mais je ne cotise plus.

**(Dieudonné, 52 ans, cadre de l'Administration en couple)**

Moi : selon vous, est-il important d'aider quelqu'un ?

Lui : aider c'est un acte positif, du moment où celui qui est aidé est content, ça veut dire que c'est bon d'aider.

Moi : selon vous, lorsque quelqu'un vous aide, avez-vous l'impression d'avoir une dette vis-à-vis de cette personne ?

Lui : une aide est une dette. Une dette positive, parce que celui qui m'a aidé, m'a posé un acte qui me fait toujours réfléchir, quand est-ce que je lui rembourserai cette aide ? Parce que j'attends l'occasion pour lui faire la même chose, peut-être mieux que ça. J'ai une dette morale positive envers cette personne qui m'a aidé, c'est une dette non-reclamable.

Moi : pensez-vous qu'il y a autant d'entraide de nos jours que dans le passé, ou alors l'entraide a augmenté, ou a diminué ?

Lui : non, l'entraide est entrain d'aller décroissant, ça va décroissant. Parce qu'avant, il n'y avait pas d'intrus, le capitalisme. On développe plus le chacun pour soi, Dieu pour tous.

Moi : selon vous, sous quelle forme se manifeste plus l'aide de nos jours, est-ce par l'hébergement ou par le soutien financier ?

Lui : puisque héberger est une charge subsidiaire, les gens préfèrent se libérer, aider à distance par le soutien financier ; parce que c'est la forme d'aide qui est moins contraignante vis-à-vis de l'aidant. Mais pour moi, c'est la mauvaise façon d'aider, car c'est une manière de se débarrasser des charges.

Moi : pensez-vous que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Lui : plus les temps sont devenus durs, plus on tend à se rétrécir, à diminuer les membres de la famille. On ne parle plus de grand-père, etc... Donc l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche.

Moi : en cas de difficulté, qui vous pensez vous qu'il vous viendraient le plus rapidement en aide ?

Lui : mon petit frère, mon fils.

Moi : avez-vous déjà bénéficié de l'hébergement depuis que vous êtes que né ?

Lui : oui, j'ai eu deux hébergements dans ma vie. Un hébergement hautement salubre, et un hébergement négatif. L'hébergement négatif était chez un ami d'un grand frère du quartier, et l'hébergement positif était avec un ami.

Moi : et qui a pris la décision que vous alliez résider chez l'ami de ce grand frère du quartier ?

Lui : c'est mes parents ensemble avec ce grand frère qui ont décidé que j'aille habiter avec ce monsieur. Et pour mon ami, c'est lui qui m'a proposé d'aller habiter avec lui.

Moi : selon vous, est-il facile d'aider quelqu'un de nos jours ?

Lui : non, il n'est pas facile d'aider quelqu'un.

Moi : est-ce qu'au cours des 6 derniers mois, vous avez reçu de l'aide financière de vos proches ?

Lui : oui, j'ai reçu.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous aidé quelqu'un financièrement ?

Lui : oui, j'ai aidé des gens, mais beaucoup mes proches.

Moi : combien d'enfants avez-vous ?

Lui : j'ai eu 8 enfants, dont 5 sont à la maison.

Moi : qui hébergez-vous en dehors de vos enfants ?

Lui : j'ai les deux enfants de mon beau frère, j'ai aussi la nièce de ma première fille.

Moi : comment ça s'est passé pour que ces enfants se retrouvent chez vous ?

Lui : s'agissant aux enfants de mon beau-frère, après le décès de ce dernier avec qui j'étais très intime, je me suis senti dans l'obligation de les aider. Sur les quatre enfants qu'il avait, j'ai décidé selon mes moyens de prendre deux enfants. S'agissant de la nièce de ma fille, c'est ma fille qui demandé de l'accepter, puisque cette nièce est aussi orpheline de père, et sa mère est dans la précarité.

Moi : vous est-il arrivé de rencontrer des difficultés pour scolariser des enfants ?

Lui : oui, j'ai normalement rencontré des difficultés.

Moi : êtes vous d'accord que le coût de l'enfant est de plus en plus élevé ?

Lui : c'est trivial ; c'est évident, le coût de l'enfant est élevé.

Moi : selon vous le nombre d'enfant que vous eu vous semble-t-il suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Lui : vouloir quoi, un vieux père comme moi ? Je ne peux plus me marier, la polygamie s'est une très mauvaise chose. Elle entraîne des problèmes pour rien.

Moi : que pensez-vous de ceux disent que pour échapper à la pauvreté, il faut limiter son nombre d'enfant ?

Lui : Dire qu'on aura que deux enfants et être riche, ce n'est pas vrai. Il n'y a pas de corrélation entre la pauvreté et le nombre d'enfant. Tu peux avoir un enfant, et à cause de ses problèmes de santé, vous pouvez être ruiné.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfant, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : La pauvreté de l'homme ou sa pauvreté ne dépend pas de son nombre d'enfants.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie actuelles de votre ménage ?

Lui : ça va un peu.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménage travaillent pour contribuer aux besoins du ménage ?

Lui : oui, je suis très d'accord pour le travail des femmes, puisque ma femme travaille.

Moi : adhérez-vous à des tontines, ou des cotisations ou associations ?

Lui : bien sûr, je suis membre de la réunion de notre classe d'âge, où nous tontinons, nous cotisons. Les tontines sont une forme d'épargne, et donc de faire des réalisations.

**(Rostand, 59 ans, cadre de l'Administration en couple).**

Moi : selon vous, est-il important d'aider les autres ?

Lui : c'est très important, parce qu'on a besoin de l'aide de n'importe qui ; même quelque soit l'âge, qu'on soit petit ou grand, on a besoin de l'aide des uns et des autres.

Moi : avez-vous l'impression d'avoir une dette vis-à-vis de la personne qui vous a aidé ?

Lui : non, pour moi ce n'est pas une dette. Pour moi, c'est que lorsque quelqu'un vous aide, le devoir c'est plutôt vers d'autres gens. Parce que quand d'autres vous sollicitent, vous vous dites que vous aussi, vous avez eu à bénéficier de l'aide de quelqu'un d'autre.

Moi : selon vous, l'entraide a-t-elle diminué ou augmenté ou alors est resté au même niveau ?

Lui : ça diminué, on aide de nos jours que des personnes de sa propre famille.

Moi : selon vous, est-ce que l'entraide s'est rétrécie au sein de la famille très proche ?

Lui : oui, ça trop rétrécie même. J'insiste sur trop.

Moi : si vous faites face aujourd'hui à des difficultés, qui pensez-vous qu'il vous viendra en aide rapidement ?

Lui : d'abord mes amis.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement depuis votre naissance ?

Lui : oui, j'ai été hébergé par mon oncle, un ami de cet oncle m'a aussi hébergé.

Moi : pour habiter chez votre oncle, qui a pris la décision ?

Lui : c'est mon oncle lui-même qui m'a pris, en reconnaissance à l'hébergement qu'il a bénéficié de mon père. Pour l'ami de cet oncle, c'est mon oncle qui m'a confié à son ami.

Moi : hébergez-vous actuellement quelqu'un ?

Lui : non ; avant j'ai hébergé, mais maintenant, non.

Moi : est-il plus facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Lui : c'est pas facile de nos jours, mais quand il y a de la volonté, c'est facile.



Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous reçu de l'aide financière ?

Lui : oui, une camarade de classe.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous aidé financièrement quelqu'un ?

Lui : non.

Moi : combien d'enfants avez-vous eu ?

Lui : mes propres enfants, il y en a quatre, et j'ai épousé ma femme, elle avait déjà un enfant, que j'ai pris comme mon enfant.

Moi : combien vivent actuellement avec vous ?

Lui : oui, il y a deux.

Moi : avez-vous eu des difficultés pour les élever ?

Lui : oui, il y en a eu, pour les scolariser, les soigner et les nourrir. Mais ayant l'idée, parce que nous les parents, surtout les bamiléké, ils prennent les enfants comme leur avenir, les enfants sont comme un terrain sur lequel ils sont entrain d'investir, et plus tard.

Moi : êtes-vous d'accord que de nos jours le coût de l'enfant devient de plus en plus élevé ?

Lui : oui, je suis très d'accord. N'oubliez pas ce qu'il y a ici dehors, vivre heureux et mourir jeune.

Moi : le nombre d'enfants que vous avez eu vous semble-t-il suffisant ou alors vous en voulez d'autres ?

Lui : oui, très suffisant.

Moi : s'il vous était donné de recommencer, ferez-vous toujours le même nombre d'enfants ?

Lui : non, je ne ferai même pas plus de trois. Parce que de nos jours, la scolarité coûte extrêmement chère.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il doit obligatoirement limiter son nombre d'enfants ?

Lui : je pense que c'est normal, compte tenu de l'évolution du temps. Le niveau de vie devient très dur. Je vous prends un cas, une dame qui a eu neuf enfant avec un monsieur, et qui est venu se plaindre, parce qu'un jour, le monsieur a mis ses effets dehors, avec les neuf enfants. Avec cela, que va devenir la pauvre ? C'est la délinquance assurée pour les enfants (des bandits, des braqueurs, des drogués, etc). Chacun doit être responsable.

Moi : que pensez-vous aussi de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : ceux qui disent cela, je crois que ce sont des illusionnistes ; comment on ne peut pas être pauvre de nos jours lorsqu'on a beaucoup d'enfants, sachant qu'il faut les envoyer à l'école, les soigner et les nourrir ?

Moi : actuellement, comment jugez-vous les conditions de vie de votre ménage ?

Lui : les conditions sont toujours difficiles tant que vous ne vous êtes pas encore libérés des enfants à la maison. Mais, j'avais dit à mes filles que votre premier mari c'est le travail, et aux garçons que votre première femme c'est aussi votre travail. Parce que lorsqu'une fille se marie sans travail, et qu'il arrive que son mari décède ou aille en prison, comment va-t-elle vivre avec ses enfants ? De même pour les garçons. Parce que les enfants pensent toujours que les enfants c'est la fin du monde, il est bien d'avoir les enfants, mais il faut les nourrir.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménage doivent travailler pour subvenir aux besoins du ménage ?

Elle : Oui, je suis d'accord que les femmes doivent travailler, car il y a un proverbe qui dit que l'union fait la force. Donc, c'est tout à fait normal que les femmes travaillent.

Moi : êtes-vous aussi d'accord du travail des enfants, tel que le petit commerce ?

Lui : ça c'est les signes précurseurs de la pauvreté d'un pays. Il est vrai, ça dépend des tribus, car dans la région du centre, c'est parfois les parents même qui dans le désarroi ou dans la pauvreté, envoient eux-mêmes les enfants, « vas nous chercher de la viande, c'est comment ? », et souvent c'est le mari qui demande à sa femme d'aller se prostituer, afin de nourrir le ménage. C'est la pauvreté, ça prouve que le Gouvernement a abandonné sa responsabilité, a baissé les bras.

Moi : adhérez-vous à des réunions, à des tontines ?

Lui : oui, effectivement, je suis membre d'une réunion. Ces cotisations ou tontines sont importantes, parfois ça aide. S'il n'y avait pas des tontines hein, je ne sais pas si le camerounais moyen vivrait. Parce que quelqu'un qui gagne cent mille, deux cents mille, il doit envoyer les enfants à l'école, les nourrir, bref ça ne suffit pas pour vivre. L'Etat devrait revoir les salaires, car il fut une période où l'Etat avait coupé les salaires au milieu, et l'Etat n'est jamais revenu à la dernière tranche là. Les camerounais ne vivent pas bien, si un camerounais dit qu'il vit heureux, c'est qu'il met la main ailleurs.

**(MANFRED, 58 ans, cadre d'entreprise en couple)**

Moi : est-ce important pour vous d'aider les autres ?

Lui : de part ma fonction d'abord, c'est obligatoire ; c'est-à-dire que comme je suis maire, et ingénieur, dans notre culture, ce que je gagne, je devrais le partager avec ma famille. C'est enraciné dans nos traditions. Il paraît immoral que je touche un salaire à la fin du mois, et que ma femme parte au marché, pendant que mon frère qui est à côté, n'ait pas d'emploi et de quoi à manger ; moralement selon la tradition, je dois le faire.

Moi : si vous parler d'obligation, êtes-vous l'aîné ?

Lui : Oui, je suis devenu aîné, car à la mort de mon père, c'est moi qui étais auprès de lui, mon grand frère était en aventure. Donc, c'est moi, qui suis resté responsable de mes frères, comment notre père.

Moi : lorsque quelqu'un vous aide, avez-vous l'impression d'avoir une dette envers cette personne ?

Lui : non, chez nous ce n'est pas comme ça ; moi j'aide mes petits frères et mes petites sœurs, ce n'est pas pour qu'ils me remboursent ça un jour. Non, dans la culture africaine, c'est que quelqu'un qui est grand, qui est aîné, doit aider les cadets, ceux qui sont en bas. Tout ce qu'on peut attendre en retour c'est le respect, la reconnaissance que mon grand frère m'a aidé. Et si celui qui a bénéficié de l'aide manque de respect envers qui les aînés qui l'ont aidé, il s'expose à la justice divine.

Moi : selon vous, avez-vous l'impression qu'il y a autant d'entraide familiale de nos jours que dans le passé ?

Lui : oui, l'entraide a diminué à cause de l'urbanisation. Les familles vivaient en enclos auparavant, ce qui renforçait les liens de solidarités. Mais de nos jours, l'urbanisation a fragilisé ces liens ; il y a même plutôt maintenant un esprit de concurrence, la famille a changé, elle n'est plus comme auparavant. Donc, l'individualisme tend à dominer.

Moi : donc selon vous, l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Lui : Oui, l'entraide s'est rétrécie autour de la famille.

Moi : selon vous, s'il vous arrive un problème, qui vous viendra rapidement en aide ?

Lui : oui, ma famille, mes amis.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement depuis que vous être né ?

Lui : j'avais été hébergé par un ami de mon père ici à Douala, j'ai aussi été hébergé par un grand frère.

Moi : qui a décidé que vous alliez habiter respectivement chez ces gens ?

Lui : c'est mon père qui m'a quand même envoyé chez son ami. Pour mon grand frère chez qui j'ai habité, c'est lui qui a demandé à ce que j'aille habiter c'est lui.

Moi : En dehors de vos enfants, hébergez-vous d'autres personnes ?

Lui : oui, j'héberge trois enfants, deux neveux de ma femme, et le petit frère de mon épouse. Le frère de ma femme qui était père de ces enfants, est décédé.

Moi : qui a décidé que ces enfants là viennent habiter chez vous ?

Lui : c'est mon épouse qui a décidé ça. Bien entendu, avec sa famille.

Moi : selon vous, est-il facile d'aide financièrement quelqu'un de nos jours ?

Lui : ça dépend ; mais maintenant, ça devient difficile d'aider, parce que le coût de la vie devient difficile.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous reçu de l'aide financière ?

Lui : non, personne ne me donne de l'argent.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous aidé financièrement quelqu'un ?

Lui : oui, beaucoup ; c'est très fréquent.

Moi : dites-moi, combien d'enfant avez-vous eu ?

Lui : six enfants, dont un hors mariage.

Moi : combien vivent actuellement avec vous ?

Lui : cinq enfants.

Moi : ce nombre là, vous semble-t-il suffisant ou alors vous en voulez encore ?

Lui : oh, non ; sauf, si ma femme tombe encore enceinte là ; mais, je ne veux plus.

Moi : et s'il vous était demandé de recommencer votre famille à zéros, feriez-vous le même nombre d'enfants ?

Lui : je ne sais pas, peut-être j'en ferai plus, je ne sais pas.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que pour échapper à la pauvreté, il faut limiter son nombre d'enfant ?

Lui : moi, je crois que c'est une idée occidentale. On a encore besoin de peupler l'Afrique, car le ratio homme/richeesse est faible. Mais, au niveau des ménages, ça devient vraiment lourd ; et l'Etat devrait faciliter la vie aux ménages, par exemple par la gratuité de la scolarité au primaire.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent qu'on ne peut pas être pauvre en ayant beaucoup d'enfants ?

Lui : ça c'est la conception africaine de l'époque ; la vie a changé. Lorsque l'homme disait ça, c'était parce qu'il savait que s'il a des enfants, on ne pouvait pas l'attaquer facilement, et il vivait au dépend des enfants.

Moi : Comment jugez-vous les conditions de vie actuelles de votre ménage ?

Lui : c'est passable.

Moi : dans quel domaine pensez-vous que votre ménage pourrait le plus rencontrer des difficultés ?

Lui : je crois que ça doit être l'éducation. Les enfants semblent ne plus se concentrer facilement. C'est l'éducation qui nécessite une présence permanente.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres d'un ménage doivent travailler pour subvenir aux besoins d'un ménage ?

Lui : oui, je suis d'accord que la femme travaille. Pour les enfants, je peux comprendre des enfants qui travaillent, parce que moi-même, je l'ai fait.

Moi : adhérez-vous à des tontines, ou à des cotisations ?

Lui : oui, j'adhère à des tontines et à des cotisations. C'est très important, car ça permet d'épargner d'une manière contraignante. Elles facilitent donc l'investissement des ménages.

**(Jean Marie, 56 ans, cadre d'entreprise en couple);**

Moi : est-ce que c'est important pour vous d'aider les autres ?

Lui : très, très important quand c'est possible de le faire, parce qu'il faut que je fasse ce que les gens aussi ont fait pour moi, pour que je sois ce que je suis aujourd'hui.

Moi : avez-vous l'impression d'être redevable vis-à-vis la personne qui vous a aidé ?

Lui : D'une manière oui ; parce que je préfère aussi rendre ce que j'ai reçu ; j'ai reçu gratuitement, j'aide aussi gratuitement. Par exemple, je n'attends rien de mes enfants, mais, celui qui voudra aider son père que je suis, qu'il le fasse.

Moi : selon vous, y a-t-il autant d'entraide de nos jours que par le passé ?

Lui : De nos jours, de moins en moins. Quand je regarde certains parents même par rapport à leurs propres enfants, je ne vois rien qui est fait, si par rapport à leurs propres enfants ils ne font rien, ce n'est pas pour quelqu'un d'autre qu'ils le feront quelque chose.

Moi : Selon, pensez vous que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Lui : je dis bien que même au niveau de la famille nucléaire, ce n'est plus ça. Le parent a le droit et l'obligation de faire en sorte que les enfants réussissent.

Moi : si on vous demande de citer trois personnes qui vous viendraient rapidement en aide en cas d'aide, qui sont ces gens ?

Lui : la famille.

Moi : pensez vous qu'il soit facile d'aider financièrement quelqu'un ?

Lui : pour moi, oui.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement chez l'un de vos proches ?

Lui : non.

Moi : hébergez vous quelqu'un d'autre que votre conjoint et vos enfants ?

Lui : aujourd'hui, non.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous reçu de l'aide financier ?

Lui : non.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous aidé financièrement des personnes ?

Lui : non.

Moi : combien d'enfants avez eu ?

Lui : quatre enfants.

Moi : vous est-il arrivé d'avoir des difficultés pour les élever ?

Lui : oui, j'ai eu des difficultés.

Moi : S'il vous était donné de recommencer votre vie, ferez-vous toujours le même nombre d'enfants ?

Lui : oui, je referai le même nombre.

Moi : êtes-vous d'accord que le coût de l'enfant devient de plus en plus élevé ?

Lui :

Moi : que penser de ceux qui disent que pour qu'un ménage échappe à la pauvreté, il doit obligatoirement limiter son nombre d'enfants ?

Lui : oui, on doit limiter en fonction de ses moyens.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : ça c'est les idées dépassées. De nos jours, ce n'est plus possible de bien encadrer plusieurs enfants.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie actuelle de votre ménage ?

Lui : passable.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménage travaillent pour subvenir aux besoins du ménage ?

Lui : oui, je suis d'accord.

Moi : adhérez-vous à des associations ou à des tontines ?

Lui : oui, c'est grâce à ces tontines que je parviens à payer ma dette contractée pour financer les études de mes enfants à l'étranger. Car avec les banquiers, je n'aurais jamais tenus.

**(Sterisya, 54 ans, cadre d'entreprise en couple).**

Moi : est-ce que c'est important pour vous d'aider les autres ?

Elle : oui, c'est très important, oui absolument. Parce que j'estime que j'ai eu beaucoup de grâce d'être où je suis, je gagne bien ma vie et la famille est aisée, c'est un devoir d'aider les autres.

Moi : est-ce que lorsque quelqu'un vous vient en aide, avez-vous besoin d'avoir une dette envers cette personne ?

Elle : difficile à dire ; je suis reconnaissante, mais je ne garde pas ça comme s'il faut absolument que je rembourse.

Moi : avez-vous l'impression qu'il y a autant d'entraide de nos jours, ou alors l'entraide a diminué ou alors a augmenté ?

Elle : je crois que l'entraide a plutôt changé d'aspect ; je crois que au lieu d'aider quelqu'un près de soit, on préfère maintenant aider à distance.

Moi : est-ce que vous avez l'impression que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Elle : la famille a tellement déçue, c'est même plutôt quelqu'un qui n'est pas de votre famille, qu'il est facile de venir en aide. Moi j'ai une mauvaise expérience, où j'ai aidé les membres de la famille, et après ça s'est retourné contre moi. Ce même plutôt quelqu'un qui ne vous est pas proche, qu'il est facile de prendre chez vous.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement de l'un de vos proches ?

Elle : non, j'ai eu la grâce de ne pas avoir été hébergée par personne.

Moi : et vous, hébergez-vous quelqu'un qui ne soit pas vos enfants ou votre conjoint ?

Elle : oui, j'héberge actuellement une personne ;

Moi : pensez-vous qu'il soit de nos jours facile d'aider financièrement quelqu'un ?

Elle : oui ; mais ça devient aussi difficile ; car, certains, lorsque vous l'aidez, ça devient un cercle vicieux. Mais, lorsque j'aide quelqu'un, c'est pour qu'il soit autonome, et non que cela soit répétitif.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous reçu financièrement de l'aide ?

Elle : oui, ma fille, m'a aidé, et cela m'a fait plaisir. Elle a touché son premier salaire, et m'a dit maman, je veux partager avec toi ce premier salaire, pour te remercier pour tout ce que tu as fait pour moi. Oui, vraiment, ça fait plaisir quand un enfant est reconnaissant comme ça.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous aidé financièrement quelqu'un ?

Elle : oui, ma belle-mère.

Moi : Combien d'enfant avez-vous eu ?

Elle : j'ai eu 5 enfants. Tous sont déjà partis

Moi : avez-vous rencontré des difficultés pour les scolariser ou les soigner ou les nourrir ?

Elle : oui, plus pour les soigner, car parfois c'était difficile.

Moi : ce nombre d'enfants vous paraît-il suffisant ou alors vous en vouliez encore ?

Elle : je ferai 4 ; c'est vrai que ma mère a fait 6 enfants, moi j'en ai 5.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un ménage échappe à la pauvreté il faut qu'il limite son nombre d'enfants ?

Elle : je ne crois pas que c'est le nombre d'enfant qui apporte la pauvreté. C'est relatif.

Moi : et que pensez-vous maintenant de ceux qui disent qu'avoir beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Elle : C'est relatif ; oui, beaucoup d'enfants peuvent apporter la richesse en amour, en tendresse. Mais, pour la richesse en argent, je ne crois pas que le fait d'avoir beaucoup d'enfants apporte la richesse.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménage travaillent pour subvenir aux besoins du ménage ?

Elle : oui, je suis d'accord que la femme travaille. Mais, je ne suis pas d'accord que les enfants travaillent, car, ils ne sont pas faits pour travailler. Ils doivent vivre leur enfance.

Moi : avez-vous un arrangement pour la gestion de votre ménage ?

Elle : oui ; de nos jours, les ménages échangent de plus en plus. Les femmes participent de plus en plus à la gestion de leurs ménages.

Moi : adhérez-vous à des associations ou des tontines ?

Elle : oui ; l'importance de cela, c'est plus que ça renforce les liens sociaux ; mais pas seulement pour de l'argent ; c'est pour s'intégrer socialement.

**(Brigitte, 37 ans, cadre d'entreprise en couple)**

Moi : est-ce que c'est important pour vous d'aider les autres ?

Elle : il faut déjà noter que nous sommes africains, et de ce fait, l'entraide est naturelle dans nos habitudes ; donc, déjà, on n'est pas content de voir son prochain souffrir alors qu'on peut résoudre un problème. C'est vrai que les temps sont devenus difficiles aujourd'hui, et contrairement à ce qui se passait avant, pour nos parents qui vivent encore, ils disent que l'entraide existe mais n'est pas toujours comme auparavant, hier si on donnait 5 fcfa à un frère, à un ami qui avait les problèmes, aujourd'hui on calcule un peu plus, mais ça reste toujours dans nos habitudes.

Moi : avez-vous l'impression d'avoir une dette envers une personne qui vous a aidé ?

Elle : Une dette, je ne pense pas. Étant africain, on se considère d'abord comme une famille. Même si c'est avec les amis, on se dit ça peut être mon frère qui peut être dans les problèmes. Je ne m'attends pas forcément quelque chose en retour. C'est l'instinct, il faut aider. Au-delà de la vie dure,

Moi : selon vous l'entraide est-elle toujours au même niveau ou alors ça baissé ou ça augmenté ?



Elle : comme je vous disais tout à l'heure, d'après mes parents, l'entraide ne se fait plus comme dans le passé. Donc l'entraide a diminué.

Moi : selon, est-ce que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Elle : oui, elle se rétrécie autour de la famille très proche.

Moi : sous quelle forme selon vous l'entraide se manifeste plus ?

Elle : les gens préfèrent aider à distance que de prendre les gens chez soi.

Moi : qui vous sont très proches d'avec vous ?

Elle : une très bonne amie, ma maman, une tante.

Moi : combien d'enfants avez-vous ?

Elle : j'ai un enfant, mais j'ai fait deux gestations, le premier est passé.

Moi : avez-vous déjà rencontré des difficultés pour élever votre enfant ?

Elle : un peu. Mais on se bat pour qu'il soit bien.

Moi : quel est votre nombre idéal d'enfants que vous aimerez avoir en fonction de vos moyens ?

Elle : pas plus de trois. Parce que lorsque je considère déjà combien celui-là me coûte, c'est pas facile en plus de ça j'ai aussi mes petits frères que je dois aider pour leur école et leurs besoins, car mon père en mourant ne travaillait plus, raison pour laquelle mes petits frères sont à ma charge, c'est pas que je veux absolument sacrifier mon nombre d'enfants, mais je quand je regarde mon entourage, je me dis qu'il faut quand même aider les autres quoi.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un ménage échappe à la pauvreté, il faut qu'il limite son nombre d'enfants ?

elle : C'est vrai que l'enfant est un cadeau de Dieu. Je ne pense pas trop que le nombre d'enfant attire forcément la pauvreté.

Moi : que pensez vous maintenant de ceux qui disent plutôt que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Elle : cette version là, on l'entend surtout chez nos frères de l'Ouest quoi. Bon, ça aussi, ça dépend.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement de l'un de vos proches ?

Elle : non, mon père ne le permettait même pas. Lorsque quelqu'un sollicitait que j'aie passer quelque du temps chez lui, il refusait, et proposait plutôt qu'on prenne ma petite sœur.

Moi et pourquoi cet attachement particulier de votre père ?

Elle : Parce que pour lui, j'étais spéciale. Mes parents ont même failli se séparer, parce que ma mère ne faisait que les garçons. En fait, ma grand-mère a eu 8 enfants en alternant garçon et fille. Donc, chaque garçon de ma grand-mère était très lié à la fille qui le suivait directement. Ma grand-mère à perdu la fille qui suivait et avec qui était lié mon père. Raison

pour laquelle, il disait toujours à ma mère après leur mariage que je veux ma sœur, donc il voulait absolument une fille. Ma mère ayant premièrement fait successivement 7 garçons, il a pris une seconde épouse, afin d'avoir une fille. Les trois premiers enfants de cette seconde épouse ont aussi été des garçons, et mon père l'a renvoyée en disant que je t'amène pour me faire des filles, toi tu recommences à me faire des garçons. Après avoir renvoyer cette seconde épouse, ma mère a ensuite conçu d'une fille, et c'était moi, raison pour laquelle j'étais très spéciale pour mon père.

Moi : hébergez-vous quelqu'un en dehors de vos enfants ?

Elle : oui, j'hébergement une petite cousine.

Moi : et qui a pris la décision que cette petite cousine vienne habiter chez vous ?

Elle : c'est ma mère.

Moi : avez-vous aidez quelqu'un au cours des 6 deniers mois ?

Elle : oui, j'ai eu reçu de l'aide de mon petit frère vivant en Europe, de mes collègues, etc.

Moi : et vous maintenant, avez-vous aidé quelqu'un d'autre au cours des 6 derniers mois ?

Elle : oui, ma mère, mes amis, des collègues.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie actuelles de votre ménage ?

Elle : c'est difficile, parce que mon mari a perdu son job.

Moi : et c'est dans quel domaine que vous avez trop de difficulté ?

Elle : pour la nutrition, le transport.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménage doivent travailler pour apporter leur contribution dans le ménage ?

Elle : En fait, parfois c'est des enfants eux-mêmes qui demandent parfois à travailler, afin d'avoir certains de leurs besoins. Je ne suis pas d'accord avec le travail des enfants, mais je peux comprendre certains qui sont dans cette situation. Je suis d'accord que la femme travaille pour aider le couple. Car c'est pas prudent qu'un membre du ménage ne travaille pas.

Moi : adhérez-vous à des associations ou à des tontines ?

Elle : oui, j'adhère à des associations et à des tontines. Elles m'ont permis de réaliser beaucoup d'investissements dans mon ménage.

**(Anthony, 57 ans, cadre d'entreprise en couple)**

Moi : est-il important pour vous d'aider les autres ?

Lui : Dans le contexte africain, nous savons que les familles larges, étendues, on ne peut ne pas aider les membres de familles. A partir de la famille proche jusqu'à son extension au village.

Moi : avec vous l'impression d'être redevable envers une personne qui vous a aidé ?

Lui : oui bien sûr, je me sens redevable envers cette personne, si l'aide qu'elle m'a apportée est importante pour ma vie.

Moi : avez-vous l'impression que les gens s'entraident encore comme par le passé ou alors que la solidarité a augmenté ou alors elle a diminué ?

Lui : je pense que la solidarité a diminué, même si les gens ont plus de moyens de nos jours que par le passé.

Moi : Avez-vous l'impression que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche ?

Lui : oui, je crois que l'entraide s'est rétrécie autour de la famille très proche.

Moi : s'il vous arrive des difficultés, qui vous viendraient rapidement en aide ?

Lui : pour l'aide matérielle, c'est d'abord les amis. Mais l'aide morale, c'est plus la famille.

Moi : avez-vous bénéficié de l'hébergement d'un de vos proche ?

Lui : oui, j'ai été hébergé par ma tante.

Moi : qui a pris la décision pour que vous partiez habiter chez votre tante ?

Lui : c'est elle-même ; puisque mon père était polygame, avec 6 femmes, et 38 enfants, et j'étais l'aîné.

Moi : et vous maintenant, hébergez vous actuellement des gens qui ne sont pas vos enfants ?

Lui : oui, j'héberge mes cinq neveux.

Moi : quand vous prenez cinq neveux comme ça, est-ce par reconnaissance que vous le faites ?

Lui : oui, je crois que c'est parce que j'ai moi aussi été aidé.

Moi : pour que chacun de ces gens viennent habiter chez vous, qui a pris cette décision ?

Lui : pour mon beau-frère, c'est mon épouse qui a proposé qu'on le prenne. Pour le neveu de mon ami, c'est cet ami qui m'a proposé de le prendre. Pour le reste, c'est moi qui ai demandé à les prendre.

Moi : est-ce facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Lui : non, ça devient très difficile, avec le niveau de vie qui devient cher.

Moi ; au cours des 6 derniers mois, avez reçu de l'aide financière ?

Lui : oui, de ma fille.

Moi : avez-vous aidé financièrement quelqu'un au cours des 6 derniers mois ?

Lui : oui, les gens du village, et mon ami.

Moi : combien d'enfants avez-vous eu ?

Lui : j'ai eu 7 enfants. Et tous sont déjà partis.

Moi : ce nombre d'enfants vous paraît suffisant ou alors vouliez-vous encore d'autres enfants ?

Lui : Lorsque je vois que je suis l'aîné de 38 ans enfants, je pense que je peux encore faire même 2 ou 3 enfants.

Moi : pour vous quel est le nombre idéal d'enfants ?

Lui : 10 enfants, c'est bon.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il doit limiter son nombre d'enfants ?

Lui ; oui, je suis d'accord avec le planning familial.

Moi : et que pensez-vous de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfants, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : dans une certaine mesure c'était vrai. Mais maintenant, ce n'est plus possible.

Moi : comment jugez-vous les conditions de vie actuelles de votre ménage ?

Lui ; c'est quand même passable.

Moi : adhérez-vous à des cotisations ou à des tontines ?

Lui : oui ; mais, j'ai limité à une tontine, car, avant j'étais dans plusieurs tontines.

Moi : attendez-vous quelque chose en retour de vos enfants ?

Lui : non, je n'attends pas grand-chose de mes enfants. Mais s'il arrive qu'un enfant m'envoie quelque chose, cela me ferait énormément plaisir.

Moi : êtes-vous d'accord que tous les membres du ménages, femmes et enfants travaillent pour apportez leurs contributions aux besoins du ménage ?

Lui : oui, je suis d'accord pour la femme ; mais pas d'accord pour les enfants.

### **(Claude, 51 ans, cadre d'entreprise en couple)**

Moi : est-ce important pour vous d'aider les autres dans la vie ?

Lui : oui ; parce que je suis chrétien engagé, et l'un des piliers du christianisme c'est le partage, c'est l'amour, c'est l'entraide. Donc c'est absolument nécessaire d'aider.

Moi : selon vous, êtes-vous redevable envers quelqu'un qui vous a aidé ?

Lui : oui et non ; on est absolument redevable, pas termes qu'on doit rembourser, mais redevable dans le sens de la prise en compte dans sa conscience qu'une personne m'a apporter de l'aide. Et non parce que toutes les aides n'attendent pas forcément qu'on donne quelque

chose en retour. Si l'on se considère comme un maillon d'une chaîne, on doit obligatoirement aider, puisqu'on est aussi censé recevoir.

Moi : selon vous, l'entraide est-elle toujours au même niveau ou alors a-t-elle diminué ou alors a-t-elle augmenté ?

Lui : je reviens seulement dix ans en arrière, je trouve que l'entraide a énormément diminué, l'individualisme est très dangereusement entrain de primer. Et c'est l'élite camerounaise, qui est entrain de développer ça. C'est le tout pour moi, rien pour les autres. Parce que de nos jours, les notions de cousins, oncles et tantes sont entrain de disparaître.

Moi : selon vous, l'entraide s'est-elle rétrécie ?

Lui : oui ; et je dirai même que ça va même au-delà de ça. C'est entrain de tendre vers l'individualisme. La famille est chamboulée totalement.

Moi : en cas de difficultés, qui pensez vous qu'ils vous viendraient rapidement en aident ?

Lui : ma sœur, mon cousin, mes amis. On ne peut pas quantifier l'aide spirituelle, ou morale de la famille. L'aide ou le don devient regardant.

Moi : avez-vous déjà bénéficié de l'hébergement depuis que vous êtes né ?

Lui : oui, j'ai vécu chez mon frère aîné, puis avec sa belle-mère (mère de son épouse).

Moi : qui a pris la décision pour que vous alliez habiter là-bas ?

Lui : c'est mon grand frère qui avait demandé que j'aille habiter chez lui. Ensuite ma belle-mère avait aussi émis le souhait que j'aille habiter avec elle.

Moi : et pensez-vous que c'était plus pour soulager vos parents de leurs charges que votre frère aîné vous a pris ?

Lui : culturellement, l'aîné prenait toujours un cadet afin de pérenniser la fraternité. Certes, ça soulageait forcément la charge de mes parents, mais ça renforçait plus les liens. Par exemple, ma sœur lorsqu'elle se mariait, on lui donnait un petit enfant pour garder le lien. Donc les parents n'envoyaient pas les enfants uniquement pour être soulagés de leurs charges, mais aussi pour consolider les liens de parenté, les liens familiaux.

Moi : hébergez-vous quelqu'un actuellement chez vous ?

Lui : oui, la nièce de mon épouse.

Moi : la décision pour qu'elle vienne habiter chez vous ?

Lui : c'est nous qui avons demandé à ses parents de nous l'envoyer.

Moi : selon vous est-il facile d'aider financièrement quelqu'un de nos jours ?

Lui : non, ce n'est pas facile.

Moi : au cours des 6 derniers mois, avez-vous reçu financièrement de l'aide ?

Lui : non.

Moi : et vous, avez-vous aidez financièrement des gens ?

Lui : oui, beaucoup. La famille, les amis, etc..

Moi : combien d'enfants avez-vous eu ?

Lui : sept enfants ;

Moi : le nombre d'enfants que vous avez eu vous semble-t-il suffisant ou vous en voulez encore ?

Lui : Pour le moment ça me va ; mais, je pourrais encore en avoir.

Moi : que pensez-vous de ceux qui disent que pour échapper à la pauvreté, il faut limiter son nombre d'enfants ?

Lui : non, je ne suis pas d'accord avec cette vision occidentale de la famille. Ce n'est pas l'enfant qui apporte la pauvreté.

Moi : Que pensez-vous aussi de ceux qui disent que lorsqu'on a beaucoup d'enfant, on ne peut pas être pauvre ?

Lui : là aussi, je me porte en faux ; il ne faut pas faire les enfants pour faire.

## Grille d'entretien sur le lien entraide familiale et fécondité au Cameroun

### 1- Mécanisme de solidarité

- a)- Est-ce important pour vous d'aider les autres ?
- b)- Quand quelqu'un vous aide, avez-vous l'impression d'avoir une dette envers lui ?
- c)- Y a-t-il d'après vous autant d'entraide de nos jours que par le passé ?
- d)- Comment aide-t-on plus couramment ses proches de nos jours, est-ce par le soutien financier ou par l'hébergement ?
- e)- Est-ce que d'après vous l'entraide familiale se passe-t-elle encore de nos jours au sein de la famille élargie, ou alors vous pensez qu'elle s'est rétrécie au sein de la famille très proche ?
- f)- Quelles sont les trois premières personnes que vous pensez qu'elles vous viendraient rapidement en aide, dès qu'elles apprennent que vous êtes en difficulté ?

### 2-Hébergement et cohabitation

- a)- Depuis combien de temps habitez-vous ce logement ?
- b)- Avant de résider dans ce logement, où résidiez-vous ?
- c)- Avez-vous déjà résidé pour une période supérieure à 6 mois chez l'un de vos proches ?

Prénoms du CM ayant accueilli ego	Âge d'ego	Sexe CM	Lien de parenté avec ego	Comment est-il arrivé que vous alliez vivre avec lui (elle) ? (décision)	Vos parents avaient-ils en ce moment les moyens de s'occuper de vous?

- e)- En dehors de votre conjoint et de vos enfants, quelles sont les autres personnes qui vivent habituellement avec vous dans votre maison ?

Prénoms de X	Âge de X	sexe	Lien de parenté avec le CM	Comment est-il arrivé que X vienne vivre avec vous ?	Où sont les parents de X ?

### Soutien financier

a)- selon vous est-il plus facile d'aider financièrement un proche de nos jours ?

b)- Avez-vous reçu au cours des 6 derniers mois, de l'aide financière de vos proches lorsque vous faisiez face à des difficultés financières ?

Prénoms de l'aidant	Âge de X	sexe	Lien de parenté avec le CM	Fréquence de l'aide	Motif de l'aide	Origine de l'aide

c)- Avez-vous aidé financièrement au cours des 6 derniers mois l'un de vos proches qui faisait face à des difficultés financières?

Prénoms du bénéficiaire	Âge	sexe	Lien de parenté avec le CM	Motif de l'aide	Fréquence	Destination de l'aide




## 2- Fécondité

- a)- Combien d'enfants en tout avez-vous actuellement ?
- b)- Y en a-t-il qui ne vivent pas actuellement avec vous ?
- c)- Avez-vous déjà rencontré des difficultés :
  - pour qu'ils soient scolarisés ?
  - pour qu'ils soient soignés ?
  - pour les nourrir ?
- d)- Êtes-vous d'accord que le coût des enfants devient de plus en plus élevé ?
- e)- Le nombre d'enfants que vous avez déjà vous semble-t-il suffisant, ou alors vous en voulez d'autres ?
- f)- Que pensez-vous de ceux qui disent que pour qu'un couple échappe à la pauvreté, il doit obligatoirement limiter son nombre d'enfants ?
- g)- Pensez-vous qu'en ayant beaucoup d'enfants, on peut échapper à la pauvreté ? Si oui en quoi faisant ?

## 3- Conditions de vie

- a)- Comment jugez-vous les conditions de vie de votre ménage est-ce qu'elles sont ? (très difficiles, difficiles, satisfaisantes)
- b)- Dans quel domaine votre ménage rencontre-t-il le plus de difficultés ? (nutrition, éducation, santé)
- c)- Êtes-vous d'accord que tous les membres du ménage en âge de travailler, y compris les femmes, doivent le faire pour apporter leurs contributions dans le ménage ?
- d)- Comment faites-vous pour boucler les fins du mois, alors que cela est de plus en plus difficile pour bon nombres de ménages ?
- e)- adhérez-vous à des associations où vous vousentraidez entre vous à travers des tontines, ou cotisations ?
- f)- pensez-vous que de telles associations sont incontournables si l'on veut améliorer des conditions de vie ?



## BIBLIOGRAPHIE

ADJAMGBO, A. (1997), « les solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation : le cas de la région de SASSANDRA en Côte d'Ivoire », in : Pilon et *al* (dir.), Ménages et familles en Afrique, approches dynamiques contemporaines, p.301-325, Les études du CEPED n° 15, Paris, 424 p.

ADJAMGBO, A. (2011), « Des femmes africaines très actives », Bulletin d'information sur la population en Afrique et à Madagascar, n° 65, 4 p.

AKRESH, Richard, (2005), « Adjusting Household Structure : School Enrolment Impacts of Child Fostering in Burkina-Faso », texte présenté à la Conférence internationale de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, Tours, France.

Africa progress panel, (2012), « Emploi, Justice, Equité : les opportunités à saisir en période de bouleversements économiques, politiques et sociaux », rapport 2012 sur les progrès de l'Afrique, pp ;

AMYOTTE, Luc (1996), Méthodes quantitatives, applications à la recherche en sciences sociales, Editions du Renouveau Pédagogique Inc, Québec, 480 p.

ANTOINE, Philippe (2007), Introduction, « Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle », CEPED, Paris, pp 9 – 17.

ARIES, Philippe (1962), « Centuries of childhood ; A social history of family life » Trans. Robert BALDICK. New York ; vintage, 1962.

ARNAULT, A et CRUSSON, L, (2012), « La part du logement dans le budget des ménages en 2010. Alourdissement pour les locataires du parc privé », INSEE première, n° 1395, 4 p.

ASSELIN et DAUPHIN (2000), « Mesurer la pauvreté ; un cadre conceptuel », CECI.

ATTIAS-DONFUT, Claudine, (2005), « Solidarités familiales, solidarités publiques ; l'indispensable complémentarité », Economie & Humanisme, n°374, p. 68-71.

ATTIAS-DONFUT, Claudine, (2000), « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », in Revue française de sociologie, 41-4. pp 643-684.

ATTIAS-DONFUT, Claudine et LAPIERRE, Nicole (1997), La famille providence ; trois générations en Guadeloupe, la documentation française, Paris, 164 p.

BACKINY-YETNA, Prospère, et WODOM, Quentin (2008), « Profil et corrélats de la pauvreté en République Centrafricaine en 2008 », Perspective Afrique, vol 5, n° 1-3, 2010.

BACKINY-YETNA, Prospère et *al* (2009), « Pauvreté et perceptions des populations au Cameroun entre 1996 et 2001 », perspective Afrique, Association africaine pour les Sciences sociales, vol. 4 (1-3), pp 1-26. ([www.perspaf.org](http://www.perspaf.org)).

Banque mondiale, « Emploi », rapport sur le développement dans le monde, 2013 ;

Banque mondiale, « gérer les risques, promouvoir la croissance : développer les systèmes de protection sociales en Afrique. Un stratégie de protection sociale de la Banque mondiale en Afrique », 2012-2022 ;

Banque Africaine de Développement (2009), « Document de Stratégie Pays 2010-2014 », 42 p.

BARRO, Robert, (1974), « Are Government Bonds Net Wealth ? », *Journal of Political Economy* 82(6) : 1095-1117.

BARRY, et al, (1996), « les aides financières entre ménages », *INSEE première*, n° 441, 4 p.

BAYA et LALIBERTE, (2008), « Crises des solidarités ou solidarités dans la crise ? Une lecture à partir de l'analyse de l'évolution de la structure des ménages entre 1993 et 2003 à Ouagadougou, Burkina-Faso », *Etude de la population Africaine*, 23 (2), pp. 273-287.

BEAUCHEMIN, Cris, (2001), « L'émergence de l'émigration urbaine en Côte-d'Ivoire ; radioscopie d'une enquête démographique (1988-1993) », CEPED, Paris, 329 p.

BECKER, Gary, et BARRO, Robert, (1986), « Altruism and the Economic Theory of Fertility », *Population and Development Review*, vol. 12, Supplement : below-replacement Fertility in Industrial Societies : Causes, Consequences, Policies. (1986), pp. 69-76.

BECKER, Gary, (1981), « Altruism in the Family and Selfishness in the Market Place », *Economica*, New Series, vol. 48, n° 189. (Feb., 1981), pp. 1-15.

BECKER, Gary, (1981), *A Treatise on the Family*, Cambridge, Ma : Harvard University Press.

BELLA, Nicole (2001), « le rôle des politiques de population dans la transition de la fécondité : l'exemple de la Thaïlande », in GEANDREAU et al, les transitions démographiques dans les pays du Sud, p 425-440, Editions ESTEM, Paris, 502 p

BELLA, Nicole (1995), « La fécondité au Cameroun : niveaux et tendances », *Population*, Paris, INED, n° 1, p.35-59.

BELLA, Nicole (1993), « De l'encouragement des naissances à la maîtrise de la fécondité causes et conséquences de l'évolution observée », *EPA* vol 8, Johannesburg, 38 p.

BERNHEIM, SHLEIFER, SUMMER, (1985), « the strategic request motive », *journal of political Economy*, vol. 93, pp 1045-1076.

BLOOM David, CANNING David et SEVILLA, Jaypee (2003), « The Demographic Dividend : A New Perspective of Economic Consequences of Population change », (Santa Monica, RAND, 106 p.

BLOOM, David et CANNING, David, (2006) : « Booms, replis et échos. Comment le plus grand bouleversement démographique de l'histoire influe sur le développement dans le monde », *Finances & Développement*, FMI, pp.1-6, [en ligne]

[http:// www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2006/09/pdf/Bloom.pdf](http://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2006/09/pdf/Bloom.pdf).

BONGAARTS, John, (2012) : « les programmes de planification familiale peuvent-ils réduire le désir de famille nombreuse en Afrique subsaharienne ? », perspectives internationales sur la Santé Sexuelle et Génésique, 9 p.

BONGAARTS, John, (1978), « A Framework for analyzing the proximate determinants of fertility », *Population and Development Review*.4, pp. 105-131.

BONVALET, Cathérine et OGG, Jim (2006), *Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe, Bilan de 9 collectes*, INED, Paris, 264 p.

BONVALET, Cathérine et *al* (dir.) (1999), « la famille et se proches. L'aménagement des territoires », INED/Presses Universitaires de France, Paris, 296 p.

BOSERUP, Ester, (1985), « Economic and demographic interrelationships in sub-saharan africa », *Population and development Review*, 11, n° 3, september ; pp. 21-36.

BOULIER and ROSENZWEIG (1978), « Age, biological factors and socioeconomic determinants of fertility ; Anew measure of cumulative fertility for use in the empirical analysis of family size » ; *Demography* 15 : pp 487-497.

BURCH, Thomas et *al* (1987), « Measures of household composition and headship based on aggregate routine census data », in :John BONGARRTS et al (éd). *Family demography : Methods and their applications*, p. 19-39. New York/ Oxford University Press/Clerendon Press, 365 p.

CAIN, Mead, (1985), « On the relationship between Landholding and Fertility », *Population Studies*, 5-15.

CALDWELL, J.C, (1973), « Régulation de la fécondité », in CALDWELL, J.C (ed) *Croissance démographique et évolution socio-démographique en Afrique de l'Ouest*, New York, Population Council, 78-136.

CALDWELL, J.C, (1978), « A theory of fertility : From high plateau to destabilization », *population and development Review*, 4 (4) : 553-577.

CALVES, Anne-Emmanuelle et MEEKERS, Dominique (1997), « statut matrimoniale et valeur des enfants au Cameroun », les dossiers du CEPED n° 47, Paris, 37 p.

Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine, Groupe de la Banque africaine de développement, (2013), « Créer et tirer partie du dividende démographique en Afrique », 44 p.

CASTERLINE, John (2001a), « The place of fertility transition : National patterns in the second half of the twentieth century », in *Global Fertility Transition*, Rodolfo A, Bulatao and John B. CASTERLINE, eds *population and development review*, supplement to vol.27, New York ; population council, pp. 17-53.

CASTERLINE, John, (2001b), « Diffusion processes and fertility transition : selected perspectives » ; ed, Washington, DC : National Academy press, pp. 1-38.

CHAUVIN, Sophie, (2012), « Cameroun : les enjeux de la croissance », *Macroéconomie & Développement*, n° 6, AFD, 28 p.

CHO LEE-JAY, RETHERFORD et CHOE, (1986), *The Own-Children Method of fertility estimation*, Hawaii Press, East-West Center Population Institute, 188 p.

CLARKE, Edith, (1957) : *My mother who fathered me : a study of the family in three selected communities in Jamaica*. London, Ruskin House.

CLELAND, J et WILSON, C, (1987), « Demand theories of the fertility transition : An iconoclastic view », *Population Studies*, vol. 41, n°1, p. 5-30.

CLEMENT, Céline (2002), « La famille, ruptures et continuités à travers les générations », thèse de doctorat de socio-démographie, Paris, X, 396 p.

COALE, Ansley, (1973), « The demographic Transition International Population Conference », Liège, 1973, UIEP, vol. 1 : 5-72.

COSIO-ZAVALA, Maria Eugénia, (2011), « Démographie, pauvreté et inégalité », in *Les enjeux du développement en Amérique latine. Dynamiques socioéconomiques et politiques publiques*, Institut des Amériques (ED), p. 83-110.

COSIO-ZAVALA, Maria Eugénia, (2001), « les deux modèles de transition démographiques en Amérique Latine : le malthusianisme de pauvreté », in dir GENDREAU et al *Les transitions démographiques des pays du Sud*, p. 41-52, Editions ESTEM, Paris, 502 p.

COSIO-ZAVALA, Maria Eugénia, (1994), « Changements de fécondité au Mexique et politiques de populations », Editions L'Harmattan, Paris, 256 p.

COURBAGE, Youssef, (1994), « Evolution démographique et attitudes politiques en Syrie », in : *Population*, 49<sup>e</sup> année, n°3, 1994, pp. 725-749.

COX et URETA (2003) ; « International migration, Remittances, and schooling : evidence from EL salvador », *Journal of development Economics*, vol.72, n°2, pp 429-462.

COX, D (2002), *Private Interhousehold transfers in Vietnam in the Early and late 1990's*. Draft, Boston college, Department of economics, Working paper n°524, 42 p.  
Available at : [http://fmwww.bc.edu/ec-p/wp\\_524.pdf](http://fmwww.bc.edu/ec-p/wp_524.pdf).

COX (1987), « Motives for private income transfers », *Journal of political Economy*, vol95, n° 3, pp 508-546.

DANDURAND, Renée et OUELLETTE, Françoise, (1992), « Entre autonomie et solidarité, Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises », rapport de recherche déposé au conseil québécois de recherche sociale, document mimeographié, 432 p.

DAVIS, Kingsley, (1963), « The theory of change and response in modern demographic history », population index, 29 : 4 ; pp. 345-366.

DAVIS, Kingsley, (1943), « World population in transition », Annales of American academy of political and social science, 237 p.

DE VREYER, Philippe et al (2008), « Pauvreté et structure familiale, pourquoi une nouvelle enquête ? », STATECO, n° 102, 16 p.

DIAL, Fatou Binetou (2001), « Divorce, source de promotion pour les femmes ? L'exemple des femmes divorcées de Dakar et Saint-Louis (Sénégal) », colloque international genre, population et développement en Afrique, Abidjan juillet 2001, session VIII, pratiques matrimoniales et relations de genre, 15 p.

DIAGNE, Alioune et LESSAULT, David (2007) ; « Emancipation résidentielle différée et recomposition des dépendances intergénérationnelles à Dakar », CEPED, Paris, 41 p.

EASTERLIN, Richard, (1975), « An Economic Framework for fertility analysis », studies in Family planning . Vol.6, n°3, pp 54-63.

EASTERLIN, Richard, (1961), « Influences in European overseas Emigration before world War I », Economic development and culture change, 9 (3) : 331-351.

EKERT-JAFFE, Olivia (1997), « la mille est-elle un bon assureur ? », Risques n° 29, pp 63-74.

ELA, Jean, (1996) « Population, pauvreté et crises », conférence inaugurale des secondes journées scientifiques du réseau démographie de l'AUPELF-UREF, crise, pauvreté et changement démographiques dans les pays du Sud, Ouagadougou, 13-15 novembre 1996, 26 p.

ELOUNDOU-ENYEGUE, Parfait (1994), « La recomposition des solidarités ville/campagne avec la crise : rétrécissement du cercle de réciprocité. », In : COURADE G. coor, Le village camerounais à l'heure de l'ajustement, Karthala, Paris, 1994, p. 221-235.

ELOUNDOU-ENYEGUE, Parfait (1992), « *Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ? Evolution récente des échanges entre villes et campagnes* », Les dossiers du CEPED n° 12, Paris, 40 p.

EVINA AKAM et KISHIMBA NGOY (1998), « Fécondité, planification familiale et crise en milieu urbain camerounais : le cas d'une ville moyenne, Edéa », in dir GENDREAU, Crises, pauvreté et changements démographiques des pays du Sud, p. 393-404, Editions ESTEM, Paris, 416 p.

EZEMBE, Fernand (2000), « Don et abandon des enfants en Afrique », in Le bébé face à l'abandon, le bébé face à l'adoption, sous la direction de Myriam Szejzer .Albin Michel, pp 225-246.

FIONG A BITEGNI, Jean-Bosco (2010), « étude de l'évolution de la fécondité au Cameroun entre 1978 et 2004 », mémoire de MASTER I, sous la direction du Pr Maria COSIO ZAVALA, 110 p.

FIONG A BITEGNI, Jean-Bosco (2011), « Transferts financiers entre ménages et Fécondité en France métropolitaine », mémoire de Master 2, sous l'encadrement du Pr Maria COSIO-ZAVALA et de Olivia EKERT-JAFFE, 104 p.

FOSTER, J, GREER, J, et THORBECKE, E, (1984), « Aclass of decomposable poverty measure », *Econometrica*, vol. 52. n°3, pp. 761-766

GARENNE, Michel et JOSEPH, Véronique (2002), « The timing of the fertility Transition in Sub-saharan Africa », CEPED, Paris, 9 p.

GENDREAU, Francis, (1993), « La population de l'Afrique, Manuel de démographie », KARTHALA-CEPED, Paris, 464 p.

GREENHALGH, Susan (1995); « Anthropology theorizes reproduction : Integrating practice, political Economic, and feminist perspectives ». In *situating fertility : Anthropology and demographic Inquiry*, ed.pp 3-28. Cambridge : CambridgeUniversity press.

GOODE William .J (1963), « Sub-saharan Africa », in : *World Revolution and Family Patterns*, Free Press, New-York. 432 p.

GRAFMEYER, Yves, (1999), « l'hébergement par les parents ou par les proches », in *la Famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, INED, Paris, 296 p.

GRIBBLE, James et BLEMNER, Jason, (2012), « Le défi d'atteindre le dividende démographique », Population Reference Bureau, 8 p.

GUBRY, Patrick, (1988), « Cameroun : d'un natalisme nuancé vers un anti-natalisme modéré ? », *Cahier des sciences humaines*, 24 (2), pp 185-198.

GUBRY, Patrick, (1996), « le retour au village est-il une solution ? le cas du Cameroun », études du CEPED n° 13, pp 423-441.

GUBRY, Patrick, LAMLENN Samson, NGWE, Emmanuel, TCHEGHO, Jean-Marie, TIMNOU, Joseph-Pierre, VERON, Jacques (1996), « Le retour au village, une solution à la crise économique au Cameroun », L'HARMATTAN, MINREST, IFORD, CEPED, pp 209.

GUENGANT, Jean-Pierre, (2011), « Comment bénéficier du dividende démographique ? la démographie au centre des trajectoires de développement, synthèse des études réalisées dans les pays de l'UEMOA ainsi qu'au Ghana, en Guinée, en Mauritanie et au Nigéria », IRD-AFD, 86 p.

GUZMAN, José Miguel, et *al* (2006), « La démographie de l'Amérique latine et de la Caraïbe depuis 1950 », *Population-F*, n° 61 (5-6), INED, Paris, P. 623-734.



HERRERA, J (1994), « Sur l'inconvertibilité du franc CFA au Cameroun », politique africaine, n° 54, juin 1994, pp 47-65.

HERPIN Nicolas, et DECHAUX Jean-Hugues, (2004), « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », Economie et statistique n° 373, 2004, Paris, 32 p.

IJERE, Murielle (1986), « le mariage traditionnel en Afrique et ses multiples facettes fascinantes », Peuples Noirs Peuples Africains, n° 53/54, pp 72-93.

KASALA Mukanda-Bantu Benoît (1997), « Fécondité, sécurité-vieillesse et politique de population évidence d'une étude de terrain : Kinshasa » ; Etudes de la Population Africaine, vol.12, n°1, pp 13.

KEILMAN, Nico (2004), « Démographie des ménages et de la famille : application aux pays développés », in CASELLI et al (dir), Démographie : analyse et synthèse, VI population et société, p. 345-388, INED, Paris, 582 p.

KELLERHALS, Jean, WIDMER, Eric, ERNST, Michèle, HAMMER, Raphaël, (2002) ; Cohésion, régulations et conflits dans les familles contemporaines, rapport final FNRS, 453 p.

KELLERHALS, Jean, COENEN-HUTHER Josette, MODAK Marianne, (1998), « Figures de l'équité : la construction des normes de justice dans les groupes », Paris, PUF, coll. Le Sociologue. 225 p.

KNODEL J, et VAN DE WALLE (1979), « Lessons from the past : policy implications of historical fertility studies ». Population and development Review 5 : 217-295.

KOBIANE, Jean (2006), « Ménages et scolarisation des enfants au Burkina-Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire », collecte « monographie de l'Institut de démographie de l'UCL » ; Louvain-la-Neuve, Academia-Bruyant, 306 p.

KREAGER, P, (1985), « Interpreting Social Structures for Comparative fertility Analysis. », In : Congrès International de la Population, Florence, UIESP, liège, vol. 2, p. 21-32.

KUEPIE, Mathias, (2002), « L'accès à la responsabilité familiale à Yaoundé ; évolution intergénérationnelle et facteurs explicatifs », thèse de doctorat de démographie, Université de Paris X, 376 p.

LACHAUD, Jean pierre, (2003), « Dynamique de pauvreté, inégalité et urbanisation au Burkina-Faso », Fessac, presse universitaires de Bordeaux.

LACHAUD, Jean pierre, (1998), « Modélisation des déterminants de la pauvreté et marché du travail en Afrique : le cas du Burkina Faso » ; document de travail n° 32, 45 p.

LACHAUD, Jean pierre, (1998), « La pauvreté en Mauritanie : une approche multidimensionnelle » ; document de travail n° 31, 65 p.

LANDRY, Adolphe (1909), « Les trois théories principales de la population », in la révolution démographique, INED, 1983, Paris.

LARIVIERE, AHO, MARTIN (1998) : « Manuel d'analyse de la pauvreté : application au Bénin », Université nationale du Bénin, Université de Laval, PNUD, 370 p.

LASLETT Peter (1974), « Household and family in past Time ; comparative studies in the size and structure of domestic group over A. pike »,

LASLETT Peter (1972), « La famille et le ménage : approches historiques », Annales ESC, juil-oct. 1972.

LASLETT Peter (1970), « Lovke's two treatises of Government, a critical edition with an introduction and Apparatus Criticus », 521 p.

LALLEMAND, Suzanne (1996), « la circulation des enfants en société traditionnelle : prêt, don échange », L'HOMME, tome 36, n°140, pp.119-122.

LARDOUX, S et VAN DE WALLE, Etienne (2003), « Polygamie et fécondité en milieu rural sénégalais », in Population, 58<sup>e</sup> année, n° 6, pp. 807-835.

LEBOUTTE, René (1995), « Les transitions démographiques dans les mutations globales des sociétés occidentales des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles », Transition démographique et sociétés, chaire Quetelet 1992, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Académia/L'Harmattan, 1995, pp. 9-32.

LEIBENSTEIN H (1957), « Economic backwardness and economic growth », New York, John Wiley and Sons, In-8°, XIV-295 p.

LE LAIDIER et al (2009), « Une décomposition du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménages en 2003 », document de travail, G2009/11, INSEE, 143 p.

LEMARCHANT, Clotilde (2006), « Familles et inégalités sociales », cahiers françaises n° 322, Paris, pp 39-45.

LERIDON, Henri et VILLENEUVE-GOKALP, Catherine (1994), « constance et inconstance de la famille. Biographies familiales des couples et des enfants », INED, cahier n° 134, Paris.

Nations-Unies, (1980), « Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat », Etudes Statistiques, série M, n° 67, New York, 374 p.

LESTHAEGHE, Ronald, (1989), « *Reproduction and social organization in sub-saharan Africa* », University of California, press, 556 p.

LESTHAEGHE, Ronald, (1980), « On the Social Control of Human Reproduction. », Population and Development Review, vol. VI, n° 4, p. 527-548.

LEVI-STRAUSS, Claude (1968), « L'origine des mémoires de tables, Mythologiques ; 3 », Librairie Plon, 478 p.

LILLIARD and WILLIS (1997), « Motives for intergenerational transfers ; Evidence from Malaysia », *Demography*, 34 ; 115-134.

LOCOH, Thérèse (1992), « La fécondité en Afrique subsaharienne : amorce d'une baisse durable ? », CEPED, Paris, n° 4-5, 4 p.

LOCOH, Thérèse et THIRIAT Marie-Paule (1995), « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo », in : *population*, 50<sup>e</sup> année, n°1, 1995, pp. 61-93.

LOCOH, Thérèse (1997), « Structures familiales : l'apport de la démographie », in : Pilon et *al* (dir.), *Ménages et familles en Afrique, approches dynamiques contemporaines*, p.11-29, Les études du CEPED n° 15, Paris, 424 p.

LOCOH, Thérèse (1988), « L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages », *Congrès Africain de Population*, vol. 2, U.I.E.S.P., Dakar.

LOCOH, Thérèse (2002), « Structures familiales et évolutions de la fécondité dans des pays à fécondité intermédiaire d'Afrique de l'Ouest », *bulletin démographique des Nations Unies*, n° 48/49, pp 177- 192.

Lori S Ashford, (2007), « la population jeune en Afrique : risque ou opportunité ? », PRB, octobre;

MAÏGA A, et BAYA, B, (2014), « la coexistence des générations en milieu urbain au Burkina-Faso : entre logique de sélection et obligation de parenté », *African Population Studies*, vol.28, n°2, supplement pp.1088-1102.

MAÏGA A, et BAYA, B, (2012), « Les logiques de coexistence des générations, en milieu urbain au Burkina-Faso », communication présentée à l'IUSSP, 25 p.

MARIE, A (1997), «Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine », in : Pilon et *al* (dir.), *Ménages et familles en Afrique, approches dynamiques contemporaines*, p. 101-123, Les études du CEPED n° 15, Paris, 408 p.

MARIE, A (1994), «Du sujet communautaire au sujet individuel. Crise des solidarités, sorcellerie et procès d'individualisations en Afrique (itinéraire abidjanais)», in : *Processus d'individualisation dans les villes Ouest africaines, rapport de fin d'études*, Institut d'études de développement et social, Université Paris 1, Panthéon-sorbonne, 44 p.

MASSON, André (2002), « Economie des transferts entre générations : altruisme, équité, réciprocité indirecte, ambivalence », complément A du rapport du conseil d'analyse Economique « Démographie et économie », n° 35, pp 241-256.

MAUSS, Marcel, (1923-1924), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés primitives », *Année Sociologique*, seconde série, 106 p.

MCNICOLL, Geoffrey, (1985), « Consequences of Rapid Population Growth : An Overview and Assessment », *Population and Development Review*, vol. 10, n° 2, (juin, 1984), pp. 177-240.

MCNICOLL, Geoffrey, (1980) « Institutional Determinants of fertility Change. », In : HOHN C. et MACKENSEN, R, Eds., *Determinants of Fertility Trends : Theories Re-examined*, Ordina Editions, Liège, p. 147-168.

MERAND, Patrick (1977), « la vie quotidienne en Afrique noire à travers la littérature africaine », Editions L'Harmattan, Paris, 239 p.

MOUVAGHA-SOW, Myriam, (2002), « processus matrimoniaux et procréation à Libreville (Gabon) » ; thèse de doctorat de démographie, Université de Paris X, 322 p.

MPEGNA, Belmond Nicaise, (2014), « La politique française de coopération culturelle en Afrique : l'exemple du Cameroun », Editions l'Harmattan, Paris, 263 p.

NDONGO DIME, Mamadou (2007), « Remise en cause, reconfiguration ou recomposition ? Des solidarités familiales à l'épreuve de la précarité à Dakar », *Sociologie et Sociétés*, vol.39, n°2, p 151-171

NGOY KISHIMBA, (2003), « Trajectoires socio-économiques et constitution de la descendance à Yaoundé (Cameroun) : Le cas des hommes et des femmes âgés de 25 à 54 ans en 1996 » ; thèse de doctorat, Université de Paris X, 429 p.

NGUEYAP, Ferdinand, (2006), « Crise économique, mise au Chômage et changements des relations familiales en milieu urbain au Cameroun : effets de la crise économique sur les unités domestiques à Yaoundé », *Population et Travail-Dynamique démographique et travail*, pp. 501-516.

NGWE, E (1984), « L'intégration des variables démographiques dans les plans de développement au Cameroun », Yaoundé, CRED, 16 p, nouv réf : FOKAM, NGWE (1985), « L'intégration des variables démographiques dans les plans de développement au Cameroun », *Population et Développement*, Yaoundé, n°1, pp 25-53.

NOTESTEIN, Frank (1953), « The economic of population and food supplies. Economic problems of population change. », In : *Proceeding of the 8th International Conference of Agricultural Economists*, Oxford University Press, Londres, p. 13-31.

NOTESTEIN, Frank (1945), « Population : the long view ». In *food for the world*. Editet by E. Schultz, University of Chicago press. P. 36-57.

NOUETAGNI, Samuel (2004), « Crise économique, pauvreté et modification de la fécondité dans les deux grandes métropoles camerounaise (Yaoundé et Douala) », thèse de doctorat de démographie, Université de Paris-Sorbonne, 368 p.

NOUMBISSI et SANDERSON (1998), « Does man actually decide in Africa ? couple strategies about fertility in Cameroon », Communication présentée au séminaire de l'IUSSP committee on gender and population, men family formation and reproduction. Buenos Aires, 13-15 mai.

OKOLOUMA, Alex, (2008), « La protection sociale au Cameroun », mémoire de DEA en sciences économiques, université de Yaoundé II-Soa, 95 p.

PARK, C, (2003), « Interhousehold transfers between Relatives in Indonesia : Determinants and Motives », *Economic Development and cultural Change*, vol 51, n° (july) ; 929-944.

PARSONS, Talcott (1955), « The kinship system of contemporary United states », In François BOURRICAD (éd), *Eléments pour une sociologie de l'action*, Plon, p. 129-150.

PAUGAM Serge et ZOYEM Jean Paul, (1997), « le soutien financier de la famille : une essentielle forme de solidarité », *Economie et statistique* n° 308-309-310, pp 188-210.

PICHE, Victor et POIRIER, Jean (1995), « Divergences et convergences dans les discours et théories de la transition démographiques », *Transition démographique et sociétés*, chaire Quetelet 1992, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Académia/L'Harmattan, 1995, pp. 111-132.

PILON, Marc (2004), « Démographie des ménages et de la famille : application aux pays en développement », in CASELLI et al (dir), *Démographie : analyse et synthèse*, VI population et société, p. 307-343, INED, Paris, 582 p.

PILON, Marc, et VIMARD, Patrice, (1998), « Structures et dynamiques familiales à l'épreuve de la crise en Afrique subsaharienne », présentée à la Chaire QUETELET, Louvain-La-Neuve, 22 p.

PILON, Marc, (1996), « Les familles africaines en plein remue-ménage ». *La Chronique du CEPED* n° 21, CEPED, Paris, 3 p.

PILON, Marc et VIGNIKIN, Kokou, (1996), « Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales », in COUSSY J. et VALLIN J. (éds), *Crise et population en Afrique*, Les Etudes du CEPED n°13, CEPED, Paris, 471-494.

PILON, Marc (1995), « l'importance du lien de parenté : recueil, codification et explication », *Questions Méthodologiques : bilan et proposition*, séance n°6, ORSTOM, Paris, 20p.

RAVALLION, (1992), « poverty comparaisons. Aguide to concepts and methods », Washington, LSMS, working papers n°88, Banque mondiale.

RAZAFINDRAKOTO et ROUBAUD , (2001) ; « Les multiples facettes de la pauvreté dans un pays en développement : le cas de la capitale malgache », *DIAL-document de travail*, vol DT/2001/7, 41 p.

RAZAFINDRATSIMA, Nicolas (2005), « les solidarités privées dans l'agglomération d'Antananarivo (Madagascar) en 1997, famangiana (visites) cohabitation entraide financière et matérielles entre parents et enfants », Thèse de doctorat en sciences économiques, sous la direction de Blanchet D, Institut d'études de politiques de Paris, 344 p.

RAZAFINDRATSIMA, Nicolas (2007), « L'entraide matérielle et financière entre parents et enfants à Antananarivo « Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle », CEPED, Paris, pp 93 – 120.

REPETTO. R (1978), « The interaction of fertility in the size distribution of income », *The Journal of Department Studies*, vol 14, p. 22-39.

République du Cameroun, (2009), « Stratégie sectorielle de la santé 2001-2015 », Ministère de la Santé Publique, 109 p.

République du Cameroun, (2003), « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté », 218 p.

République du Cameroun, (2009), « Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi », 165 p.

*Revue Population Matters*, (2003) « le bonus démographique : comment les dynamiques de population peuvent influencer sur la croissance économique? », 5065/2;

ROUSSEL, Louis, (1987), « Deux décennies de mutations démographiques (1965-1985) dans les pays industrialisés », *Population*, n° 3, p. 429-448.

ROUSSEL, Louis, (1978), « la cohabitation juvénile en France », *population*, 33, INED, Paris, p. 15-42.

ROUYER A.R (1989) « the State and Fertility decline in low-Income countries », in congrès international de la population ; New Delhi, tome 1, UIESP, liège ; p. 201-214.

SAINT-PIERRE, Marie, GREGORY, Joël, et SIMMONS, John (1986), « Structure démographique des ménages et comportement migratoire en Haute-Volta », in : GAUVREAU Danielle et al. (éd.), *Démographie et sous-développement dans le Tiers-Monde*, p. 111-142. Montréal, McGill University, 316 p.

SANDRON, Frédéric et GASTINEAU, Bénédicte (2002), « fécondité et pauvreté en Kroumirie (Tunisie) », l'harmattan, 177 p.

SAUTTER, Christian (1994), « Les préceptes du développement asiatique », *Economie internationale*, n° 57, 1<sup>er</sup> trimestre, pp 139-144.

SEGALEN, Martine et al (2008), *Le nouvel esprit de famille*, Editions Odile Jacob, Paris, 294 p.

SEN (1976), « Poverty : an ordinal approach to measurement », *Econometrica*, 44, 219-231.

SHORTER, EDWARD, (1975), « The Making of the Modern Family », New York : Basic books, 400 p.

SMITH, Michael G, (1962) : West Indian family structure. Seattle, University of Washington Press.

STARK and LUCAS (1985), « Motivations to remit : Evidence from Botswana », journal of political Economy, 93, 901-18.

SZRETER, Simon, (1993), « The Idea of Demographic Transition and the Study of Fertility Change : A Critical Intellectual History », Population and Development Review, vol.19, n° 4 (Dec., 1993), 659-701.

TALNAN, Edouard (2005), « Inégalités sociales et transition de la fécondité en contexte de crise économique : le cas de la Côte-d'Ivoire », thèse de doctorat de démographie, Université de Paris X, 456 p.

THIBAUT, Nicolas (2010), « l'entraide et la réciprocité des échanges familiaux », idées économiques et sociales 4/2010 (n° 162), p 4-5.

THOMPSON, W (1929), « Population ». American journal of sociology, XXXIV, may 1929.

TICHIT, Christine et ROBETTE, Nicolas (2008), « Appréhender la composition familiale des membres des ménages dans les Enquêtes Démographiques et de Santé », CEPED, Paris, 92 p.

TABUTIN, Dominique et SCHOUMAKER, Bruno (2001), « une analyse régionale des transitions de fécondité en Afrique subsaharienne », XXIV IUSSP general population conference, Salvador, Brésil, séance 43 ; pp 26.

VAGLIANI-WEEKES, Winifred, BEKOMBO-PRISO, WALLISCH, (1976), « Vie et structure familiales dans le Sud-Cameroun », Centre de développement de l'OCDE, Paris, 97 p.

VANDERMEERSCH, Céline (2002), « les enfants confiés âgés de moins de 6 ans au Sénégal en 1992-1993 », in : Population, 57<sup>e</sup> année, n° 4-5, 2002 pp. 661-688.

VANDERMEERSCH, Céline (2000), « les enfants confiés au Sénégal », thèse de doctorat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, discipline Démographie économique, sous la direction de Locoh T., 502 p.

VANDERMEERSCH Céline, (2004), « revue de la littérature »,

VAN PEVENAGE, Isabelle (2010), « La recherche sur les solidarités familiales ; quelques repères », Idées économiques et sociales, n° 162, 6 p.

VIGNIKIN, Kokou, (1992), « Dynamique des systèmes de production agricoles et ajustement socio-démographique des ménages : le cas des agriculteurs éwé du Sud-Togo », Thèse de doctorat en démographie, Université de Montréal, 345 p.

VILLAC, Michel (1984), « Structures familiales et milieux sociaux », in *Economie et statistiques*, n° 171-172, novembre-décembre 1984. Dossier/population active/Emploi/Groupes sociaux. pp 135-151.

VILLENEUVE-GOKALP, Catherine (2000), « les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et Statistique*, 337-33, Paris, P. 61-80.

VIMARD, Patrice et FASSASSI, Raïmi (2011), « démographie et développement en Afrique : éléments rétrospectifs et prospectifs », *Cahiers québécois de démographie*, vol 40, n° 2, 2011, p.331-364.

VIMARD, Patrice (1997), « Transition démographique et famille : des théories de la modernisation aux modèles de crise », document de recherche n° 3, ORSTOM, 1997, Paris, 35 p.

VIMARD, Patrice et N'CHO S, (1997), « évolution de la structure des ménages en Côte-d'Ivoire 1975-1993 », Pilon et *al* (dir.), *Ménages et familles en Afrique, approches dynamiques contemporaines*, p. 101-123, Les études du CEPED n° 15, Paris, 408 p.

VIMARD, Patrice (1996), « évolution de la fécondité et crises africaines », in : COUSSY et VALLIN (dir), *Crise et population en Afrique*, p 293- 318, les études du CEPED n° 13, Paris, 581 p.

VIMARD, Patrice (1993), « Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest », *Tiers-Monde*, tome 34, n° 133, pp. 89-115.

VIMARD, GUILLAUME, FASSASSI, N'GUESSA, (1997), « La circulation des enfants en Côte-d'Ivoire : solidarité familiale, scolarisation et redistribution de la main d'œuvre », In : CONTAMIN et *al* (éds), *Le modèle ivoirien en questions : crises, ajustements, recompositions*, pp. 573-590, KARTHALA-ORSTOM, 800.p.

VICTORIO, A, et ARNOTT, R, (1993), « Wealth requests and attention », *Economics letters*, vol. 42, 1993, 2-3, p. 149-154.

WAKAM, Jean, RWENGE, M et KUEPIE, M, (1998), « pauvreté et structures familiales dans trois métropoles africaines : Yaoundé, Abidjan et Dakar », in : Gendreau (dir) : *crise, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*. ESTEM, Paris, pp 167-182.

WAKAM, Jean (1997), « Différenciation socio-économique et structures familiales au Cameroun », in : Pilon et *al* (dir.), *Ménages et familles en Afrique, approches dynamiques contemporaines*, p. 257-277, Les études du CEPED n° 15, Paris, 408 p.

WILLIS, Robert (1986), « Wage determinants : A survey and reinterpretation of human capital earnings functions », *Handbook of Labor Economics*, vol. 1, Elsevier, Amsterdam : North Holland.



WILLIS, Robert (1974), « Economic Theory of Fertility Behavior », *Economics of the Family : Marriage, Children, and Human Capital*, W. SCHULTS, UMI, pp. 25-80.

WILLIS, Robert (1973), « A New Approach to the Economic Theory of Fertility Behaviour », *Journal of Political Economy*, 81 (2). S14-S64.

WOLFF, François charles, (1999), « Altruisme et corésidence en France », *Cahiers économiques de Bruxelles*, n° 164, 4<sup>ème</sup> trimestre, pp 32.

WUNSCH, Guillaume (1984), « Techniques d'analyse des données démographiques déficientes », ORDINA EDITIONS, LIEGE, 221 p.

YANA, Simon-David (2001), « Environnement institutionnel et transition de la fécondité au Cameroun » ; in Gendreau (dir) *les transitions démographiques dans les pays du Sud*, pp 469-479.

Dictionnaire de Démographie et des sciences de la population (2011), 528 p.

DSCE, document de stratégie de la croissance et de l'emploi, MINEPAT, 2007 Manuel X, techniques indirectes d'estimation démographique, 365 p.

ECAM 3, rapport principal de l'enquête camerounaise auprès des ménages, 2007 ;

ECAM2, rapport principal, conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2001.

EDS III (2004), rapport principal.

EDS-MICS (2011), rapport principal.

La population du Cameroun en 2010, 3<sup>e</sup> RGPH.